REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE Vte B. DE JONGHE ET G. CUMONT.

1893. — QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1893

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE Vte B. DE JONGHE ET G. CUMONT.

1893

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

—

1893

CJ
3
R4
t. 49

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

NUMISMATIQUE D'ÉDESSE
EN MÉSOPOTAMIE

TROISIÈME ARTICLE.
PLANCHE I A III.

VI. ÉDESSE COLONIE.

Caracalla.

Le monnayage royal d'Édesse cesse dans la dernière année du règne de Caracalla, pour faire place au monnayage colonial, à légendes grecques. Nous avons vu que ce fut vers la fin de sa vie, quelques mois, peut-être seulement quelques semaines avant d'être assassiné, que Caracalla réduisit Édesse au rang de colonie. L'émission des monnaies coloniales dut commencer immédiatement, de sorte que les premiers produits en doivent revenir à Caracalla. Mais on sait combien il est difficile, surtout pour les monnaies appelées communément *impériales grecques,* de classer la plupart de ces pièces à Caracalla plutôt qu'à Éliogabale, puisque ces deux empereurs portent les mêmes

noms dans les légendes monétaires. En ce qui concerne Édesse particulièrement, Mionnet a donné à Caracalla un nombre beaucoup trop grand de monnaies coloniales, eu égard au court espace de temps pendant lequel ces pièces ont pu être émises. La plus grande partie d'entre elles appartiennent à Élagabale, et, puisqu'il est à peu près impossible de distinguer aux traits du visage celles qui remontent au règne de Caracalla, nous nous contenterons de donner tout ce monnayage à Élagabale, plutôt que de tenter une classification arbitraire.

Macrin et Diaduménien.

Le successeur de Caracalla, Macrin, fit avec peu de succès la guerre aux Parthes; il paraît même qu'il fut vaincu par Artaban. Toutefois, la paix fut signée à des conditions tolérables pour l'honneur des Romains, et Macrin envoya des bulletins de victoire au Sénat, qui lui décerna en retour le surnom de *Parthique*. « Macrin, prétend Dion Cassius, n'osa pas accepter ce titre, vraisemblablement par honte de prendre un surnom emprunté à des ennemis qui l'avaient vaincu (1). » Pourtant, l'on possède des monnaies de coin romain au nom de Macrin, avec la légende VICTORIA · PARTHICA.

(1) Dion Cassius, LXXVIII, 26-27.

A Édesse, le type des monnaies de Macrin est uniforme : au droit, la tête de l'empereur ; au revers, le génie de la ville, Τύχη πόλεως, voilé et tourelé. Il y a quelques variantes dans les légendes ; la colonie y prend les noms de l'empereur et s'appelle Ὀφιλλία Μακρεῖνη Ἔδεσσα.

39. AV · K · M · O · C · MAKPINOC · C (Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Μάρκος Ὀφίλλιος Σευῆρος Μακρῖνος Σεβαστός). Buste radié de Macrin, à droite. Couronne de laurier au pourtour.

Rev. O · MA · ΘΔΘCCA. (Ὀφιλλία Μακρεῖνη Ἔδεσσα). Buste tourelé de Tyché, à gauche, avec un voile qui lui couvre la nuque. Couronne de laurier au pourtour.

Æ. 21 mill. Cabinet de France. Pl. I, fig. 1.

40. A · K · M · O · C · MAKPINOC. Buste de Macrin, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Couronne de laurier au pourtour.

Rev. O · M · ΘΔΘCCA. Buste tourelé de Tyché à droite, avec un voile qui lui couvre la nuque. Couronne de laurier au pourtour.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. I, fig. 2.

Mionnet (1) a donné à Édesse, d'après Vaillant et Bayer (2), une pièce ainsi décrite :

M · O · C · MAKPINOC · CΘB. Buste de Macrin à droite.

(1) Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 401, nº 19.

(2) Bayer, *Hist. Osrhoenæ*, p. 191.

Rev. MHT · KOΛ · ϴΔϴCCA. Tête voilée et tourelée.

Eckhel lui-même admet ce titre de Μητρόπολις pour Édesse, au temps de Macrin (1). Or, à l'époque de Macrin, la seule colonie métropole de la Mésopotamie était Carrhes ; Édesse ne fut élevée à ce rang, comme nous le verrons, qu'à partir de Sévère Alexandre, et jamais, avant cette date, elle n'a le nom de Μητρόπολις sur ses monnaies. D'autre part, lorsqu'elle prit ce titre, la légende fut uniformément MHT · KOΛ · ϴΔϴCCHNΩN, et jamais MHT · KOΛ · ϴΔϴCCA. Nous sommes donc en présence d'une fausse lecture de Vaillant, admise à tort par ceux qui l'ont suivi.

Mionnet signale encore, d'après Vaillant, une monnaie de Macrin, avec le revers suivant : ··· ϴΔϴΣΣAIΩN. Temple tétrastyle dans lequel est une petite figure (2). Cette pièce n'appartient à Édesse de Mésopotamie ni par ses types, ni par son style, ni par sa légende : elle est d'Édesse de Macédoine.

On sait que Macrin, après un règne de quatorze mois, fut tué en Cappadoce avec son fils Diaduménien, dans une bataille qu'il livra à Élagabale son compétiteur. Dès le jour où il s'était emparé de la pourpre, Macrin avait créé son fils César et lui avait donné le surnom d'Antonin;

(1) Eckhel, *D. N. V.*, t. III, p. 511.

(2) Mionnet, *Suppl.*, t. III, p. 72, n° 449 et note.

mais Diaduménien ne survécut pas à son père.

Il y a quelques monnaies d'Édesse à l'effigie de Diaduménien. Elles répondent à la description suivante :

41. M · O · ANTWNINOC... Buste imberbe de Diaduménien, à droite, la tête nue, la poitrine couverte de la cuirasse. Couronne de laurier au pourtour.

Rev. O · M · ΘΔΕCCA. Tête tourelée de Tyché, à droite, avec un voile qui lui couvre la nuque. Grènetis au pourtour.

Æ. 20 mill. Cabinet de France. Pl. I, fig. 3.

Élagabale.

Élagabale, qui prend sur ses monnaies les noms de *Marcus Aurelius Antoninus*, comme Caracalla, n'avait que quatorze ans lorsqu'il fut proclamé empereur, en 218, par les légions de Syrie, et il fut assassiné quatre ans plus tard, en 222. Il est donc représenté fort jeune, comme Caracalla, sur ses médailles, et la similitude des noms comme la ressemblance intentionnelle des traits, fait qu'il est souvent impossible de dire si une médaille appartient à l'un plutôt qu'à l'autre de ces deux princes.

J'ai dit plus haut que, pour ce qui concerne Édesse, il était plus sage de donner toutes ces monnaies au règne d'Élagabale.

Ces pièces peuvent se répartir en trois groupes principaux. Le premier se compose de petits bronzes ayant, au revers, comme ceux de Macrin, la tête de Tyché. Les pièces du second groupe sont d'un module plus grand; elles présentent au revers deux têtes de Tyché affrontées; enfin, sur les grands bronzes qui forment le troisième groupe, la Tyché urbaine est assise, ayant à ses pieds le génie du Scirte, se baignant dans les flots.

42. AVTO · KAIC · MAP · AVP · ANT (Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Μάρκος Αὐρήλιος Ἀντωνῖνος). Tête diadémée de l'empereur, à droite.

Rev. KOΛΩ · MAP · ϴΔϴCCA (Κολωνία Μάρκα Ἔδεσσα). Buste tourelé de Tyché, à gauche, avec un voile qui lui couvre la nuque.

Æ. 19 mill. Cab. de France. Pl. I, fig. 4.

43. AVTO · KAIC · MAP · AVP · ANT. Tête radiée de l'empereur, à gauche.

Rev. KOΛΩ · MAP · ϴΔϴCC. Même buste de Tyché, à gauche.

Æ. 19 mill. Cab. de France, Pl. I, fig. 5

44. AVT · KAIC · MAP · AVP · ANTΩN. Tête diadémée de l'empereur, à droite.

Rev. KOΛ · M · AVP · ϴΔϴCC. Même buste de Tyché, à gauche.

Æ. 19 mill. Cab. de France.

45. AVT · K · MAP · ANTΩNϴINOC. Tête laurée de l'empereur, à droite.

Rev. K · ANTΩ · ϴΔϴCCA · Même buste de Tyché, à droite.

Æ. 19 mill. Cab. de France

46. AVT · K · ANTΩNϴINOC · Buste lauré de l'empereur, à gauche, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. M · AV · ANT · ϴΔϴCCA. Même buste de Tyché, à gauche.

Æ. 19 mill. Cab. de France.

47. AVTO · K · ··· ANTΩN. Tête laurée de l'empereur, à droite.

Rev. KOΛΩ · M· A · ϴΔϴCCA (en légende rétrograde).

Æ. 19 mill. Cab. de France.

48. ··· M · AVP · ANTΩNϴINOC. Tête laurée de l'empereur, à droite.

Rev. TVXH · ϴΔϴC · KOΛ. Buste tourelé de Tyché, à droite.

Æ. 19 mill. Cab de France. Pl. I, fig. 6.

49. ··· M · AVP · ANTΩNϴINOC. Tête laurée de l'empereur, à droite.

Rev. TVXH · ϴΔϴCC ··· Buste tourelé de Tyché, à gauche.

Æ. 19 mill. Cab. de France.

---

50. AVT · K · M · AV · ANTΩN ... Buste lauré de l'empereur à gauche, tenant de la main droite une lance et de la gauche un bouclier.

Rev. KOΛΩ · MAP · ϴΔϴCCA. Bustes affrontés de

deux Tychés tourelées; entre les deux bustes, un autel allumé.

Æ. 22 mill. Cab. de France.

51. · · · · ANTΩNϵINOC. Buste lauré de l'empereur, à gauche, tenant de la main droite une lance, et de la gauche un bouclier.

Rev. KOΛΩ · MAP · ϵΔϵ. Bustes affrontés de deux Tychés tourelées; entre les deux bustes, un autel allumé.

Æ. 22 mill. Cab. de France. Pl. I, fig. 7.

52. AVT · K · M · AN[TΩN]ϵINOC. Buste de l'empereur à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. MAP · AV · AN · KOΛ · ϵΔϵCCA. Tyché tourelée, assise à gauche sur des rochers et tenant des épis dans la main droite. A ses pieds, le génie du Scirte, nageant, vu à mi-corps.

Æ. 25 mill. Cab. de France. Pl. I, fig. 8.

53. AVT · K · M · A · ANT .. Buste de l'empereur, à droite, la tête radiée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

Rev. MAP · AVP · ANT · · · KOΛ · ϵΔϵCC. Tyché tourelée, assise, à gauche, sur des rochers et tenant des épis dans la main droite ; à ses pieds le génie du Scirte nageant, vu à mi-corps. Dans le champ, à droite, une corne d'abondance remplie de fruits.

Æ. 25 mill. Cab. de France. Pl. I, fig. 9.

54. AVT · K · M · · · INOC. Buste lauré de l'empereur à gauche, tenant un bouclier, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. MAP · AVP ANTΩ · K · ΘΔΘCCA. Même type que la pièce précédente.

Æ. 27 mill. Cab. de France. Pl. I, fig. 10.

55. AVT · K · M · A · ANTΩNΘINOC. Buste radié de l'empereur à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. M · A · K · AVP · ΘΔΘCC. Tyché assise sur un rocher, à gauche, et sacrifiant sur un autel allumé devant elle; à ses pieds, le génie du Scirte nageant dans les flots.

Æ. 25 mill. Cab. de France. Pl. I, fig. 11.

56. AVT · KAI · M · AV · ANTΩNΘINOC · CΘB. Buste radié de l'empereur à gauche, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. MAP · AVP · ANTΩ · ΘΔΘCCA. Tyché assise, comme ci-dessus.

Æ. 29 mill. Cab. de France. Pl. I, fig. 12.

57. AVTO · KAIC · MAP · AVP · ANTΩNΘINOC. Buste lauré de l'empereur à gauche, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. KOΛΩ · MAP · ΘΔΘCCA. Tyché assise, comme ci-dessus.

Æ. 26 mill. Cab. de France.

58. AVT · K · M · A · ANTINΘINOC (*sic*) CΘB. Buste radié de l'empereur à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. MAP · AVP · ANT · KOΛ · ϴΔϴCCA. Tyché assise, comme ci-dessus.

Æ. 26 mill. Cab. de France.

Il y a beaucoup d'autres variétés, produites surtout par des altérations barbares de la légende, comme sur les monnaies au nom de Septime Sévère; mais ces variétés sont dénuées d'intérêt scientifique et ne méritent pas d'être signalées.

Mionnet a décrit, soit au règne de Caracalla, soit à celui d'Élagabale, un certain nombre de pièces, publiées avant lui par Vaillant ou par Sestini, et dont la lecture serait la suivante : AVP · ANTΩ · KOA · ϴΔϴCCHNΩN, ou bien : MHT · KOΛ · ϴΔϴCCHNΩN. Ces légendes sont le fruit de mauvaises lectures, ou bien les pièces doivent être reportées à Sévère Alexandre et à ses successeurs. J'ai déjà eu l'occasion de dire que l'ethnique Εδεσσηνῶν ne se trouve que lorsque la ville d'Edesse porte le titre de Μητρόπολις, qui ne commence à paraître qu'à partir de Sévère Alexandre.

Sévère Alexandre.

Sévère Alexandre, qui monta sur le trône l'an 222, partit pour l'Orient en 231, comme le constatent les monnaies de coin romain au revers PROFECTIO AVGVSTI. Il avait à punir le roi des Parthes Artaxerxe (1) qui avait usurpé le trône d'Artaban,

(1) Ce prince est appelé simplement *Xerxès* par Aurélius Victor (XXIV, 2) et par Hérodien (VI, 2).

l'allié des Romains, et l'avait fait mourir. Hérodien dit qu'Alexandre fut battu ; Lampride (1) et Capitolin prétendent au contraire qu'il fut victorieux ; Dion Cassius raconte simplement que l'empereur eut beaucoup de peine à triompher, à à cause de l'indiscipline des soldats et de la terreur qu'inspirait Artaxerxe (2). Quoi qu'il en soit, au cours de son expédition, Alexandre vint à Édesse, et c'est sans doute à l'occasion de son voyage qu'il érigea cette ville en *Colonie métropole des Édesséniens*. Aucun texte ne fait mention de cet événement, mais il est clairement attesté par les médailles (3). Comme je l'ai déjà fait remarquer, toutes les monnaies d'Édesse au nom des princes antérieurs à Sévère Alexandre et sur lesquelles Bayer, Mionnet et d'autres numismatistes ont cru lire la légende MHT · KOΛ · ЄΔЄCCHNΩN, sont des pièces mal lues ou mal attribuées. Ce n'est qu'à partir de Sévère Alexandre qu'Édesse prend le titre de Métropole ; elle le garde sous les successeurs de ce prince jusqu'à l'époque du rétablissement du royaume osrhoénien par Gordien le Pieux.

(1) Lampr. ch. LIV.

(2) Dion Cass., liv. LXXX, 3-5.

(3) Les auteurs contemporains nous disent seulement que Sévère Alexandre favorisa les Osrhoéniens : il se les attacha et forma chez eux (ἐκ τῆς Ὀσροηνῶν χώρας) un corps d'archers pour résister aux Perses, il les emmena même avec lui dans sa campagne contre les Germains. *Voy*. Hérodien et Lampride, *loc. cit*.

Les monnaies de Sévère Alexandre forment naturellement deux groupes : celles qui sont antérieures à l'époque où Édesse reçut de l'empereur le titre de Métropole ; puis, celles où la ville prend le titre de Colonie métropole des Édesséniens.

Sur les pièces du premier groupe, le type est uniforme. Au droit, le buste de l'empereur avec la légende : Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Μάρκος Αὐρήλιος Σεουῆρος Ἀλέξανδρος. Au revers, Tyché, comme sous les règnes précédents, avec la légende : Μάρκα Αντωνεινα Καῖσαρα Αὐρηλία Ἐδέσσα.

59. AVT · K · M · A · CЄV · AΛЄΞANΔ. Buste radié de Sévère Alexandre à droite.

Rev. MAP · AVP · A · ЄΔЄCC. Tyché assise sur un rocher, à gauche, sacrifiant sur un autel allumé devant elle ; à ses pieds, le génie du Scirte nageant ; dans le champ, deux étoiles. Grènetis.

Æ. 33 mill. Cab. de France. Pl. II, fig. 1.

60. ··· M · A ···· AΛEΞANΔPOC · K. Buste lauré de Sévère Alexandre, à droite.

Rev. Pareil au précédent.

Æ. 32 mill. Cab. de France.

61. MAP · AVP · AΛЄΞANΔPOC · KAICAP. Buste de Sévère Alexandre, à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. MAP · AVP · A · KO · ЄΔЄCCA. Tyché assise sur un rocher à gauche, tenant des épis dans la main droite ; à ses pieds, le génie du Scirte nageant.

Æ. 26 mill. Cab. de France. Pl. II, fig. 2.

62. · · · ΑΛϴΞΑΝΔΡΟϹ · ΚΑϹΑ · (*sic*). Buste de Sévère Alexandre à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. · · · ΚΟ · ϴΔϴϹϹΑ. Même type que sur la pièce précédente.

Æ. 25 mill. Cab. de France.

63. ΑΥΤ · Κ · Μ · Α · ϹϴΥ · ΑΛϴΞΑ. Buste lauré de Sévère Alexandre, à droite, tenant un bouclier, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. Μ · Α · Κ · ΑΥΡ · ϴΔϴϹϹΑ. Même type que sur les pièces précédentes.

Æ. 25 mill. Cab. de France.

64. · · · Μ · Α · ΑΛϴΞΑΝΔϴΡ · ΚΑ. Buste lauré de Sévère Alexandre, à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. Μ · Α · Κ · Α · · · · Même type que sur les pièces précédentes.

Æ. 25 mill. Cab. de France.

65. Μ · Α · ΑΛϴΞΑΝΔΡΟϹ. Buste lauré de Sévère Alexandre, à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. Μ · Α · Κ · ΑΥΡ · ϴΔϴϹϹ. Même type que sur les pièces précédentes.

Æ. 25 mill. Cab. de France

66. ΜΑΡ · ΑΝΖΑΜΑΩϹϹ (*sic*). Buste de Sévère Alexandre, à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. Μ · Α · Κ · ΑΥΡ · ϴΔϴϹϹ. Même type que sur les pièces précédentes.

Æ. 25 mill. Cab. de France.

La série des monnaies de Sévère Alexandre sur lesquelles la ville d'Édesse porte le nom de Μητρόπολις est également très uniforme. Le droit présente les mêmes particularités que les pièces décrites plus haut. Le revers offre : ou bien Tyché assise ou en buste, ou bien un temple, avec la légende : Μητροπολιτῶν Κολωνιάς Ἐδεσσηνῶν.

67. AVT · K · M · A · C · AΛϴΞANΔPOC · C. Buste lauré de Sévère Alexandre, à droite.

Rev. MHT · KO · ϴΔϴCCHNΩN. Tyché assise sur un rocher à gauche, et sacrifiant sur un autel allumé; à ses pieds, le génie du Scirte nageant; dans le champ, deux étoiles.

Æ. 32 mill. Cabinet de France. Pl. II, fig. 3.

68. AVT · K · M · A · Cϴ · AΛϴΞANΔPOC · CϴB. Buste lauré de Sévère Alexandre, à droite.

Rev. MHT · KOΛ · ϴΔϴCCHNΩN. Tyché assise sur un rocher, à gauche, et sacrifiant sur un autel allumé ; à ses pieds, le génie du Scirte nageant; dans le champ, deux étoiles.

Æ. 26 mill. Cabinet de France.

69. AVT · M · A · CϴV · AΛϴΞANΔPOC. Buste lauré de Sévère Alexandre, à droite.

Rev. MHT · KOΛ · ϴΔϴCCHN. Même type que sur les pièces précédentes.

Æ. 26 mill. Cabinet de France.

70. AVTO · KAIC · M · AVP · Cϴ · AΛϴΞANΔPϴ (*sic*). Buste lauré de Sévère Alexandre à gauche.

Rev. MH · KO · ΘΔΘCCHNΩN. Même type que sur les pièces précédentes.

Æ. 26 mill. Cabinet de France.

71. AVT · K · M · A · CΘV .... Buste lauré de Sévère Alexandre, à gauche, tenant de la main droite une lance, et de la gauche, un bouclier.

Rev. MHT · KOΛ · ΘΔΘCCHNΩN. Même type que sur les pièces précédentes.

Æ. 26 mill. Cabinet de France. Pl II. fig. 4.

72. MAP · AVP · CΘ · AΛΘΞANΔPOC. Buste lauré de Sévère Alexandre, à droite.

Rev. MHT · KO · ΘΔΘCCHNΩN. Même type que sur les pièces précédentes.

Æ. 26 mill. Cabinet de France.

73. AVT · K · M · A · CΘ · AΛΘΞANΔPOC. Tête laurée de Sévère Alexandre, à droite.

Rev. MHT · KOΛ · ΘΔΘCCHNΩN. Même type que sur la pièce précédente.

Æ. 27 mill. Cabinet de France.

74. Même description (plus petit module).

Æ. 20 mill. Cabinet de France.

75. AVT · K · M · A · CΘV · AΛΘΞANΔPOC. CΘB. Tête laurée de Sévère Alexandre, à droite.

Rev. MHT · KOΛ · ΘΔΘCCHNΩN. Tyché assise, à gauche, sur un *scabellum,* et sacrifiant sur un autel allumé ; à ses pieds, le génie du Scirte nageant.

Æ. 22 mill. Cabinet de France. Pl. II, fig. 5.

76. · · · · ΑΛϴΞΑΝΔΡΟϹ · C · Buste radié et paludé de Sévère Alexandre, à droite.

Rev. ΜΗΤ · ΚΟ · ϴΔϴϹϹΗΝΩΝ. Temple occupant tout le champ de la pièce.

Æ. 17 mill. Cabinet de France. Pl. II, fig. 7.

77. ΑΥΤ · Κ · Μ · Α · C · ΑΛϴΞΑΝΔΡΟϹ. Buste radié et paludé de Sévère Alexandre, à droite.

Rev. Μ · Κ · ϴΔϴϹϹΗΝΩΝ. Tyché assise, à gauche, sur un *scabellum,* et tenant dans la main droite un petit temple ; à ses pieds, le génie du Scirte nageant.

Æ. 18 mill. Cabinet de France. Pl. II, fig. 6.

78. ΑΥΤ · ΚΑΙ · · · ΑΛϴΞΑ. Tête diadémée de Sévère Alexandre, à droite.

Rev. ΜΗ · ΚΟ · ϴΔϴϹϹΗΝΩΝ. Buste voilé et tourelé de Tyché, à droite.

Æ. Communiquée par M. Feuardent. Pl. II, fig. 8.

Au règne de Sévère Alexandre se rattachent les pièces sur lesquelles le nom et le buste de l'empereur sont associés au nom et au buste de Julia Mamæa, sa mère, et celles, enfin, où Julia Mamæa figure seule.

79. ΑΥΤ · Κ · Μ · Α · CϴΟ · ΑΛϴΞΑΝΔΡΟϹ · C · ΙΟΥ · ΜΑΜϴΑ · CϴΒ. Bustes affrontés de Sévère Alexandre lauré et de Julia Mamæa.

Rev. ΜΗΤ · ΚΟΛ · ϴΔϴϹϹΗΝΩΝ. Tyché assise, à gauche, sur un *scabellum,* et tenant un petit temple de la main droite ; elle est surmontée d'un

petit génie qui, peut-être, tire de l'arc ; à ses pieds, le génie du Scirte nageant ; dans le champ, quatre étoiles.

Æ. 30 mill. Cabinet de France. Pl. II, fig. 9.

80. ... ΑΛΘΞΑΝΔΡΟϹ · ϹΘΒ · ΙΟΥΛ · ΜΑΜ ... Buste affrontés de Sévère Alexandre lauré et de Julia Mamæa.

Rev. ΜΗΤ · ΚΟΛ · ΘΔΘϹϹΗΝΩΝ. Même type que sur la pièce qui précède.

Æ. 30 mill. Cabinet de France.

81. ΑΥΤ · Κ · Μ · Α · ϹΘΥ · ΑΛΘΞΑΝΔΡΟϹ · · · · ΜΑΜ ... Même type.

Rev. ΜΗΤ · ΚΟΛ · ΘΔΘϹϹΗΝΩΝ. Même type.

Æ. 28 mill. Cabinet de France.

82. ΑΥΤ · Κ · Μ · Α · ϹΘ · ΑΛΘΞΑΝΔΡΟϹ · Ϲ · ΙΟΥ · ΜΑΜΑΙΑ · ϹΘΒ. Même type.

Rev. ΜΗΤ · ΚΟΛ · ΘΔΘϹϹΗΝΩΝ. Même type.

Æ. 29 mill. Cabinet de France.

Voici, enfin, les pièces qui portent le nom de Julie Mamée seule :

83. · · · Θ · ΙΟΥΛΙΑ · ΜΑΜΑΘΑ · ϹΘΒΑϹΤΗ. Buste de Julia Mamæa, à droite.

Rev. ΜΗΤ · ΚΟΛ · ΘΔΘϹϹΗΝΩΝ. Tyché assise sur un *scabellum,* à gauche, et tenant de la main droite un petit autel ; devant elle, un autel allumé ; à ses pieds, le génie du Scirte nageant ; dans le champ, quatre étoiles.

Æ. 30 mill. Cabinet de France.

84. IOVΛ · MAMϵA · CϵBACT. Buste de Julia Mamæa, à droite.

Rev. MHT · KOΛ · ϵΔϵCCHNΩN. Tyché assise sur un rocher, à gauche, sacrifiant sur un autel allumé devant elle ; à ses pieds, le génie du Scirte nageant ; dans le champ, deux étoiles.

Æ. 24 mill. Cab. de France. Pl. II, fig. 10.

Je trouve dans Mionnet un grand bronze d'Alexandre Sévère, ainsi décrit :

AV · M · A · AΛ .... Tête de Sévère Alexandre, à gauche, et les vestiges d'une autre tête.

Rev. KAI · MH · · · · ϵΔϵCC. Femme voilée et tourelée, assise sur des rochers, à gauche, ayant un aigle sur la main gauche (1).

J'ai examiné avec soin cette pièce qui est au Cabinet de France ; elle porte les traces d'une surfrappe. La tête et la légende du droit sont bien de Sévère Alexandre, mais au revers on lit les lettres suivantes : HCAINHCI · · · ϵΔϵCC. La pièce primitive était d'Édesse, mais la surfrappe porte le nom de la ville de Rhesaina : P]HCAINHCI[ΩN. La déesse tenant un aigle est d'ailleurs le type commun de Rhesaina, et il ne se rencontre jamais à Édesse.

Maximin.

Maximin, parvenu à l'empire en 235, n'alla pas

(1) Mionnet, t. V, p. 606, n° 76.

en Orient. Les Osrhoéniens étaient si attachés à Sévère Alexandre, qu'ils se révoltèrent contre Maximin en haine du meurtrier de leur bienfaiteur. Ce sont Hérodien et Capitolin qui nous apprennent ce détail; il paraît même que le corps des archers Osrhoéniens, constitué par Alexandre, avait choisi pour chef de la rébellion un certain *Ticus* ou *Quartinus* qui, d'ailleurs, ne tarda pas à être assassiné. Cette révolte des Osrhoéniens et le règne trop court de Maximin, qui ne réussit pas à les châtier, permettent de douter qu'il existe réellement des monnaies d'Édesse au nom de ce prince. Cependant, nous en trouvons deux dans Mionnet.

La première, publiée déjà par Vaillant et par Bayer, porterait, au droit : AV · Γ · IO · MAΞIMEI · CϴB, avec la tête de Maximin; au revers, on lit : MHT · KOΛ · ϴΔϴCCA. Nous savons déjà que ce revers n'est pas correct, et qu'il faudrait ϴΔϴCCHNΩN. Le droit présente aussi, dans le nom de Maximin, une incorrection qui me porte à rejeter cette pièce que je n'ai rencontrée nulle part.

La seconde n'est attribuée, par Mionnet, que dubitativement à Maximin et à Maxime. On y voit deux têtes affrontées, l'une paraissant plus âgée que l'autre; j'ai examiné attentivement la pièce, mais les légendes du droit et du revers sont tellement frustes qu'il est impossible d'y rien lire. On est obligé de s'en rapporter à l'aspect des deux

effigies, qui peuvent aussi bien être Caracalla et Géta que Maximin et Maxime. D'ailleurs, il est probable même que la pièce n'est pas d'Édesse (1). Bref, on n'a pas, jusqu'ici, rencontré de monnaies de Maximin à Édesse, et comme on n'en a pas signalé non plus à Carrhes et à Nisibe, à l'effigie de ce prince, je suis porté à croire que Maximin n'a pas monnayé dans ces villes, qui ont dû subir des vicissitudes analogues et se révolter en même temps contre lui. On connaît les lettres de Gordien le Pieux, successeur de Maximin, par lesquelles ce prince félicite son beau-père, le préfet du prétoire Misitheus, d'avoir fait rentrer Carrhes et la haute Mésopotamie sous la domination romaine (2). Il paraît donc à peu près certain que toutes les villes de ces contrées n'avaient pas reconnu l'autorité de Maximin.

Gordien le Pieux et Tranquilline.

Peu après l'avènement de Gordien le Pieux à la dignité d'Auguste, le roi des Parthes Sapor ayant envahi la Mésopotamie et menacé l'Asie romaine tout entière, Gordien dut partir pour l'Orient. Son départ, sa marche à travers l'Asie et ses victoires sont célébrés par les nombreuses monnaies de

(1) Mionnet prétend reconnaître au droit les éléments de la légende MAXIMOC · K ...; je serais plutôt enclin à lire : M · ANTΩ... Cf. Mionnet, t. V, p. 610, nº 96.

(2) Capitolin, *Gordian.*, 22.

coin romain qui portent : PROFECTIO · AVG ou TRAIECTVS · AVG ou bien VICTORIA · AVG.

Édesse fut sans doute visitée par l'empereur au cours de son expédition; dans tous les cas, Gordien se présenta comme le vengeur de Sévère Alexandre et il combla les Osrhoéniens de ses faveurs. Édesse frappa des monnaies en son nom comme colonie métropole des Osrhoéniens.

Sur les pièces de grand module, on a la tête de Gordien avec tous ses noms abrégés : Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Μάρκος Ἀντωνῖνος Γορδιανός Σεβαστός. Le revers est différent du type que nous avons rencontré communément jusqu'ici, c'est-à-dire une Tyché ou Cybèle assise. Nous ne trouvons désormais que le buste de Tyché ayant parfois devant lui, sur le grand bronze, un petit génie sur un autel. C'est pour ce motif que je regarde comme une fausse attribution celle que Bayer assigne à une pièce assez fruste sur laquelle figure le génie de la ville assis, à gauche, ayant à ses pieds le fleuve à la nage. Ce type de revers si fréquent sous les prédécesseurs de Gordien, ne paraît jamais avec le nom de ce prince.

85. AVTOK · K · M · ANT · ΓΟΡΔΙΑΝΟC · CЄB. Buste radié de Gordien le Pieux, à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. MHT · KOΛ · ЄΔЄCCHNΩN. Buste tourelé et voilé de Tyché, à gauche, ayant devant lui un autel et un cippe surmonté d'un petit génie.

Æ. 30 mill. Cabinet de France. Pl. III, fig. 1.

86. AVTOK · KAIC · · · · NOC · CЄB. Buste lauré et paludé de Gordien le Pieux, à droite.

Rev. MHT · KOΛ · ЄΔЄCCHNΩN. Buste tourelé et voilé de Tyché, à gauche, ayant devant lui un autel surmonté d'un petit génie.

Æ. 30 mill. Cabinet de France.

87. AVT · K · M · ANT · ΓOPΔIANOC · CЄB. Buste lauré de Gordien le Pieux, à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

Rev. MHT · KOΛ · ЄΔЄCCHNΩN. Même type que sur la pièce précédente.

Æ. 29 mill. Cabinet de France.

88. AVTOK · K · M · ANT · ΓOPΔIANOC · CЄB. Buste radié de Gordien le Pieux, à droite.

Rev. MHT · KOΛ · ЄΔЄCCHNΩN. Buste de Tyché, voilée et tourelée, à droite.

Æ. 23 mill. Cabinet de France.

89. AVTOK · K · M · ANT · ΓOPΔIANOC · CЄB. Buste radié et paludé de Gordien le Pieux, à droite.

Rev. MHT · K · · · · CCHNΩN. Buste de Tyché, voilée et tourelée, à droite; dans le champ, deux étoiles.

Æ. 23 mill. Cabinet de France. Pl. III, fig. 2.

Quelques monnaies fort rares, en grand bronze (mod. 30 mill.), donnent la tête de Tranquilline associée à celle de Gordien le Pieux. Le Cabinet de France n'en possède qu'un exemplaire :

90. ·· ΓOPΔIANOC ··· TPANK .. Buste affrontés

de Gordien le Pieux, radié et paludé, et de Tranquilline, diadémée.

Rev. MHT · KOΛ · ЄΔЄCCHNΩN. Le buste de Tyché voilée et tourelée, à droite, ayant devant elle un petit génie sur un autel et un petit temple.

Æ. 30 mill. Cabinet de France.

Enfin, je dois décrire les monnaies coloniales d'Édesse sur lesquelles Tranquilline se trouve seule ; elles sont ici à leur place chronologique, car elles ont été frappées avant que Gordien n'eût rétabli le royaume d'Édesse.

91. ΦOVP · CABINA · TRANK · CЄB. Buste de Tranquilline, à gauche.

Rev. MHT · KOΛ · ЄΔЄCCHNΩN. Buste de Cybèle, tourelée et voilée, à gauche ; devant elle, un autel et un petit génie sur un cippe.

Æ. 29 mill. Cabinet de France. Pl. III, fig. 3.

VII. Restauration du trône des Abgars. Fin du monnayage d'Édesse.

Abgar X Phrahate.

Au cours de son expédition contre les Parthes, Gordien le Pieux rétablit le royaume d'Édesse, en faveur de l'un des descendants des anciens rois. Cet événement important n'est mentionné par aucun historien : les monnaies seules nous le font connaître. En fixant, comme nous l'avons fait, avec MM. von Gutschmid et R. Duval, le

commencement du nouveau règne en l'an 242, c'est-à-dire immédiatement après l'arrivée de Gordien en Mésopotamie, on voit qu'Abgar X ne règna que deux ans, de 242 à 244, car le royaume d'Osrhoène ne survécut pas, comme nous le constaterons, à l'empereur qui l'avait reconstitué.

L'examen des monnaies qui portent les noms associés de Gordien et d'Abgar, a paru autoriser Bayer et d'autres savants à distinguer deux Abgars : l'un âgé, presque un vieillard ; l'autre, un jeune homme qui serait son fils. J'ai vainement cherché à justifier cette distinction que rien n'autorise ; le court espace de temps pendant lequel le royaume osrhoénien fut rétabli, la rend d'ailleurs invraisemblable.

Les grands bronzes qui portent le nom d'Abgar et celui de Gordien ont des revers dont les types font allusion à la restauration du trône d'Abgar. Sur quelques-uns, Gordien, assis sur une *sella castrensis,* reçoit le nouveau roi d'Édesse qui lui présente une Victoire. Sur d'autres pièces, les deux princes se donnent la main en signe d'alliance ; le revers de quelques-unes, enfin, nous montre Abgar, à cheval, coiffé de la tiare, emblème traditionnel du pouvoir royal, et se disposant, vraisemblablement, à aller au-devant de l'empereur, son suzerain.

92. AVTOK · M · ANT · ΓΟΡΔΙΑΝΟC · CЄB. Buste lauré de Gordien le Pieux, à droite.

Rev. AVTOK · ΓΟΡΔΙΑΝΟC · ΑΒΓΑΡΟC · BACI-

ΛϹVC. Gordien, monté sur un *suggestus*, assis sur la *sella castrensis,* vêtu de la toge et tenant à la main le sceptre consulaire surmonté d'un aigle, reçoit une Victoire tenant une palme et une couronne, qui lui est présentée par Abgar debout devant lui. Le roi d'Édesse porte la tiare diadémée, une candys courte, de larges anaxyrides et l'épée courte ou *acinaces* de Perses (1).

Æ. 33 mill. Cabinet de France. Pl. III, fig. 4 (revers).

93. AVTOK · K · M · ANT · ΓΟΡΔI ... Buste lauré et paludé de Gordien le Pieux, à droite. Contre-marque sur le visage.

Rev. ... ΔIANOC · ABΓAPOC · BACAϹVC. Même type que sur la pièce précédente.

Æ. 33 mill. Cabinet de France.

94. AVTOK · K · M · ANT · ΓΟΡΔIANOC · CϹB. Buste radié et paludé de Gordien le Pieux, à droite.

Rev. AVTOK · ΓΟΡΔIANOC · ABΓAPOC · BACIAϹVC. Gordien debout, à droite, vêtu du paludamentum, tient d'une main le globe et, de l'autre, la *mappa consularis;* devant lui, debout, à gauche, Abgar coiffé de la tiare diadémée, l'acinace au côté, lève la main droite et la pose sur l'épaule de Gordien.

Æ. 33 mill. Cabinet de France. Pl. III, fig. 5.

95. AVT · ... ΓΟΡΔIANOC · CϹB. Buste radié et paludé de Gordien le Pieux, à droite.

(1) *Voy.* la description de Ch. Lenormant dans le *Trés. de numismatique. Les Rois grecs,* p. 132, nº 9.

Rev. ΑΒΓΑΡΟϹ·ΒΑϹΚΛϴVϹ (*sic*). Abgar à cheval, allant à droite, coiffé et vêtu comme sur les pièces précédentes.

Æ. 33 mill. Cabinet de France. Pl. III, fig. 6.

Les pièces de notre seconde série offrent un type presque uniforme. Au droit, le buste de Gordien ; au revers, le buste d'Abgar coiffé de la tiare.

96. ΑVΤΟΚΡ · Μ · ΑΝΤ · ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ · ϹϴΒ. Buste lauré et paludé de Gordien le Pieux, à droite ; devant le visage, une étoile.

Rev. ΑΒΓΑΡΟϹ · ΒΑϹΙΛϴVϹ. Buste d'Abgar, à droite, coiffé de la tiare ; derrière, une étoile.

Æ. 24 mill. Cabinet de France.

97. ΑVΤΟΚ · Μ · ΑΝΤ · ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ · ϹϴΒ. Tête laurée de Gordien le Pieux, à droite ; devant le visage, une étoile.

Rev. ΑΒΓΑΡΟϹ · ΒΑϹΙΛϴVϹ. Même type que sur la pièce précédente.

Æ. 24 mill. Cabinet de France.

98. ΑVΤΟΚ · Κ · Μ · ΑΝΤ · ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ · ϹϴΒ. Buste radié et paludé de Gordien le Pieux, à droite ; devant, une étoile.

Rev. Même description que pour les pièces précédentes.

Æ. 24 mill. Cabinet de France.

99. ΑVΤΟΚ · Κ · Μ · ΑΝΤ · ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ · ϹϴΒ. Buste lauré et paludé de Gordien le Pieux, à gau-

che, tenant un bouclier; devant le visage, une étoile.

Même revers que sur les pièces précédentes.

Æ. 25 mill. Cabinet de France. Pl. III, fig. 7

100. AVTOK · K · M · ANT · ΓΟΡΔΙΑΝΟC · CЄB. Buste lauré et paludé de Gordien le Pieux, à droite.

Rev. ABΓAPOC · BACIAЄVC . Buste d'Abgar à droite, coiffé de la tiare.

Æ. 19 mill. Cabinet de France.

101. AVTOK · K · M · ANT · ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Tête radiée de Gordien le Pieux, à droite.

Rev. ABΓAPOC · BACIAЄV. Buste d'Abgar, à droite, coiffé de la tiare.

Æ. 20 mill. Cabinet de France. Pl. III, fig. 8.

102. ANT · ΓΟΡΔΙΑΝΟC · CЄB. Tête laurée de Gordien le Pieux, à droite.

Rev. ABΓAPOC · BACIAЄVC. Buste d'Abgar à droite, coiffé de la tiare.

Æ. 15 mill. Cabinet de France.

J'ai signalé, plus haut (1), une pièce que Bayer avait attribuée à Hadrien, et j'ai démontré que cette attribution provenait d'une faute de lecture. La monnaie en question est de Gordien, et au lieu de .. ΔΡΙΑΝΟC, il faut lire [ΓΟ] ΡΔΙΑΝΟC.

Je mentionnerai enfin une monnaie du Cabinet de France, ainsi décrite dans le *Trésor de numis-*

(1) *Voy. Revue belge de numismatique*, 1892, p. 360.

matique (1) et dans Mionnet : M (αρχος) ΔO (ιο) Δ (ω) N T PΓ (νεν) IΔNOC.

Cette lecture, qui n'a aucun sens, ne supporte pas l'examen ; l'étude attentive de la monnaie m'a permis de rétablir avec certitude : AVT · M · ANT · ΓOPΔIANOC. Je ne discuterai pas non plus un certain nombre de variantes bizarres que l'on peut rencontrer, soit chez les anciens auteurs, soit dans le *Trésor de numismatique* ou dans Mionnet. Ce sont presque toujours des erreurs provenant de la barbarie de la frappe ou du mauvais état de conservation des monuments ; il n'y a pas lieu, scientifiquement parlant, d'en tenir compte.

L'expédition que Gordien avait entreprise contre les Parthes lui fut fatale comme à tant d'autres empereurs. Le préfet du prétoire Philippe le fit assassiner au milieu de son armée. Les soldats lui élevèrent plus tard, à Zaytha, en Mésopotamie, un tombeau qui existait encore au temps de Julien. L'histoire ne nous dit point comment finit le royaume de l'Osrhoène ; mais la série des Abgars rois s'arrête définitivement avec la mort de Gordien. Il est probable que Philippe enveloppa dans une même haine Gordien et ses amis, et qu'Abgar X fut dépouillé et peut-être tué à la mort de son bienfaiteur.

Cependant, M. Rubens Duval émet la conjecture suivante : « Ce dernier Abgar, dit-il, paraît avoir

(1) *Rois grecs*, n° 7, p. 132 ; MIONNET, n° 160.

fini ses jours à Rome. Une inscription tumulaire trouvée dans cette ville nous fait connaître le nom entier de ce prince, appelé Abgar Phrahate, et celui de sa femme, nommée Hodda, à laquelle il avait élevé un mausolée (1). »

Trajan Dèce.

Non seulement l'empereur Philippe mit définitivement fin au royaume d'Osrhoène, mais il paraît même avoir enlevé à Édesse le titre de colonie qu'elle avait avant Gordien. On n'a, en effet, signalé jusqu'à ce jour aucune monnaie de cet empereur frappée à Édesse. Après qu'il eut conclu la paix avec Sapor, comme l'indiquent les médailles romaines avec la légende PAX FVNDATA · CVM · PERSIS, il revint à Rome célébrer les jeux séculaires, et mourut, assassiné, en 249.

Après ce prince, la Syrie forma plusieurs empereurs qui n'eurent qu'un règne éphémère, comme Jotapien, par exemple, et qui ne laissèrent pas de trace dans le monnayage d'Édesse. Trajan Dèce, qui réussit à se faire reconnaître à peu près universellement, n'alla pas en Orient et fut occupé pendant tout son règne à défendre la frontière du Danube. Pourtant, la colonie d'Édesse fut rétablie sous son règne ; mais cette ville n'eut que le rang

(1) R. Duval, *Journal asiatique*, 1891, pp. 224-225; *voy.* l'inscription dans Orelli, *Inscr. lat.*, n° 921.

de *colonie* et non plus celui de *colonie métropole,* qui ne fut jamais rétabli pour elle. Ces faits nous sont révélés seulement par les monnaies; les pièces de Trajan Dèce, à Édesse, sont toutes des petits bronzes, qui portent en légende, au droit, les noms de l'empereur en abrégé : Αὐτοκράτωρ Γαΐος Δεκίος Σεβαστός, et au revers Κολωνία Ἔδεσσα.

103. AVT · Γ · ΔϴKIC · CϴB (*sic*). Buste de Trajan Dèce, radié et paludé, à droite.

Rev. KOΛ · ϴΔϴCCA. Buste de Cybèle voilée et tourelée, à gauche ; devant, un petit autel.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. III, fig. 9.

104. AV · Γ · ΔϴKIC · CϴB (*sic*). Tête laurée de Trajan Dèce, à droite.

Rev. KOΛ · ϴΔϴCCA. Même type que la pièce précédente.

Æ. 18 mill. Cabinet de France. Pl. III, fig. 10.

105. AV · ΔϴKIOC · CϴB. Tête laurée de Trajan Dèce, à droite.

Rev. KOΛ · ϴΔϴCCA. Même type que les pièces précédentes.

Æ. 18 mill. Cabinet de France.

Mionnet a donné au fils de Trajan Dèce, Herennius Etruscus, une monnaie coloniale d'Édesse qu'il décrit ainsi : AVT · ΔϴKIC · CϴB. Tête radiée d'Herennius Etruscus, à droite, avec le paludamentum.

Rev. KOΛ · ϴΔϴCCA. Tête de femme, voilée et tourelée, à gauche; devant, un petit autel (1).

Cette pièce ressemble aux monnaies de Trajan Dèce que nous avons décrites. Nous n'y trouvons point les noms d'HERENNIVS ou d'ETRVSCVS, qui sont particuliers au fils que Trajan Dèce associa à l'empire et qui mourut avec lui. C'est simplement sur les traits du visage qu'on peut se fonder pour déterminer cette attribution. Or, la tête, représentée au droit, est bien celle d'un jeune homme, et elle diffère absolument de celle de Trajan Dèce, qui était déjà un vieillard. Je crois donc qu'il faut maintenir l'attribution proposée par Mionnet.

Après le règne de Trajan Dèce, le monnayage d'Édesse cesse pour ne plus reparaître. Quelles sont les causes de cette disparition ? C'est ce que ne nous apprend aucun texte historique. Pourtant, en voyant s'arrêter, à peu près en même temps, le monnayage de Carrhes, d'Anthemusia, de Nisibe, on peut croire qu'il y a, à ce fait, une cause générale qui ne doit pas être autre que l'invasion des Parthes. En effet, les Sassanides profitèrent du désordre politique et des guerres civiles qui éclatèrent à cette époque dans l'empire romain, pour courir aux armes et essayer de ressaisir les provinces qui leur avaient été arrachées depuis Trajan. Zozime (2) nous dit que les Perses occupèrent à cette

(1) Mionnet, *Suppl.*, p. 408, n° 56.

(2) Lib. I, cap. 27.

époque toute la Mésopotamie et s'avancèrent même jusqu'en Syrie où ils prirent la ville d'Antioche. C'était au temps de Sapor. Cette invasion nécessita l'expédition de Valérien, en 258, et les succès de cet empereur sont consacrés par les monnaies romaines qui portent VICTORIA · PARTHICA. Mais Valérien fut ensuite fait prisonnier par Sapor, qui le traita comme le dernier de ses esclaves et le fit écorcher tout vivant. Zonaras (1) dit que les Parthes assiégèrent Édesse, et que Valérien n'osa les attaquer et les prendre à dos que lorsqu'il vit les Édesséniens faire des sorties vigoureuses. D'autres auteurs comme Le Syncelle (2) racontent, au contraire, que Valérien s'était renfermé dans Édesse et qu'il y fut pris par Sapor. Quoiqu'il en soit, on n'a pas de monnaies de Valérien frappées à Édesse. Si cette ville, dont je n'ai plus à poursuivre plus loin l'histoire, retomba accidentellement sous la domination romaine, elle n'eut plus de monnayage particulier. Nous sommes d'ailleurs à l'époque où le monnayage des villes grecques de l'empire disparaît sans retour. Ce n'est point un fait spécial à Édesse ou à la Mésopotamie : c'était la loi générale dans toutes les provinces orientales de l'empire romain.

Des Abgars et de leur postérité il n'est plus question nulle part ; cependant, dans le récit du

(1) Ed. de Bonn, t. II, p. 594.

(2) Ed. de Bonn, t. I, p. 715.

Martyre des SS. Samona, Guria et Abib, de Siméon Métaphraste, on trouve, à Édesse, un Abgar qui vivait sous Dioclétien et qui était préteur de la ville : *Augarus autem Zoaræ filius, his temporibus prætor* (1). Cet Abgar, fils de Zoar, qui occupait une situation importante dans l'Osrhoène, était peut-être un descendant des anciens rois. Ce serait dans ce cas le dernier représentant de la race des Abgars dont l'histoire fasse mention.

APPENDICE.

LISTE RECTIFIÉE DES ROIS D'ÉDESSE, A PARTIR DE MA' NOU VII, FILS D'IZATE (2).

	Après J.-C.
24. Ma' nou VII, fils d'Izate (16 ans 8 mois). .	123 à 139
25. Ma' nou VIII, fils de Ma' nou (premier règne : 24 ans)	139 à 163
26. Wâël, fils de Sahrou (2 ans).	163 à 165
Interrègne (2 ans)	165 à 167
26bis Ma' nou VIII, restauré (deuxième règne : 12 ans)	167 à 179
27. Abgar VIII, le Grand, fils de Ma' nou, seul, puis avec son fils Ma' nou associé (35 ans)	179 à 214
28. Abgar IX Sévère (1 an et 7 mois)	214 à 216
29. Ma' nou IX, fils d'Abgar, roi seulement de nom (26 ans)	216 à 242
30. Abgar X Phrahate, fils de Ma' nou (2 ans).	242 à 244

(1) Cureton, *Ancient syriac Documents*, p. 113.

(2) Cf. la liste de MM. von Gutschmid et R. Duval, *Revue belge de numismatique*, 1892, p. 355.

E. Babelon.

UNE MONNAIE BELGE DE CONVENTION

DU

COMMENCEMENT DU XIe SIÈCLE.

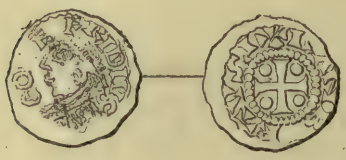

Buste en profil gauche, la tête ceinte d'un diadème, GODEFRIDIVS.

Rev. Dans un cercle de perles une croix brève et pattée, cantonnée de quatre globules. En légende circulaire ✠ LANB.RTVSI.

Denier d'argent. Collection du Vte B. de Jonghe.
Poids : 1.16.

Bien que déjà signalée à diverses reprises, cette monnaie n'a jamais été, que nous sachions, reproduite par la gravure. Sa fabrique est, sans conteste, mosane ou lorraine. On peut donc la classer en toute certitude à la Lotharingie. Certains numismates belges considèrent même ce denier « comme une pièce battue, sans doute, conventionnellement par le comte de Louvain Lambert et le duc de Basse-Lorraine Godefroid d'Eenham, avant

que leur rivalité fut dégénérée en lutte ouverte, ou pendant la guerre, à la faveur d'un armistice (1). »

Cette hypothèse, en contradiction flagrante avec l'histoire, nous semble inadmissible. En effet, le comte de Louvain consacra pour ainsi dire exclusivement les dernières années de son existence à combattre le nouveau duc de Lothier. Il prétendait avoir des droits à ce duché en sa qualité de beau-frère du dernier duc Othon, fils de Charles de France. Après avoir victorieusement résisté dans Louvain aux efforts de Godefroid, Lambert perdit la vie à la bataille de Florennes, gagnée par le duc, le 12 septembre 1015.

Il ne peut évidemment être question de convention monétaire entre adversaires aussi acharnés. Godefroid d'Eenham n'était-il pas d'ailleurs le fils de cet autre Godefroid auquel le comte de Mons Rainier, frère de Lambert de Louvain, avait dû arracher, au prix de durs efforts, l'héritage de ses ancêtres?

Notons encore que l'on ne connaît aucune autre monnaie, au nom des comtes de Louvain, antérieure à l'élévation, par l'empereur Henri V, de Godefroid le Barbu au gouvernement du Lothier.

Cependant, la gravure lâchée de notre denier, son poids, ses caractères épigraphiques, la croix carolingienne, l'effigie barbare qui le décore, tout

(1) R. Serrure, *La monnaie en Belgique*, p. 21, etc.

prouve qu'il faut en placer l'émission aux environs de l'an mille.

Or, à cette époque, on ne rencontre en Lotharingie que deux princes du nom de Lambert et de Godefroid : le comte de Louvain et le duc de Lothier.

Cette circonstance explique l'attribution à ces seigneurs du denier *Godefridius-Lambertusi.*

Il existe cependant, pour cette même époque, toute une série de pièces belges, de poids et de style analogues, qui portent sur une de leurs faces le nom de Lambert : ce sont les monnaies frappées depuis Notger, par les évêques de Liége, au titre du saint patron de leur église, S(anctus) *Lambertus* ou parfois simplement *Lambertus* (1).

Balderic II, de Looz (1008-1018), fut précisément l'allié fidèle du duc Godefroid. Il soutint contre le comte de Louvain de longues guerres, qui se terminèrent par la défaite de l'évêque au combat de Hougaerde (1013).

Ne doit-on pas, dès lors, considérer plutôt le denier *Godefridius-Lambertusi* comme une pièce de convention frappée, à l'effigie de l'Empereur, par le duc de Basse-Lorraine Godefroid d'Eenham, et son allié l'évêque Balderic ? La numismatique serait ainsi d'accord avec l'histoire, et c'est là un point capital qu'il ne faut jamais perdre de vue.

A. DE WITTE.

(1) Bon DE CHESTRET, *Numismatique de la principauté de Liége*, pl. I, nº 17.

ESSAI

DE

CLASSIFICATION DES MONNAIES DU COMTÉ,

PUIS DUCHÉ DE GUELDRE.

SIXIÈME ARTICLE.

N° 449. (Pl. XV, n° 9.) Même exergue. KAROLVS × DVX × GELR — × IVL'× C × ʒV'×.

Rev. ✠ MONE × NOVA × AVREA × DVCIS × GELR'.

* Même pièce, gr. 3.281.

N° 450. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS × DVX × GELR — × IVL × C × ʒV.

Rev. ✠ MONE'× NOVA × AVREA × DVCIS × GELR'.

* Même pièce, gr. 3.205.

N° 451. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS × DVX × GELR — × IVL'× C × ʒV'.

Rev. ✠ MON ∘ NOVA × AVREA ∘ DVCIS × GELR'.

* Même pièce, gr. 3.290.

N° 452. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS × DVX × GELR — IVL'× C × ʒV'.

Rev. ✠ MONE: NOVT ▲ TVREAT ▲ DVCIS ▲ GELR'.

* Même pièce, gr. 3.235.

N° 453. (*Ibid.*) ⁎ GEL ⁎ à l'exergue. KAROLVS ▲ DVX ▲ GELR — IVL ▲ C: ȝV'.

Rev. ✠ MONE ▲ NOVT ▲ TVREAT ▲ DVCIS ▲ GELR.

* Même pièce, gr. 3.245.

N° 454. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS ▲ DVX ▲ GELR — IVL ▲ C ▲ ȝV.

Rev. ✠ MONE: NOVT ▲ TVREAT ▲ DVCIS ▲ GELR.

Même pièce, gr. 3.090.

Cabinet royal de La Haye.

N° 455. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS ▲ DVX ▲ GELR — IVL ▲ C: ȝV'.

Rev. ✠ MONE: NOVT ⁎ TVREAT ⁎ DVCIS ⁎ GELR'.

* Même pièce, gr. 3.143.

N° 456. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS ▲ DVX ▲ GELR — IVL ▲ C ▲ ȝV.

Rev. ✠ MONE: NOVT ⁎ TVREAT ⁎ DVCIS ⁎ GELR'.

* Même pièce, gr. 3.137.

Cabinet royal de La Haye.

N° 457. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS ⁎ DVX ⁎ GELR — IVL ⁎ C ⁎ ȝV.

Même revers que sur la pièce précédente.

* Même pièce, gr. 3.120.

N° 458. (*Ibid.*) Mêmes exergue et légende.

Rev. ✠ MONE: NOVT ▲ TVRET ▲ DVCIS ▲ GELR'.

Même pièce, gr. 3.195.
Cabinet royal de La Haye.

N° 459. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS ✦ DVX ✦ GELR IVL: C: 3V'.

Rev. ✠ MONE: NOVT ✦ TVRET ✦ DVCIS ✦ GELR'.

* Même pièce, gr. 3.222.

N° 460. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS * DVX * GELR — IVL: C: 3V'.

Même revers que sur le numéro précédent.

Même pièce, gr. 3.300.

N° 461. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS ∘ DVX ∘ GELR — IVL ∘ C ∘ 3VT.

Rev. ✠ MON: NOVT * TVRET * DVCIS * GELR'.

Même pièce, gr. 3.190.
Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 462. (*Ibid.*) KAROLVS DVX GELR — IVL C 3VT.

Même revers que sur la pièce précédente.

* Même pièce, gr. 3.108.

N° 463. (*Ibid.*) Même droit que sur le numéro précédent.

Rev. ✠ MON: NOVT × TVRET ∘ DVCIS × GELR'.

* Même pièce, gr. 3.290.

N° 464. (Pl. XV, n° 10.) KAROLVS ✠ DVX ✠ GELR — IVL' ✠ C' ✠ ʒV'.

Rev. ✠ MON' ✠ NOVA ✠ AVREA ✠ DVCIS ✠ GELREA'.

Même pièce, gr. 3.248.
Collection de M. J. W. Stephanik, à Amsterdam.

N° 465. (*Ibid.*) KAROLVS ✠ DVX ✠ GELR — IVL ✠ C ✠ ʒV'.

Rev. Comme sur le numéro précédent.

Même pièce, gr. 3.270.

N° 466. (*Ibid.*) Droit comme sur la pièce précédente.

Rev. ✠ MON ✠ NOVA ✠ AVREA ✠ DVCIS ✠ GELREA.

Même pièce, gr. 3.265.
Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 467. (*Ibid.*) KAROLVS ✠ DVX ✠ GELR — IVL' ✠ C' ✠ ʒV'.

Rev. ✠ MON' ✠ NOVA ✠ AVREA ✠ DVCIS ✠ GELREA.

* Même pièce, gr. 3.310.

N° 468. (*Ibid.*) KAROLVS ✠ DVX ✠ GELR — IVL ✠ C ✠ ʒV.

Revers comme sur la pièce précédente.

* Même pièce, gr. 3.227.

N° 469. (*Ibid.*) ∘ GEL ∘ à l'exergue. KAROLVS ✠ DVX ✠ GELR — IVL' ✠ C' ✠ ʒV'.

Rev. ✠ MON' ⚜ NOVT ⚜ TVRET ⚜ DVCIS ⚜ GELRE'.

* Même pièce, gr. 3.270.

N° 470. (*Ibid.*) Même exergue. KTROLVS ⚜ DVX ⚜ GELR — IVL' ⚜ C ⚜ ʒV'.

Rev. ✠ MON' ⚜ NOVT ⚜ TVRET ⚜ DVCIS ⚜ GELRE.

* Même pièce, gr. 3.190.

N° 471. (*Ibid.*) Même exergue. KTROLVS ⚜ DVX ⚜ GELR — IVL ⚜ C ⚜ ʒV'.

Rev. ✠ MON' ⚜ NOVT ⚜ TVRET ⚜ DVCIS ⚜ GELRE'.

* Même pièce, gr. 3.234.

N° 472. (*Ibid.*) Même exergue. KTROLVS ⚜ DVX ⚜ GELR — IVL' ⚜ C ⚜ ʒV'.

Rev. ✠ MON+' NOVT + TVRET + DVCIS + GELRE.

* Même pièce, gr. 3.290.

Collection de M. Stephanik.

N° 473. (Pl. XVIII, n° 38). GEL' à l'exergue. KT — ROL' DVX ✻ GELR✻ IVLI' CO✻ ʒV'.

Snaphaan, gr. 7.595.

Cabinet royal de La Haye.

N° 474. (*Ibid.*) KT — ROL✻ DVX ✻ GELR✻ IVL' ✻ — CO✻ ʒV✻.

Même pièce, gr. 7.347.

Même cabinet.

N° 475. (*Ibid.*) KT — ROL✻ DVX ✻ GELR IVL' — ✻ CO✻ ʒV'.

Les rosaces qui séparent les mots sont plus grandes.

* Même pièce, gr. 6.970.

N° 476. (*Ibid.*) KT — ROL: DVX * GELR: IVL' — CO: ZV .

* Même pièce, gr 7.000.

N° 477. (*Ibid.*) Le mot GEL, à l'exergue, non accosté de rosaces

Même pièce, gr. 7 664.
Cabinet royal de La Haye.

N° 478. (*Ibid.*) KT — ROL: DVX * GELR: IVL'— CO * ZV.

* Même pièce, gr. 5.980.

N° 479. (*Ibid.*) KT — ROL: DVX * GELR: IVL'— CO: ZV'.

Rev. EQVITT'— IVDIC — IT ∘ TVT — DOMIN'.

Même pièce, gr. 7.400.
Collection de M. Geradts.

N° 480. (*Ibid.*) ∘ GEL ∘ à l'exergue. KT — ROL: DVX * GELR: IVL: — CO: ZV'.

Même pièce, gr. 7.440.
Même collection.

N° 481. (*Ibid.*) KT — ROL: DVX ∘ GELR: IVL'— ∘ — CO ∘ ZV:.

* Même pièce, gr. 7.540.

N° 482. (*Ibid.*) KT — ROL: DVX ∘ GELR: IVL'— ∘ — CO: ZV'.

Rev. CQVITT — IVDIC — IT * TVT — DOMIN.

Même pièce, gr. 7.692.

N° 483. (*Ibid.*) ꝶT — ꝶOL ∘ DVX ∘ ꞠELR ∘ IVL — ∘ — ꞠO ∘ ʒV∘.

Même pièce, gr. 7.428.

Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 484. (*Ibid.*) ꝶT — ꝶOL' : DVX : ꞠELR : IVL' — ∘ — ꞠO : ʒV.

* Même pièce, gr. 7.585.

N° 485. (*Ibid.*) ꝶT — ꝶOL : DVX : ꞠELR' : IVL' — ꞠO : ʒV.

Même pièce, gr. 7.670.

N° 486. (*Ibid.*) ꝶT — ꝶOL ✠ DVX + ꞠELR ✠ IVL' — + — ꞠO ✠ ʒV ✠.

Même pièce, gr. 7.420.

Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 487. (*Ibid.*) ꝶT — ꝶOL ✠ DVX ✠ ꞠELR ✠ IVL — ꞠO ✠ ʒV'.

Rev. ꞠꝶVITT — IVDIꞠ — IT ✠ TVT — DOMIꝶ.

* Même pièce, gr. 7.180.

N° 488. (*Ibid.*) ꝶT — ꝶOL ✠ DVX ✠ ꞠELR ✠ IVL ✠ ꞠO ✠ ʒV'.

Rev. ꞠꝶVITT — IVDIꞠ — IT ✠ TVT — DOMIꝶ'.

Même pièce, gr. 7.125.

N° 489. (*Ibid.*) *Rev.* ꞠꝶVITT — IVDIꞠ — IT ✠ TVT — DOMIꝶ'.

Même pièce, gr. 7.298.

Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 490. (Pl. XVIII, n° 39.) KT — ROL DVX * GELRE IVL AO ZV'.

* Même pièce, gr. 7.320.

N° 491. (*Ibid.*) Même variété que le numéro précédent.

Rev. EQVITT — IVDIC — IT * TVT — DOMIN.

* Même pièce, gr. 7.677.

N° 492. (*Ibid.*) KT — ROL DVX ∘ GELRE IVL'— AO ZV.

Même pièce, gr. 7.120.

N° 493. (Pl. XVI, n° 21.) KTROL DVX — GEL IVL AO Z'.

Rev. ✠ EQVITTS * IVDICIT * TVT * DOMIN * 1511.

* Double sou, gr. 2.899.

N° 494. (Pl. XVIII, n° 45.) KT — ROL DVX * GELRIE * IVL — * AO ZVT'. A l'exergue * GELR.

Rev. EQVITT IVDICIT — TVT * DO — MIN 1513.

Snaphaan, gr. 7.820.
Cabinet royal de La Haye.

N° 495 (*Ibid.*) Sans rosaces à côté de GELR à l'exergue. KT — ROL DVX * GELRIE * IVL Z — * AO ZVT'.

Rev. EQVITT IVDICIT — TVT * DO — MIN' 1513.

* Même pièce, gr. 6.675.

N° 496. (*Ibid.*) Même variété. KAT — ROL DVX * GELRIE * IVL — Z — CO ZVT'.

* Même pièce, gr. 7.535.

N° 497. (Pl. XVI, n° 21.) * KAROL DVX — GEL IVL CO'— Z'.

Rev. ✠ EQVITAS * IVDICIA * TVA * DOMIN * 1515.

* Double sou, gr. 3.305.

N° 498. (Pl. XVII, n° 27.) ✳ KAROLVS ∘ DVX ∘ GELR IVL Z ∘ CO ZV'.

Rev. ✳ EQVITAS ∘ IVDICIA ∘ TVA ∘ DOMINE'.

* Sou, gr. 2.570.

N° 499. (*Ibid.*) Même variété, sauf que les annelets qui séparent les mots sont beaucoup plus petits.

* Même pièce, gr. 2.430.

N° 500. (*Ibid.*) ✳ KAROLVS * DVX * GELR IVL Z * CO * ZV.

Rev. Un astérisque au centre de la croix : ✳ EQVITAS * IVDICIA * TVA * DOMINE.

* Même pièce, gr. 2.506.

N° 501. (*Ibid.*) ✳ KAROLVS * DVX * GELR IVL CO ZV'.

Même revers que sur le numéro précédent.

Même pièce, gr. 2.698.

N° 502. (*Ibid.*) ✳ KAROLVS ⚜ DVX ⚜ GELR' ⚜ IVL' ⚜ Z ⚜ CO' ⚜ ZV.

Rev. * EQVITAS ✤ IVDICIA ✤ TVA ✤ DOMINE.

Même pièce, gr. 2.352

Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye

N° 503. (*Ibid.*) * KAROLVS ✤ DVX ✤ GELR' ✤ IVL' ✤ Z ✤ CO ✤ ʒV.

Rev. Les lions et les fleurs de lis dans les cantons opposés : * EQVITAS ✤ IVDICIA ✤ TVA ✤ DOMINE ✤.

* Même pièce, gr. 2.285.

N° 504. (*Ibid.*) * KAROLVS ✤ DVX ✤ GELR' ✤ IVL' ✤ Z ✤ C' ✤ ʒV.

Rev. * EQVITAS ✤ IVDICIA ✤ TVA ✤ DOMINE.

Même pièce, gr. 2.832.

Cabinet royal de La Haye.

N° 505. (*Ibid.*) * KAROLVS ✤ DVX ✤ GELR' ✤ IVL' ✤ Z ✤ CO' ✤ ʒV.

Revers comme sur la pièce figurée par M. van der Chijs.

* Même pièce, gr. 2.602.

N° 506. (*Ibid.*) * KAROLVS ∘ DVX ∘ GELRIE IVLLI ∘ CO ∘ ʒVT.

Rev. * EQVITAS ✿ IVDICIA ✿ TVA ✿ DOMINE.

* Même pièce, gr. 2.768.

N° 507. (*Ibid.*) * KAROLVS ∘ DVX ∘ GELRIE ∘ IVLLI ∘ CO ∘ ʒV.

Même revers que sur la pièce précédente.

* Même pièce, gr. 2.635.

La forme des lettres E et C, que nous trouvons sur ces deux variétés, nous semble indiquer qu'elles appartiennent à une époque postérieure, ce qui s'accorde parfaitement avec notre opinion, que ces sous sont bien de la période à laquelle nous proposons de les classer.

N° 508. (Pl. XVII, n° 33.) KAROLVS * DVX * GEL IVL CA ʒ.

* Demi-sou, gr. 0.966.

N° 509. (*Ibid.*) KAROL DVX * GEL IVL CO * ʒV.

Rev. ✠ EQVITAS * IVDICIA * TVA * DOM.

* Même pièce, gr. 0.890.

N° 510. (*Ibid.*) KAROLVS * DVX * GEL IVL CA ʒ.

Même revers que sur la pièce précédente.

* Même pièce, gr. 0.872.

N° 511. (Pl. XV, n° 6.) KAROL D — X ∘ GELR IVL'.

Rev. ∘ MO NO — ∘ TVRE — ∘ GELR.

Clemmergulden, gr. 3.185.
Cabinet royal de La Haye.

N° 512. (*Ibid.*) KAROL D — X ∘ GELR IVL'.

Revers comme sur la pièce figurée par M. van der Chijs.

Même pièce, gr. 3.230.
Collection de M. Geradts.

N° 513. (*Ibid.*) KAROL: D — X ∘ GELR ∘ IVL'.
Rev. ∘ MO: NO ∘ — ∘ AVRE: — ∘ GELR:.

* Même pièce, gr. 3.264.

N° 514. (*Ibid.*) Même droit que sur la pièce précédente.
Rev. ∘ MO ∘ NO ∘ — ∘ AVRE ∘ — ∘ GELR ∘.

* Même pièce, gr. 3.118

N° 515. (*Ibid.*) KAROL: D — X ∘ GELR: IVL'.
Rev. ⋆ MO: NO: — ⋆ AVRE ⋆ — ⋆ GELR ⋆.

Même pièce, gr. 3.121.
Cabinet royal de La Haye.

N° 516. Droit, comme van der Chijs, pl. XV, n° 6.
Rev. Dans une épycicloïde de trois doubles arcs de cercle et de trois angles aigus, l'écusson de Gueldre entouré de ceux d'Arnhem, de Juliers et de Ruremonde. ∘ MO: NO: — ∘ AVRE: — ∘ GELR:.

* Même pièce, gr. 2.635.

Voilà bien le Clemmergulden frappé en vertu de l'autorisation de l'an 1525 ; les armes placées au droit nous le disent suffisamment. La variété n° 516, sur laquelle nous trouvons également au revers l'écusson à la fleur de lis, le confirme

davantage. On sait, en effet, que, pour ces florins, il était seulement ordonné d'y placer ces armes ou tout autre indice qui permettait de les distinguer. Pour le cavalier et le snaphaan, dont nous allons décrire une variété, il est dit bien expressément que ces armes doivent être placées sous le cavalier.

N° 517. (Pl. XVIII, n° 42.) KATROL: DVX * GELR: IVL' CO: ʒV'.

Rev. EQVITA' IVDIC — IA ✠ TVA — DOMIN'.

Snaphaan, gr. 7.508.

N° 518. (Pl. XVIII, n° 40.) KA — ROL: D ∘ GEL: IVL' D ∘ ʒV'.

Rev. EQVITA — IVDIC — IA * TVA — DOMIN'.

1/4 de snaphaan, gr. 2.638.
Cabinet royal de La Haye.

N° 519. (*Ibid.*) + GEL + à l'exergue KATROL ∘ DV: GEL ∘ IVL — CO ∘ ʒV.

* Même pièce, gr. 1.925.

N° 520. (*Ibid.*) KA — ROLVS * D * GEL * IV — C * ʒV.

* Même pièce, gr. 2.490

N° 521. (*Ibid.*) KA — ROL * D * GEL * IVL' — CO * ʒV.

* Même pièce, gr. 1.715.

N° 522. (*Ibid.*) KA — ROL * D * GEL * IVL — CO * ʒV.

Même pièce, gr. 2.785.

N° 523. (*Ibid.*) KAT — ROL: DVX * GEL' IV — AO: ȝV *.

* Même pièce, gr. 2.531.

N° 524. (*Ibid.*) KAT — ROL * D * GEL * IVL * — AO * ȝV.

Même pièce, gr. 2.601.

N° 525. (*Ibid.*) KAT — ROL: D: GEL: IVL: A: ȝV.

Même pièce, gr. 2.583

Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 526. (Pl. XVIII, n° 40.) KAT — ROL' ⚜ DV' ⚜ GEL' ⚜ IVL: AO' ⚜ ȝV.

* Même pièce, gr. 2.412.

N° 527. (*Ibid.*) KAT — ROL' ⚜ DVX ⚜ GEL' ⚜ IV' ⚜ — AO' ⚜ ȝV.

* Même pièce, gr. 3.393.

N° 528. (*Ibid.*) Droit comme sur le numéro précédent.

Rev. EQVITAT — IVDIA — IA ⚜ MVA — DOMIN.

Même pièce, gr. 2.739.

Cabinet royal de La Haye.

N° 529. (Pl. XVII, n° 30.) KAROLVS ⚜ DVX ⚜ GELR' ⚜ IVL' ⚜ A' ⚜ ȝV.

Rev. EQVIT — IVDIA — IA ⚜ MV — DOMI.

* Demi-sou, gr. 1.560.

N° 530. (*Ibid.*) KAROLVS ⚜ DVX ⚜ GELR ⚜ IVL ⚜ A ⚜ ȝ.

Même revers que sur la pièce précédente.

* Même pièce, gr. 1.355

N° 531. (*Ibid.*) KAROLVS ∘ DVX ∘ GELRIE ∘ IVL: CO: ⅗.

* Même pièce, gr. 1.419.

Voir aussi *Revue belge,* 1864, 1872, 1874.

(*A continuer.*) TH. M. ROEST.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A

N. Nijber nommé maître de la monnaie, 28 *septembre* 1492.

Le duc déclare avoir nommé N. Nijber maître de la monnaie et lui ordonne de frapper à Nimègue, ou dans telle ville qu'il lui indiquera, les monnaies suivantes : un florin d'or, bon à payer la douane sur les bords du Rhin; un briquet, un demi-briquet et un quart de briquet, dont on trouve l'aloi et le nombre frappé au marc indiqués sur notre « liste des ordonnances ». Par cet acte, les devoirs et les privilèges de Nijber sont en même temps réglés.

B

Évaluation du 5 *septembre* 1500, *arrêtée à Huissen.*

Le double sou Gueldrois y est évalué à 20 1/2 = un florin d'or et le sou proportionnellement.

C

Lettre adressée à la ville d'Elbourg, 4 *juin* 1501.

Le duc déclare que, pour remédier aux errements survenus dans le monnayage des derniers temps, il a ordonné la frappe de sous nouveaux, dont un exemplaire est joint à sa lettre.

D

La ville de Ruremonde est autorisée, à frapper des monnaies d'or, 8 *avril* 1505.

La durée pour laquelle la ville reçut ce privilège y est fixée à six mois.

E

Ordonnance de l'an 1505 ?

Le duc autorise S. van Baitenborch à frapper le Clemmergulden à 76 au lieu de 75 1/2 pièces au marc.

F

R. Buijtendijck nommé essayeur, 15 *avril* 1509.

Cette ordonnance dit qu'il est nommé pour la durée de six années consécutives, mais que le duc aura le droit de le remplacer après trois années, si la somme que Buijtendijck a payée à G. van Coilne lui a été entièrement restituée.

G

Ordonnance du 7 *octobre* 1509.

S. van Batenborch s'étant plaint qu'il ne pouvait plus concourir avec les ateliers monétaires limitrophes, le duc l'autorise à frapper les monnaies indiquées sur notre « liste des ordonnances. »

H

Lettre adressée au magistrat de la ville d'Arnhem,
5 *juin* 1516.

Le duc demande au magistrat d'envoyer des délégués à Zutphen pour y traiter des affaires monétaires qui exigent une grande réformation.

I et J

Ordonnance du 19 *juin* 1516.

Avant-projet? d'une ordonnance, arrêtée à la conférence tenue à Zutphen, par les conseillers du duc et les envoyés des villes de Nimègue, de Ruremonde, de Zutphen, d'Arnhem, de Bommel, de Venloo et de Gelre. On trouve les espèces à frapper, ainsi que leur titre et la quantité au marc, indiquées sur notre « liste des ordonnances. »

K

Lettre adressée au magistrat de la ville d'Arnhem
14 *octobre* 1516.

Le duc fait part qu'une conférence tenue à Arnhem a résolu de diminuer la valeur des monnaies, qu'il vient de nommer N. Nijber maître de la monnaie et qu'il ordonne de ne laisser transporter en d'autres pays ni or ni argent et de faire publier cette ordonnance.

L

Évaluation du 22 *mars* 1517.

Pour remédier aux torts causés par la diminuation de la valeur des monnaies tant d'or que d'argent, les conseillers du duc et les envoyés des villes principales donnent une évaluation de toutes les espèces.

M

Ordonnance du 25 *mars* 1518.

Le duc ordonne à N. Nijber de frapper des demi-sous au titre de deux deniers et au nombre de 202 pièces au marc.

N

Lettre adressée au magistrat de la ville d'Arnhem, 25 *juillet* 1519.

Le duc ordonne de publier la nouvelle ordonnance, arrêtée dans le conseil des bannerets, de la noblesse et des envoyés des villes.

N*

Lettre adressée au magistrat de la ville d'Elbourg, 3 *février* 1522.

Le duc ordonne de faire publier qu'il se trouve forcé d'augmenter la valeur des monnaies d'or, parce que tous les princes limitrophes ont pris cette mesure.

O

Ordonnance du 6 *juin* 1522.

Le duc ordonne à N. Nijber de frapper le Clemmergulden à 13 carats et 3 grains d'aloi et au nombre de 75 au marc.

P

S. van Boenhoff nommé aide-essayeur, 13 *décembre* 1523.

Ordonnance par laquelle S. van Boenhoff est nommé aide-essayeur au salaire de 23 1/2 cavaliers d'or.

Q

Ordonnance du 17 mars 1524.

Le duc ordonne à N. Nijber de frapper des muterkens à 29 pièces à la demi-once et au titre de 14 grains.

R

Ruremonde autorisée à frapper monnaie, mars 1525.

Ordonnance autorisant la ville de Ruremonde à frapper des monnaies d'or et d'argent, à condition que ces monnaies soient pourvues d'un indice qui indique à première vue leur provenance.

S

Ordonnance du 16 septembre 1530.

R. van Eembrugge est nommé maître de la monnaie pour une durée de six années consécutives et reçoit l'ordre de frapper à Nimègue les monnaies indiquées sur notre « liste des ordonnances ». Ses privilèges et ses devoirs sont en même temps réglés par cet acte.

T

Lettre adressée au magistrat de la ville d'Elbourg, 25 février 1531.

Le duc ordonne au magistrat de faire publier que tout le monde doit se servir des nouvelles espèces qu'il vient de faire frapper et de défendre, sous peine d'amende, le transport d'or et d'argent en dehors des limites du duché de Gueldre.

U

Ordonnance du 27 mars 1532.

Le duc ordonne de diminuer son seigneuriage, ainsi que

de frapper les monnaies indiquées sur notre « liste des ordonnances ».

V

Ordonnance du 1er *avril* 1533.

J. Vlemijnck est nommé maître de la monnaie pour une durée de six années consécutives. Le duc lui ordonne en même temps de frapper à Nimègue, à Zutphen ou à Zalt-Bommel les monnaies indiquées sur notre « liste des ordonnances ».

W

Ordonnance du 20 *février* 1536.

Le duc ordonne de diminuer son seigneuriage et de frapper des demi-sous.

PHILIBERT II, DUC DE SAVOIE

1497-1504

LISTE MONOGRAPHIQUE

DE SES

MONNAIES ET DE SES MÉDAILLES

Philibert II ne régna que huit ans : de 1497 à 1504. Ses monnaies et ses médailles, faites à la fin du moyen âge, sont belles et rares. Domenico Promis, dans son ouvrage intitulé : *Monète dei Reali di Savoia,* Torino, 1841, n'en fait figurer que douze et n'en donne pas de monographie. Le musée de Chambéry, dont M. A. Perrin nous a donné un savant catalogue raisonné et illustré, n'en possède que sept ; celui du musée d'Annecy, publié par le même auteur, n'en décrit que trois. Enfin, les grandes collections particulières renferment : celle de *Wellenheim,* une monnaie et une médaille ; celle de *Maretich,* une monnaie ; celle *de Rossi,* une également, et, celle de *Morbio,* deux.

Ce nombre si restreint de pièces me suggéra l'idée d'en faire une simple liste qui n'occupait

dans l'origine qu'une seule page, mais plus tard, grâce aux suppléments ajoutés peu à peu dans le courant de mes recherches, ce petit canevas commença à prendre l'aspect d'une monographie. Telle est l'origine du travail que j'offre aux collectionneurs, avec toute la modestie d'un commençant qui se lance dans une nouvelle carrière.

Il est à regretter qu'aucune de ces pièces ne porte de millésime. Il faut donc les classer d'après le module, le poids et le métal.

Nous adopterons la méthode de Promis qui va des plus grandes aux plus petites. Nous nous sommes appliqué à caractériser chaque pièce autant que possible en indiquant les sources et les autorités.

ÉCUS.

N° 1. — *Droit.* ✠ PHILIBERTVS · DUX · SABAV DIE · VIII. Grènetis ou cercle intérieur de perles. Dans le champ, tête jeune du Duc, coiffée d'un béret, les cheveux coupés horizontalement sur le front et derrière la tête, vue de profil du côté droit.

Revers. ✠ IOLANT · LVDOVICHA · DVCISSA · SABAVDIE. Cercle intérieur de perles. Dans le champ, buste de la Duchesse, de profil, du côté gauche, portant une coiffure ornée d'une broderie.

Module, 46 millim.

(Écu du Duc avec sa première femme Yolande. — PROMIS, pl. XIII, n° 1.)

N° 2. — *Dr.* : ✠ au lieu de l'écu de Savoie, et OCTAVVS au lieu de VIII. Cercle intérieur uni; le reste, comme sur le droit précédent.

Rev. Comme le précédent, mais la broderie de la coiffure beaucoup plus simple.

(Écu. — Variété importante VERDUSSEN, Anvers, 1633, p. 115.)

Cette pièce est nommée par Verdussen : *Daelder van Savoyen*. C'est donc bien un écu ou thaler et non une médaille, ce qui est d'autant plus certain que l'ouvrage de Promis ne donne aucune médaille.

Yolande Louise, née en 1487, fille de Charles I, duc de Savoie, fut fiancée à l'âge de neuf ans à son cousin Philibert II, alors comte de Bresse. Elle mourut en 1500, à l'âge de treize ans.

MONNAIES D'OR.

N° 3. — *Dr.* : ✠ PHILIBERTVS · DVX · SABAVDIE · VIII. Grènetis intérieur et tête comme sur le thaler.

Rev. ✠ IN + TE + DOMINE + CONFIDO + T. Grènetis intérieur. Dans le champ, l'écu de Savoie surmonté d'un lacs d'amour entre FE — RT, le tout encadré dans quatre segments de cercle, ou arcs aboutés formés par un grènetis entre deux filets.

Module, 24 millim.

(Ducat, sans abréviations dans la légende. — Atelier de Turin. — PROMIS, pl. XIII, n° 2.)

Tous les ducats suivants sont au même type, sauf les différences d'ateliers ou d'abréviations.

N° 4. — Type du précédent et sans abréviations, mais avec N au lieu de T.

(Ducat. — Atelier de Nice, VERDUSSEN, p. 34.)

N° 5. — Même type. Différent G R, très distinct, Philibertus, sans abréviation.

(Ducat. — Atelier de?. — Catalogue Rossi, 4653, avec figure.)

N° 6. — Même type. On ne nous dit pas quel est le différent.

Poids : 3gr.32. Acheté 120 francs.

(Ducat. — Atelier de Verceil — Musée de Chambéry, n° 234.)

N° 7. — PHILIBTVS ꝏ barré. Différent GG, toujours le même type. Exemplaire superbe de conservation. Frappé par Nicolas Gatti. Les deux GG doivent signifier GATTI GINEVRA. Promis appelle l'atelier de Cornavin : *Presso Ginevra.*

Module, 25 millim. Poids : 3gr.500.

(Ducat. — Atelier de Cornavin. — Collection particulière. — Inédit.)

MONNAIES D'ARGENT.

Testons.

N° 8. — *Dr. :* ✠ PHILIBTVS · DUX · SABAVDIE · VIII. Grènetis. Tête coiffée d'un béret comme sur les ducats et les écus.

Rev. : ✠ IN · TE · DOMINE · CONFIDO · T · Le reste comme sur les ducats qui précèdent.

Module, 30 millim.

(Teston. — Atelier de Turin et type des ducats. — Promis, pl. XIII, nº 4.)

Observation : La barre du B a été omise sur la la pièce ou sur le dessin de Promis.

Nº 9. — *Dr.* : PHILI B'TVS, la barre du B' très distincte ; le reste, comme sur le nº 8.

Rev. : Différent P C, marque d'Amédée Perret, Chambéry, 1505 ; le reste, comme sur le précédent.

Module, 30 millim. Poids : 9gr.360.

(Teston. — Atelier de Chambéry. — Manque à Promis. — Inédit. — Collection Trachsel.)

Nº 10. — *Dr.* : Philibertus, sans abréviation.

Rev. : · T · CAS, c'est-à-dire : Torino, Giacomo Cassino, de 1503 à 1507. Le reste, au type des ducats, des deux côtés.

Module, 31 millim.

(Teston. — Atelier de Turin. — Promis, pl. XIII, nº 3.)

Nº 11. — *Dr.* : ✠ PHILIBTVS · DVX · SABAVDIE · VIII. Le reste, au type des ducats.

Rev. : IN · TE · DNE · — · CONFIDO · GG. Grènetis intérieur. Dans le champ, l'écu de Savoie incliné et surmonté d'un casque heaumé entre deux lacs d'amour.

Module, 30 millim.

(Teston. — Atelier de Cornavin. — Revers au type de l'écu incliné. — Promis, pl. XIII, nº 5.)

Le B qui devrait nécessairement être barré,

puisque la barre est l'abréviation des lettres ER, ne l'est pas dans la figure donnée par Promis. On peut attribuer cette omission au dessinateur.

N° 12. — *Dr.* : PHILIB — DVX — SABAVD · VIII. Cercle intérieur uni. Dans le champ, cavalier armé de toutes pièces, prêt au combat, tenant l'épée à l'épaule.

Rev. : IN · TE · DNE · — CONFIDO · P · C. Cercle intérieur uni. Le reste au même type que le n° précédent.

Module, 29 millim.

(Teston au type du cavalier armé. — Atelier de Chambéry. Promis, pl. XIII, n° 6.)

N° 13. — *Dr.* : ✠ PHILIBERTVS × D × SABAVDIE × VIII. Grènetis perlé. Tête de profil droit, comme sur toutes les autres monnaies de ce prince.

Rev. : ✠ IN · TE · DNE · — · CONFIDO · T. Grènetis intérieur perlé. Dans le champ, écu de Savoie incliné, timbré du heaume, accosté de deux lacs.

Poids : 1 gramme 55 centigrammes.

(Demi teston. — Atelier de Turin. — Musée d'Annecy. — Variété de coin de Promis, pl. XIII, n° 5)

MONNAIES DE BILLON,

désignées comme pièces d'argent dans tous les catalogues de ventes.

N° 14. — *Dr.* : ✠ PHILIBERTVS · DVX · SABAVDIE · VIII. Grènetis intérieur. Dans le champ, l'écu de Savoie sans aucun ornement.

Rev. : ✠ PRINCEPS · MARCHIO · IN ·

ITALIA · T. Grènetis intérieur. Dans le champ, croix pattée, cantonnée d'un anneau au 1er et au 3e et d'un lacs d'amour au 2e et au 4e, encadrée dans quatre segments de cercle ou lobes aboutés.

Module, 25 millim.

(Parpaïole. — Atelier de Turin. — Promis, pl XIII, nº 7.)

Nº 15. — *Dr.* : ✠ PHILIꝗTVS — D · SABA · VIII. Grènetis intérieur. Dans le champ, l'écu de Savoie surmonté d'un heaume sans casque.

Rev : ✠ MARCHIO · IN · ITALIA · T · CAS. Grènetis intérieur. Dans le champ, croix de saint Maurice, cantonnée d'un lacs d'amour au 1er et au 3e.

Module, 20 millim

(Parpaïole?. — Promis, pl. XIV, nº 8. — Maretich, 2207, désignée comme monnaie d'argent « Silbermünze ». — Atelier de Turin. — T. Cassino, de 1503 à 1507.)

Nº 16. — *Dr.* : ✠ PHILIBERTVS · D · SABA · VIII. Grènetis intérieur. Dans le champ, FERT, sur une ligne horizontale et en caractères modernes.

Rev. : ✠ MARCHIO · IN · ITALIA · T · CAS. Grènetis intérieur. Dans le champ, croix tréflée.

Module, 18 millim.

(Bianchetto (petit blanc), d'après Morbio, 2994. — Atelier de Turin. — Promis, pl. XIV, nº 9.)

Nº 17. — *Dr.* : ✠ PHILIBER · DVX · SABAV · VIII. Grènetis intérieur. Dans le champ, FERT.

Rev. : ✠ MARCHIO · IN · ITALIA · T. Grè-

netis intérieur. Dans le champ, croix de saint Maurice.

Module, 20 millim.

(Quart (quarto). — Atelier de Turin. — Promis, pl. XIV, n° 10)

N° 18. — D'après M. Perrin, ce serait une variété de la pièce précédente, mais la vignette qu'il nous en donne a quelque chose d'étrange : c'est que la légende du revers, étant en caractères gothiques, ne peut appartenir au droit, dont les lettres sont latines. Il doit y avoir une erreur quelconque : soit dans la frappe de la pièce elle-même par la réunion de deux coins disparates, soit dans l'impression du catalogue par une confusion analogue de deux blocs qui ne vont pas ensemble.

(Quart. — Atelier de Turin. — Médaillier de Chambéry. — Catalogue Perrin, n° 236.)

N° 19. — *Dr.* : ✠ PHILIBERTVS · DVX · SA. Grènetis intérieur. Dans le champ, fert (en lettres gothiques), entre quatre traits parallèles.

Rev. : ✠ AVGVSTE · PRETORIE · PRINC · T. Grènetis intérieur. Dans le champ, croix de saint Maurice.

Poids : 68 centigrammes.

(Quart. — Atelier de Turin. — Médaillier de Chambéry, n° 237.)

N° 20. — *Dr.* : ✠ PHILIBER : D'X · SABAV. Grènetis intérieur. Dans le champ, fert (en lettres gothiques), entre traits parallèles.

Rev. : ✠ ET : AVG : PRET : PRIN..... Grènetis

intérieur. Dans le champ, croix de saint Maurice.

Poids : 750 milligrammes.

(Quart. — Atelier de Turin. — Variété du précédent. — Médaillier de Chambéry, n° 238.)

N° 21. — *Dr.* : ✠ PHILIBERTVS · DVX. Cercle intérieur de perles rondes. Dans le champ, un grand P.

Rev. : ✠ SABAVDIE · VIII. Cercle intérieur de grains d'orge. Dans le champ l'écu de Savoie.

Module, 19 millim.

(Fort. — Musée de Chambéry, n° 239. — Promis, pl. XIV, n° 11.)

N° 22. — *Dr.* : ✠ PHILIBERTVS DVX. Grènetis intérieur. Dans le champ, l'écu de Savoie.

Rev. : ✠ SABAVDIE · VIII · T · CAS. Grènetis intérieur. Dans le champ, croix pattée.

Module, 16 millim.

(Obole ou maille?. — Atelier de Turin. — Cassino. — Promis, pl. XIV, n° 12.)

N° 23. — *Dr.* : ✠ PHILIB · DVX · G · R ou K? (1). Grènetis intérieur. Dans le champ, grande S ressemblant à un serpent.

(1) Il n'est guère probable que cette dernière lettre soit un K. Ce doit être R? Cependant, dans l'atelier de Cornavin où, selon M. Perrin, cette pièce doit avoir été frappée. il n'y a pas de maître monnayeur, sous le règne de Philibert II, dont le nom commence par R, si ce n'est *Rodolfo Aigente*. On pourrait ainsi lire : Ginevra Rodolfo?

Si cette hypothèse est juste, nous aurions déterminé l'atelier dans lequel fut frappé notre *ducat*, n° 5, du catalogue Rossi, n° 4653, c'est-à-dire *Cornavin*.

Rev. : ✠ 'ABAVDIE · ET · P. Grènetis intérieur. Monnaie de bas billon, se rapprochant de celles publiées par MM. de Blavignac et Rabut pour le duc Louis.

Poids : 45 centigrammes.

(Obole ou maille?. — Atelier de Cornavin. — Musée d'Annecy, nº 111, jusqu'alors inédite.)

24.—*Dr.* : ✠ PHILIB ∘ SABAV ∘ GG. Grènetis intérieur. Dans le champ, grande S ressemblant à un serpent.

Rev. : ✠ 'ABAVDIE ∘ ET ∘ P. Grènetis intérieur. Dans le champ, croix de saint Maurice. Billon.

Poids : 41 centigrammes.

(Obole ou maille? — Atelier de Cornavin, Nicolas Gatti. — Variété de la précédente. — Médaillier d'Annecy, nº 112.)

Grand médaillon de 95 *millimètres.*

Nº25.—*Dr.*: PHILBERTVS·DVX·SABAVDE. VIII · MRGVA · MAXI · CAE · AVG · FILIA. Ligne circulaire intérieure. Dans le champ, qui est semé de lacs d'amour et de tournesols, les deux bustes en regard (affrontés) de Philibert II, duc de Savoie, et de Marguerite, archiduchesse d'Autriche et duchesse de Bourgogne, fille de l'empereur Maximilien I, reliés ensemble par une claie d'osiers fortement serrée, comme pour les retenir dans le parc de l'hymen, allégorie dans le goût de l'époque.

Il faut beaucoup de bonne volonté pour voir dans ces fleurs des tournesols. Si le bon Köhler

n'avait pas eu soin de nous le dire, nous nous serions en vain creusé la tête pour le trouver.

Rev. : GLOR I A · IN ALT S M I S DEO ET IN TERRA PAX · HOM NIBVS · BVRGVS : Ligne circulaire intérieure. Dans le champ, semé de lacs d'amour et de tournesols, les armes de Savoie et de Bourgogne entre les lettres FE — RT, surmontées d'un grand lacs d'amour dont les bouts sont terminés en houppes.

Module, 95 millim.

(Grand médaillon de Philibert II et de sa seconde femme, Marguerite d'Autriche. J. D Köhler, *Münzbelustigung*, vol. XV, p. 121, figuré.)

Ce grand médaillon fut exécuté à Bourg en Bresse, en 1501, et offert aux jeunes époux à l'occasion de leur entrée dans cette ville.

Avant de monter sur le trône de Savoie, Philibert était comte de Bresse. Né en 1480, il n'avait, à l'époque de son second mariage, que vingt et-un ans.

Il était beau et bon, disent les historiens, et ses contemporains l'appelaient *le Beau*.

Toutes les monnaies et les médailles représentent ce prince avec une tête juvénile.

Il mourut après trois années de mariage pour avoir bu trop d'eau glacée après s'être échauffé à la chasse.

Sa veuve, après beaucoup de vicissitudes, mourut en 1530.

Elle avait été fiancée d'abord au *Dauphin*, qui devint ensuite Charles VIII, roi de France, mais ce prince lui préféra Anne de Bretagne. En 1497, elle épousa *Jean*, Infant d'Espagne, qui mourut quelques mois plus tard. Enfin, en 1501, elle se maria, à Bruxelles, avec Philibert II. La bénédiction fut donnée à Romainmotiers dans le pays de Vaud.

Les deux époux étaient du même âge, du même caractère et beaux tous les deux, ainsi que le raconte, en latin, leur contemporain et historiographe *Agrippa*.

Parlant de Marguerite il écrit :

« Erat illi vultus perbenignus et jucundissimus,
« aspectu hilaris, plenus autoritatis et gratiæ
« Dignitas oculorum talis, ut nitidissimum quen-
« dam nobilitatis splendorem profundere vide-
« rentur. Gratia oris maxima, vox suavis, et
« sermo expeditus, summa totius corporis elegan-
« tia et quae regium atque imperatorium prae se
« ferre venustate quadam majore, quam humana,
« videretur. »

Les qualités de son caractère égalaient celles de son extérieur. Agrippa ajoute :

« Ad tam praeclaram corporis venustatem acces-
« serunt honestas, mansuetudo, modestia, pudor,
« verecundia cæteræque virtutes tantae, ut se tan-
« quam exemplum et speculum quoddam virtu-
« tum, omnibus praeberet contemplandam. »

Un autre historiographe, *Jean le Maire*, a fait

sur ses grandes vertus un livre intitulé : *La couronne Margaritique.*

Avant d'épouser Philibert de Savoie, l'archiduchesse avait été en péril de mort imminente. J.-D. Köhler nous donne cette histoire en allemand, dans son style empesé et suranné du commencement du XVIIIe siècle. Nous traduisons en abrégeant :

« Elle fut infortunée dès son enfance. A l'âge de « deux ans, elle perdit sa mère. Dédaignée par le « Dauphin auquel elle était fiancée et avec lequel « elle avait été élevée au château d'Amboise, « veuve de son premier mari, Jean, Infant d'Es- « pagne, après quelques mois de mariage, et du « second, au bout de trois années d'union, elle « ne perdit jamais courage, malgré toutes ces « épreuves.

« Elle avait adopté pour devise :

« FORTVNE · INFORTVNE · FORT · VNE « et elle montra, dans toute sa vie, une grandeur « d'âme au-dessus de l'adversité et digne d'admi- « ration.

« Ayant quitté le port de Flessingue pour aller « en Espagne rejoindre son fiancé, son vaisseau « fut poussé, par un vent contraire, sur la côte « d'Angleterre où elle resta un mois entier, sans « vouloir mettre pied à terre.

« Poursuivant ensuite son voyage, son navire « fut assailli par une furieuse tempête. Pour se « sauver, elle dut entrer dans un canot afin d'at-

« teindre un autre vaisseau. Cette légère embarca-
« tion était sur le point de sombrer et ses com-
« pagnons avaient perdu tout espoir.

« Elle écrivit alors son épitaphe, avec un crayon,
« sur un morceau de papier qu'elle enveloppa de
« toile et la fixa à son bracelet d'or, pensant que
« si elle faisait naufrage, on la reconnaîtrait par
« ce moyen. Voici l'épitaphe :

« Cy gist Margot la gentil' Damoiselle
« Qu' a deux Marys, et encor' est pucelle. »

Tous les historiographes de cette noble princesse ont parlé d'elle dans des termes semblables. En voici la preuve :

En 1508, après la mort de son frère, Philippe de Castille, dont l'héritier était encore mineur, les états des Pays-Bas prièrent l'empereur Maximilien de leur donner pour gouvernante sa fille Marguerite, veuve de Philibert de Savoie.

Elle gouverna ce pays pendant vingt-deux ans, avec sagesse, prudence et fermeté, en gagnant l'amour de ses sujets. Elle avait choisi *Malines* pour sa résidence et y mourut le 30 novembre 1530, à l'âge de cinquante ans.

Nous terminerons notre petit travail par la description d'une médaille frappée en commémoration de sa mort.

N° 26. — *Dr. :* MARGVAR · MAX · IMP ·

FIL · D · SAB · VID. Buste de la Duchesse portant le voile de veuve, vu du côté droit.

Rev. : SPOLIAT · MORS · MVNERA · NOSTRA. Un palmier frappé de la foudre, accosté d'un briquet couronné.

Module, 61 millim.

(Médaillon ou grande médaille commémorative de la mort de Marguerite, veuve de Philibert II. J. D. Köhler, vol. XV, p. 127. Wellh., 2504. Hergott, t. XVII.)

C. F. Trachsel.

Lausanne, 1892.

LA MAILLE AUDENARDAISE.

Il y a lieu, ce me semble, de compléter et de confirmer l'attribution faite par M. Caron, au sujet de la monnaie d'Audenarde (1).

Elle porte sur deux éléments de comparaison essentiels : la branche ou l'arbuste, et la petite tête énigmatique qui s'y trouve enlacée.

Pour la tige, les preuves abondent à Audenarde. Une suffira, et elle est catégorique.

En 1887, les fouilles opérées dans l'Escaut pour y établir une nouvelle écluse de barrage mirent au jour, entre autres pièces métalliques rarissimes, une petite estampille en plomb ayant servi à contrôler les draps de fabrication locale.

Elle offre, d'un côté, la lettre gothique *a*, marque de sa provenance, accostée d'une rosace, et, de l'autre, une branche de fleurs entourée d'un grènetis. Nul doute qu'elle ne vise l'arbuste précité.

(1) Dans les *Mémoires du Congrès international de numismatique de Bruxelles*, 1891, pp. 133 et suiv.

Cette petite pièce n'ayant qu'un diamètre d'un centimètre et demi, il y a lieu de croire qu'elle faisait partie d'une série d'estampilles, trois à coup sûr, pour autant de sortes de draps, car je me rappelle avoir vu jadis, dans une collection, un spécimen semblable mesurant au moins deux centimètres et demi de diamètre. La troisième pièce aura eu une dimension proportionnelle.

C'est le plomb du petit module qui, en définitive, a seul été conservé. La bordure et la ligature ont disparu.

L'une des villes de Flandre où la fabrication des draps se faisait sur une large échelle, Ypres, nous offre diverses estampilles de ce genre que l'on avait baptisées de certains noms, d'après les objets gravés sur l'une des faces de ces marques de contrôle.

On y comptait ainsi une estampille *au lion,* à *la tête de maure,* aux *steriers* (1). A Courtrai, on en possédait à *la tour,* à *la sonnette,* aux *ciseaux*. Précieux documents pour la numismatique flamande, et qui, appliqués à l'origine de nos monnaies, mèneront peut-être à des découvertes aussi importantes qu'imprévues.

(1) *Voy.* ma *Petite numismatique en Flandre,* dans la *Revue de la numismatique belge,* 1865, p. 323. En dehors de la *Notice sur Guillaume Blanstrain, graveur de sceaux du* XVIe *siècle,* t. V, 2e série, une suite d'études, concernant l'histoire métallique de la ville d'Audenarde et puisée à des sources d'archives, y a paru. (*Revue de numismatique* précitée : 1851, p. 28; 1853, p. 275; 1856, p. 335; 1859, p. 160; 1860, p. 91 et 1861, p. 273.)

Audenarde, qui pouvait franchement se contenter de différencier ses estampilles par leurs dimensions seules, y fit représenter également des emblèmes commémoratifs : l'arbuste précité, un chardon, voire même une grappe de raisin, comme le démontrent un vieux sceau communal et une estampille attribuée, sans preuves sérieuses, à la ville d'Alost (1) :

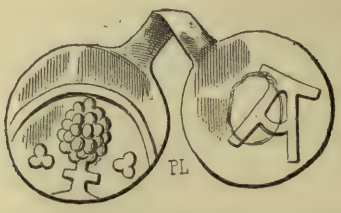

Le chardon, que porte un ancien contre-sceau d'Audenarde, symbolise peut-être le caractère rigoureusement privé du document muni d'un pareil sceau. C'est comme les chiens dogues qui décorent les serrures monumentales de nos meubles du xve siècle. Chardon et chien semblent dire : Gare à qui y touche !

Les plombs qui garnissaient les draps ont une destination similaire : celle de garantir leur provenance. Et, s'il s'y trouve un chardon, on peut encore, sans abandonner le sens allégorique y attaché, les ramener à la plante de ce nom, armée de petits crochets et dont se servent les foulons pour carder la laine.

(1) Je me vois obligé de reproduire, telle quelle, cette estampille, d'après le dessin fourni par Devigne.

Quoi qu'il en soit, la mention de cette particularité dans les archives d'Audenarde ne saurait être omise ici. En voici une extrêmement importante, car elle semble faire allusion à la pièce elle-même dont le lecteur a vu le fac-simile :

« On scellera les draps au moyen d'un sceau à la marque de la ville. D'un côté figurera un α grec et, de l'autre, un petit arbuste, *struukxkin,* avec deux petites cardes. »

Il y a eu là, du reste, comme sur les sceaux communaux, beaucoup de fantaisie. Un magnifique sceau des tuteurs offre, notamment, les armes locales tenues par deux orphelins et surmontées d'un arbre en fleur, lequel fait songer involontairement au méreau en plomb offrant l'Arbre, dit *Sceptre d'Aaron*, et dont de nombreux exemplaires ont été trouvés à Audenarde. Il en existe en argent d'assez grossièrement exécutés.

Les lunettes placées, depuis, sur les dites armes, prirent apparemment naissance le jour où arbustes, fleurs, chardons, etc. furent jugés trop encombrants pour accompagner l'écu au lion adopté au XIVe siècle, et disparurent, irrémissiblement, à la fin du siècle suivant, hormis deux branches symétriques portant un bouton ou un fruit :

Cette singularité d'un sceau aux armes sur-

montées d'un arbre, comme ci-dessus, livre un sérieux argument en faveur de la transformation de la branche double à fruits en besicles véritables.

On conserve une estampille du XVIe siècle, où les boutons (globules) parsèment le champ et circulent autour de l'Ƀ, comme pour attendre une destination nouvelle. Il n'y manque qu'une ligature courbe, indiquée, du reste, par le trait supérieur droit, pour former des besicles véritables :

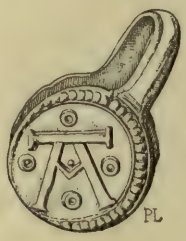

Au verso, une carde au-dessus d'un minuscule monogramme Ƀ, le tout entouré d'un grènetis fortement accentué.

J'ai essayé jadis de faire dériver les lunettes du même Ƀ gothique, lequel, grâce aux ornementations capricieuses du graveur appliquées successivement au trait horizontal de l'initiale, a pris les formes suivantes :

C'est le cas maintenant de répéter l'octain :

Entre les deux mon cœur balance !

Gaillard fait une timide allusion aux branches

figurées sur certaines monnaies gauloises, et vraiment cette allusion n'est point aussi insignifiante qu'on pourrait le croire.

Le rameau douaisien, audomarois, louvaniste, audenardais, etc., proviendrait-il d'un culte des Gaulois chez qui le gui passait pour un emblème sacré? Le culte chrétien l'aurait-il adopté comme un symbole caractéristique de la Paix?

Reste le second élément d'assimilation de la maille audenardaise : la petite tête sibylline.

Une allusion fugitive y est faite, dans la chronique manuscrite locale, à propos des armes de la commune. Je traduis tout le passage, car il offre de l'intérêt :

« Autrefois, la ville d'Audenarde faisait usage d'un sceau orné d'un grand flacon ou clou, et ayant dans l'écusson une *TÊTE surmontée de feuillage*. Son contre-sceau, qu'on emploie de temps en temps, représentait une branche de vigne. On se servait encore du sceau en 1319.

« Depuis, la ville a adopté un autre blason, savoir : un écusson à trois barres de gueules dans le champ d'or. Sur les barres, un lion de sable, debout. Au dos du sceau qu'on emploie actuellement, se trouve gravée, en grands caractères : (F)ACTVM ANNO DNI MCCCXVII IN DIE BEATE CATHARINE. On se sert simultanément des deux sceaux, du sceau aux affaires et du grand sceau.

« Quand on fait usage du grand sceau, on met,

sur le revers de l'empreinte de cire, le contre-sceau précité, garni d'une branche de vigne, absolument comme jadis, quand on se servait de l'ancien sceau. »

Cela me parait péremptoire.

La chronique manuscrite d'Audenarde, compilée vers la fin du XVIe siècle, à part certaines mentions empruntées à des sources orales, offre une garantie sérieuse, car l'auteur était familier de l'hôtel de ville et a dû avoir sous les yeux toutes les pièces invoquées. On n'invente pas d'ailleurs ces particularités là.

Et quant à la tête elle-même, vue de profil, elle porte, si je ne me trompe, une sorte de diadème perlé : conséquemment elle pourrait, d'après M. le baron Liedts, fort bien appartenir au premier prince qui ait frappé monnaie en Flandre.

Ai-je réussi à renforcer quelque peu l'argumentation de M. Caron ? Je l'espère.

Si les objets provenant de fouilles de l'Escaut et non dépouillés encore de leur enveloppe boueuse, extrêmement résistante, présentent dans la suite du nouveau en fait de numismatique, j'aurai soin d'en informer immédiatement les lecteurs de la *Revue*.

EDMOND VANDER STRAETEN.

LÉOPOLD WIENER
GRAVEUR EN MÉDAILLES
ET
SON ŒUVRE.

QUATRIÈME ARTICLE

146. — Même année. — Pièce de 50 centimes à la même effigie et frappée en exécution des mêmes lois et arrêtés.

Revue belge de num., 1866, pl. XIX, nº 4.

147. — Même année. — Médaille de l'Association agricole de l'arrondissement d'Ypres.

Revue belge de num., 1877, pl. DD, nº 1.

148. — Même année. — Médaille de l'Association agricole du même arrondissement, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

Revue belge de num., 1883, p. 139.

149. — Même année. — Tête du Roi, tournée à gauche.

Légende : LÉOPOLD II ROI DES BELGES.

Rev. Dans une couronne de fleurs, sur le

bas de laquelle est posé un écu aux armes de Bruges, on lit, en cinq lignes :

LA VILLE
DE
BRUGES
AU ROI
27 AOUT 1866

Diam. 0.050.

150. — Même année. — Médaille frappée pour servir de récompense aux élèves des écoles de dessin du royaume.

Médailles historiques de Belgique, pl. XI, nº 12.

151. — 1867. — Médaille frappée à l'occasion du mariage de LL. AA. RR. le Comte et la Comtesse de Flandre.

Revue belge de num., 1868. pl. XI.
Médailles historiques de Belgique, pl. III, nº 3.

152. — Même année. — Pièce de 20 francs, à l'effigie de Léopold II, Roi des Belges, frappée en exécution de la loi du 21 juillet 1866 et de l'arrêté royal du 15 mars 1867.

Revue belge de num., 1867, p. 357.

153. — Même année. — Jeton de présence de la Société royale de numismatique de Belgique, à l'effigie de Hubert Goltzius.

Revue belge de num., 1867, p. 531.

154. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion du Congrès archéologique d'Anvers.

Médailles historiques de Belgique, pl. VI, nº 6.

155. — Même année. — L'eunuque de la cour de Candace, reine d'Ethiopie, assis dans un bige, à gauche, et lisant le prophète Isaïe. Un esclave tient les chevaux du char, tandis que l'évangéliste Philippe s'en approche en élevant la main gauche vers le ciel et en montrant de la droite le livre ouvert que l'eunuque a sur les genoux. Dans le fond, deux palmiers.

A l'exergue : HOW CAN I EXPECT SOME MAN SHOULD GUIDE ME

Rev. Dans le champ :

MIRZAPORE.
❀
THE
MOTHER MEDAL
MDCCCLXVII
❀
MISSION

Légende : THE EARTH SHALL BE FULL OF THE KNOWLEDGE OF THE LORD AS THE WATERS COVER THE SEA Diam. 0.047.

156. — 1868. — Médaille décernée par l'Association agricole de l'arrondissement d'Ypres aux ouvriers, comme récompense de leur moralité, de leur dévouement, etc.

Revue belge de num., 1877, pl. DD, n° 2.

157. — Même année. — Médaille en l'honneur du peintre baron Henri Leys.

Médailles historiques de Belgique, pl. IX, n° 9.

158. — Même année. — Tête du Roi, tournée à gauche.

Légende : LEOPOLD II ROI DES BELGES.

Rev. Couronne de chêne. Le reste du champ lisse.

Diam. 0.038.

159. — Même année. — Jeton de présence de la Société royale de numismatique de Belgique, à l'effigie de Hubert Goltzius.

Revue belge de num., 1868, p. 450.

160. — Même année. — Dans le champ entouré d'un grènetis :

VIJFTIGJARIG

❀

JUBELFEEST

❀

1818 1868

Légende : AKADEMIE VAN SCHOONE KUNSTEN ❋ St NIKOLAAS ❋

Rev. Même revers que pour le n° 132.

Diam. 0.050.

161. — 1869. — Jeton de présence de la Société royale de numismatique de Belgique, à l'effigie de Hubert Goltzius.

Revue belge de num., 1869, p. 507.

162. — 1870. — Médaille frappée à l'occasion de l'inauguration du pont de Düsseldort.

Revue belge de num., 1871, pl. II, n° 3.

163. — Même année. — Jeton de présence de la Société royale de numismatique de Belgique, à l'effigie de Hubert Goltzius.

Revue belge de num., 1870, p. 564.

164. — 1871. — Médaille en l'honneur du peintre Hans Memlinc.

Médailles historiques de Belgique, pl. XXIV, n° 29.

165. — Même année. — Jeton de présence de la Société royale de numismatique de Belgique, à l'effigie de Théodore Van Berckel.

Revue belge de num., 1871, p. 127.

166. — 1872. — Médaille en l'honneur du peintre Nicaise De Keyser.

Médailles historiques de Belgique, pl. XXX, n° 36.

167. — Même année. — Médaille en l'honneur de l'architecte Joseph Schadde, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

Médailles historiques de Belgique, pl. XXXII, n° 38.

168. — Même année. — Jeton de présence de la Société royale de numismatique de Belgique, à l'effigie de Théodore Van Berckel.

Revue belge de num., 1872, p. 521.

169. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion de la consécration de l'église de Notre-Dame de Laeken.

Médailles historiques de Belgique, pl. XL, n° 47.

170. — 1873. — Médaille en l'honneur de M. Renier Chalon.

Revue belge de num., 1873, pl. XVI.

171. — Même année. — Jeton de présence de la Société royale de numismatique de Belgique, à l'effigie de Théodore Van Berckel.

Revue belge de num., 1873, pl. XVII, n° 4.

172. — Même année. — Pièce de 20 francs de la Confédération suisse.

Revue belge de num., 1873, p. 493.

173. — 1874. — Jeton de présence de la Société royale de numismatique, à l'effigie de Frans Van Mieris.

Revue belge de num., 1874, p. 168.

174. — 1875. — Jeton de présence de la même Société, à la même effigie.

Revue belge de num., 1875, p. 521.

175. — 1876. — Médaille frappée à l'occasion de l'inauguration des nouveaux bâtiments du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.

Médailles historiques, pl. XLI, n° 48.

176. — Même année. — Jeton de présence de la Société royale de numismatique. — Buste de Van Mieris, à droite.

Légende : FRANS VAN MIERIS

Rev. Dans le champ :

SOC. ROYALE DE
NUMISMATIQUE
DE BELGIQUE
ASSEMBLÉE DE
1876

Diam. 0.033.

177. — 1877. — Jeton de présence de la même société, à l'effigie du comte de Renesse-Breidbach.

Revue belge de num., 1877, p. 567.

178. — 1878. — Médaille en l'honneur de M. Edw. Pecher, vice-président de l'Association libérale d'Anvers.

Médailles historiques de Belgique, pl. LII, n° 62.

179. — Même année. — Médaille offerte par les conseillers provinciaux de Belgique à LL. MM. le Roi et la Reine, à l'occasion de leurs noces d'argent.

Médailles historiques de Belgique, pl. LIV, n° 65.

180. — Même année. — Médaillon offert par la Reine aux institutrices belges.

Revue belge de num., 1879, pl. IV.

181. — Même année. — Jeton de présence de la Société royale de numismatique de Belgique, à l'effigie du comte de Renesse-Breidbach.

Revue belge de num., 1878, p. 472.

182. — Même année. — Tête du Roi, tournée à gauche.

Légende : LÉOPOLD II ROI DES BELGES

Rev. Deux marteaux de mineurs en sautoir dans une couronne de chêne et laurier.

Légende : ❀ ACTE DE DÉVOUEMENT ❀ RÉCOMPENSE NATIONALE ❀ MINES

Diam. 0.028.

183. — Même année. — Tête de M. Vandenpeereboom, tournée à gauche.

Légende : A. VAN DEN PEEREBOOM MINISTRE D'ETAT

Sous la tête : 1878

Rev. Dans le champ, en neuf lignes

A L'AUTEUR
DE LA NUMISMATIQUE
YPROISE
TÉMOIGNAGE
DE RECONNAISSANCE
POUR LES SERVICES
RENDUS A L'ARCHÉOLOGIE
ET A L'HISTOIRE
DU PAYS

Diam. 0.038.

184. — 1879. — Médaille frappée à l'occasion du centenaire de la fondation de la Société d'Émulation de Liége, faite en collaboration avec C. Jéhotte.

Médailles historiques de Belgique, pl. LV, nº 66.

185. — Même année. — Jeton de présence de la Société royale de numismatique de Belgique.

Tête du comte de Renesse, à gauche.

Légende : Cte C · W · DE RENESSE BREIDBACH.

Rev. Dans un grènetis :

ASSEMBLÉE
6 JUILLET
1879

Légende : SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE DE BELGIQUE

Diam. 0.033.

186. — 1880. — Jeton de présence de la même société, à l'effigie de Gérard Van Loon.

Revue belge de num., 1880, p. 539.

187. — Même année. — Médaille dite du Congrès national.

Souvenirs num. du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique, pl. III, nº 14.

188. — Même année. — Monnaie commémorative du Jubilé national, de la valeur de 5 francs.

Souvenirs num. du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique, pl. I, nº 2.

189. — Même année. — Monnaie frappée à la même occasion, de la valeur de 2 francs.

Souvenirs num. du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique, pl. I, nº 3.

190. — Même année. — Monnaie frappée à la même occasion, de la valeur d'un franc.

Souvenirs num. du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique, pl. I, nº 4.

191. — 1881. — Jeton de présence de la Société royale de numismatique de Belgique, à l'effigie de Gérard Van Loon.

Revue belge de num., 1881, p. 518.

192. — Même année. — Médaille en l'honneur de Henri Conscience.

Médailles historiques, pl. LX, n° 72.

193. — 1882. — Jeton de présence de la Société royale de numismatique de Belgique, à l'effigie de Gérard Van Loon.

Revue belge de num., 1882, p. 676

194. — 1883. — Jeton de présence de la même société, à l'effigie de de Saulcy.

Revue belge de num., 1883, p. 449.

195. — Même année. — Médaille en l'honneur de M. Vandenpeereboom, ministre d'État.

Revue belge de num., 1884, pl. VII, n° 1.

196. — 1884. — Jeton de présence de la Société royale de numismatique de Belgique, à l'effigie de de Saulcy.

Revue belge de num., 1884, p. 438.

197. — 1885. — Jeton de présence de la même société, à la même effigie.

Revue belge de num., 1885, p. 525.

198. — Même année. — Médaille en l'honneur de Charles Rogier.

Médailles historiques, pl. LXVI, n° 89.

199. — Même année. — Médaille-monnaie frappée à l'Exposition d'Anvers.

L'Escaut, assis à gauche, s'appuie sur son urne et tient de la main droite une corne d'abondance. Derrière lui, se profilent les murs du château d'Anvers surmonté des mains coupées.

A l'exergue : ANTWERPEN.

Rev. Façade principale de l'Exposition.

Légende : EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS.

A l'exergue : 1885

Diam. 0.030.

200. — 1886. — Jeton de présence de la Société royale de numismatique de Belgique, à l'effigie de Louis De Coster.

Revue belge de num., 1886, p. 494.

201. — 1887. — Pièce de 5 francs de l'État indépendant du Congo.

Revue belge de num., 1888, pl. VIII, nº 1.

202. — Même année. — Pièce de 2 francs du même État.

Revue belge de num., 1888, pl. VIII, nº 2.

203. — Même année. — Pièce d'un franc du même État.

Revue belge de num., 1888, pl. VIII, nº 3.

204. — Même année. — Pièce de 50 centimes du même État.

Revue belge de num., 1888, pl. VIII, nº 4.

205. — Même année. — Pièce de 10 centimes du même État.

Revue belge de num., 1888, pl. VIII, nº 5.

206. — Même année. — Pièce de 5 centimes du même Etat.

Revue belge de num., 1888, pl. VIII, nº 6.

207. — Même année. — Pièce de 2 centimes du même État.

Revue belge de num., 1888, pl. VIII, nº 7.

208. — Même année. — Pièce d'un centime du même État.

Revue belge de num., 1888, pl. VIII, nº 8.

209. — Même année. — Médaille en l'honneur du docteur Burggraeve, faite en collaboration avec Charles Wiener.

Médailles historiques de Belgique, pl. LXXVII, nº 95.

210. — Même année. — Jeton de présence de la Société royale de numismatique de Belgique, à l'effigie de Louis De Coster.

Revue belge de num., 1887, p. 550.

211. — 1890. — Jeton de présence de la même société, à l'effigie du vicomte de Ponton d'Amécourt.

Revue belge de num., 1890, p. 569.

SUPPLÉMENT

212. — 1840. — Médaille frappée à l'occasion de l'Exposition de produits agricoles, horticoles et industriels, de Maestricht.

DIRKS, *Beschrijving der nederlandsche of op Nederland en Nederlanders betrekking hebbende penningen*, t. I, p. 484, nº 568.

213. — 1853. — Médaille frappée à l'occasion de l'introduction de la hiérarchie épiscopale dans les Pays-Bas et de l'établissement des cinq évêchés.

DIRKS, *Beschrijving der nederlandsche of op Nederland en Nederlanders betrekking hebbende penningen*, t. II, p. 139, nº 739.

214. — Sans date. — Tête de Charles Rogier, à droite.

Légende : CHARLES ROGIER

Rev. Œuvre d'art offerte à l'ancien ministre.

Légende : LES FLANDRES RECONNAISSANTES

Diam. 0.068.

215. — Sans date. — Médaillon à l'effigie du chimiste Jean-Servais Stas.

Cf. *Médailles historiques de Belgique*, t. II, pl. III, nº 3.

216. — Sans date. — Femme demi-nue, debout sur un socle, regardant à droite. Elle tient un aigle sur le bras gauche et sert de modèle à quatre petits génies qui sculptent, peignent et dessinent, assis autour d'elle. Devant le socle et aux pieds de la figure principale les écus juxtaposés et inclinés des Pays-Bas et de la ville d'Amsterdam. Plus bas une banderolle avec les mots : NATVRA ARTIS MAGISTRA.

Rev. Dans un cercle formé de petites feuilles de lierre :

TE
AMSTERDAM

Le reste du champ lisse.

Légende : ❀ KONINKLIJK ZOOLOGISCH GENOOTSCHAP

Diam. 0.060.

217. — Sans date. — Médaille destinée à être donnée en prix par la ville d'Ypres.

Revue belge de num., 1877, pl. AA, 2.

218. — Sans date. — Autre médaille destinée à être donnée en prix par la même ville.

Revue belge de num., 1877, pl. AA, 3.

219. — Sans date. — Autre médaille destinée à être donnée en prix par la même ville.

Revue belge de num., 1877, pl. BB, 2.

FRÉD. ALVIN.

ENCORE UN MOT

SUR LE

MÉMOIRE D'ISAAC NEWTON, DU 21 SEPTEMBRE 1771

CONCERNANT LA MONNAIE.

Dans cette *Revue* (1), nous avons consacré un article à un mémoire d'Isaac Newton, du 21 septembre 1717, sur l'état des espèces d'or et d'argent du Royaume-Uni, etc., d'après une traduction flamande de ce rapport, conservée aux Archives générales du royaume à Bruxelles. (*Cartulaires et manuscrits*, 850A.)

Nous disions alors que nous ignorions où l'original de cette pièce précieuse se trouvait et si jamais elle avait été imprimée. Aujourd'hui nous savons que le texte anglais a été publié par M. S. Dana Horton, le savant économiste bimétalliste américain, qui fut délégué des États-Unis aux Conférences monétaires internationales de 1878 et 1881, dans son excellent ouvrage : *The Document of the Conference of* 1878.

En comparant le texte anglais avec la traduction flamande, nous avons été frappé d'une différence très importante qu'ils offrent entre eux, dans le chiffre de la valeur du montant des Louis d'or de

(1) Année 1889, pp. 439-451 ; *Voy.* aussi dans la *Dietsche Warande*, 1891, pp. 201-207, notre article : *Isaac Newton en zijn Muntverslag*.

France, qui furent convertis en guinées dans les dernières années du règne du roi Guillaume III.

Dans le texte anglais publié par M. Horton d'après une publication antérieure de ce document, ce chiffre se serait élevé à la somme fabuleuse de 1,400,000 livres, tandis que dans la traduction flamande publiée par nous il n'est question que de 140,000 livres ; différence énorme.

Le chiffre exorbitant de 1,400,000 livres n'a pas passé inaperçu des économistes et des numismates, et M. Horton lui-même le qualifie de « phenomenal » (1).

Nous nous sommes demandé où l'erreur s'est glissée : dans la transcription anglaise ou dans la traduction flamande ?

Nous étions tenté de croire que le chiffre plus admissible de 140,000 était le vrai ; or, il ne s'agit pas de croire, mais de savoir.

La question méritait d'être élucidée et pour cela il fallait vérifier ces chiffres si différents, en consultant le rapport original signé par Newton. A cet effet, nous nous sommes adressé à l'honorable M. C.-W. Freemantle, maître de la Monnaie à Londres, qui a eu l'obligeance de nous répondre que les recherches faites à plusieurs reprises déjà pour retrouver l'original du rapport de Newton, du 21 septembre 1717, sont malheureusement toujours restées infructueuses. Il ajoute qu'en se

(1) *The Silver Pound*, p. 88.

rapportant à des actes (*records*) contemporains, il semble démontré d'une manière concluante que le montant des Louis d'or, convertis à cette époque en monnaie anglaise, était de 1,400,000 livres et non de 140,000 livres, et que son opinion est que le chiffre le plus élevé peut être accepté comme correct.

De cette réponse, il résulte toutefois que, sur ce point malheureusement, la lumière ne s'est pas encore faite d'une façon positive. Tout en nous inclinant devant l'opinion éclairée de M. Freemantle, nous croyons cependant devoir faire observer que dans une seconde traduction du même rapport, celle-ci en allemand, qui se trouve également aux Archives générales du royaume à Bruxelles, le même chiffre de 140,000 livres est indiqué, et que l'écriture de cette dernière, comme celle de la traduction flamande, accuse, à toute évidence, que l'une et l'autre sont à peu près contemporaines du rapport en question.

A propos de cet intéressant mémoire monétaire du grand Newton, feu M. Émile de Laveleye, le très regretté et éminent professeur d'économie politique de l'Université de Liége, nous écrivait peu de temps avant sa mort : « c'est ce document qui nous a servi de base pour démontrer, contrairement aux affirmations de M. Frère-Orban, que Newton a eu l'idée très nette du bimétallisme international ».

Cte Maurin de Nahuys.

NÉCROLOGIE.

M. Émile TAILLEBOIS.

Un de ceux de nos confrères qui ont le plus étudié les antiquités de l'Aquitaine et de la région pyrénéenne, M. Émile Taillebois, secrétaire général de la Société de Borda, inspecteur de la Société française d'archéologie pour les Landes, etc., est décédé à Bagnères-de-Bigorre, le 23 août 1892, dans sa cinquante-unième année.

Originaire de la Champagne, après un long séjour à Paris où il avait commencé à s'occuper de numismatique et pris part aux travaux de la Société fondée par le vicomte d'Amécourt, M. Taillebois avait été amené par son mariage à se fixer à Dax et avait consacré tous les loisirs que lui laissaient ses occupations professionnelles à l'étude de l'archéologie de son pays d'adoption.

L'un des fondateurs de la Société scientifique et historique de Borda, dont il fut successivement l'archiviste et le secrétaire général, il contribua, pour une large part, avec MM. Dufourcet et Du Boucher, à donner à cette association l'importance qu'elle a aujourd'hui. Secrétaire général du Congrès scientifique organisé à Dax en 1882,

M. Taillebois accepta de remplir les mêmes fonctions lors de la réunion, dans les Landes et les Basses-Pyrénées, du 55e Congrès archéologique de France, en 1888. Pendant cette session, M. Taillebois se multiplia, répondant à toutes les questions du programme, dirigeant les excursions et prenant enfin une large part à l'organisation du voyage en Navarre qui termina cette session et dont il rédigea le compte-rendu. Lauréat de l'Académie de Bordeaux, pour ses *Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie*, M. Taillebois avait reçu, en 1888, une grande médaille de vermeil de la Société française d'archéologie pour l'ensemble de ses travaux et avait été nommé, presque à la même époque, officier d'Académie et chevalier d'Isabelle la Catholique d'Espagne. M. Taillebois avait été élu correspondant de la Société de numismatique belge, le 7 novembre 1887.

Cte DE MARSY.

LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH DANCOISNE.

Décédé à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), le 19 septembre 1892.

La distribution du dernier numéro de la *Revue*, annonçant le décès du doyen des numismates français, M. Bretagne, a coïncidé avec la mort du doyen de la contrée du Nord et du Pas-de-Calais,

M. Louis Dancoisne, notaire honoraire à Hénin-Liétard.

A vingt jours d'intervalle se sont éteints deux vénérables collègues reçus simultanément, le 3 novembre 1856, comme membres associés étrangers de notre Société.

Dancoisne a toujours témoigné de son zèle et de son affection pour une association où ceux de ses travaux, relatifs à des contrées voisines de la Belgique et longtemps régies sous les mêmes lois, étaient universellement appréciés. L'aménité de son caractère, la richesse de ses cartons, l'obligeance qu'il mettait à communiquer aux spécialistes les découvertes qui pouvaient les intéresser, avaient rallié autour de son nom l'estime et la sympathie générales.

Dès 1878, il reçut le titre de membre honoraire.

Dans une réunion intime de l'élite de la Société belge reçue, en 1881, chez Bieswal de Bailleul, Dancoisne invita le président R. Chalon et ses collègues à tenir une réunion extraordinaire en France.

Lille fut choisi pour le lieu de cette assemblée, qui, avec l'agrément de l'autorité municipale, eut lieu le 7 mai 1882, à la mairie, dans le local de la Société des sciences, dont Dancoisne était membre correspondant. Pour honorer la ville, il lut, en séance, sa notice sur le méreau de Floris Vander Haer, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre de Lille. De plus, en faisant passer sous les yeux

de tous les assistants un magnifique carton de monnaies d'or de Cambrai, il justifiait la variété de ses recherches au moment même ou Van Peteghem distribuait aux membres présents un jeton qu'il avait fait faire l'année précédente, en l'honneur de L. Dancoisne. Ce jeton reproduit les armes de Douai, Hénin-Liétard, Béthune et Saint-Waast, localités qui lui étaient redevables de publications spéciales faisant revivre le souvenir de leurs institutions les plus glorieuses.

La *Monographie de Douai* a pour principal mérite d'être antérieure à celles de R. Chalon, de Gaillard et de Robert. La *Numismatique béthunoise* montre tout le parti qu'on peut tirer d'une localité où l'atelier monétaire n'a eu qu'une courte existence. Les médailles religieuses du Pas-de-Calais et le tableau des pélérinages sont devenus, sous sa plume, des perles historiques du plus haut intérêt pour un grand nombre de paroisses. L'atelier monétaire, la cathédrale et la Sainte-Chandelle d'Arras, ainsi que l'abbaye de Saint-Waast voient revivre des souvenirs devenus chers aux populations.

D'autres travaux numismatiques concernant les méreaux communaux, les poids monétaires, les plombs des draps et les documents historiques qu'il a publiés sur les cantons de Carvin et de Lens, sur Hénin-Liétard, Seclin et Saint-Venant renferment des aperçus utiles à l'histoire générale de la contrée, comme le démontre d'ailleurs sa

collaboration au dictionnaire historique du Pas-de-Calais.

Ses publications diverses réparties, dès 1843, entre la *Revue française,* la *Revue belge,* l'Académie d'Arras et la Commission historique du Pas-de-Calais, prouvent l'accueil bienveillant qu'il trouvait partout, et la dernière livraison de la *Revue belge de Numismatique* en donne un témoignage éclatant.

Lorsque l'*Annuaire* de la Société française de Numismatique eût publié un Essai de classification des tessères romaines en bronze, disséminées dans plusieurs musées et collections, M. Dancoisne voulut confier à la *Revue belge* un travail analogue sur les tessères de plomb qu'il possédait. Dans le rapport sur les travaux de la Société en 1891, nous lisons :

« Notre sympathique et vénéré collègue M. Dan-
« coisne a eu l'amabilité de faire reproduire dans
« notre *Revue* la riche série de tessères romaines
« de sa collection. Ces tessères concernent les
« jeux du cirque, les théâtres et les courses. »

Ces quelques lignes témoignent suffisamment du respect porté au collègue et de la valeur attribuée à ses recherches, pour nous dispenser d'y rien ajouter.

E. Van Hende.

Charles-Michel MAUS,

né à Namur, le 22 juin 1811, décédé à Ixelles, le 22 septembre 1892.

Un de nos plus anciens et de nos plus dévoués collègues vient de disparaître : Charles Maus était correspondant de notre Société depuis le 2 juillet 1865 et avait été nommé membre effectif le 7 juillet 1867.

Son caractère aimable et sympathique, son érudition et l'intérêt qu'il prenait à nos études lui valurent l'honneur d'être choisi, par l'assemblée générale du 7 juillet 1878, comme vice-président pour l'année 1879.

A partir de 1886 jusqu'à sa mort, notre regretté collègue fut l'un des trois directeurs de la *Revue* et remplit ces délicates fonctions avec le plus grand zèle. Trop modeste pour faire montre de ses connaissances numismatiques, il ne collabora jamais à la *Revue,* qu'il dirigeait avec tant de soin et de science (1). Il y publia cependant une courte nécrologie de son parent et ami le baron J.-B. Nothomb (*Revue,* 1882, p. 195).

Maus était un fin bibliophile et avait réuni une belle série de livres rares ou curieux. Sa collection de monnaies, qui n'était pas aussi étendue ni aussi remarquable se composait principalement de monnaies romaines et grecques dont une grande partie provenait de M. le baron de Stassart, qui lui avait légué son médaillier. Il possédait aussi la

(1) *Voy.* cependant *Revue,* 1879, p. 413.

série complète des médailles gravées par ses amis les frères Léopold, Jacques et Charles Wiener. Les fonctions de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles lui laissaient trop peu de loisirs pour augmenter sérieusement sa collection. Son activité était du reste absorbée par ses recherches bibliographiques.

Sa carrière honorable et bien remplie dans la magistrature lui valut la croix d'officier de l'Ordre de Léopold et la croix civique de première classe.

M. le vicomte B. de Jonghe, président de la Société de numismatique, rappela, lors des funérailles, en quelques paroles émues, les services rendus à notre Société par le regretté défunt.

Nous conserverons longtemps le souvenir des excellentes relations d'amitié et de confraternité que, pendant de nombreuses années, nous avons eues avec Charles Maus.

G. Cumont.

Nous avons le profond regret d'annoncer aux lecteurs de la *Revue* la mort de M. Jacob Dirks, membre honoraire de notre Société, décédé à Leeuwarden, le 25 novembre 1892. Une notice nécrologique lui sera consacrée dans la prochaine livraison.

MÉLANGES.

On annonce la prochaine apparition d'un ouvrage de très grande utilité dont l'auteur est M. le comte Théodore de Renesse, membre suppléant du Conseil héraldique, et qui est intitulé : *Dictionnaire des figures héraldiques.*

Étant donnée une famille, trouver les armoiries qu'elle porte, tel est le problème résolu par l'*Armorial général* de Rietstap. Il restait un autre problème à résoudre : étant donnée une armoirie, trouver la famille à laquelle elle appartient.

M. le comte de Renesse a eu l'excellente et louable idée de résoudre ce second problème. Il offre au public un catalogue raisonné de toutes les figures héraldiques contenues dans les cent et cinq mille descriptions d'armoiries de familles de tous les pays, de l'*Amorial général* de Rietstap. Son dictionnaire permettra par conséquent de trouver facilement le nom de la famille à laquelle appartiennent les armoiries que l'on ne sait à qui attribuer, pour autant naturellement qu'elles soient décrites dans l'ouvrage précité de Rietstap.

Nous félicitons bien sincèrement M. le comte Théodore de Renesse de l'excellente idée qu'il a eue. Ce ne seront pas seulement les héraldistes qui lui en sauront gré, mais aussi les archéologues et non moins les numismates qui s'occupent des monnaies, médailles, jetons, méreaux, etc. du moyen-âge, de la renaissance et des temps modernes.

Cte M. N.

Le tome II de la *Description générale des monnaies mérovingiennes*, par M. de Belfort, vient de paraître. Il va du numéro 1685, Daernalum, au numéro 3313, Oxxellos, et comprend, entre autres, les importants ateliers de Lyon et de Marseille, soigneusement étudiés par l'auteur.

Les amateurs belges rencontreront, dans ce volume, le curieux triens à la légende Henegaugias, attribué au pagus du Hainaut, les monnaies frappées à Dinant par les monétaires Haroaldus, Abolinus (3 var.), Carifridus, Amernus et Cusa; les 48 tiers de sou émis à Duurstede par Grimoaldus, Aelmold et Madelinus, enfin les produits de l'atelier namurois aux noms d'Adeleus (8 p.), Audomarus (2 p.), Tullio, Bertelandus et Teudacharius.

Avec son deuxième volume, l'œuvre de M. de Belfort prend corps, et, dès maintenant, on peut la déclarer, et par le nombre des pièces renseignées et par l'exactitude de leur reproduction, un précieux instrument de travail pour la numismatique mérovingienne.

A. DE W.

Het schild en de daarmede in verband staande pondenstelsels. — Handleiding voor het berekenen van geldswaarden, in charters en oude rekeningen onder den naam van Hollandsch, Utrechtsch, Brabantsch, Fransch en Engelsch payement voorkomende, en in oude en nieuwe ponden groote, tournooisch, myten, parisis, flandres en sterling uitgedrukt, met tal van berekeningen voor het bepalen der waarde van voormalige munten, door A. HOLLESTELLE te Tholen. — Tholen, J.-M.-C. Pot, 1892. Un volume in-8° de 260 pages.

L'ouvrage de M. Hollestelle, auquel il a donné le modeste

titre de *Manuel*, offre le moyen de déterminer la valeur des sommes d'argent mentionnées dans des chartes et anciens comptes sous la dénomination de paiement hollandais, utrechtois, brabançon, français et anglais, et exprimées en livres gros, livres tournois, livres mytes, livres parisis, livres flandres et livres sterling.

Anciennement le nom livre appartenait à la fois à une unité pondérale et à une unité monétaire, mais cette égalité de la livre de poids et de la livre monétaire ne dura pas.

A cause de la diversité, tant des livres pondérales que des livres monétaires, il régna, avant l'introduction du système métrique, une grande confusion parmi tous ces différents systèmes de livres. De plus, la valeur des diverses livres monétaires et des espèces qui entraient dans leur système était loin d'être stable; au contraire, elle subissait des variations souvent assez considérables dans le cours des temps : cela a donné lieu à des erreurs d'estimation, lorsqu'il s'agissait de connaître la juste valeur d'une somme en argent mentionnée dans un ancien document et que l'on ne tenait pas compte de la valeur qu'avait alors la livre ou la monnaie désignée.

M. Hollestelle aura voulu empêcher à l'avenir le renouvellement de pareilles erreurs en indiquant, dans son excellent ouvrage, la valeur qu'avait, aux différentes époques, chacune de ces livres et de ces monnaies, en les réduisant en valeurs d'espèces modernes, c'est-à-dire en florins et cents des Pays-Bas.

Pour la numismatique, l'ouvrage de M. Hollestelle offre par conséquent un très grand intérêt, car ce n'est ni plus ni moins que l'histoire du cours du numéraire qui circulait en Hollande depuis le XIIIe siècle et des différents sys-

tèmes de livres monétaires, d'après lesquels les diverses espèces étaient frappées.

Il a fallu à l'auteur une grande dose de patience et de persévérance pour parvenir, à la suite d'innombrables recherches et d'arides calculs, à produire un travail de cette importance et de ce mérite, travail que nous regrettons seulement de ne pas voir suivi d'une bonne table analytique.

Cte MAURIN DE NAHUYS.

L'inauguration solennelle de la statue d'Alphonse Vandenpeereboom (1), notre éminent et regretté confrère, a eu lieu à Ypres, le dimanche 25 septembre 1892, à midi.

Notre Société s'était fait représenter à la cérémonie par le secrétaire, M. l'avocat Georges Cumont.

Un éloquent panégyrique de l'administrateur, de l'homme d'État, du savant, fut prononcé par M. l'avocat Bossaert, président de la Commission de la statue; M. l'échevin Colaert, représentant, reçut le monument au nom de la ville, en présence de M. le baron Surmont de Volsberghe, bourgmestre et sénateur, notre collègue, que son état de santé avait empêché, à son grand regret, de prononcer le discours de réception.

Le chevalier de Stuers, notre nouveau collègue, membre de la Commission et conseiller communal, remercia les nombreux souscripteurs présents et le sculpteur M. Édouard Fiers, d'Ypres, de l'exécution si réussie de la belle statue.

M. de Stuers eut soin de rappeler qu'Alphonse Vandenpeereboom était l'auteur du remarquable *Essai sur la nu-*

(1) *Voir* la notice biographique par feu M. De Schodt, *Revue belge de numismatique*, 1885, p. 242.

mismatique yproise, et que notre ancien confrère avait fait accorder, à notre Société, le titre de Société royale et l'usage d'une salle du Palais des Académies.

Trois des côtés du piédestal donnent l'énumération des principales fonctions et dignités du grand « Enfant » d'Ypres (1).

Sur le quatrième côté est reproduit le revers du jeton personnel d'Alphonse Vandenpeereboom, — auteur de l'*Essai de numismatique yproise* et des *Ypriana* — revers qui porte, entourant le poirier légendaire, la devise « parlante » : *Als riet buygt niet, maer blyft vroom Peereboom* (2).

En 1883, ses concitoyens et ses amis reconnaissants lui offrirent une médaille à son effigie avec un revers semblable. Rappelons aussi qu'en 1878, la Société royale de numismatique lui avait fait hommage d'une médaille pour services rendus à l'archéologie et à l'histoire du pays, (voy. *Revue* 1878, p. 488.)

Cte MAURIN DE NAHUYS.

La première partie du catalogue descriptif des espèces d'or, d'argent et de cuivre frappées dans les provinces des Pays-Bas avant la pacification de Gand, faisant partie du Cabinet numismatique de l'hôtel des Monnaies du royaume des Pays-Bas à Utrecht, vient de paraître. Elle contient la description des monnaies des princes francs et allemands, de la Gueldre, de la Hollande et de la Zélande.

Ce catalogue, comme les précédents, dont nous avons

(1) On sait que les Yprois s'appelaient « Ypersche kinders ».

(2) Voir *Revue belge de numismatique*, 1877, pp. 549 et 568 ; 1878, p. 454; 1882, p. 144, et 1884, pl. VII, n° 1.

régulièrement rendu compte dans cette *Revue*, est rédigé avec beaucoup de soin par notre savant confrère et ami M. L.-W.-A. Besier, conseiller-référendaire à la Cour des monnaies, à Utrecht.

Nous y trouvons la description de plusieurs pièces fort intéressantes, dont quelques-unes inédites ou très rares.

Les monnaies sont classées d'après van der Chijs, et en outre, celles de Batenbourg, d'après Voogd, et, celles de Berg ('s Heerenberg), d'après Serrure.

La description des espèces a également été faite d'après les auteurs précités. C'est ainsi que nous avons remarqué que la *francisque* ou *hache*, qui apparaît sur les deniers de Pépin-le-Bref et de Charlemagne, frappés à Dorstad, emblème de l'autorité, du pouvoir temporel, comme la croix est celui du pouvoir spirituel, y est qualifiée — suivant van der Chijs, qui, à son tour, a copié Van Loon, — de *Marteau de navire*.

Pour ces deniers et, en général, pour toutes les monnaies du moyen-âge, la mention : « sans date » est superflue.

Nous verrons, avec intérêt, paraître la suite de l'excellent travail de M. Besier.

Cte M. N.

Un atelier monétaire à Courthézon (1270) par ROGER VALLENTIN. Extrait des *Mémoires* de l'Académie de Vaucluse, Avignon, 1892, in-8°, 7 pages.

L'auteur publie une ordonnance de Guy de Valgrigneuse, sénéchal du Venaissin, d'où il résulte que Raymond II, seigneur de Suze (mort en 1279), se livrait non seulement à la contrefaçon des monnaies d'autres princes, mais encore que son atelier était installé à Courthézon près d'Orange;

fait absolument nouveau. Une autre donnée inédite est fournie par ce texte : l'atelier d'Orange n'est pas cité, alors que les ateliers voisins sont mentionnés. M. Vallentin en conclut que cet atelier était fermé depuis un certain temps, en 1270, date de l'édit. L'édit du sénéchal du Venaissin n'était pas rendu à titre provisoire mais pour l'avenir et un chômage accidentel n'aurait certainement pas fait passer sous silence la Monnaie d'Orange.

Ces découvertes de notre savant collègue sont très intéressantes et méritent d'être signalées dans notre *Revue*.

G. C.

Die Saurmasche Münzsammlung deutscher, schweizerischer und polnischer Gepräge, von etwa dem Beginn der Groschenzeit bis zur Kipperperiode. Verlag von Adolph Weyl, Berlin, C. 1892. Deux beaux volumes in-folio, de 152 pages avec CIV planches.

M. Hugo, baron de Saurma-Jeltsch, l'auteur de cette publication, possède une très riche collection de monnaies allemandes, suisses et polonaises, émises dans l'espace de temps compris entre l'époque de l'apparition du gros tournois dans ces pays (1355) et celle de la désorganisation monétaire dite *Kipper und Wipper Zeit*, en 1620.

Les diverses espèces en or, en argent, et en cuivre y sont représentées, les thalers exceptés, parce que, dit l'auteur, ces pièces-là ont déjà été souvent décrites.

L'ouvrage dont il est question, édité avec grand luxe, forme le catalogue de cette belle collection.

Le premier volume contient le texte, composé de la manière suivante : d'abord le numéro d'ordre (de 1 à 5,015), ensuite le numéro de la reproduction des pièces sur

les planches, et puis une très brève description des monnaies, le millésime, ou bien la mention « sans date », et, en dernier lieu, la marque monétaire du maître de la monnaie, et s'il n'y en a pas, la mention « sans marque monétaire ».

Le second volume contient les planches au nombre de cent quatre, sur lesquelles sont représentées 3,171 monnaies en photolithographie.

L'extrême brièveté de la description des monnaies, à laquelle l'honorable auteur a cru pouvoir se borner, parce que, comme il le dit, les pièces sont reproduites sur les planches, ne nous semble pas tout à fait justifiée ou du moins regrettable. La mention, dans le texte, des légendes et inscriptions, surtout quand il s'agit d'abréviations et plus encore quand il n'y a que des initiales, ainsi que la simple indication des armoiries, n'auraient pas nui, Il aurait été aussi désirable de trouver à côté des marques des maîtres de la monnaie, les noms de ces personnages, comme l'a si bien fait M. Besier pour les monnaies des Provinces-Unies.

A part ces petites observations, il ne nous reste qu'à féliciter bien sincèrement M. le baron de Saurma-Jeltsch de l'excellente idée qu'il a eue de faire connaître au public les trésors que renferme sa superbe et intéressante collection. Il peut se flatter d'avoir rendu un réel service à la science en donnant de cette manière un aperçu général de la numismatique, si compliquée et variée, de l'Allemagne, de la Suisse et de la Pologne, du milieu du XIVe jusqu'au commencement du XVIIe siècle.

Cette spendide publication, qui se vend au prix de 40 marcs, fait le plus grand honneur à son éditeur, M. Adolphe Weyl.

Cte MAURIN DE NAHUYS.

M. Charles Farcinet, ancien chef du personnel au Ministère de l'Intérieur de France, a réuni, en une brochure in-8° de 23 pages, illustrée de nombreuses vignettes, deux articles publiés récemment par lui dans la *Revue du Bas-Poitou*. L'auteur y traite d'abord de deux padouanes découvertes à Saint-Denis-du-Payré et reproduites jadis comme médaillons romains authentiques. Il étudie ensuite avec soin les monnaies mérovingiennes attribuées à la Vendée et donne, à leur propos, un intéressant aperçu général du monnayage au temps des rois francs de la première race.

La notice de M. Farcinet s'adresse surtout aux amateurs de numismatique française, mais c'est aussi, par son avant-propos, un sérieux travail de vulgarisation et, à ce titre, elle mérite d'être signalée ici.

A. DE W.

Lors de la récente visite faite à la ville de Groningue, par LL. MM. la jeune Reine Wilhelmine des Pays-Bas et sa mère la Reine Emma, les habitants de cette ville ont offert, à la Reine régente, une médaille commémorative en or de cette visite.

Des exemplaires de cette médaille ont été frappés en argent et en bronze. On peut se les procurer aux prix de 15 florins et de 2 florins 50 cents.

Cte M. N.

Sous le titre : *Le monete battute nel pontificato di Pio IX e nell' interregno della republica Romana*, notre confrère M. O. Vitalini nous donne en quelques pages une liste fort complète — 332 numéros — des monnaies frappées sous le pontificat de Pie IX. Cette nomenclature, dressée

avec un soin minutieux, constitue un utile complément aux *Tavole sinottiche delle monete dei Papi,* d'Angelo Cinagli, lesquelles, ont le sait, s'arrêtent à l'année 1848.

A. DE W.

Depuis l'adoption de l'étalon d'or par l'empire d'Allemagne, en 1873, les *thalers* d'argent frappés en Autriche en vertu de la Convention monétaire de Vienne, 1857, avaient tous reçu cours légal en Allemagne avec les *thalers* allemands, à côté des monnaies d'or. L'Allemagne possèdait ainsi ce qu'on appelle un *étalon boiteux*.

Une loi du 28 février 1892 autorise le Conseil fédéral à démonétiser les *thalers conventionnels* frappés en Autriche, avant 1867, et à ordonner qu'ils soient rachetés, pour le compte de l'empire, au taux de 3 *marks* pour 1 *thaler*.

Cte M. N.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS NUMISMATIQUES PÉRIODIQUES.

Numismatic chronicle, 1892, Part I. — WARWICK WROTH. Greek coins acquired by the British Museum in 1891. — MONTAGU. On some unpublished and rare greek coins in my collection. — General CUNNINGHAM. Coins of the kushâns or Great Yue-ti. — J. EVANS. Coins of Henry I of England, found in Italy.

Part II. — BAKER. Coins types of Asia Minor. — CUNNINGHAM. Coins of the kushâns or Great Yue-ti. — LANE POOLE. Fasti Arabici.

Part III. — WEBER. On some un published or rare greek coins. — FALKLAND WARREN. Notes on some mediœval coins of Cyprus. — MONTAGU. Find of groats

at Wallingford. — GRUEBER. English personal medals from 1760.

Revue numismatique, 1892, 3e trim. — Marquis DE VOGUÉ. Note sur quelques monnaies des rois d'Édesse. — SVORONOS. Monnaie inédite de la Cyrénaïque, au type d'Éros. — DE VILLARET. Numismatique japonaise. — SCHWAB. Médailles et amulettes à légendes hébraïques conservées au Cabinet des médailles. — RONDOT. Les graveurs de la monnaie de Troyes du XIIe au XVIIIe siècle. — BABELON. Les monnaies des satrapes dans l'empire des Perses Achéménides. — ROUYER. Théophraste Renaudot. Rectification biographique à propos d'un jeton et description de quelques autres jetons parisiens.

American journal of numismatics, t. XXVII, nº 1. — LEMAIRE. Ancient methods of striking coins. — STORER. Medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — Historical notes on the United-States mint. — The early days of the mint. — MARVIN. Masonic medals. — Medallic memorials of the great Comets.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1892, livraison juillet-août. — FARCINET. Étude sur les monnaies mérovingiennes attribuées à la Vendée. — DE BELFORT. Essai de classification des tessères romaines en bronze. — CHAIX. Les monnaies coloniales romaines non décrites dans l'ouvrage de H. Cohen. — R. SERRURE. Les monnaies frappées à Wessem par l'abbé de Saint-Pantaléon.

Bulletin de numismatique, nº 11. — R. SERRURE. Une monnaie inédite des prieurs de Souvigny. — FAIVRE. Numismatique coloniale. — Mélanges.

Rivista italiana di numismatica, 1892, fasc. III. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica Romana. — PAPADOPOLI. Francesco Foscari e le sue monete. — SAMBON. Di alcune monete di Alfonso I o Ferdinando I re di Napoli. — MORSOLIN. Medaglia in onore di Giuseppe da Porto. — CASTELLANI. Medaglia del Porto di Fano.

Numismatische Zeitschrift, t. XXIII. — SCHLOSSER. Kleinasiatische und Thrakische Münzbilder der Kaiserzeit. — PICK. Inedita der Sammlung Mandl in Budapest. — PICK. Zwei neue medaillons von Thyateira. — HAMPEL. Ein Münzfund aus Bregetio. — KENNER. Nachtrag zu dem Münzfunde aus Bregetio. — M. BAHRFELDT. Ueber die Münzen der Römischen Republik in der grossherzoglich Badischen Münzsammlung zu Karlsruhe. — SCHOLZ. Bericht über eine Anzahl beim Bane des K. K. kunsthistorischen Hofmuseums ausgegrabener Münzen. — DOMANIG. Der Fund zu Thomasberg. — NAGL. Zum Werthverhältnisse zwischen Gold und Silber im XIVe Jahrhundert. — NAGL. Ueber eine Mailänder Goldmünze nach dem Typus des Venetianer Ducatens. — BUSSON. Ein Münzfund im Kirchthurmknopf zu Sterzing in Tirol. — FIALA. Das Münwzesen der Grafen Schlick II. — FORCHHEIMER. Die Thaler des Fürsten Carl Eusebius von Liechtenstein. — STENZEL Seltene Anhaltische Münzen und Medaillen aus der Ballenstedter Sammlung im herzoglichen Münzkabinet zu Dessau. — KENNER. Die Münzen und Medaillen im K. K. kunsthistorischen Hofmuseum. — SCHALK. Nationalo kononice und Numismatik in ihren Wechselbeziehungen.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 14 septembre 1892.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B de Jonghe et A de Witte, le titre *d'associé étranger* a été conféré à M. Giuseppe Ruggero, lieutenant-colonel au Xe Bersaglieri, à Crémone, Italie.

Le Secrétaire, G. Cumont. — *Le Président,* Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 25 octobre 1892.

... A la demande de M. Wallaert et sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Jules Iversen, conseiller d'État, conservateur en chef du Cabinet des médailles au Musée impérial de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.

Le Secrétaire, G. Cumont. — *Le Président,* Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 16 novembre 1892.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre *d'associé étranger* a été conféré à M. Charles Farcinet, ancien chef du personnel au Ministère de l'Intérieur, 3, rue de la Néva (faubourg Saint-Honoré), à Paris.

Le Secrétaire, G. Cumont. — *Le Président,* Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 25 novembre 1892.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre *d'associé étranger* a été conféré à M. Jean N. Svoronos, directeur du Musée national de numismatique, à Athènes.

Le Secrétaire, G. Cumont — *Le Président,* Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 28 novembre 1892.

... A la demande de M. Adolphe Meyer, de Berlin, et sur la proposition de MM. G. Cumont et Éd. Vanden Broeck, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Edmond Rappaport, banquier et numismate, 18, Hallesche strasse, à Berlin.

Le Secrétaire, G. Cumont. — *Le Président,* Vte B. de Jonghe.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1892.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 182 et 183. — *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger*, 1892, nos 6 à 9. — *Berliner Münzblätter*, nos 142 à 144. — *Numismatische-Mittheilungen*, organ des Vereins fur Münzkunde in Nurnberg, 1892, nos 25 à 27.

Amérique. — *American journal of numismatics*, t. XXVII, no 1. — *Smithsonian Report*, 1890.

Angleterre. — *Numismatic Chronicle*, 1892, Part II and III.

Autriche-Hongrie. — *Archœologiai Ertesito*, t. XI, liv. 4 et 5 ; t. XII, liv. 1 et 2. — *Ungarische Revue*, 1891, liv. 8 à 10 ; 1892, liv. 1 à 5. — *Rapport annuel de l'Académie hongroise des sciences.* — *Numismatische Zeitschrift*, t. XXIII. — *Monatsblatt*, nos 108 à 111.

Belgique. — *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, t. IV, 1re livraison. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIX, 4e livraison ; *Rapport de la même Société;* année 1891. — *Bulletin de l'Académie royale*, 1892, nos 7 et 8. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1892, nos 1 à 4. — *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XXVI. — *Fédération archéologique et historique de Belgique : Congrès de Bruxelles.* — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VI, liv. III et IV. — *Messager des sciences*, 1892, liv. 2. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXIII. — *Revue belge de numismatique*, t. XLVIII.

France. — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, nos 589-595. *Polybiblion*, partie technique, t. LXVI, liv. 8 à 10 ; partie littéraire, t. LXV, liv. 2-4. — *Revue française de numismatique*, 1892, liv. 3.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, t. XLI.— *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléannais*, t. 24; *Bulletins*, nos 145 et 146. — *Pièces relatives à l'histoire de Compiègne*, II, Almanach historique de 1789. — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, série in-8°, n° 8. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1891, nos 2 et 3. — *Bulletin de la Société archéologique de Tarn et Garonne*, t. XIX. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1892, juillet-août.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica*, 1892, fasc. III.

Suède. — *Månadsblad*, 1890,

Suisse. — *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, 1892, n° 2.

Ouvrages non périodiques.

Bahrfeldt (M.). — *Ueber die Münzen der romischen Republik in der grossherzoglich Badischen Münzsammlung zu Karlsruhe.* Wien, 1892, in-8°, 22 pages (*Hommage de l'auteur.*)

Besier. — *Munt-kabinet van 'S Rijks munt te Utrecht. — Catalogus.* Utrecht, 1892, in-8°, 104 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Cumont. — *Excursion de la Société d'archéologie de Bruxelles à Alost.* Bruxelles, 1892, in-8°, 11 pages. — *Le docteur Dugniolle*, article nécrologique, 2 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Farcinet. — *Lettre sur l'authenticité de deux médaillons romains; Les monnaies mérovingiennes attribuées à la Vendée.* Macon, 1892, in-8°, 23 pages, vignettes. — *Une collection de douze Césars — Étude sur les monnaies mérovingiennes attribuées à la Vendée.* Paris, 1892, grand in-8°, 20 pages et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Gnecchi (F.). — *Appunti di numismatica Romana*, XXIV-XXV. Milano, 1892, grand in-8°, 40 pages, 3 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Hollestelle. — *Het schild en de daarmede in verband staande pondenstelsels.* Tholen, 1892, in-8°, 260 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Lazari.— *Médailles romaines inédites des musées de Venise.* Bruxelles, in-8°, 15 pages et 5 planches. (*Don de M. J. Delecourt.*)

Luschin von Ebengreuth (Chev.) — *Ueber das Alter des Senkungsverfahrens bei Anfertigung von Münzstempeln — Schaustück des Grafen Carl Ludwig von Sulz.* 1 planche. — *Halbe Turnose der Stadt Thann im Elsass.* 1 vignette.— *Alemani-Marsal.* 2 vignettes. *Die Rollbatzen. Ein Beitrag zur numismatischen Etymologie.*

3 vignettes. — *Die bösen Halser.* 1 vignette. — *Der Bracteatenstempel von Lettowitz.* 3 planches. — *Münzfund bei Holleneck.* — *Oesterreichische münzwerthe des XIIIe und XIVe Jahrhunderts.* — *Kleine Beiträge zur österreichischen Münzkunde des XVe Jahrhunderts,* 1 planche. — *Das Münzwezen in Oesterreich zur Zeit König Rudolph's I, von Habsburg.* 1 planche. — *Die Wiener Pfenninge zu Zeiten Konig Otakars.* — *Archivalische Beiträge zur Münzgeschichte der fünf Niederösterreichischen Lande.* — *Die Münzen der Grafen von Cilli.* 1 planche. — *Ehrpfenninge der inner österreichischen Landschafsschulen während des XVIe Jahrhunderts.* — *Die Münzen und Medaillen der Familie Eggenberg.* — *Die Agleier.* 1 planche. — *Der Münzfund von Lanische.* — *Beiträge zur österreichischen Münz- und Medaillenkunde.* 2 planches — *Beiträge zur Münzgeschichte der fünf Niederösterreischische Lande.* — Un catalogue et six autres brochures bibliographiques et nécrologiques. (*Hommage de l'auteur.*)

MAZEROLLE. — *Notes sur les médailles et les médailleurs français.* Paris, 1892, grand in-8°, 4 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

ROACH-SMITH — *New and unpublished type of the coins of Carausius.* 2 pages, 1 vignette.

RUGGERO. — *Annotazioni numismatische per la Zecca de Genova,* 1879-1890, 10 brochures avec planches et vignettes. — *Medaglia del 50^e anniversaria della institutione dei Bersaglieri.* Como, 1886, in-8°, 7 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

TAGLIABUE. — *Grammatica della lingua indostana.* (*Envoi du Royal institut de Naples.*)

VON SAURMA-JELTSCH (Bon H.). — *Die Saurmasche Münzsammlung.* Berlin, 1892, un volume de texte in-4° de 151 pages et un atlas de 104 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

A la mémoire de M. Bretagne. Nancy, 1892, in-8°, 40 pages, 1 planche. (*Don de M. Bretagne fils.*) — *Numismatische Correspondenz,* de A. WEYL, n°s 104-106. — *Catalogue, n°* 12, de M. JOBIN, de Neuchatel. — *Catalogue Carl von Hettlingen.* (*Envoi de M. Hess.*) — *Numismatischer Verkehr,* de THIEME, n°s 7-8. — *Berliner Münz-Verkehr,* n° 22, de J. HAHLO. — *Auktions-Katalog,* n°s 122-123, de M. A. WEYL. — *Vente de Cisternes* (2e partie) et *Catalogue Schone.* (*Envoi de M. Bom.*) — *Catalogue Cahn,* n° 12, à prix marqués. — Catalogue de vente de monnaies allemandes des XVIIIe et XIXe siècles. (*Envoi de M. Cahn*) — *Catalogo de la Coleccion de don Juan Moraleda y Esteban de Tolède,* à vendre à l'amiable (*Envoi de M. Moraleda.*)

Manuscrit.

Empreintes de jetons bruxellois, avec notes manuscrites de M. Chalon. (*Don de M. J. Delecourt.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Meyer.

Médaille, en bronze, coulée par Scharff à l'effigie du donateur. — Pièces de 5 et de 2 marcs de Frédéric le Noble.

Don du Ministère de la Justice.

Médaille commémorative de l'achèvement de la maison centrale pénitentiaire de Gand.

Don de M. J. Delecourt.

Paquets d'étoffes servant de monnaie dans l'intérieur de l'Afrique.

Don de l'auteur, M. F. Dubois.

Plaquette-médaille en bronze de la Société de photographie de Bruxelles. — Jeton en bronze du Prince Baudouin, au revers de la fleur de pavot.

Don de M. A. de Witte.

Jetons en bronze de MM. Herry de Cocquéau, de Schodt, Le Catte, Cocheteux, Legras, Victor Lacroix. — Piedfort en métal blanc du jeton de M. A. Vandenpeereboom. — Deux essais, en étain, du jeton du lieutenant-colonel Mailliet.

En tout : deux monnaies d'argent, trois médailles et dix jetons.

Bruxelles, le 15 novembre 1892.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

UN DEMI-GROS A L'AIGLE

FRAPPÉ

PAR HENRI V

COMTE DE SALM INFÉRIEUR OU SALM EN ARDENNE

1297-1306.

Droit. Aigle éployée, à une tête, dans un entourage de quatre arcs de cercle alternant avec quatre angles saillants.

Légende. ✠ HENRICVI : COMEI · DE IALLEOI (EMI).

L'espace ayant manqué au graveur pour achever la légende, le M de IALLEMI est simplement indiqué par les deux jambages extérieurs de cette lettre. Les S sont retournés.

Rev. Croix brève et pattée, au centre.

Légende intérieure. ✠ MONETA SALEMIS.

Légende extérieure. ✠ BENEDICTVM · SIT : NOMEN DN.

Le graveur, n'ayant, de nouveau, pas eu suffisamment de place pour graver les lettres DИI, s'est contenté de mettre les lettres DИ, qu'il a visiblement dû rapprocher très fort l'une de l'autre. Les N sont retournés.

Argent. Poids : 2gr.20. Notre collection.

Le type du demi-gros à l'aigle prit naissance en Flandre, sous Marguerite de Constantinople (1244-1280). Gui de Dampierre (1280-1305), fils et successeur de cette princesse, continua à se servir de ce type, qui fut encore employé par :

Hugues de Châlon, évêque de Liége (1296-1301).

Arnould VIII, comte de Loos (1280-1328).

Henri VI (III), comte de Luxembourg (1281-1288).

Henri VII (IV), comte de Luxembourg (1288-1309).

Renaud I, seigneur de Koevorden, dont le nom paraît, pour la première fois, dans les chartes, en 1284, et pour la dernière fois, en 1315.

Jean, seigneur de Kuinre. Plusieurs princes de ce nom régnèrent à Kuinre. On les trouve cités dans divers documents datés de 1284 à 1396.

Il résulte de l'énumération qui précède que le demi-gros à l'aigle, dont le type est originaire des Pays-Bas, était en pleine vogue pendant les dernières années du XIIIe siècle et les premières du siècle suivant.

Cette constatation nous porte à attribuer la

pièce qui nous occupe à Henri V, comte de Salm inférieur ou Salm en Ardenne (1297-1336).

Elle a été trouvée, il y a quelques années, dans les environs de Houffalize.

Le comté de Salm en Ardenne, Salm inférieur, Welsch ou Vieux-Salm était limité par le duché de Luxembourg et la principauté de Stavelot, et comprenait une quarantaine de villages et hameaux. Il était arrosé par le Glain (1).

Six seigneuries en relevaient autrefois : Gouvy, Amberloux, Saint-Ode et Wigny ou Vigny, Fermine (2), Hermamont et Thony. Les comtes de Salm avaient encore de nombreuses possessions lointaines, sur la Moselle entre autres. Leurs vassaux possédaient beaucoup de domaines dans la seigneurie de Houffalize.

Les comtes de Salm en Ardenne, qui portaient d'argent à deux saumons adossés de gueules, habitaient le château de Salm (3), situé sur la pointe d'un rocher et actuellement ruiné. Un village, appelé Salm-Château, ancienne capitale du comté, existe encore au pied de ces ruines. Vielsalm en était la seconde localité et avait également un château, déjà disparu en 1650.

(1) *Voir* pour les détails géographiques et historiques sur Salm : Bertholet, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, Luxembourg 1741; et surtout : Fahne, *Geschichte der Grafen, jetzt Fürsten zu Salm Reifferscheid*, Cologne, 1866.

(2) D'après Fahne, Termine, d'après Bertholet.

(3) Dans lequel fut probablement frappé notre demi-gros.

Les comtes rendaient la haute et basse justice. Deux cours administraient la justice dans le comté : l'une, censale, composée d'un mayeur et de sept échevins, l'autre, féodale, formée d'un prévôt et de sept échevins et connaissant des fiefs et des causes criminelles.

Les comtes de Salm, dit Fahne, n'avaient pas le droit de battre monnaie; l'existence de notre gros prouve cependant qu'ils ont, à un moment donné, usurpé cette prérogative importante.

L'église paroissiale était dédiée à saint Gengoux.

C'est en 850, au partage du royaume de Lotharingie, que paraît, pour la première fois, le nom du comté. Il y figure comme étant celui d'un gau distinct, nommé *pagus Selme*. Salm fit partie plus tard de la Lotharingie et ensuite, du cercle de Bourgogne; puis il passa sous la domination française et, après avoir fait partie des Pays-Bas, fut réuni à la Belgique.

Nous allons maintenant jeter un rapide coup d'œil sur la généalogie des comtes de Salm et sur leur histoire, qui est peu connue.

Hermann I, fils de Giselbert, comte de Luxembourg, et frère de Conrad I, également comte de Luxembourg, est la tige des comtes de Salm.

Ce prince fut choisi à Bamberg, le 9 août 1081, comme roi des Romains, en opposition avec l'empereur Henri IV. Il fut couronné à Goslar, le 26 décembre de la même année, par l'archevêque de Mayence et renonça, en 1085, à cette dignité.

Il fut assassiné, en 1088, par ses gens, au siége du château de Limbourg.

Hermann II, son fils, s'établit et vécut longtemps à Salm.

Henri Ier succéda à son père Hermann. Il eut pour fils : Frédéric, tige des seigneurs de Salm en Ardenne, et Henri, tige des Salm dans les Vosges. Ce dernier, qui avait épousé Joatha, sœur de Frédéric, duc de Lorraine, s'établit en Lorraine. Il y bâtit, vers 1204, un château qu'il appela Salm en souvenir de sa patrie et fut ainsi le fondateur de la branche des Salm dans les Vosges ou comtes de Salm supérieur. Ces seigneurs portaient de gueules à deux saumons adossés d'argent, le champ semé de croix d'argent.

Revenons à Frédéric qui continua, en ligne directe, la descendance des comtes de Salm inférieur. Ses successeurs furent : Henri II, Gérard, Henri III, Henri IV, Guillaume Ier, princes dont nous passerons l'histoire sous silence.

Henri V, le comte qui, vraisemblablement, fit frapper la monnaie qui nous occupe, succéda, en 1297, à son père Guillaume Ier, le doux ou le débonnaire.

Il rendit hommage, la même année, pour son château et son comté de Salm, à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et promit, sous peine de mille livres blancs, le consentement de sa mère (1). Nous le retrouvons,

(1) Saint-Genois, *Monuments*, t. Ier, 2e s., p. 870.

le lundi après Pâques de 1301, témoin du transport de la seigneurie de Faignies, par le comte de Hainaut, à Jean d'Audenarde, seigneur de Rosoi. *Il renouvela, en* 1306, *le serment au comte Henri de Luxembourg* (1) et est cité, en 1336, parmi les nobles qui ratifièrent l'acte de mariage de Charles, comte de Luxembourg et de Blanche de Valois. Il épousa Philippa de Grandprée et mourut en 1340.

Nous supposons que notre gros fut frappé à la suite de l'hommage fait, en 1297, par Henri V, pour son comté de Salm, à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. Ce dernier prince, heureux sans doute de compter le comte de Salm au nombre de ses vassaux, aura toléré un état de choses qu'il lui aurait été difficile d'empêcher à cause de l'éloignement des possessions de son homme-lige et de sa puissance. Cette supposition nous paraît d'autant plus fondée que l'acte de l'hommage fait, en 1306, au comte de Luxembourg, acte que nous avons sous les yeux (2), porte :

« ... Nous avons promis et sommes tenus pour « nous nos hoirs ou successeurs comtes de Salmes « que jamais à nul jour nous par nous ne par « autrui ne forgerons ne batterons monoie en « queilcunque coing ke ce soit dedens les fyes que

(1) Archives générales du Royaume. Trésorerie des chartes de Luxembourg. Carton n° 1, layette n° H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

(2) Idem.

« nous avons repris et renouvelleis de nostre chier
« signour dessus dit..... »

Les termes mêmes de ce passage du document permettent, nous semble-t-il, de croire qu'il y a eu infraction à semblable promesse déjà faite, le 15 mai 1240, par le comte Henri III, bisaïeul de Henri V, dans l'acte de l'hommage de son comté au comte de Luxembourg. Cet hommage fut renouvelé par Henri IV, en 1248 (1).

Nous ignorons par suite de quelles circonstances Henri V fut amené à faire hommage, dès 1297, année de son avènement, de ses possessions au comte de Hainaut et pourquoi il changea de suzerain en 1306.

Henri V eut pour successeurs ses descendants directs : Henri VI, Jean et Henri VII.

Henri VIII, fils unique de ce dernier prince, périt à la bataille d'Othée, en 1408, où il combattait pour la ville de Liége et portait l'étendard de Saint-Lambert. Henri VII reconnut comme héritier, en 1414, Jean de Reifferscheid, fils de sa sœur, au détriment des enfants de sa fille Marie, épouse d'Otton, raugrave de Alt et de Neu-Beimberg (2). Cette décision donna lieu à de longues contestations qui ne furent terminées qu'en 1455, par le

(1) Archives générales du royaume. Trésorerie des chartes de Luxembourg. Carton n° 1, layette n° II. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

(2) Les raugraves sont les *comites asperi* ou *comites hirsuti* des anciennes chartes.

jugement du conseil du duc de Bourgogne, adjugeant Salm aux Reifferscheid.

Nous ne poursuivrons pas plus loin cet aperçu historique sur les possesseurs de Salm en Ardenne, qui cessa, comme nous venons de le voir, d'appartenir, après plus de deux siècles de propriété ininterrompue, à une branche cadette de l'antique maison de Luxembourg.

Nous n'avons rien trouvé qui pût justifier l'attribution de notre gros aux comtes de Salm, en Lorraine. Nous ferons cependant remarquer que le dernier comte de cette maison du nom de Henri mourut vers 1293, ce qui permettrait de lui attribuer la paternité de notre monnaie si l'imitation du type du demi-gros à l'aigle ne s'était probablement arrêtée à la frontière lorraine, du numéraire de cette espèce n'étant en effet pas connu pour les ducs héréditaires de Lorraine.

M. Paul Joseph, notre savant confrère, qui s'occupe tout spécialement de l'histoire des comtes palatins du Rhin et des dynastes de Salm, ne croit pas à l'existence d'un atelier monétaire à Ober-Salm à l'époque dont nous parlons, tout en reconnaissant que la chose n'est pas absolument impossible. Il faudrait, avant tout, prouver par des documents que les comtes de Salm supérieur ont joui de tous les droits souverains.

Notre érudit correspondant fait remarquer, avec beaucoup de raison, la ressemblance de style existant entre notre demi-gros et des pièces semblables

frappées par Hugues de Châlon, évêque de Liége (*Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances*, par le baron J. de Chestret de Haneffe, pl. XI, n° 213), ressemblance telle, que l'on serait tenté de les croire sorties du burin du même graveur. Cette circonstance, vu le voisinage de la principauté de Liége et du comté de Salm inférieur, est une présomption de plus en faveur de l'attribution du demi-gros à l'aigle en question à Salm inférieur ou Salm en Ardenne.

Vte B. DE JONGHE.

ESSAI

DE

CLASSIFICATION DES MONNAIES DU COMTÉ,

PUIS DUCHÉ DE GUELDRE.

SEPTIÈME ARTICLE.

GUILLAUME (1538-1543).

Quoique M. van der Chijs (1) ait mis en doute qu'il eût été frappé des monnaies gueldroises sous le règne de Guillaume II, l'ordonnance publiée par M. de Voogt (2), nous prouve que ce doute est peu fondé. Quelles étaient ces monnaies? Voilà une question qui restera peut-être à jamais sans réponse, à moins qu'on ne retrouve quelque document qui indique la marque employée par Jasper Vlemynck pour différencier ces monnaies de celles de Charles d'Egmont. Vlemynck reçut, en effet, l'ordre de se servir des coins de ces anciennes monnaies, qui devaient être pourvus d'un signe particulier, qui permît de reconnaître les pièces qui en provenaient.

Un autre acte, également cité par M. de Voogt (3), nous apprend que l'on a frappé les

(1) P.-O. van der Chijs, *De munten der voormalige graven en hertogen van Gelderland*, p. 165.

(2) W.-J. de Voogt, *Bijdragen tot de numismatiek van Gelderland*, 1867, p. 90.

(3) Id., *ibid.*, p. 92.

monnaies avec les coins de celles de Charles d'Egmont, jusqu'en 1543, année dans laquelle ils furent brisés.

Ces circonstances font que nous ne pouvons indiquer aucune monnaie gueldroise frappée sous le règne de Guillaume II. Nous pourrions bien ajouter quelques variétés aux espèces mentionnées par M. van der Chijs, mais ces monnaies n'ayant aucun rapport avec la Gueldre, il nous semble préférable de les passer sous silence, d'autant plus que la seule pièce gueldroise donnée par cet auteur (1) à ce règne, a été reconnue, par lui-même, être une monnaie municipale d'Arnhem.

CHARLES V (1543-1555).

Si les ordonnances manquent, nous avons au moins les comptes du Maître de la Monnaie, qui nous font connaître les monnaies émises, pour la Gueldre, pendant le règne de Charles V. La comparaison de ces comptes, avec ceux du Brabant, donne la preuve de l'uniformité monétaire que l'empereur venait d'introduire dans les différents États des Pays-Bas soumis à sa puissance : le poids et l'aloi des espèces semblables étant parfaitement les mêmes.

Il n'est guère difficile de classer les monnaies

(1) P.-O. van der Chijs, *De munten der voormalige heeren en steden van Gelderland*, p. 117.

au moyen de ces comptes. Il ne fut frappé, d'après le premier, que des couronnes d'or, dites *zonnekroonen,* des pièces de quatre patards, appelées vulgairement *vliegers* ou *krabbelaars*, des demi-réaux d'argent, des sous, des demi-sous et des deniers, dits : *hollandsche penningen*. Dans le compte du 29 mars 1546 au 14 juillet 1552, nous trouvons la mention de quelques nouvelles espèces, soit : le réal d'or, le florin Carolus (d'or), le florin Carolus (d'argent), et le swarte corte, tandis que le dernier compte nous apprend qu'il avait encore été frappé des demi-réaux d'or.

Les demi-réaux d'argent mentionnés dans ce document ne peuvent être que des écus Philippus, comme l'indiquent suffisamment l'aloi et le nombre des pièces frappées au marc, mais ceci n'a rien de surprenant, puisque ce compte s'occupe également des premières années du règne de Philippe II.

Voici les variétés des monnaies du règne de Charles V que nous connaissons :

N° 532. (Pl. XX, n° 1.) ❀ CAROꝰ D. Gꝰ ROꝰ IMPꝰ HISꝰ REX · DVꝰ GELREꝰ Cꝰ ȝVT.

Rev. ✠ DA · MICHI · VIRTVTEꝰ CONTR · HOSTꝰ TVꝰ 1544.

* Couronne d'or, gr. 3.355.

Variété importante, portant le titre de comte de Zutphen, qu'on ne rencontre sur aucune monnaie de ce règne.

N° 533. (Pl. XX, n° 1.) ❀ CAROLVS · D· G· ROM· IMP· Z · HISP· REX · D· GELR·.

Rev. ✠ DA · MIHI · VIRTVTE · CONTRA · HOS · TV 1544.

* Couronne d'or, gr. 3.368.

N° 534. (*Ibid.*) ❀ CAROLVS · D · G · ROM . IMP · Z · HISP · REX · D · GEL.

Rev. ✠ DA · MIHI · VIRTVTE · CONTRA · HOS · TV · 1544.

Même pièce, gr. 3.426.
Cabinet royal de la Haye.

N° 535. (*Ibid.*) ❀ CAROLVS · D· G· ROM· IMP· Z · HISP· REX · D· GEL·.

Rev. Sans cercle intérieur des deux côtés et les aigles plus grandes. ✠ DA · MIHI · VIRTVTE· CONTRA · HOS· TV· 1544.

* Même pièce, gr. 3.375

N° 536. (*Ibid.*) Sans cercle intérieur. CAROLVS · D · ROM· IMP· Z · HISP· REX · D· GEL.

Rev. Les aigles plus grandes. ✠ DA · MIHI · VIRTVTE· CONTR· HOST· TV · 1544.

* Même pièce, gr. 3.335.

N° 537. (*Ibid.*) ❀ CAROLVS · D· G· ROM· IMP· Z · HISP· REX · D· GELR·.

* Même pièce, gr. 3.320.

N° 538. (*Ibid.*) ❀ CAROLVS · D · G · ROM · IMP · HISP · REX · D · GELR.

Rev. Les aigles plus grandes. ✠ DA · MIHI ·

VIRTVTE · CONTRA · HOS · TV · 1544.

Même pièce, gr. 3.315.
Cabinet royal de La Haye.

N° 539. (*Ibid.*) En tout semblable au dessin, sauf que les aigles et les châteaux du revers sont placés dans les cantons opposés.

* Même pièce, gr. 3.271.

N° 540. (Pl. XX, n° 6.) KAROLVS ⚜ D' ⚜ G' ⚜ RO' ⚜ IM' ⚜ Z ⚜ HIS' ⚜ REX 44.

* Pièce de quatre patards, gr. 5.982

N° 541. (*Ibid.*) *Rev.* ✠ DA — MIHI ⚜ VI — RTVTE ⚜ CO: HOS — TV'.

Même pièce, gr. 5.580.
Cabinet royal de La Haye.

N° 542. (Pl. XXX, n° 11.) KAROLV — D' ⚜ G' ⚜ ROM — IMP ⚜ Z ⚜ HI — SPA' ⚜ REX.

Demi-réal d'argent, gr. 2.589.
Cabinet royal de La Haye.

On reconnait presque unanimement que le sou figuré par M. van der Chijs, n° 8, n'appartient pas à la Gueldre, mais qu'il doit être restitué à la ville de Campen. S'il fallait encore une preuve, à l'appui de cette opinion, nous croyons l'avoir trouvée dans le sou, dont voici la description :

N° 543. Armes couronnées, accostées de deux branches de laurier en sautoir; en tout semblable à la pièce figurée.

✠ DA ⚜ MICHI ⚜ VIRTVTE ⚜ CONTRA ⚜ HOST ⚜ TVOS.

Rev. Croix aux branches recourbées, ayant au centre l'écusson à l'aigle impériale. KAROLV — D: G: ROM' — IMP: Z · HI — SPA: REX.

Sou, gr. 2.735.

Cabinet royal de La Haye.

N° 544. (Pl. XX, n° 9.) Il n'y a que cinq fleurs de lis au 2e quartier.

Demi-sou, gr. 1.720.

N° 545. (*Ibid.*) Même variété quant aux fleurs de lis. CAROLVS · D · G · ROM · IMP · HISP · REX · D · G.

Même pièce, gr. 1.060.

Toutes les deux au Cabinet royal de La Haye.

N° 546. (Pl. XX, n° 10.) · · · · D · GEL · · ·
Rev. DA · M — IH · VI — RT · CO — HOS · T.

Hollandsche penning, gr. 1.632 (Piedfort).

Même Cabinet.

N° 547. (Pl. XX, n° 1.) ❀ CAROLVS · D: G: ROM: IMP: Z · HISP: REX · D: GEL'.
Rev. Les aigles et les châteaux plus grands. ✠ DA · MIHI · VIRTVTE · CONTRA · HOS: TV' 1545.

Couronné d'or, gr. 3.280.

Les pièces données sous les numéros 532 à 547, sont bien les monnaies qu'on trouve mentionnées dans le compte du 1er août 1544 au 29 mars 1546, ce qui nous semble en autoriser l'attribution à la première période du règne de Charles V.

A la deuxième période appartiennent : le réal

d'or, le Carolus d'or, le Carolus d'argent, la pièce de quatre patards et le swarte corte. On trouve bien cités dans le compte de cette époque : la couronne d'or, le demi-sou et le hollandsche penning, mais on n'a pas, jusqu'à présent, retrouvé de couronne d'or datée d'une de ces années. Pour les deux autres espèces, toute indication, qui permettrait de les distinguer de celles frappées pendant la première période, fait défaut.

N° 548. (*Revue belge,* 1873, pl. IV, n° 4.) CAROLVS · D · G · ROMA' IMP' Z · HIS R : D : GELR ·

Réal d'or, gr. 5.133.
Cabinet royal de La Haye.

N° 549. (Pl. XX, n° 5.) ✠ CAROLVS · D' G' ROM' IMP' Z · HIS' R' D' GE'.
Rev. ♔ DA · MIHI · VIRTV · CONTRA · HOST · TVO.

* Carolus d'or, gr. 2.894.

N° 550. (Pl. XX, n° 11.) CAROLVS · D' G' ROMA' IMP' HISP' REX · D' GE'

* Carolus d'argent, gr. 22.610.

N° 551. (Pl. XX, n° 6.) KAROLVS · D · G · ROMA. IMP' HISP' REX · 47.
Rev. ✠ DA — MIHI · VI — RTVTEM — CO' HOST' — TV.

Pièce de quatre patards, gr. 5.709.
Cabinet royal de La Haye.

N° 552. (Pl. XX, n° 12.) ✠ CAROLVS · D · G · ROM · IM · HIS · REX.

Swarte corte, gr. 1.795.
Cabinet royal de La Haye.

N° 553. (*Ibid.*) ✠ CAROLVS · D · G · ROM · IM · HISP · RE.

* Même pièce, gr. 1.580

N° 554. (*Ibid.*) ✠ CAROLVS · D · G · ROM . IMP · HIS · R.

* Même pièce, gr. 1.637.

N° 555. (*Ibid.*) ✠ CAROLVS · D · G · ROM · IM · HIS · R.

* Même pièce; gr. 1.367.

N° 556. ✠ CAROLVS · D · G · ROM · IMP · HIS.

* Même pièce, gr. 1.750.
Cabinet royal de La Haye.

Quant au compte de la troisième période, il n'y a que la couronne d'or et le swarte corte, avec la date de 1555, qui puissent être attribués avec certitude à l'époque dont il parle. Il est presque certain, au contraire, que le Carolus d'argent, donné dans la *Revue belge* de 1861, est également de cette période. Les autres monnaies qui y sont mentionnées peuvent appartenir aussi bien au règne de Philippe II qu'à celui de Charles V.

N° 557. (*Revue Belge,* 1861, pl. XII, n° 896.) ✠ CAROLVS · D · G · ROM · IMP · HISP · REX · DVX · GELR

Rev. DA · MIHI — VIRTVTE — CO⁻ HOST — ES · TVOS.

Carolus d'argent, gr. 22,150.
Cabinet royal de La Haye.
Voir aussi *Revue belge*, 1861 et 1873.

PHILIPPE II (1555-1576.)

Nous voyons dans l'ordonnance du 18 octobre 1556, publiée par M. de Voogt (1), que Reijnier van Eembrugghe reçut l'ordre de frapper des réaux et des demi-réaux d'or, des Coninx guldens de la même valeur et du même aloi que les Carolus guldens, des couronnes d'or, des pièces de quatre patards, des sous, des demi-sous, des oert stuivers, des negenmannekens et des hollandsche penningen. Toutes ces monnaies devaient être frappées d'après les nouveaux modèles qu'on venait de donner aux officiers de la Monnaie.

La frappe du Carolus d'argent, des pièces de trois patards, des pièces de trois gros, et des swarte corten, était en même temps suspendue, à moins que Sa Majesté n'en disposât autrement.

En examinant le compte du 6 août 1552 au 6 août 1558, nous voyons que quelques espèces furent seules nonnayées en vertu de cette ordonnance. Il nous apprend encore qu'on a frappé d'autres monnaies qui doivent se trouver dans une

(1) W. J. de Voogt, *Bijdragen tot de numismatiek van Gelderland*, p. 95.

ordonnance plus récente dont nous ne connaissons pas le texte.

A défaut de date, le titre de Roi d'Angleterre, qu'on trouve sur ces monnaies, est une preuve certaine qu'elles appartiennent à cette époque. Nous trouvons ce titre sur les réaux d'or, les demi-réaux d'or, (dont il ne fut frappé que 898 pièces, circonstance qui explique parfaitement la rareté de cette monnaie et qui nous fait croire que le demi-réal d'or de Charles V n'a jamais été frappé), l'écu Philippus (soit le demi-réal d'argent mentionné dans ce compte), le sou, le demi-sou et le hollandsche penning.

Les autres espèces qui sont mentionnées dans ce compte : la couronne d'or, le Carolus d'argent, la pièce de quatre patards et le swarte corte peuvent également appartenir au règne de Charles V, ce qui nous semble d'autant plus probable, que l'on trouve quelques-unes de ces monnaies portant la date 1555, et pas une seule avec le titre de Philippe.

Nous pouvons ajouter, aux monnaies connues de cette époque, les variétés suivantes :

N° 558. (Pl. XXIV, n° 1.) PHS · D · G · HISP · ANG · Z · REX · DVX · GELR.

Réal d'or.
Cabinet royal de La Haye.

Le poids de ces monnaies n'offrant plus le même intérêt que celui des espèces des règnes précédents, nous nous abstiendrons d'en faire mention.

N° 559. (*Ibid.*) · PHS · D · G · HISPA · ANG Z · REX · DVX · GEL.

* Même pièce,

N° 560. (*Ibid.*) PḤS · D · G · HISPA · ANG · Z · REX · DVX · GEL.

* Même pièce.

N° 561. (*Ibid.*) PḤS · D · G · HISP · ꞦИG · Z · REX · DVX · GEL ·, un point secret sous l'H de PHS.

* Même pièce.

N° 562. (*Ibid.*) PHS · D · G · ḤISP · ANG · Z · REX · DVX · GEL, un point secret sous l'H de HISP.

* Même pièce.

N° 563. (*Ibid.*) La tête beaucoup plus large.

Rev. DOMIИṾS · MIC — HI · ꞦDIVTOR ✠, un point secret sous le V de DOMINVS.

* Même pièce.

N° 564. (*Revue Belge,* 1854, pl. XX, n° 2.) La lettre И renversée des deux côtés.

* Demi réal d'or.

N° 565. (Pl. XXV, n° 8.) PHS: D: G: HISP: AИG: Z · REX · DVX · GEL: 1557.

Écu Philippus.

Cabinet royal de La Haye.

N° 566. (Pl. XXV, n° 9). PHS · D · G · HISP · ANG · Z · REX · DVX · GEL · 1557.

Rev. · DOMINVS · MICHI · ADIVTOR. ✠

Même pièce.
Même Cabinet.

N° 567. (*Ibid.*) Droit comme sur le numéro précédent.

Rev. En tout semblable au dessin de la planche.

Même pièce.
Même Cabinet.

N° 568. (*Ibid.*) ◦ PHS · D · G · HISP · AИG · Z · REX · DVX · GELR · 1558, un point secret sous l'I de HISP.

Même pièce.

N° 569. (*Ibid.*) ◦ PHS · D · G · HISP · AИG · Z · REX · DVX · GELR · 1558.

Même pièce.
Cabinet royal de La Haye.

N° 570. (*Ibid.*) ◦ PHS · D · G · HISP · AИG · Z · REX · DVX · GEꞮ · 1558, les lettres LR de GELR en monogramme.

Même pièce.

N° 571. (*Ibid.*) ◦ PHS · D · G HISP · AИG · Z · REX · DVX GELꞮ · 1558, un point secret sous l'H de HISP.

Rev. · DOMINVS · MICHI · ADIVTOR. ✠

Même pièce.
Cabinet royal de La Haye.

N° 572. (*Ibid.*) ◦ PH · D · G · HISP · AИG ·

Z · REX · DVX · GELR · 1558, même variété quant au point secret.

Même pièce.

Même Cabinet.

Le point secret que nous retrouvons, sur ces deux pièces, placé de la même manière que sur le réal d'or, décrit sous le numéro 562, nous a suggéré l'idée que ces monnaies peuvent appartenir à une même émission. Si notre supposition est exacte, ce réal pourrait être, par conséquent, attribué à l'an 1558.

N° 573. (Pl. XXV, n° 9.) ∘ PHṢ · D · G · HISP · AИG · Z · REX · DVX · GEL · 1558, un point secret sous le S de PHS.

* Même pièce.

N° 574. (*Ibid.*) ∘ PHS · D · G · HISP · AИG · Z · REX · DVX · GEL · 1558.

* Même pièce.

N° 575. (*Ibid.*) ∘ PHṢ · D · G · HISP · P · AИG · Z · REX · DVX · GL · 1558, un point secret sous le S de PHS.

Même pièce.

Cabinet royal de La Haye.

N° 576. (Pl. XXVIII, n° 37.) ✠ PHS · D · G · HIS · ANG · Z · REX · DVX · GEL.

Rev. 👑 DOMINVS · MICHI · ADIVTOR.

Demi-sou.

N° 577. (Pl. XXVIII, n° 42.) D · G · HISP · A · ИG · ⊆ · R · GEL.

Rev. DVS MIHI A · DIVTOR.

* Hollandsche penning ou pièce de trois mites.

Après la mort de Marie, Reine d'Angleterre (17 décembre 1558), on ne retrouve plus le titre de Roi d'Angleterre sur les monnaies de Philippe. L'absence de ce titre nous apprend bien qu'elles ont été frappées après cet événement, mais nous laisse dans une parfaite incertitude quant à l'époque de l'émission de celles qui sont dépourvues de date. Nous avions espéré que les points secrets, qu'on trouve sur quelques monnaies datées, nous seraient venus en aide, mais l'absence totale de ces signes sur les monnaies sans mention d'année a déçu notre espoir. Il ne nous reste donc que les comptes pour fixer à peu près l'époque de la frappe de ces dernières pièces.

Pour les réaux d'or, nous voyons qu'on en a frappé, du 11 août 1558 au 8 avril 1561, 62,327 pièces et, de cette date jusqu'au 11 mai 1565, 565 pièces seulement.

Cette circonstance nous fait présumer que ces quelques pièces ont été frappées au commencement de l'époque dont il s'agit dans ce compte, et que la plupart de celles mentionnées dans celui de 1558 à 1561 ont encore porté le titre de Roi d'Angleterre, parce que les monnaies sur lesquelles on ne trouve plus ce titre sont de beaucoup plus rares.

Le compte du 25 octobre 1569 au 2 septembre 1574, ne faisant plus mention de demi-réaux, il est probable qu'on en avait cessé la frappe. La quantité de variétés qu'on trouve de ces monnaies est en parfaite concordance

avec le nombre considérable qui en fut émis.

Dans le compte qui finit le 8 avril 1561, on trouve encore mention de couronnes d'or, puisqu'il nous apprend qu'on en avait frappé 1,248 pièces. Après cette date elles ne reparaissent que dans le le compte qui commence le 25 octobre 1569. En fait de couronnes d'or de Philippe, on ne connaît jusqu'à présent que celles de l'an 1572 et elles sont assez rares. Ceci nous fait croire que celles mentionnées dans le premier compte de ce règne ont déjà été frappées sous le règne de Charles V et que celles citées dans le compte suivant ont totalement disparu, ce qui s'explique aisément par le petit nombre qui en fut émis.

Pour les hollandsche penningen et les swarte corten, nous trouvons les premiers encore mentionnés dans le compte du 25 octobre 1569 au 2 septembre 1574, tandis que les derniers disparaissent avec l'année 1567.

Pour résumer, les monnaies datées peuvent avoir été frappées : les réaux d'or, jusqu'en 1561, les demi-réaux d'or et les swarte corten, jusqu'en 1567 et le hollandsche penning, jusqu'en 1574.

D'après ce système, nous pouvons signaler les variétés suivantes des monnaies de Philippe, frappées jusqu'en 1576 :

N° 578. Buste couronné et cuirassé, avec le collier de la toison d'or et tourné à droite. PHILIPPVS · D · G · HIS · REX · DVX · GELR.

Rev. Les armes couronnées d'Espagne, entou-

rées du collier de la toison d'or · DOMIИVS · MIC-HI · ADIVTOR ✠

* Réal d'or.

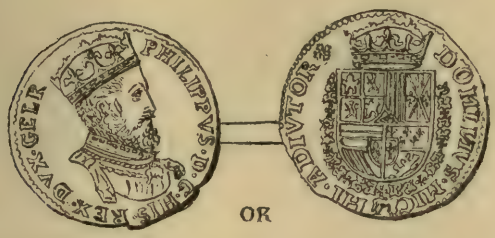

OR

N° 579. (Pl. XXIV, n° 3.) PHILIPPVS · D . G · HIS · REX · DVX · GELRIE.

Rev. ✠ · DOMIИVS · MICHI · ADIVTOR.

Demi-réal d'or. *

Cabinet royal de La Haye.

N° 580. (*Ibid.*) PHILIPPVS · D · G · HISP · REX · DVX · GELR.

Rev. ✠ DOMINVS · MICHI · ADIVTOR.

* Même pièce.

N° 581. (*Ibid.*) Droit semblable au dessin de M. van der Chijs.

Rev. Comme sur le numéro précédent.

* Même pièce, seulement frappée sur un flan beaucoup plus large.

N° 582. (Pl. XXIV, n° 4.) PHS · DEI · G · HISP · REX · DVX · GEL.

Rev. · ✠ DOMINVS · MICH · ADIVTOR.

Demi-réal d'or.

Cabinet royal de La Haye.

N° 583. (*Ibid.*) Même droit que sur la pièce précédente.

Rev. · ✠ DOMINVS MICHI ADIVTOR.

* Même pièce.

N° 584. (*Ibid.*) PHS · D · G · HISP · REX · DVX · GEL.

Rev. · ✠ DOMINVS · MICHI · ADIVTOR.

* Même pièce.

N° 585. (*Ibid.*) Même variété que la pièce précédente.

Rev. · ✠ DOMINVS · MICHI · ADIVTOR ·

* Même pièce.

N° 586. (*Ibid.*) PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · GEL ·

Même revers que sur le numéro précédent.

* Même pièce.

N° 587. (*Ibid.*) PHS · D : G · HISP Z REX · DVX · GEL ·

Rev. · ✠ · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR.

* Même pièce.

N° 588. (*Ibid.*) Même droit que sur le numéro précédent.

Rev. ✠ · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ·

Même pièce.

N° 589. (*Ibid.*) Droit, même variété.

Rev. ✠ DOMINVS · MIH · ADIVTOR.

Même pièce.

Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 590. (Pl. XXIV, n° 4.) PHS · D : G · HISP · Z · REX · DVX · GEL ·

Rev. · ✠ DOMINVS · MICHI · ADIVTOR.

Même pièce.

Même Cabinet.

N° 591. (*Ibid.*) PHS · D : G · HISP Z REX · DVX. GEL, le point après DVX en point secret.

Rev. · ✠ DOMINVS · MIHI · ADIVTOR.

Même pièce.

N° 592. (*Ibid.*) Même variété que le numéro précédent.

Rev. · ✠ · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ·

Même pièce.

N° 593. (*Ibid.*) PHS · D : G · HISP Z REX · DVX · GEL.

Rev. ✠ : DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ·

Même pièce.

N° 594. (*Ibid.*) PHS D G HISP Z REX DVX GEL.

Rev. ✠ DOMINVS · MIHI · ADIVTOR.

Même pièce.

Cabinet royal de La Haye.

N° 595. (Pl. XXV, n° 10.) ◦ PHILIPPVS · D · G · HISP · REX · DVX · GELRIE · 1561.

Écu Philippus.

N° 596. (*Ibid.*) ◦ PHILIPPVS · D · G · HISP · REX · DVX · GEL · 1561.

Même pièce.

N° 597. (Pl. XXV, n° 11.) ◦ PHILIPPVS ·D · G · HISPA · REX · DVX · GELR · 1561.

* Même pièce.

N° 598. (*Ibid.*) ◦ PHILIPPVS · D · G · HISPA · REX · DVX · GEL · 1561.

* Même pièce.

N° 599. (*Ibid.*) ◦ PHILIPPVS · D · G· HISPA· REX · DVX · GEL· 1561.

* Même pièce.

Y aurait-il quelque rapport entre ces écus et les demi-réaux décrits sous les numéros 579 à 581 ?

L'orthographe du mot Philippus nous semble plaider en faveur de cette supposition qui, si elle est fondée, assignerait à ces monnaies la date de 1561.

N° 600. (Pl. XXVI, n° 19.) PHS · D · HISPANIA · REX · DVX · GELR ✠.

* Cinquième de l'écu Philippus.

N° 601. (*Ibid.*) PHS · D · G · HISPANIA · REX · DVX · GELR :

* Même pièce.

N° 602. (*Ibid.*) PHS · D · G · HISPANIA · REX · DVX · GER :

* Même pièce.

N° 603. (Pl. XXVI, n° 20.) · ✠ · PHS · DEI · G · HISP · REX · DVX · GEL.

Même pièce.

Cabinet royal de La Haye.

Nous avons cru devoir classer ces cinquièmes sans date après les monnaies de 1561, car on rencontre, pour la première fois, les subdivisions des écus Philippus dans le compte qui commence le 8 avril de cette année.

N° 604. (Pl. XXVI, n° 15.) *Rev.* : variété avec un cercle intérieur. DOMIИVS · MIC — HI · ADIVTOR ✠

* Demi-écu Philippus.

N° 605. (*Ibid.*) ∘ PHS · D · G · HISP · REX · DVX · GELRIE . 156Z.

Rev. Même variété que sur la pièce précédente.

* Même pièce.

N° 606. (*Ibid.*) *Rev.* DOMINVS . MIHI · ADIVTOR.

* Même pièce.

N° 607. (Pl. XXVI, n° 22.) PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · GEL · 15 ✠ 6Z .

* Cinquième de l'écu Philippus.

N° 608. (*Ibid.*) PHS · D : G · HISP Z REX · DVX GEL · ✠ · 1562 (*) (1).

Même pièce.

Cabinet royal de La Haye.

N° 609. (Pl. XXVII, n° 28.) 1562 · PHS · D · G · HIS · REX · DVX · GELR.

* Dixième de l'écu Philippus.

(1) Nous avons fait suivre d'un astérisque entre parenthèses les dates qui se présentent renversées par rapport au type de la monnaie.

N° 610. (*Ibid.*) · 1562 (*) · PHS · D : G · HISP ꝛ REX · DVX · GEL.

Rev. · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR.

Même pièce.

Cabinet royal de La Haye.

N° 611. (*Ibid.*) ✠ PHS · D : G · HISP ꝛ REX · DVX · GEL · 1562 (*).

Rev. Sans marque monétaire. DOMINVS MIHI ADIVTOR.

Même pièce.

Cabinet de M. Geradts, à Posterholt.

N° 612. (Pl. XXV, n° 12.) *Rev.* · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR.

* Écu Philippus.

N° 613. (Pl. XXVI, n° 16.) · PHS · D : G · HISP · Z · REX · DVX · GEL · 15 ✠ 63 (*).

* Demi-écu Philippus.

N° 614. (*Ibid.*) Même droit que sur la pièce précédente.

Rev. · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ✠.

Même pièce.

Cabinet royal de La Haye.

N° 615. (*Ibid.*) *Rev.* DOMINVS · MIC — HI · ADIVTOR ✠.

* Même pièce.

N° 616. (*Ibid.*) PHS · D : G · HISP Z REX · DVX · GEL 15 ✠ 63 (*).

Rev. · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR.

Même pièce.

Cabinet royal de La Haye.

N° 617. (Pl. XXVI, n° 22.) PHS · D : G · HISP Z : REX · DVX · GEL · 15 ✠ 63 (*).

Cinquième de l'écu Philippus.

N° 618. (*Ibid.*) · PHS · D : G · HISP Z REX · DVX · GEL · 15 ✠ 63 (*).

Même pièce.

N° 619. (*Ibid.*) · PHS · DEI · G · HISP · REX · DVX · GEL ✠ 1563 (*).

Même pièce.

N° 620. (Pl. XXVII, n° 28.) 1563 (*) PHS · D : G . HISP Z REX · DVX · GEL.

Rev. DOMINVS MIHI ADIVTOR.

Dixième de l'écu Philippus.

Ces trois variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 621. (Pl. XXVI, n° 16.) · PHS · D : G · HISP Ƶ REX · DVX · GEL · 15 ✠ 64 (*).

* Demi-écu Philippus

N° 622. (*Ibid.*) Même variété que sur la pièce précédente.

Rev. Un cercle intérieur et : DOMIИVS · MIC — HI · ADIVTOR ✠.

* Même pièce.

N° 623. (*Ibid.*) · PHS · D : G · HISP · Z · REX · DVX · GEL · 15 ✠ 64 (*).

Rev. DOMINVS · MIHI · ADIVTOR · ✠.

* Même pièce.

N° 624. (*Ibid.*) · PHS · D : G · HISP · Z · REX · DVX · GE · L 15 ✠ 64 (*).

* Même pièce.

N° 625. (Pl. XXVII, n° 24.) · PHS · D : G · HISP Z REX · DVX · GEL · 15 ✠ 64 (*).

Cinquième de l'écu Philippus.
Cabinet royal de La Haye.

N° 626. * Cinquième de l'écu Philippus de l'année 1565, en tout semblable au dessin de van der Chijs. Pl. XXVII, n° 24.

N° 627. (Pl. XXVII, n° 26.) · PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · GEL — · 15 ✠ 66 (*).

* Même pièce.

N° 628. (*Ibid.*) * Même pièce, semblable au dessin, mais de l'année 1567.

N° 629. (*Ibid.*) · PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · GEL — 15 ✠ 67 (*).

* Même pièce.

N° 630. (Pl. XXVIII, n° 46.) PHS · D · G · — HISP · REX ✠.

* Swarte corte.

N° 631. (Pl. XXIV, n° 5.) · PHS D · G · HISP — REX · DVX · GEL.
Rev. DOMINVS · MIH · I · — · ADIVTO — R ✠.

* Florin Saint-André.

N° 632 (*Ibid.*) · PHS · D : G · HISP — REX · DVX · GEL.

Rev. DOMINVS · MIH — I · ADIVTOR · ✠.

* Même pièce.

N° 633. (Pl. XXVII, n° 32.) Variété de l'année 1568.

* Écu dit Kruisdaalder.

N° 634. (*Ibid.*) Même pièce avec la date 1569.

N° 635. (*Ibid.*) Autre variété de l'année 1570.

Cabinet royal de La Haye.

N° 636. (Pl. XXVII, n° 27.) PHS·D·G·HISP Z REX · DVX · GEL · 15 ✠ 71 (*).

Rev. · DOMINVS — MIHI — ADIVTOR —·

* Cinquième de l'écu Philippus.

N° 637. (*Ibid.*) PHS·D·G· HISP Z REX · DVX· GEL· 15 ✠ 71 (*).

Même pièce.

Cabinet royal de La Haye.

N° 638. (Pl. XXVII, n° 29.) PHS·D·G· HISP Z REX · DVX· GEL 15 — 71 (*), un point secret sous l'X de DVX.

Rev. Le bijou n'est accosté que de trois étincelles.

Dixième de l'écu Philippus.

Cabinet royal de La Haye.

N° 639. (*Ibid.*) PHS D·G· HISP Z REX · DVX·GEL· 15 ✠ 71 (*).

Rev. Le bijou accosté de cinq étincelles. · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ·· .

Même pièce.

Collection de M. Geradts, à Posterholt.

N° 640. (Pl. XXVII, n° 30.) ✠ PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · GEL · — 1571 (*).

Rev. · DOMINVS · MICHI · ADIVTOR.

* Même pièce.

N° 641. (*Ibid.*) PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · GEL · 1571 (*).

Rev. La croix cantonnée de onze étincelles, dont trois en haut, deux en bas et trois de chaque côté. · DOMINVS · MICHI · ADIVTOR ✠.

Même pièce.

N° 642. (*Ibid.*) PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · GEL · 1571 (*). Un point secret au-dessus de la lettre G de GEL.

Rev. Même variété que sur la pièce précédente.

Même pièce.

Collection de M. Geradts.

N° 643. (Pl. XXVIII, n° 40.) · PHS · D · G · HISP · Z · — REX · DVX · GEL.

Rev. · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR · 15 ✠ 71.

* Vingtième de l'écu Philippus.

N° 644. (*Ibid.*) · PHS · D · G · HISP · Z · — REX · DVX · GEL.

Rev. Même variété que sur la pièce précédente.

* Même pièce.

N° 645. (Pl. XXIV, n° 2.) Croix fleuronnée et évidée au centre, cantonnée de deux lions et de deux bijoux : 15 ❀ 7z PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · GEL.

Rev. Écusson couronné aux armes de Philippe, accosté de deux P : ✠ DOMINVS · MIHI · ADIVTOR.

* Couronne d'or.

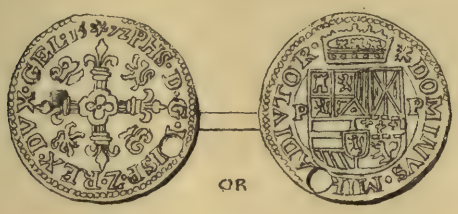

N° 646. (*Ibid.*) 15 ❀ 7z · PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · GEL.

Rev. DOMINVS · MICHI · ADIVTOR ✠.

* Même pièce.

N° 647. Type ordinaire. ·⁝· PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · GEL.

Rev. ·· DOMINVS · MIHI · ADIVT · ✠ 157z.

Écu Philippus.

Cabinet royal de La Haye.

N° 648. (Pl. XXVII, n° 27). Cercle intérieur. : ✠ : PHS · D · G HISP Z · REX · DVX · GEL · 157z, un point secret sous la lettre P de HISP.

* Cinquième de l'écu Philippus.

N° 649. (*Ibid.*) · PHS · D : G · HISP · Z · REX · DVX · GEL · ✠ 1572 (*).

Cercle intérieur des deux côtés.

* Même pièce.

N° 650. (*Ibid.*) · PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · GEL 15 ✠ 7z (*).

Même pièce.

Cabinet royal de La Haye.

N° 651. (*Ibid.*) ✠ PHS : D G . HISP Z · REX · DVX · GEL 157z (*).

Rev. · DOMINVS · MIH — I · ADIVTOR.

Même pièce.

Collection Teijler, à Harlem.

N° 652. (Pl. XXV, n° 13.) · PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · G · 15 ✠ 73 (*).

Rev. · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ·

* Écu Philippus.

N° 653. (*Ibid.*) · PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · GEL · 15 ✠ 73 (*).

Rev. · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ·

Même pièce.

Cabinet royal de La Haye.

N° 654. (Pl. XXVI, n° 18.) · PHS · D : G · HISP · Z · REX · DVX · GEL · 15 ✠ 73 (*).

Sans cercle intérieur des deux côtés.

Rev. DOMINVS · MIC — HI · ADIVTOR.

Demi-écu Philippus.

Même Cabinet.

N° 655. (Pl. XXV, n° 13.) · PHS · D · G · HISP · REX · DVX · GEL · 15 ✠ 74 (*).

Rev. · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR.

* Écu Philippus.

N° 656. (Pl. XXVIII, n° 43.) ✠ D · G · HISP · REX · D · GEL.

Hollandsche penning.
Cabinet royal de La Haye.

N° 657. (*Ibid.*) ✠ D · G · HIS · REX · DUX · GELR.
Rev. DИS · MICHI · ADIVTOR.

* Même pièce.

N° 658. (*Ibid.*) ✠ D · G · HIS · REX · DVX · GEL.
Même revers que sur la pièce précédente.

* Même pièce.

N° 659. (Pl. XXV, n° 13.) · PHS · D · G · HISP · Ƶ · REX · DVX · GEL · 15 ✠ 75 (*).

* Écu Philippus.

N° 660. (*Ibid.*) · PHS · D · G · HISP Ƶ · REX · DVX · GEL · 15 ✠ 74 (*).
Rev. · DOMINVS · MICHI · ADIVTOR ·

* Même pièce.

N° 661. (Pl. XXVI, n° 18.) · PHS · D : G · HISP · Z · REX · DVX · GEL · 15 ✠ 75 (*).
Sans cercle intérieur des deux côtés
Rev. · DOMINVS · MIC — HI · ADIVTOR.

* Demi-écu Philippus.

N° 662. (*Ibid.*) Variété en tout semblable à la pièce précédente, mais frappée en 1576.

N° 663. Cinquième de l'écu Philippus de 1576, la date coupée, par la croix gueldroise La pièce

ayant tréflé, les légendes ne peuvent être données avec certitude.

Voir aussi la *Revue belge* des années 1873 et 1884.

Cabinet royal de La Haye.

Les conditions dans lesquelles M. van der Chijs a dû décrire les monnaies des différents États des Pays-Bas ont obligé cet auteur à ne pas dépasser la date de la Pacification de Gand.

Quoiqu'il se soit écarté quelquefois de ces conditions et qu'il nous ait fait connaître quelques pièces de dates plus récentes au nom de Philippe, la Gueldre n'a pas été favorisée sous ce rapport, car van der Chijs a seulement donné le compte de Johan Gijsbert den Jongen, concernant les monnaies frappées à Nimègue depuis le 19 novembre 1586 jusqu'au 20 août 1591, lorsque cette ville se trouvait au pouvoir des Espagnols.

M. Verkade (1) nous fait connaître quelques monnaies au nom de Philippe, mais elles sont assez clairsemées.

Cette lacune a été, heureusement, comblée par M. de Voogt (2), ce qui fait que nous pouvons renvoyer aux numéros de cet auteur et nous bor-

(1) P. Verkadè, *Muntboek, bevattende de namen en afbeeldingen van munten, geslagen in de zeven voormalige Vereenigde-Provinciën, sedert de vrede van Gent tot op onzen tijd.*

(2) W. J. de Voogt, *Geschiedenis van het Muntwezen der Vereenigde-Nederlanden, van de gentsche bevrediging af tot aan het einde der fransche overheersching,* 1576-1813.

ner à décrire seulement les pièces qui en varient ou qui ont été découvertes après la publication de cet ouvrage. On trouve ces monnaies sous les numéros 1 à 17 et 70 à 86 du livre de de Voogt.

M. de Voogt croit que M. van der Chijs s'est trompé lorsqu'il présume que les demi-réaux n'ont plus été frappés après l'année 1567. On en trouve, dit-il, fait mention dans le procès-verbal de l'ouverture de la boite de J.-D. Alewyn, pour la période de 1574 à 1580, mais cette preuve nous semble peu fondée, parce qu'ils y sont nommés tantôt demi-couronnes et tantôt demi-réaux.

Le fait, qu'on ne les trouve pas dans le compte du 25 octobre 1569 au 2 septembre 1574, s'explique aisément par la circonstance qu'on venait d'adopter, en 1567, un tout autre système monétaire, témoins l'écu à la croix de Bourgogne et ses subdivisions et le florin Saint-André. Quant à ces dernières espèces, le florin Saint-André n'est connu que pour 1568 et n'a été probablement frappé que pendant cette année, car autrement notre compte en ferait mention, aussi bien que des autres monnaies de ce système. Bien au contraire, nous n'y trouvons citées que des couronnes d'or, dont nous avons décrit deux exemplaires de l'année 1572, sous les numéros 645 et 646. Toutes les monnaies d'après le système de l'écu Philippus, qui y sont indiquées, nous étant connues, nous ne pouvons croire que ce compte soit inexact.

Il est donc probable que, si l'on trouve, dans le

procès-verbal de la boite de 1574 à 1580, les demi-couronnes indiquées également comme demi-réaux, cette désignation semble avoir plutôt trait à leur valeur qu'à leur type, d'autant plus que la couronne d'or de l'année 1577 est connue et que ce procès-verbal indique l'année 1577 comme celle de la frappe des couronnes et des demi-couronnes.

Comme nous l'avons fait pour les monnaies décrites par M. van der Chijs, nous indiquerons, pour les pièces qui suivent, les numéros sous lesquels les monnaies au même type sont citées par M. de Voogt.

N° 664. (N° 1.) · PHS · D : G · HISP · Z — REX · DVX · GEL.

Rev. PA — CE ÷ ET ÷ IVSTI — TIA ÷ 15 — 77 ✠.

* Couronne d'or.

N° 665. (N° 3.) La légende placée différemment, de sorte que la lettre L de GEL touche le sceptre.

* Demi-écu, dit zestienstuiverspenning.

N° 666. (*Ibid.*) Les caractères : 16 — S au revers plus grands.

* Même pièce.

N° 667. (*Ibid.*) Au-dessous de l'écusson se voit encore une partie de la jambe, qui touche la lettre *Z*.

Même pièce.

N° 668. (*Ibid.*) Même variété, mais la partie de la jambe touche les lettres P et *Z* et la légende est placée comme sur le n° 665 ci-dessus.

Rev. Les caractères 16 — S, plus grands.

Même pièce.

Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 669. (N° 7.) · PHS · D : G · HISP Z REX · DVX · GEL. La légende commence et finit au-dessus des extrémités de la couronne et le chiffre 1 est placé à la hauteur de la lettre V de DVX.

* Sou.

N° 670. (*Ibid.*) ·⁝· PHS · D · Ɔ · HI · SP · ⊼ · REX : DVX · GEL.

Rev. PA · ✢ · CE ET · ✢ · IVSTITIA · 15 ✠ 77

* Même pièce. (Épreuve sur cuivre.)

N° 671. (N° 9.) PHS D G· HISP Z REX · DVX · GEL · ✠.

* Liard.

N° 672. (*Ibid.*) Le buste plus petit et placé plus plus haut. PHS · D : G · HISP Z REX · DVX · GEL ·✠ .

Même pièce.

N° 673. (*Ibid.*) Le buste beaucoup plus large.

Même pièce.

Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 674. (N° 10.) PHS · D : G · HISP · Z REX · DVX · GEL · 15 ✠ 78 (*), un point secret entre le H et le S de PHS.

* Écu, dit twee-en dertigstuiverspenning ou Statendaalder.

N° 675. (N° 12.) La légende placée différemment,

de sorte que la lettre ʒ est séparée de la date par le coude.

Écu, dit Geldersche daalder.

N° 676. (*Ibid.*) Même remarque, mais le coude est placé entre GEL et C · ʒ.

Rev. La pièce ayant tréflé, quelques lettres sont venues en double.

Même pièce

Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye

N° 677. (*Ibid.*) *Rev.* Sans point après le mot CRESCVNT.

Même pièce.

Cabinet de M. Stéphanik à Amsterdam.

N° 678. (N° 14.) Les lions et les ornements placés différemment et la date non accostée de ⁂.

Noble à la rose.

Cabinet de M. le chevalier van den Bogaerde.

N° 679. (*Ibid.*) ⁂ PHS · — D : — G · HISP Z REX · DVX · GEL · C · ZVT ·

Rev. · CONCORDIA · RES · PARVAE · CRESCVNT · 15 ✠ 79.

Même pièce

Cabinet royal de La Haye.

N° 680. (N° 16.) PHS · D : G · HISP Z REX · DVX · GEL; le chiffre 1, qui indique la valeur placé un peu plus bas.

Sou.

Même cabinet.

N° 681. (*Ibid.*,) Buste cuirassé de Philippe à

gauche. PHS · D · G · HISP . Z · REX · DVX · GEL ·15 ✠ 80 (*).

Rev. Armes couronnées d'Espagne, entourées du collier de la Toison d'or. DOMINVS · MI — HI · ADIVTOR.

* Demi-écu Philippus au type ordinaire.

N° 682. (N° 72.) · PHS · D : G · HISP · Z . REX · DVX · GEL · 15 ✠ 87 (*).

Même pièce.

N° 683. (N° 75.) . PHS . D : G · HIS · Z · REX · DVX · GEL · 6 ✠ 8.

* Demi-liard

TH. M. ROEST.

Leyde, décembre 1892.

NOTES

SUR LES

PINATELLES DE PHILIPPE-GUILLAUME

PRINCE D'ORANGE.

Planche IV.

Poey d'Avant a publié sous les nos 4568 à 4571 quatre pièces dont il n'a pu indiquer les noms et qui sont des pinatelles de Philippe-Guillaume, prince d'Orange (1584-1618). Il n'a pas su non plus interpréter les légendes du revers, et aucun numismate n'a étudié à nouveau ces pièces, malgré leur intérêt. Voici le texte de Poey d'Avant :

4568. + GVILLELM · D · G · PRINC · AVRAIC. Dans le champ, grand G, accosté de deux cornets ; au-dessous 1591.

Rev. MAVR..... COM ANAS REG PRI AVRA. Croix fleurdelisée.

Billon. 2gr.82. (P. d'A., no 1306.)

4569. Autre aux mêmes types ayant au revers PR AVRA.

Billon. (*Revue num.*, 1839, pl. V, no 21.)
Cabinet d'Avignon, pl. XCIX, no 12.

4570 + G PRINC · AVR... CO · NASS. Même type. Sous le G, 1592.

Rev. + MAVR... REG PR AVRAI. Même type.

Billon. (*Revue num.*, 1839, pl. V, n° 22.)
Cabinet d'Avignon, pl. XCIX, n° 13.

4571 Variété avec PH GVIL · IIII · D · G · etc...

Coll. Voillemier (1).

Je remarque tout d'abord que le dessin du n° 4569 donne GVILEL... PRINC. AVRA... tandis qu'il devrait porter d'après Poey d'Avant + GVILLELM comme le n° 4568; on lit de même au revers ANASS au lieu de A NAS. Le dessin et la description du n° 4570 ne concordent pas davantage, car on voit sur la planche une étoile au commencement de la légende du droit au lieu d'une croix, AVRAI au lieu d'AVR... et, à la fin de la légende du revers, AVRA au lieu d'AVRAI. L'étoile du n° 4570 se rencontre sur d'autres pièces de Philippe-Guillaume.

Il ne m'a pas été possible de retrouver en nature les quatre variétés indiquées par Poey d'Avant et tout en admettant leur existence, il est prudent de formuler des réserves sur la date 1591 qu'il attribue aux n°s 4568 et 4569 et sur les légendes. Je ne nie pas que le début de la fabrication des pinatelles d'Orange ait eu lieu en 1591, car les pinatelles de Grégoire XIV, dont elles sont une imitation, ont été frappées uniquement cette année-là et, en 1592, un nouveau type apparut à Avignon.

(1) *Monnaies féodales de France*, t. II, V° *Orange*.

N'ayant jamais vu de pinatelles de Philippe-Guillaume datées de 1591, je suis obligé de manifester mon incrédulité et d'adresser un appel aux collectionneurs. La forme du 2 de 1592 est, en effet, anormale sur tous les exemplaires ; ce chiffre ressemble plutôt à un *Z*, comme on l'observe d'ailleurs sur d'autres monnaies de la même époque et de divers princes ou souverains. Ces pièces étant mal frappées, mal conservées et de fort mauvais aloi, au premier coup-d'œil on distingue simplement parfois la barre inclinée du *Z* et on lit 1591, tandis que la date est 1592.

Avant de discuter la légende du revers, je vais décrire cinq variétés inédites :

1° GUILL · IIII (D · G · P)RINC · AVRAIC(E). La légende commence en haut et l'on aperçoit la partie inférieure des trois dernières lettres d'*Auraice*. Entre ce mot et le commencement de la légende, il y a un certain espace qui doit renfermer des lettres quelconques qu'on pourra déchiffrer sur un meilleur exemplaire. Dans le champ, un grand G, surmonté d'une couronne et accosté de deux cornets ; au-dessous 1592, et à l'intérieur du G un point clos.

Rev. MAVR · COM · A.... AVRAIC(E). Croix évidée et fleurdelisée avec un point clos à l'intérieur. Ce point, comme celui du G, existe sur tous les exemplaires.

Billon. Cabinet de Marseille. Pl. IV, n° 1.

2° On aperçoit les extrémités inférieures de GVILLELM · IIII, puis distinctement D · G · PRINC. Le champ est identique à celui de la pièce précédente.

Rev. MAVR · COM..... (RE)G · PR · ARAI. Même croix. La forme *Arai(ce)* n'a rien de surprenant. On rencontre à la fois *Araica* et *Auraica*.

Cuivre rouge à peine blanchi. Pl. IV, n° 2.
Coll. Vallentin.

3° GVILLEM · IIII · D · G · PRINC · AVRAIC. La légende commence à gauche en bas. Même type. 1592.

Rev. MAVR · COM · A NASS · REG · PR · AVRA. Même type.

Billon. Coll. Martin, à Orange et coll. Vallentin. Pl. IV, nos 3 et 4.

Ces pièces ont été frappées avec tant de précipitation et avec si peu de soin que la reproduction de deux exemplaires est utile pour montrer la variété des couronnes.

4° Même type avec GVILLEM et AVRAI. La couronne du droit est fleurdelisée. Au revers RG pour REG et AVRAI. Les cornets sont mal ordonnés.

Billon. Cabinet de Marseille. Pl. IV, n° 5.

5° Même type avec GVILELM. Entre D et G une étoile et AVRAI au lieu d'AVRAIC.

Même revers que celui du n° 3 avec AVRAI, cependant.

Billon. Cabinet de Marseille (1). Pl. IV, n° 6.

(1) Je dois la communication des pièces du Cabinet de Marseille à l'obligeance de M. Laugier.

Il est donc possible qu'il y ait neuf variétés de pinatelles. Ce fait prouve la grande activité de l'atelier monétaire d'Orange à cette époque. J'ai retrouvé un grand nombre d'ordonnances ou de tarifs contemporains énumérant toutes les pinatelles frappées durant ces temps si troublés (1). Je n'ai vu figurer nulle part les pinatelles d'Orange, ce qui prouve que la concurrence qu'elles firent aux pinatelles d'Avignon, à celles de Carpentras et à celles émises en France ne fut pas dangereuse. Toutefois, deux ou trois manuscrits que j'ai étudiés citent un règlement fait par le conseil d'Orange, en 1592, au sujet des pinatelles ; il m'a été impossible d'en retrouver le texte. D'après d'autres documents, le conseil d'Orange aurait adopté alors un règlement de police au sujet de la fabrication des monnaies (2). J'ajouterai qu'à cette date Nicolas Icard était à la fois tailleur et essayeur de la Monnaie et qu'il avait été nommé à ces fonctions avant 1585 (3).

Pourquoi ces pièces portent-elles au droit le nom du prince régnant et au revers celui de son frère cadet? C'est là évidemment un fait anormal et même unique pour la numismatique d'Orange. Si nous consultons l'histoire de la maison de Nassau, nous trouvons immédiatement la solution du problème. Philippe-Guillaume était né le

(1) *Archives de la Drôme, de l'Isère et de Vaucluse.*

(2 et 3) *Archives de Vaucluse*, passim.

19 décembre 1554 du mariage de Guillaume IX et de sa première femme Anne d'Egmont. Le duc d'Albe l'avait fait arrêter, en 1568, à l'université de Louvain. Le futur prince d'Orange fut ensuite emmené prisonnier en Espagne. Il ne fut remis en liberté qu'en 1596, après avoir été ramené de ce dernier pays par Albert, archiduc d'Autriche, frère de l'archiduc Ernest, et qui fit son entrée à Bruxelles, en février 1596, en qualité de gouverneur des Pays-Bas. Lorsque son père, Guillaume IX, fut assassiné à Delft, le 10 juillet 1584, Philippe-Guillaume était donc en captivité. Son frère cadet fut proclamé régent de la principauté d'Orange.

Les légendes du revers doivent donc s'interpréter par *Mauricius Comes a Nassavia Regens Principatus Auraice* ou *Araice,* selon les variétés. Poey d'Avant a passé sous silence la présence du nom de Maurice au revers, faute probablement de pouvoir expliquer cette particularité. Fauris Saint-Vincent (n° 19) n'ayant pu déchiffrer l'avers, avait attribué à Maurice de Nassau la pinatelle qu'il a reproduite, d'ailleurs fort mal, puisqu'il a confondu l'avers avec le revers et qu'il a cru qu'au droit la lettre G était accostée d'un A à droite et qu'au-dessous se trouvait un M.

La formule *Comes a Nassavia* est absolument incorrecte; c'est le seul exemple connu dans la numismatique d'Orange. On lit sur toutes les autres monnaies frappées durant le règne de la

maison de Nassau, *Comes Nassavie,* lorsque, toutefois, le nom de cette famille est indiqué.

Les pinatelles de Philippe-Guillaume, seules monnaies de ce prince sur lesquelles figure le nom de son frère Maurice, sont des imitations serviles de celles du pape Grégoire XIV. Le G du champ du droit de celles de Grégoire XIII n'est pas accosté, en effet, de deux C, comme on le voit sur les pinatelles de Grégoire XIV. Cependant, l'introduction de la date sous la lettre du champ est empruntée au type de quelques pinatelles de Sixte-Quint (1585-1590). Grégoire XIV fut élu le 5 décembre 1590 et fut couronné trois jours après; il mourut le 15 octobre 1591. Avec Clément VIII, proclamé pape le 30 janvier 1592, le type du droit des pinatelles fut modifié; les armes de ce souverain pontife furent gravées au-dessous de la tiare. Ainsi, de même que les pinatelles d'Avignon et celles de Carpentras eurent toutes au droit le nom du pape régnant et toutes au revers le nom du légat Charles de Bourbon, de même celles d'Orange, battues uniquement sous le règne de Philippe-Guillaume, offrirent à l'avers le nom du prince et sur la face opposée celui de son frère.

ROGER VALLENTIN.

L'OEUVRE

DU

MÉDAILLEUR NICOLAS BRIOT

EN CE QUI CONCERNE LES JETONS.

PLANCHES V ET VI.

L'œuvre de Nicolas Briot reste à reconstituer presque entièrement, considéré dans les très nombreux jetons dus au talent de ce graveur remarquable.

La tâche sera assez délicate pour celui qui voudra l'entreprendre dans des vues d'ensemble, et avec l'intention d'arriver à faire quelque chose de bien complet. Beaucoup de ces jetons ne sont pas signés; et l'on sait combien, dans ce cas, il est difficile, en général, de poursuivre constamment les recherches avec certitude, chaque artiste, même de mérite, n'ayant pas été toujours aussi bien inspiré, aussi heureux dans l'exécution de son travail, pour une composition que pour une autre. Il faut joindre à ces considérations les hésitations auxquelles l'écrivain ne peut se soustraire absolument quand il s'agit de la solution à donner à certaines questions de paternité artistique, dans

l'examen desquelles les plus habiles connaisseurs se trouvent divisés d'opinion.

Nous devons dire, cependant, pour nous tenir à Nicolas Briot et à ses qualités dans l'art de la gravure en médailles, étendu aux différentes branches que cet art comporte, telles que les monnaies et les jetons, que l'on s'était unanimement accordé jusqu'ici à le considérer comme une célébrité du mérite le mieux acquis et dont le talent ne s'est jamais démenti absolument.

Mais ce concours d'appréciations favorables, sans réserve comme sans exception, a eu son temps ; ou du moins rencontre-t-on, actuellement, sur ce point-là, quelqu'un qui n'est pas de l'avis des autres. S'il convient de s'en rapporter à l'opinion d'un jeune savant très distingué, M. Fernand Mazerolle, sorti naguère de l'École des chartes, Nicolas Briot aurait été un artiste de peu de mérite par lui-même, et de réputation fort usurpée.

La mémoire de l'homme mis ainsi en cause serait à attaquer encore, suivant M. Mazerolle, sur un autre point. Nicolas Briot, étant devenu tailleur général des monnaies de France, avait aspiré à faire substituer au marteau, pour la fabrication de ces monnaies, certains engins mécaniques, les uns perfectionnés par lui, et les autres de son invention. Briot, mal secondé, non aidé, ayant contre lui et la Cour des Monnaies, dont les mauvaises dispositions se cachaient sous les dehors de l'impartialité, et tous les ouvriers des

monnaies qui se considéraient comme devant être ruinés par l'adoption des nouveaux procédés de fabrication, Briot, disons-nous, échoua (1). En appréciant cette longue et pénible affaire, M. Mazerolle n'a pas hésité à déprimer Briot, comme il l'avait fait en parlant du degré de sa valeur en tant qu'artiste. Voici, au surplus, quelques expressions qui n'ont pas besoin d'être longuement commentées; elles forment comme une sorte de jugement sommaire :

« Si, écrit le nouvel appréciateur des travaux » du graveur mis en cause, le rôle de Nicolas » Briot, comme mécanicien et réformateur des » procédés de fabrication monétaire, a été abso- » lument nul, sa valeur artistique est, aussi, bien » au-dessous de l'opinion que l'on en a toujours » eue jusqu'à présent...

» En somme, Nicolas Briot n'est ni un inventeur » de génie ni un grand artiste. Mécanicien assez » médiocre, il ne doit sa renommée, comme médail- » leur et comme graveur de monnaies, qu'à la haute » direction artistique de Guillaume Dupré (2) »

Pour comprendre les dernières lignes de ce jugement, il faut savoir que M. Mazerolle divise

(1) Ce que nous venons de dire très succinctement est l'expression de l'opinion générale, que Le Blanc a exposée d'une manière plus complète dans son *Traité historique des monnoyes de France*, au chapitre des espèces sous le règne de Louis XIV.

(2) *Bulletin de Numismatique*, publié par M. Raymond Serrure, livraison de mai 1892, pp. 152 et 153.

en deux grandes catégories les produits métalliques de l'œuvre de Briot : d'abord, ceux qu'il a faits en France, et, par conséquent, suivant l'opinion de notre confrère en numismatique, sous la direction et l'influence de Guillaume Dupré, ce qui constituerait les bons produits; en second lieu, ceux qu'il a faits ailleurs qu'en France, en dehors de toute influence du célèbre contrôleur général des effigies, que nous venons de nommer; voilà les produits inférieurs, les produits de médiocre portée.

Il y a là, on le voit, de bien graves attaques contre Nicolas Briot; mais elles sont, jusqu'à présent, dénuées de preuves. Celles-ci viendront-elles dans l'ouvrage considérable, actuellement sous presse, que M. Mazerolle consacre aux médailleurs français ? On ne pourra bien définitiment apprécier les faits que lorsque l'ouvrage annoncé aura paru.

Ce serait aller au delà de ce à quoi nos études nous ont préparé, que de nous ériger en juge des mérites de Nicolas Briot comme mécanicien. Mais nous devons citer, à cet égard, quelques lignes que M. H. Hoffmann, l'expert numismate au sens essentiellement pratique, consignait, voici quinze ans, dans un livre dont font toujours grand cas les amateurs de nos monnaies de France :

« La lutte inégale, écrivait M. Hoffmann, que » Briot eut à soutenir contre la Cour des Mon- » naies, dont la majorité des membres défendait » la puissante corporation des Monnayeurs au

» marteau, le recommande à notre intérêt. Mais
» s'il échoua là où Warin réussissait quinze ans
» plus tard, c'est que les machines qu'il cherchait
» à faire adopter, et dont il avait perfectionné le
» jeu, étaient encore trop défectueuses pour rem-
» placer la fabrication au marteau et pour être
» substituées au Moulin du Louvre (1). »

Ce sentiment est-il rigoureusement exact? Est-il, même, aussi favorable à Briot qu'il aurait pu l'être? Il respire, en tout cas, une bienveillante impartialité, qui met à l'aise ceux qui en prennent connaissance, et nous ne pouvons que nous incliner devant sa modération. Au pis aller, les quelques lignes dans lesquelles il est exprimé suffiraient pour conserver à Briot une place honorable parmi les hommes dont les efforts ont tendu à faire sortir des ornières de la routine le monnayage des espèces.

Comme artiste médailleur ou comme tailleur de poinçons et de coins destinés à la frappe de médailles, de monnaies ou de jetons, nous n'avons pas connaissance que le talent de Briot, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ait jamais été contesté, en dehors des circonstances actuelles. Partout et toujours, ce talent a été apprécié de même, y compris ce qui concerne les œuvres exécutées tant en Lorraine qu'en Angleterre, pays dans lesquels, suivant M. Mazerolle, Briot se serait particulière-

(1) *Les Monnaies royales de France*; Paris, 1878, p. 152.

ment montré, sinon au-dessous de sa tâche, du moins au-dessous de sa réputation (1). Pour la question qui nous occupe, ce n'est pas, supposons-nous, s'appuyer sur le suffrage de premiers venus que d'invoquer l'autorité de Dauban, du Cabinet de France, dont certaines études ont porté spécialement sur l'œuvre de Briot, ou bien encore celle d'Édouard Meaume, l'auteur, si connu comme critique d'art, des *Recherches sur Callot*. Meaume et Dauban louent, sans réserve, le premier, une médaille de Henri II, duc de Lorraine, dont le travail est unanimement attribué à Briot, qui, ajoute-t-il, « n'a peut-être rien fait de mieux en ce genre (2) »; le second, deux médailles du roi d'Angleterre Charles Ier, toutes les deux signées de Nicolas Briot. Dauban n'hésite pas à déclarer que ce sont « des œuvres d'art de premier ordre (3). »

(1) *Nicolas Briot, médailleur et mécanicien*, par F. Mazerolle; 12 pages in-8°, pp 5 et 6. Cette brochure a été tirée à part d'un volume de mémoires intitulé : *Congrès international de numismatique, organisé et réuni à Bruxelles par la Société de numismatique de Belgique, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa création;* Bruxelles, 1891. *Voir* aux pp. 507 et 508.

(2) *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, année 1875, p. 185.

(3) *Revue numismatique française*, année 1857, p. 27.

On voit, par nos deux dernières citations, que nous ne cherchons pas à substituer une opinion qui nous serait propre à celle de M. Mazerolle. Notre rôle est des plus désintéressés. Nous opposons, simplement, à l'opinion de M. Mazerolle celle d'hommes aussi compétents qu'expérimentés, et parfaitement appréciés comme tels. — Notons bien que, jamais, les médailles si favorablement jugées par Dauban et par

Il n'est peut-être aucun artiste qui n'ait fait que des chefs-d'œuvre. Dans sa carrière si agitée, obligé parfois au travail, suivant l'expression des écoles, *non propter famam sed propter famem,* Briot, moins que tout autre, n'a pu échapper aux conséquences de cette loi commune du parfait et de l'imparfait. Et pourtant, quand nous examinons les jetons dont nous le savons l'auteur, il n'en est aucun, à nos yeux, qui n'ait au moins le reflet de quelqu'une des qualités du maître. Nous le constatons avec une satisfaction d'autant plus vive que ce n'est pas pour des pièces de ce genre que l'on est forcé d'admettre (si tant est qu'on le soit jamais) que l'auteur a eu à travailler sous l'active direction et l'irrésistible influence de Guillaume Dupré.

Dans la liste que nous comptons dresser ici des jetons de la façon de Nicolas Briot qui nous sont passés entre les mains, et qui, pour la plupart,

Meaume n'ont pu avoir quoi que ce soit à tenir de Dupré, non plus, d'ailleurs, que rien de ce qui a été exécuté par Briot pour le monnayage en Angleterre, et dont les numismates d'Outre-Manche sont encore si épris aujourd'hui.

(Edw. Hawkins, *Medallic Illustration of the History of Great Britain*, etc., London, 1885, 2 vol. in-8°; *passim*. — Au Catalogue de la vente des collections numismatiques Thomas Thomas, de si fastueuse mémoire, faite à Londres en 1844, les médailles et monnaies anglaises de la façon de Briot que possédait l'opulent amateur sont soigneusement indiquées avec rappel du nom de leur auteur. *Voy.*, dans la 1re partie, aux articles 181, 275, 276, 457, 458, 485, 488, 489, 554, 556, 811, etc.)

font partie des collections du Cabinet de France ou nous appartiennent, il en est, à coup sûr, qui captivent plus que d'autres l'attention ; mais il n'en est aucun qui ne puisse tenir une place utile dans le travail que nous faisons. Ce travail n'est d'ailleurs qu'une simple étude, ainsi que nous l'avons donné à entendre dès le début. Plus que personne nous sentons tout ce qu'il nous eût manqué aujourd'hui pour entreprendre une véritable monographie. Nous serons suffisamment récompensé du soin que nous aurons mis à exposer le résultat de nos recherches et de nos observations, s'il peut en demeurer quelques enseignements pour ceux de nos confrères qui seraient tentés, par la suite, de reprendre le sujet, à l'effet de le traiter avec les développements qu'il mérite.

On sait que ce fut dans le courant de 1606 que Nicolas Briot put prendre possession des fonctions de tailleur général des monnaies de France, en conséquence de la cession à lui faite par le précédent titulaire, Philippe Danfrie, l'ancien, et ratifiée par Henri IV (1). L'emploi qu'avait recherché Briot n'était pas une sinécure, à beaucoup près ; aussi lui a-t-il fallu toute l'activité dont il était doué pour qu'il ait pu, à deux ans de là, en dehors de la lourde tâche que sa charge lui imposait et des productions qu'on peut lui devoir comme médailleur, trouver le temps nécessaire pour s'oc-

(1) Jal, *Dict. crit. de biographie et d'histoire*. p. 285, et aussi p. 468.

cuper, en outre, de la mise au jour des nombreux jetons que l'on conserve de lui. Les premiers, à notre connaissance, sont de 1608, et beaucoup d'eux portent, avec cette date, la signature N B en monogramme. Quelques jetons encore, en 1609, montrent, avec cette dernière date, la même signature N B. Mais ensuite, et jusqu'en 1616, les jetons de la façon de Briot ne se reconnaissent plus que par le caractère spécial de son travail et par les poinçons qu'il y a employés, poinçons qui lui étaient propres, et qui ont assez généralement leur cachet. Il y a là toute une mine à exploiter, et les produits n'en sont pas les moins remarquables. Il est bien entendu que nous ne parlons ici que des jetons d'origine nettement française; nous verrons plus loin ce que nous aurons à dire des autres. Après 1616, parmi les très nombreux jetons, frappés en France, qu'il nous a été possible d'examiner à loisir et attentivement, nous n'en avons plus distingué aucun qui rappelât bien positivement la première manière de Briot, telle qu'elle résulte de ce qu'il avait produit jusqu'alors (1).

(1) Dans la partie de notre mémoire affectée aux descriptions, et qui va suivre, nous exposerons à quels signes on peut reconnaître les travaux de Briot parmi les jetons non signés émis dans la période de 1608 à 1616.

D'après les éléments d'informations que nous avons sous la main, le talent si éminemment magistral de Jean Warin se manifeste sur les jetons, même banaux, à partir de 1629 au plus tard; mais il est constant que, de 1616 à 1629, et notamment de 1616 à 1625 ou 1626,

A l'époque dont nous venons de parler, 1608-1616, et depuis longtemps déjà (1), tous les jetons à frapper dans le royaume le devaient être à l'établissement de la Monnaie au Moulin, à Paris. On peut bien penser, dès lors, que Briot n'était pas, à beaucoup près, le seul bon graveur de son temps dont les jetons sortissent de ce même établissement, alors placé sous la direction de Pierre Régnier (2). Nous ne voyons même pas que Briot ait jamais pris part à l'exécution des jetons présentant quelque caractère officiel, de ceux, notamment, qui étaient frappés pour les administrations royales. La très grande majorité des jetons qu'il a produits sont des jetons banaux, parmi lesquels

époque où Briot alla s'établir en Angleterre, la fabrication des jetons banaux n'était pas demeurée en chômage dans les ateliers du Louvre, ce qui ressort assez des produits connus. A défaut de preuves, nous ne voudrions pas soutenir d'une manière absolue que, dans le nombre, il ne puisse y avoir aucun jeton dont le travail soit dû à Briot; mais à supposer qu'il y en ait, les caractéristiques en seraient à chercher ailleurs que dans ce qui avait eu lieu jusqu'en 1616. C'est une question que nous devons, pour le présent, laisser complètement réservée.

Nous parlerons plus loin de jetons de la fin du règne de Louis XIII, et du commencement de celui de Louis XIV, qui pourraient bien avoir été faits par Briot, à une époque très éloignée, par conséquent, de celle dans laquelle, jusqu'ici et pour la France, des travaux de cet artiste avaient été signalés.

(1) *Voir* les lettres patentes du roi Henri III du 12 janvier 1586, publiées par J.-J. Guiffrey, dans la *Revue numismatique française*, année 1884, pp. 471 à 474.

(2) Albert Barre, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, année 1867, pp. 161 et 162.

nous laisserons même quelques types qu'il a copiés de ceux adoptés par les administrations ou pour les grands corps de l'État; ces copies ne sont, au résumé, que d'assez rares particularités.

Les jetons de la façon de Briot sont généralement en laiton. Nous signalerons les exceptions que nous aurons eu l'occasion de remarquer.

Sans que nous prétendions dire qu'il ne puisse y avoir des exceptions en ce qui concerne les dimensions que nous allons indiquer, les jetons de la façon de Briot sont, généralement, de l'un ou de l'autre de ces trois modules :

28 millimètres;
25 millimètres;
21 millimètres.

Ce seront, dans ce mémoire, nos *Modules* 1, 2 et 3, le module n° 1 considéré comme le plus grand et le module n° 3 comme le plus petit. C'est à retenir pour comprendre l'indication que nous placerons, sur ce sujet, à la suite de la description de chaque pièce. Si, au cours des descriptions qui vont suivre, nous rencontrons des modules différents, nous mentionnerons le fait. Les diverses observations que nous pourrons avoir encore à présenter avec quelque à-propos auront leur place dans le cours ou à la suite de ces mêmes descriptions. Nous tirerons du tout cette conclusion que les œuvres, souvent vraiment belles, que nous aurons eu à examiner, et que les planches dues au burin si

fin, si délicat, en même temps que si parfaitement véridique, de l'estimable graveur de la *Revue,* M. G. Lavalette, nous auront, espérons-le, aidé à faire revivre, sont bien du propre de Nicolas Briot, sans que l'on ait rien à en retrancher, au profit de l'influence, soit officielle, soit simplement morale, d'aucun autre maître que ce soit.

I. — VVLTV QVO COELVM (1). Buste, à gauche, de Henri IV, figuré sous les traits d'Hercule, la tête ceinte de laurier, les épaules couvertes d'une peau de lion. A la suite de la légende, les deux lettres NB, en monogramme. A l'exergue : 1608.

Rev. HENRICVS . IIII . FRANCORVM . ET . NAVA . REX. L'écu de France et celui de Navarre, accolés, surmontés de la couronne royale de France et entourés des deux colliers des Ordres du Roi, qui sont ceux de Saint Michel et du Saint Esprit. A la pointe résultant de la conjonction des deux écus, un monogramme, formé de deux H enlacés, couronné et orné de laurier.

M. 1. Pl. V, fig. 1.

Ici, au collier de l'Ordre du Saint Esprit, les chaînons sont formés, alternativement, d'une

(1) *Æneid.* lib. I, v. 259.

fleur de lis entourée de flammes, et d'un monogramme composé d'un H et de deux M, ces trois lettres enlacées (1). Le dessin de ces chaînons est le même, ainsi que leur disposition, sur tous les jetons, de la façon de Briot, afférents au règne de Henri IV, chaque fois que les colliers y sont représentés. Nous n'avons remarqué que sur les œuvres de cet artiste la particularité dont il s'agit.

Sur le jeton que nous examinons, le portrait du roi est irréprochable de vérité en même temps que d'exécution ; c'est l'expression de l'énergie unie à la bonté. On ne pourrait contester à Briot la réussite de ce type, qui se retrouvera sur maints jetons banaux du règne.

Notre n° 1 est, au droit, la copie modifiée et améliorée, d'un jeton daté de 1601, dont l'auteur est inconnu, et que nous croyons avoir été frappé pour le corps de ville de Paris (2); jeton donnant également l'effigie de Henri IV, très finement gravée, mais moins exacte, moins naturelle que dans la production de Briot; le revers du jeton municipal est au type du vaisseau voguant, et les

(1) Un monogramme semblable, mais de plus grandes dimensions et se distinguant beaucoup mieux, a été publié par J. DE BIE, dans la *France métallique*, planche 93, fig. 66 du règne de Henri IV.

(2) Nous supposons que c'est le jeton dont Alexandre Olivier, « conducteur des engins de la Monnoye de France » au Louvre, a fait la livraison, tant pour les exemplaires d'argent que pour ceux de laiton, le 1er janvier 1601. (*Les Jetons de l'Échevinage parisien*, par d'AFFRY DE LA MONNOYE, p. 219, aux *Comptes et Ordinaires de la ville de Paris*, mises du 1er janvier 1601.)

légendes des deux côtés, réunies, contiennent en entier le vers de Virgile :

Vultu quo cœlum tempestatesque serenat.

Sur tous les jetons de Briot, dont nous connaissons de nombreuses variétés, frappés du vivant de Henri IV et à son effigie, cette effigie, comme ici, est tournée à gauche, ce que nous ne répéterons pas.

2. — OS · HVMEROSQVE · DEO · SIMILIS (1). Même buste qu'au numéro précédent. La légende est terminée par les lettres N B, en monogramme.

Le *revers* est semblable à celui du numéro précédent.

M. 1.

3. — OS · HVMEROSQVE · DEO · SIMILIS · Le buste de Henri IV, comme ci-dessus, mais plus petit, et encadré, en outre, dans une couronne de laurier. A l'exergue, la date 16-08, coupée en deux par le monogramme que forment les lettres NB.

Le *revers* est semblable aux deux précédents, mais de moindres dimensions. Dans la légende, on lit NAVAR, au lieu de NAVA.

Jeton publié par Dauban dans la *Revue numismatique française*, 1856, planche 1, figure 1.

M. 2.

(1) *Æneid.* lib. I, v. 593.

4. — OS · HVMEROSQVE · DEO · SIMILIS. Buste de Henri IV, comme au n° 1, mais plus petit, et dans une auréole formée de rayons. A l'exergue : 1608.

Rev. HENRICVS · IIII · FRANCORVM · ET · NAVAR · REX · L'écu de France et celui de Navarre, accolés, surmontés de la couronne de France, et entourés du collier de l'Ordre du Saint Esprit. A la pointe des deux écus, deux H formant un monogramme ; celui-ci est accosté de deux branches de laurier, mais non couronné.

M. 3.

Jeton publié dans la *Revue belge de numismatique,* 1884, planche V, figure 6.

5. — VVLTV · QVO · COELVM · Même buste qu'au n° 1. A l'exergue : 1609. A la suite de la légende, le monogramme NB.

Revers semblable au n° 1.

M. 1.

Ce jeton ne diffère du n° 1 que par sa date. Dauban en a donné la description dans la *Revue numismatique française,* 1857, p. 18. Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque nationale (Cabinet de France).

6. — OS · HVMEROSQVE · DEO · SIMILIS. Même buste qu'aux n°s 1 et 2. A l'exergue : 1610. Le monogramme NB n'est marqué nulle part.

Rev. HENRICVS · IIII ·, *etc.* Le revers est le même qu'aux n°s 1 et 2.

M. 1.

Le jeton n° 6 ne diffère du n° 2 qu'en deux points : la date n'est pas la même, et il ne porte pas de signature d'auteur. Il est de ceux que leur beauté et le caractère très accentué de leur travail, leur air de famille, peut-on dire, font aisément reconnaître pour être sortis des mains de Briot, *opere artificem probante,* comme nous l'avons déjà écrit ailleurs d'un autre maître (1).

Mais, qu'il arrive que l'on n'ait sous les yeux que des jetons de Briot non signés, comme au cas présent, de beaucoup le plus ordinaire : un air de famille, que chacun peut toujours se croire en droit de contester, ne sera pas le seul moyen d'établir l'origine de ces pièces. L'origine résulte de signes certains, existant aussi bien sur les jetons non signés que sur les jetons signés, et que l'on ne trouve, au moins cumulativement, que dans les productions de Briot, sur ceux des jetons réunissant la double condition d'être de fabrique française et de l'époque où cet artiste travaillait en France. Il s'agit de la forme particulière de bon nombre de poinçons de lettres, ainsi que d'ornements accessoires, dont l'éminent graveur se ser-

(1) *Revue numismatique française,* 1887, p. 441. Il s'agissait de Jean Warin, dont il est si aisé de reconnaître les nombreux jetons à la supériorité du travail, et bien qu'aucun d'eux ne soit signé, que nous sachions.

vait pour la confection de ses coins. Dans les séries de poinçons de lettres, on remarque surtout les A, les M, les O. Les A, dans le haut, sont sensiblement échancrés, ou même, d'autres fois, comme cassés dans l'angle supérieur, les deux jambages presque disjoints à l'endroit de leur soudure. Aux M, l'appendice intérieur, en forme de V, descend rarement jusqu'au bas de la lettre, tandis que, par le bas également, les deux jambages latéraux s'écartent parfois très visiblement. Les O, souvent aussi, sont peu réguliers et d'une largeur plus qu'ordinaire (1). Parmi les poinçons d'ornements accessoires, on ne peut pas ne pas remarquer les fleurons si délicats, en forme de petites rosaces, que notre artiste employait, soit séparément, soit en les faisant s'épanouir sur quelque tige feuillée.

Nous avons déjà cité (2) comme un des caractères distinctifs des jetons du règne de Henri IV, de la façon de Briot, dans le cas de la présence des armes de France et de Navarre, sur les dits jetons : 1° le *double H* en monogramme, mis à la

(1) Nous sommes loin de prétendre qu'il n'y ait pas de lettres avec ces formes, plus ou moins accentuées, sur des jetons, et même des monnaies, qui ne sont pas de l'œuvre de Briot, mais c'est à l'étranger, comme, par exemple, à Sedan, ou dans d'autres régions des Ardennes comprises dans le Luxembourg ou le Hainaut, avoisinant la Champagne nettement française. Nous ne saurions trop répéter que ce que nous établissons dans notre texte se rapporte aux ateliers français, à l'époque où Briot y a travaillé.

(2) *Voir* ci-dessus, au n° I de la liste des jetons décrits.

pointe résultant de la conjonction des deux écus ; 2° l'uniformité du collier de l'Ordre du Saint Esprit, dans ses chaînons à monogramme, alternant, sans exception, avec les chaînons à la fleur de lis enflammée. Le monogramme sur ces chaînons sortis des poinçons de Briot, règne de Henri IV, est constamment identique : un H renfermant deux M enlacés (1). On sait que sous Henri III, quand le collier paraît sur des jetons, et même sous Henri IV, à bien peu d'exceptions près, s'il ne s'agit pas de jetons de Briot, les chaînons à monogramme varient beaucoup. Dans la représentation la plus habituelle du collier, aux mêmes époques, on en compte jusque de trois sortes, où diverses lettres grecques dominent, y jouant un rôle demeuré énigmatique (2).

Nous donnerons plus loin, et en leur lieu, pour ce qui concerne le règne de Louis XIII, jusqu'en 1616, les moyens qui demeurent aux numismates de reconnaître les jetons produits par Nicolas Briot, après les changements que ses poinçons ont eu forcément à subir, en conséquence de la mort de Henri IV et des événements dont elle a été comme le proème.

(1) Ces M sont l'initiale doublement exprimée du prénom de Marie de Médicis.

(2) *Voir* P. de Saint-Foix, *Histoire de l'Ordre du Saint Esprit*, 1er partie, chap. V. C'est à la p. 105 du t. 1er, dans l'édition originale de 1767, in-12. *Voir* aussi les *Essais historiques sur Paris*, du même auteur, et ce que nous avons écrit dans la *Revue numismatique française*, année 1887, p. 434.

7. — OS · HVMEROSQVE · DEO · SIMILIS. Même buste qu'au n° 4, mais non accompagné de rayons. A l'exergue : 1610.

Rev. HENRICVS · IIII ·, *etc.* Même légende qu'au n° 4, mais avec NAVA ·, au lieu de NAVAR. Même type des deux écus, qu'au n° 4.

M. 3.

8. — OS · HVMEROSQVE ·, *etc.* Même droit qu'au n° 7.

Rev. HENRICVS · IIII · FRANCORVM · ET · NAVA · REX. L'écu de France, couronné, entouré du collier de l'Ordre du Saint Esprit.

M. 3.

9. — OS · HVMEROSQVE · DEO · SIMILIS. Même buste qu'au n° 1. La date exprimée à l'exergue est 1610. La signature en monogramme de Nicolas Briot est absente. Le droit, au résumé, est en tout semblable à celui du n° 6.

Rev. NIL · NISI · CONSILIO. L'écu de France couronné, entouré des deux colliers des Ordres du Roi.

M. 1. Pl. V, fig. 2.

Le revers de ce jeton est copié des jetons du Conseil du Roi, réserve faite de quelques appropriations particulières à Nicolas Briot, déjà remarquées plus haut, notamment en ce qui concerne la forme et la composition des chaînons, au collier de l'Ordre du Saint Esprit. Nous doutons, néanmoins, qu'il ait été affecté bien directement au

service de ce corps élevé, dont le jeton officiel, à la même date de 1610, est bien connu (1).

Nous avons réuni en un seul groupe, nonobstant leurs différentes dates (1608-1610), les neuf jetons qui précèdent, parce qu'ils sont tous à l'effigie du Roi, avec les insignes royaux au revers. Pour des motifs dont il est aisé de se rendre compte, nous avons laissé en-dehors celui qui suit :

10 — OS · HVMEROSQVE · DEO : SIMILIS. Même buste de Henri IV qu'au n° 3, encadré également dans une couronne de laurier, mais entouré, en outre, d'une auréole aux rayons resplendissants. A l'exergue, la date : 16-08 accostant le monogramme NB.

Rev. CAR · GONZ · D · NIVERNENSIS ET RETH. Écu aux armes de Charles de Gonzague, duc de Nevers, 1er du nom. L'écu est surmonté d'une couronne à fleurons, avec la devise complexe du duc, consistant en la représentation du mont Olympe, avec autel au sommet, le tout accompagné des deux mots FIDES et ΟΛΥΜΠΟΣ,

(1) C'est le jeton à la légende explicite NIL NISI CONSILIO, et à la devise SVO SE PONDERE FVLCIT, publié, pour cette même devise, par Adr. de Longpérier, parmi les *Jetons composés par Sully* (*Revue num. fr.*, 1863. pl. XXII, fig. 10).

le premier au-dessus de la couronne, le second au-dessous.

M. 1.

Le jeton, tel que nous l'avons décrit et tel que l'ont publié le comte de Soultrait et, d'après lui, J. de Fontenay (1), n'est que d'une rareté relative. Nous avons bien eu l'occasion d'en voir jusqu'à cinq ou six exemplaires. Jamais nous n'avons rencontré de jeton sur lequel le droit de celui-ci, à l'effigie de Henri IV, se soit trouvé accouplé à un revers nettement royal.

Le duc de Nevers, Charles Ier, devait bien quelque reconnaissance à Henri IV. Celui-ci, notamment, l'avait maintenu dans la dignité de Gouverneur général de Champagne et de Brie, dont Louis de Gonzague, père de Charles, était précédemment pourvu (2). Mais, quoi qu'il en soit, nous ne connaissons rien de nature à permettre d'apprécier si la réunion des deux coins qui ont servi à frapper le jeton n° 10 provient de l'initiative de Briot, ou bien, au contraire, de quelque commande qu'il aurait reçue de la part du duc de Nevers. De même, et par suite encore, ne saurions-nous dire si le jeton a été frappé à Paris ou dans la principauté souveraine d'Arches, où Charles Ier

(1) *Manuel de l'amateur de jetons*, 1852, p. 402.

(2) Le chevalier DE CHATILLON, *Mémoire historique sur Mézières, Charleville et le Mont-Olympe*; Paris, 1865, in-8°, pp. 61 à 64. — *Cf.* le P. ANSELME, *Hist. généal.*, t. III, pp. 712 et 713.

avait établi ses forges monétaires dès 1608, année de la fondation de Charleville dans la même souveraineté.

Nous aurons, en poursuivant notre nomenclature, l'occasion de revenir sur les jetons de Charles de Gonzague dus au talent de Briot.

11. — YDEM · MIHI · PRINCIPIVM · ET · FINIS. Lampe antique, allumée, paraissant avoir des attaches avec le ciel par un ruban dont les deux extrémités flottent dans les airs. Au ciel un groupe de cinq étoiles entourées de nuages que traversent des rayons lumineux. A droite, dans le paysage, un palais avec dôme. A l'exergue, la date 16-08 coupée par le monogramme NB.

Rev. HENRICVS · IIII, *etc.* Même légende, mais avec NAVAR, au lieu de NAVA, et même type des deux écus qu'au n° 1. Toutefois les caractères de la légende sont sensiblement plus petits, et la couronne surmontant les deux écus est également de dimensions moindres.

M. 1.

Le type du droit est reproduit dans la *Revue numismatique française,* 1857, pl. I, fig. 2 (1).

(1) Nous renverrions volontiers, pour complément d'explications, à la *France métallique*, de J. de Bie, où, notamment, la devise de notre jeton n° 11 est décrite à la page 302. Mais on sait combien les descriptions de J. de Bie sont souvent embarrassées, hasardées, voire même, parfois, d'une exactitude controuvée. Nous le citons donc ici une fois pour toutes aux érudits qui seraient curieux de recourir à ses élucu-

12. — HÆC · DANT · ET · PARTA · TVENTVR. Une épée en pal dont la pointe est couverte d'une couronne royale de petites dimensions; deux sceptres en sautoir, et une balance. Le tout est groupé avec soin et enlacé de deux branches de laurier. A l'exergue, la date 16-08, coupée par le monogramme NB.

Rev. HENRICVS · IIII ·, *etc.* Même légende, mais avec NAVAR, qu'au n° 1, et même type des deux écus.

M. 1.

Voir plus bas, au n° 17.

13. — NON · EGREDIOR · NEC · RETROGRAD (*ior*). Le soleil, au-dessus de la terre, est censé suivre sa marche, d'après le système des anciens. Une ligne orbiculaire, tracée dans le ciel, où brillent quelques étoiles, indique le cours invariable du roi des astres. A l'exergue, la date 16-08, coupée par le monogramme NB.

Rev. HENRICVS · IIII, etc. Semblable au n° 1.

M. 1.

Jeton mentionné, plutôt qu'exactement décrit, par Dauban, dans la *Revue numismatique française,* 1857, p. 18, et par G. de Soultrait, dans son *Essai de numismatique nivernaise,* 1854, p. 149.

brations, à propos des jetons, assez nombreux, de la façon de Briot, qu'il a décrits à sa manière dans son texte ou figurés plus ou moins inexactement sur ses planches.

14. — PAX · ET · FOEL · TEMP. Deux mains entrecroisées, ce qu'on appelle une *foi,* supportant un caducée flanqué de deux cornes d'abondance. Celles-ci sont larges; les fleurs et les fruits qui s'échappent de l'orifice sont plantureux; le tout est gracieusement agencé. A l'exergue, la date 16-08, coupée par le monogramme NB.

Rev. HENRICVS · IIII, etc.; même légende et même type qu'au n° 3.

M. 2 Pl. V, fig. 3.

Revue numismatique française, 1857, pp. 17 et 18.

14 *bis.* — PAX · ET · FOEL · TEMP. Variété du numéro précédent. Le type est, généralement, d'un travail plus délié. A l'exergue la date est la même, coupée par le même monogramme.

Même revers qu'au numéro précédent.

M. 2. Pl. V, fig. 4.

15. — HIS · TE · TVA · GALLIA · DONAT. Trois couronnes : la civique, en feuillage de chêne, la murale, et, supposons-nous, la vallaire. La première domine les deux autres, qui sont rangées de front. A ces trois couronnes se marient une palme et une branche de laurier, entrecroisées en sautoir. A l'exergue : 1608. Le monogramme des initiales de Nicolas Briot est absent; mais les différents signes caractéristiques du travail de notre artiste, énumérés dans ce que nous avons dit ci-dessus,

en nous occupant du n° 6, y suppléent dans une large mesure. On remarque, notamment, au commencement et à la fin de la légende, l'emploi qui y a été fait du poinçon en forme de rose montée au début sur tige feuillée, et dont la signification ne peut être douteuse ici.

Rev. HENRICVS · IIII, etc. Même légende et même type qu'au n° 1.

M. Pl. V, fig. 5.

De la troisième des couronnes qui figurent dans la devise de notre n° 15, J. de Bie a dit qu'elle est « faite de pointes de fer ou défenses de proues de navires » (1). L'auteur donne donc à entendre qu'il s'agirait d'une couronne rostrale. C'est une opinion que nous ne pouvons partager, pour diverses raisons sur lesquelles il serait hors de propos de nous étendre ici. Mais on doit bien dire, en tout cas, que, s'il est une couronne qui n'a jamais pu convenir qu'assez peu à Henri IV, c'est la couronne rostrale, tandis que la couronne vallaire, dont aucun modèle authentique ancien n'a été retrouvé, mais qui se composait, on le sait, de pieux ou de palis, était, au contraire, de celles auxquelles la carrière militaire du grand roi lui donnait tous les titres les plus justifiés (2).

(1) *La France métallique*, p. 300.

(2) Quant aux couronnes chez les anciens, nous devons nous borner à renvoyer, surtout, au *Dictionnaire abrégé d'antiquité*, par Monchablon, et au *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, par Rich, traduction publiée par Chéruel. Dans les *Devises héroïques*, de

16.—HÆC · DANT · ET · PARTA · TVENTVR. Même type de l'épée, de la balance, etc., qu'au n° 11. A l'exergue : 1609. Le monogramme NB est à la fin de la légende.

Rev. HENRICVS · IIII, etc. Ce revers est le même qu'au n° 11.

M. 1.

Voir dans la *Revue numismatique française*, 1857, planche I, figure 3.

17. — YDEM · MIHI · PRINCIPIVM · ET · FINIS. Même type d'ensemble, de la lampe antique allumée, etc., qu'au n° 10. Le palais est à gauche. A l'exergue : 1609.

Rev. HENRICVS · IIII, etc. Légende et type du n° 1.

M 1. Pl. V, fig. 6.

L'exemplaire que nous possédons de ce jeton est en cuivre jaune. Celui du Cabinet des médailles

Claude Paradin, dont l'édition, que nous avons sous les yeux, est celle d'Anvers, 1563, pet. in-8, on trouve aussi, fol. 146 à 149, une représentation de plusieurs de ces couronnes, notamment les couronnes rostrale et vallaire. Sur un jeton du règne de Louis XIII, que nous possédons, jeton non daté, mais que l'on juge, par l'effigie, ne devoir guère s'éloigner de 1630, on voit, pour type, avec la légende TIBI · TVA · GALLIA · PLVRES, la couronne royale de France, entourée de six autres couronnes, que l'on reconnaît être les couronnes murale, civique, obsidionale, ovale, rostrale et vallaire. La couronne rostrale n'y a aucun rapport avec la troisième des couronnes de notre jeton de Henri IV, tandis que celle-ci, prise pour une couronne vallaire, est la même sur les deux jetons.

d'après lequel notre dessin a été fait est de deux cuivres : rouge pour la rondelle, au centre, et jaune pour le cercle dont elle est encadrée. Le métal a un peu joué dans l'action de la frappe, ce qui donne à l'exemplaire l'apparence d'avoir le type formant devise sur un plan légèrement haussé. Le fait, en réalité, n'est qu'un accident.

Bien qu'étant incontestablement de Briot, comme le démontrent les différents signes caractéristiques, notre n° 17 ne porte pas le monogramme NB. C'est, du reste, une remarque qui s'applique aux divers jetons qui suivront, jusque et y compris le n° 24.

18. — SERVAT · VIGILANTIA · REGNA. Couronne fermée, à larges fleurons découpés, au centre d'une auréole dont les rayons resplendissent en cercle. Autour, en cercle encore, et assurant la garde de la couronne, un cordon d'yeux et d'oreilles, alternés. A l'exergue : 1609.

Rev. HENRICVS · IIII ·, etc. Le même qu'au n° 1.

M. 1. Pl. V, fig. 7.

La devise du n° 18 est copiée de celle du jeton de la Cour des monnaies pour 1583, avec une seule différence, d'apparence assez légère, mais qui a néanmoins sa portée. Sur le jeton de la Cour des monnaies, la couronne au centre du type est celle du royaume de France, que Briot s'est abstenu de

représenter, sur sa copie, avec les fleurons qui la déterminent : les fleurons en fleurs de lis.

19. — SERVAT · VIGILANTIA, etc. Ce jeton, daté de 1609 comme le précédent, n'en diffère guère que par ses dimensions, qui sont moindres. Le revers est le même qu'au n° 3.

M. 2.

20. — COELVM · LILIO · LILIVMQVE · TERRIS. Un pied de lis fleuri, dominant la terre où il a poussé. Sur la fleur du sommet descend du ciel une couronne composée de branches d'olivier, simulant une couronne fermée, ou couronne impériale suivant l'expression française. D'autres couronnes d'olivier, petites et simples, provenues de la première, se répandent sur la terre, trois à droite et autant à gauche. A l'exergue : 1609.

Rev. HENRICVS · IIII ·, etc. Même revers qu'au n° 11.

M. 1. Pl. VI, fig. 8.

La devise qui figure sur notre n° 20, mais en copie, est de la composition de Sully, qui en avait reçu, de Henri IV lui-même, les éléments et le sens (1). De fait, elle se rapporte à un arbitrage de paix entre diverses puissances, arbitrage pour lequel le roi avait été choisi. Il avait, supposait-il

(1) *Voir* dans la *Rev. de numis. franç.*, 1863, p. 448, ce que Longpérier a rapporté, sur ce sujet, en s'occupant des « *Jetons composés par Sully*. »

par l'allégorie, reçu du ciel cette mission de paix ; il en répandait les effets sur la terre.

La devise COELVM LILIO, etc., avait été composée pour le jeton du Conseil du roi distribué dans les étrennes du 1er janvier 1609; mais elle avait été choisie, en outre, par la Cour des monnaies, pour servir dans les mêmes circonstances et à la même époque, à la fabrication de son jeton annuel. Peut-être est-ce pour cette dernière raison que Briot, de son côté, a copié la devise royale, comme il l'a fait également, avons-nous déjà vu au n° 18, pour un autre jeton plus ancien de la Cour des monnaies.

Le coin officiel qui a servi à la frappe du jeton du Conseil et du jeton de la Cour des monnaies n'est pas, disons-le, de moins bonne exécution que la copie que Briot en a faite. On reconnaît cette dernière non seulemeut aux caractères particuliers que nous avons déjà signalés dans les poinçons de l'artiste, mais aussi à la manière dont le premier mot de la légende est écrit : COELVM, alors qu'on lit CÆLVM sur le coin officiel.

20*bis*. — COELVM · LILIO·, etc. Variété, d'ailleurs assez légère, du n° 20. Les fleurs du lis sont autrement disposées. La couronne d'olivier, sur la fleur du sommet, est sensiblement plus petite. La date est la même. Le revers est semblable à celui du n° 1.

21. — COELVM · LILIO· , etc. Ce jeton, daté de 1609, comme les n°s 20 et 20 *bis*, n'en diffère assez sensiblement que par les dimensions, qui sont moindres pour le n° 21. Le revers est le même qu'au n° 3.

M. 2.

22. — DELPHINO · TVTIOR · IBIS. Ancre autour de laquelle un dauphin est enroulé. Aux deux côtés de ce symbole, que surmonte une couronne d'olivier, deux *lambdas* enlacés, formant le chiffre du dauphin Louis, le futur et trop prochainement Louis XIII. A l'exergue : 1610.

Rev. HENRICVS · IIII ·, etc. Même légende qu'au n° 4 mais avec NAVA. Même type des deux écus entourés du seul collier de l'Ordre du Saint Esprit.

M. 3. Pl. VI, fig. 9

Lorsque nous ferons, en fin de compte, l'examen rétrospectif du travail que nous entreprenons pour les jetons de Briot, il pourra nous être opportun de juger des raisons qui l'ont porté parfois à faire emploi de certains types. C'est dans cette vue que nous donnons dès maintenant, et quand l'occasion s'en présente, quelques explications sur lesquelles nous pressentons qu'il y aura sans doute lieu de revenir. Quant à ce qui est, spécialement, du type du dauphin enlaçant une ancre, il a déjà été assez disserté sur son sujet, pour que nous n'ayons pas à nous y arrêter beaucoup ici ; mais nous ne pou-

vons pas négliger de citer quelques vers dont nous ne nous rappelons pas qu'il ait été fait usage dans la question, encore qu'ils y aient bien leur intérêt, quand on les rapproche de ce qu'était pour la France l'allégorie du dauphin de la fable, rapportée à l'héritier présomptif de la couronne. Ces vers sont tirés d'une édition de 1561, des *Emblèmes d'Alciat en latin et en françois* (1) :

Quand de la mer les vents troublent le cours,
Pauvres pilots ont à l'anchre recours,
Que les dauphins, amis des hommes, font,
En la prenant, anchrer en plus seur fond.
O que les Rois doivent ce signe aimer,
Qui sont au peuple ainsi que l'anchre en mer!

23. — INDVCVNT · SIDERA · CASVS. Une forteresse, que la puissance divine, représentée au ciel par le Tétragrammaton des Hébreux, accable de ses foudres, accompagnées de grêle, alors que de simples maisons, presque des chaumières, situées dans le voisinage, se trouvent épargnées. A l'exergue : 1610.

Rev. HENRICVS IIII. etc. Même légende qu'au n° 1, mais avec NAVAR. Même type des deux écus.

M. 1. Pl. VI, fig. 10.

J. de Bie a dit assez judicieusement et sans trop de boursouflure de style pour cette fois, en parlant de ce jeton, de sa devise et, surtout, de sa date,

(1) Paris, chez Hiérosme de Marnef, pet. in-8°, p. 154.

1610 : « Année qui, dans son commencement, vit le Prince tout couvert d'agréables lauriers, et, sur la fin (1), environné de tristes cyprez, pour un abominable parricide commis en sa personne sacrée. »

Les deux numéros suivants, qu'il nous reste à inventorier dans la partie de notre travail affectée à Henri IV, sont, comme le n° 23, postérieurs au tragique événement rappelé par de Bie.

24. — HENR · IIII · COGN · MAGN · FR . ET · NA · R · (*Henricus IV, cognomine Magnus, Francorum et Navarræ rex*). Buste du roi, tourné à droite. La tête est couronnée de laurier; fraise à larges tuyaux ; épaules drapées. A l'exergue : 1611.

Rev. HENRICVS · IIII ·, etc. Même légende qu'au n° 1 mais avec NAVAR; même type des deux écus.

M. 1. Pl. VI, fig. 12.

Ce jeton nous paraît être un des mieux réussis de Briot, et, cette fois encore, pour l'effigie du prince. Nous nous demandons si, parmi les monnaies de Henri IV, de dimensions analogues, comme les demi-francs, par exemple, il en est aucune avec laquelle il ne puisse supporter la comparaison, dans les conditions les meilleures.

La date 1611, placée sous l'effigie de Henri IV, serait un anachronisme si on la rapportait à la

(1) Il convient, pour être exact, de rappeler que l'assassinat de Henri IV eut lieu le 14 mai.

mort du roi. C'est simplement l'indication de l'année où le jeton a été fait.

25. — OMNIA · COELITVS. Le champ de ce côté du jeton nous donne l'aspect d'un paysage coupé verticalement en deux parties, par un bras de la Mer rouge. On voit, à droite, l'Égypte, avec le palais des Pharaons; à gauche, le désert où les Hébreux se refugièrent au sortir de la mer, et où leurs tentes sont dressées. Sur le palais des Pharaons et autour, s'abat une nuée de sauterelles entremêlées de mouches, le tout par allusion aux célèbres plaies; la manne et les cailles tombent dans le camp des Hébreux. Au ciel le Tétragrammaton divin, entouré de rayons et de nuages. A l'exergue : 1611.

Rev. HENRICVS · IIII · etc. Mêmes légende et type qu'au n° 24.

M. 1. Pl. VI, fig. 11.

Parmi les jetons de Briot, notre n° 25 n'est pas de ceux sur lesquels les lois de la perspective ont été le mieux observées.

Le poinçon dont l'artiste s'est servi pour représenter le palais des Pharaons est un ancien poinçon qu'il avait utilisé pour la confection de nôs jetons n° 10, de 1608, et n° 17, de 1609.

Ajoutons qu'il y a anachronisme entre la date 1611, portée au droit, et le revers au nom de Henri IV. Il semble que Briot ait voulu insinuer ainsi que les événements auxquels la devise fait

allusion ne dépendent pas moins, dans ce qu'ils montrent de funeste, de la fin du règne de Henri IV que du règne même de son successeur. Nous verrons, au surplus, et sans tarder, que Briot a fait frapper des jetons, à la devise OMNIA COELITVS, dont il a remplacé le revers décrit plus haut par un revers au nom de Louis XIII.

Nous devons dire ici quelques mots d'un jeton à l'effigie de Henri IV, et signé de la lettre B, que plusieurs amateurs, à notre connaissance, ont cru pouvoir comprendre dans l'œuvre de Nicolas Briot, classement à propos duquel nous devons encore attendre avant de nous prononcer définitivement. Voici, sommairement, la description de cette pièce :

HENRICVS · MAGN · FR · ET · NA · R. Buste de Henri IV, tourné à droite, drapé, la tête laurée. Au-dessous, un B, de petites dimensions entre deux points, formant cette marque : · B ·

Rev. IVS · DEDIT · ET · DABIT · VTI. Trois épées diversement ordonnées, protégeant les couronnes de France et de Navarre, la troisième, encore dans son fourreau, à peine descendue du ciel, pour se marier aux deux autres.

M. 1.

Sur une variété, l'initiale placée sous le buste est à rebours, et ainsi : . ꓭ .

Le Cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale, possède un exemplaire, en cuivre jaune, de chacune des deux variétés.

On connaît plusieurs médailles à l'effigie de Henri IV, dont le revers porte la devise que reproduit le jeton signalé. Une de ces médailles serait, si nous voyons bien, datée de 1594 (1); sur un exemplaire que nous avons vu récemment chez un marchand, le millésime exprimé est, sans le moindre doute, 1593, tandis que le jeton dont nous parlons ne pourrait être, tout au plus tôt, que de 1610, la légende qui y accompagne l'effigie du roi qualifiant celui-ci de *Magnus*. Des auteurs, il est vrai, ont avancé que Henri IV s'était laissé donner de son vivant le surnom de Grand (2), ce en quoi son petit-fils, Louis XIV, n'aurait fait que l'imiter. Mais il est constant que cette appellation n'a pas été, pour Henri IV, d'un emploi bien reconnu avant sa mort. On peut se rapporter, sur ce point, à ce que Jean Barclay, le 1er juillet 1621, dans l'épître dédicatoire de son *Argenis*, en a écrit à Louis XIII : « *Eo enim parente es genitus, qui vel confessione hostium, seculi sui summus, Magni cognomen ferre vivus debuerat, quod Vos modestius extincto addidistis.* »

Le jeton dont nous avons dû parler ici est de bonne exécution et d'un travail très fini, très

(1) *Trésor de numismatique et de glyptique*, au t. Ier du *Choix de médailles françaises*, pl. 28, fig. 4.

(2) *Voir* le *Dictionnaire historique*, de Prosper Marchand, au mot *Médailles*. (T II, 1759, p. 55)

délicat; mais ce travail n'a pas une grande ressemblance avec le faire bien connu des productions de Briot qui ont contribué tout d'abord à établir sa réputation de graveur remarquable. Quant à l'époque où le jeton nous paraît avoir été fait, nous dirons que nous ne le croyons nullement des années où Briot travaillait ouvertement en France; nous croyons avoir des raisons pour le considérer comme ayant été fait dans une période de temps comprenant la fin du règne de Louis XIII et le commencement de celui de Louis XIV, période pour laquelle nous possédons, à l'effigie de chacun de ces rois, des jetons d'un travail analogue et marqués de même d'un B de petites dimensions, entre deux points, placé tantôt dans le sens régulier et tantôt à rebours. Dans cette situation, nous ne nous prononcerons pas immédiatement sur la signification de l'initiale dont est signé le jeton à l'effigie de Henri IV, mais nous solliciterons de la complaisance des curieux les renseignements qu'ils pourraient avoir, de nature à faciliter une solution véritablement mûrie de la question. Il nous sera possible, dans ce cas, de revenir sur le sujet avant de clore l'inventaire que nous ne faisons encore qu'entreprendre. Nous rappelons, dès aujourd'hui, au sujet de la lettre initiale B, de la signature, et sans rien préjuger du parti que l'on pourra, ou non, tirer de ces remarques, les simples données suivantes :

Nicolas Briot, qui s'était réfugié en Angleterre,

vers l'année 1625, y mourait en 1646, à soixante-six ans, ayant continué à graver des monnaies, et aussi, assez probablement, des jetons, jusque vers la fin de son existence. Suivant M. F. Mazerolle, il était revenu en France « en 1642 et 1644 ». Avant ce qu'a écrit M. Louis Jouve, en précisant les faits d'après des documents anglais (1), on supposait même que Briot avait pu mourir en France entre 1646 et 1650. (2)

Enfin, deux tailleurs de coins, tant de monnaies que de jetons, sont à mentionner ici comme ayant travaillé en France à une époque qu'il convient de remarquer, étant particulièrement donnée cette circonstance que l'initiale de leur nom patronymique répond à la lettre B. Ce sont Pierre Blaru et Louis Le Bicheur. Albert Barre (3) nous dit que Pierre Blaru a été tailleur particulier de la Monnaie de Paris, de 1637 à 1656, et que, précédemment, étant orfèvre, il avait déjà gravé des coins de jetons. Quant à Louis Le Bicheur, il a été signalé par M. Natalis Rondot, qui le classe au nombre des commis du tailleur général Jean Warin, qui furent eux-mêmes des graveurs d'un certain mérite (4). M. Rondot n'a trouvé trace des

(1) *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1891, pp. 264 et 265.

(2) *Revue numismatique française*, année 1857, p. 63.

(3) *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, année 1867, p. 156.

(4) *Rev. num. française*, année 1888, p. 124.

relations de Le Bicheur avec Warin, en la qualité rappelée, que de 1644 à 1647; mais on ne peut considérer comme douteux qu'il n'eût déjà donné des preuves de son talent quand Warin se l'est attaché, et, par conséquent, avant 1644.

En passant en revue les jetons au nom ou aux armes de la reine Marie de Médicis, que nous possédons, frappés soit du vivant, soit après la mort de Henri IV, nous en avons remarqué trois qui sont incontestablement de l'œuvre de Nicolas Briot. Un est signé de lui; les deux autres ne peuvent non plus laisser aucun doute, tant par le caractère du travail que par les signes accessoires résultant des poinçons employés pour leur fabrication (1).

Nous sommes loin de prétendre que, parmi les jetons au nom ou aux armes de Marie de Médicis conservés dans les collections, il n'y ait, de l'œuvre de Briot, que les trois que nous signalons:

26. — MARIA · D · G · R · FRANC · ET · NAVA · REG · Les armes de la reine, au parti de France et de Médicis, dans un écu en cartouche entouré d'une palme et d'une branche d'olivier formant une couronne circulaire. La palme est à droite, la branche d'olivier, à gauche de l'écu. A l'exergue, la date 16-08, coupée par le monogramme NB.

(1) Nous renvoyons à ce que nous avons écrit plus haut, sous le nº 6.

Rev. SERVAT · DATAM · Deux mains qui se serrent, ou, « en termes de blason », comme disait Furetière, une *foi*. Ce symbole de la foi conjugale est entouré d'une palme et d'une branche d'olivier, qui se croisent par le bas. Au ciel, le Tétragrammaton divin tout brillant au-dessus des nues, que percent ses rayons. A l'exergue : 1608. Au commencement et à la fin de la légende, un des fleurons d'ornement que préférait Briot, ainsi que nous l'avons déjà dit, consistant en une sorte de rose montée sur une tige feuillée (1).

M. 1. Pl. VI, fig. 13.

27. — MA · DE · MEDICIS · MERE · DV · R · REGENTE · EN · FRANC · Mêmes armes qu'au numéro précédent, avec les mêmes accompagnements.

Rev. PARTA · TVERI · Un pied de lis en fleurs, dont la tige se divise en trois rameaux passant par les jours que forment les ornements d'une couronne royale de France, où ils trouvent protection. A l'exergue : 1611.

M. 1

J. de Bie (2) a fait remarquer que la division du lis en trois rameaux, ainsi qu'on le voit sur notre pièce, est une allusion aux trois enfants mâles qui étaient restés à Marie de Médicis, de son mariage

(1) *Voir* plus haut, sous les nos 6 et 15.

(2) *La France métallique*.

avec Henri IV ; à savoir : Louis XIII ; un duc d'Orléans né en 1607, mort vers la fin de 1611, sans avoir été nommé, et Gaston, duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans.

28. — MARIA · D · G · FR · ET · NA · REG . REGNI · MODERATRIX. Mêmes armes de Marie de Médicis, avec mêmes ornements qu'aux n° 26 et 27, mais avec interversion dans l'ordre de placement de la palme et de la branche d'olivier, autour des armoiries. La branche d'olivier est à droite, la palme, à gauche de l'écu.

Rev. MICAT · VT · LVNA · INTER · ASTRA · La lune au centre d'un ciel parsemé d'étoiles. A l'exergue : 1615.

M. 1.

(*A suivre*). J. Rouyer.

———

LA MÉDAILLE DE JEAN CÉSAIRE

GRAVÉE PAR

FRÉDÉRIC HAGENAUER.

PLANCHE VII.

Jean Césaire, savant médecin allemand, naquit à Juliers en 1460. Après avoir fait son cours de philosophie à Paris, sous la direction de Jacques Le Fèvre d'Étaples, il alla se fixer à Cologne, où il s'adonna à l'enseignement de la philosophie et de la médecine, et où il publia des éditions de différents auteurs.

C'est à cette époque qu'Alexandre Hégius, dont il avait été le disciple à Deventer, ayant refusé pour lui-même, à cause de son grand âge, la direction de l'école qu'on fondait à Munster, proposa pour cet emploi son ancien élève, dont il avait pu apprécier le mérite. Césaire, cependant, n'obtint pas la charge : on lui préféra Timan Camener.

Bayle, dans son *Dictionnaire historique,* nous apprend que le zèle de Césaire pour l'avancement des sciences fut très grand, et qu'il n'épargna point ses peines ; bien loin d'exploiter son savoir au profit de sa fortune, il négligea tellement la

partie matérielle de son existence, qu'il eût été hors d'état de subsister dans sa vieillesse, si ses amis ne l'eussent aidé.

Les idées larges et tolérantes de Césaire devaient lui attirer des ennuis à une époque où l'antagonisme des passions religieuses était poussé au plus haut point. Ses ennemis le dénoncèrent comme suspect de luthéranisme, et il fut chassé de Cologne en 1543, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Guillaume, duc de Juliers, recueillit le vieillard. Quelque temps après, celui-ci put rentrer à Cologne ; il y mourut en 1551, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, après avoir fait profession de foi catholique. Pierre Mersée dit qu'il fut enterré au couvent des Hiéronymites, non loin du grand autel. Son épitaphe nous apprend que, dans sa jeunesse, il cultiva les muses, qu'il ne rechercha point les richesses et qu'il mourut célibataire à un âge avancé, après avoir vu blanchir sa barbe et ses cheveux. Nous reproduisons ici cette épitaphe d'après Valère André (*Bibliothèque belge,* p. 479.)

A puero colui Musas studiosus honestas,
Cura quibus vitæ quælibet hujus abit.
Non mihi divitias contraxi turbidus altas
Contentus modico parcior usque foco.
Ad senium veni cœlebs, mea tempora cani
Ornarunt crines, barbaque cana fuit;
Sed breve momentum video vixisse, quod in se.
Portio temporis hæc quantula, quæso capit.
Esse dei verbum Christo Doctore colendum

Duxi, quod superat cœtera cuncta potens.
Hoc manet œternum florens duntaxat, at ille
Perpetua redit huc grande salutis opus.

Nous n'aurions jamais été amené, sans doute, à retracer ici la vie de l'humble savant, dont les restes mortels reposent oubliés sous les froides dalles d'un monastère, si un hasard heureux n'avait fait tomber entre nos mains son portrait, gravé par un grand artiste.

Notre médaille, qui est en cuivre, reproduit, au droit, les traits de Césaire vu de profil gauche. La tête est recouverte du bonnet doctoral, et une longue barbe blanche retombe sur la fourrure du manteau. La légende circulaire, que rien ne sépare du champ, nous fait connaître le personnage :

✶ IOANNIS CESARII IVLIACENSIS · ARTIVM ET MEDICINE DOCTOS EFFIGIES.

Au revers, une simple légende religieuse :

ME MISERVM.
SED TV MEA SPES
PATER OPTIME RERVM.
IN TE SPERABO LICET
OCCIDAS ETIAM
ME · ❧
A º M · D · XLIII ·
❧

Notre médaille est le seul exemplaire qui nous soit connu de cette pièce ; elle manque aux Musées de Bruxelles, Berlin, Paris et Munich, et n'existait

point dans la collection si remarquable de pièces relatives à la médecine et aux médecins de feu M. le docteur Kluyskens de Gand. Elle est, croyons-nous, inédite, et cette circonstance ainsi que la beauté de l'œuvre nous ont engagé à la décrire.

Nulle signature, nul monogramme ne révèle le nom du graveur. Nos faibles connaissances numismatiques eussent été impuissantes à découvrir ce nom, si le savant conservateur du Cabinet des médailles de Bruxelles n'avait bien voulu nous prêter le précieux concours de ses lumières. M. Camille Picqué, dont le jugement, spécialement en matière de médailles artistiques de la Renaissance, n'a jamais été trouvé en défaut, n'a pas hésité à attribuer la médaille de Jean Césaire au burin de Hagenauer, nous permettant d'user de l'autorité de son nom. Cela seul pourrait nous dispenser d'insister sur notre démonstration. Nous ne résistons cependant pas au désir de le faire, d'autant plus que M. Alphonse de Witte, dont l'obligeance égale le savoir, nous a facilité notre tâche, en nous fournissant tous les éléments de notre petit travail.

Au Cabinet de l'État repose un superbe exemplaire en argent de la médaille de Philippe Mélanchthon. Au droit, dans un coin du champ, se trouve la lettre H. Au revers ce verset du psalmiste :

PSAL 26
SVBDITVS ESTO
DEO E ORA EVM
ANNO

M · D · XXXIII

M. Adolphe Erman, dans son travail sur les médailleurs allemands des XVIe et XVIIe siècles, range cette médaille au nombre des œuvres de Frédéric Hagenauer.

Si l'on compare la médaille de Mélanchthon avec la médaille de Jean Césaire, on est frappé de la ressemblance du travail autant que de la similitude dans l'aspect général de la pièce. Le modelé des deux têtes est identique. La médaille de Jean Césaire a tous les caractères des œuvres de Hagenauer : relief peu accentué, revers d'une physionomie remarquablement spéciale, flanc particulièrement mince. Comme au revers de la médaille de Mélanchthon, nous avons, sur notre médaille, une sentence et un millésime, accompagnés des mêmes petites feuilles de vigne fort caractéristiques, dont parle également M. Herman Dannenberg dans les *Gründzuge der Münzkunde*. Au droit, nous remarquons en tête de la légende des deux pièces le même petit astérisque.

Comme nous l'avons dit précédemment, Césaire, à cause des ses opinions religieuses, fut chassé de Cologne en 1543, et reçut asile à la cour

du duc de Juliers, dont la médaille gravée en 1544, figure au nombre des œuvres de Hagenauer.

Le célèbre graveur allemand doit donc avoir rencontré Césaire à cette époque (1543-1544), et il est plus que probable qu'il travailla en même temps à la médaille du duc et à celle du savant.

On remarquera cependant que la médaille de Césaire est datée de 1543, donc, antérieure d'une année à celle du duc. On peut conjecturer que le portrait de Césaire a été fait à Cologne peu avant son bannissement, et que le duc de Juliers, charmé à la vue de l'œuvre de Hagenauer, a appelé l'artiste à sa cour pour y travailler à sa médaille.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la présence au même lieu et dans le même temps, de Césaire, de Hagenauer et du duc de Juliers est une circonstance qui vient appuyer fortement l'attribution à Hagenauer de l'œuvre qui nous occupe.

Pour terminer, ajoutons quelques mots sur notre graveur. Né probablement à Strasbourg, nous le trouvons à Augsbourg de 1526 à 1537 : l'existence de nombreux portraits d'habitants d'Augsbourg, ainsi que de personnages célèbres qui se rendirent dans cette ville à l'occasion de la diète, le prouve manifestement.

Nous le retrouvons établi dans les provinces du Rhin, probablement à Cologne, de 1537 à 1546. M. Erman, dans sa liste des œuvres de Hagenauer, nous donne quarante-deux médailles pour la période du séjour à Augsbourg, et dix-huit pour tout

le temps qu'il passa au pays rhénan. Les premières se distinguent par une petite ligne en relief qui sépare la légende du champ de la médaille ; les médailles gravées pendant la deuxième période ne portent généralement point ce trait; en outre, la plupart de celles-ci n'ont point de monogramme et sont d'un module plus petit.

La dernière œuvre attribuée à Hagenauer est le portrait de l'archevêque de Cologne Hermann von Wied; elle est datée de 1546.

On trouvera des renseignements plus complets sur Hagenauer dans les ouvrages suivants :

1° A. Erman. — *Deutsche medailleure des sechzehnten und siebzehnten Jahrhunderts,* publié dans la *Zeitschrift für Numismatik,* tome XII, page 44.

2° Bolzenthal. — *Skizzen,* etc., page 131, *Medaillen mits der Bezeichnung* H.

3° Stetten. — *Kunst-, Gewerbs- und Handwerksgeschichte der Reichsstadt Augsburg*. Augsburg, 1779, 8°, page 279.

4° Joseph Bergmann. — *Medaillen auf berühmte und ausgezeichnete Männer,* etc. Vienne 1844, tome I, page 159.

Victor De Munter.

Audenarde, janvier 1893.

NÉCROLOGIE.

M. Jacob DIRKS (1).

Le 24 novembre 1892, est décédé, à Leeuwarden (Pays-Bas), à l'âge de 81 ans, M. Jacob Dirks, le Nestor de la numismatique néerlandaise et le plus ancien membre honoraire de notre Société, élu le 6 juillet 1851.

Cet éminent numismate et archéologue naquit à Leeuwarden, le 19 juin 1811, et obtint le grade de docteur en droit à l'université de Leyde. De 1849 à 1866, il fut membre de la seconde Chambre des États-Généraux, et de 1849 jusqu'à sa mort, il siéga au conseil communal de sa ville natale.

Il était chevalier de l'Ordre du Lion néerlandais, commandeur de l'Ordre de la Couronne de chêne du Luxembourg, décoré de la Croix de bronze, membre de l'Académie royale des sciences des Pays-Bas, président et ensuite président d'hon-

(1) La notice nécrologique de M. J. Dirks, demandée à M. Corbelijn-Battaerd, nous a été envoyée un peu tardivement et en langue néerlandaise. Aussi, n'avons-nous pu en donner qu'un résumé succinct.
(*La Rédaction.*)

neur à vie de la Société frisonne d'histoire et de littérature, et enfin, membre honoraire, effectif et correspondant de plusieurs sociétés savantes de son pays et de l'étranger.

Le 4 mai 1880, il fut l'objet d'une distinction particulière de la part de S. M. le Roi Léopold II, qui lui décerna une médaille d'or en récompense de ses mérites. La Société frisonne lui offrit, le 26 mars 1886, lors de la célébration de son jubilé de cinquante ans de membre de cette Société, trois exemplaires (or, argent et bronze) d'une médaille à son effigie (1), et, à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire (19 juin 1891), la ville de Leeuwarden lui fit hommage, en témoignage de reconnaissance, d'un exemplaire en argent de la médaille municipale portant au revers une inscription avec son nom. Notre Société lui offrit également, en souvenir de cette fête, sa médaille-diplôme avec inscription spéciale (2). Outre ces médailles honorifiques, le professeur P.-O. Van der Chijs a fait frapper une médaille en mémoire du vingt-cinquième anniversaire du mariage de M. Jacob Dirks, qui fut célébré le 26 octobre 1861 (3).

C'est à M. Dirks qu'il faut attribuer le mérite d'avoir été l'auteur principal des cinq derniers

(1) *Revue belge de numismatique,* 1886, p. 353.

(2) *Ibid.,* 1891, p. 488.

(3) A. Durand, *Médailles et jetons des numismates*, p. 54, et J. Dirks, *Beschrijving der Nederlandsche of op Nederland en Neder-*

volumes (VI-X) de la continuation de Van Loon, publiés par l'Académie des sciences des Pays-Bas (1).

Ses autres principaux ouvrages numismatiques sont :

Bijdrage tot de penningkunde van Friesland, (numismatique frisonne).

De Noord-Nederlandsche gildepenningen. (Monographie des méreaux et jetons des corporations des Pays-Bas septentrionaux.) Harlem 1878, 2 vol. in-8°, avec atlas petit in-folio de 143 planches (2). Ouvrage couronné et publié par la Société Teylérienne. (Grande médaille d'or)

Beschrijving der Nederlandsche of op Nederland en Nederlanders betrekking hebbende penningen geslagen tusschen November 1813 *en November* 1863. Harlem 1889, 2 vol. grand in-8°, et atlas in-folio. Cette description des médailles néerlandaises de 1813 à 1863 a également été couronnée et publiée par la Sociéte Teylérienne. (Grande médaille d'or.) (3).

Penningkundig Repertorium. Recueil supplémen-

landers betrekking hebbende penningen (1813-1863), t. II, p. 233, n° 857.

(1) *Revue de la numismatique belge,* 4e série, t. II, pp. 240-242; t. IV, pp. 276-278; 5e série, t. III, pp. 86-90.

(2) G. Cumont, *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge,* p. 131, n° 884, et *Revue belge de numismatique,* 1887, p. 466.

(3) *Revue belge de numismatique,* 1889, pp. 483-486, et 1892, p. 116.

taire à Van Mieris, Van Loon, la continuation de Van Loon et Nahuys (1458-1813). 4 vol. in-8° (1).

Il a écrit, en outre, plusieurs intéressants mémoires dans diverses annales et publications périodiques, dont deux furent couronnés par la Société provinciale d'Utrecht. (Une médaille d'or et une médaille d'argent.)

Dans cette *Revue,* il publia un grand nombre d'articles, dont plusieurs se rapportent aux trouvailles faites en Frise, et dont le plus important est incontestablement sa savante étude sur *les Anglo-Saxons et leurs petits deniers dits sceattas* (2).

M. Dirks comptait faire paraître, dans le coucourant de cette année, *la description des médailles néerlandaises de* 1863 *à* 1891, année de la mort du roi Guillaume III. Nous espérons que ce travail ne tardera pas à être publié comme œuvre posthume du célèbre et infatigable numismate néerlandais.

Au Congrès international de numismatique de 1891, organisé par notre Société, le président, M. le vicomte B. de Jonghe, pria M. Dirks, comme doyen d'âge des étrangers présents et le plus ancien membre honoraire de notre Société, de prendre place au bureau en qualité de vice-président (3). A cette occasion, il lut un intéressant

(1) *Revue belge de numismatique,* 1892, pp. 604-605.

(2) *Ibid.,* 1870, pp. 81-128, 269-320, 387-409, 521-541.

(3) *Congrès international de numism. : Bruxelles MDCCCXCI,* p. 24.

mémoire résumant les trouvailles faites dans des tertres de la Frise (1).

Tous les congressistes se souviendront de ce vénérable et érudit confrère, qui, malgré ses quatre-vingts ans, se montrait encore si plein d'une ardeur virile pour ses études de prédilection.

La mémoire de notre très regretté confrère M. J. Dirks restera toujours chère et vivace au sein de notre Société.

La Rédaction.

(1) *Congrès international de numism. : Bruxelles MDCCCXCI*, pp. 353-372. *Les Pompëi frisons et leur importance au point de vue numismatique.*

MÉLANGES.

Nous avons appris, trop tard pour en parler dans notre dernière livraison, le décès de M. Henri Lavoix, conservateur du Département des médailles, pierres gravées et antiques de la Bibliothèque nationale de Paris.

La numismatique musulmane et l'art arabe ont perdu, en la personne du regretté conservateur, un fervent adepte et un docte disciple.

La mort a surpris Henri Lavoix avant qu'il ait pu achever le catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale, œuvre colossale à laquelle il s'était consacré avec ardeur et dont le troisième volume est sous presse.

*
* *

Le décès de M. Lavoix a été l'occasion d'un mouvement important parmi le savant personnel du Cabinet des médailles de Paris.

M. Babelon, notre éminent collaborateur, a été nommé conservateur, M. Blanchet, dont nos lecteurs ont souvent apprécié les articles érudits, sous-bibliothécaire, M. Casanova, un arabisant, stagiaire. Ces nominations ont été accueillies, dans le monde de la science, avec toute la faveur due aux mérites élevés de ceux qui en ont été l'objet.

Vte B. DE J.

Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale : Les monnaies mérovingiennes, par M. MAURICE PROU, sous-bibliothécaire au Département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. Paris, 1892, in-4° avec carte et XXXVI planches en héliogravure.

Toutes les publications n'ont pas, comme celle de M. M. Prou, la bonne fortune d'arriver à leur heure, de paraître au moment même où elles sont le plus désirées. Ce n'est point assurément que les renseignements sur la numismatique mérovingienne fassent défaut : tous les érudits qui se sont fait un nom dans l'étude de nos monnaies nationales et bon nombre des plus humbles travailleurs ont émis leurs idées sur ces précieux monuments métalliques, dont l'apparition coïncide avec la prise de possession de la Gaule par les Francs et la disparition, avec celle des rois mérovingiens.

Depuis le jour où Leblanc livrait au public le résultat de ses recherches sur les monnaies royales de France, bien des systèmes ont été imaginés, bien des propositions ont été émises afin de porter la lumière dans le chaos de la série mérovingienne où toute question à résoudre offrait tant de difficultés. Quelle était, parmi ces monnaies, la part à faire à nos premiers rois, aux églises, aux abbayes, aux monétaires? Quel était le véritable rôle de ces derniers : ouvriers, agents du pouvoir ou fermiers? Comment expliquer la multiplicité des ateliers, déterminer l'organisation du monnayage, le système monétaire adopté par les nouveaux conquérants, le caractère fiscal de la monnaie?

Les types reproduits au droit et au revers étant très différents entre eux, il devenait nécessaire d'en faire con-

naître les origines, de les suivre à travers leurs transformations, de les réunir par groupes avant de les classer. Rien n'était à négliger dans cette étude du type de la tête, de la forme de la Victoire, du contexte des légendes; tout devenait à un point de vue particulier le sujet d'un examen des plus minutieux : profil, vêtement, coiffure, noms, paléographie des caractères, lettres isolées dans le champ du revers ou accostant la haste de la croix, formes multiples de cette croix : simple, chrismée, ancrée, potencée, bouletée; montée sur un globe, sur un ou plusieurs degrés, etc., etc.

Toutes ces questions, abordées séparément dans des centaines de mémoires, nous espérions qu'un maître, désigné à tous par ses travaux antérieurs, les traiterait dans leur ensemble; nous espérions avec tous les érudits qu'il publierait lui-même cet ouvrage définitif qui, même rédigé par d'autres, est plein de sa doctrine et de ses enseignements.

Toutefois, l'œuvre du maître, demeurée inédite, n'est point restée stérile ; depuis de longues années il prodiguait à tous les renseignements et les conseils.

Les découvertes les moins contestées des Robert, des de Ponton d'Amécourt, des Deloche viennent d'être consignées dans la nouvelle édition du *Manuel* de M. A. de Barthélemy, rédigée par M. A. Blanchet (1). Plus récemment encore, tout ce qui est définitivement acquis à la numismatique mérovingienne a été repris et développé, avec beaucoup de méthode et de clarté, par MM. A. Engel et R. Serrure, dans le premier volume d'un ouvrage en cours de publication intitulé : *Traité de la numismatique du moyen âge* (2).

(1) *Nouveau Manuel de numismatique du moyen âge et moderne.* Paris, 1890, 3 vol. in-12 avec atlas.

(2) Le premier volume a paru en 1891.

Dans la partie de ce volume consacrée aux Francs, toutes les questions que peut faire naître l'étude des monnaies de la période mérovingienne ont été abordées isolément par les auteurs grâce à des subdivisions multiples. En tête de chaque chapitre ils ont pris soin d'établir une bibliographie très bien faite des ouvrages consultés par eux.

Le moment était donc favorable pour chercher la solution des problèmes non encore résolus et tenter une étude d'ensemble destinée à combler la lacune considérable qui existe entre le récent *Catalogue des monnaies gauloises du Cabinet de France* et les ouvrages de Gariel et Hoffmann sur les monnaies de la seconde et de la troisième race.

L'*Introduction* au Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale peut être considérée comme le Manuel le plus complet de la numismatique mérovingienne ; l'auteur s'est efforcé de ne rien omettre de ce qui se rapporte à son sujet. Après avoir passé en revue les institutions monétaires des Francs à leur arrivée en Gaule, il résume ce qui a été dit du sou d'or et du tiers de sou dans les lois salique et ripuaire ; il propose ensuite d'accepter, comme le plus pratique, le partage des monnaies d'or mérovingiennes en quatre groupes. Nous allons les examiner séparément.

1° Les *Monnaies pseudo-impériales* frappées par les conquérants avec les noms des empereurs et quelquefois le nom de l'atelier. C'est à ce premier monnayage qu'ont été empruntés les principaux types du droit et du revers des produits du second groupe.

2° *Monnaies d'or royales*. Si l'on accepte la classification proposée par M. Prou pour les rares spécimens de ce groupe, dès lors les monnaies de nos premiers rois ont une attribution définitive ; leur place se trouve chronolo-

giquement indiquée par le style, le type ou le nom de l'atelier; leur répartition entre les souverains de même nom n'offre plus désormais de difficultés bien sérieuses; reste à savoir si cette classification sera adoptée par tous les numismatistes. Elle le serait certainement si la question du style qui a surtout guidé l'auteur avait toujours été pour lui-même un motif suffisant de justifier la répartition des pièces royales portant un même nom.

3° *Monnaies d'or des églises*. Dans ce chapitre, l'un des plus intéressants de l'*Introduction*, M. Prou passe en revue les monnaies frappées par les églises, les basiliques, les monastères ou offrant le nom d'un évêque. Si la grave question de la concession formelle du droit de frapper monnaie faite par les rois à certaines églises n'y est point résolue, on doit savoir gré à l'auteur d'avoir réuni et développé au point de vue critique tous les renseignements déjà publiés et ses explications personnelles relatives à cette question, encore si obscure, du monnayage exercé dès le VIe siècle par bon nombre d'établissements ecclésiastiques.

Nous croyons qu'il convient, quant à présent, de se montrer très prudent en ce qui tend à considérer le monnayage comme une *portion de la souveraineté* et d'éviter toute allusion à une concession du droit de frapper monnaie donnée par le pouvoir royal.

4° Dans la partie consacrée aux *Monnaies d'or des monétaires*, M. Prou examine sous toutes leurs faces les nombreuses variétés de type et les différentes formes d'inscriptions qu'il a rencontrées dans le champ des monnaies du Cabinet de France. Après s'être occupé du degré de pureté du métal, de l'inégalité des poids, inégalité qui explique définitivement la valeur de la marque numé-

rale VII, l'auteur étudie, d'après les monnaies, les noms des ateliers et ceux des cités ayant conservé leurs anciennes dénominations gallo-romaines ou emprunté leur nom à des ethniques. Il reprend ensuite l'examen des qualifications *civitas, castrum, vicus, villa, mallum, portus, curtis, domus;* puis, s'appuyant sur le sens du mot *fit*, ou ses variantes, inscrit à la suite d'un nom de lieu, il se rallie à l'opinion que tout nom géographique fourni par les tiers de sou d'or indique forcément l'existence en ce lieu d'un atelier monétaire. Nous ne pouvons admettre cette proposition qui, émise par Leblanc, a été tour à tour abandonnée, reprise, discutée, puis repoussée, sans avoir jamais réussi à se faire accepter par tous les numismatistes (1).

Enfin, l'auteur recherche la valeur des lettres inscrites dans le champ du revers, le plus souvent de chaque côté de la croix, essaie de déterminer l'origine des noms d'hommes fournis par les légendes, relève les nombreuses formes du mot *Monetarius* et aborde en dernier lieu le problème toujours discuté : *Qu'étaient les monétaires?*

Dans cette partie de l'*Introduction*, tout est à peser, à examiner; autant de questions, autant d'hypothèses présentées et soutenues par leur auteur avec une grande habileté. Plusieurs cependant sont très discutables. Par exemple, s'il est facilement admis que les premiers monétaires peuvent avoir fait partie de la grande *familia monetalis* dispersée après l'occupation romaine, il ne demeure nullement établi pour tous que, durant les VIe et VIIe siècles, les monétaires aient été des agents nommés par le pouvoir,

(1) Cf. *Études numismatiques à l'époque mérovingienne*, dans la *Revue belge de numismatique*, 1889.

dépendant du roi seul ou des églises auxquelles l'immunité avait été accordée.

Quoiqu'il en soit de cette question de la multiplicité des ateliers soutenue par M. Prou, on doit se féliciter de la voir se reproduire sous une forme nouvelle, avec des arguments nouveaux, montrant le *monétaire* occupé par l'atelier royal ou par l'atelier ecclésiastique, orfèvre à ses moments de loisir, tout à la fois graveur et monnayeur, artiste et manœuvre dans les officines des petites localités. Il suivait en cela l'exemple de saint Eloi, conseiller intime et ministre de plusieurs de ses rois, placé à la tête des ateliers du Palais et de l'École, graveur de coins de haut style signés de son nom, chargé comme évêque de gouverner le diocèse de Noyon. Saint Eloi aurait en effet, dit-on, malgré ses multiples fonctions administratives, trouvé le temps de construire,en sa qualité d'orfèvre, quantité de châsses merveilleuses pour les tombeaux de saint Quentin, de saint Piaton, de saint Lucien, des saints Crépin et Crépinien, et bon nombre d'autres chefs-d'œuvre. Il aurait même eu le loisir de se rendre à Marseille et à Arles, sans doute « comme surintendant des finances » et de graver pour ces deux ateliers les coins des monnaies qui portent le nom d'*Eligius !!*

Nous regrettons de ne pouvoir, dans ce rapide examen des chapitres consacrés aux monnaies d'or des Francs, analyser tous les passages intéressants et faire ressortir, comme il serait nécessaire, les enseignements multiples qui, à chaque page, à chaque paragraphe, sont développés avec avec tant de précision par l'auteur. Recueillir toutes les observations heureuses faites par ses devanciers en y joignant le résultat de ses propres études, tel est le but que s'est proposé M. Prou en rédigeant sa très remarquable

Introduction, véritable corps de doctrine où tout ce qui peut être dit sur la numismatique mérovingienne se trouve exposé et mis en lumière.

Si l'ordre géographique adopté pour le classement des espèces frappées à l'époque franque est très acceptable, si les attributions proposées par l'auteur témoignent de son érudition, de sa science d'observation, on ne saurait cependant croire que toutes ses explications seront admises, Jaloux de perfectionner l'œuvre à laquelle s'attache désormais son nom, l'auteur sera assurément le premier à relever les petites imperfections qui ne pouvaient manquer de se produire dans un travail hérissé de tant de difficultés et dont la publication fait grand honneur au jeune sous-bibliothécaire du Cabinet de France.

Nous laissons à celui de nos confrères belges qui s'est plus particulièrement occupé des monnaies franques le soin de rendre compte du chapitre consacré par M. Prou aux *Monnaies d'argent et de bronze*, et terminons cet examen de l'*Introduction* en témoignant la crainte de ne point voir, en raison de son prix élevé, le *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale* prendre sa place dans la bibliothèque de tous les travailleurs.

L. MAXE-WERLY.

Une monnaie inédite de Reckheim.

Dans ma collection se trouve un liard qui appartient probablement à Reckheim. C'est une variété notable de ceux d'Ernest de Lynden, figurés par Wolters sous les nos 64, 65 et 66 (*Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim*).

Avers : Écu couronné de Zélande. La couronne coupe en deux la date 16 — 24. La légende est VIRTVS..... Le reste est illisible.

Revers : Profil à droite, semblable à celui du roi Philippe II. Légende : MON · NO.... COMITATIS · IMR ❋ C'est cette dernière lettre qui me porte à croire que ce liard a été frappé dans le comté de Reckheim.

J. E. TER GOUW.

Hilversum (Hollande).

Coins and medals, their place in history and art, by the authors of the British Museum official catalogues, edited by Stanley Lane Poole, London, 1892, in-8°, VI-286 pages et vignettes dans le texte.

Ce livre a pour but de permettre à tout chercheur, artiste ou historien, de se rendre compte, en quelques instants, de ce qu'il peut espérer trouver dans une étude approfondie de l'une ou l'autre des branches spéciales dont l'ensemble constitue la vaste science qui a nom Numismatique.

Afin de mieux atteindre encore ce résultat, l'éditeur a confié la rédaction de chacun des chapitres à des spécialistes en la matière, pour la plupart attachés au British Museum. L'ouvrage acquiert ainsi une grande autorité, en raison de la valeur scientifique incontestable de ceux qui y ont collaboré.

Aussi croyons-nous accomplir un devoir patriotique en relevant, comme il le mérite, le jugement irréfléchi autant qu'injuste porté par M. W. Wroth sur les étonnants médailleurs que la Belgique a produits à l'époque de la renaissance des arts. Il ne faut pas que l'on puisse toucher

à nos gloires nationales sans qu'une voix s'élève pour protester. D'après l'écrivain anglais, les œuvres des graveurs des Pays-Bas, au XVIe siècle, bien que non dénuées *parfois* d'un certain caractère artistique, ne sont *certainement* pas les plus belles de leur temps (1).

Et cette foule de maîtres anonymes, l'orgueil de nos Flandres, dont le talent réaliste s'épanouit, par exemple, dans la portraiture de maître *Oomken, prince coronné des docteurs à quatre oreilles* (1563), qu'en faites-vous, M. Wroth?

N'est-il pas hors de doute, pour tout connaisseur impartial, que le prestigieux portrait d'Érasme, exécuté par le brabançon Quentin Metsys, en 1519, et l'œuvre admirable de l'immortelle triade, composée de l'anversois Jacques Jonghelinck, de l'anversois Corneille Floris-De Vriendt et de l'illustre modeleur, à la fois plein de robustesse et d'élégance, que l'on est convenu d'appeler Étienne de Hollande (ST. H), bien qu'il ait pu naître ailleurs, peuvent soutenir la comparaison avec les productions des meilleurs artistes étrangers de toutes les époques, anglais fussent-ils?

C'est le moment ou jamais de rappeler, puisque M. Wroth semble l'ignorer, qu'au Congrès international de numismatique tenu à Bruxelles, en 1891, M. Picqué a fait passer sous les yeux émerveillés de ses nombreux confrères, l'œuvre reconstituée par lui de Corneille Floris, comprenant les médaillons, face et revers, d'Antoine de la Tour-et-Taxis, Reinart van Busdal, Frans Floris, le fameux peintre d'Anvers, et Christophe Volckmar. A ces portraits,

(1) Nous apprenons que sous le terme générique de *Dutch medals*, M. Wroth entend parler des œuvres des graveurs des Pays-Bas tout entiers, puisqu'il ne cite aucun artiste belge.

M. Picqué a pu joindre celui, exécuté en 1555, d'une jeune anversoise âgée de dix-huit ans.

Les Anglais d'il y a trois cents ans étaient plus justes envers nos artistes. Michel Mercator ne fut-il pas créé chevalier par le roi Henri VIII, dont il aurait été autorisé à pouvoir graver les traits, et n'est-ce pas comme le remarque d'ailleurs M. Wroth lui-même, à Stephanus que l'on doit les médailles de Richard Martin et de sa femme Dorcas Eglestone, de Marie Newce, du marquis et de la marquise de Northampton ?

Venez donc, M. Wroth, étudier, au Cabinet de l'État belge, les œuvres de notre école anversoise, si florissante justement au XVIe siècle ! Venez et jugez.

ALPHONSE DE WITTE.

Numismatique montoise. Méreau de la fondation de Henri de Monsenaire, époux de Jeanne Cantineau. 22 pages et une figure.

Sous ce titre, M. Armand de Behault de Dornon a publié, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXIII, un intéressant mémoire sur le méreau de la fondation faite

par Henri de Monsenaire, par testament daté du 1er décembre 1665 et un codicille du 20 juillet de l'année suivante.

Bien que les méreaux avec nom de famille ne se rencontrent pas souvent, il existe de celui-ci un grand nombre d'exemplaires, en cuivre et en plomb. Grâce à l'obligeance du Cercle archéologique de Mons, nous pouvons donner ici la reproduction de cette pièce, dont le moule a été retrouvé dans les souterrains du collège de Houdain à Mons.

L'intérêt qu'offre le travail de M. de Behault consiste surtout dans les précieux renseignements qu'il donne, tant sur les familles de Monsenaire et Cantineau que sur la fondation à laquelle se rattache le méreau montois, détails qui ont exigé pas mal de recherches et de travail.

Cte M. N.

Catalogue des monnaies grecques de la bibliothèque nationale. — Les Perses Achéménides, les satrapes et les dynastes tributaires de leur empire, Cypre et Phénicie, par M. ERNEST BABELON, conservateur du Département des médailles et antiques, Paris, Rollin et Feuardent, 1893, grand in-8o, CXCIV-412 pages, XXXIX planches et vignettes dans le texte. Prix : 35 francs.

Il y a deux ans à peine, M. Babelon nous faisait connaître, dans une magistrale étude, le monnayage des rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène ; aujourd'hui c'est l'histoire numismatique des Perses Achéménides que le nouveau conservateur du Département des médailles et antiques offre au public savant en don de « Joyeuse entrée ».

Deux mille trois cent et soixante-deux monnaies décrites et classées, d'intéressantes découvertes iconographiques, d'importants faits historiques éclaircis ou mis en lumière, tel est le bilan du volume qui vient continuer la série des catalogues des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale.

Le chapitre consacré aux satrapes est presque une révélation, tant il vient rectifier et compléter ce que l'on savait déjà sur le monnayage de ces gouverneurs provinciaux des rois persans qui ne frappèrent monnaie, d'après M. Babelon, qu'à l'occasion de certaines expéditions militaires dont ils avaient la direction.

L'introduction comporte, d'ailleurs, l'examen approfondi du numéraire des *Grands Rois*, des monnaies des dynastes tributaires et des satrapes de l'empire perse, des dynastes et satrapes en Asie-Mineure, des dynastes de Lycie, des monnaies de l'île de Cypre et des monnaies de la Phénicie. La description des pièces vient ensuite.

Le volume de M. Babelon se complète par d'excellentes tables épigraphiques et par des planches phototypiques superbement venues.

A. DE W.

Note sur le monnayage du nord de la Gaule (Belgique), par M. A. DE BARTHÉLEMY.

Cette note, lue en séance du 5 août 1892 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France et imprimée dans ses comptes rendus, est, comme veut bien nous l'écrire son illustre auteur, simplement destinée à faire connaître succinctement l'opinion professée par M. A. de

Barthélemy sur cette matière si aride. L'érudit académicien, qui compte développer son sujet plus tard, a simplement voulu prendre date et provoquer les observations des savants compétents, qu'il sollicite vivement.

D'après l'hypothèse aussi nouvelle qu'ingénieuse de son auteur, la monnaie d'or des peuples du littoral septentrional de la Celtique fut importée, par le commerce, vers le commencement du Ier siècle avant J.-C., dans la partie de l'île de Bretagne peuplée de colonies venues de Belgique. Celles-ci transmirent, peu après, l'usage de la monnaie dans la Belgique continentale.

Nous souhaitons vivement que M. A. de Barthélemy nous donne bientôt les développements que comporte la question si importante qu'il envisage d'une manière toute nouvelle et le remercions vivement de son amabilité qui nous a permis d'en entretenir nos lecteurs.

Vte B. DE J.

British Museum. — Nous apprenons avec un vif regret que M. Reginald Stuart Poole vient de prendre sa retraite après quarante-et-un ans de bons et loyaux services. M. Barclay V. Head lui succède en qualité de conservateur au Département des monnaies et médailles. Les administrateurs du Musée ne pouvaient faire un meilleur choix.

A. DE W.

Une nouvelle localité monétaire du Brabant. — Nous recevons de M. Picqué une lettre destinée à être reproduite dans notre *Histoire monétaire du Brabant,* actuellement

sous presse. Son intérêt est si vif que nous ne résistons pas à la tentation d'en offrir, du consentement de l'auteur, le résumé fidèle aux lecteurs de la *Revue*.

Notre savant confrère et excellent ami nous fait part de l'interprétation nouvelle qui lui est venue du curieux denier brabançon aux légendes de BAN . DVC . LOV. Bannière frangée qu'une main a saisie vers le haut de la hampe.

Au revers HAN . NVMI. — Buste de la Vierge dans un nimbe. De la main droite elle tient une fleur à six pétales.

Cette pièce a été reproduite dans la *Revue*, 1854, pl. XIX, nº 6.

Les points sur lesquels se fonde M. Picqué pour établir son attribution à Hannut, la vieille ville brabançonne, aujourd'hui liégeoise, sont les suivants :

D'abord, la légende bien nette HAN . NVMI (et non HAR . NVMI), sur un second exemplaire acquis par le Cabinet de numismatique. Il ne peut donc, dans ce cas, plus être question de Herstal ni de Arnhem, et les *Hannuti nummi*, deniers de Hannut, ville frontière de Brabant, se présentent naturellement à l'esprit. *Nummus*, à cette époque, était absolument synonyme de *denarius*; de plus, il se produit ici une sorte d'assonance *Hannumi, Hannuti*.

En ce qui est de l'image de la Vierge, M. Picqué remarque que l'église de Hannut relevait de Bertrait, dont le prieuré était placé sous l'invocation de Notre-Dame.

Faute d'indications précises, il laisse le denier à la bannière indivis entre le duc Godefroid et son fils Henri Ier, le Guerroyeur, et déblaye le terrain de la fameuse monnaie au cavalier, du comte de Dabor, trouvée dans les ruines de Hannut, en 1560, et dont la *Revue de la numismatique belge* entretint ses lecteurs, il y a quarante ans.

M. Picqué n'hésite pas à y reconnaître le petit gros au

cavalier de Robert de Béthune, ayant pour légende au revers *Moneta ville Alostensis* se rapprochant beaucoup de *Moneta ville Hanutensis*.

A. DE W.

Der Denarfund von Klein-Auheim, von PAUL JOSEPH. Darmstadt, 1892.

C'est toujours avec un vrai plaisir que l'on prend connaissance des publications de M. Paul Joseph. Cette fois notre érudit confrère rend compte d'une trouvaille de monnaies d'argent faite à Klein-Auheim-sur-le-Mein (province de Starkenburg, Grand-Duché de Hesse) au cours de travaux exécutés dans les fondations d'une fabrique.

L'ensemble des pièces de cette trouvaille, examinées par M. Joseph et aujourd'hui acquises par le Musée grand-ducal, à Darmstadt, se compose de 322 deniers et d'une obole. Toutes ces monnaies sont au type du temple, elles portent le nom d'Othon et proviennent de l'atelier monétaire de Mayence (1).

M. Joseph attribue les trois cent vingt-et-une pièces avec OTTO IMP AVG., à l'empereur Othon II (973-983), et les deux deniers, avec OTTO REX, à son fils Othon III (roi en 983, empereur de 996 à 1002). Il suppose que le trésor a été confié à la terre vers l'an 984.

A propos de cette trouvaille et de sa composition, M. Joseph fait l'observation très judicieuse que l'absence

(1) Parmi ces pièces s'était égaré un denier de Conan IV, de Richmond, duc de Bretagne (1158-1169), frappé à Nantes, qui, évidemment, n'a pas fait partie du trésor, mais qui, par hasard, aura été perdu, dans ce même endroit, deux siècles plus tard.

totale de deniers frappés à Francfort-sur-le-Mein, semble démontrer que, jusqu'en 984, il n'existait pas encore d'atelier monétaire dans cette ville. De plus, si, dans toutes les trouvailles de monnaies faites dans l'Allemagne du Nord, on s'aperçoit de l'influence prédominante de Cologne sur le numéraire par le nombre relativement considérable de ses deniers mêlés aux autres, on voit par contre l'atelier monétaire de Mayence exercer son ascendant au sud de la ligne du Mein.

Cte M. N.

Le catalogue des monnaies grecques de l'Ionie, faisant partie des collections du *British Museum*, par le savant conservateur M. Barclay V. Head, vient de paraître. Il comprend une préface très explicite de LVII pages, une carte, 453 pages consacrées aux descriptions des pièces et aussi aux tables. Enfin, 39 planches fort bien venues terminent le volume. Prix : 1 £. 8. (35 francs).

Ce nouvel ouvrage appartient à la série des *Catalogues of Greek coins in the British Museum*, édités par R. S. Poole.

Cette précieuse suite bibliographique comprend déjà :

1. *Italy*, by R. S. POOLE, 1873, 8°, 1 £. 5 s. Woodcuts (vignettes).

2. *Sicily*, by R. S. POOLE, B. V. HEAD, AND P. GARDNER, 1876, 8°, 1 £. 1 s. Woodcuts.

3. *Thrace*, by B. V. HEAD and P. GARDNER, 1877, 8°, 1 £. 1 s. Woodcuts.

4. *Seleucid kings of Syria*, by P. GARDNER, 1878, 8°, 10 s. 6 d. Autotype plates.

5. *Macedonia*, by B. V. HEAD, 1879, 8°, 1 £. 5 s. Woodcuts and a map (vignettes et une carte).

6. *Thessaly to Aetolia*, by P. GARDNER, 1883, 8°, 1 £. Autotype plates.

7. *Ptolemaic kings of Egypt*, by R. S. POOLE, 1883, 8°, 15 s. Autotype plates.

8. *Central Greece*, by B. V. HEAD, 1884, 8°, 15 s. Autotype plates.

9. *Crete and the Aegean Island*, by W. W. WROTH, 1886, 8°, 15 s. Autotype plates.

10. *Peloponnesus*, by P. GARDNER, 1887, 8°, 1 £. 1 s. Autotype plates.

11. *Attica, Megaris, Aegina*, by B. V. HEAD, 1888, 8°, 15 s. Autotype plates.

12. *Corinth*, etc., by B. V. HEAD, 1889, 8°, 1 £. Autotype plates,

13. *Pontus, Paphlagonia*, etc., by W. W. WROTH, 1889, 8°, 1 £. 1 s. Autotypes plates.

14. *Mysia*, by W. W. WROTH, 1892, 8°, 1 £. Autotype plates.

15. *Alexandria*, etc., by R. S. POOLE, 1892, 8°, 1 £. 1 s. Autotypes plates (1).

A. DE W.

IMHOOF-BLUMER, *Porträt Köpfe auf Römische Münzen der Republik und Kaiserzeit*. 16 pages, 4 planches, chez Teubner, Leipzig, 1892.

Cet ouvrage appartient à la série de travaux que notre zélé bibliothécaire rassemble pour donner suite à l'étude de

(1) On peut se procurer tous ces volumes, avec une légère remise, chez MM. Spink and Son, 2, Gracechurch street, à Londres. Nous donnons ces renseignements pour satisfaire au désir manifesté par plusieurs de nos confrères.

la question suivante : Quels sont les meilleurs moyens à employer pour vulgariser la science numismatique ? Cette question fut discutée lors du dernier Congrès de numismatique à Bruxelles, en 1891.

Analysons maintenant l'ouvrage de M. Imhoof.

La photogravure nous donne la reproduction d'une suite de portraits d'impératrices et d'empereurs romains. Le choix des cent vingt-deux portraits est des plus heureux, et nous sommes persuadé que ce mode de vulgarisation est des plus probants.

En outre, ce petit ouvrage, très soigné, est à la hauteur des modestes bourses des jeunes commençants ; le prix en est de 4 francs.

Les seize pages de texte sont des tables chronologiques remplies d'annotations succinctes du plus haut intérêt.

La première édition de 1879, à 1,200 exemplaires, étant épuisée, l'auteur en a fait une seconde, celle que nous avons sous les yeux.

Le succès de la première édition prouve que l'Allemagne et la Suisse s'occupent sérieusement de la question que nous envisageons.

Nous sommes persuadé que tous les membres de notre Société, stimulés par nos dévoués collègues, MM. le vicomte de Jonghe, de Witte, Cumont, Van den Broeck, auront à cœur de donner une nouvelle impulsion au goût de la numismatique en initiant la jeunesse à cette science.

SEELDRAYERS.

M. le docteur Simonis, amateur distingué, à Jemeppe-sur-Meuse, nous écrit qu'une découverte de nombreux

deniers romains vient d'être faite (1) à Tilff, au lieu dit Cortil, par des ouvriers occupés à défricher un champ. Le trésor était enfoui à 8 centimètres du sol; il a été remis tel quel à M. de Sauvage, de Tilff, conseiller provincial.

Les pièces sont fortement oxydées et soudées les unes aux autres. M. Simonis, qui a visité le lieu de la trouvaille, a pu en examiner quelques-unes. Elles sont aux noms de Gordien, de Philippe, père, de Trajan Dèce, de Hostilien, de Trébonien Galle, de Valérien, de Gallien, de Salonine, sa femme, et de Postume; c'est-à-dire qu'elles comprennent une période d'environ vingt-neuf années, depuis l'avènement de Gordien en 238, jusqu'à la mort de Postume, survenue en 267. Bien qu'il soit impossible de fixer, dès à présent, la date exacte de l'enfouissement du trésor, il y a lieu de la placer, avec beaucoup de probalité, vers la fin du règne de Postume .à cause, ajoute M. Simonis, du nombre relativement élevé des deniers de ce prince et de leur bonne conservation.

A. DE W.

Renard de Schönau Sire de Schoonvorst. — Un financier gentilhomme du XIVe *siècle*, par le baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE, correspondant de l'Académie, 68 pages, 1 planche. Bruxelles, 1892. Hayez, imprimeur de l'Académie royale de Belgique.

Dans cette étude, écrite avec le soin qui caractérise tout ce qui sort de la plume de son auteur et présentée à la classe des lettres de l'Académie de Belgique, dans la séance

(1) Commencement de février.

du 7 mars 1892, le baron J. de Chestret de Haneffe nous fait connaître trois sceaux dont se servait le dynaste, dont il retrace si fidèlement l'histoire, soit comme simple gentilhomme, soit comme sire de Schoonvorst, soit enfin, comme sire de Fauquemont. Le savant écrivain lui donne également le magnifique florin d'or au type de Florence découvert à Paris, en 1851, par le regretté de Coster, et décrit dans cette revue (année 1851, page 384), par feu M. Perreau qui l'attribuait à Renaud de Fauquemont. La restitution, proposée par M. de Chestret, est appuyée sur des faits positifs et ne peut être contestée.

Vte B. DE J.

Numismatique du Béarn, t. Ier, *Histoire monétaire du Béarn*, par J.-A. BLANCHET, attaché au Département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. Paris, Leroux, 1893, in-8o, X-216 pages ; t. II, *Description des monnaies, jetons et médailles du Béarn*, par G. SCHLUMBERGER, membre de l'Institut. Paris, Leroux, 1893, in-8o, VIII-80 pages, avec XVII planches et vignettes dans le texte.

M. Blanchet a eu l'heureuse fortune d'avoir pour collaborateur, dans l'établissement de la numismatique du Béarn, M. G. Schlumberger, l'éminent membre de l'Institut de France, lequel voulut bien se charger de la partie descriptive de l'œuvre.

La partie documentaire, sans conteste la plus importante, revenait de droit à M. Blanchet, dont le mémoire : *Documents pour servir à l'histoire monétaire de la Navarre et du Béarn*, de 1562 à 1629, fut couronné jadis par l'Aca-

démie de Bordeaux. Cent cinquante-sept monnaies, frappées depuis Centulle IV (XIe siècle) jusqu'au roi de France et de Navarre Louis XV (1774), cinquante-deux jetons et vingt-quatre médailles sont décrites et reproduites par M. Schlumberger. Quant à l'histoire monétaire du Béarn, appuyée de nombreuses pièces justificatives, elle se développe en sept chapitres, intitulés : I. Administration; II. Ateliers monétaires; III. Les monnaies classées par époques et par genres; IV. Les types monétaires; V. Cours de la monnaie du Béarn; VI. Médailles; VII. Jetons.

Les auteurs ont d'autant plus de mérite d'avoir mené à bonne fin leur important travail qu'il n'existait jusqu'ici aucune monographie de la numismatique béarnaise.

A. DE W.

Observations sur le monnayage des évêques de Gap, par M. ROGER VALLENTIN. — Gap, Zouglard, impr. de la Société d'Études, 1892, in-8o, 16 pages, 3 vignettes dans le texte.

Les monnaies épiscopales de Gap sont au nombre des plus rares de la série féodale. — Leur fabrication ne fut cependant pas de très courte durée.

Une étude critique des conditions et de la durée précise du monnayage des évêques de Gap, fait très justement remarquer M. Vallentin, et une classification de ses produits, resteront sans doute longtemps à faire. La notice que vient de publier notre érudit confrère a une visée plus modeste et n'a pour but que de faire connaître un document nouveau très intéressant et d'insister sur ce fait que les monnaies connues appartiennent toutes au XIIIe siècle.

Ce travail est suivi d'une bonne bibliographie du monnayage épiscopal de Gap.

G. C.

Kunsthistorische Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses. Beschreibung der altgriechischen Münzen. Wien, 1893, in-8°, 115 pages, XV planches.

A l'imitation du British Museum, la direction du Cabinet impérial de monnaies et médailles de Vienne s'est décidée à faire paraître une suite de catalogues illustrés des richesses numismatiques qu'il renferme. C'est M. Julius von Schlosser, conservateur-adjoint, qui ouvre le feu, avec la nomenclature des monnaies de Thessalie, d'Illyrie, de Dalmatie, des îles de la mer Adriatique et de l'Épire.

M. von Schlosser se borne à une simple description, toute étude d'ensemble lui semblant superflue après le *Catalogue of Greek coins, Thessaly to Aetolia*, de M. Gardner, paru à Londres en 1883.

Le catalogue viennois est dressé avec ordre et méthode et de bonnes tables en facilitent l'emploi. Les curieux de la numismatique grecque seront reconnaissants à M. von Schlosser de leur avoir fourni un précieux instrument de travail de plus.

A. DE W.

Du prétendu monnayage des barons de Mévouillon, par M. ROGER VALLENTIN. — Valence, 1892, in-8°, 15 pages.

L'abbé Vincent avait avancé dans sa *Notice sur le Buis* que les barons de Mévouillon avaient battu monnaie dans

cette ville; un certain nombre d'auteurs avaient adopté cette aventureuse proposition et avaient même osé affirmer que les conventions du 10 juillet 1293 avaient conservé à Raymond IV de Mévouillon le droit d'émettre des espèces à son nom.

Notre savant confrère, M. Roger Vallentin, vient de démontrer, d'une façon péremptoire, que le monnayage des barons de Mévouillon est imaginaire, soit avant 1293, soit après cette date.

G. C.

En attendant la publication de son grand travail : *Les médailleurs de la Renaissance*, M. Mazerolle a commencé, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, une série d'études sur *Les grands médailleurs français*. Son premier article, fort instructif, traite d'Étienne de Laune et de Guillaume Martin, qui travaillaient l'un et l'autre dans la seconde moitié du XVIe siècle. Trois planches reproduisent les médailles, monnaies et jetons ainsi que divers poinçons gravés par ces deux artistes dont les œuvres personnifient, dit l'auteur, « dans l'art de la médaille, cette belle Renaissance » française, qui, s'étant dégagée de l'influence italienne, » sous Henri II, atteint bientôt après avec Germain Pilon » et Guillaume Dupré, sa pleine maturité ».

A. DE W.

Nous apprenons, avec le plus vif plaisir, la constitution, à Moscou et à Copenhague, de nouvelles Sociétés de numismatique.

A. DE W.

La Revue scientifique du 7 janvier dernier publie (p. 17) une intéressante relation du voyage du prince Henri d'Orléans dans l'Indo-Chine et mentionne des colliers formés de très nombreuses petites cauries servant de monnaies au Luang-Prabang, d'anciennes monnaies siamoises, représentées, soit par de petites boules d'argent de diverses grosseurs et plus ou moins déformées, soit par de petites plaques d'argent découpées triangulairement et incrustées dans de la cire, soit encore par de longues lames de cuivre ou d'argent affectant la forme de petites pirogues. Elles étaient autrefois usitées également comme monnaies au Luang-Prabang, tandis que, dans le haut Siam, on se servait de petits disques en faïence pour payer les achats que l'on faisait, chaque disque ayant une valeur déterminée.

G. C.

Nous lisons dans le rapport du capitaine Jacques, daté du 10 août 1892, au Comité Directeur de la Société antiesclavagiste de Belgique, que, bloqué dans Albertville par les Wangwanas du chef arabe Rumaliza, il s'est vu dans la nécessité, pour subvenir à ses besoins, de créer une monnaie divisionnaire de papier.

Voilà une rareté numismatique que l'on ne rencontrera pas souvent dans les collections!

A. DE W.

Notre honorable confrère, M. Corbelijn-Battaerd, conservateur du Musée archéologique de la Société frisonne d'histoire, à Leeuwarden, a publié la liste des accroissements,

en 1890-1891, du Cabinet de numismatique de la dite Société.

Parmi ces nouvelles augmentations, nous remarquons une belle série de médailles, jetons, méreaux et monnaies, en tout deux mille pièces environ, legs de Mlle C.-M. van Sminia.

Nous avons reçu aussi, il y a quelques mois, la liste des monnaies, médailles et jetons entrés, pendant l'exercice 1890, au Cabinet royal de La Haye. Cette liste, fort étendue, prouve le zèle intelligent que met le savant conservateur, M. Looijen, notre confrère de la Société de numismatique, à compléter les séries nationales des collections confiées à ses soins.

Cte M. N.

Sous le titre de *Monthly numismatic circular*, Messieurs Spink et fils, Gracechurch street, 1 et 2, à Londres, publient, depuis décembre dernier, un journal mensuel consacré surtout aux faits divers de la numismatique. Nos confrères ont eu là une idée appelée à d'autant plus de succès que le prix de l'abonnement a été fixé par eux à la modique somme de fr. 1-25 l'an.

A. DE W.

Prix de numismatique.

Nous lisons, avec la plus vive satisfaction, dans *le Temps*, que l'Académie des inscriptions a décerné le prix Allier de Hauteroche (numismatique) à M. Ernest Babelon, le zélé conservateur du Cabinet des médailles de Paris, pour son « *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque*

nationale. II. *Les Perses Achéménides, les satrapes et les dynastes tributaires de leur empire. Cypre et Phénicie* ».

Ce volume remarquable, dont notre savant ami et confrère, M. A. de Witte, a rendu compte plus haut, fait le plus grand honneur au docte auteur de la « *La numismatique d'Édesse en Mésopotamie* », étude parue dans notre *Revue* et accueillie avec tant de faveur par nos nombreux lecteurs. Vte B. de J.

Les numismates allemands ont fêté, le 28 décembre 1892, le quatre-vingt-dixième anniversaire de leur doyen, l'éminent docteur Hermann Grote, de Hanovre.

Nous sommes certain d'être l'interprète des sentiments de tous les numismates belges en adressant, à cette occasion, au vénérable jubilaire, l'expression de leur respectueuse sympathie et de leur admiration pour l'écrivain qui, pendant de nombreuses années, suffit seul à la publication des *Blätter für Münzkunde*, des *Münzstudien, et* des *Blätter für Münzfreunde*. A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue numismatique, 4e trim. 1892. — DE VILLARET. Numismatique japonaise. — BABELON. Les monnaies des satrapes, dans l'empire des Perses Achéménides. — ROUYER. Théophraste Renaudot. Rectification biographique, à propos d'un jeton, et description de quelques autres jetons parisiens. — DE LA TOUR. Médailles modernes récemment acquises par le Cabinet de France.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1892, 5e liv. — CHAIX. Recherche des monnaies coloniales

romaines non décrites par Cohen. — DE BELFORT. Essai de classification des tessères romaines en bronze. — R. SERRURE. Essai de numismatique luxembourgeoise. — Cte DE CASTELLANE. Testons de François Ier au type barbu. — CARON. Trouvaille de Pontoise.

6e livraison. — SAMBON. Les monnaies de Charles V dans l'Italie méridionale. — P. BORDEAUX. Denier inédit de Henri Ier, frappé à Chalon-sur-Saône. — HEISS. Un roi de Navarre numismatiste.

Bulletin de numismatique, t. I, nº 12. — R. SERRURE. Jetons rares ou inédits. — Cte DE CASTELLANE. Différent d'un maître particulier d'Angers sous Louis XI. — SERRURE. Méreaux de Warneton et d'Ath. — Mélanges. T. II, nº 1. — R. SERRURE. Les monnaies des comtes de Chiny. — Mélanges.

Rivista italiana di numismatica, 1892, fasc. IV. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica Romana. — AMBROSOLI. Di un gran bronzo inedito del Nòmo Tanite. — RUGGERO. Annotazioni numismatiche Genovesi. — ROSSI. Gian Marco et Gian Battista Cavalli. — Gride relative al corso delle monete milanesi in Reggio d'Emilia. — MORSOLIN. Medaglia in onore di Fra Domenico da Pescia.

American Journal of numismatic, t. XXVII, nº 2. — JACOB PERKINS. Early macedonian coins of the Pangaean district. — Stars and constellations on coins. — THRUSTON. President Andrew Jackson's collection. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of science of medicine. — MARVIN. Masonic medals. — Mélanges.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 12 décembre 1892.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et Alphonse de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. W. Troutowski, secrétaire général de la Société impériale d'archéologie et président de la Société de numismatique de Moscou, à Moscou.

... Sur la proposition des mêmes membres effectifs, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. le docteur L. B. Stenersen, directeur du Cabinet des médailles de l'Université, à Christiana, Norwège.

Le Secrétaire, G. Cumont. — *Le Président,* Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 15 décembre 1892.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Henri Hoffmann, rue du Bac, n° 1, à Paris.

Le Secrétaire, G. Cumont. — *Le Président,* Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 16 décembre 1892.

... A la demande de M. Th. Roest, et sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. N. de Roever, avocat et archiviste de la ville à Amsterdam, 21, P. C. Hoofstraat.

Le Secrétaire, G. Cumont.

Le Président, Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 26 janvier 1893.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. W.-T.-R. Marvin, membre des Sociétés de numismatique d'Amérique et de Philadelphie, directeur de *The American journal of numismatics*, Federal street, 73, à Boston, U. S. (Mass.).

... A la demande de MM. Paul Joseph et le comte Maurin de Nahuys, et sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et le comte de Limburg-Stirum, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. le professeur Dr Adalbert Düning, à Quedlinburg.

... A la demande et sur la proposition des mêmes membres, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. le pasteur Théodore Stenzel, à Lau-

sigk, près de Cöthen (Anhalt), directeur du Cabinet ducal des médailles, à Dessau.

Le Secrétaire, *Le Président,*

G. Cumont. Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 21 février 1893.

... Sur la proposition de MM. G. Cumont et Éd. Vanden Broeck, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Paul Bordeaux, avocat, rue Charles Laffitte, 97, à Neuilly s/ Seine (France).

Le Secrétaire, *Le Président,*

G. Cumont. Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 22 février 1893.

... A la demande de M. le comte Maurin de Nahuys, et sur la proposition de MM. Amédée de Roissart et Alphonse de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. chevalier R. von Höfken von Hattingsheim, directeur de l'Archiv für Bracteatenkunde, 35, Feldgasse, à Vienne (Autriche).

Le Secrétaire, *Le Président,*

G. Cumont. Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 25 février 1893.

... Sur la proposition de MM. Alphonse de Witte et le vicomte Baudouin de Jonghe, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. J. E. ter Gouw, à Hilversum, Frise (Pays-Bas).

Le Secrétaire, G. Cumont.

Le Président, Vte B. de Jonghe.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1893.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Mittheilungen der Bayerischen numismatischen Gesellschaft*, t. I, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX et X. — *Numismatisches literatur-Blatt*, nos 68-69. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 184-185, pl. 110 et 111. — *Berliner Münzblätter*, nos 145-148. — *Neues Lausikisches Magazin*, 1892. — *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*, 1892.

Amérique. — *American journal of numismatics*, t. XXVII, no 2.

Angleterre. — *Monthly numismatic Circular*, nos 1 à 3. — *Numismatic Chronicle*, 1892, Part III.

Autriche-Hongrie. — *Monatsblatt*, nos 112 à 113. — *Mittheilungen des Clubs der Münz-und Medaillenfreunde in Wien*, nos 1 à 32. — *Wiadomosci numizmatyczno*, etc., no 14. — *Archiv für Bracteatenkunde*, t. I, t. II, liv. 1 à 10.

Belgique. — *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, t. IV, 2e livraison. — *Bulletin de l'Académie royale*, 1892, nos 9 à 12; annuaire 1893. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. VII, 3e livraison. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1892, nos 5 à 8. — *Messager des sciences historiques*, 1892, 3e liv. — *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. IV, liv. 2 et 3. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VII, 1re liv.; annuaire 1893.

France. — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, nos 596-601, 604. — *Revue numismatique*, 1892, 4e trim. — *Société de Borda*, 1892, bulletin 2-4. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXV,

nos 5 et 6, t. LXVII, no 1, partie technique, t. LXVI, nos 11 et 12, t. LXIX, no 1. — *Annuaire de la Société française de numismatique,* 1892, fasc. V et VI.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica,* 1892, fasc. IV,

Pays-Bas. — *St Janskerk te 'S Hertogenbosch,* 8 pl. in-fol.

Suisse. — *Bulletin de la Société suisse de numismatique,* t. II, III, IV, V, VI et VII, et 1892, no 3.

Ouvrages non périodiques.

Ambrosoli. — *Breve relazione di un viaggio ad Atene e Constantinopoli,* Milano, 1892, in-8o, 15 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Blanchet et Schlumberger. — *Numismatique du Béarn,* 2 vol. Paris, 1893, in-8o, 216 pages et 80 pages avec 17 planches et vignettes. (*Hommage de M. Blanchet.*)

Castellani. — *Medaglia del Porto di Fano,* Milano, 1892, gr. in-8o, 34 pages, 2 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Cumont. — *Ch. M. Maus.* Article nécrologique. Bruxelles, 1893, in-8o, 2 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Daremberg et Saglio. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* fasc. XVII. (*Hommage des auteurs.*)

de Chestret (Bon). — *Renard de Schönau, sire de Schoonvorst.* Bruxelles, 1892, in-8o, 68 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

de Jonghe (Vte B.) — *Un triens signé par un monétaire mérovingien inconnu,* etc. Bruxelles, 1892, in-8o, 6 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

de Strada a Rosberg. — *Genealogia,* etc. Francofurti, 1629, petit in-folio, 514 pages, nombreuses vignettes et Luckius, *Silloge numismatum, Argentinæ typis,* 1620, 383 pages, nombreuses vignettes, reliés en un volume. (*Don de M. Rappaport.*)

de Witte. — *Une monnaie belge de convention du commencement du XIe siècle.* Bruxelles, 1893, in-8o, 3 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

Farcinet. — *Une collection des douze Césars.* Vannes, 1893, in-8o, 20 pages et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Florange. — *Adrien de Walderfingen.* Metz, 1892, in-4o, 8 pages et 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Gnecchi (F.). — *Appunti di numismatica Romana,* XXVI, Milano, 1892, grand in-8o, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Hamburger. — *Die Münz Prägungen während des letzten Aufstandes der Israeliten gegen Rom.* Berlin, 1892, in-8o, 108 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Iversen. — *Médailles de Pierre le Grand.* Saint-Pétersbourg, 1872, in-4°, 68 pages, 11 planches — *Médailles de personnages célèbres russes.* Saint-Pétersbourg, 1878-1883, in-4°, 441 pages et 58 planches. — *Médailles de l'empereur Alexandre II,* Saint-Pétersbourg, 1880, in-4°, 105 pages, 17 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Joseph. — *Der Denarfund von Klein-Auheim.* Darmstadt, 1892, petit in-8°, 9 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Mathieu. — *Notice sur un manuscrit intitulé : Descente de la maison d'Enghien.* Louvain, 1892, in-8°, 19 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

Mazerolle. — *Les grands médailleurs français,* 1er article. Paris, 1892, gr. in-8°, 19 pages, 3 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Nahuys (Cte de). — *Thaler commémoratif frappé à Emden, en* 1571. Bruxelles, 1892, in-8°, 5 pages. — *Encore un mot sur le mémoire d'Isaac Newton.* Bruxelles, 1893, in-8°, 3 pages. — *Compte rendu des mémoires présentés par M. Picqué au Congrès de numismatique.* Gand, 1892. (*Hommage de l'auteur.*)

Papadopoli (Cte). — *Il bimetallismo a Venezia nel medio evo.* Milano, 1892, gr. in-folio, 11 pages. — *Francesco Foscari e le sue monete.* Milano, 1892, gr. in-8°, 20 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Troutowski. — *Kataloghe Vostolchneikhe Monete.* Moscou, 1886, in-8°, 155 pages et 1 planche. — Trois brochures, in-4°, en langue russe. (*Hommage de l'auteur.*)

Vallentin. — *Observations sur le monnayage des évêques de Gap.* Gap, 1892, in-8°, 16 pages, 3 vignettes. — *Marques de la confrérie du Saint-Esprit d'Avignon.* Bruxelles, 1892, in-8°, 17 pages, 1 vignette. — *Du degré d'instruction du personnel des monnaies d'Avignon.* Bruxelles, 1892, in-8°, 21 pages. — *Un atelier monétaire à Courtheson.* Avignon, 1892, in-8°, 7 pages. — *Du prétendu monnayage des barons de Mévouillon.* Valence, 1892, in-8°, 15 pages. — *Du mode de nomination des prévôts généraux de la monnaie d'Avignon.* Genève, 1892, in-8°, 46 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Von Schlosser. — *Beschreibung der altgriechischen Münzen I. — Thessalien, Illyrien,* etc. — Wien, 1893, in-8°, 115 pages, 5 planches. (*Hommage de l'auteur*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Monnaies anciennes, vente à Bruxelles, le 20 novembre 1892. (*Envoi de M. Dupriez.*) — *Catalogue Sambon,* 1892, n° 12. — *Inauguration du monument Van den Peereboom à Ypres,* 1892. (*Don de M. le chevalier de Stuers*).—ΕΚΘΕΣΙΣ ΤΩΝ ΚΑΤΑ ΤΟ ΕΤΟΣ, 1890-1891,

ΠΕΠΡΑΓΜΕΝΩΝ, etc. (*Don de M. Svoronos.*) — *Catalogues Rappaport*, de Berlin, nos 20 à 23. — *Numismatischer Verkehr*, de Thieme à Leipzig, 1893, nos 1-2. — Catalogue à prix marqués de Cubasch, à Vienne. — Catalogue à prix marqués de R. Dupriez, à Bruxelles. — Catalogue à prix marqués de Hess, à Francfort. — *Catalogue Dil*, vente à Munich, mars 1893, avec 3 planches. (*Envoi de M. Elbing.*) — *Vente Meeus*, février 1893. (*Envoi de MM. Leroy.*) — *Catalogue n° 51 de Zschiesche et Koder*, à Leipzig.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. De Munter.

Moulages en plâtre des médailles de Dupuis, par Chéron, de Lavalette par Dupré et d'une plaquette artistique.

Don de M. le baron de Vinck de Winnezeele.

Jeton commémoratif du 50e anniversaire de l'Académie d'archéologie de Belgique. Similor et argent.

Don de M. A. de Witte.

Six méreaux variés, en plomb, de l'église de Diest.

En tout : deux jetons, six méreaux et trois plâtres.

Bruxelles, le 12 février 1892.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

Alphonse de Witte.

CURIOSITÉS ORIENTALES

DE MON

CABINET NUMISMATIQUE.

(Voir *Revue belge de numismatique*, 1891, 3e livraison.)

I.

MONNAIES AU TYPE BYZANTIN.

a. *Monnaie au type d'Anthémius.*

1. Dînâr de l'Émîr Salmân ibn Rebî'a, an 636/7 de J.-C., Xe indiction.

Av. Buste de face, avec casque et cuirasse, entouré d'une couronne de perles. A gauche dans le champ X

Légende à droite, inscrite de gauche à droite : امان *amân,* c'est-à-dire *sûreté!*

Légende à gauche, inscrite de droite à gauche : سلمن *Salmân.*

Rev. Deux figures masculines debout, l'une à côté de l'autre, tenant chacune de la main gauche une hampe de croix et portant ensemble, dans la

main droite, un globe crucigère. Dans le champ, entre elles : ΠΠ | M.

Légende à gauche : ƐƐƧUꙮ, à droite : ꙮƧƧꙮ, au-dessous : ꙮꙮꙮꙮ.

Or. Diam. : 21 millim. Poids : 4.30 grammes.

La monnaie a reçu un coup tranchant transversal.

Cette pièce *unique* est sans contredit une imitation du solidus de l'empereur romain d'Occident Anthémius (467-472), dont voici la description, d'après Cohen, VI, 522, n° 5 :

DN ANTHEMIVS PF AVG. Son buste, casqué de face avec le paludament, tenant une haste.

Rev. SALVS REIPVBLICAE. Anthème et Léon, en habit militaire, debout de face, soutenant un globe surmonté d'une croix et tenant chacun une haste; dans le champ M, MD (en monogramme), RI, RM, RA ou une croix; à l'exergue COMOB. Le catalogue de la collection de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, Paris, 1887, pl. XXXII, n° 822, nous donne une phototypie excellente de cette monnaie; seulement, après COMOB, se trouve une étoile.

A propos de notre monnaie, nous avons d'abord une observation à présenter. On la trouve dans le catalogue de la collection des monnaies orientales de Fonrobert, publié par A. Weyl, où elle est représentée avec peu d'exactitude, sur planche, et indiquée au n° 6164 comme frappe tout à fait inconnue.

Lors de la vente de cette collection, le professeur Dr Karabacek informa M. Adolph Weyl, à Berlin, de la valeur numismatique et de la haute importance scientifique de la dite pièce, que M. Weyl acheta d'une manière désintéressée pour Karabacek, qui nous la céda pour notre Cabinet.

La monnaie en question est sous tous les rapports une curiosité tout à fait extraordinaire, difficile à reconnaître, encore plus difficile à déchiffrer; c'est pourquoi nous sommes obligé de nous en occuper un peu longuement.

Elle fournit à la numismatique un type complètement nouveau d'une imitation arabe de l'époque des conquêtes. Contrairement aux faits antérieurs, l'original de la pièce remonte à une époque qui précède de plus de cent cinquante ans celle de l'imitation. De plus, c'était une monnaie modèle de frappe *romaine occidentale*. Les rapports arabes (*Belâdsori,* 365 ff.; *Makrîzî, de pond.*, 10 s., 36) nous apprennent combien, au commencement du VIIe siècle, les espèces circulant parmi les arabes étaient variées. Or, ces variétés se multiplièrent certainement à mesure que les arabes franchirent les limites étroites de leur pays d'origine.

De même, dans les siècles suivants, lorsque certains États mahométans mirent en circulation une masse d'imitations monétaires, ils ne copiaient pas les pièces d'argent circulant dans les contrées voisines, mais celles de n'importe quel pays, au hasard et sans se soucier du nombre de siècles qui pou-

vaient séparer l'époque de la frappe de l'imitation de celle de l'émission du modèle (1).

Nous nous croyons donc autorisé à ajouter un nouveau type de monnaies au chapitre XI de l'ouvrage si remarquable de MM. A. Engel et R. Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, I, p. 192.

Voici quelques remarques qui peuvent servir au déchiffrement de la légende de notre monnaie et par conséquent à sa détermination.

D'abord le texte *arabe*. Les deux mots se trouvant sur le devant, à droite et à gauche du buste, ne diffèrent en rien des légendes des monnaies de cuivre arabes les plus anciennes du type byzantin, que nous connaissons : ni par le caractère épigraphique, ni par les traits rétrogrades et rectogrades faciles à reconnaître. Il est visible que ces légendes aux formes barbares ont été faites par des travailleurs inhabiles, peut-être grecs ou hébreux, ne connaissant pas les caractères arabes. En agrandissant nos deux mots, nous trouvons :

En les complétant, ils deviennent :

D'après cela, le premier mot, rétrograde, ne peut être que : امان, le second, rectograde : سلمن.

(1) *Voir* Karabacek, *Über muhammedanische Vicariats-Münzen und Kupferdrachmen des XII-XIII Jahrhunderts* (*Num. Zeitschrift*, I, 1870, p. 265, ff.).

Quant à la signification de ces mots, nous en parlerons plus loin.

Par rapport au *texte grec*, nous voyons le même fait épigraphique que pour le texte arabe : barbarisme complet de l'écriture, comme on la trouve souvent sur les coins byzantins du VIIe siècle, même sur ceux qui sont du reste bien taillés. Nos légendes nous montrent un mélange presque indéchiffrable de lettres tantôt debout, tantôt renversées, tantôt rétrogrades, tantôt rectogrades et déformées. En effet, nous ne savons que faire des deux groupes de lettres de la légende de droite et de l'exergue. Les lettres dans le champ ΠΠ | M donnent bien l'imitation incompréhensible de l'abréviation de l'atelier monétaire : *Ravenne*, car Π est à cette époque de l'écriture monétaire byzantine toujours = R et le second Π est probablement un A estropié, par conséquent RA | M. Nous croyons donc avoir aussi déchiffré la légende circulaire de gauche.

Analysons maintenant le mot en question ƐƐƧUϒ.

Ɛ = ʒ ou ʒ, de la cursive grecque de la première moitié du VIIe siècle, n'est autre chose que ς. Nous en avons des exemples suffisants dans les documents arabes sur papyrus de cette époque, avec texte grec. Ainsi nous trouvons ιεζιτ = ιεζιτ, *Jezîd,* dans un ordre de guerre du commandant de corps d'armée ʿAbdallâh ibn Dschâbir

du 2 choiak de la seconde indiction = 29 novembre 643 de J.-C., adressé à l'administrateur (διοικητής), de Héracléopolis Magna, nommé Kosmas, et qui dit : qu'on doit fournir, contre payement en or, aux troupes du général Jezîd ibn Scharâhîl, des fourrages et des vivres pour une période de quatre jours (Papyrus Erzherzog Rainer, Inv. Ar. Pap., n° 2).

Ɛ = Ɛ = ʏ = υ (*y*), souvent sous cette forme sur des monnaies contemporaines byzantines.

ƨ = ƨ, la forme renversée ordinaire.

U = Ո = R, la forme renversée déjà citée de l'R.

ȣ = ου (*u*), la ligature connue des lettres qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer.

Nous pensons donc, qu'en transposant les lettres, nous pouvons trouver le nom de la localité de : ƷЧRȣS = *Cyrus* (Κύρος, Κῦρος, Cyrus).

Il ne faut pas s'étonner de ce mélange de lettres latines et grecques. Sur une monnaie d'Omar qui n'est pas beaucoup plus moderne que la nôtre et qui se trouve au Cabinet d'Iéna, la première monnaie khalifiale en cuivre de ХΛΛC = Chalcis (*Stickel Handb. II,* 8), on voit aussi le X grec au lieu du CH latin, ou bien le C latin au lieu du K grec, et vice-versâ.

Le groupe de lettres ȣƨƨȣ de la légende circu-

laire à droite et ꝏ ꝏ ꝏ ꝏ à l'exergue, ne permettent pas une interprétation satisfaisante.

Nous arrivons maintenant à l'X̤ dans le champ de gauche. Quelle en est la signification ? Nous n'osons pas y voir un nombre, car ni le miliarense, ni la siliqua ne peuvent, au commencement du VIIe siècle, être dans le rapport de $^1/_{10}$ avec le solidus, et pour y reconnaître une abréviation commençant par χ, il nous manque tout cas analogue et tout point d'appui. Nous nous arrêtons donc à l'idée d'un chiffre, et nous croyons y trouver la date de l'émission, c'est-à-dire la Xme indiction. Les deux points d'en-dessous sont ou bien les points marquant le iota, ï (indictio) X (decima), ou tout simplement la marque bien connue qui distingue le chiffre de l'indiction d'un chiffre ordinaire.

Quiconque connaît la manière de dater les documents grecs contemporains, ainsi que les documents arabes de l'époque des conquêtes, ne trouvera rien d'extraordinaire à notre hypothèse, que nous pouvons d'ailleurs appuyer sur des arguments numismatiques.

Au commencement de ce travail (pp. 305-307), nous avons déjà parlé de la manière de dater un solidus byzantin arabe, d'après le système d'indiction conforme à ces documents ; nous avons aussi promis de parler plus tard d'un mode de dater analogue sur une monnaie de cuivre de notre collection. Nous pouvons ajouter encore les frappes

en or africaines et hispano-arabes avec IND(*ictio*) III, IIII, X, XI, XII, etc., d'autres monnaies du type byzantin arabe, portant aussi des dates, voir celles de Damas, datées des années 17, 21 et 23 (ANO XЧII, KA, KΓ), puis un fels byzantin-arabe, inédit, de notre Cabinet numismatique, aussi de l'an 51 avec ANO NA.

La manière de dater les protocoles gréco-arabes, par conséquent bilingues sur papyrus, est tout à fait analogue, et l'année de l'émission est aussi désignée par le latin **ano** = anno (1).

Tout le monde reconnaîtra que nous avons le droit de tirer des déductions positives de cette concordance extraordinaire entre les documents et les monnaies de la même époque. On peut encore ajouter à cette analogie celle des textes des formules officielles. S'il nous est donc permis de trouver sur notre solidus la date correspondant à la dixième indiction, il s'en suit aussi immédiatement une coïncidence surprenante et plausible avec notre lecture du texte restant de l'inscription.

Salmân-Cyrus — X^e indiction — un fait historique !

Cyrus, Κύρος etc., en arabe قورس, Kûrus, était de fait un endroit insignifiant caché dans les montagnes, à 80 milles romains au nord-est d'Antiocheia et à 42 milles romains au nord-ouest de Beröa. Cet endroit, sous la domination romaine, le lieu de can-

(1) Voir *Papyrus Erzherzog Rainer, Führer durch die Ausstellung*, 1893, p. 19, n° 79.

tonnement de la 10e légion, fut rétabli sous Justinien. Tout le pays a reçu son nom de ce lieu : voilà pourquoi aussi on lit كورة قورس chez les arabes (Hamâdânî, p. 111). Au dire du chroniste Ibn el-Athîr (*Chron.* II, 385), Cyrus fut conquis par l'Islam, l'an 15 de l'H. lorsque le commandant en chef de l'armée arabe, Abû Obeida s'avança victorieusement dans la Syrie du Nord. Dans cette armée se trouvait comme chef de corps le courageux *Salmân ibn Rebî'a el-Bâhilijj*, auquel revient une grande part des honneurs de la victoire; aussi prit-il possession du château fort de Cyrus, qui pour cela fut dorénavant nommé par excellence حصن سلمان « citadelle de Salmân » (Belâdsorî, p. 149). Puisque l'année 15 de l'Hégire correspond au temps écoulé entre le 14 février 636 et le 1er février 637 de l'ère chrétienne, toute sa seconde moitié coïncide avec la Xe indiction (= 1er septembre 636 au 31 août 637); par conséquent la frappe de notre monnaie, qui, sans aucun doute, est en connexion avec cet événement historique, a dû avoir lieu entre le 1er septembre 636 et le 1er février 637.

Le fait qu'un général s'arroge le droit de battre monnaie n'est pas isolé : il suffit d'appeler l'attention sur les monnaies de cuivre de Châlid. Ce droit s'explique de plus par les circonstances qui existaient à l'époque des conquêtes, circonstances qui, toute organisation politique faisant défaut, changeaient avec les nécessités du moment. C'est ainsi que Abû Obeida plaça, dans chaque contrée

conquise par son armée, un gouverneur muni d'une autorité absolue, ayant aussi à sa disposition une forte armée pour protéger ses frontières menacées par les Grecs (Ibn el-Athîr, *loc. cit.*, II, 386).

Il en est de même pour notre Émir Salmân. Quoiqu'il continuât ses entreprises guerrières de Cyrus sur le territoire byzantin (Belâdsorî, 149), il est évident que tout trafic et tout commerce entre les peuples asservis et les grecs sous la domination de l'empereur, ne pouvaient pas s'arrêter. Les vainqueurs arabes les favorisaient au contraire dans les mêmes conditions dans tous les pays conquis. La monnaie d'imitation devait faciliter ce commerce.

Néanmoins, l'émission de la *monnaie d'or* de Salmân est un fait unique, car jusqu'à présent, nous ne connaissions que des monnaies d'argent et de cuivre des émirs arabes en leur qualité de gouverneurs (1). Notre pièce est, croyons-nous, une nouvelle et curieuse preuve des faits auxquels nous venons de faire allusion et en quelque sorte le commencement de ce monnayage provincial anormal, qui précéda la grande réforme monétaire d''Abd-el-Mélik, dont nous avons parlé dans l'avant-propos, p. 350.

Avant de terminer notre article sur ce dinâr, nous ajoutons quelques mots sur : امان, *amân,* placé à la droite du buste. Il n'y a pas de doute sur la valeur

(1) La première monnaie de cuivre byzantine-arabe de Cyrus, présentée par Stickel, *Handbuch, II,* 37, appartient déjà à l'époque du règne d'Abd-el-Mélik.

des lettres et des traits rétrogrades : tout au plus pourrait-on penser un instant à lire أمير *Émîr,* mais il est trop clair que le placement du titre sans l'article devant le nom propre *Salmân* est impossible, dans ce cas-ci, d'après les règles grammaticales arabes. Nous croyons plutôt que le mot en question est en rapport avec la monnaie de Châlid de Tiberias (1) publiée d'abord par DE SAULCY, et qui se trouve aussi dans l'ouvrage historique d'AUGUSTE MÜLLER : *Der Islâm im Morgen- und Abendlande* (2). Karabacek trouve, dans cette coïncidence, la justification de l'interprétation bien connue, qu'il a donnée à la monnaie « ΛЄO » de Damas (3), restée longtemps énigmatique et qui est en contradiction avec l'hypothèse établie en dernier lieu par M. H. Lavoix (4).

Il ne s'agit ici que du revers de la monnaie de Châlid :

Rev. Au milieu, l'indice monétaire m, de forme cursive, avec un signe en forme de croix au-dessus. A côté, à droite : XAΛЄΔ, en-dessous : · NOЯ ·, à gauche : ΛMN.

On voulait lire d'une traite et expliquer ce texte en y réunissant, contrairement à tout exemple, le groupe de lettres de l'exergue bien séparé par des

(1) *Journal asiatique,* 6e série, t. XVIII, 1871.

(2) Dans : ONKEN, *Allgemeine Geschichte,* Heft 101, p. 276.

(3) *Numismatische Zeitschrift,* Wien, II, 1870.

(4) *Catalogue des monnaies musulmanes,* etc. Paris, 1887, I, p. XII et 4.

points. Donc ΛMN · NOЯ · devait être BOZΛMN au lieu de BO ZΛIMAN = Abû Suleimân (le prénom de Châlid) et la légende devait se lire : « Châlid Abû Suleiman. » Outre qu'il est d'usage de placer le prénom avant le nom propre, ce qui ne serait pas le cas ici, la formation en dialecte africain, de Bû-Slimân pour ابو سليمان, *Abû Suleimân,* sur une monnaie de frappe de Syrie-Palestine, paraît impossible à Karabacek. Il faut plutôt commencer par le nom du seigneur monétaire — et c'est seulement de cette façon qu'on comprend l'union rétrograde de la légende de l'exergue — et il faudrait d'abord lire : XΛΛƎΔ, ensuite · BON · qui est mis pour *bon* (us), traduction latine des deux marques de légalisation se trouvant d'ordinaire sur ces frappes byzantino-arabes : KAΛON c'est-à-dire طيب « *bon* »; *à la place* de cette marque arabe se trouve notre marque écrite en latin. Nous avons trouvé fort heureusement ce · NOЯ · sur une seconde pièce, mais ici nous lisons à gauche et à droite le nom de l'atelier monétaire KAIC-ARƎA (Caesarea), de sorte qu'on peut éliminer ce « Bû-Sliman » et adopter la solution *bon* (us).

Pour ce qui regarde le mot ΛMN, avec la « ligature secondaire » M = MA, à gauche de l'indice monétaire, on ne peut certes pas le lire autrement que AMAN. En voyant ce mot, on pense involontairement au lieu de monnayage syrien عمان, *Ammân* avant la réforme monétaire d'Abd-el-Mélik, endroit sur lequel Karabacek a d'abord appelé l'atten-

tion (1). Mais ce rapprochement ne peut pas être juste, car la monnaie de Châlid, suivant l'inscription sur l'avers, vient de Tiberias. Karabacek propose de voir dans le mot la transcription latine de امان = Amân, c'est-à-dire *sécurité* et l'on veut exprimer par ce mot que la population de la ville s'était soumise volontairement et non par la force du glaive, avait conclu un traité avec l'Islamisme, et pouvait vivre sous la protection de l'*Amân*. C'était un terme technique en usage chez le peuple : l'*Amân* était une garantie par écrit pour la sauvegarde complète de vie et de tout bien ou avoir. *Tiberias* fut ainsi conquise pour l'Islâm d'une façon pacifique, après un siège de fort peu de jours (Belâdsorî, 116). Il en est de même pour *Cyrus*. La mention de la sûreté générale et de la paix sur les monnaies courantes, à la suite des tempêtes et des tribulations d'une invasion ennemie qui avaient renversé l'état de choses existantes, ne saurait être étonnante. Personne, de même, ne trouvera quelque chose d'extraordinaire dans les légendes des monnaies romaines : PAX et SECVRITAS REIPVBLICAE.

Nous rappelons ici spécialement le solidus de Justinien II, Rhinotmète, sur lequel l'empereur tient dans la main gauche le globe crucigère portant le mot PAX pour indiquer sans doute la paix faite avec les Arabes après les durs temps de guerre.

(1) *Die kûfischen Münzen des Joanneums in Graz*, Wien, 1868, p. 26. *Voir* aussi STICKEL, *Handbuch, II*, 36, 61.

Karabacek voit donc, d'après son déchiffrement connu, dans les monnaies « ΛΘΟ » déjà citées, une troisième série des monnaies « Amân ». Dans sa brochure « *Die angeblichen* ΛΘΟ-*Münzen arabischer Prägung* » il a essayé d'expliquer d'après les pièces connues jusqu'ici, la corruption de ΛΘΟ venant de ΑCΦ, et il a donné ce dernier mot comme dérivant de ἀσφαλές = *sûr, à qui l'on peut se fier.*

M. Lavoix (*loc. cit.*, XII, 4) a proposé une autre solution : ΛΘΦ (τόν) pour ΛΘΠ (τόν), comme désignation de la valeur de la monnaie en correspondance avec فلس « *fels* ». Mais on ne peut prouver, que ce lepton, ayant la signification revendiquée par Lavoix, ait été en usage, dans l'empire byzantin, au commencement du VIIe siècle. Des centaines de documents grecs sur papyrus du temps des empereurs Mauricius, Tiberius, Phocas et Heraclius, que nous avons ici dans la collection Archiduc Renier, et dans lesquels se trouvent les noms des plus petites monnaies, ne connaissent pas le lepton ; il aurait fallu, au contraire, mettre en rapport le φόλλις avec le mot arabe emprunté : فلس *fels,* et non le lepton. Karabacek déclare également erronée la supposition que l'ἀσφαλές appartiendrait plutôt à la langue littéraire qu'à l'épigraphie numismatique, car cette terminaison est justement une des plus fréquentes dans la vie commune, ce qui est démontré par de nombreux documents grecs. Maintenant que nous avons les monnaies de Salmân et de Châlid avec la solution donnée

de امان (*Amân*) et AMAN, Karabacek voudrait aussi compléter l'ΛCΦ des monnaies « ΛЄO » pour former le substantif ἀσφάλεια « *sécurité* », c'est-à-dire la traduction grecque, attestée par les documents de l'époque, du mot arabe امان, AMAN. Les monnaies « ΛЄO » appartiennent à l'atelier monétaire de Damas. Cette ville devait être prise « *avec l'Amân* ». Avant la capitulation, le général Châlid fit un acte d'Amân préliminaire, qui commence ainsi :

بسم الله الرحمن الرحيم هذا ما اعطي خالد بن الوليد اهل دمشق اذا دخلها اعطاهم امانا علي انفسهم واموالهم وكنايسهم الخ

« Au nom de Dieu, le très miséricordieux ! Voilà ce que Châlid, fils de el-Walîd, accorde à la population de Damas : dès qu'il entrera dans la ville, il donne aux habitants un *Amân* pour leurs personnes, biens, églises, etc., (Belâdsorî, 121).

Lorsqu'au contraire, dans la vie civile, un Grec voulait donner à quelqu'un, par contrat, une *sécurité* à tous les égards, il écrivait : Καὶ πρὸς ὑμέτεραν ἀσφαλειαν ταύτην πεποίημαι ὑμῖν..... « Et pour votre *sécurité* complète, nous vous avons aussi donné cet acte légal et authentique, etc. »

Le document sur papyrus, qui contient cette formule, est fait en l'année de la conquête de Damas 635 (1).

(1) Le texte du document fut publié dans la *Revue égyptologique*, III, 177, ce qui fut probablement ignoré.

S'appuyant sur ces arguments, Karabacek voudrait maintenir, ce qu'il a constaté lui-même sur les pièces de monnaie, la transformation graduelle de ΛCΦ en ce ΛЄO, qui est si vide de sens. Ayant pu en suivre la reconstruction jusqu'au ΛCΦ, il a fondé là-dessus sa supposition en fournissant la preuve incontestable que, dans l'épigraphie monétaire de ce temps-là, on voyait même sur les coins les plus corrects le Λ (= A) sans la barre. Il croit maintenant pouvoir en donner une preuve irréfutable, car un exemplaire du British Museum (*Catalogue* IX, pl. I, n° 4) nous montre, sans aucun doute ⅄ CΦ, donc correctement ACΦ. L'alpha est fait ici d'après la forme ordinaire courante des minuscules et demi-minuscules du VIIe siècle, qui est celle-ci : ⅄, dont la boucle étroite par la coulée de l'encre se changea souvent en ⅄. A cette formation cursive, correspond la majuscule épigraphique ⅄, respectivement ⅄, avec une boucle ouverte, nettement visible sur une autre pièce du British Museum (*loc. cit.* 31). Il reste donc acquis que le Λ, dans ΛЄO, recte ACΦ, dont la signification a tant tourmenté les numismates jusqu'à présent, trouve son interprétation dans un accident graphique qui nous est maintenant connu et qui est justifié par les exemples pris dans les documents contemporains.

PHILIPPE DE SAXE-COBOURG.

LES MONNAIES DE TRÈVES

PENDANT

LA PÉRIODE CAROLINGIENNE.

La monographie numismatique d'une ville présente une réelle utilité pour l'étude des monnaies émises depuis Pépin le Bref jusqu'au commencement de la féodalité. Elle oblige à déterminer les souverains qui ont successivement compris la cité dans l'étendue de leurs possessions, à étudier la question des limites géographiques de chaque royaume et à se rendre compte de la succession du type des espèces.

En examinant les monnaies carolingiennes de Trèves à ces points de vue spéciaux, on est frappé des lacunes qui existent dans des ouvrages relativement récents. Le livre si utile de M. Gariel sur la numismatique carolingienne omet de mentionner : Louis le Germanique, qui a régné de 840 à 870, et Louis de Saxe, son fils, qui a régné de 876 à 882 (1). Ces deux princes cependant appartiennent à la race de Charlemagne ; ils ont été souverains d'une partie importante de son empire,

(1) Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne.* 2 tomes en 3 volumes, Paris, 1885.

notamment de la Lorraine et de l'Alsace. Aucune monnaie n'était attribuée dans cet ouvrage à ces rois, qui ont étendu leur domination sur des villes aussi importantes que Trèves, Mayence, Strasbourg, Metz et Verdun.

MM. Engel et Serrure ont commencé à combler cette lacune (1). Après s'être occupés de Lothaire I, empereur, et de Lothaire II, roi de Lorraine, ils citent Louis le Germanique comme le fondateur du royaume de Germanie et le font suivre de son fils Louis de Saxe et de ses descendants.

Les énonciations exactes qu'ils donnent constituent un grand progrès en numismatique, surtout si on les rapproche des appréciations erronées faites jusqu'alors sur le règne de ces princes.

Ces premières données devaient avoir un résultat utile pour la science, surtout si de nouvelles monnaies de ces rois étaient découvertes, et si les ateliers monétaires qui leur ont appartenu pouvaient être précisés.

Cette heureuse éventualité s'est réalisée et nous pouvons publier plusieurs pièces intéressantes qui vont nous servir à serrer de plus près différentes questions historiques et numismatiques, dont les grands traits ont seulement été esquissés dans les dernières publications.

L'attribution et l'interprétation des monnaies,

(1) *Traité de numismatique du moyen âge,* par Engel et Serrure, t. I, p. 260. Leroux, Paris, 1891.

dont nous allons nous occuper, découleront facilement des points précisés.

§ I.

Pépin le Bref.

Pépin le Bref, qui était de la famille de Pépin de Landen et de Pépin d'Héristal, posséda Trèves dès l'origine de son pouvoir. Cette ville était située dans le voisinage de la partie de l'Austrasie mérovingienne appartenant à ses ancêtres et que ceux-ci lui avaient léguée.

Trois deniers et une obole doivent être attribués à l'atelier monétaire de Trèves.

1° Denier

1

Croix formée de points et cantonnée des lettres Δ — N — PI — P[I], c'est-à-dire Dominus Noster PIPInus. On trouve la qualification DOMINVS, ainsi qu'un Δ triangulaire identique, sur d'autres monnaies de Pépin et notamment sur le denier portant au revers ELEMOSINA. (Gariel, vol. 2, pl. I, n° 17.)

Rev. P TREFER disposé en cercle.

Poids : 1 gr. 30 cent. Largeur : 15 mill.
Collection du Musée provincial de Trèves.
Dannenberg, *Die deutschen Münzen*, p. 185.

Pièce trouvée à Trèves.

2° Obole

2

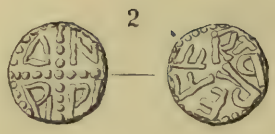

Croix formée de points et cantonnée des lettres Δ — N — PI — P[I]. Le D est complètement triangulaire et a la forme du delta grec. Cette obole porte, comme on le voit, sensiblement le même avers que le denier précédent. La lecture Dominus Noster PIPInus ne peut faire doute sur les deux pièces.

Rev. P TREFER écrit en boustrophédon ou à rebours. La seule différence de ce revers, avec celui de la monnaie précédente, est que, sur le denier, la légende est écrite dans le sens ordinaire, tandis que, sur l'obole, elle est écrite en sens inverse.

Poids : 0gr.60 cent. Largeur : 13 mill.
Collection Boogaert. Middelbourg (Hollande).

La pièce est très bien conservée et intacte comme largeur, en sorte qu'après inspection il n'est pas possible de supposer qu'elle ne serait qu'un denier rogné. Elle a été trouvée sur la plage de Dombourg, île de Walcheren. Il n'est pas extraordinaire que le numéraire, émis à Trèves, ait circulé jusque-là. Il est, dans sa sphère normale, en étant rencontré à l'embouchure de l'Escaut.

3° Denier inédit.

2bis.

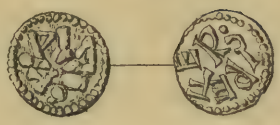

L'avers de ce denier est difficile à déchiffrer. Il semble que l'on peut lire PI Δ avec des points et des traits au-dessous. L'interprétation serait donc PIpinus Dominus. Il ne paraît pas possible de trouver une autre explication de ces caractères.

Le revers est, au contraire, excessivement lisible et se rapproche tellement du revers des denier et obole qui précèdent, que l'on est obligé de classer ensemble ces différentes monnaies pour les bien déterminer. La légende ne peut se lire que TREFER, Le T initial peut, à première vue, paraître douteux, mais les cinq lettres qui le suivent — REFER — dont aucune n'est douteuse et qui sont très sensiblement les mêmes que celles des deux pièces qui précèdent, conduisent à y reconnaître un T d'une forme insolite. C'est le T mérovingien oncial, ainsi figuré dans la paléographie des monnaies mérovingiennes : ꞇ — Seulement, à raison du caractère circulaire de la monnaie, la barre supérieure du ꞇ a été redressée et s'est trouvée ainsi disposée — ꞇ — Cette lettre ne peut être un G oncial, car alors elle serait renversée, ce qui ne concorde pas avec le surplus de la légende, qui est gravé correctement dans le même sens. Il faut plutôt croire que

l'ouvrier qui a gravé le coin a eu l'idée de commencer le nom de la cité par une lettre de l'écriture cursive pour faire lire plus aisément Trèves et a figuré un ȣ oncial cursif d'une écriture courante.

Pièce trouvée près de Trèves sur les bords de la Moselle.

Poids : 1 gr. 13 cent. Diamètre : 14 mil.
Ma collection.

Nous ne croyons pas que, malgré le type archaïque de l'avers, on puisse faire remonter ce denier à une époque antérieure à Pépin le Bref et l'attribuer à Pépin d'Héristal. D'abord, il est plus que douteux que Pépin d'Héristal, qui a vécu entre 678 et 714, ait jamais frappé monnaie à son nom comme Maire du Palais. En second lieu, et surtout, la pesanteur assez grande de ce denier : 1 gr. 13 cent., prouve qu'il est contemporain de la réforme monétaire ordonnée par Pépin. Ce prince a voulu, en effet, l'émission de deniers de poids élevé, pour distinguer sa monnaie des espèces d'argent mérovingiennes qui étaient de poids minime.

Il résulte de l'aspect général de cette pièce qu'elle doit figurer comme le plus ancien spécimen du numéraire carolingien de Pépin. Elle a dû être émise avant le denier et l'obole qui sont cités en premier lieu. Nous l'avons fait figurer à la suite, parce que la lecture facile des légendes des deux premières monnaies sert à interpréter clairement la légende de la troisième, ainsi que, dans une certaine mesure, le type de l'avers.

4° Denier

3

R F surmonté d'un trait abréviatif. Ce monogramme doit être lu Pipinus ReX Francorum. L'R étant compté pour un P, un R et un X.

Rev. Champ rempli par deux monogrammes T R et F R, entre lesquels se trouve la lettre E, surmontés d'un trait abréviatif, ce qui constitue le mot TREFR.

Poids : 1gr.11 cent. Largeur : 17 1/2 mill.
Collection du Musée de Trèves.

Trouvée à Trèves au cours de fouilles faites autour de la Basilique.

Pièce légèrement fendue, mais intacte comme conservation.

Les deniers nos 1 et 4 n'avaient été mentionnés jusqu'à présent que dans une publication concernant les antiquités de Trèves (1).

Les types de l'avers rappellent ceux des deniers

(1) *Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier über die Jahre* 1856, ou *Bulletin de la Société des sciences utiles de Trèves pour l'année* 1856, pp. 42 et 43. L'auteur de l'article attribue par erreur le denier n° 4 à Henri I, l'Oiseleur.

Cappe, *Die Münzen der deutschen Kaiser und Konige des Mittelalters,* t. III, p. 5, n° 18, pl. I, n° 3.

de Pépin, frappés en Austrasie et mentionnés dans l'ouvrage de Gariel, pl. I, nos 8, 9, 10, 11 et 17.

Il n'existe aucun doute sur l'attribution de ces rares monnaies au règne de Pépin le Bref. Le sigle qui surmonte les monogrammes de l'avers et du revers du n° 4 est un simple trait abréviatif, comme on en rencontre fréquemment sur les monnaies de Pépin et de Charlemagne, de cette époque. Ce n'est ni un K, ni une lettre supplémentaire, telle que E, comme l'ont prétendu certains amateurs allemands.

Du moment où l'on rapproche toutes ces pièces, on est obligé de reconnaître que la même mention figure au revers, les trois premières fois sous forme de légende complète TREFER, la quatrième fois sous forme de monogramme TREFR. Les appréciations diffèrent sur le sens de ce mot. Les uns veulent y voir un nom de personnage politique ou monétaire, les autres préfèrent y lire le nom de Trèves.

Ce mot ne nous paraît pas pouvoir être pris pour l'abréviation d'un nom d'homme. D'après Förstemann (1), le seul nom de cette époque qui pourrait avoir quelque rapport avec la légende serait Trembert, mot qui est trop différent de TREFER, pour que l'on puisse même penser à

(1) Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*. Le livre des noms du vieil allemand. Nordhausen, 1856.

discuter une assimilation. On peut donc dire qu'il n'existe pas, pendant la période carolingienne, de désignation nominale masculine pouvant, non pas se rapporter aux légendes de nos pièces, mais même s'en rapprocher.

TREFER a beaucoup trop d'analogie avec la prononciation germanique de TREVER, pour qu'il soit possible d'hésiter. La transformation du V en F et de l'F en V se rencontre aussi fréquemment en numismatique qu'en linguistique. De plus, le V en allemand se prononce F, et on comprend très bien qu'un monétaire d'origine romaine, entendant prononcer TREVER à l'allemande, l'ait traduit par TREFER.

C'est ainsi qu'à une époque ultérieure CIVITAS est devenu, en Allemagne, CIFITAS. Des bractéates des seigneurs de Falkenstein en Saxe portent, en effet, CIEFITAS BORNE (1).

D'autre part, Trèves a été appelée TREBERI dans un diplôme de 622 et dans les Chroniques de Saxe de 728 (2). Ce qui indique qu'il existait, à cette époque, une certaine propension à changer la consonne V, qui se trouvait au milieu du mot.

Il faut reconnaître, en outre, que le V se changeait alors parfois en F dans les noms de cette contrée. Vianden s'est appelé au moyen âge indifféremment Feiannen ou Veiannen, en faisant

(1) *Zeitschrift für Numismatik*, t. XVI, p. 262.

(2) PERTZ, *Monumenta Germaniæ Diplomata*, 1, 136, 8*b*.

sonner la lettre initiale comme un V ou comme un F. Or, Vianden n'est qu'à 45 kilomètres de Trèves, et ces modifications de lettres indiquent ce qui se passait couramment dans le vieil allemand de ces pays (1).

Enfin, pour terminer cette discussion philologique par un argument absolument décisif, nous faisons remarquer que Trèves, indépendamment de ses noms habituels, a été dénommée dans certains documents anciens de cette époque TREFORORVM — TREFORVM — TREFERORVM (2).

TREFER est donc une façon germanisée d'écrire les six premières lettres de TREVERIS et ne saurait être traduit que par le nom de la cité de Trèves.

Les quatre monnaies ci-dessus ont un caractère austrasien bien accentué. Les trois deniers ont été trouvés à Trèves. Le lieu de trouvaille est presque toujours l'une des raisons capitales pour permettre d'interpréter les légendes parfois obscures ou incorrectes des espèces du moyen âge et pour assurer la classification à telle ou telle ville.

Aucun doute n'est donc possible au sujet de l'attribution des quatre pièces ci-dessus à Trèves.

(1) *Vianden et ses comtes*, par le Dr Neyen. Luxembourg, Buck, éditeur, 1851.

(2) *Monumenta Germaniæ historica ab anno Christi quingentesimo usque ad annum millesimum et quingentesimum. Chronica minora sæculi IV, V, VI et VII. Edidit Mommsen. Berlini apud Weidmann.* 1892, p. 589.

Le P qui existe avant TREFER sur les deux premières monnaies est probablement l'initiale de Saint-Pierre : la traduction pouvant être PETRVS TREFERENSIS, légende que nous trouverons plus loin existant à l'état de monogramme sur un denier de Charlemagne, certainement frappé à Trèves.

Trèves était en effet placée sous le vocable de Saint-Pierre. La première basilique de cette ville, construite sur l'emplacement d'un palais habité par l'impératrice Hélène, mère de Constantin, avait été dédiée à saint Pierre, qui était resté le patron de la cathédrale (1). « Ecclesia beati Petri » apostoli, quæ domus et episcopatus sedes » dicta, ut ferunt, antiquitùs fuit domus dominæ » Helenæ (2). »

Les chartes, que nous reproduirons plus loin, ont leurs concessions faites directement au profit de saint Pierre comme personnifiant Trèves et, accessoirement, au profit des archevêques, ses représentants temporels à Trèves.

Il existe au Musée de Trèves une importante sculpture de style carolingien, représentant le Christ ayant à sa droite saint Pierre, portant deux clefs, dont les pannetons ont, le premier la forme

(1) Clouet, *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves et des pays limitrophes.* Verdun, 1844. Villet-Collignon, éditeur. Tome I, p. 58.

(2) Pertz, *Monumenta Germaniæ historica. Gesta Trevirorum,* chap. 56.

d'un P, et le deuxième la forme d'un E, pour constituer la première syllabe du nom de l'apôtre, et pour contribuer à bien spécifier le personnage. Cette sculpture provient d'une ancienne église carolingienne de Trèves.

Les premières monnaies épiscopales, émises dans cette cité depuis 1047 jusqu'en 1300, ont presque toujours porté le nom de saint Pierre. Nous verrons au paragraphe suivant un denier de Charlemagne avec les initiales de ce premier évêque de Rome.

L'obole qui a été publiée par Mlle de Man, la zélée conservatrice du Musée de Middelbourg, avait été attribuée avec quelque hésitation à Duerstede ou à Dordrecht (1). Mais l'auteur de cette attribution ignorait l'existence des trois deniers reproduits ci-dessus.

Du moment où l'on fait un rapprochement entre l'obole et le denier qui la précède, le doute n'est plus possible. Les deux pièces émanent certainement du même atelier. La concordance complète du type de l'avers empêche toute hésitation.

L'existence du denier démontre que la légende de l'obole est identique, mais écrite en sens inverse. Ce fait est fréquent chez les graveurs de coins de l'époque carolingienne, qui étaient assez inhabiles et qui ne pensaient pas toujours à écrire à rebours sur le coin pour que les lettres sortissent

(1) *Revue belge de numismatique*, 1891, p. 406.

sur l'empreinte dans l'ordre véritable qu'elles devaient occuper.

L'attribution à Duerstede ou Dordrecht avait été proposée, parce que l'on avait cru pouvoir lire DREFERT. Cette lecture était encore très différente du nom de DORESTATVS. Dordrecht avait été proposé, mais on était obligé de reconnaître que cette dernière ville ne paraissait pas avoir existé avant le XIIe ou le XIIIe siècle.

Ces interprétations n'ont plus de raison d'être.

La petite monnaie doit être rattachée d'une façon définitive à la série monétaire de Trèves.

Cette intéressante pièce soulève une autre question très importante. C'est celle de l'existence d'oboles sous Pépin le Bref.

L'obole est une division monétaire qui constitue la moitié du denier. Cette monnaie divisionnaire existe sous Charlemagne et sous les rois carolingiens qui lui ont succédé.

Mais M. Gariel, appuyé par d'autres numismates, a prétendu que Pépin le Bref n'avait pas émis d'oboles (1). Nous avons le regret de reconnaître que cette énonciation est considérée comme un axiôme par un certain nombre d'auteurs.

La pièce que nous publions démontre l'erreur de cette appréciation. Elle se distingue, en effet, des deniers de Pépin, sous le rapport du poids, du diamètre et du type :

(1) GARIEL, *Monnaies carolingiennes*, t. II, p. 42.

1° Elle pèse 60 centigrammes, alors que le denier correspondant pèse 1 gr.30, c'est-à-dire elle a le poids de la moitié d'un denier : ce qui concorde avec sa valeur ;

2° Son diamètre est 13 millimètres, quand le denier correspondant a 15 millimètres.

Le diamètre de cette obole de Pépin est identiquement le même que celui des oboles frappées à Melle sous Louis I, le Débonnaire, et que celui de l'obole de Louis le Germanique, publiée plus loin, § VI, et frappée à Trèves.

3° L'avers et le revers sont composés des mêmes types que le denier : *dessinés en plus petit,* comme cela a lieu très fréquemment pour les oboles de la période carolingienne.

Indépendamment de ces raisons importantes qui justifient que la monnaie dont nous nous occupons n'est qu'une obole, nous apportons encore les preuves suivantes.

Pour nier l'existence des oboles de Pépin le Bref, les numismates français se sont appuyés jusqu'à présent :

1° Sur ce qu'il n'en avait pas été découvert ;

2° Sur ce que le seul texte, contemporain de Pépin, relatif à la frappe de la monnaie garde le silence sur les oboles.

La pièce que nous publions détruit le premier de ces deux arguments.

Quant au texte, il est utile, pour le bien comprendre, de le faire concorder avec la situation

monétaire, telle qu'elle a existé avant et après Pépin le Bref.

Ce document monétaire consiste dans le capitulaire de Vernon, aux termes duquel Pépin prescrivit, en 755, que l'on taillerait *désormais 22 sols* — nouvel étalon — dans une livre pesant d'argent :

De moneta constituimus similiter ut *amplius* non habeat in libra pesante nisi 22 solidos, et de ipsis viginti duobus solidis monetarius habeat solidum unum et illos alios domino cujus sunt reddat (1).

Nous ordonnons de même, au sujet de la monnaie, que, désormais, le monnayeur ne taille *pas plus* de 22 sols dans une livre pesant, qu'il conserve l'un de ces vingt-deux sols pour lui, et qu'il rende les autres à celui qui lui a fourni le métal à ouvrer.

Cette charte est datée de 753 dans Sirmond, de 755 dans Baluze, de 756 dans Goldast, de 756 dans Pertz (2). Quelle que soit celle de ces dates que l'on adopte, il est incontestable que le Capitulaire émane de Pépin, et qu'il représente le « *statutum Pipini* » au sujet de la monnaie.

C'est de cette charte que, jusqu'à présent, certains numismates ont conclu qu'il n'avait pu exister sous Pépin le Bref que des deniers.

(1) Baluze, *Capitulaires*, t. I, p. 167. — Dom Bouquet, t. V, p. 641. — Pertz, *Monumenta Germaniæ. Leges*, t. I, p. 31.

(2) *Annuaire de la Société de numismatique française*, 1884, p. 229. M. Blancard.

Prises à la lettre, les expressions employées ne font pas même allusion à l'existence de deniers. On pourrait alors, à première vue, arriver à cette conclusion bizarre, qu'il n'a dû être émis ni deniers ni demi-deniers.

Cet édit ne comporte en aucune façon de pareilles conséquences.

La nouvelle division fixée, le $^{1}/_{22e}$ de la livre poids, devient le nouveau sol et constitue le nouvel étalon monétaire carolingien créé par Pépin. Ce sou d'argent n'est qu'une monnaie de compte, en ce sens que le sol réel d'argent n'a jamais été frappé pendant la période carolingienne. Il représente seulement un ensemble de 12 deniers

Par suite on taille $12 \times 22 = 264$ deniers dans une livre de métal. M. Cocheteux l'a démontré clairement (1).

Cette nouvelle taille a produit des deniers pesant $\frac{6144}{264}$ grains français $= 23\,^{5}/_{11}$ gr. fr. $=$ 1 gramme 241 millig.

Notre obole concorde juste avec la moitié de cette taille.

Cet argument à lui seul est péremptoire pour démontrer que la pièce dont nous nous occupons n'est qu'un demi-denier de Pépin le Bref.

(1) *Essai sur le monnayage royal de la deuxième dynastie française de 752 à l'introduction du marc sous Philippe I*, par Cocheteux. *Mémoires du Congrès international de numism. de Bruxelles de* 1891, p. 152.

Mais passons maintenant à l'examen de la situation monétaire.

Les numismates, qui ont étudié le plus sérieusement les monnaies des VIIe, VIIIe et IXe siècles, tels que Lelewel, le vicomte de Ponton d'Amécourt (1), et M. Prou (2), ont admis comme certain l'enchaînement des deux monnayages mérovingien et carolingien sous le rapport du type.

Cet enchaînement a forcément existé aussi sous le rapport de la circulation et de l'échange des espèces. Nous allons fournir la preuve de cette deuxième vérité.

Le Capitulaire de Vernon prouve à lui seul, par l'expression employée, qu'avant 755, les monnayeurs frappaient des divisions, qui étaient taillées en plus grand nombre — « *amplius* » — que les nouveaux sols n'en devaient comprendre.

Ces divisions étaient nombreuses, compliquées; elles variaient suivant les contrées.

Il y avait, d'une part, l'ancien sou d'or de 40 deniers des lois salique et bavaroise. On ne connaît pas encore exactement combien une livre d'argent renfermait de ces deniers (3).

(1) *Annuaire de la Société de numismatique française. Recherches sur l'origine et la filiation des types des premières monnaies carolingiennes*, par DE PONTON D'AMÉCOURT, t. III, 1868-1870, p. 306.

(2) *Les monnaies mérovingiennes*, par PROU. Paris, 1893. Introduction, p. 115.

(3) *Annuaire de la Société de numismatique française*, 1884, p. 217. *Les trois sens du mot denarius dans les lois barbares et les Capitulaires de Charlemagne*, par BLANCARD.

Il y avait, d'autre part, dans les lois ripuaire et alamane, une ancienne livre d'argent équivalant à 25 sols de compte, chacun de 12 deniers, et comprenant par suite un total de trois cents pièces (1). Cette façon de compter paraît devenir prépondérante à la fin de la période mérovingienne et tend à remplacer le sou de 40 deniers.

Le denier frappé sur la base de cette livre de 25 sols, pèse $\frac{6144}{300}$ ou 20 $^{12}/_{25}$ grains français = 1 gr. 092 millig. (2).

Cette division concorde avec des demi-siliques ou demi-deniers du poids de 55 centigrammes environ.

A ce sujet, on peut considérer dorénavant comme acquis, que des siliques et des demi-siliques ont circulé dans les différents royaumes des souverains mérovingiens.

M. Prou, dans son savant ouvrage sur les monnaies mérovingiennes, a reconnu l'existence de demi-siliques franques dans deux petites pièces d'argent de Théodebert I, et dans une pièce d'argent, du poids de 55 centigrammes, de Clotaire I (3).

D'autre part, les cartons du Cabinet des Mé-

(1) Prou, *Monnaies mérovingiennes*. Introduction, p. 107.

(2) *Mémoires du Congrès de Bruxelles, de* 1891. M. Cocheteux, p. 151.

(3) Prou, *Monnaies mérovingiennes*. Introduction, p. 104 et n° 37 du Catalogue des Monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale.

dailles de France contiennent des pièces mérovingiennes d'argent, qui sont d'un poids presque double de cette dernière petite espèce et qui devaient circuler comme siliques ou deniers.

Les monnaies d'argent, frappées en petit nombre pendant le cours des VIe et VIIe siècles, sont plus abondantes au siècle suivant. A mesure que le métal or devient plus rare, les monnaies d'argent apparaissent en plus grande quantité. Au milieu du VIIIe siècle, l'argent reste presque le seul métal monnayé en Gaule.

Pendant cette même période, les tiers de sou d'or diminuaient de poids et d'alliage. Par une conséquence naturelle, la monnaie d'argent était de plus en plus légère et de moins en moins pure.

Mais, de même que les termes anciens de sols et de deniers restaient maintenus dans les lois, de même les espèces d'argent devaient continuer à circuler dans le peuple, comme siliques, demi-siliques, et peut-être quarts de siliques.

Les découvertes de monnaies franques ont démontré la réalité de cette situation compliquée. On a trouvé, en effet, comme étant en usage chez les Francs, de petites pièces d'argent dont le poids variait entre 90 centigrammes, 50 centigrammes, et 23 centigrammes. M. Cumont en a dressé un tableau très instructif, en analysant l'une de ces trouvailles (1). Il en résulte que ces espèces étaient

(1) *Monnaies franques découvertes dans les cimetières francs d'Éprave.* Extrait du tome XVIII des *Annales de la Société archéologique de Namur.* Tirage à part, p. 41.

de pesanteur très variable et surtout que leur poids et leur valeur intrinsèque paraissent s'être abaissés d'une façon continue.

D'autres trésors de monnaies d'argent du VIIIe siècle prouvent que les populations franques et germaines ont trouvé le moyen de faire concorder les comptes de deniers de 40 au sol et de deniers de 300 à la livre d'argent, contenant 25 sols de compte, avec la circulation d'une monnaie de poids et de valeur minimes.

Des siliques et demi-siliques ont donc eu cours pendant la période mérovingienne. Ces subdivisions n'avaient peut-être rien d'absolument officiel, rien de prescrit par la loi. Mais ces coutumes révèlent, de la part des monnayeurs et du public, une *propension à la division par moitiés de la monnaie courante d'argent de valeur immédiatement supérieure.*

Les monnayeurs de Pépin se sont donc trouvés en présence de petites espèces d'argent de valeur intrinsèque minime, monnaies circulant à raison d'un entier valant deux demis, ce qui constitue la circulation monétaire la plus rudimentaire, la plus simple et la plus commode pour les populations primitives.

Pour faire concorder les habitudes mérovingiennes avec les nouvelles espèces prescrites par Pépin, qui étaient des deniers de 1 gramme 24 centigrammes, le moyen le plus simple était de continuer la division de la pièce principale en deux parties.

Pépin crée officiellement le sol carolingien, c'est-à-dire *un étalon* obligeant à frapper des deniers d'une valeur supérieure à celle des espèces antérieures.

Il fixe seulement le nombre de ces étalons nouveaux, que le poids d'une livre d'argent devra contenir. Il détermine un maximum pour le nombre des sols de compte à tirer d'une livre d'argent.

Ce prince ne croit ni utile ni nécessaire de s'appesantir sur les détails de la frappe et de la circulation. Cela est si vrai qu'il ne parle pas plus de la division du sol en 12 deniers que de la frappe du denier lui-même.

Il s'en remet pour cela à ce qui est alors de droit et de coutume.

Or, le droit et la coutume, c'est, d'une part la division du sol en 12 deniers, d'autre part, la circulation de deniers et de moitiés de denier.

Les monnayeurs de Pépin frappent donc les deniers que nous connaissons sur la base du nouvel étalon monétaire. Puis, se trouvant en présence d'une immense circulation de petites espèces, auxquelles le peuple est habitué, ils émettent des demi-deniers pour faciliter les échanges de menue monnaie, ainsi que la transition entre les petites pièces mérovingiennes et les nouveaux deniers carolingiens.

La circulation monétaire passe de cette façon plus facilement du système mérovingien au système carolingien. La pièce principale en cours

sera toujours *échangée contre deux divisions de moitié*.

Pépin attribue un sol de compte au monnayeur pour l'indemniser de son travail : il n'a pas besoin d'en dire plus. Il trouve suffisant de préciser le nombre de sols — étalon — que le monnayeur doit comprendre dans une livre d'argent. Il laisse ce fonctionnaire libre de frapper : 1° les deniers à raison de 12 au sol, 2° du plus petit numéraire, c'est-à-dire des demi-deniers. Le monnayeur n'est tenu qu'à faire concorder ces diverses espèces avec le nouvel étalon fixé. — Ce qui eut lieu : notre obole l'établit.

Il est possible qu'il ait existé du temps de Pépin d'autres ordonnances monétaires, qui ne nous ont pas été conservées ; mais la seule que nous possédions doit être considérée comme son Capitulaire principal en cette matière. C'est pour cette raison que ce document nous a été transmis d'âge en âge et que les autres ont été laissés de côté. Si Pépin n'a pas été plus explicite, quand il a fixé le sol — étalon de son système — et si nous n'avons rien de plus, c'est que ses contemporains et lui-même considéraient toutes autres prescriptions comme inutiles à rappeler aux monnayeurs : car, ce que ceux-ci pouvaient faire, une fois l'étalon déterminé, allait de soi.

Nous trouvons encore une preuve importante de l'existence de demi-deniers ou d'oboles dès le règne de Pépin, en examinant ce qui s'est passé sous les règnes suivants au point de vue monétaire.

La circulation ou la frappe de demi-deniers ou oboles sous Charlemagne et sous Louis Ier, le Débonnaire est incontestable. Toutes les collections en renferment de nombreux exemplaires.

Or, les Capitulaires, les chartes de ces princes, sont restés complètement muets sur la création et sur l'existence de ces pièces de valeur inférieure au denier. Nous avons un certain nombre d'ordonnances des premiers empereurs carolingiens concernant les monnaies. Elles ne s'occupent pas plus des demi-deniers ou oboles que s'il n'en existait pas. Il n'y est pas plus fait allusion à ces espèces, que dans les documents du temps de Pépin. Et cependant, des demi-deniers furent alors émis en grand nombre.

Donc, à toutes ces diverses époques, on a considéré que, du moment que l'étalon, le sol carolingien était déterminé — cela suffisait. Le monnayeur restait libre de frapper les monnaies divisionnaires *sur la base* de ce système monétaire. Les espèces des premiers empereurs et rois carolingiens prouvent que les monnayeurs ont compris et appliqué de cette même façon les ordonnances de Pépin, de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, d'accord par conséquent avec le souverain.

Il est vrai que l'on ne rencontre qu'exceptionnellement dans les trouvailles d'espèces du temps de Pépin et de Charlemagne, des petites monnaies d'argent mérovingiennes : mais cela n'en démontre que davantage, combien le peuple, pour les exi-

gences des transactions journalières, avait besoin d'une menue monnaie d'argent, qui servît de transition entre les anciennes habitudes mérovingiennes et les nouvelles coutumes carolingiennes.

Terminons en citant un texte, qui va rendre cette situation très claire.

En 813, un certain nombre d'évêques de l'empire de Charlemagne, réunis dans un concile tenu à Reims, adressent une requête à l'Empereur, pour lui rappeler ce qui a été *statutum Pepini* au sujet de la monnaie et pour protester contre la persistance des façons mérovingiennes de compter.

Ut dominus Imperator *secundum statutum* bonæ memoriæ *domini Pipini*, misericordiam faciat, ne solidi, qui in lege habentur, per quadraginta denarios discurrant, quoniam, propter eos, multa perjuria multaque falsa testimonia reperiuntur (1).

Que l'Empereur, notre maître, veuille bien accorder, *conformément à l'ordonnance de notre Roi Pepin*, de glorieuse mémoire, que les sols légaux n'aient plus cours pour 40 deniers, pour éviter les parjures et les faux témoignages que *le peuple* commet fréquemment à raison de ces évaluations différentes.

Il résulte de cette supplique que les Pères du concile de Reims regrettaient de voir les anciennes habitudes mérovingiennes persister sous le rap-

(1) Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. XIV, col. 81.

port monétaire. Cela équivalait, dans une certaine limite, à se plaindre des difficultés qui résultaient pour le peuple de la rareté de la petite monnaie divisionnaire nouvelle. Le remède réclamé, c'était évidemment le maintien de la forte monnaie du Roi Pépin, la consécration de son étalon monétaire, consistant dans le sol — $^{1}/_{22^{e}}$ partie de la livre pesant d'argent — et l'émission abondante de monnaies sur cette base, tant deniers que demi-deniers. En agissant ainsi, on supprimait du même coup l'ancienne façon de compter par sol de 40 deniers, aussi bien que l'ancienne circulation mérovingienne, dans les termes où elle pouvait subsister encore.

Or, c'est justement ce qui eut lieu. A partir de 813, date de ce Concile, non seulement l'émission de deniers légaux a été continuée et même accrue, mais surtout la frappe des demi-deniers ou oboles a augmenté dans des proportions considérables. La majeure partie des ateliers qui ont ouvré au nom de Louis I, le Débonnaire, a émis en même temps des deniers et des demi-deniers, sans qu'aucun des Capitulaires de cet Empereur fasse allusion à la frappe ou à la circulation de cette menue monnaie, destinée à remplacer 1° l'ancienne façon de compter, 2° les anciennes espèces.

La nécessité de la circulation de demi-deniers s'est donc fait sentir dès le règne de Pépin : et, comme elle a toujours été en augmentant, les émissions de ces pièces, qui avaient été peu nom-

breuses pour commencer, sont devenues ensuite de plus en plus abondantes sous les successeurs de ce Roi.

La concordance qui existe entre la réclamation du Concile de Reims, qui demande que l'on observe dorénavant le *Statutum Pepini,* et la frappe fréquentes des oboles aussitôt après 813, démontre que le *Statutum Pepini* ne proscrivait nullement l'émission de demi-deniers.

Les monnayeurs respectaient, au contraire l'étalon de Pépin, les décisions de ce prince, en frappant des demi-deniers aussi bien que des deniers, suivant son système monétaire.

M. de Barthélemy avait prévu, dès 1883, que cette décision du Concile de Reims pourrait, peut-être, un jour acquérir une certaine importance pour l'étude des monnaies du premier roi carolvingien (1). Nous espérons avoir démontré qu'il ne s'était pas trompé.

Ainsi, désormais l'émission du demi-denier sous Pépin ne peut plus être niée. Elle n'est pas contredite par les textes. Elle est justifiée par les nécessités de l'enchaînement des systèmes mérovingien et carolingien, ainsi que par les exigences de la circulation monétaire au moment de la période transitoire.

Une dernière question à résoudre consiste dans

(1) Gariel, *Monnaies carolingiennes. Chartes relatives aux monnaies.* Note de M. de Barthélemy, t. I, p 21.

la dénomination à donner à ce demi-denier.

La qualification d'obole ne paraît pas avoir été employée avant la fin du IXe siècle et même avant le Xe siècle. C'est seulement à une époque plus avancée de la période carolingienne, par suite d'une sorte de souvenir de ce qui existait dans l'antiquité, que l'on a donné au demi-denier carolingien le nom d'obole. Quelques érudits, des couvents ou de la Cour, ont imaginé ultérieurement la réapparition de cette dénomination monétaire qui avait disparu depuis l'antiquité grecque.

Nous en trouvons la preuve dans la façon dont le mot — *obolus* — paraît avoir été employé l'une des premières fois pendant la période carolingienne.

Cum nesciam de tot talentis, hemisseclas vel obolos observare. Hepidammus. De vita sanctæ Wiboradæ (1). Liv. I, cap. 14.	Comme je ne pouvais, dans une si grande quantité de talents d'argent, y reconnaître les demi-sicles et les oboles. Hépidammus. Vie de sainte Wiborade.

Le talent est une monnaie de compte romaine, le demi-sicle est une espèce hébraïque et l'obole était une des petites divisions du numéraire grec ancien.

L'emploi du mot obole est donc bien une réminiscence de l'antiquité païenne.

(1) Ducange, *Glossaire* au mot *Obolus*.

Certains numismates ont essayé d'identifier le demi-denier mérovingien et carolingien primitif avec la saiga. Melle de Man avait proposé de ne voir qu'une saiga dans la pièce qui nous occupe. D'autres érudits ont protesté contre cette assimilation et ont prétendu que la saiga était purement germanique, qu'on ne rencontrait cette monnaie que dans les lois des Bavarois et des Alamans, ou dans des actes rédigés au delà du Rhin (1).

Les textes qui concernent la saiga sont tellement contradictoires, en tant qu'évaluation, qu'il est bien difficile de prendre un parti avec certitude. La loi bavaroise porte : una saiga, id est tres denarios. La loi Alamane : duo saigæ duo denarii dicuntur. On est, par suite, tenté de traduire saiga d'une façon générale par l'expression de monnaie.

La saiga doit avoir pour étymologie la silique byzantine, dénommé siliqua, et en outre chez les Mérovingiens SELEQVA — SELIGA — SALIGA, d'ou serait venu le mot saiga par simple élision de l'L, conséquence de la rapidité de la prononciation. Cette étymologie est préférable à celle qui ferait dériver saiga de sceatta : sceat, dans l'ancienne langue frisonne et dans l'anglo-saxon, signifiant : argent, valeur (2).

Quelle que soit celle de ces étymologies à laquelle

(1) Prou, *Monnaies mérovingiennes*. Int. p. 106.

(2) *Annuaire de la Société numismatique française*, t. III, 1868, p. 106. — *Le saiga mérovingien dérive de la silique byzantine*, par M. Blancard, brochure in-8°. Marseille, décembre, 1883.

on s'arrête, toujours est-il que la saiga a dû, à la fin de la période mérovingienne, désigner chez les peuples de la vallée du Rhin une monnaie divisionnaire d'origine ancienne, qui pouvait avoir une propension à diminuer toujours de taux, parce qu'elle ne représentait pas de valeur bien précise. Or, justement parce que cette monnaie avait une origine ancienne et que sa dénomination faisait partie du langage populaire courant, il est possible que le peuple ait qualifié, momentanément sous Pépin, du nom de saiga les petites divisions d'un demi-denier. Pépin le Bref était un prince ayant ses possessions dans le pays du Rhin. Des expressions germaines ou alamanes ont pu être employées par les peuplades, qu'il réunit sous son sceptre. Mais, comme, à partir du règne de Charlemagne, on ne rencontre jamais ce mot, la qualification saiga, si tant est qu'elle ait jamais été usitée pour signifier un demi-denier, a dû rapidement tomber en désuétude d'une façon définitive.

L'intéressante monnaie, qui vient d'occasionner l'étude de ces différentes questions, doit donc être dénommée :

d'abord — demi-denier — ce qui est incontestable.

en second lieu — obole — parce que c'est le nom sous lequel elle est connue ultérieurement, pendant le surplus de la période carolingienne.

Pour continuer l'étude du monnayage de Pépin le Bref, nous devons indiquer qu'il serait possible

d'attribuer à Trèves le denier ci-dessous portant au revers SCI PETRI (1).

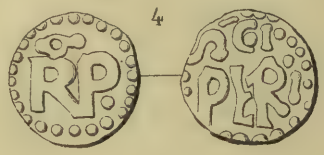

Ce denier, d'après son type, émane évidemment d'un atelier *austrasien*, qui peut être Trèves. Mais il existe d'autres cités ou monastères, qui étaient également placés sous le patronage de saint Pierre et qui sont susceptibles d'avoir émis des deniers sous Pépin le Bref. Du moment que ces cités ou monastères seront situés en Austrasie, ce denier semble, à première vue, pouvoir leur être attribué avec autant de probabilité qu'à Trèves.

Toutefois, trois raisons importantes viennent appuyer dorénavant l'attribution de cette pièce à Trèves :

1° Un denier de Charlemagne, mentionné dans la première période du § II ci-dessous, porte également au revers un monogramme faisant allusion à Saint-Pierre.

2° Un denier de l'empereur Charles le Gros, cité plus loin § VIII, émis certainement à Trèves, sous la même gestion d'un comte du Roi, comme du temps de Pépin, porte au revers en légende circulaire SCS PETRVS ;

(1) Gariel, vol. 2, p. 81, pl. III, n° 70.

3° Les concessions monétaires relatives à Trèves et citées *in extenso* § X et XIV, ont été octroyées directement à saint Pierre personnifiant la cité et l'Épiscopat de Trèves.

Il est donc parfaitement admissible que Trèves ait été désignée sur certaines espèces monétaires de Pépin le Bref par la mention SCI PETRI, du moment que ce même nom sert à distinguer cette ville du temps de Charlemagne et de Charles le Gros, et dès qu'il est acquis que la dénomination seule de Saint-Pierre désignait Trèves dans divers diplômes de la période carolingienne.

Il existe encore une monnaie de Pépin le Bret dont l'attribution semble possible à Trèves (1). C'est un denier de Pépin, portant à l'avers IIPIPI en une ligne au-dessus d'une francisque ou hache franque couchée, et au revers le monogramme RP surmonté de la lettre T

5

Poids : 1 gr. 20 cent. — Collection du Musée de Middelbourg.

(1) Rethaan Macaré, *Verhandeling over de bij Domburg gevondene Frankische munten*, 1re livraison, pl. III, n° 59. — Van der Chijs, *De munten der Frankische-en-Duitsch-Nederlandsche vorsten*, pl. IX, n° 2, p. 95.

Van der Chijs, en sa qualité de numismate hollandais, propose d'attribuer cette pièce à Utrecht : TRAJECTVM. Cette rare monnaie a été trouvée sur la plage de Dombourg, dans l'île de Walcheren.

Le T qui figure au-dessus du monogramme RP est certainement l'initiale d'une ville voisine des bouches de l'Escaut. Trois cités peuvent avoir été désignées par cette lettre : 1° Trèves — TREVERIS; 2° Utrecht — TRAJECTVM; 3° Maestricht — TRIECTVM AD MOSAM.

Nous ne croyons pas que cette pièce émane de Trèves parce que nous venons de voir le type des divers deniers de cette ville sous Pépin, et nous ne pensons pas qu'il faille en ajouter un nouveau.

Utrecht ne nous semble pas avoir eu à cette époque une importance aussi grande que Maestricht. Le diocèse d'Utrecht ne datait que de l'année 696. Il paraît, à l'origine, avoir été désigné le plus souvent par la qualification ULTRAJECTENSIS, ce qui exclurait son indication par l'initiale T. Cette ville est surtout trop éloignée des terres sur lesquelles Pépin le Bref a commencé à établir sa puissance, pour que l'on puisse maintenir l'attribution proposée par Van der Chijs. Aucun document de l'époque n'établit que Pépin ait étendu sa domination aussi haut qu'Utrecht.

Maestricht au contraire se trouve dans le voisinage de Liége, de Landen et d'Héristal (25 à

30 kilom. de ces diverses villes), c'est-à-dire dans le centre même des possessions naissantes de Pépin. Maestricht était une cité où l'on avait frappé un très grand nombre de triens mérovingiens. La collection de M. Dumoulin, numismate de cette ville, n'en renferme pas moins de sept variétés des monétaires Madelinus, Adelbertus, Rimoaldus, Domaricus et Bosone, trouvés la plupart à Maestricht même. Il est absolument naturel que Pépin le Bref ait continué le monnayage en cette cité, en y faisant frapper des deniers portant l'initiale du nom de TRIECTVM, et conformes au nouvel étalon établi par lui pour la monnaie d'argent. Maestricht était, comme l'indiquait son nom latin, le lieu de passage le plus important pour faire traverser la Meuse aux marchandises.

Nous croyons donc que ce dernier denier ne peut être revendiqué par Trèves et doit être classé à Maestricht avec une certitude presqu'absolue.

§ II.

CHARLEMAGNE.

Trèves fit ensuite partie de l'immense empire de Charlemagne.

Conformément aux principes judicieux de l'ouvrage de MM. Engel et Serrure, le monnayage de ce Souverain se divise en trois périodes caractérisées par des types différents.

1re *période.*

Deniers émis de 768 à 775, avec CARO — LVS en deux lignes.

Il a été retrouvé jusqu'à présent deux pièces à ce type.

1. — Un denier avec un monogramme au revers.

6

Poids : 1 gr. 30 cent. — Collection du Cabinet des Médailles de Berlin.

CARO — LVS en deux lignes A R liés.

Rev. Grand monogramme où l'on peut reconnaître TREVERIS : la partie basse de l' R formant un V renversé et : SPETR. Le T, qui est surmonté d'une croisette forme la lettre principale du champ et est évidemment la lettre initiale du monogramme. Plusieurs lettres sont liées et ont un point au centre de la boucle.

La lecture la plus probable des lettres remplissant le champ paraît être S P, initiales de saint Pierre, et TREVERI.

M. Ménadier, en faisant connaître ce denier (1),

(1) *Berliner Münzblätter*. Juli 1892.

a lu le monogramme S PET *rus* TRE *virensis,* estimant qu'à gauche du T central, qui sert aux deux mots, se trouvent les quatre premières lettres ci-dessus, et à droite du T, les trois suivantes. Cette lecture est à peu près identique à celle que nous proposons, mais elle a le tort de faire abstraction du V, dont la présence est indéniable.

Ce denier doit être classé à Trèves :

1° Parce qu'il a été trouvé dans cette ville (1);

2° Parce que saint Pierre, dont on peut lire soit le nom, soit les initiales dans le monogramme, était non seulement le patron de Trèves, mais même la personnification de Trèves, ainsi que nous l'avons établi précédemment § 1 ;

3° Parce que le monogramme du revers contient le nom de Trèves.

2. — Un denier avec les trois premières lettres du nom de la ville.

CARO — LVS en deux lignes, A R liés.

Rev. — ✠ T · R · E en une ligne, surmontés d'un trait abréviatif.

Ce denier a été mentionné dans le *Bulletin de la*

(1) Catalogue de la vente Schaeffer à Paris, 17 février 1892, Florange, expert, n° 134.

Société des sciences utiles de Trèves (1). Puis il a figuré dans le catalogue de la vente Hugo Garthe, sous le n° 3741 (2), et il a été acquis par un numismate américain.

A première vue, TRE peut aussi bien désigner Troyes en Champagne TRECAS, que Trèves TREVERIS. Seulement, on connaît les deniers de Pépin (3), et de Charlemagne (4), frappés à Troyes. Ils portent TRI — CAS en deux lignes au revers. C'est également l'orthographe employée le plus fréquemment pour désigner la CIVITAS TRICASSIVM du temps des Mérovingiens (5). TRE indique donc plutôt Trèves que Troyes.

Certains numismates allemands pensent que la syllabe TRE a été apposée sur ce denier comme réminiscence des lettres identiques, qui figurent au bas des monnaies romaines de Trèves pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne pour indiquer l'atelier de cette ville. Cette appréciation peut être exacte ; mais il convient d'observer que pendant la période mérovingienne, c'est-à-dire depuis plus de deux siècles, cette syllabe avait cessé de figurer sur les espèces de Trèves.

(1) *Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier über die Jahre* 1863 *und* 1864, p. 43.

(2) Catalogue de la vente faite à Cologne le 10 septembre 1884 de la collection Hugo Garthe.

(3) Gariel, vol. 2, p. 83, pl. III, n° 73.

(4) Engel et Serrure, *Traité de numismatique*, vol. 1, p. 209.

(5) Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, p. 138.

Dans tous les cas, le caractère austrasien de ce denier est trop accentué pour que l'on puisse songer à l'attribuer à une autre contrée.

Il résulte des renseignements recueillis que cette monnaie a été trouvée dans des terrassements effectués à Trèves et apportée par un ouvrier à M. Nussbaum, numismate, qui l'a lui-même cédée à M. Garthe.

Par suite, nous croyons que l'attribution de cette seconde pièce à Trèves, ne peut faire doute et qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de voir un même atelier émettre deux deniers à des types différents pendant la première période du monnayage de Charlemagne.

2e *période.*

Deniers émis de 775 à 800, et même un peu après cette date, avec le monogramme carolingien.

1. — Denier avec le monogramme par K.

8

CARLVS REX FR entourant une croix.

Rev. ✠ TREVERIꝎ entourant le monogramme carolingien par K.

Collection Gariel.

Gariel, vol. 2, p. 161, pl. XIII, nº 215.

2. — Denier avec le monogramme par C.

9

CARLVS REX FR entourant une croix.

Rev. ✠ TREVERIꝏ entourant le monogramme carolingien par C.

Poids : 1 gr. 71 cent. — Collection du Cabinet numismatique de Bruxelles.

Revue de la numism. belge, 1852, p. 378, pl. XIII, n° 7.

Ces deux pièces établissent que l'atelier de Trèves s'est servi simultanément de deux monogrammes différents pendant cette période. Ce point est intéressant à retenir. Il prouve qu'aucun classement des monnaies carolingiennes ne peut être effectué en s'appuyant sur ce que les deniers ont un monogramme par C ou par K. On l'avait essayé autrefois ; il ne pourrait plus en être question. Ces monnaies émanent en effet certainement toutes deux du règne de Charlemagne. Aucune d'elles ne peut être reculée jusqu'à l'époque de Charles le Gros, le premier Charles, qui ait régné à Trèves après cet empereur.

3e *période.*

Deniers émis de 800 à 814, avec la qualification impériale.

Charlemagne fut couronné empereur à Rome, en l'an 800, par le Pape Léon. C'est seulement après cette époque qu'il eut droit aux dénominations d'Imperator Augustus.

L'atelier de Trèves émit alors ses deniers à ce nouveau type.

Denier :

10

KAROLVS IMP AVG autour du profil lauré de Charlemagne.

Rev. Porte de ville surmontée de la légende semi-circulaire TREVERIS.

Poids : 2 gr. 30 cent. — Collection du Cabinet des Médailles de Berlin.

Annuaire de la Société de numismatique française, 1866, p. 178, pl. XI, n° 3.

Zeitschrift für Numismatik, année 1880, p. 233.

Le dessinateur de 1866 a voulu voir des banderoles à droite et à gauche de la porte. C'est une erreur. Il n'y a sur la pièce que de simples renflements de métal. Ce denier avait été monté en broche et c'est probablement le motif de cette apparence. C'est également la raison de son poids anormal.

§ III.

LOUIS I, LE DÉBONNAIRE.

Le type des monnaies de Louis le Débonnaire est connu, mais est utile à préciser, parce qu'il a servi de prototype à toutes les espèces de la période suivante. Ce qui distingue nettement les premières, c'est la qualification impériale, apposée après le nom de Louis.

1er denier :

11

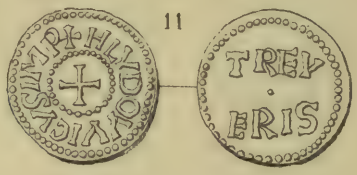

✠ HLVDOVVICVS IMP entourant une croix.
Rev. TREV — ERIS en deux lignes.

Poids : 1 gr. 82 cent. — Collection du Cabinet des Médailles de Paris.

Poids : 1 gr. 22 cent. — Cabinet des Médailles de Berlin.

Poids : 1 gr. 74 cent. — Collection Meyer.

Poids : 1 gr. 53 cent. — Cabinet numismatique de Bruxelles.

Gariel, vol. 2, p. 187, pl. XIX, n° 137.

Des pièces à ce type, avec simple changement du nom de l'atelier, ont été frappées par ce Prince aussi bien à Trèves, qu'à Mayence, Strasbourg, Duerstede, Cologne, Metz, Toul et Verdun, pour ne parler que des villes situées dans la contrée que nous étudions.

L'obole de cette époque n'a pas été retrouvée.

On doit attribuer aux dernières années du règne de Louis le Débonnaire ou à la période de trois années qui a suivi sa mort, et que nous allons déterminer ci-après, la pièce suivante.

2e denier, inédit :

11bis.

✠ HLVDOVVICVS IMP en écriture boustrophédon autour d'une croix.

Rev. TREV — ERIS en boustrophédon sur deux lignes.

N° 2222 du catalogue de la collection Farina vendue à Francfort, le 1er mai 1893.

Poids : 1 gr. 90 cent. — Collection de M. le vicomte B. de Jonghe.

Ce denier est intéressant parce qu'il établit la transition entre le denier de Louis Ier, reproduit en premier lieu et celui qui figurera plus loin. On constate qu'à la fin du règne de cet empereur, les ateliers étaient peu surveillés, parce que l'Empire était violemment attaqué de toutes parts. Les ouvriers monétaires travaillaient d'une façon de moins en moins soignée. Car l'écriture boustrophédon usitée au moyen âge est le plus souvent un signe de dégénérescence et la preuve que l'ouvrier, en gravant le coin, ne se donnait pas la

peine de retourner les lettres, pour que les caractères reprissent la position voulue après la frappe.

Louis le Débonnaire meurt en 840, laissant trois fils :

1° Lothaire. — Empereur;

2° Louis, qui devint roi de Germanie. — Louis le Germanique;

3° Charles, qui devint Roi d'une partie des Gaules. — Charles II, le Chauve.

Ces trois Princes se firent une guerre acharnée pendant trois années, au cours desquelles ils ne purent s'occuper de faire frapper des monnaies à leur nom dans les diverses parties de l'héritage de leur père.

On peut presque dire qu'il y eut un interrègne de trois ans, pendant lequel les contrées importantes de l'Empire étaient successivement parcourues par ces chefs d'armées.

Les espèces, qui furent émises à cette époque, durent avoir le type immobilisé de Louis I. Le denier suivant de Trèves, qui n'est qu'une dégénérescence de ceux de Louis le Débonnaire et qui porte encore des sigles rappelant la qualification impériale, émane de cette période troublée. Il n'est pas possible d'en reculer l'émission à une époque ultérieure : d'abord, parce que des monnaies avec noms de *rois distincts* se sont succédé ensuite régulièrement à Trèves; en second lieu, parce qu'à à partir du règne de Louis le Germanique, c'est-à-dire depuis 870 environ jusqu'à la fin de la

période carolingienne, la croix cantonnée de quatre points a été employée d'une façon presque si constante sur les espèces de Trèves, qu'il n'est pas possible de supposer que les monnayeurs de cette ville aient frappé plus tard, et une fois exceptionnellement, des deniers à un type immobilisé, sans mettre des points entre les branches de la croix.

Ce denier avec croix simple ressemble trop à la deuxième monnaie de Louis I, rapportée ci-dessus, pour que l'on ne soit pas forcé de le classer immédiatement après, surtout quand les faits historiques se joignent au style pour justifier ce classement.

3e denier :

12

✠ HIƆVƆVVOƆIVIII c'est-à-dire HLVDOVVICVS IM dégénéré autour d'une croix à branches égales.

Rev. TBUV — EBIZ, en deux lignes pour TREVERIS.

Poids : 1 gr. 5 cent. — Collection du Cabinet des Médailles de Berlin.

§ IV.

LOTHAIRE, EMPEREUR.

En 843, Lothaire, Louis le Germanique et Charles le Chauve conclurent le traité de Verdun

pour partager l'empire de Louis le Débonnaire.

Le premier, Lothaire, eut l'Italie, la Provence, le Lyonnais, les deux côtés de la vallée du Rhône, toute la Gaule orientale entre le Rhin, la Saône et la Meuse, *sauf une enclave composée de Mayence*, Worms et Spire et de leur territoire des deux côtés du Rhin, enclave qui fut attribuée à son frère Louis le Germanique. Le titre d'IMPERATOR lui fut réservé, à l'exclusion de ses deux frères, qui n'avaient droit *qu'à la qualification diplomatique* de REX.

Le deuxième, Louis le Germanique, eut la Germanie, c'est-à-dire tout ce qui est à l'est du Rhin *plus Mayence,* Worms et Spire, avec leurs *pagi,* formant un territoire important situé à l'Ouest du Rhin.

Le troisième, Charles, eut tout le reste de la Gaule, à l'Ouest des limites assignées à Lothaire, empereur.

La carte n° 2, pl. VI de l'atlas de M. Longnon indiquera, mieux qu'aucune description ne saurait le faire, le partage des contrées et des villes (1). Cette carte, qui est bien supérieure à toutes celles dressées jusqu'à ce jour, notamment à celles de Fougères et Conbrouse, doit désormais servir de base à toute classification des monnaies carolingiennes.

(1) *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours,* par LONGNON. Hachette, Paris, 2e livraison, p. 72.

Trèves appartient donc régulièrement à Lothaire à partir de 843.

Cet empereur émit pendant son règne des deniers au type du temple carolingien.

1° Denier à la croix non cantonnée de points :

13

✠ HLOTARIVS IMP autour d'une croix.

Rev. TREVERIS CIVI entourant un temple carolingien.

Poids : 1 gr. 22 cent. — Cabinet des Médailles de Paris.
Poids : 1 gr. 11 cent. — Cabinet des Médailles de Berlin.
Gariel, vol. 2, p. 324, pl. LX, n° 26.
Fougères et Conbrouse, n° 531.

Un autre exemplaire, d'un coin légèrement différent, portant pour légende TREVERIVCIVI, a été publié dans Cappe (1).

Un troisième exemplaire en cuivre argenté, faux, mais de l'époque, portant ✠ HLOTARIU ∽ IMP avec l'S couchée à l'avers aussi bien qu'au revers dans TREVERI ∽ CIVI, a figuré sous le n° 2223 de la collection Farina de Cologne et fait actuellement partie de la collection de M. le vicomte B. de Jonghe.

2° Denier à la croix cantonnée de quatre points.

(1) Cappe, *Die deutschen Kaisermünzen der Mittelalters*, t. I, n° 51, pl. I, n° 10.

14

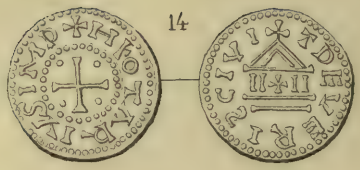

✠ HLOTARIVS IMP autour d'une croix cantonnée de quatre points.

Rev. TREVERIS CIVI entourant un temple carolingien.

Poids : 1 gr. 50 cent. Largeur : 20 mill.
Musée provincial de Trèves.
Bulletin de la Société des sciences utiles de Trèves, année 1856, p. 42.

Ce type de la croix cantonnée de quatre points est emprunté aux deniers portant la légende XRISTIANA RELIGIO, émis à cette époque par les abbayes de la vallée du Rhin.

Les deux deniers ci-dessus sont intéressants en ce qu'ils nous permettent de préciser l'époque à laquelle, au moins pour Trèves, la croix cantonnée de points a pris naissance.

En effet, jusqu'après la première période du monnayage de Lothaire, empereur, la croix des deniers de Trèves n'est jamais cantonnée de points.

A partir de la seconde période du monnayage de Lothaire, empereur, la croix des espèces de Trèves sera presque toujours cantonnée de points, sauf pendant le règne de Lothaire II, roi de Lorraine et une fois par exception sous le règne de Charles le Simple.

Les variantes ci-dessus montrent que le monnayage de Lothaire, empereur, a été très actif à Trèves, pendant les douze années que ce prince a régné sur cette cité, de 843 à 855.

Lothaire fit frapper des deniers identiques sauf le changement du nom d'ateliers dans diverses villes de cette région, Cambrai, Huy, Duerstede, Metz et Verdun.

§ V.

LOTHAIRE II, ROI DE LORRAINE.

L'empereur Lothaire mourut en 855 et, par son testament, partagea ses états entre ses trois fils :

1° Louis II, Empereur, mari de l'Impératrice Angilberge, eut la dignité impériale et l'Italie ;

2° Charles le Jeune eut l'Aquitaine, qui fut prise sur les contrées dévolues à son oncle Charles II, le Chauve ;

3° Lothaire II eut la partie septentrionale de l'empire de Lothaire, à partir de la Suisse, et y fonda ce que l'on appela depuis en tudesque Lother — rike ou Lother — ing — rike, en latin Lotharii regnum vel Lotharingia, en vieux français Lotherrègne.

C'est de l'ensemble de ces diverses appellations que sont dérivés : 1° le mot français Lorraine ; 2° le mot allemand Lothringen.

Nous devons remarquer que Louis le Germanique continua de régner sur les mêmes contrées telles qu'elles résultent de la carte relative au partage de 843.

Les cartes nos 3 et 4, pl. VI de l'atlas de Longnon délimitent les contrées attribuées à chacun de ces princes et nous permettent de voir à quel roi appartiennent les villes dont nous retrouvons les monnaies.

Les deniers frappés à Trèves par Lothaire II diffèrent de ceux de Lothaire, Empereur :

1° En ce que ce Prince y porte sa qualification diplomatique de REX au lieu de celle de IMPerator usitée sous le règne précèdent;

2° En ce que le nom est écrit avec la nouvelle et plus moderne orthographe LOTARIVS ;

3° En ce qu'au revers, le nom de l'atelier est écrit en deux lignes, comme cela se pratiquait sous Louis I.

Denier :

15

✠ LOTARIVS REX autour d'une croix.
Rev. TREV — ERIC en deux lignes.

Poids : 0gr.70 cent. Pièce un peu fruste. — Coll. Meyer.
Gariel, vol. 2, p. 326, pl. LX, n° 3.

Le type caractéristique du nom de l'atelier en deux lignes va être employé désormais par l'atelier de Trèves jusqu'à Charles le Gros.

Lothaire II frappa ainsi, dans toute l'étendue de son royaume de Lorraine, des deniers au type de

la croix plus ou moins cantonnée de points à l'avers, avec le champ du revers occupé soit par le nom de la ville en deux lignes, soit par le temple carolingien entouré du nom de la Cité.

§ VI.

LOUIS LE GERMANIQUE.

L'héritage de Lothaire II était dévolu par les traités au survivant des trois fils de Lothaire I, Empereur, c'est-à-dire à l'empereur Louis II, d'Italie. Mais Charles le Chauve n'accepta pas l'exécution de ces conventions diplomatiques. Il conquit rapidement tout le Lotherrègne, pénétra jusqu'à Aix-la-Chapelle, et se fit sacrer Roi du royaume de Lothaire II, en 869, à Metz.

Louis le Germanique, Roi de Germanie, déclara aussitôt la guerre à Charles le Chauve. Ces deux Princes négocièrent et s'entendirent aux dépens de l'empereur Louis II, d'Italie.

Ils arrêtèrent, par le traité de Mersen, le partage de 870, aux termes duquel Louis le Germanique augmenta son royaume de Germanie de toute l'Austrasie entre la Meuse et le Rhin, c'est-à-dire *notamment de Trèves*. Charles II, le Chauve, eut les pays situés entre la Meuse et l'Escaut, Toul, Verdun, le duché de Lyon et Vienne.

M. de Longpérier, dans sa notice sur les monnaies françaises de la collection Rousseau, a employé une expression trop générale, quand il a dit que Charles le Chauve avait frappé des mon-

naies en Lorraine de 869 à 870 ou 875 (1). Il est certain que, pendant la seule année durant laquelle il envahit la Lorraine, de septembre 869 au 9 août 870, Charles le Chauve n'a pas eu le temps de l'organiser au point de vue économique et monétaire, organisation très lente à effectuer à cette époque reculée. Aucune monnaie n'a pu être émise en Lorraine par ce Prince pendant cette année de guerre et de négociations. Mais des deniers et oboles furent émis par lui depuis 870 jusqu'à 877, date de sa mort, dans les villes et dans la partie de la Lorraine qui lui furent dévolues par le traité de Mersen.

La carte 5 pl. VI de l'atlas de Longnon délimite les contrées et les villes attribuées à chacun des deux rois de France et de Germanie aux termes de ce partage de 870.

Nous constatons qu'indépendamment de Mayence, que Louis le Germanique a possédée sans interruption depuis 843, ce Roi entre en possession *de Trèves,* Cologne et Strasbourg.

La vérité historique nous oblige à discuter ici une question délicate.

Louis II, Empereur, Roi d'Italie, au préjudice duquel avait été fait le traité de Mersen, obtint de Louis le Germanique, en 872, soit deux ans après, la restitution de la moitié du Lotherrègne occupée par celui-ci et notamment de Trèves.

(1) *Notice sur les monnaies françaises de la collection Rousseau,* par DE LONGPÉRIER, p. 221.

Ce nouveau partage fut-il complètement et effectivement réalisé, nous nous permettons d'en douter, surtout quand on remarque que Louis II, empereur d'Italie, n'avait obtenu cette restitution, en quelque sorte nominale, qu'à la condition de promettre sa succession aux rois de Germanie, c'est-à-dire à Louis le Germanique et à son fils Louis de Saxe. En outre ce Louis II, qui n'a jamais en réalité agi que comme empereur d'Italie, mourut trois ans après à Brescia, le 12 août 875. Or, au cours de ces trois années, il ne paraît pas s'être occupé de l'organisation de ses possessions momentanées du Nord. Il fut, de plus, si constamment malade que le bruit de sa mort courut à plusieurs reprises.

Il est donc probable que, de 872 à 875, la portion de la Lorraine fixée ci-dessus, et Trèves notamment, appartinrent nominalement à Louis II, Empereur, mais furent possédées effectivement par Louis le Germanique.

Louis le Germanique mourut le 28 août 876, un an après l'empereur Louis II.

Les faits historiques qui précèdent justifient que Louis le Germanique a été le roi régulier *de Trèves* de 870 à 872, et ensuite de 875 à 876, temps qu'il convient d'augmenter des trois années de possession nominale de 872 à 875.

Pendant ces six années, Louis le Germanique a frappé monnaie à Trèves, et on ne peut attribuer qu'à ce Prince les pièces suivantes :

1° Denier :

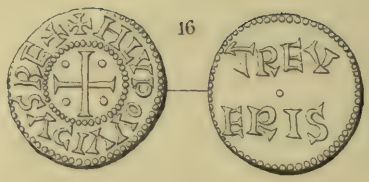

✠ HLVDOVVIƆVSREX entourant une croix cantonnée de quatre points.

Rev. TREV — ERIS en deux lignes.

Poids : 2 gr. 1 cent. — Collection Meyer.
Poids 1 gr. 23 cent. — Cabinet des Médailles de Berlin.
Bohl, *Abbildungen der trierischen Münzen*, 1837, p. 6, pl. I, n° 1.

Il existe au Cabinet des Médailles de Berlin un autre exemplaire de cette pièce, frappé avec un coin moins net. Les lettres employées dans la légende sont plus petites.

Le poids est de 1gr. 51 cent. Un autre exemplaire, du poids de 1gr. 30 cent., figure dans les cartons du Musée provincial de Trèves et porte en légende HLVDOVVIƆCIPEX.

Ces légères modifications montrent que la fabrication de deniers à ce type a été continuée pendant plusieurs années.

2° Obole inédite :

✠ LVDOVVICVS REX autour d'une croix cantonnée de quatre points.

Rev. TREV — ERIS en deux lignes.

Poids : 0gr.61 cent. — Ma collection.

Le type de ces monnaies se rapproche, autant que le permettent les désignations diplomatiques, de celui des espèces de Louis I, le Débonnaire et de Lothaire II, roi de Lorraine, dont elles sont la suite naturelle.

Elles ne peuvent être attribuées qu'au premier Louis REX, qui a possédé Trèves après Louis I, Lothaire, Empereur, et Lothaire II, c'est-à-dire à Louis le Germanique.

Les points dans les branches de la croix étaient empruntés au type des deniers de Lothaire, empereur, qui avait émis des espèces à Trèves avant Louis le Germanique.

Il est absolument normal que Louis le Germanique, possédant Trèves, y ait aussitôt frappé monnaie. Car cette ville était devenue l'une des cités importantes de son royaume agrandi par le traité de 870.

Trèves avait été, sous les Romains, la capitale de la Belgique première. Aux IVe et Ve siècles, elle avait été le chef-lieu de la province de Gaule et de tout le diocèse des Gaules. Plusieurs empereurs gallo-romains y avaient fixé leur résidence. Trèves avait, depuis sept ou huit siècles, un atelier monétaire, qui n'avait pas cessé de fonctionner. Les

empereurs et les rois carolingiens avaient jusqu'alors fait frapper des espèces dans cette cité. Louis le Germanique a forcément agi comme ses prédécesseurs.

MM. Engel et Serrure, qui n'ont connu que le premier denier ci-dessus, sans en publier l'empreinte, n'ont pas hésité à faire cette attribution, que nous pouvons considérer comme définitivement acquise.

Mais les faits historiques, que nous venons de développer, obligent à réfuter immédiatement ici l'attribution que MM. Engel et Serrure ont faite à Louis de Saxe du denier suivantde Mayence.

18

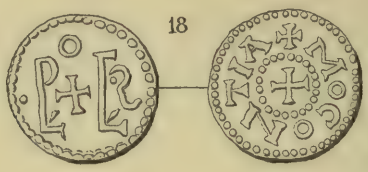

Monogramme composé des lettres LVDOVICUS.

Rev. + MOGONTIA autour d'une croix.

Poids : 1 gr. 10 cent. — Cabinet des Médailles de Paris.

M. Gariel a commis une erreur encore plus grande, en classant cette rare monnaie à Louis II, empereur d'Italie, qui n'a *jamais régné* sur Mayence (1).

Ce denier appartient à Louis le Germanique

(1) Gariel, vol. 2, p. 338, pl. LXI, n° 10.

pour les raisons suivantes, que nous tenons pour décisives :

1° Nous avons vu que Louis le Germanique a possédé régulièrement, *et seul,* Mayence et tout son territoire des deux côtés du Rhin, *de* 843 *à* 876, soit *pendant trente-trois ans.*

Louis de Saxe, au contraire, n'a régné que 6 *ans* sur Mayence, de 876 à 882, comme nous l'établirons plus loin.

Les souverains carolingiens qui ont régi Mayence avant Louis le Germanique y ont tous frappé monnaie. Ceux qui lui ont succédé y ont également émis des espèces. Il est invraisemblable que cet atelier soit resté fermé pendant toute la durée du règne de Louis le Germanique, soit pendant 33 ans.

Ce denier, à type un peu archaïque, a donc forcément été émis plutôt par le premier Louis, qui a gouverné Mayence comme Roi, au cours d'une aussi longue période, que par le second Louis, qui y a frappé des monnaies dont nous spécifierons l'empreinte distincte quelques lignes plus bas.

De plus, Mayence était, sinon la capitale, du moins la seule ville importante de l'Austrasie, nom exact du royaume de Louis le Germanique. C'était même la principale cité de toutes les terres lui appartenant de 843 à 876. C'était la métropole religieuse de la Germanie (1). Pendant toute cette

(1) Jules Zeller, *Fondation de l'Empire Germanique*. Paris, Didier, 1873, p. 126.

période, on ne voit pas d'autre cité en sa possession où il ait pu mieux établir le siège de son organisation politique.

Louis de Saxe, au contraire, régna sur beaucoup d'autres villes plus importantes que Mayence, sur Trèves, par exemple, dont il fit, peut-être, la capitale de son royaume carolingien.

2° Le monogramme occupant tout l'avers de ce denier rappelle beaucoup :

A. Les monogrammes employés sur leurs oboles par Pépin II, roi d'Aquitaine, de 837 à 862, et par Charles II, le Chauve, de 840 à 877, c'est-à-dire durant la période de temps, pendant laquelle a régné Louis le Germanique.

B. Les monogrammes carolingiens usités en France et en Germanie comme signature, sous Louis I, le Débonnaire et sous Louis le Germanique, soit de 815 à 876.

Louis le Débonnaire a employé plusieurs fois identiquement ce même monogramme, ainsi qu'il résulte de Ducange (*Dictionnaire latin du moyen âge*), au mot *Monogramme,* et surtout d'Ughello, *Italia sacra,* t. II, p. 118, et t. III, p. 625. Ce dernier auteur donne trois exemples de l'emploi de ce monogramme par Louis I et en fournit deux notamment apposés par lui *en Germanie, à Aix-la-Chapelle*. D'autre part, Louis I s'est aussi servi maintes fois de monogrammes presque semblables, comme on peut s'en convaincre en se reportant à son diplôme du 26 août 832, rapporté dans les documents origi-

naux du Musée des archives nationales. (Paris, Plon, 1872, p. 37.)

Louis le Germanique a dû, tout naturellement, faire usage, entre 843 et 876, du monogramme ainsi employé par son père en Germanie.

3° Le monogramme occupant tout le champ de la pièce a dû être employé en premier lieu par Louis le Germanique tel que sur ce denier. Ce n'est que par imitation que Louis II, le Bègue, et Louis III, rois de France, ont placé un petit monogramme identique au centre de leurs deniers, de 877 à 882.

De même, pour Carloman I et Charlemagne, nous constatons que les deniers au grand monogramme par C ou par K, tels que ceux d'Uzès et de Trévise (1), ont certainement précédé de plusieurs années les deniers au petit monogramme par C ou par K entouré d'une légende.

4° La trouvaille de Cuerdale, comprenant plusieurs deniers de Louis IV, l'Enfant, roi de Germanie, montre que le véritable type des monnaies de ce prince, à Mayence, est le temple carolingien dégénéré, entouré d'une légende incorrecte (2). Les espèces de Louis IV, à ce type, sont ainsi connues et bien définies. Louis IV a imité, à Mayence, d'une façon barbare, le style des monnaies du Louis, Roi, qui avait régné sur cette cité plusieurs années avant lui, c'est-à-dire de Louis de Saxe.

(1) Gariel, vol. 2, pl. X et XII, nos 140 à 144 et 183.

(2) Gariel, vol. 1, p. 136 — vol. 2, pl. LXIV, nos 4, 5 et 6.

Il en résulte que c'est à Louis de Saxe seul qu'il est possible d'attribuer les deniers de Mayence, frappés au type du temple complet avec légende correcte (1) — *type qui ne s'est pas rencontré dans le trésor de Cuerdale,* et qui, par conséquent, est antérieur à Louis IV.

Or, Louis de Saxe n'a pas dû émettre, *en six ans*, à Mayence, des deniers à deux types aussi distincts :

1° avec le monogramme de l'avers du denier n° 18.

2° avec le temple entouré du nom de la ville.

Louis de Saxe n'a en réalité frappé à Mayence que les monnaies au type du temple entouré de MOGONTIACIVT. Ce dernier denier a été justement le prototype de la monnaie identique, quoiqu'un peu dégénérée déjà, émise également à Mayence par Arnould, roi de Germanie et de Lorraine, qui a régné après Louis de Saxe (2).

Une monographie du monnayage carolingien de Mayence démontrera jusqu'à l'évidence la vérité que nous venons d'établir.

§ VII.

LOUIS DE SAXE.

Louis le Germanique, en mourant, partagea ses États entre ses trois fils et laissa à chacun d'eux la seule qualification de REX.

(1) Gariel, vol. 2, pl. LXIV, nos 2 et 3.

(2) Gariel, vol. 2, pl. LXII, n° 1.

1° Carloman, l'aîné, eut la Bavière, ainsi que les Marches slaves et lombardes. — Carloman, roi de Bavière.

2° Louis eut l'Austrasie, où nous trouvons *Trèves* et Mayence, la Thuringe et la Saxe. — Louis de Saxe.

Son qualificatif = de Saxe = lui est donné parce qu'il a épousé une princesse de Saxe, et pour le distinguer des autres rois carolingiens du nom de Louis, qu'il n'est plus possible de reconnaître par des numéros d'ordre.

3° Charles, dit le Gros, eut l'Alamania, ce qui correspond au Wurtemberg et au Duché de Bade, et la Rhétie, c'est-à-dire la Suisse.

La partie de la Lorraine dévolue à Louis le Germanique par le traité de Mersen fut partagée entre eux; mais on peut presque dire que la situation de cette partie de province resta en suspens jusqu'à la mort de Louis II, le Bègue, survenue en 879. Charles le Chauve s'était même vu attribuer pendant quelques mois cette deuxième partie de la Lorraine, en 877. Seulement les morts se succédaient si rapidement, qu'il y avait à peine le temps d'arrêter chaque fois un partage. Louis le Germanique mourut en juillet 876. Charles le Chauve décéda à Rome en octobre 877. L'année 878 se passa ensuite en guerres et en négociations entre les divers princes héritiers de ces royaumes.

En 879 seulement, Louis de Saxe devint finalement le roi régulier de la totalité du royaume de

Lorraine de Lothaire II, tel que nous l'avons vu délimité plus haut. Les traités qui furent conclus à cette époque entre lui et les autres princes carolingiens lui attribuaient, en plus de la partie de Lorraine qu'il possédait depuis 877, c'est-à-dire en plus notamment de Trèves, tout le surplus de la Lorraine, qui avait appartenu à Charles II, le Chauve.

Ce Louis de Saxe devint donc plutôt roi de Lorraine et de Germanie qu'il ne fut roi de Saxe, et il gouverna cet immense royaume de 879 à 882.

Comme cette division de l'empire de Louis le Débonnaire n'existe pas dans l'atlas de M. Longnon, nous avons cru utile de dresser une carte de ces divers royaumes, au point de vue numismatique. (Voir pl. VIII.) Nous n'y avons fait figurer que les villes ou abbayes ayant eu des ateliers monétaires sous les Carolingiens et énoncées dans les ouvrages numismatiques de MM. Gariel, Blanchet, Engel et Serrure. Cette carte précise ainsi les endroits dont il est possible de trouver des monnaies frappées au nom de chaque roi.

Les grandes divisions territoriales ont été délimitées aussi exactement que possible. Au point de vue de la succession de Louis II, le Bègue, roi de France, mort le 10 avril 879, le partage de son royaume est déjà supposé réglé, bien qu'il n'ait été arrêté par convention diplomatique entre ses deux fils, Louis III et Carloman, qu'en mars 880.

L'atelier dénommé ALABOTESHEIM, au sujet

duquel M. Gariel a rapporté les nombreuses opinions émises (vol. 2, p. 169) (1), a été porté à un endroit que nous espérons enfin exact. Le continuateur de Réginon, qui a écrit une partie des annales carolingiennes, cite Heimbodesheim comme une villa regia existant : « in confinio Franciæ et Alamaniæ » et ayant servi aux rois de la race de Charlemagne (2). On trouve ajouté en renvoi : « hodie Heimsheim seu Heimsen medio itinere inter Stuttgardiam et Pforzheimum ». Ce texte paraît trancher définitivement la question de l'emplacement d'ALABOTESHEIM, qui est la dénomination latine de Heimbotesheim, en ce sens notamment que l'aspiration germanique *Heim* devait être traduite, comme prononciation, par l'aspiration latine *ala*. D'autre part, *ala* devait se prononcer *el* en tudesque et répondre à la syllabe courante *Heim*.

On remarquera l'importance des contrées régies par Louis de Saxe pendant près de six années. Son règne ne saurait donc plus être passé sous silence en numismatique.

Quant à la cité de Trèves, ce roi l'a possédée d'une façon constante, à partir de son avènement au trône.

Il existe un denier se rapprochant beaucoup du

(1) *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. V. — *Revue numismatique française*, t. XX, p. 424.

(2) Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*. Hannover, 1836, Scriptores, 1, p. 627.

type attribué à Louis le Germanique, mais présentant une légère différence, qui, pour tout numismate, indique une époque un peu postérieure, comme celle que nous étudions. Ce denier a la croix de l'avers cantonnée de trois points seulement. Or on a remarqué depuis longtemps que, sur toutes les monnaies carolingiennes, une diminution du nombre, ou un changement de l'emplacement des points cantonnant la croix est une marque de date ultérieure.

Denier inédit.

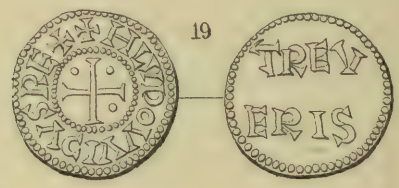

✠ HLVDOVVIOVS REX autour d'une croix cantonnée de trois points aux 1er, 2e et 4e.

Rev. TREV — ERIS en deux lignes.

Poids : 1 gr. 68 cent. — Ma collection.

En présence de deux types presque semblables, frappés à Trèves avec la même désignation diplomatique de REX, nous sommes porté à croire que les monnayeurs de Louis de Saxe ont eu l'idée de différencier de cette légère façon les espèces du fils de celles du père.

Les poids, de 2 grammes 1 centigramme, pour le premier denier de Louis le Germanique, à la

croix cantonnée de quatre points, et de 1 gramme 68 centigrammes, pour ce second denier à la croix cantonnée de trois points, viennent encore distinguer davantage ces deux monnaies et rendent notre classement d'autant plus probable. M. Cocheteux a démontré qu'à l'origine du monnayage carolingien, le poids des deniers avait toujours été en augmentant, par suite d'adjonction d'alliage, jusqu'à l'époque de Charles le Chauve ou de Louis le Germanique environ. C'est ainsi que nous avons trouvé un premier denier de 2 grammes. Puis, à partir du règne de ces deux princes, le poids des deniers a été, au contraire, en diminuant (1). Notre dernier denier en fournit la démonstration.

Nous sommes les premiers à reconnaître qu'il n'existe en faveur de cette attribution distincte que la plus grande probabilité, mais que l'on ne peut guère espérer arriver à une certitude absolue. Car des chartes, de cette époque et sur ce point spécial, ne peuvent être rencontrées. Une trouvaille, d'autre part, ne pourrait même trancher la difficulté, puisqu'il ne s'agit que d'une différence de quatre ou cinq ans.

Nous devons encore classer au règne de Louis de Saxe une obole qui porte l'immobilisation dégénérée du type antérieur de Louis le Germanique. La légende altérée du revers TREVEIRIS

(1) *Mémoires des séances du Congrès de numismatique de Bruxelles de* 1891, p. 145. *Monnayage de la deuxième race*, par M. Cocheteux.

au lieu de TREVERIS montre que cette pièce est évidemment postérieure à celles que nous venons de citer.

Obole :

✠ HV · · · · EX autour d'une croix cantonnée de quatre points.

Rev. TREV — EIRIS en deux lignes.

Poids : 0gr.65 cent. — Cabinet des Médailles de Berlin. Bohl, *Abbildungen der trierischen Münzen*, 1837, p. 5, pl. I, n° 2.

Bohl s'est trompé quand il a attribué cette pièce à Louis le Débonnaire. Les deux lettres EX, qu'il est possible de lire à la fin de la légende de l'avers, montrent que cette obole n'appartient pas à ce prince, mais qu'elle constitue une dégénérescence du type usité sous Louis le Germanique, c'est-à-dire une monnaie frappée à une époque postérieure. L' R de la légende du revers est retourné sur la planche de Bohl, mais c'est par suite d'une erreur du dessinateur. La pièce existant au Musée de Berlin est bien celle qui a été étudiée par Bohl et qui est reproduite ci-dessus. De plus, la croix cantonnée de points n'a pas été usitée à Trèves sous Louis le Débonnaire : elle n'a commencé à

figurer sur les espèces de cette Cité, qu'à partir de Lothaire Empereur.

Il n'est pas possible de classer cette pièce à une époque postérieure à Louis de Saxe. En effet, à partir de Charles le Gros, le nom de la ville, écrit au revers en deux lignes, disparaît des espèces d'une façon définitive et est remplacé, soit par une légende circulaire, soit par le temple carolingien.

Les quatre dernières pièces de Trèves que nous venons de publier et portant HLVDOVVICVS REX ont une grande utilité pour la numismatique carolingienne, car on peut les dater exactement entre 870 et 882, sans qu'il soit possible de les classer ni avant ni après ces dates. Elles permettent donc de préciser l'époque exacte d'enfouissement des espèces figurant dans les trouvailles où elles se rencontreront.

Louis de Saxe mourut le 20 janvier 882, après avoir ajouté à son royaume, en 880, les possessions de son frère Carloman, roi de Bavière, c'est-à-dire la Bavière et ses annexes.

(*A continuer.*) P. Bordeaux.

DES FAUSSES MONNAIES

AU XVIIe SIÈCLE.

Les fausses monnaies ressemblent aux voleurs, aux vagabonds et aux fourbes de la société humaine, et, comme eux, méritent d'être aussitôt que possible, signalées et retirées de la circulation. De tout temps elles ont été, à juste titre, l'objet de la réprobation des magistrats, des marchands, des bourgeois, et, en général, de tous les hommes de bien.

Cependant, parmi ces êtres méprisables, cloués, comme jadis les filous à la potence, sur les comptoirs des boutiques, il y en a qui méritent d'attirer l'attention des numismates.

Je propose de les classer en trois catégories :

D'abord, les monnaies coulées, qui ressemblent exactement à leurs prototypes, parce qu'elles doivent leur existence à un moule, produit par l'empreinte de la monnaie authentique dans de l'argile, du gypse, ou quelque autre matière molle, qui durcit promptement. Elles sont faciles à reconnaître par leur aloi de beaucoup inférieur à celui des pièces vraies. Cette catégorie a le moins d'intérêt.

En second lieu, les monnaies contrefaites, fabri-

quées par les seigneurs de Reckheim, de Berg, de Gronsveld, etc., etc.

Ces monnaies ressemblent assez, au premier abord, aux pièces dont elles sont les copies, mais on trouve, après examen attentif, quelques différences dans les armoiries et les légendes et surtout dans le titre du métal dont elles sont faites.

Ces monnaies sont de la plus haute importance pour l'histoire monétaire des principautés auxquelles elles doivent leur origine, vu que ces pièces avaient cours légal dans les susdits pays et qu'elles en forment presque tout le bagage numismatique.

Ce numéraire est plus ou moins complètement décrit dans les monographies des seigneuries. Il se trouve encore intercalé, comme contrefaçon, dans les descriptions des monnaies des Pays-Bas et est, enfin, mentionné dans les Placards et les « Beeldenaars » comme monnaies interdites et « Hage- », « Heg- » ou « Heckmunt ».

Personne ne s'est encore occupé de la troisième classe de ces monnaies.

Ces pièces tiennent de la nature de celles des deux autres classes : elles sont ordinairement de fort bas aloi, sont faites de billon, de cuivre ou de laiton plus ou moins argenté. Elles ne sont pas coulées mais frappées comme les monnaies originales, dont elles ont emprunté les légendes. Les fautes et les lettres mal formées ou renversées y sont nombreuses. Les armoiries sont des copies

plus ou moins exactes de celles de royaumes, de provinces et de villes.

Il est impossible de déterminer leur origine mystérieuse : un faux monnayeur ordinaire fabrique ses monnaies en les coulant, mais les pièces en question ont nécessité des estampilles, des marteaux et un graveur de quelque habileté.

Serait-il possible qu'elles eussent été fabriquées en Allemagne et principalement dans cette partie, qui a donné l'existence aux « Kipper- und Wippermünzen » ?

Voici la description de quelques-unes de ces monnaies :

1. Ducaton d'Utrecht avec VHS PARVA 1699. Le cavalier regarde en arrière et l'écu de la province porte des sautoirs au lieu de croix. — Figuré dans Verkade, 214.1.

2. Autre ducaton, mais avec plus de fautes. 1689. Vente Verkade, n° 927.

3. Ducaton d'Overyssel 1669 avec GONGORDIA GRES PARVE et l'écu du n° 1 avec les quartiers changés.

4. Écu de Gueldre au buste. 1627.

La légende se termine par HOL. — Verkade, 47.1.

5. Écu de Gueldre à l'homme debout. 1676. L'avers porte MO NO ARG PR-O CONFŒBE et l'écu du chevalier : le perron de Liége accosté de deux lions couronnés : imitation des armoiries de Gueldre. — Vente Verkade, n° 997.

6. Même pièce de Deventer, avec l'écu de Hol-

lande au lieu de l'aigle, et le millésime 1662 (le 2 renversé). — Gravée dans Verkade, 218.4, et vente Verkade, n° 1372.

7. Pièce de dix escalins de Zélande. 1640. L'avers porte EMERGOI, et le revers : ZƎƎ LANDIÆ (les deux EE renversés). Verkade, 89.5.

Les pièces de dix escalins parurent pour la première fois en 1687.

8. Escalin des États de Gueldre. 1690. En cuivre, avec RESPRIA au lieu de PARVAE. *Voir* « Catalogue du cabinet du Munt-college » à Utrecht, par M. Besier.

9. Escalin de Nimègue à l'aigle à une tête et sans petit écu. (16)91. — Verkade, 23, 4.

10. Autre escalin de (16)81 avec NOVIOMAGANST et au revers PES III CRES CVNT. Inédit, provenant de la collection Rijnbende. Cuivre argenté.

11. Autre escalin de (16)88 avec CIΛINOΛI et à côté de l'écu 6 Z. (Les lettres V, S et N renversées.) Au revers : REZ PAR.... Cuivre jaune et d'une gravure fort mauvaise. Inédit.

11*a*. Autre escalin de (16)91 avec RIS. Inédit. Billon et d'une gravure mauvaise : les deux têtes de l'aigle, par exemple, sortent du contour de l'écu.

12. Escalin de Zutphen. 1688. CIVE VTPHANIAE. — Inédit. Billon.

13. Escalin d'Overyssel. 1686. *Voir* Verkade, 142.5, mais avec CONCDIA RES PARVÆ CRRCVNT ❀. — Inédit. Cuivre rouge.

14. Autre escalin de 1690, Verkade, 217.5, avec ARVI.

15. Le même avec 1696. — Billon.

16. Escalin de Deventer, avec A au lieu du petit chien derrière CRESCVNT. 1686. — Cuivre rouge.

17. Le même de 1688, mentionné dans le susdit catalogue de M. Besier.

18. Le même de 1690, avec V au lieu d'A, mentionné dans le même catalogue.

19. Autre escalin de 1688, avec DAVRNTRIE, et au revers RIS PARVA. — Inédit. Billon.

20. Escalin de Campen, le millésime illisible. Avers : sans petit écu dans les griffes du lion, et : CIVIT CACIIIII. Au revers, pas d'écu sous le cheval. La légende diffère dans le mot CRESCRT. — Inédit. Cuivre.

21. Double sou de Hollande aux armes de Zélande. Il a été probablement fabriqué à Djambi, dans les Indes, aux XVIIIe siècle. J'ai rencontré cette pièce inédite dans la riche collection de M. van Dijk van Matenesse, à Schiedam. — Cuivre jaune ou billon.

22. Dute de Westfrise, sans date, avec WFR IN CVSA, et aux armes de la province. Peut-être monnaie seigneuriale de 'S Heerenberg. — Figurée, Verkade, 212.5.

23. Dute de la même province avec WESTFALIAE 1661 et la légende DEVS PROTECTOR NOS. Elle me semble, à cause de ce verset, être d'origine reckheimoise. *Voir* le catalogue de M. Besier.

24. Enfin, les dutes de Deventer avec DA ETR

TRIA, DA TREIA (Verkade, 157.5 et 6), TR RER (inédite) et un sou de Zélande sans date. (Verkade, 94.4.)

Voilà donc quelques-unes de ces monnaies étranges, sans patrie bien déterminée, qui se sont introduites furtivement dans la circulation pour y prendre une place honorable en se faisant passer pour des pièces originales et authentiques.

Quelque collectionneur ou numismatiste aura, peut-être, en lisant ce qui précède, le désir d'augmenter cette liste ou le moyen de préciser les ateliers monétaires qui ont donné le jour à ces pièces.

J.-E. Ter Gouw.

Hilversum (Hollande).

DE L'UTILITÉ

DE

RECHERCHER LA CONTENANCE EN ARGENT

DES

MONNAIES DU MOYEN ÂGE.

PRÉLIMINAIRES.

Plus je me livre à l'étude comparée entre le *poids* et le *titre* des monnaies du moyen âge, plus je reconnais l'utilité de cette étude, car, non seulement elle contribue à définir, à classer les monnaies encore incertaines de cette époque, mais elle éclaire aussi d'un jour nouveau :

— L'histoire des vicissitudes du monnayage ;

— Celle des fraudes commises, fraudes que les historiens, bien loin de les analyser, passent généralement sous silence, n'osant pas accuser les souverains ou leurs ministres.

— Cette étude fait encore ressortir les perturbations profondes que ces fréquentes et, le plus souvent, frauduleuses altérations jetaient dans toutes les relations sociales.

— Enfin, elle permet d'apprécier nettement les vrais rapports de valeur qui existaient entre les

monnaies contemporaines des divers pays ou comtés.

C'est dans le but de convaincre mes chers confrères en numismatique de l'incontestable utilité de donner toujours le poids des monnaies du moyen âge qu'ils ont occasion de publier, et, si c'est possible, leur titre ou tous autres renseignements constitutifs de ces monnaies qui parviendraient à leur connaissance, que je crois bien faire en donnant ici un exemple du mode d'analyse qu'il me semble instructif d'employer.

Quelques mots sur les GROS D'ARGENT *ou* SOLS TOURNOIS *et sur les* GROS EN BILLON *généralement dénommés* GROS BLANCS.

Au XIIIe siècle, la réforme monétaire de Louis IX donna aux *gros tournois* une si grande vogue que les pays en relations suivies avec la France ne tardèrent pas à adopter cette même monnaie de si bon aloi (23/24).

Primitivement de 58 de taille au marc de Troyes, la taille du sol tournois fut portée à 60 dans le premier tiers du XIVe siècle.

Malheureusement, les crises du XIVe siècle et le manque du métal argent ne tardèrent pas à inciter les maîtres généraux des monnaies à amoindrir non seulement le poids, mais aussi le bon aloi des gros tournois de Louis IX.

« Mais les peuples s'attachèrent si fort à cette

» valeur, que dans les règnes suivans, lorsqu'on
» affaiblit les monnoyes, c'est-à-dire, lorsqu'on
» diminua la bonté du sol d'argent ou du gros
» tournois, ils demandoient toujours qu'elles
» fussent remises à la même bonté, qu'elles étoient
» du temps de Saint-Louis, c'est-à-dire que le sol
» fut d'argent à XI deniers 12 grains de loy, et
» qu'il pesât 1 gros 7 grains 1/2 (1). »

Ces altérations de poids et d'aloi se propagèrent dans les pays limitrophes; cependant, tandis qu'en France on donnait aux nouveaux gros, de moindre aloi, des noms dérivés du type :

Gros à la couronne, aloi 10 deniers 16 grains;

Gros à la fleur de lys, aloi 6 deniers;

Gros blancs ou simplement blancs, aloi 4 deniers 12 grains;

. . . . . .

ces nouveaux gros — imités à leur tour — conservèrent, particulièrement en Flandre, le nom de gros. Il en résulta que, vers le milieu du XIVe siècle, ces nouveaux gros ne renfermant plus environ que le tiers de l'argent contenu dans le sol tournois ou gros primitif, le tiers du nouveau sol ne valait plus, lui, que le 1/9 du sol tournois; il équivalait donc, non à l'ancien esterling, mais au tiers de cette dernière monnaie. C'est le cas, comme nous allons bientôt le démontrer, pour le *petit*

(1) Leblanc, *Traité historique des Monnoyes de France*. Prolégomènes, p. XIX. Édition d'Amsterdam.

blanc denier de Louis de Male, frappé à Bruges, en 1350.

Menue blanche monnaie frappée à Bruges en 1350.

(Petit blanc denier.)

Sous le titre : *Un esterling de Louis de Male* (1346-1384), M. R. Serrure a publié, en 1881, une menue blanche monnaie de Louis de Male, frappée à Bruges et semblable pour le type, — sauf la transposition respective des légendes, — aux n°s 33 et 58 des *Monnaies des comtes de Hainaut,* par Renier Chalon, ainsi qu'au n° 120 des *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, par le même savant.

Cependant, disons de suite, à propos de ce type, que notre petite blanche monnaie au titre de 6 den. 12 gr. ($^{15}/_{24}$) ne peut être mise au rang des deniers noirs de Guillaume Ier de Hainaut, car ceux-ci ont seulement 8 grains de fin ($^{1}/_{36}$), ni davantage au rang des esterlings de Louis de Male, dont le poids est sensiblement plus fort ($1\,^{3}/_{4}$) et le titre également $1\,^{3}/_{4}$ fois plus élevé. Il en résulte que la contenance argent de notre blanc denier n'atteint que le tiers de celle de l'esterling.

L'analyse de la charte octroyée en 1350 par Louis de Male démontrera en effet que cette *menue blanche monnaie* — car tel est bien son titre officiel — n'est en réalité qu'une monnaie comtale adultérée, née de circonstances particulières au milieu du XIVe siècle, période pendant laquelle, en France, les *gros blancs,* si variables d'aloi, tendaient à se

substituer aux *gros tournois*. Notons, en effet, que ceux-ci, en 1473 — c'est-à-dire plus d'un siècle plus tard — furent encore, en France, frappés au titre constant de ($^{23}/_{24}$) et à la taille de 69 au marc de Troyes.

Nous montrerons bientôt que le curieux petit denier, dit menue blanche monnaie, n'est pas un esterling ($^{1}/_{3}$ de gros tournois), mais bien $^{1}/_{3}$ du gros blanc de même date, valant 4 deniers parisis de l'époque.

Il viendra donc prouver une fois de plus l'influence exercée par le monnayage des grandes nations sur celui des pays voisins, en même temps qu'il démontrera la nécessité de tenir compte du poids ainsi que de l'aloi des monnaies, pour parvenir à déterminer nettement la classification de celles dont les types laissent encore des incertitudes en présentant de fausses similitudes.

Afin de mettre le lecteur à même de contrôler l'analyse à laquelle je vais me livrer, j'ai cru utile de commencer par reproduire le texte de la lettre de commission de 1350, en vertu de laquelle la menue blanche monnaie fut frappée.

N° XXVIII (1)

1350 — 10 novembre.

Commission sur Percheval dou Porche pour faire menue blance monnaie.

Nous Loys, etc., faisons savoir à tous que nous,

(1) Gaillard

rewardans et considérans le grand nécessité et faute qui ad présent est en nostre conté et pays de Flandres de blance monnoie, voellans nos gens secourre et pourveoir en toutes manières en nostre povoir, par bonne et meure délibération, avis et conseil sur che eut et pour l'aisement de nostre commun peuple, avons consenti, volu et accordé, consentons, volons et accordons que nos bien amés Parcheval dou Porche, de Luques, lequel nous commetons par espécial, quant à che, par le teneur de ces presentes lettrez, puist faire et faire fere et ouvrer en nostre monnoie à Bruges, ou ailleurs dedens nostre conté et pays de Flandres, en quelconques lieu que ce soit, une manière de blance monnoie, assavoir est un blanc denier d'argent qui sera à vi deniers et douze grains d'aloy d'argent le roy, de xxvi sous, iii deniers de taille au marc de Troyes; et seront tailliés au deveral recours, à xvi fors et à xvi febles audit marc; et auront leur cours pour iiii deniers par le pièche, c'est les troys pour un des gros que on fait à présent en nostre monnaie à Bruges; et auront pour chascun marc d'argent le roy, pour nostre seignorie, iiii gros des gros dessus dis, c'est xii des petis deniers dessus dis; et sera ledit mestre de nos monnoies tenus de compter par devant nous ou nos députés de iii mois en iii mois; et est bien nostre volenté que se la boiste fuist trouvée de deux grains escarses, le mestre le peut amender à nous pour argent et autrement; se plus y fallait

ses corps seroit à nostre volenté. Si donnons en mandement à nostre amé wardain de nos monnoie que le dicte monnoie fache essayer, ouvrer, mettre en boiste et les délivrances faire as mercheans en la manière qu'il a esté acoustumé jusques à ores; lesquels mestres de nos monnoies, leurs familliers et leurs mesnies, avouc che tous les mercheans venant à nos dictez monnoies et repairans, nous avons pris et prendrons en nostre sauve garde, et y ceux volons estre maintenus ès franchises et libertés ès queles ils ont esté maintenus de temps passé. Et quant au surplus de la maison; là où on fait et fera nostre dicte monnoie, de che volons nous que bon compte fait, le louage soit payés si comme il a esté jusques à ores. Si mandons de rechief à tous nos baillis, sous baillis, justichiers, subgés et habitans de nostre conté et pays de Flandres dessus dis, que no dicte monnoies prendent et facent prendre paisivlement, sans refus; et ne prenderons nostre dicte monnoie hors de ses mains jusques à tant qu'il soit payés de ce en quoy nous seriens à lui, et qu'il auroit plus délivré qu'il ne nous devroit pour nostre seignorage dessusdit. Ces lettrez durans en leur virtu jusques en nostre volenté et rappiel; par le tesmoing, etc., donné à Male le xe jour di Novembre, l'an de grâce M CCC et chinquante.

Archives de la Flandre orientale, volume intitulé : *Decreten van Lodewyk van Male*, fol. 151.

Analysons cette commission.

— *Poids de la menue blanche monnaie.*

La taille de ce denier étant fixée à XXVI sous III deniers au marc de Troyes, son poids sera de :

$$\frac{4608}{315} = 14\ {}^{22}/_{35} \text{ grains, soit en grammes } 0{,}780.$$

L'exemplaire publié par M. Serrure, légèrement fruste, ne pèse que 0,73 grammes ; il aurait donc perdu par le frai $^{1}/_{15}$ à $^{1}/_{16}$ de son poids.

— *Contenance en argent le Roy.*

Le titre de notre monnaie étant de VI deniers 12 grains d'argent le roy, sa contenance *argent le Roy* sera :

$$14\ {}^{22}/_{35} \times {}^{13}/_{24} = \text{grains } 7\ {}^{111}/_{120} \text{ soit gramme } 0{,}422.$$

— *Valeur de cette blanche monnaie en monnaie française de l'époque.*

Ces nouveaux deniers, dit la commission précitée, « auront cours pour IIII deniers par le pièche, » c'est les troys pour un des gros qu'on fait à » présent en notre monnoie à Bruges. »

De l'analyse ci-dessus il résulte que la menue blanche monnaie pèse 14 $^{22}/_{35}$ grains français (0,780 gramme), contient 7 $^{11}/_{12}$ grains d'argent (0,422 gramme) et vaut 4 deniers parisis de l'époque.

Il ressort encore de la commission que je viens d'analyser qu'en même temps que l'on frappait à Bruges des deniers blancs de 4 parisis, on y monnoyait aussi des gros valant 12 deniers parisis ; or, comme il est admissible qu'à peu de chose près, l'aloi de ces deux monnaies était le même et leurs

tailles proportionnelles, je crois être en droit de conclure que ces gros de 12 parisis sont bien ceux représentés par les figures n°s 219 et 220 de Gaillard ; les gros en question pesant effectivement $\frac{4608}{105} = 43\ ^{95}/_{105}$ grains, soit 2,34 grammes. La teneur argent de ces gros sera de grains 23 $^{27}/_{35}$, soit environ de 24 grains, ce qui revient à 2 grains d'argent pour chaque parisis.

Faisons, en outre, remarquer que le poids de grammes 2,34 est en effet celui du gros blanc décrit et représenté sous le n° 219.

Prouvons maintenant que le petit denier blanc ne peut être un esterling flamand, c'est-à-dire le $^{1}/_{3}$ du gros d'argent flamand. Celui-ci était alors de 66 en taille et au titre de 7 deniers moins un demi grain ; il pesait donc 69 $^{9}/_{11}$ grains (3,723 grammes) et contenait d'argent 40 $^{3}/_{5}$ grains (2,165 grammes). Les tiers de chacune de ces deux valeurs, en poids et en contenance argent, ne s'accordent nullement avec les valeurs correspondantes du petit denier dit *menue blanche monnaie,* donc cette pièce n'est pas un esterling.

Feu Victor Gaillard, notre regretté confrère et ami, avait bien remarqué cette non concordance, et à défaut d'un exemplaire de la monnaie lui permettant d'exercer un contrôle sérieux, il crut pouvoir établir cette concordance — obligatoire si la pièce eût été réellement un esterling — en supposant une erreur de copie dans les

chiffres de la taille qu'il ramenait à 16 s. 3 d. (XVI s. iii d.).

Cette rectification, non fondée, il est vrai, lui donnait alors, pour le poids de la pièce, 25 $^{3}/_{5}$ grains et, pour sa contenance en argent, 12 $^{2}/_{5}$ grains. Ces valeurs ne diffèrent pas sensiblement de celles du tiers du gros tournois flamand de l'époque, ce qui explique l'hypothèse admise par Gaillard; mais elles s'écartent notablement des valeurs correspondantes du petit denier actuellement retrouvé que nous analysons, ce qui réduit à néant la rectification supposée.

Devenu l'heureux possesseur d'une de ces curieuses monnaies et ayant pu constater que son poids de gramme 0,73, — porté à 0,78 si l'on tient compte d'une perte de $^{1}/_{15}$ due au frai — se rapportait exactement à la taille des petits deniers frappés en vertu de l'ordonnance du 10 novembre 1350, M. Serrure ne pouvait se rallier à l'opinion émise par Gaillard, et il crut alors pouvoir adopter la qualification d'esterlin donnée, semble-t-il, par le vulgaire à ce tiers de gros blanc.

S'il est vrai que dans certains comptes le mot esterlin est employé pour désigner la menue blanche monnaie, il n'est cependant nullement fait mention de ce *titre* dans la commission octroyée à Perceval du Porche; de plus, le compte du 1er janvier 1351 (V. S.) dit formellement : « Item furent ouvret au dit temps « ii^{m}c mars de petits blancs qu'on dit esterlins. » Cette expression *qu'on*

dit esterlins prouve bien que tel n'était par leur titre officiel, car on eut écrit dans ce cas : qui sont et non pas : qu'on dit.

J'ai énoncé précédemment que les deniers de la menue blanche monnaie devaient avoir cours pour quatre deniers parisis la pièce; il faut le prouver; mais auparavant, comme cette prescription de la commission ne paraît pas avoir été ainsi comprise par tous, je crois utile d'analyser aussi cette partie du texte.

La commission octroyée à Perceval du Porche porte que ces deniers « auront cours pour iiii deniers par le pièche; » Or, si l'on veut bien se rappeler que la formule générale alors usitée pour déterminer la valeur d'une monnaie était simplement celle-ci « .... auront cours pour (et non pas par) x deniers la pièce, » on devra conclure, éclairé d'ailleurs par l'analyse qui va suivre de la contenance argent du parisis, comparée à celle de la menue blanche monnaie, que la syllabe *par* est ici une abréviation et qu'elle doit se traduire *parisis* et non pas pour. Par conséquent le denier blanc brugeois de Louis de Male est une pièce valant quatre deniers parisis ; or, le denier blanc brugeois contient $7\,^{111}/_{120}$ grains d'argent, donc un denier parisis doit renfermer $1\,^{59}/_{60}$, soit 2 grains d'argent et le double parisis, 4 grains.

Contrôlons :

Le 21 août 1350, la veille de sa mort, le roi Philippe VI signa une ordonnance prescrivant la

frappe de doubles deniers parisis de 14 sous en poids (T = 168) et de 2 deniers 8 grains d'aloi ($^{7}/_{24}$, ce qui porte la contenance argent de ce double parisis à 5 $^{1}/_{3}$ grains, soit 10 $^{2}/_{3}$ grains pour 4 parisis, poids qui ne concorde nullement avec la teneur en argent du petit denier blanc.

Mais si d'une part, l'ordonnance du 21 août 1350 est vraie, il est également vrai, d'autre part, que l'exécutoire des maîtres généraux de la monnaie, en date du 23 août 1350, prescrivait le secret le plus absolu sur le titre des nouveaux doubles parisis, que bientôt la frappe du parisis fut interdite et leur valeur réduite à celle des deniers tournois. On voudra bien, vu les perturbations monétaires de cette époque, m'accorder la permission de rechercher la contenance argent du parisis dans les doubles blancs de 6 deniers parisis, à la frappe de 144 au marc de Troyes et au titre de 4 d. 12 gr. ($^{9}/_{24}$), dont Leblanc place l'émission au 17 mai 1351.

Ces blancs valant 6 deniers parisis contenaient donc $\frac{4608}{144} \times {}^{9}/_{24} = 12$ grains d'argent, soit pour quatre parisis : 8 grains ce qui équivaut, à très peu de chose près, aux 7 $^{114}/_{120}$ grains que comporte la menue blanche monnaie.

Cependant il m'était pénible de ne pouvoir comparer la contenance argent de notre petit denier avec celle des doubles parisis de la même époque d'émission.

Je songeais alors pour élucider la question à

recourir aux comptes du seigneuriage qui, pour la blanche monnaie, devait, dit l'ordonnance, se régler de trois mois en trois mois. Malheureusement l'ouvrage de Gaillard ne reproduit aucun de ces comptes. Ont-ils disparu? ou vraisemblablement, vu le caractère insolite, alors, de la menue blanche monnaie, n'ont-ils jamais existé? J'incline pour cette dernière opinion.

En effet, lors de la fabrication des monnaies adultérées, on trouvait tout simple de supprimer les comptes détaillés pour cacher la fraude; et je crois en trouver ici la preuve dans « *la quittance générale* », sans le moindre détail, donnée le 3 avril 1351 (v. s.) à Percheval dou Porche et Ops dit Jehan, son frère, que Gaillard reproduit sous le n° XXXII des pièces justificatives.

Me rappelant toutefois qu'en Flandre, en 1350, les droits de seigneuriage sur la monnaie, calculés jusqu'alors en deniers de gros, furent, à partir du 6 août 1351, évalués en deniers parisis de 12 pour un gros (gros blanc) je conclus, d'après l'analyse faite ci-dessus du gros blanc français de 6 parisis, que la teneur argent du parisis était alors de 2 grains, ce qui vient confirmer la valeur de 4 parisis donnée au petit denier dit *menue blanche monnaie*, contenant 7 $^{111}/_{120}$ grains d'argent.

Conclusions :

1° Les deux pièces n°s 219 et 220 de Gaillard ne sont pas des *gros flamands analogues aux gros tour-*

nois, mais bien des *gros en billon répondant aux gros blancs français.*

2° Il conviendrait donc, à l'avenir, dans la classification des gros flamands, de les diviser en deux séries :

Les gros d'argent.

Les gros blancs ou de billon.

3° Dans chacune de ces deux séries, on classerait alors ces pièces d'après les époques d'émission, leurs types ou leurs valeurs tant réelles (la contenance argent) que prescrites par l'ordonnance.

4° Enfin, la menue blanche monnaie est un tiers du gros blanc flamand de 1350 et non pas un tiers du gros tournois.

Ch. Cocheteux.

ÉTUDE COMPARATIVE

SUR LA

LIVRE TOULOUSAINE ET SES SUBDIVISIONS

AUX XIIIe ET XVe SIÈCLES

D'APRÈS UNE SÉRIE DE POIDS MONÉTIFORMES

DE LA COLLECTION DE L'AUTEUR.

J'ai donné, dans un premier essai, rédigé en 1882 et publié par la *Revue belge de numismatique* en 1883, la description et les dessins de deux poids monétiformes de la ville de Toulouse, au XIIIe siècle, portant le millésime de 1239. J'ai terminé cette courte notice par le désir de voir tous les matériaux accumulés, depuis une trentaine d'années (1) sur cette matière, réunis et publiés en un recueil.

Je n'avais guère alors l'espoir d'être, moi-même, dix ans plus tard, en mesure d'accomplir une modeste partie de ce travail, qui ne manque certainement pas d'intérêt.

Avec un peu de persévérance et grâce à des circonstances favorables, je suis parvenu à rassembler, non sans sacrifices pécuniaires, un certain

(1) Disons aujourd'hui : depuis une quarantaine d'années.

nombre de ces rares monuments, qui forment maintenant une série, peut-être complète, de la livre toulousaine et de ses subdivisions.

Il résulte de l'examen des pièces qui composent cette collection que la livre de Toulouse, *livra de Tolosa,* était de seize onces. Les subdivisions en sont :

1. la demi-livre, *meia livra de Tolosa;*
2. le quart de livre, *cartaro de livra;*
3. le demi-quart, *meis cartaro de livra;*
4. l'once, *onsa ;*
5. la demi-once, *meia onsa.*

En Allemagne, avant l'adoption du système décimal, calqué sur le système français, la livre était également de seize onces, mais subdivisées en trente-deux demi-onces, appelées *Loth.*

On sait que la livre romaine ancienne du temps de la République, nommée *as,* était de douze onces et que les subdivisions en sont :

1. le *semis,* demi-as, de six onces, désigné par S ;

2. le *triens,* ou tiers d'as, de quatre onces, indiqué par quatre globules ;

3. *le quadrans,* ou quart d'as, de trois onces, indiqué par trois globules ;

4. *le sextans*, ou sixième d'as, de deux onces, indiqué par deux globules ;

5. l'*uncia,* l'once, ou la douzième partie de l'as, dont la valeur ou le poids est indiqué par un seul globule.

C'est de ce système, emprunté lui-même à des époques encore plus reculées, que nous est venu le système duodécimal usité pour compter certains objets, les heures du jour et de la nuit ainsi que les mois de l'année.

Notre douzième mois était le dixième des latins, *décembre*.

Le poids de quatre *as* romains s'appelait *quadrussis*. C'est une pièce de bronze, ayant la forme d'un parallélogramme, portant d'un côté la figure d'un bœuf allant à droite et de l'autre le même animal allant à gauche.

Un *as* romain, que j'ai acheté chez MM. Rollin et Feuardent, pèse 276,700 milligrammes.

La quadrussis de ma collection (1) est du poids de 1250 grammes, par conséquent de quatre as de 312,500 milligrammes. Il est donc bien authentique, comme j'en étais persuadé d'après l'aspect, même avant d'en connaître le poids. Ce n'est que maintenant, après une vingtaine d'années de possession, que je l'ai fait peser, d'abord chez un pharmacien et ensuite chez un bijoutier, mes balances étant trop faibles pour des objets aussi lourds.

Revenons aux poids de Toulouse en commençant par les plus petits et en multipliant le résultat de la pesée pour obtenir la livre.

(1) Cohen, pl. LXXIV.

DESCRIPTION DES PIÈCES.

1. *Droit.* ✠ MELT OHTS. Filet circulaire intérieur. Dans le champ, un castel.

Revers. ✠ DE LIVRT. Filet circulaire. Dans le champ, une église.

Diamètre 24 millim. Poids. . 12,425 mgr.

C'est la demi-once qui, multipliée par 2, donne pour l'once . 24,850

Trente-deux demi-onces mettent la livre à 397,600

2. *Dr.* ✠ O — N — S — T. Grènetis intérieur. Castel dans le champ.

Rev. ✠ DE LIVRT. Grènetis intérieur. Église dans le champ.

Diam. 29 millim. Poids. . . 24,060

C'est l'once ou 1/16 de livre qui, multipliée par 16, donne pour la livre 384,960

3. *Dr.* ✠ MEIO CARTTRO. Filet circulaire intérieur. Castel dans le champ.

Rev. ✠ TN MCCXXXVIIII. Filet circulaire intérieur. Église dans le champ.

Demi-quart de livre.

Diam. 35 millim. Poids. . . 48,170

Multiplié par 8, nous avons pour la livre entière. 385,360

Trouvé à Rouen, dans le lit de la Seine, avec des plombs historiés, d'après l'assertion de l'antiquaire, *établi à Montreux,* qui me le vendit.

Figuré dans mon premier article (*Revue belge* de 1883), où, par suite d'une erreur de typographie, on lit MEIO au lieu de MEIS. Le compositeur pensait probablement que MEIO devait être le masculin de MEIA.

4. *Dr.* ✠ CARTARO DE LIVRA. Filet circulaire intérieur. Castel dans le champ.

Rev. ✠ AN MCCXXXVIIII. Filet circulaire intérieur. Castel dans le champ.

Quart de livre de 1239.

Diam. 45 millim. Poids. . . 94,550

La multiplication par 4 donne pour la livre 378,200

Ce quart de livre ou quarteron a été figuré dans mon premier essai dans la *Revue belge* de 1883. Il provient de la collection

Whaites, vendue en 1871. Ce poids fut la première pièce de ma série actuelle et la cause de toutes mes recherches à ce sujet.

5. *Dr.* ✠ MEIA LIVRA DE TOLOSA. Filet circulaire intérieur. Castel dans le champ.

Rev. ✠ AN · M : C · C : XXX : VIIII. Filet circulaire intérieur. Église de Saint-Sernin dans le champ.

Demi-livre de Toulouse de 1239.

Diam. 54 millim. Poids. . . 193,760

La multiplication par 2 donne pour la livre 387,520

6. *Dr.* ✠ MEIA : LIVRA : DE : TOLOZA. Grènetis intérieur. Castel dans le champ.

Rev. : ✠ : AN : M : C · C : XXXVIIII. Grènetis intérieur. Église de Saint-Sernin dans le champ.

Demi-livre de Toulouse de 1239. Variété de la précédente.

Diam. 51 millim. Poids. . . 162,862

La multiplication par 2 donne pour la livre . . . 325,724

7. *Dr.* ✠ I LIVRT DE TO LOST. Filet circulaire intérieur. Castel dans le champ.

Rev. ✠ TN : DOMINI MCCXXXVIIII. Filet circulaire intérieur. Église de Saint-Sernin dans le champ.

Poids d'une livre de 1239.

Diam. 70 millim. Poids . . 359,050

Au xve siècle, une modification remarquable et une diminution considérable de poids durent avoir lieu, ainsi que l'indique le demi-quart de 1450, pièce admirablement bien conservée et dont l'authenticité ne permet aucun doute. Ce huitième de livre ne pèse que. 26,830

La multiplication par 8 ne donne pour la livre que . . . 216,640

Il est donc seulement supérieur à l'once de 1239 et inférieur au demi-quart de la même année.

On observe, en outre, l'orthographe MIES au lieu de MEIS et la forme plus moderne des lettres. Enfin, nous voyons encore ici le français LTN rem-

plaçant ⲦⲚ qui était l'abréviation du latin ⲀⲚⲚⲞ.

Meis et *mies* au masculin, *mela* et *meia* pour le féminin signifient *demi*. En portugais *meio* a la même signification.

Voici la description de cette pièce :

8. *Dr.* ✠ ⲘⲈⲤ ⲈⲀⲢⲦ. Grènetis intérieur. Castel dans le champ.

Rev. ⲖⲀⲚ ⁝ Ⲙ ⁝ ⲈⲈⲈⲈ ⁝ Ⲗ ⁝ Grènetis intérieur. Église de Saint-Sernin dans le champ.

Diam. 30 millim.

Pour conclure, le poids de la livre de Toulouse est supérieur à celui de l'as romain.

Le métal de ces pièces est toujours le bronze.

Lyon.

9. Voici encore pour terminer un demi-quarteron analogue aux précédents et que je crois appartenir à Lyon.

Il a été trouvé, il y a quelques années, selon l'antiquaire qui me l'a cédé, dans une partie du lit

du Rhône, mise à sec à Genève pour les travaux d'établissement de la force motrice du fleuve.

Le type a beaucoup de rapport avec celui des poids de Toulouse.

DESCRIPTION DE CE POIDS.

Dr. · ✠ · ꝏ · I · ꝏ · ꝏ · >ꝏPO. Sans filet ni grènetis intérieur. Dans le centre castel à trois tours carrées, ayant portes à la base, deux étages de fenêtres et créneaux au sommet.

Le premier mot est bien positivement MIES, mais le second est pour moi énigmatique. Je n'y vois de certaines que les lettres E et O.

La première lettre de ce mot serait-elle un delta Δ et la troisième un *rho* P, ou simplement un I, car la boucle de P est bien faible? Aurions-nous ici un demi *dero,* et *dero* est-il un mot connu?

Rev. ✠ D ∴ L ∴ I ∴ O ∴ R ∴ Ǝ. Sans grènetis intérieur.

Dans le champ un édifice, qui pourrait être une église, à trois étages percés de fenêtres. Les

fenêtres diminuent de largeur à chaque étage.

Les fleurs qui séparent les lettres sont très irrégulières.

Je crois pouvoir lire LION.

Diam. 53 millim. Poids. . .	49,950	
La multiplication par 8 = . .		399,600
La livre de Toulouse, publiée par le baron de Crazannes, pesait	396c	

Lausanne, le 7 octobre 1892.

C.-F. Trachsel.

NÉCROLOGIE.

Nicolas de ROEVER.

Le 11 mars 1893, est décédé, à Amsterdam, M. Nicolas de Roever, archiviste de cette ville, conservateur-bibliothécaire de la Société néerlandaise de numismatique et membre du comité de rédaction de la *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap van Munt- en Penningkunde.*

Le regretté défunt s'est occupé spécialement de la numismatique d'Amsterdam.

Feu M. de Roever avait été nommé associé étranger de notre société, le 16 décembre 1892.

Vte B. de J.

Édouard VAN BALLAER.

Édouard-Joseph-Vincent Van Ballaer, attaché en qualité de traducteur au *Compte rendu analytique,* en langue flamande, des débats de la Chambre des Représentants, naquit à Turnhout le 23 septembre 1839.

Tout ce qui touchait à sa ville natale, dont il comptait écrire l'histoire, l'intéressait vivement.

Flamingant ardent, il fut le fondateur du *Kempisch Museum,* publication périodique intéressante,

qui traite uniquement de la Campine. Si nos souvenirs sont exacts, il y fit paraître une notice sur une trouvaille de monnaies faite, il y a deux ans, à Turnhout.

Van Ballaer possédait une collection de jetons assez importante. Nommé correspondant régnicole de notre compagnie le 24 novembre 1887, il en devint membre effectif le 3 juillet 1891. La mort impitoyable est venue inopinément le frapper, le 23 avril dernier, alors que nous pouvions légitimement espérer conserver longtemps encore parmi nous cet excellent confrère, qui fut non seulement un homme de bien, mais encore, et dans la plus large acception, un homme de cœur.

Nos regrets le suivront dans la tombe.

A. de Witte.

MÉLANGES.

Nos nombreux lecteurs apprendront, avec la plus vive satisfaction, que l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique a, dans sa séance du 8 mai 1893, à l'unanimité, nommé membre effectif de la classe des lettres notre érudit confrère le baron J. de Chestret de Haneffe, auteur de *La numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances*, ouvrage si hautement apprécié par tous les numismates. Nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses à notre dévoué collaborateur dont les travaux si remarquables sont toujours accueillis avec la plus grande faveur par le monde savant.

Vte B. de J.

Le cabinet de numismatique de la Bibliothèque royale a fait l'acquisition, dans ces derniers temps, de la majeure partie des monnaies, médailles, jetons et méreaux formant la collection de feu M. le comte de Robiano, ancien vice-président de la Société royale de numismatique de Belgique. On n'a pas perdu le souvenir du zèle extrême que mettait notre regretté confrère à recueillir, au cours de ses voyages, tout ce qui rentrait dans ses nombreuses séries. Il est permis de dire, jusqu'à un certain point, qu'en fait de numismatique, rien ne lui restait étranger.

Parmi les 3,132 pièces entrées dans le médaillier de la

Bibliothèque royale, il faut signaler avant tout les incomparables suites monétaires des comtes et ducs de Luxembourg et des marquis ou comtes de Namur. C'est en grande partie à l'aide de cette dernière suite que M. Chalon établissait, il y a vingt-cinq ans, sa monographie namuroise. Les raretés de tout genre abondent dans cette vaste collection formée au prix de longues recherches, en des temps plus propices que les nôtres.

Tout l'honneur d'avoir entrepris et conduit à bonne fin les délicates négociations qui ont amené l'acquisition de la collection de Robiano revient à M. Picqué, qui a su saisir l'occasion de compléter ainsi, dans une large mesure — deux cent dix monnaies — nos séries nationales, déjà si riches pourtant. Il faut louer aussi le désintéressement dont fit preuve la famille et rendre hommage au ministre de l'Intérieur, M. de Burlet, dont la haute intervention a permis au conservateur du Cabinet de l'État de conclure définitivement.

A. DE W.

Nous venons de recevoir la deuxième partie du catalogue descriptif des espèces d'or, d'argent et de cuivre frappées dans les provinces néerlandaises avant la pacification de Gand et faisant partie du Cabinet numismatique de l'Hôtel des Monnaies du royaume des Pays-Bas à Utrecht. Cette deuxième partie contient la description des monnaies de l'évêché d'Utrecht, du comté de Kuinre, de l'Overyssel, de la Frise, de la ville de Groningue, du Brabant et du Limbourg.

Le catalogue complet de la belle et riche collection numismatique de l'Hôtel des Monnaies, à Utrecht se compose aujourd'hui de sept fascicules, dont nous avons régu-

lièrement rendu compte dans cette *Revue* (1), à leur apparition. Il reste encore à publier un supplément à ce catalogue, dont la mise sous presse est annoncée.

Il revient à notre savant confrère et ami M. L.-W.-A. Besier, conseiller-référendaire à la Cour des Monnaies, à Utrecht, le plus grand honneur d'avoir rédigé cet important catalogue avec tant de soin et d'érudition, et d'en avoir fait un excellent ouvrage, qui sera toujours consulté avec fruit par les numismatistes.

Cte M. N.

A peine avons nous signalé (*Revue belge*, 1893, p. 108) le deuxième volume de la *Description générale des monnaies mérovingiennes* de M. de Belfort, que déjà le tome III fait son apparition. Il va du n° 3314, *Paciacus*, au n° 4998 *VVltaconnus*. Nous y rencontrons, pour les Pays-Bas, les ateliers de Maestricht, d'Utrecht et de Tournai. Le Blanc avait fait connaître jadis un triens de Clovis II frappé en cette dernière ville; M. de Belfort reproduit cette pièce sous le n° 4354 (qui fait évidemment double emploi avec le n° 4514) d'après un dessin retrouvé dans les papiers de feu Van Peteghem. La série mérovingienne de Tournai se complète par les tiers de sous de Tendacharius et de Guerdal.

Les monnaies à la légende *Triecto* sont partagées par l'auteur entre Maestricht et Utrecht. A la première il donne les espèces signées Domaricus (6 pièces), Madelinus (5 p.), Grimoaldus (2 p.), Godofridus (3 p.), Trasemundus (3 p.);

(1) *Voy.* année 1883, p. 437; 1885, pp 322 et 518; 1887, p. 230; 1889. p. 126; 1890, p. 562 et 1893, p. 111.

...ericosus (1 p.), Rimoaldus (7 p.), Ansoaldus (7 p.); à la seconde, les triens forgés par Madelinus (4 p.), Boso (4 p.), Adelbertus (3 p.), Chrodebertus (2 p.), et Magano (2 p.).

Cette division nous paraît quelque peu hypothétique et demanderait à être appuyée de preuves, surtout en ce qui concerne les triens au nom de Madelinus, monétaire, qui aurait travaillé à la fois à Maestricht et à Utrecht.

A. DE W.

Conférence monétaire internationale tenue à Bruges, en 1469, par ALPHONSE DE WITTE. Bruxelles, J. Goemaere, 1893, in-8°, 16 pages.

Il s'agit, dans le traité entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, découvert par M. de Witte, de la fixation d'un rapport exact entre les systèmes monétaires d'Angleterre et de Flandre, afin de régler à l'avenir les marchés conclus dans les deux pays.

En 1468, Charles le Téméraire avait épousé Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre. Trois ans après, grâce à l'aide de son beau-frère, le roi détrôné put vaincre Warwick à Barnet. Il exista donc, entre les deux princes, des liens de famille, d'intérêt et de gratitude. Avant cette date de 1469, nous avions bien eu des alliances de princes et de villes, où l'on décidait la frappe d'une monnaie commune; mais, cette fois, nous nous trouvons devant une vraie conférence, où deux grands pays ont leurs représentants pour débattre l'affaire dans tous ses détails. La clause V de l'accord conclu, en 1339, entre Jean III de Brabant et le comte de Flandre, porte : « Nous avons ordonné, pour entretenir le commerce et négoce dans les deux pays, que

l'on ordonnera et frappera une monnaie commune, bonne et locale qui aura son cours dans les deux pays. » L'instrument de 1469 ne s'exprime guère autrement : « Quo tempore pendente pro utilitate rei publice necnon commodo ipsorum principum subditorum..... »

L'on sait qu'en Angleterre le rapport entre l'or et l'argent fut de 10 à 1, au XIIIe siècle, et, de 12 ½ à 1, sous Édouard III. Le traité d'Édouard IV avec le duc de Bourgogne nous apprend que l'or était à l'argent comme 12 à 1, le sou valant 12 deniers en Angleterre ou 12 gros en Flandre. L'adoption d'un rapport fixe entre l'or et l'argent par les délégués anglais et bourguignons réunis à Bruges, en 1469, est intéressante à constater au point de vue de l'histoire du bimétallisme international, conclut M. de Witte, après avoir établi comment on s'y prit pour adopter une unité de poids commune aux deux pays, opération préalable à la fixation d'un alliage pour le numéraire.

Les délégués des deux pays ne purent se mettre d'accord sur l'établissement de livres de compte équivalentes, ni sur la libre entrée et sortie des monnaies. L'obstacle dut venir d'Édouard IV, qui finit de régner en prince autoritaire et protectionniste. L'histoire nous dit que le duc de Bourgogne avait été nommé chevalier de la Jarretière, peu avant la conclusion du traité, et cela au grand déplaisir du roi de France. La convention monétaire ne dut pas produire meilleur effet.

M. de Witte nous annonce de nouvelles études du genre de celle qu'il vient de faire avec infiniment d'autorité. Ce sera là un sérieux service rendu à l'histoire de l'économie politique et du commerce

CAM. P.

Bibliothèque belge des connaissances modernes. C. Rosez, éditeur. — *Les sciences auxiliaires de l'histoire de Belgique*, par C. A. SERRURE, prix 1-25 fr.

Par sciences auxiliaires de l'histoire de Belgique, l'auteur entend l'épigraphie, la numismatique et la sigillographie. Écrit pour les profanes, le travail de M. C.-A. Serrure n'a aucune prétention scientifique; il n'en a pas moins son utilité pratique : concourir à la diffusion de la science. On ne peut en demander davantage à un livre destiné aux simples curieux.

A. DE W.

UNE PAGE DE LA BIOGRAPHIE DE NICOLAS BRIOT. — M. Louis Jouve, de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, auteur de la *Biographie des Vosges*, a eu l'occasion de prendre en main, dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, fascicule mensuel de février 1893, la défense de Nicolas Briot, médailleur, tailleur général des monnaies de France, etc., attaqué récemment, on le sait, dans la réputation de son talent (1). M. Jouve a pu, ainsi, apporter de nouveaux éléments d'appréciation dans une controverse qui est encore à ses débuts, mais qui n'en paraît pas moins faite pour entretenir l'intérêt de ceux qui s'accordent à voir dans Briot l'artiste remarquable, signalé comme tel de longue date, et dont on ne saurait, sans injustice, méconnaître le haut mérite.

M. Jouve avait déjà fait paraître, dans un fascicule anté-

(1) *Voir* dans la *Revue*, année 1893, pp. 175 à 186, ce que nous avons écrit sur ce sujet.

rieur du journal cité, numéro de novembre 1891, un document très intéressant concernant Briot et les derniers temps de son existence. Ce document étant encore trop généralement ignoré, nous croyons faire œuvre utile en le reproduisant ci-dessous, avec la majeure partie du commentaire dont M. Jouve en a accompagné la publication.

JULES ROUYER.

Note sur la mort du graveur Nicolas Briot.

Dans la *Biographie des Vosges*, que j'ai publiée en 1890, j'ai fixé, le premier, d'une manière définitive, la mort de Nicolas Briot à l'année 1646, d'après l'indication d'un *Dictionnaire de Biographie nationale* édité à Londres, en 1886. Je suis allé à la source même, et j'ai trouvé, en effet, aux Archives de Londres (*Record office*), dans le volume in-4°, qui a pour titre : *Calendar of state papers, Domestic*, may 1664 (p. 394), le document qui suit, écrit en anglais, et dont je donne la traduction littérale.

Nicolas Briot, le célèbre graveur....., découragé par les intrigues de ses adversaires, était allé mettre son génie à la disposition du roi d'Angleterre (1). J'ai dit ses succès. Mais la révolution politique et religieuse de 1642 détruisit toutes ses espérances de gloire et de fortune, et sa courageuse femme, Esther Petau, resta et vécut à Londres, dans la misère, avec ses enfants.

Cette fin malheureuse était inconnue. Voilà donc des points déterminés dans l'histoire du grand artiste lorrain, et il est douloureux de penser que toute une vie de travail consacrée à l'art et au progrès se termine si désastreusement.

(1) Charles Ier.

En lisant cette supplique, on remarquera que ce n'est pas Esther Briot qui parle; c'est le secrétaire du Roi qui en écrit l'analyse *in extenso,* pour la mettre sous les yeux du souverain (1); il n'a fait que changer le discours direct en se servant de la troisième personne :

« L'humble supplique d'Esther Briot, veuve du défunt » Nicolas Briot, à sa très excellente Majesté du Roi, fait » connaître :

» Que le défunt mari de votre suppliante fut serviteur » du défunt Roi, père de Votre Majesté Royale, d'heu- » reuse mémoire, durant un espace de vingt-cinq ans, gra- » veur de ses effigies et grands sceaux, et tailleur en chef » de la monnaie royale d'Angleterre, pour lesquels sa » Majesté lui allouait un salaire de 250 livres (6,250 fr.).

» Que, pendant les dernières guerres, non seulement il » resta ferme dans son dévouement loyal à Sa Majesté, ce » pourquoi il eut beaucoup à souffrir et perdit toute sa » fortune, mais encore dans les plus mauvais moments, » aussi longtemps qu'il vécut, il alla de temps à autre à » York et à Oxford sur l'ordre de Sa Majesté, et, durant » son absence, ses machines à monnayer furent confisquées » sur le bâtiment qui les portait, sa femme et ses enfants » furent arrachés de leur demeure et conduits à la Tour ; » et, néanmoins, non sans grand danger pour sa personne, » il fournit encore la monnaie à Oxford avec les coins et » les poinçons nécessaires, comme cela est bien connu de » Sir Edward Nicolas et de Sir William Paskhew.

» Que le dit Briot, mort en l'année 1646, a laissé dans » une situation des plus déplorables votre suppliante, qui, » depuis, a toujours été forcée, veuve sans ressources et

(1) Charles II.

» étrangère, de rester avec ses enfants dans l'indigence,
» courbée sous la détresse et le besoin, sans avoir jamais
» pu obtenir satisfaction des 3,000 livres, qui alors res-
» taient dues par Sa Majesté à son susdit époux pour ses
» gages, et ne sont pas payés jusqu'à ce jour.

» Et que votre suppliante est maintenant informée que
» Votre Majesté a eu la gracieuse bonté de donner un ordre
» de paiement, en une certaine proportion, à tous les ser-
» viteurs de la dite défunte Majesté, pour les secourir dans
» leurs besoins présents.

» Votre suppliante, en conséquence, prie très humble-
» ment Votre Majesté d'avoir la gracieuse bonté, par pitié
» pour sa triste situation, et en considération de son grand
» âge (ayant aujourd'hui plus de 72 ans), d'ordonner que
» son nom soit placé sur la liste de ceux des serviteurs de
» Sa Majesté que Votre Majesté a maintenant l'intention
» de secourir, ou bien de donner ordre qu'elle reçoive un
» secours momentané et une pension annuelle pour sa
» subsistance, comme Votre Majesté le jugerait convenable,
» laquelle serait déduite de la somme de 3,000 livres due,
» comme il est susmentionné, à son défunt mari.

» Et votre suppliante priera toujours, etc. »

Nous ne savons pas quel fut le résultat de cette pétition lamentable.

L. JOUVE.

LES POINÇONS D'UN JETON DU TEMPS DE CHARLES IX, A LA DEVISE SATIRIQUE DU DIABLE D'ARGENT. — Nous avons fait connaître dans cette *Revue*, année 1883,

deux monuments numismatiques portant cette devise, les seuls qui aient encore été retrouvés.

Le plus ancien est une de ces pièces de plaisir en plomb, monnaies fictives et sans aucune valeur, légale ou autre, que les évêques des Innocents et, plus généralement, les chefs de diverses compagnies ou sociétés de liesse, faisaient jeter à la foule en guise de largesse, dans leurs marches processionnelles et autres manifestations de leur éphémère puissance. L'unique exemplaire que l'on connaisse jusqu'ici de cette pièce a été retrouvé à Courtrai (1); mais M. Éd. Van Hende, à l'aide de rapprochements aussi concluants qu'ingénieux, en a rapporté l'origine avec toute raison, à ce qu'il nous semble, aux fêtes des Innocents de la ville de Lille (2); elle a dû, d'autre part, être faite vers le milieu du XVIe siècle, dans les dernières années de la domination de Charles-Quint, ou dans les débuts du règne de son successeur, Philippe II.

Ce qu'il convient particulièrement de remarquer dans cette primordiale représentation de la devise du Diable d'argent, c'est sa grande simplicité. Un diable, désigné par l'inscription DIABLE. DAR sur une banderole qui se déroule devant lui, s'agite dans les airs, obsédé, bien plutôt que sollicité, par deux individus de positions sociales très différentes et pour ainsi dire opposées, donnant l'idée du haut et du bas de l'échelle, du grand et du petit : un roi et un homme du commun. Le monarque semble vouloir user

(1) Il a été publié par M. Ch. Piot, dans la *Revue*, année 1852, pl. XVII, et p. 422 ; mais notre éminent et savant confrère n'en avait pas reconnu l'origine, et le sens de la devise lui avait également échappé.

(2) *Supplément à la Numismatique lilloise ; plommés des Innocents*, Lille, 1877, pp. 21 et 22.

d'un canon dans ses rapports avec le malin esprit dont il recherche les faveurs ; l'homme du peuple n'a pour arme qu'une arbalète, mais il n'en paraît pas moins disposé à vouloir en harceler le même être maudit par le moyen duquel il s'attend à obtenir la richesse.

La satire, telle que nous venons de la voir, ne comportait aucun point de critique religieuse, sujet, au surplus, qu'on aurait été assez mal venu de vouloir traiter dans les Pays-Bas espagnols et, par conséquent, à Lille. Mais en France et à quelques années de là, sous le règne de Charles IX, où les protestants allèrent progressivement en s'enhardissant, jusqu'à l'épouvantable temps d'arrêt que la Saint-Barthélemy vint apporter à leurs opérations (1572), on voit, par un jeton que nous avons décrit simultanément avec la pièce de Lille, comment l'esprit de secte avait contribué à modifier singulièrement dans sa forme la devise primitive ; comment, enfin, l'artiste protestant, d'un talent assurément fort remarquable, qui a exécuté les coins du jeton, a doublé, dans la mise en scène de la devise, le nombre des clients du diable, en y introduisant le Pape et un cardinal. Malheureusement, de même que pour la soi-disant monnaie des Innocents de Lille, le jeton n'est encore connu que par unité (1), et encore cette unité n'est-elle que d'une conservation médiocre qui ne permettrait pas d'en prendre un dessin absolument certain dans tous les détails ; aussi nous sommes-nous borné à en donner une description dont nous affirmons l'exactitude. Nous la reproduisons ici (2) :

(1) Collection numismatique du Musée historique lorrain, à Nancy. — L'exemplaire est en laiton.

(2) *Revue belge de Numismatique*, 1883, p. 392.

« Le diamètre du jeton est de 27 à 28 millimètres. Au droit est un coffre-fort ouvert par-dessus, vers lequel sont braqués deux canons. Debout sur les bords du coffre-fort, et tenant une bourse de chaque main, un diable ailé, très affairé, semble ne savoir à qui entendre, sollicité qu'il est, d'un côté par le Pape et un cardinal, qui tendent les mains vers lui, tandis que, d'un autre côté, l'Empereur, très reconnaissable à sa haute couronne, et l'individu à l'arbalète que nous avons déjà vu sur le plomb de Lille, où il semble, comme ici, personnifier l'homme du peuple, occupent également l'attention de l'esprit immonde, si recherché pour les richesses dont il dispose. La tête et la queue de celui-ci nous paraissent être celles d'un porc ; ses jambes ressemblent à celles d'un bouc. L'ensemble de cette composition laisse bien peu de place pour la légende, qui est ainsi conçue : DIABLE DARG. On lit, en outre, dans l'exergue et sur deux lignes : DEMON PRINCEPS MAMONE (1).

» Au revers, sous un dais dans la composition duquel entre une grande bourse, et au centre de deux cornes d'abondance renversées, formant couronne, siége un cœur enflammé. Un bijou de forme ovale pend de l'un des côtés du dais. Nous omettons d'autres détails du type, qui nous échappent en partie, par suite de leur médiocre état de conservation. Légende : AVARITIA RADIX MALORUM (2). »

(1) L'inscription rappelle ce texte de l'Évangile : *Non potestis Deo servire et Mammonæ* (MATTH., 6, 24; LUC., 16, 13).

(2) Sentence tirée de saint Paul (I *Tim.*, 6, 10), et ainsi rendue dans la version de la Vulgate : *Radix omnium malorum est cupiditas*. On trouve la même idée exprimée à peu près comme sur le jeton, *Avaritia radix malorum omnium*, dans les œuvres d'un prêtre flamand

Nous avons tenu à reproduire la description dans son ensemble, parce que nous l'avions rédigée longtemps avant d'avoir découvert que trois des poinçons qui ont servi à faire l'un des coins du jeton existent encore actuellement dans les galeries du Musée monétaire, dépendant de l'Hôtel des Monnaies à Paris (1), et qu'ils confirment entièrement ce que nous avions dit des personnages représentés. Parvenus jusqu'à nous dans un état de conservation qui ne laisse absolument rien à désirer, ces poinçons ont bien certainement été faits par un des plus habiles graveurs qui travaillèrent pour la Monnaie au Moulin à l'époque de Charles IX. Nous devons laisser à de plus experts que nous le soin de déterminer, si c'est possible, l'individualité de l'auteur. Nous ajouterons qu'avant de faire partie du Musée monétaire, nos trois poinçons avaient été du nombre des « poinçons et carrés » placés sous la garde du directeur de la Monnaie des Médailles, au Louvre, et qu'ils figurent à l'inventaire qui fut dressé en 1697 et 1698 (2), à l'occasion de la création de l'emploi. Voici, d'après une copie, plus ou moins littérale, que nous avons de ce document, la description qu'on y trouve des trois objets :

822. « Un poinçon de six lignes de haut sur trois lignes de large, représentant une figure debout, avec une tête de cochon, des jambes et pieds de chèvre, le reste d'un homme, et, dans ses mains, deux bourses. »

823. « Un poinçon de six lignes de haut sur trois lignes

qui écrivait durant la première moitié du XVIe siècle (*Jacobi Mayeri Annales Flandrici*, Antverpiæ, 1561, f° 368, v°).

(1) Nous avons remarqué deux de ces poinçons en visitant les galeries ; le troisième nous a été gracieusement communiqué par l'obligeant conservateur du Musée, M. Caignard.

(2) Archives nationales K.K. 960.

de large, représentant une figure d'un Pape et d'un cardinal, debout, vus du côté droit. »

824. « Un poinçon de six lignes de haut sur trois lignes de large, représentant une figure d'un roi et d'une femme debout, vus du côté gauche. »

Nous n'avons pas d'observation bien sérieuse à faire au sujet de la description des articles inscrits sous les nos 822 et 823. Quant à la description de l'article 824, c'est incontestablement par erreur qu'on y a indiqué comme étant une femme, au lieu d'un homme, le personnage à côté du monarque, quel que soit d'ailleurs celui-ci : empereur, tel que nous l'avons jugé; roi, tel qu'on le dit dans l'inventaire. L'arme que porte le personnage, l'arbalète qu'on lui voit sur le jeton même, dit assez ce qu'il est; mais cet engin ne figure pas sur le poinçon conservé; on l'obtenait sur le coin au moyen d'un petit poinçon spécial, aujourd'hui perdu.

La preuve, maintenant acquise, de la présence, à une époque plus ou moins éloignée, des trois poinçons provenant du jeton à la devise du Diable d'argent, parmi les objets de matériel de l'atelier monétaire du Louvre, matériel composé en partie de celui de la Monnaie au Moulin, nous engage à revenir sur une opinion que nous avions émise dans notre article primitif, en ce qui concerne ce même jeton. Il nous avait semblé qu'une pièce de conception aussi hardie, aussi téméraire, peut-on dire, devait avoir été frappée clandestinement. Sur ce point, peut-être y aurait-il aujourd'hui à faire quelque réserve, par suite, répétons-nous, de l'inscription que l'on remarque des trois poincons à l'inventaire de 1697-1698. Cela semble, en effet, autoriser à supposer que le jeton aurait été, originairement, et par suite des tolérances dont jouissaient les protestants, frappé dans les mêmes conditions que tout ce qui sortait ordinairement de la Mon-

naie au Moulin. Il ne serait pas impossible, d'autre part, que les trois poinçons n'eussent été compris dans le bagage de l'atelier royal que par l'effet de quelque confiscation survenue à la suite de la Saint-Barthélemy. Nous ne nous trouvons pas en mesure, quant à présent, de poursuivre l'examen de la question de manière à lui donner une solution définitive.

J. ROUYER.

MM. P. Strœhlin et Cie, experts en médailles, 5, rue des Granges, Genève, viennent de faire paraître deux catalogues de monnaies et médailles à prix marqués. Le premier concerne la numismatique de Genève et comprend 1,060 numéros, le deuxième a trait à la Suisse, en général, et mentionne 2,471 monnaies, médailles, méreaux et jetons. Dressés sur un plan scientifique, ces catalogues font honneur à leurs auteurs et constituent un excellent *vade mecum* pour les amateurs de la numismatique helvétique.

A. DE W.

Dans le tome LXVI (année 1892) du *Messager des sciences historiques de Belgique,* M. J.-Th. de Raadt vient de publier quelques intéressantes glanures numismatiques. — Il s'agit de quelques compositions du chef de détention ou d'émission de monnaies mauvaises ou prohibées, à Malines, en 1374-1375 et en 1392. — Une autre composition est relative au fait d'avoir rogné des monnaies, à Malines, en 1459-1460. Cette composition était de trois cents lions d'or de Philippe-le-Bon, et cent lions d'or sont estimés à 450 livres parisis. — M. de Raadt

signale encore l'exécution, à Malines, en 1392, d'un faux monnayeur, Guillaume Sanders, né à Namur, convaincu d'avoir frappé fausse monnaie en divers lieux, durant treize années, et condamné de ce chef à être bouilli ; c'était la peine ordinairement appliquée aux faux monnayeurs, à cette époque.

Des renseignements empruntés aux comptes de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, conservés aux archives de l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles, font connaître, non seulement la valeur de diverses monnaies reçues ou vendues par cette chapelle, mais nous révèlent l'existence (compte de 1542-1543, inventaire) d'un jeton aux armes de sire Laurent *du Blyoul*, chevalier, seigneur de Sart, valant 4 livres, 12 escalins, 9 deniers de gros. La valeur assignée à ce jeton indique qu'il était en or ; espérons qu'il sera un jour retrouvé comme le jeton d'or de Pierre d'Enghien, seigneur de Kestergat. Les armes du seigneur de Sart (Laurentsart) étaient : d'azur au chevron, accompagné de trois roses, le tout d'or.

Laurent du Blioul, dit M. de Raadt, fut élu greffier de la Toison d'Or, le 26 octobre 1496. Il était secrétaire du Conseil privé en 1517. — Avec sa femme, Catherine de Coene, il testa en 1531. — Sa mort eut lieu en 1542.

Le même compte mentionne 20 escalins de gros payés à Henri Bosch, orfèvre, pour la grande et la petite matrice des méreaux (*teekenen*) du Saint Sacrement.

Le 10 novembre 1614, l'orfèvre Guillaume de Pape touche, pour 43 onces, 3 1/2 esterlings de méreaux, représentant le Saint Sacrement de Miracle, à raison de 4 florins du Rhin, 4 sols, l'once, 182 florins du Rhin, 8 sols.

D'après ce prix, il semble que ces méreaux étaient en argent.

Des fournitures de méreaux furent encore faites pendant les années suivantes.

Nous rappelons, enfin, qu'une note sur les méreaux de l'église Sainte-Gudule a été publiée dans la *Revue* de 1890, pages 553-554.

Ces précieuses indications seront de grande utilité pour les numismates qui entreprendront d'écrire l'histoire mérellique de Bruxelles, et nous devons savoir gré à M. de Raadt de recueillir, dans ses nombreuses recherches dans les archives, tout ce qui peut intéresser notre science favorite.

G. C.

Notre savant et sympathique confrère, M. Ad. Meyer, de Berlin, vient de voir, pour la seconde fois, ses traits reproduits par la main du graveur viennois Antoine Scharff, dont la réputation de talent n'est plus à faire.

Usant, en cette occasion, du procédé employé par la plupart des médailleurs du XVe et de la première moitié du XVIe siècle, M. Scharff a modelé d'après nature et fait ensuite couler en bronze, à quelques exemplaires seulement, l'effigie de M. Meyer, son ami. Le médaillon de forme ovale qu'il a obtenu de cette manière est d'une grande largeur de touche et d'une belle expression. Il prendra certainement place parmi les œuvres les plus réussies de son auteur. M. Meyer, représenté en buste, de trois quarts, regardant vers la gauche, doit y être fort ressemblant.

Le revers, d'une composition originale, nous montre, au premier plan, l'hôtel de ville de Dantzig, lieu de naissance du numismate, et, au second plan, la cathédrale de Berlin, ville où il réside. Les écus aux armes des deux cités allemandes sont placés dans le champ du médaillon et une

légère banderole qui se déroule à la base du plus rapproché des deux monuments porte les mots : AMICO FAUTORI HOC LUDENTIS OTII OPUSC · DED · *A. Scharff.*

***

C'est encore à M. Scharff que l'on doit les coins de la médaille commémorative, du module de 50 millimètres, frappée à Bucharest, à l'occasion du mariage du prince Ferdinand, héritier présomptif du trône de Roumanie, avec la princesse Marie d'Édimbourg. Cette pièce fait également honneur au burin du graveur. Du côté de la face, les bustes conjugués du prince et de la princesse sont tournés vers la gauche.

La légende bilinéaire se lit : * FERDINAND PRINCIPE MOSTENITOR * MARIA PRINCIPESA DE MAREA BRITANIA SI IRLANDA.

Au revers, les écussons aux armes des époux, juxtaposés et entourés vers le bas d'une banderole portant la date du mariage selon les calendriers grégorien et grec, sont couronnés par le petit dieu Cupidon, qui se tient debout à gauche. Le flambeau de l'Hymen, une palme et des fleurs placés dans le champ de la pièce, à droite, complètent la composition.

FRÉD. A.

Nos lecteurs trouveront, encartée dans la présente livraison, une planche due à la gracieuseté de M. John W. Stephanik, secrétaire de la Société néerlandaise de numismatique et notre associé étranger.

Cette planche reproduit le dessin d'un petit appareil

propre à mesurer les monnaies et les médailles d'après les échelles de van Gelder, Mionnet, etc.

Cet instrument est appelé à rendre les plus grands services aux numismates, et nos abonnés se joindront certainement à nous pour remercier M. John W. Stephanik de sa généreuse initiative.

LA RÉDACTION.

ANNALS OF THE NOVA SCOTIA CURRENCY, by ROB. W. MC LACHLAN (Transactions of the Roy. Soc. Canada, section II, 1892).

M. Mc Lachlan, notre confrère de Montréal, à qui l'on devait déjà une notice sur les médailles relatives à la ville de Louisbourg (Cap-Breton) (1), fait ici, en trente-cinq pages, l'historique de la circulation monétaire dans l'Acadie. Son travail est accompagné de documents justificatifs nombreux, de la description des monnaies, médailles et jetons relatifs à la Nouvelle-Écosse, de l'estimation du nombre, du poids et de la valeur des monnaies de cuivre importées dans ce pays pendant les vingt lustres qui ont précédé sa réunion à la Confédération canadienne. L'auteur nous apprend, entre autres choses, que les monnaies françaises, anglaises et espagnoles (celles-ci à cause des relations commerciales avec les Indes occidentales) ont tour à tour circulé dans l'Acadie pour faire place en dernier lieu à la monnaie anglaise, que le seul numéraire spécial frappé par ou pour cette province du *Dominion* canadien a, jusqu'en 1864, été de cuivre et consiste en tokens, pennies,

(1) *V.* Compte rendu par M. A. de Witte dans la *Revue belge*, 1887, p. 545.

half-pennies, cents et half-cents, dont M. Mc Lachlan énumère les diverses émissions; qu'enfin, le trésor d'Halifax, en vertu d'un acte du lieutenant-gouverneur de la province, a émis, en 1812, pour 12,000 livres de monnaie de papier, dont les coupures valaient : 50 et 20 livres, 12 livres 10 shillings, 5 livres, 2 livres 10 shillings et 20 shillings.

FRÉD. A.

SOMMAIRES DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Numismatic Chronicle, 1892, part. IV. — PACKE. The types and legends of the medediæval and later coins of England. — LAWRENCE. On a hoard of groats of the fifteenth and sixteenth Centuries. — English personal medals from 1760.

Revue suisse de numismatique, 1892, 3e et 4e liv. — HALLER. Schweizeriches Münz- und Medaillen-Cabinet. — LADÉ. Une monnaie inédite d'Héraclius. — WAVRE. Les médailles du tir cantonal de Locle, 1892. — INWYLER. Zur Schweizerischen Medaillenkunde. — HAAS. Johann Baptist Frener. — REBER. Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie, de Zofingue et de Laufenbourg. — STROEHLIN. Refrappes et falsifications. — JECKLIN. Unedirte Bluzger von Johann Luzius und Gubert von Salis-Haldenstein.

Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde, 1893, liv. I. — ROEST. Het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde. CORBELYN BATTAERD. J. Dirks, in memoriam. — SNOECK. Beschrijving van de enkele en dubbele vroedschaps- of stadhuispenningen der stad 's Hertogenbosch,

van 1704 tot 1793. — ALPH. DE WITTE. Les connaissances requises des aspirants conseillers et maîtres généraux des monnaies au commencement du XVIIIe siècle dans les Pays-Bas espagnols et du serment des monnayeurs brabançons et hollandais. — M. DE MAN. Presentiepenningen van Zierikzee. — SMITS VAN NIEUKERK. Een algemeene muntmeter. — DE ROEVER. Iets over de Amsterdamsche noodmunt. — ROEST. Médaille mortuaire de Jan van Arnhem. — LOOIJEN. Vondst van gouden munten te Kudelstaart bij Aalsmeer. — M... Muntvondst. — BOM. Uitbreiding op den Penning, geslagen ter gedagtenis van het vijf-en-twintig-Jaarige vreugden-feest van het Geselschap 't Slangenest te Leiden.

2e livraison. — STEPHANIK. In memoriam. N. de Roever. — SNOECK. Beschrijving, etc. (suite). — BESIER. De arbeid der stempelsnijders van 's Rijks munt in 1891 en 1892. — STEPHANIK. Een algemeene muntmeter. — ROEST. Médaillon au buste de Joann Lotin. — Betalingspenning van Schermermeer. — ROEST. Aanstelling van Antony Crijnen tot servijsmeester te Nijmegen.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1893, fasc. 1. — VALLENTIN. De la réception des filles de compagnons à la monnaie d'Avignon. — CHAIX. Recherches des monnaies coloniales romaines non décrites dans l'ouvrage de M. Cohen. — FARCINET. Les identifications géographiques des monnaies mérovingiennes et le catalogue de la Bibliothèque nationale. — DE CASTELLANE (Cte). Un douzain de Henri II, frappé à Amiens. — SUDRE. Fabrications effectuées à la Monnaie de Paris pendant l'année 1891.

Revue française de numismatique, 1893, 1er trimestre. — REINACH. De la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent dans l'antiquité grecque. — MOWAT. Symboles

monétaires ptolémaïques mis en rapport avec les fêtes dionysiaques d'Alexandrie. — BLANCHET. Monnaies romaines et byzantines inédites ou peu connues. — TUCCHELLA. Description des monnaies grecques de l'époque impériale trouvées en Bulgarie. — VAUVILLÉ. Monnaies de Soissons. — DE LA TOUR. Pietro da Milano.

Mittheilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft, t. XI. — NOSS. Der Niederrheinische Albus. — EBNER. Braumer und Wasserburger Pfennige. — Eine Medaille von Weerdt.

Bulletin de numismatique, t. II, 2e liv. Comte DE CASTELLANE. Différends de l'atelier de Nantes sous les règnes de François Ier et de Henri II. — Mélanges.

American Journal of numismatics, t. XXVII, nº 3. — JOHN HULL. The coiner of the pine tree shillings. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — DONALD. Nickel and its uses. — Stars and constellations on coins, — The columbian half dollar. — MARVIN. Masonic medals. — The new english coins.

Rivista italiana di numismatica. — FALCHI. Sulla riduzione in peso dell' Asse Romono. — AMBROSOLI. Della numismatica come scienza autonoma. — GNECCHI. F. et E. Monete di Milano inedite. — SAMBON. Incisori dei conii della moneta napoletana. — SCHNEIDER. Gian Marco Cavalli alla Zecca di Hall in Tirolo. — MORSOLIN. Medaglia di Giovanni di Girolamo in onore di Gian Bartolomeo d'Arzignano. — MARCHISIO. Cenni sulle monete di Pio IX e della Republica Romana nel 1849. — DE PETRA. Notizia del Ripostiglio de San Giovanni.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée extraordinaire tenue à Ypres, le 14 mai 1893, dans la salle échevinale.

La séance est ouverte à midi un quart.

Sont présents : MM. le vicomte B. de Jonghe, *président ;* le comte Thierry de Limburg-Stirum, *vice-président ;* G. Cumont, *secrétaire ;* Éd. Vanden Broeck, *trésorier ;* A. de Witte, *bibliothécaire ;* de Roissart, *contrôleur ;* MM. Picqué, le baron J.-B. Bethune, Victor De Munter, le baron Surmont de Volsberghe, le chevalier van Eersel, Georges de Schodt et le chevalier Gustave de Stuers, *membres effectifs ;* MM. Ém. Wallaert, Victor Lemaire, Ballion et Gautier de Rasse, *membres correspondants régnicoles.*

Assistent à la séance : M. Théod. Roest, *membre honoraire ;* MM. De Meunynck, Quarré-Reybourbon et W. Ruys de Perez, *associés étrangers ;* MM. l'écuyer Arthur Merghelynck, archiviste des villes d'Ypres et de Furnes et Maurice Gorissen, secrétaire communal.

Se sont excusés : Mgr le chanoine baron F. Bethune, *président d'honneur ;* MM. le général Cocheteux, le comte de Nédonchel, Geelhand, le baron Liedts, le baron de Chestret de Haneffe, Bequet,

van Schoor, Bamps, Peny, Naveau, Cogels, Moens, le chevalier Mayer van den Bergh et Dubois, *membres effectifs;* MM. Van der Beken, Urban, Seeldrayers, Visart de Bocarmé, Tinne, comte de Ghellinck, Delbeke et Ern. Vanden Broeck, *membres correspondants régnicoles;* MM. le comte M. de Nahuys, Éd. van Hende, Ad. Meyer et Hildebrand, *membres honoraires;* MM. Henry Phillips, Rigaux, Boutry, Mc Lachlan, Stephanik, Blanchet, Hollebeke, Béthune, Butor, P. Ruys de Perez et Bierman, *associés étrangers.*

M. le sénateur baron Surmont de Volsberghe, bourgmestre de la ville d'Ypres, et M. l'écuyer Arthur Merghelynck sont invités par M. le vicomte de Jonghe à prendre place au bureau.

M. le bourgmestre souhaite, en excellents termes, la bienvenue, dans la ville d'Ypres, à tous ses collègues. Ils pourront admirer un des dépôts d'archives les plus riches et les mieux tenus, l'intéressante collection de médailles yproises, léguée à sa ville natale par Alphonse Vandenpeereboom, et toutes les splendeurs artistiques de l'ancienne ville d'Ypres, si riche en documents du temps passé. (*Applaudissements.*)

Le président remercie chaleureusement M. le bourgmestre de l'accueil aimable qu'il a réservé à notre Société.

M. le chevalier de Stuers fait l'historique de la salle échevinale et entre dans de nombreux détails sur les travaux de restauration qui y ont été exécutés. (*Applaudissements.*)

M. le président lui adresse de vifs remercîments.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

L'assemblée passe ensuite à l'examen des candidatures aux places vacantes.

M. A. de Witte lit le travail suivant sur l'état actuel de la science numismatique.

MESSIEURS,

Le congrès international de numismatique, réuni à Bruxelles en 1891, portait, à son ordre du jour, sur le désir manifesté par M. Vanden Broeck : *Discussion des moyens à employer pour répandre le goût de la numismatique.*

La dernière séance fut même consacrée, presque toute entière, à l'examen de cette importante question. Elle fit l'objet d'intéressants et instructifs débats, que vous trouverez résumés dans le volume publié à la suite de ces brillantes assises scientifiques. Finalement, le congrès décida, à l'unanimité de ses membres, de confier au bureau de notre société, l'honorable mais ingrate mission d'élaborer un projet pratique énumérant les divers moyens à mettre en œuvre pour arriver à la plus grande diffusion possible des connaissances numismatiques ; connaissances, hélas! trop peu appréciées et dont l'ensemble constitue, cependant, la plus utile, la plus sérieuse, la plus vaste des sciences auxiliaires de l'histoire.

Votre bureau, Messieurs, conscient de la haute responsabilité assumée par lui vis-à-vis des numismatistes de tous les pays, s'est attaché depuis lors à répondre, dans la mesure du possible, à la confiance que l'on avait en lui.

Son président, M. le Vte B. de Jonghe, a fait appel aux lumières de tous, il a inscrit à l'ordre du jour de chacune de vos assemblées la question à résoudre, soumis à votre appréciation, lors de la réunion tenue à Saint-Trond, en mai 1892, les idées si sages du capitaine-commandant Tinne; mais, jusqu'ici, pourquoi ne pas l'avouer, tous les efforts sont demeurés stériles.

La question qui nous occupe ne peut cependant rester plus longtemps en souffrance. Une solution s'impose, il faut l'obtenir à tout prix.

Il m'a semblé, Messieurs, et l'avenir dira si je me trompe, que, si cette solution a tant tardé, c'est qu'il manque à la discussion un élément important, indispensable même : la connaissance de ce qui s'est fait et de ce qui se fait en chaque pays dans l'intérêt de la propagation des études numismatiques.

Il y avait là un travail préliminaire à entreprendre. Je l'ai entrepris sur les conseils de mon ami Vanden Broeck, et je pense être parvenu à le rendre assez complet, grâce au concours précieux et éclairé de MM. le comte J. Tolstoï, de Saint-Pétersbourg; Stenersen, conservateur du cabinet des médailles de l'université de Christiania; Marvin, directeur de l'*American journal of numismatics*; Blanchet, sous-bibliothécaire au cabinet des médailles et antiques, à Paris; Hauberg, directeur du cabinet royal de Copenhague; Ambrosoli, conservateur du cabinet numismatique au musée Brera, à Milan; Svoronos, directeur du cabinet d'Athènes; Paul Joseph, professeur à Francfort; Evans, président de la société numismatique de Londres, et Imhoof-Blumer, le savant antiquaire de Winthertur.

C'est à l'extrême obligeance de ces messieurs que je dois de pouvoir aujourd'hui vous renseigner sur l'état actuel de

la science numismatique dans les divers pays d'Europe et d'Amérique.

Si vous le voulez bien, nous commencerons notre petit voyage autour du monde de la médaille, par notre patrie,

La Belgique.

Ce pays, je n'ai pas à vous l'apprendre, Messieurs, possède, depuis 1841, une société de numismatique. Ce fut elle qui organisa, à Bruxelles, sur l'initiative de M. le Vte B. de Jonghe, les 5, 6, 7 et 8 juillet 1891, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, le premier congrès international de numismatique qui ait jamais été réuni, et dont le succès est encore présent à la mémoire de tous.

La Revue belge de numismatique, publiée sous les auspices de notre compagnie, a rendu, je suis fier de le constater, de réels services à la science. La *Revue* est aujourd'hui à son 49e volume et occupe une place très honorable parmi les publications similaires.

Les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique* renferment aussi diverses études concernant les monnaies et les médailles. Je citerai celles de MM. Grœbe, Piot, Chalon, Pinchart et le baron de Chestret. Parfois même la docte assemblée a mis au concours des questions ayant trait à notre histoire métallique. Mais ce fut bien rarement, trop rarement même, j'ose le dire, qu'elle condescendit à s'occuper de numismatique.

Quelques notices se rapportant à cette science se rencontrent encore perdues dans les publications des nombreuses sociétés savantes du pays. On trouvera la nomenclature de ces travaux dans la *Bibliographie de la numismatique belge* de M. Cumont.

La passion de réunir des séries monétaires est assez répandue chez nous. On peut évaluer à 200 environ le

nombre des personnes qui s'y adonnent. Une fédération, destinée à faciliter les échanges entre numismatistes, vient de se constituer grâce aux efforts de notre sympathique confrère M. V. De Munter. Cette création nouvelle a reçu le meilleur accueil ; elle semble appelée à rendre de réels services si l'on en juge par les premiers résultats obtenus.

A la suite du cabinet de l'État — lequel compte près de 40,000 numéros depuis l'acquisition de la collection de Robiano, due aux démarches personnelles de M. Picqué — l'on peut citer les collections des villes d'Anvers, de Liége, de Bruxelles et de Tournai, le cabinet de l'université de Gand, les séries monétaires des collèges religieux de Saint-Trond, de Bastogne, de Gand et de Namur. Enfin plusieurs sociétés savantes possèdent aussi des collections assez importantes, telles les sociétés d'archéologie de Namur, du Luxembourg, de Charleroi et, naturellement, la Société royale de numismatique de Belgique.

Il serait injuste de ne pas rappeler, une fois encore, la part active prise par les numismatistes belges à l'exposition nationale rétrospective de 1880.

Si le tableau que je viens de dérouler sous vos yeux de l'état de la numismatique en Belgique prouve une activité pleine de promesses chez les curieux de la monnaie et de la médaille, il est triste de constater que le gouvernement n'a guère encouragé jusqu'ici leurs efforts. Aucun cours de numismatique ne se donne, ni dans les universités, ni dans les écoles ; aucun prix et aucune récompense officielle ne sont réservés aux travaux des numismatistes, vrais parias de la littérature nationale.

Il est à espérer que cet état de choses vraiment injuste et intolérable va changer, maintenant que nous avons à la tête du département de l'Intérieur et des Beaux-Arts,

un ministre, homme de goût, archéologue à ses moments perdus. Mais en voilà assez sur ce sujet et sans plus tarder franchissons la frontière et passons bien vite en **Néerlande.**

A la suite du Congrès international de numismatique, nos confrères hollandais se réunirent en société, ayant pour organe une *Tijdschrift* paraissant tous les trois mois.

La puissante société Teyler, de Harlem, a jadis mis au concours l'histoire monétaire des provinces septentrionales des anciens Pays-Bas. Ce fut l'origine de l'œuvre de Van der Chijs. Continuant ces excellentes traditions, la société Teyler a, depuis, publié d'autres ouvrages numismatiques et confié à M. Roest la confection du catalogue de ses collections.

M. Besier, referendaire à la Monnaie, va bientôt terminer la publication, faite par les ordres du Gouvernement, des catalogues des riches suites monétaires conservées à l'Hôtel des monnaies d'Utrecht.

La société provinciale d'Utrecht a pris jadis à sa charge le travail de M. de Voogt sur la Gueldre, et le ci-devant Institut, puis Académie royale a supporté les frais de la Suite à van Loon.

Enfin, les directeurs du Cabinet royal de la Haye et du Cabinet de la société frisonne à Leeuwarden tiennent chaque année le public au courant des accroissements de leurs collections. Quelques villes : Amsterdam, Arnhem, Bois-le-Duc, Bréda, Deventer, Middelbourg, Nimègue, etc., possèdent aussi des séries locales intéressantes.

M. Stéphanik, d'Amsterdam, a eu l'heureuse idée de déposer sa riche collection personnelle — dont il a publié le catalogue — dans un musée public de sa ville natale.

M. Van der Chijs donna naguère un cours de numismatique à l'université de Leyde.

En résumé, la numismatique, dans la patrie des van Mieris et des van Loon, ne doit son expansion qu'à l'initiative privée. Il n'en est pas tout à fait de même en **France.**

Le Gouvernement y a plus d'une fois pris à sa charge la publication d'importants ouvrages. Parfois aussi il envoie en mission à l'étranger l'un ou l'autre savant, dans le but de recueillir des renseignements utiles à la science.

C'est ainsi que nous avons vu récemment M. Caron se rendre en Tunisie, M. Blanchet parcourir l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Russie, M. Engel s'installer en Espagne et M. Mazerolle visiter la Catalogne. De plus, l'Institut dispose de deux prix pour encourager les auteurs numismatistes :

Le prix Duchalais — 700 francs, rente d'un legs de l'ancien conservateur du cabinet des médailles — décerné tous les deux ans au meilleur ouvrage numismatique du moyen-âge, et le prix Allier de Hauteroche — 700 francs aussi — décerné de même tous les deux ans au meilleur travail de numismatique antique.

Pas plus qu'en Belgique, il n'existe en France de cours de numismatique, bien qu'on ait agité la question de savoir si on ne devait pas créer une chaire de numismatique à l'école pratique des Hautes-Études.

A l'école des chartes, le professeur d'archéologie fait chaque année *une* leçon de numismatique française à son cours.

Le nombre des monnaies, médailles, etc. conservées au Cabinet de la Bibliothèque nationale à Paris dépasse les 250,000. Le personnel de cet établissement, plein d'activité et de savoir, s'est décidé à entreprendre la publication des catalogues des diverses séries qui y sont conservées, les-

quelles, par leur importance, font du Cabinet de France le premier musée monétaire du monde.

Les musées numismatiques municipaux et départementaux sont nombreux en France. Je citerai ceux d'Avignon, d'Épinal, de Grenoble, de Lille, de Lyon et de Marseille.

L'Hôtel des monnaies et le Musée Carnavalet à Paris conservent aussi des suites intéressantes. Plusieurs musées de province ont d'excellents catalogues.

La France possède une société de numismatique ; elle date de 1865 et publie un annuaire, qui en est à son 17e volume.

La Revue numismatique, fondée jadis à Blois en 1836, parait aujourd'hui sous la direction d'un groupe de savants, aux frais de la maison Rollin et Feuardent, les experts en médailles bien connus. Elle commence l'année 1893 avec son tome 47. C'est le plus important recueil de l'espèce.

Enfin M. R. Serrure, expert, publie à Paris depuis deux ans un bulletin semi-scientifique, semi-commercial.

Pour en finir avec notre voisine du sud, il me reste à rappeler que MM. Engel et Serrure ont établi en trois volumes le *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française* et que presque toujours une large place fut réservée à la numismatique lors des diverses expositions ouvertes à Paris depuis le milieu de ce siècle.

Les numismates anglais vivent cantonnés dans leur île et ne semblent pas bien désireux de frayer avec leurs confrères du continent.

Il existe cependant à Londres une importante société de numismatique. C'est sous ses auspices que se publie actuellement le *Numismatic Chronicle,* dont le 1er volume porte le millésime de 1836.

Plusieurs feuilles consacrées aux faits divers de la numis-

matique paraissent en Angleterre. Telles sont *The numismatic magazine*, *The numismatology*, *The monthly numismatic circular*, etc.

Le British museum comprend un cabinet de numismatique qui compte plus de 200,000 pièces, décrites, en partie, dans une quarantaine de catalogues illustrés.

Chacune des universités de Cambridge, d'Oxford et de Glascow possède de riches collections de médailles.

A Oxford et à Cambridge, les professeurs d'archéologie s'occupent parfois de numismatique.

La direction du British museum a pris une excellente mesure, que l'on ne saurait trop recommander ; elle a fait distribuer des reproductions, obtenues par l'électrotypie, des principales monnaies antiques aux petits musées de province et aux écoles publiques de quelque importance. Il faut noter aussi le *The Young collector*, séries publiées par Swan Sonnenschein et C°, lesquelles, pour la numismatique, comprennent trois excellents ouvrages à l'usage des commençants : *Coins and Tokens*, *Colonial coins* et *Copper coins of Europe*.

Aux **Indes**, les collections publiques et privées sont nombreuses, et la plupart des publications locales renferment des articles numismatiques. L'**Australie** possède, elle aussi, quelques collectionneurs sérieux.

Les collections de monnaies étaient fort à la mode aux cours des princes **allemands** pendant les XVIIe et XVIIIe siècles ; aussi les musées publics sont-ils restés nombreux dans l'Empire. Le Cabinet de Berlin, qui vient de s'enrichir de la célèbre collection Dannenberg, ceux de Munich et de Dresde sont même de tout premier ordre.

Malheureusement, le goût des collectionneurs allemands les porte surtout à colliger les thalers et les pièces contem-

poraines. La numismatique antique et celle du moyen-âge ne comptent plus que quelques rares fervents. Il est vrai — et c'est une consolation — qu'en l'occurrence la qualité supplée à la quantité.

Quelques universités, celle de Leipzig par exemple, et les principaux établissements d'éducation possèdent des suites plus ou moins conséquentes ou tout au moins des reproductions.

Le Gouvernement et les Académies viennent assez souvent en aide aux travailleurs en leur fournissant les moyens de parfaire leurs œuvres par des voyages à l'étranger ou en prenant à leur charge les frais de publication.

Les sociétés de numismatique sont assez nombreuses. Je nommerai celles de Berlin, de Hanovre, de Dresde, de Munich; chacune d'elles a son organe spécial.

Sous le titre *Numismatisches Literatur Blatt*, M. le capitaine Barhfeldt publie un petit journal consacré exclusivement à la bibliographie numismatique.

Il serait impardonnable d'oublier les *Berliner Münzblätter*, édités par M. Weyl, auxquels collabore activement l'un des meilleurs numismatistes de l'Allemagne, M. Ménadier, conservateur au Cabinet impérial de Berlin.

Il n'existe pas pour l'Allemagne une société générale de numismatique, mais les numismatistes de l'Empire se réunissent périodiquement, en congrès, à Dresde, sous la présidence du conseiller Erbstein, qui fut le promoteur de cette sorte de fédération scientifique.

Le **Danemark** nous a donné un bel exemple d'intelligent patriotisme : l'achat, par souscription publique, de la fameuse collection Thomsen.

Le Cabinet de Copenhague comprend environ 100,000 pièces. C. L. Müller, qui pendant plus d'un demi siècle en

fut le directeur, présenta, comme thèse à son doctorat en philosophie, une étude sur les *monnaies du roi Philippe de Macédoine.*

En Allemagne, il y a deux ans à peine, M. H. Nützel présenta, lui aussi, un travail numismatique, pour l'obtention du doctorat en philosophie, à l'université d'Iéna : *les monnaies de la dynastie des Rasul.*

L'année dernière, une société de numismatique s'est constituée à Copenhague ; j'ignore si elle compte publier des annales.

La **Norwège** possède le musée de l'université de Christiania, subsidié par l'État, et ceux, moins importants, de Bergen, de la société scientifique de Drontheim, d'Arendal, de Stavangen et de Tromsoë.

Le grand ouvrage d'Holmoë, *Les monnaies norwégiennes du moyen-âge*, a été en partie publié aux frais du Gouvernement.

En Norwège, la numismatique est fort délaissée ; malheureusement, elle n'inspire guère d'intérêt qu'à quelques spécialistes et à de rares historiens.

La **Suède** est dotée d'une société de numismatique, qui fait paraître, mais fort irrégulièrement, des *Numismatiska Middelanden.*

Le Cabinet de Stockholm est assez important. Celui de Gothembourg est dû, en partie, à la générosité de feu M. West Wilson.

M. Hildebrand nous a appris, lors du Congrès, qu'en Suède il existe de nombreuses collections scolaires, qui servent aux professeurs à rendre leurs leçons plus attrayantes et plus instructives.

Les collections publiques les plus importantes de la **Russie** sont celles de l'Ermitage impérial, de l'Aca-

démie des sciences et de l'Institut des langues orientales à Saint-Pétersbourg, du Musée historique de Moscou.

On peut y joindre les cabinets particuliers du Grand-Duc Georges Michaëlovitch, du comte Jean Tolstoï, de M. Grel et du comte Stroganof, qui sont plus riches que maintes collections officielles.

M. de Markof est chargé du cours de numismatique qui se donne à l'Institut archéologique de Saint-Pétersbourg, où se forment les archivistes provinciaux.

Au commencement du siècle, le gouvernement russe a fait paraître un recueil de médailles nationales. C'est aussi sous les auspices de l'administration de l'Ermitage que se fit la publication des *Médailles frappées sous le règne d'Alexandre II*, par M. Iversen. On connaît les catalogues de l'Institut des langues orientales du Ministère des Affaires étrangères de Russie.

Il y a quatre ans s'est constituée à Moscou, sous la présidence de M. Troutowski, une société de numismatique. Elle vient de faire distribuer le premier fascicule de sa *Revue*.

Ce ne sont pas les cercles numismatiques qui manquent en **Autriche**; on n'en compte pas moins de trois : deux à Vienne, un à Cracovie. Chacun a son organe; la société de Vienne en a même deux. M. Höfken von Hattigsheim publie, en outre, un journal uniquement consacré à l'étude des bractéates.

En 1888, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à Vienne en l'honneur de l'impératrice Marie-Thérèse, la Société numismatique de cette ville organisa une exposition des médailles et des monnaies frappées pendant les règnes de cette grande souveraine et de ses successeurs immédiats. Un catalogue intéressant fut publié alors. L'ex-

position obtint d'ailleurs un vif succès, ce qui prouve une fois de plus l'intérêt que prend le public à l'examen des souvenirs métalliques de l'histoire.

Reprenant une des idées émises au Congrès international de numismatique de Bruxelles, la section historique du quatrième Congrès des instituteurs des écoles moyennes d'Autriche-Hongrie vient de décider de pousser activement à l'acquisition de collections de monnaies destinées aux cent soixante athénées de l'empire austro-hongrois. Comme suite à ce vote, les membres du Congrès décrétèrent la création d'une section centrale permanente, chargée des échanges et des achats.

Sur la proposition de M. von Renner, la Société de numismatique de Vienne adhéra d'enthousiasme à ces décisions. Elle s'engagea à les appuyer de tout son pouvoir et résolut de s'employer, en outre, auprès du Gouvernement pour obtenir la création de chaires de numismatique, tout au moins à la faculté de philosophie de l'université de Vienne. Une démarche officielle a même déjà été faite en ce sens par le bureau, ayant à sa tête M. Kenner, le conservateur en chef du Cabinet impérial.

Le Musée impérial est l'un des plus riches de l'Europe ; il compte près de 175,000 pièces. Tout le monde connaît le beau catalogue, publié à la fin du siècle dernier, des *Monnais d'or et d'argent du cabinet de l'Empereur*. A l'imitation du British museum, la direction du musée de Vienne vient de livrer au public un premier catalogue illustré.

Les numismatistes sont légion en Autriche ; malheureusement je suis sans renseignement sur l'appui que leur donne le Gouvernement.

La **Suisse** a la bonne fortune d'avoir une société de numismatique des plus actives, sous les auspices de laquelle s'est

publié pendant onze années un *Bulletin* et, depuis deux ans, une *Revue* trimestrielle. Le *Bulletin* a pris fin avec l'an 1892.

Le président de la société, M. Stroehlin, vient de mettre généreusement à la disposition du bureau une somme de 200 francs, destinée à être remise à titre de récompense à l'auteur du meilleur mémoire concernant la numismatique nationale, lequel sera adressé au jury, nommé par la compagnie, avant la fin de l'année courante. Sont seuls admis à concourir les membres de la Société suisse de numismatique.

La Suisse possède quelques collections publiques : à Genève, Bâle, Zurich, la Chaux-de-Fonds, etc.

M. Imhoof-Blumer, de Winthertbur, a publié à Leipzig deux ouvrages de numismatique romaine et grecque à l'usage des écoles. Le premier de ces ouvrages, tiré à 1.200 exemplaires, vient d'être réédité. Ce succès a déterminé l'auteur à s'aboucher avec un professeur du gymnase de Winterthur pour l'engager à publier, sous la direction du savant numismatiste, un choix de monnaies antiques dont les types rappelleraient des événements historiques ou des usages anciens.

A Genève, M. Ludé occupe une chaire d'histoire monétaire.

A l'université de Zurich se donnent parfois aussi des leçons de numismatique. Comme complément à ces leçons, les élèves visitent ensuite, sous la conduite de leurs professeurs, quelques collections publiques ou privées, telle que celle de M. Imhoof, qui ne comprend pas moins de 20,000 monnaies grecques.

Une exposition des œuvres du graveur Antoine Bovy a été organisée à Genève en 1891.

Ainsi que nous l'écrit M. Imhoof-Blumer, c'est surtout

aux professeurs qu'il appartient d'éveiller parmi leurs élèves l'intérêt de la science numismatique ; le fait de collectionner dépend ensuite des goûts et de la situation de fortune des jeunes gens.

L'**Italie** fourmille de collections publiques, mais, à part celles de Brera (Milan), de Turin et de Naples, elles n'ont qu'une valeur toute relative.

Grâce à l'énergique impulsion de MM. Gnecchi, une société de numismatique s'est fondée, il y a quelques mois, à Milan. Le comte N. Papadopoli en a été nommé président. C'est elle, désormais, qui aura la direction de la *Rivista italiana*, créée, en 1888, par MM. Gnecchi.

Le premier acte de la nouvelle société, qui s'annonce fort vivante, a été d'établir un prix de 500 francs pour le meilleur ouvrage concernant un atelier monétaire italien, à paraître avant la fin d'octobre prochain.

Le 23 janvier 1893, M. Ambrosoli, conservateur du musée Brera, a donné sa première leçon de numismatique à l'Académie scientifique et littéraire de Milan.

Entre autres ouvrages, MM. Gnecchi ont publié la *Bibliographie numismatique de l'Italie*.

L'**Espagne** et le **Portugal** font bande à part : impossible d'obtenir le moindre renseignement des numismatistes espagnols ou portugais. Je me bornerai donc à citer les cabinets de Madrid et de Lisbonne, les collections de MM. Ramon Vidal et de feu le chanoine Gago. M. Ramon Vidal vient de consacrer quatre gros volumes in-4° à la description des étonnantes richesses amassées par lui.

Un cours de numismatique est donné à l'université de Lisbonne. M. Delgado a fait connaître la bibliographie de l'Espagne.

A **Belgrade**, à **Bucharest**, à **Sofia**, à **Philippopoli**, à **Con-**

stantinople, à **Smyrne** existent des cabinets de numismatique en formation. Ghalib Edhem a, au cours des années 1890 et 1892, publié deux essais de numismatique ottomane, en langue turque. Le cabinet de Sofia vient de s'enrichir d'une importante suite de monnaies de Tomi, la ville illustrée par l'exil d'Ovide.

De tous les musées publics, le cabinet d'**Athènes** est celui qui s'accroît le plus rapidement, sous l'intelligente direction de M. Svoronos. Pendant l'exercice 1891-1892, il n'y est pas entré moins de 36,799 monnaies et médailles. Il existe un catalogue de ce musée.

Le gouvernement hellénique est des plus bienveillants à l'égard des écrivains numismatistes, qu'il encourage de toutes les façons. Un projet de loi chargeant le conservateur du Cabinet national d'un cours de numismatique à l'université d'Athènes va, paraît-il, être soumis, cette année, à la Législature. L'État envoie, de temps à autre, après concours, des jeunes gens se perfectionner dans la science des monnaies en visitant les plus importants cabinets de l'Europe.

Il n'y a pas en Grèce de périodiques purement numismatiques, mais la Société archéologique d'Athènes ouvre ses colonnes aux travaux de l'espèce. Elle va même jusqu'à payer aux auteurs 100 francs par feuille et 15 francs par planche. La *Numismatique crétoise* de M. Svoronos a été, malgré les malheurs du pays, publiée aux frais de la Chambre des Députés de l'Ile de Crète.

En un mot, la Grèce est un vrai pays de cogagne pour les numismatistes.

La plus ancienne société de numismatique aux **États-Unis** est la Société américaine de numismatique et d'archéologie, dont le siège social se trouve à New-York. Puis, viennent

successivement les sociétés de Boston, de Philadelphie, de Pittsbourg, etc., etc. Toutes ces compagnies possèdent des collections et surtout de riches bibliothèques.

Les séries de l'Hôtel fédéral, à Philadelphie, sont très importantes. M. Mc Clure en a dressé le catalogue.

A Washington se trouve une collection de médailles médicales ; le Musée de l'art, à Boston, possède aussi une riche suite numismatique.

Les séances de la société de New-York sont très suivies. Ces réunions, auxquelles les dames assistent en grand nombre, sont parfois égayées par des projections lumineuses de pièces sur un écran. C'est une façon américaine de rendre la science aimable.

L'*American journal of numismatics* de M. Marvin mérite seul, aux États-Unis, le titre de Journal scientifique, les autres publications périodiques sont plutôt des feuilles commerciales.

Le **Canada** possède une société numismatique à Montréal.

Il paraît que le goût de la collection est assez développé au **Brésil,** mais c'est surtout dans la **République Argentine** que les amateurs sont nombreux. Diverses études y ont été publiées récemment.

En **Algérie,** en **Tunisie,** en **Égypte,** en **Australie,** au **Japon** et jusqu'en **Chine** on s'occupe de numismatique. Le gouvernement japonais a même fait publier l'histoire monétaire de l'empire du Mikado.

Ici finit ma tâche.

Voilà plus qu'il n'en faut d'ailleurs pour prouver que la numismatique n'est pas près de mourir ; une activité des plus louables règne, au contraire, parmi ses nombreux adeptes, surtout, pourquoi ne le dirai-je pas, depuis le

Congrès de Bruxelles. Cette brillante réunion a permis, en effet, à tous les savants de se communiquer leurs idées, de s'encourager réciproquement au travail, de se faire part de leurs desiderata et de leurs projets.

C'est au bureau de votre société qu'incombe l'honneur, de par la décision du Congrès, de donner à tous ces efforts une direction commune, d'en doubler par suite l'effet utile et d'arriver ainsi à voir la numismatique occuper enfin, parmi les sciences, le rang qui lui est dû. (*Remerciements.*)

M. de Stuers fait remarquer qu'au musée de Stockholm les monnaies sont classées en doubles exemplaires de manière à montrer au public la face et le revers de chaque pièce.

M. Vanden Broeck propose d'envoyer à chacun des membres de la Société un exemplaire imprimé du rapport de M. de Witte.

Il est décidé que ce rapport sera imprimé dans le procès-verbal de la séance.

M. Ad. Meyer de Berlin, membre honoraire, offre, à la ville d'Ypres, par l'entremise de M. le chevalier de Stuers, la très belle médaille, à son effigie, coulée en bronze, à de rares exemplaires, par le fameux médailleur autrichien Scharff.

M. le bourgmestre remercie vivement, au nom de la ville.

M. Georges de Schodt remet, pour les collections de la ville, à M. le bourgmestre, les coins d'un jeton de feu Alphonse Vandenpeereboom. (V. *Revue belge de num.*, 1877, p. 549.)

M. le bourgmestre remercie M. de Schodt.

M. Picqué donne lecture de considérations sur les premières monnaies féodales d'Anvers. Il restitue à cette ville et à Bruxelles des deniers de type colonais, attribués jusqu'ici à des localités allemandes. (*Applaudissements.*)

M. le baron Bethune parle ensuite de deux découvertes récentes dans le domaine de la numismatique brugeoise :

Il s'agit 1° du testament de Jean Lotin, représenté à l'âge de trente-six ans, sur la médaille publiée par M. Th. Roest, dans le bulletin de la société néerlandaise de numismatique, 1893; pl. IV, n° 1. Ce testament a été fait par Jean Lotin, en 1609, à l'âge de septante-trois ans; il s'y qualifie d'ingénieur hydrographe. Une notice, à ce sujet, sera publiée dans la *Revue;*

2° D'un jeton aux armes des de Baenst, encore inédit et varié de celui de la même famille possédé par M. de Witte. (*Applaudissements.*)

M. le vicomte de Jonghe lit une étude sur des monnaies contremarquées à Ypres (1582-83) par le seigneur de Marquettes, superintendant du quartier d'Ypres, et sur des pièces estampillées au pays de Waes (1582-1583) par Servais de Steenlant, chargé de la superintendance de ce pays. (*Applaudissements.*)

M. le vicomte de Jonghe constate qu'une erreur s'est glissée dans un article sur les monnaies de l'ancien comté de Chiny (Ardennes), publié dans le *Bulletin de numismatique,* 2e vol., janv. 1893, 1er liv.

p. 10. M. Serrure y dit, à propos d'un demi-gros à l'écu lobé à quatre lions de Louis VI, comte de Chiny (1310-1336), que « cette pièce et la suivante, » qui permet d'en compléter la légende, sont inédites; elles font partie de la collection de M. le » vicomte de Jonghe, qui a bien voulu m'en transmettre les empreintes ».

M. de Jonghe n'a transmis aucune empreinte.

M. le président fait connaître que la société française d'archéologie tiendra, cette année, son Congrès à Abbeville, du 27 juin au 4 juillet, et invite les membres de la Société belge de numismatique à assister à ce congrès. La Société historique de Compiègne, fondée en 1868, fêtera les jeudi 8 et vendredi 9 juin 1893, le vingt-cinquième anniversaire de sa création. Le président de la Société belge de numismatique est prié d'assister à cette cérémonie ou d'y faire représenter la Compagnie par un délégué.

La séance est levée à deux heures un quart.

Le Secrétaire, G. Cumont.

Le Président, Vte B. de Jonghe.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1893.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger*, 1892, nos 10-12. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, nos 70-71. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 186-187 et pl. 112. — *Berliner Münzblätter*, nos 149-150. — *Gesellschaft für nützliche Forschungen; Die romischen Stemdenkmäler.*

Amérique. — *American journal of numismatics*, no 139.

Angleterre. — *Numismatic Chronicle*, 1892, Part. IV. — *Monthly numismatic Circular*, nos 4-6.

Autriche-Hongrie. — *Numismatische Zeitschrift*, années 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1884, 1885 et 1886. — *Monatsblatt*, nos 114-118. — *Archiv für Bracteatenkunde*, t. II, liv. 11-12. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde*, nos 33-35.

Belgique. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. VII, 4e livraison. — *Bulletin de l'Académie royale*, 1893, nos 1-3. — *Messager des sciences historiques*, 1892, 4e livraison. — *Bulletin de la Société historique de Tournai*, t. XXIV. — *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, t. IV, 3e livraison. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VII, 2e livraison. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XX, liv. 2. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIII, 1re livraison. — *Revue bibliographique belge*, 1892, nos 1-4. — Congrès archéologique d'Anvers : *Compte-rendu*, 1re et 2e partie.

France. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXVII, nos 2-4; partie technique, t. LXIX, nos 2-4. — Académie d'Hippone : *Bulletin*,

nos 24 et 25; *Comptes rendus*, 1892, pp. I à XL. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, nos 132-143 et 147. — *Bulletin des antiquaires de Picardie*, 1891, no 4; 1892, nos 1-2. — *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, série in-8o, nos 9 et 10. — *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1890; *Mémoires*, 1890. — Société historique de Compiègne : *Procès-verbaux*. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1893, 1re livraison. — *Revue numismatique*, 1893, 1re livraison. — *Société de Borda*, t. XVIII, 1er trimestre.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica*, 1893, 1re livraison.

Pays-Bas. — *Atlas behoorende bij de Beschrijving der Nederlandsche*, etc. (1813-1863), 2e fascicule. — Provinciaal genootschap van Noord-Braband : *Handelingen*, 1887-1891; *Catalogue de la bibliothèque*, 1er supplément.

Russie. — Société de numismatique de Moscou : *Mémoires*, 1893, 1er fascicule.

Suisse. — *Revue suisse de numismatique*, 1892, nos 3-4; *Bulletin*, 1892, no 4.

Ouvrages non périodiques.

AMBROSOLI. — *Della numismatica come scienza autonoma*. Milano, 1893, grand in-8o, 20 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

BORDEAUX. — *Denier inédit de Henri Ier, frappé à Châlon-sur-Saône*. Paris, 1893, grand in-8o, 7 pages, 1 vignette. — *Melun et Dieppe, ateliers monétaires de Henri IV*. Paris, grand in-8o, 14 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

DE CASTELLANE (Cte). — *Les testons de François Ier au type barbu, frappés à Angers; un douzain de Henri II, frappé à Amiens*. Paris, 1892, grand in-8o, 6 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

DE JONGHE (Vte B.) — *Un demi-gros à l'aigle, frappé par Henri V, comte de Salm en Ardenne*. Bruxelles, 1893, in-8o, 9 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

DE MUNTER. — *La médaille de Jean Césaire, gravée par F. Hagenauer*. Bruxelles, 1893, in-8o, 7 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

DE RENESSE (Cte T.). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, fasc. 1 à 3. (*Hommage de l'auteur.*)

DE WITTE. — *Des connaissances requises des aspirants conseillers et*

maîtres généraux des monnaies, etc. Amsterdam, 1893, in-8°, 13 pages. — *Conférence monétaire internationale tenue à Bruges en* 1469. Bruxelles, in-8°, 16 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Düning. — *Übersicht über die Münzgeschichte des kaiserlichen Frauen weltlichen Stifts Quedlimburg,* 1886, in-4°, 35 pages. 3 planches. — *Über die Zutheilung einiger unbestimmter Bracteaten an Quedlimburg.* Vienne, 1890, in 8°, 6 pages, 1 planche. — *Der Borbecker Groschen der Sophia, Gräfin von Gleichen, Äbtissin von Essen,* in-8°, 9 pages, 1 vignette. — *Beiträge zur Münzgeschichte der Grafschaft Regenstein im sechzehnten Jahrhundert.* Berlin, in-8°, 6 pages.— *Der Münzfund van Walternienburg.* Berlin, in-8°, 28 pages, 4 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Farcinet. — *Les identifications géographiques des monnaies mérovingiennes.* Mâcon, 1893, in-8°, 11 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Ghesquière. — *Mémoires sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas.* Bruxelles, 1786, in-8°, 215 pages. Exemplaire sans planches. (*Don de M. Vanden Broeck.*)

Koehne. — *Opisanié europeiskekhe monete.* Saint-Pétersbourg, 1852, in-8°, 231 pages et vignettes. (*Don du bibliothécaire.*)

Looijen. — *Vondst van gouden munten te Kudelstraart.* Amsterdam, 1893, in-8°, 5 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Maxe-Werly. — *Compte rendu des monnaies mérovingiennes de M. Prou.* Bruxelles, 1893, in-8°, 7 pages, (*Hommage de l'auteur.*)

Mc Lachlan. — *Annals of the nova Scotian Currency.* Montreal, 1893, in-4°, 68 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Nahuys (Cte de). — *Comptes rendus d'articles numismatiques.* Bruxelles, 1893, in-8°, 8 pages, 3 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Roest. — *Médaille mortuaire de Jan van Arnhem.* Amsterdam, 1893, in-8°, 4 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Rouyer. — *Rectification biographique à propos de la description d'un jeton, etc.* Paris, 1892, in-8°, 175 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Serrure (C.-A.). — *Les sciences auxiliaires de l'histoire de Belgique.* Bruxelles, 1893, in-12, 175 pages, 1 planche. (*Don du bibliothécaire.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Auktions-Katalog, de A. Weyl, nos 124-126. — *Numismatische Correspondenz,* du même, nos 107-112. — *Catalogue de la collection Fuzier.* (*Envoi de M. Sambon.*) — Vente Merens, Amsterdam, et vente Teding, id. (*Envoi de M. Bom.*) — *Catalogue Florange,* n° 3. — Vente à Vienne. (*Envoi de M. Cubasch.*) — Vente à Paris. (*Envoi de M. Serrure.*) — *Numismatischer Verkehr,* de Thieme,

nos 3-4. — *Collection de monnaies d'or*, vente à Vienne. (*Envoi de M. Cubasch.*) — *Collection de monnaies hambourgeoises*, vente à à Francfort. (*Envoi de M. Hess.*) — *Collection Carl Farina*, 6 planches. (*Envoi du même.*) — *Berliner Münz-Verkehr*, de Julius Hahlo, n° 23. — *Catalogue Sevilla.* (*Envoi de M. Dupriez.*) — Vente à Amsterdam. (*Envoi de M. Schulman.*) — *Catalogue Rappaport*, n° 24. — *Catalogue Zschiesche et Köder*, n° 52. — *Livres numimastiques d'occasion*, Hoepli, Milan. — *Collection Billoin*, vente à Paris (*Envoi de MM. Rollin et Feuardent.*) — *M. Jacob Dirks*, article nécrologique. Bruxelles, 1893, in-8°, 5 pages. — *Catalogue E. Fischer*, à prix marqués, Vienne, 1883.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Wallaert.

Trente-huit moyens-bronzes et petits bronzes romains et un médaillon contorniate (faux).

Don de M. Vanden Broeck.

Médaille de la Société d'horticulture d'Anvers, par Braemt.— Médaille, décoration de Veyrat. — Ouverture du canal du Hainaut, médaille par Braemt. — Naissance du duc de Bordeaux. — Méreau anversois.

Don de M. Brichaut.

République du Brésil. — Chemins de fer de l'État de Parana. — Méreaux de 10,000, 5,000, 1,000, 500, 100, 50 et 10 reis. — Sept pièces de laiton.

Don de la Société des fonderies et laminoirs de Biache-Saint-Waast.

Reims : Asile de nuit, 10 centimes, maillechort. — Forges de Flize, 20 centimes, laiton.

Don de la ville de Bruxelles.

La ville de Bruxelles à Ernest Solvay, médaille en bronze, gravée par F. Dubois

Don de M. A. de Witte.

Brabant, Flandre, Tournai, Luxembourg, dix pièces de cuivre. — Penny de Georges III. pour le Connecticut. — Soixante et onze monnaies allemandes, dont quatorze en billon.

En tout : cent dix monnaies, six médailles et dix méreaux.

Bruxelles, le 20 mai 1893.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,
Alphonse de Witte.

MONNAIES DÉCOUVERTES

DANS LES

CIMETIÈRES FRANCS DU CORBOIS PRÈS ROCHEFORT

ET

SUR-LE-MONT, A ÉPRAVE

(PROVINCE DE NAMUR.)

Dans les *Mémoires* du Congrès international de numismatique, tenu à Bruxelles en 1891, nous avons essayé de déterminer l'âge de quelques cimetières francs découverts en Belgique, en nous basant sur les trouvailles des monnaies déposées dans les tombes (1).

Malheureusement, ces trouvailles sont assez rares; mais une seule pièce suffit quelquefois pour nous renseigner avec pleine certitude.

Tel est le cas pour le cimetière franc du *Corbois*, près Rochefort, situé seulement à quatre kilomètres d'Éprave et récemment fouillé par la Société archéologique de Namur.

Une tombe de ce cimetière contenait un triens, fleur de coin, de l'empereur Zénon (Zeno, Isaurus), qui régna à Constantinople de 474 à 491. Nous

(1) *Voy.* ces *Mémoires*, pp. 193 et suiv.

pouvons en conclure que le cimetière du Corbois date de la fin du ve siècle et a servi probablement pendant une grande partie du siècle suivant. Cette déduction est conforme aux données fournies par le mobilier des sépultures. Celui de la tombe où se trouvait le triens de Zénon était le suivant : aux pieds du squelette, deux assiettes en terre rouge et un vase en verre; le long de la jambe gauche, une petite boucle en bronze et une hache; à la ceinture, une boucle en bronze, et sur la poitrine, la petite monnaie d'or que nous allons décrire.

DNZENO — PERPA/G. Buste diadémé de Zénon, couvert du paludamentum, à droite; traces d'un cercle perlé entourant la légende.

Rev. Croix longue et pattée, dont le pied est entre deux globules, placée au milieu d'une couronne de deux palmes entrelacées et reliées par des cordons; les extrémités des palmes sont réunies par une boule.

A l'exergue : CONOB entre deux points. Le tout dans un cercle perlé.

Poids : 1 gr. 45.
Collect. du Musée arch. de Namur.
Diamètre : 13 et 14 millim.

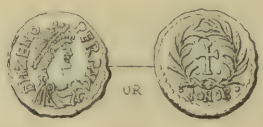

Dans sa *Description générale des monnaies byzan-*

tines (t. Ier, 1862), J. Sabatier reproduit, planche VII, n° 25, un tiers de sou de Zénon qui diffère sensiblement de la pièce exhumée à Rochefort (1). Celle-ci porte, au droit, la légende A/G au lieu de AVG. Le cou de l'empereur est très allongé et son buste est plus semblable au buste qui figure sur la pièce n° 1 de la planche VIII.

Au revers, le pied de la croix est *entre deux globules* et les branches de la couronne, formée de deux palmes entrelacées, sont reliées par des *cordons* comme sur la pièce n° 24 de la planche VII.

Enfin, le style de la pièce de Rochefort a quelque chose de barbare, sans qu'on puisse cependant affirmer que cette monnaie n'est pas sortie d'un atelier impérial, l'art monétaire étant, à cette époque déjà, en pleine décadence.

Quoi qu'il en soit, la pièce de Rochefort est une variété nouvelle à ajouter aux trois variétés publiées par Sabatier, planche VII, nos 23, 24 et 25.

*
* *

Le cimetière franc, « *sur-le-Mont* », situé à 200 mètres de l'antique forteresse d'Éprave et à 300 mètres du cimetière de *la Croix rouge* (2), vient de nous livrer une nouvelle petite monnaie bar-

(1) *Voy.* aussi Sabatier, p. 139, n° 7.

(2) *Voy.* les cimetières de la forteresse d'Éprave; *la Croix rouge*, par Alfred Bequet, t. XIX des *Annales de la Société archéologique de Namur.*

bare, en argent, d'un type tout différent de celui des pièces trouvées dans le même cimetière et publiées par nous dans la *Revue,* 1890, pp. 214 et 217.

La sépulture qui renfermait cette monnaie avait été, en grande partie, saccagée ; il s'y trouvait cependant encore les restes d'une sorte d'étui ou boîte oblongue, en bois, avec clous à tête d'argent, qui contenait : un petit couteau, un briquet et deux silex, une pointe de flèche en fer et la petite monnaie que nous allons décrire. A côté de la boîte étaient une grande et une petite boucle en bronze (1).

La monnaie, que nous attribuons aux Francs, comme les précédentes, porte, au droit, un buste diadémé occupant tout le champ ; le type impérial est assez défiguré : la figure est en bec d'oiseau et le paludament, de forme trapézoïdale ; le cou est grêle et allongé. La légende n'a aucun sens et se compose de lettres peut-être employées au hasard : ////ΛVI — ИИИIℓ.

(1) Le cimetière « *sur-le-Mont* », dont quatre-vingts sépultures ont encore été fouillées en 1892, a dû être en usage en même temps que le cimetière de *la Croix rouge*. Ce dernier, m'écrit M. Bequet, est cependant le plus ancien. Quelques sépultures du cimetière *Sur-le-Mont*, riches en objets divers, paraissent, d'après M. Bequet, appartenir au VIe siècle, mais la plupart, à parois murées et cimentées, doivent dater du VIIe siècle ; celles-ci sont, en général, pauvres en objets. Sur le mont, la nature rocheuse du terrain a nécessité le creusement des sépultures par petits groupes ; ce n'est pas un cimetière régulier comme celui de *la Croix rouge*.

Le revers montre les linéaments d'un personnage tournant la tête à gauche, reposant les pieds sur une barre horizontale et accosté de deux montants verticaux dont celui de gauche est formé de boules superposées.

Légende incompréhensible : VΛИ — NIИ — ИII.

Poids : 0 gr. 280.
Collect. du Musée arch. de Namur.
Diamètre : 12 mill.

Malgré sa métamorphose barbare, il est facile de reconnaître, à première vue, que cette petite monnaie est du même type, mais plus dégénéré, qu'une pièce du Cabinet des médailles de Marseille (1), publiée par nous dans cette *Revue*, 1890, p. 237, et reproduite ici comme preuve de cette allégation :

L'année suivante, en 1891, M. Maurice Prou

(1) *Voy.* deux pièces du même style mais plus dégénéré, trouvées à Poitiers et à Bergères-les-Vertus (Marne), publiées par M. Prou, *Rev. num. fr.*, pl. V, nos 10 et 11. — *Voy.* une pièce prototype, pl. V, no 9

publiait dans la *Revue numismatique française,* quelques *monnaies barbares d'argent trouvées dans le cimetière mérovingien d'Herpes,* commune de Courbillac (Charente).

Les légendes de ces onze petites pièces, dit M. Prou, sont réduites à une série de traits verticaux; sur plusieurs d'entre elles on distingue un ou deux O à l'exergue; sur une autre, deux И dans la légende du revers. (*Voy.* pl. V, n°s 12, 13, 14 et 15.)

Ces monnaies sont d'un type analogue mais plus dégénéré encore que celui de la pièce d'Éprave, puisque, sur celle-ci, on distingue des lettres bien formées; ces monnaies sont, par conséquent, plus éloignées du prototype que cette dernière et probablement un peu moins anciennes.

Le prototype du revers de la pièce d'Éprave est le même que celui des monnaies d'Herpes. C'est Rome casquée, assise sur un trône à dossier, tournant la tête à gauche, tenant dans la main droite un globe, et de la gauche une haste.

M. Prou a déjà fait remarquer, à propos des pièces trouvées à Herpes, que cette personnification de Rome apparaît à la fin du IVe siècle sur le le *miliarense* de Gratien, avec la légende *Virtus Romanorum;* les montants du trône sont perlés; deux globules ou deux annelets marquent les points d'attache du siège aux montants. Ce type, ajoute M. Prou, est encore gravé sur les monnaies d'argent de Valentinien, de Théodose, avec

les légendes *Concordia Augustorum* et *Virtus Romanorum,* de Maxime, de Flavius Victor, d'Honorius, avec la légende *Gloria Romanorum* et, enfin, de Sébastien.

Sur une des pièces d'Herpes (pl. V, n° 15), le buste impérial est orné d'une croix; comme la croix ainsi placée apparaît pour la première fois sur les tiers de sou d'Anastase (491-513), M. Prou conclut, très justement, que cette pièce ne peut être antérieure au VIe siècle et il en est vraisemblablement de même pour les autres pièces dont le style n'est pas très différent.

En conséquence, M. Prou fait descendre leur fabrication au moins jusqu'au milieu du VIe siècle (1), les considère comme des produits du monnayage franc en Gaule et les classe parmi les monnaies mérovingiennes.

Nous avons dit plus haut pourquoi nous regardions la pièce d'Éprave comme un peu plus ancienne; disons, pour ne pas commettre d'erreur, qu'elle a été frappée dans la première moitié du VIe siècle, sans préciser plus.

Remarquons encore que les têtes ont un type plus mérovingien sur les monnaies d'Herpes que sur la pièce d'Éprave; c'est peut-être encore là un caractère d'une fabrication plus récente.

Les monnaies d'Herpes pèsent : 0 gr. 380; 0,290;

(1) La monnaie romaine la plus récente trouvée dans les sépultures d'Herpes était une monnaie de Justinien. (Delamain, *Revue de Saintonge,* p. 380.)

0,277; 0,270; 0,260; 0,250; 0,225; 0,210 et 0,200.

Si elle était entière, la pièce d'Éprave pèserait environ : 0 gr. 300. Ce chiffre concorde assez bien avec les poids de deux autres monnaies découvertes à Éprave. (V. *Revue,* 1890, pp. 213 et 217.)

Le cimetière franc d'Andrésy (Seine et Oise) a donné des monnaies analogues; elles ont été publiées, avec un commentaire peu scientifique, dans une note archéologique imprimée à Paris, chez Jules Delorme, en 1891.

Ainsi donc, on a trouvé des pièces du même type dans des cimetières francs situés à de grandes distances les uns des autres, dans Seine et Oise, dans la Charente et dans la province de Namur. Le même fait a été constaté pour les monnaies au type que nous avons fait connaître il y a trois ans (1).

Il s'agit, par conséquent, d'un numéraire universellement employé par les Francs et imité par eux des espèces romaines qui circulaient en Gaule après la chute de l'empire d'Occident (2).

G. Cumont.

(1) Cimetières d'Éprave et de Villedomange près de Reims.

(2) *Voy.* l'intéressant travail de M. Maurice Prou sur les monnaies trouvées à Herpes; M. Prou y démontre que ce sont bien des espèces monétaires et qu'il s'agit vraisemblablement de demi siliques.

Dans son *Introduction au catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale,* M. Prou a donné à ces petites monnaies une place définitive dans le numéraire mérovingien. (*Voy.* pp. xcvi à cv.)

Nous tenons à remercier ici notre ami M. Alf. Bequet, le savant directeur du Musée de Namur, qui a bien voulu nous confier la description des monnaies découvertes nouvellement à Rochefort et à Éprave.

LES MONNAIES DE TRÈVES

PENDANT

LA PÉRIODE CAROLINGIENNE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

§ VIII.

CHARLES LE GROS.

Avant même la mort de Louis de Saxe, c'est-à-dire dès 881, les Northmans remontant le cours de la Moselle pillèrent et incendièrent Trèves, Liége, Maestricht et Cologne, ainsi que les riches abbayes de Stavelot, de Malmédy et de Prüm : « Northmanni Treverim cum monasterio Sancti Maximini, vastantes Galliam, cremaverunt (2). » Ils ravagèrent les contrées environnantes, massacrèrent la population et pénétrèrent jusqu'à Coblence et Metz. Ces incursions se renouvelèrent pendant quelques années (3).

Charles le Gros réunit sous sa domination impériale, entre 882 et 887, toutes les contrées ayant

(1) *Voir* page 279.

(2) *Annales sancti Maximini Trevirensis*, PERTZ, in-f°, vol. 2, Scriptores, p. 213.

(3) ZELLER, *Fondation de l'Empire germanique*, p. 163.

appartenu à Charlemagne et à Louis le Débonnaire. Trèves lui appartint pendant cette période de temps, troublée par les guerres contre les Normands.

Certaines accalmies permirent de frapper à Trèves quelques rares monnaies au nom de ce prince.

Il existe un denier portant la qualification impériale dans les conditions où elle est fréquemment employée sous Charles le Gros, IMPRATO. Cette pièce ne peut être donnée à Charles le Simple, qui n'a jamais été Empereur. Son type empêche de la considérer comme antérieure à Charles le Gros. Charles II, le Chauve, n'a jamais possédé Trèves assez régulièrement et pendant un temps suffisant pour y pouvoir émettre des espèces.

L'attribution de ce denier au règne de Charles le Gros s'impose d'autant plus, qu'il existe des monnaies portant ce même type spécial d'une seconde légende circulaire intérieure parmi le numéraire des contemporains : Eudes, roi de France (1), et Louis IV, d'Outremer, roi de France (2).

Aucun doute ne peut donc exister pour ce classement.

(1) Deniers d'Eudes, frappés à Chalons, Paris, Reims, Saint-Denis et dans l'officine du Palais. — Gariel, pl. XLVI et XLVII, nos 17, 39, 41, 45 et 35.

(2) Deniers de Louis IV, frappés à Paris et à Reims. — Gariel, pl. LV et LVI, nos 21, 22 et 25.

Denier.

. . . . . IMPRATO autour des lettres KAROLS disposées en croix. Avant IMPRATO, une partie vide sur laquelle le flanc n'a pas porté, ou qui est effacée par l'usure, a du contenir le mot REX. On trouve plusieurs exemples de cette légende REX IMPERATOR sur les monnaies de Charles le Gros.

Rev. ✠ SCS PETMVS autour d'une croix entourée des lettres TREVRIS.

CAPPE, *Die deutschen Kaisermünzen*, vol. 1, p. 20, n° 76, pl. XX, n° 330.

Il faut regarder la légende du revers SCS PETRVS comme une invocation, un cri d'appel des habitants de Trèves, adressé au Saint Patron de la ville pour les délivrer des ravages des Northmans. Les litanies liturgiques contenaient à cette époque le verset suivant :

A furore Normannorum libera nos Domine. — ou — Sanctus Petrus — dans les litanies des Saints.

Cette pièce est effectivement intéressante à raison du nom de saint Pierre qu'elle porte. A première vue, cette légende semblerait devoir

la faire considérer comme épiscopale. Un diplôme de Louis IV, l'Enfant, que nous reproduisons plus loin, se charge de démontrer qu'il n'en est rien et établit que, de Pépin le Bref à Louis IV, les monnaies de Trèves ont été exclusivement royales et émises par les Comtes administrateurs des différents pagi ou comitatus impériaux. Les mêmes chartes justifieront que la mention SCS PETRVS est simplement la personnification du nom de la ville. L'épithète TREVRIS, Treverensis, qui est au centre de la pièce, supprime tout doute à ce sujet.

§ IX.

ARNOULD ET ZWENTIBOLD.

Arnould, fils naturel de Carloman de Bavière et qui avait été jusqu'alors duc de Carinthie, succéda à Charles le Gros comme Roi de Germanie et de Lorraine en 887. Il commença par mettre fin aux invasions normandes. Les Northmans avaient poussé l'audace jusqu'à aller égorger un archevêque de Mayence. Les annales de Fulda nous apprennent qu'en 891 Arnould livra aux Northmans établis à Louvain, dans les marais de la Dyle, une grande bataille où périrent deux Rois de la Mer installés dans ces contrées. Cette victoire semble avoir eu pour effet de chasser d'une façon définitive les Northmans de l'intérieur de la Lorraine.

Après cette date seulement, Trèves put sans inquiétude se relever de ses ruines. Arnould commença bientôt des guerres importantes contre les Slaves, les Moraves et les Hongrois. Il se désintéressa des affaires de Lorraine, et, en 894, il donna à Zwentibold, son fils naturel, ce royaume, qu'il venait de reconquérir sur les Northmans.

Ces faits historiques expliquent comment on n'a pas retrouvé de monnaies d'Arnould frappées à Trèves. Il est plus que probable que ce prince n'en émit pas entre 891 et 894. Zwentibold dut même être établi gouverneur des marches de Lorraine, avant que son père ne lui eût donné officiellement le titre de Roi de cette contrée.

Zwentibold gouverna de 891 à 899 ou 900 le Lotherrègne, l'ancien royaume de Lothaire II, dont les limites s'étaient trouvées ainsi rétablies. Mais, pendant tout ce temps, il ne fut, en réalité, qu'un grand feudataire de son père jouissant de la qualification : REX. Arnould conserva la couronne impériale et le gouvernement de la Germanie jusqu'en 899, époque de sa mort. Les annales de Saint Maximin de Trèves portent effectivement pour cette seule année :

899. Arnolfus rex obiit. Zwentibold a suis interficitur.

Ces deux princes régnèrent en même temps, chacun sur des pays différents, et ces faits, dont on n'avait pas encore fait ressortir l'importance au point de vue numismatique, expliquent le petit

nombre d'espèces émises au nom de *Z*wentibold.

On ne connaît de ce roi qu'un denier de Cambrai, frappé probablement après qu'il eût repoussé les Northmans des parages de cette ville, un denier frappé à Saint-Dié et existant au Musée d'Épinal, et le denier ci-dessous de Trèves.

Denier.

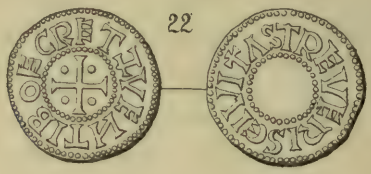

TZVENTIBOECRE autour d'une croix cantonnée de quatre points.

Rev. TREVERIS CIVITAS autour d'un champ rond uni.

Gariel, vol. 2, p. 340, pl. LXIII, nº 2.
Revue numismatique française, 1864, p. 477, et 1866, p. 165.

§ X.

LOUIS IV, L'ENFANT.

Louis IV, l'Enfant, âgé de huit ans, succède presqu'en même temps à Arnould et à *Z*wentibold sur les trônes de Germanie et de Lorraine, et les conserve de 900 à 911. Ce furent vraisemblablement des grands seigneurs régents qui gouvernèrent à sa place.

Il possède Trèves au moins comme suzerain

pendant cette période de temps et y émet des deniers sur lesquels ses monnayeurs trouvent le moyen d'allier l'ancien type du temple carolingien, que nous avons vu usité à Trèves sous l'empereur Lothaire, avec le type de TREVERIS en plusieurs lignes employé par les successeurs de Lothaire I sur les deniers de Trèves.

Denier.

✠ HLVDOVVICVS REX autour d'une croix cantonnée de quatre points.

Rev. Temple carolingien au milieu de la légende T — R — EV — ER — IS en trois lignes.

Poids : 1 gr. 58 cent. — Cabinet des Médailles de Paris.
Revue numismatique française, 1866, pl. VII, nº 2.
Engel et Serrure, *Numismatique du moyen âge,* p. 263, fig. 263.
Catalogue de la collection Charles Robert, nº 1864.

Le style, le type, le dessin obligent à classer ce denier à Louis IV, sans pouvoir l'avancer jusqu'à Louis de Saxe et sans qu'il soit possible de l'attribuer à un Louis carolingien postérieur à Louis IV.

Le type du temple a été gravé sur cette monnaie pour indiquer son origine épiscopale.

Il existe en effet un diplôme de Louis l'Enfant de l'an 902, qui concède à Rathbod, évêque de Trèves, les droits monétaires. Cet important document a déjà été publié partiellement dans le premier volume de Gariel; mais, suivant un usage que nous regrettons de voir trop fréquemment suivi par les numismates, il n'en a encore été donné ni traduction, ni interprétation. Aucune conséquence directe n'en a même été tirée, au point de vue numismatique, pour le classement des monnaies carolingiennes. Aussi, croyons-nous utile de publier cette fois ce diplôme *in extenso* avec sa traduction, et de le faire suivre des réflexions qu'il suggère.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Hludovicus divina favente gratia rex.

Si nostrorum præsulum justis petitionibus faventes ecclesiasticis viventibus provida dispositione consulimus, id nobis ad temporalis regni tranquillitatem et æterni promerendam remunerationem incunctanter credidimus profuturum.

Idcirco omnium sanctæ Dei ecclesiæ nostrorumque fidelium præsentium et futu-

Au nom de la Trinité sainte et indivisible, Louis, Roi par la grâce de Dieu.

Nous croyons fermement que, pour assurer la paix dans notre royaume terrestre et pour mériter nous-même les récompenses éternelles, le mieux est de favoriser les justes demandes de nos évêques et de décréter des mesures sages en faveur des prélats qui sont encore à la tête de leurs diocèses.

Dans ce but, nous faisons savoir à tous les fidèles de la Sainte-Église de Dieu et à

rorum comperiat agnitio, quod Cunradus et Gebehardus, illustres comites, nostræ mansuetudini suggesserunt nostræque celsitudinis clementiam poposcerunt, ut Trevericæ civitatis monetam, theloneum, censales, tributum atque medenam agrorum, cum fiscalibus hominibus, quæ quondam tempore Uuiomadi ejusdem urbis archiepiscopi, de episcopatu abstracta et in comitatum conversa fuisse noscuntur, eidem episcopio nostræ majestatis auctoritas restitueret.

tous nos sujets présents et à venir, que Leurs Excellences les comtes Conrad et Gebhard ont demandé à notre bienveillance et ont supplié la bonté de notre Grandeur, que notre Majestueuse Souveraineté restituât à l'Évêché de Trèves les droits suivants sur la cité : droit de monnayage, droit de percevoir les redevances, les cens, les impôts, une partie du produit des champs (1), ainsi que le droit d'employer les préposés du gouvernement attachés à ces divers services : droits qui, à la connaissance de tous, ont été enlevés autrefois à l'évêché, du temps de Weomad, archevêque de cette ville, pour être dévolus au gouvernement de la province.

Quorum petitionem justam nostræque saluti proficuam esse censentes, pro amore Dei et reverentia beati Petri Apostolorum princi-

Nous avons estimé que leur demande était juste et véritablement utile à nos intérêts. Aussi, dans notre amour pour le Seigneur,

(1) La medena a varié entre le 7e et le 10e et a même été parfois le 12e du produit des champs.

pis, necnon pro dilectione Rathbodi, memoratæ civitatis venerabilis archiepiscopi, per consensum Wigerici comitis et omnium nostrorum fidelium, qui præsentes affuerunt, universa suprascripta, monetam scilicet ipsius civitatis, theloneum omneque tributum infra civitatem et extra per omnem comitatum, de monasteriis et villis et vineis, sed et cunctos censales atque fiscales et medenam agrorum de comitatu ad episcopatum cum omni integritate convertimus et de nostro jure ad partem et potestatem Sancti Petri reddidimus ejusque dominio per hoc nostræ serenitatis præceptum sanctientes, perpetua stabilitate firmiter mancipavimus.

dans notre respect pour le bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, et en témoignage d'affection pour Rathbod, le vénérable archevêque de cette cité illustre, avec le consentement du comte Wigeric et de tous les Seigneurs qui sont venus nous assister, nous avons restitué dans toute leur intégrité à l'évêché de Trèves tous les droits qui appartiennent au gouvernement; nous les avons enlevés à notre pleine puissance pour les remettre au pouvoir de Saint Pierre; et, en rendant cet édit de notre souveraineté, nous en avons cédé la pleine propriété, d'une façon définitive, à son représentant temporel : les droits énoncés ci-dessus et transmis consistent en : droits de monnayage, droit de percevoir dans la cité de Trèves et dans la circonscription administrative en dépendant, les tributs, les redevances, les cens, les impôts du fisc, une partie du produit des champs, avec pouvoir de les

toucher, des monastères, des fermes, des hameaux et des vignobles.

Præcipientes obnixe, ut omnia hœc, sicut comiti solvebantur, sic a die præsenti deinceps in perpetuum in potestate maneant pontificis.

Ordonnant spécialement que tous ces droits, qui revenaient jusqu'alors au comte gouverneur, appartinssent dorénavant à perpétuité à l'évêque.

Dato XIII Kalend Octob, anno dominicæ incarnationis DCCCCII, indictione V, anno vero tertio domini Hludovici gloriosi regis. Actum in villa Uadegozzinga in Dei nomine feliciter. Amen (1).

Fait et passé à Wadegozzinga, le 13 des kalendes d'octobre de l'an du Seigneur 902, 5e indiction, la 3e année du règne de notre glorieux roi Louis (2).

Littera putrefacta in Balduineo.

Extrait du cartulaire de Baudouin, archevêque de Trèves.

Ce texte établit que la monnaie de Trèves, depuis Pépin le Bref jusqu'à Louis IV, est restée purement royale et qu'elle a été frappée par les comtes royaux amovibles, ou gouverneurs de provinces, au nom

(1) Gariel, vol. 1, p. 42. — H. Beyer, *Urkundenbuch zur Geschichte der jetzt die Preussischen Regierungs Bezirke.* Coblenz und Trier, p. 214. — *Forschungen zur Deutschen Geschichte.* Göttingen, 1866, p. 28.

(2) Wadegozzinga s'appelle actuellement Wadgassen et est situé dans le Saargau. — Wauters, *Table chronologique des diplômes imprimés concernant la Belgique,* t. I, p. 550.

de chaque roi qui a successivement régné sur la ville de Trèves. Un de nos maîtres en numismatique, M. de Barthélemy, est arrivé à des conclusions presqu'identiques dans un rapport qu'il a lu à la séance de l'Institut de France du 12 mai 1893. Il y soutient que, notamment depuis Charles II, le Chauve, ce sont les comtes carolingiens, amovibles ou non, qui ont tenu sous leur haute direction les ateliers monétaires ressortant de leurs comtés.

Les points ci-dessus peuvent donc être dorénavant considérés comme acquis à la science numismatique.

L'archevêque Uiomade, cité dans le texte, est saint Wéomad, qui a été archevêque de Trèves de 753 à 791. Ce prélat, soit par suite d'une concession royale, soit plutôt grâce à l'affaiblissement du pouvoir central sous les Mérovingiens, jouissait des droits monétaires aussi bien que des autres privilèges énoncés dans le diplôme.

Pépin le Bref, le premier, et les Rois ou Empereurs carolingiens qui lui ont succédé, ont pris pour eux seuls tous ces droits et en ont usé par l'intermédiaire de leurs comtes gouverneurs.

A la fin de la période carolingienne, soit vers 900 environ, la situation se modifie et les rois restituent les droits que leurs ancêtres avaient accaparés. Cette restitution est faite à saint Pierre, le patron de la ville, l'archevêque de Trèves n'étant considéré que comme son représentant temporel.

Ces concessions ne modifient pas le monnayage

en cours. Elles ont surtout pour but de faire profiter l'Église des impôts royaux. Les évêchés concessionnaires, comme Trèves, ne font allusion à leur privilège monétaire que par l'apposition de la figure d'une église sur la monnaie. Ils maintiennent le nom et le type royal pour le surplus, et ils changent ce nom à chaque mutation de souverain.

Cette situation, qui commence sous Louis IV, va se continuer sous les règnes suivants.

§ XI.

CHARLES LE SIMPLE.

Après la mort de Louis IV, les Lorrains, par fidélité à la race de Charlemagne, issue de leur sol, choisissent pour roi Charles III le Simple, le seul prince carolingien qui vécût alors (1).

Soutenu par Renier, comte de Hainaut et de Hesbain, Charles le Simple prit possession du Lotherrègne en 912. Il le parcourut, l'organisa et visita Trèves, Metz et Nimègue. Conrad, roi de Germanie, voulut protester par la guerre, mais il fut repoussé à deux reprises différentes (2).

Charles le Simple fut ainsi maintenu en possession régulière de toute la Lorraine pendant onze années, jusqu'en 923.

(1) Longnon, *Atlas historique de la France*, 2e livraison, p. 82.

(2) *Annales Alamanic*, 912. — *Acta Conradi*, pp. 9 à 14.

Ce prince, pour s'assurer la continuation du concours des évêques et des seigneurs lorrains, qui l'avaient nommé et le soutenaient contre le roi de Germanie, multiplia en leur faveur les distributions de fiefs. Il confirma surtout les privilèges et concessions spéciales que seigneurs et évêques avaient déjà su obtenir avant lui.

Nous trouvons effectivement un diplôme daté de la dix-neuvième année de son règne, par lequel Charles le Simple « firmat possessiones Sancti Maximini » assure la propriété des biens de l'abbaye de saint Maximin de Trèves, et un autre diplôme de la vingt-deuxième année de son règne, par lequel il confirme à l'église de Trèves « prædecessorum privilegia » (1).

L'archevêque de Trèves continua, sous Charles III, à user du privilège monétaire, dans les termes où il en avait profité sous Louis IV. Il fit mettre sur les espèces le nom du nouveau roi et conserva le type du règne précédent, sauf observation forcée de la loi de dégénérescence du type.

1er denier.

24

(1) Bibliothèque de la ville de Trèves, *Historia Trevirensis diplomatica*, t. I, pp. 261 et 265.

✠ CAROLVS REX autour d'une croix cantonnée de quatre points.

Rev. Temple carolingien au milieu de la légende dégénérée T — R — EV — ER — IS en trois lignes.

Autre exemplaire, portant autour du temple : T — R — ⊡ — ER — IS

Poids : 1 gr. 31 cent. — Collection Meyer.

Poids : 1 gr. 62 cent. — Collection du Musée de Trèves.

Notre dessin est fait d'après l'exemplaire du Musée de Trèves, qui est le mieux conservé connu.

GARIEL, vol. 2, p. 297, pl. LII, n° 83.

Revue numismatique française, 1866, p. 166, pl. VII, n° 3.

ENGEL et SERRURE, *Numismatique du moyen âge*, p. 263.

2e denier inédit.

24bis.

✠ CAROLVS REX autour d'une croix, qui n'est pas cantonnée de points.

Rev. Temple carolingien au milieu de la légende T—R—EV—ER—IS.

Poids : 1 gr. 44 cent. — Collection de M. le vicomte B. de Jonghe ; denier classé antérieurement sous le n° 2221 dans le Catalogue de la collection Farina.

M. Robert refuse ces pièces à Charles le Simple, sous le prétexte que le style dénoterait une époque postérieure. En examinant les deniers des Othons,

successeurs de Charles le Simple à Trèves, nous constaterons que l'époque d'émission de ce denier doit être nécessairement placée entre le règne de Louis IV et le règne des Othons.

Quand on compare la première pièce à celle presque semblable de Louis IV, on comprend de suite qu'elle a été frappée sous le règne du successeur de Louis l'Enfant. On constate qu'elle porte, dans la disposition des lettres, la dégénérescence indiquant l'époque qui a suivi le règne de ce prince.

D'autre part, le poids, qui va toujours en s'abaissant, la façon incorrecte dont la légende du revers est disposée, empêchent de classer ce denier à Charles le Gros et obligent de le donner à Charles le Simple. En outre, pendant le règne de Charles le Gros, les monnaies frappées à Trèves ont porté la qualification impériale afférente à ce souverain.

§ XII.

HENRI I L'OISELEUR.

Henri I de Saxe, dit l'Oiseleur, conquit la Lorraine sur Charles le Simple, et en resta roi de 923 à 936.

On n'a pas encore trouvé de monnaies frappées à Trèves par ce prince, tandis que l'on en possède émises par lui à Metz, Strasbourg et Verdun.

Ce fait peut s'expliquer tant par le diplôme de Louis IV, cité plus haut, que par les faits historiques.

Trèves, situé dans le voisinage de Liége, de

Landen et d'Héristal, était le pays dont était sortie la race carolingienne et qui était resté attaché à cette dynastie. Nous venons d'en avoir la preuve par le choix de Charles le Simple comme Roi. L'Archevêque de Trèves vit peut-être avec peine une famille nouvelle, celle de Conrad le Franconien, le roi de la Franconie orientale, succéder à la race de Charlemagne.

Le Prélat, seigneur féodal, investi des droits que nous connaissons, ne voulut pas protester ouvertement. Il se retrancha dans l'exercice de ses droits et de ses privilèges.

Peut-être frappa-t-il des espèces, en immobilisant le type d'un des règnes précédents?

Peut-être préféra-t-il ne pas émettre de numéraire?

Peut-être, enfin, des monnaies au nom de Henri seront-elles plus tard mises au jour?

§ XIII.

OTHON I.

A Henri I, l'Oiseleur, succède Othon I, qui fut roi de Lorraine et de Germanie de 936 à 962, et qui cumula ces titres avec la qualification impériale de 962 à 973.

Au commencement du règne d'Othon I, la Lorraine, probablement encore par aversion pour la dynastie franconienne allemande, se donna à Louis IV d'Outremer, roi de France. Ce dernier Prince envahit la Lorraine en 938, mais il en fut

chassé par Othon l'année suivante. Le Roi de France ne paraît pas avoir eu matériellement le temps d'organiser cette conquête momentanée, en sorte que l'on peut considérer comme certain qu'aucune monnaie ne fut émise à son nom, pendant ces quelques mois seulement d'occupation précaire du pays.

On doit constater qu'après cette tentative de reprise de possession de la Lorraine par le roi carolingien de France, le pouvoir épiscopal de Trèves se rallia à la dynastie franconienne. En effet, Robert, archevêque de Trèves, accompagna, en 946, le roi Othon dans une nouvelle campagne contre la France (1).

Les deniers frappés à Trèves au nom d'Othon, sont les suivants :

1° Denier.

25

OTTORE ✠ X autour d'une croix cantonnée de quatre points.

Rev. Temple carolingien séparant T - R - EV — ER — I ∽ en trois lignes.

Poids : 1 gr. 48 cent. — Cabinet des Médailles de Berlin.
GARIEL, vol. II, p. 352, pl. LXVIII, n° 13.
DANNENBERG, p. 186, pl. XX, n° 459.

(1) *Gallia Christiana,* t. XIII, p. 395. Vie de Robert.

2° Denier.

25bis

OTTOREXX autour d'une croix cantonnée de quatre points.

Rev. Temple carolingien séparant T — R (ces deux premières lettres couchées) — EV — ER — SI en trois lignes.

Poids : 1 gr. 39 cent. — Cabinet numism. de Bruxelles.

3° Denier inédit.

25ter.

✠ OTTOR∃X écrit en boustrophédon autour d'une croix cantonnée de quatre points.

Rev. Temple carolingien séparant T — R — ∃ V — ER — IS en trois lignes.

Poids : 1 gr. 71 cent. — Ma collection.

Nous voyons reparaître ici l'écriture boustrophédon, qui avait disparu des espèces de Trèves depuis Louis I, le Débonnaire.

Ces pièces sont la copie plus ou moins dégé-

nérée des monnaies antérieures de Louis IV, l'Enfant, et de Charles le Simple.

Dans tous les cas, la variété des types employés indique que la longueur même du règne d'Othon I, amena d'abondantes émissions de numéraire.

L'obole de cette époque n'a pas encore été retrouvée ; mais il est probable qu'elle a existé, car on possède les oboles des deniers identiques frappés à Cologne, au nom d'Othon I.

Nous avons à étudier maintenant une quatrième sorte de monnaies d'Othon, portant au revers des sigles d'un caractère nouveau et particulier.

4° Denier.

✠ OTTO REX autour d'une croix cantonnée de quatre points.

Rev. ꝑ — - TREVER — A en trois lignes.

Poids : 0 gr. 99 cent., 1 gr. 3 cent., 1 gr. 18 cent. 1 gr. 31 cent. — Cabinet des médailles de Berlin.

Poids : 1 gr. 40 cent. — Musée de Trèves.

Gariel, vol. 2. p. 352, pl. 68. n° 15.

Dannenberg, p. 186, pl. 20, n° 461.

Les deniers portant ces lettres supplémentaires se rencontrent assez fréquemment.

Nous en publions un second exemplaire, qui n'a pas circulé, mais dont l'aspect dénote des procédés de monnayage très imparfaits.

5° Denier.

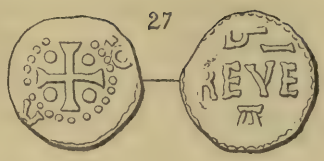

Poids : 1 gr. 15 cent. — Ma collection.

L'examen de la situation politique de la Lorraine sous Othon Ier va éclairer singulièrement : 1° les motifs qui ont amené le pouvoir archiépiscopal de Trèves à émettre des espèces au nom du Roi de Germanie de la race franconienne de Conrad; 2° le sens des deux lettres B — A, qui se trouvent au-dessus et au-dessous de TREVER sur ces deux dernières pièces.

En 953, Othon Ier donna le gouvernement de la Lorraine à son frère Brunon, et le maintint en possession de cette contrée, jusqu'en 965, date de la mort de celui-ci, soit pendant douze ans.

Brunon était le troisième des frères d'Othon Ier le Grand. Il était déjà investi des dignités d'archichapelain, de surintendant des affaires ecclésiastiques du royaume, et de secrétaire « aulæ regis » quand il fut promu à ces nouvelles dignités.

Othon le chargea de réunir contre Conrad le Rouge, le précédent duc de Lorraine, qu'il détrônait, les *évêques de Trèves* et de Metz et toute la féodalité de la Lorraine. Brunon réussit et Conrad fut expulsé. Othon lui confia ensuite la direction de la guerre contre Renier, comte de Hainaut.

Cette fois encore, Brunon, grâce à l'*aide matérielle de ses évêques* de Lorraine, obligea ce seigneur à se reconnaître vassal du roi de Germanie (1).

Ruotger, dans la vie de Brunon, nous ajoute qu'à cette époque, Othon Ier : « fratrem suum Brunonem Occidenti tutorem et provisorem, et, ut ita dicam, archiducem in tam periculoso tempore misit ». Et le continuateur de Réginon appelle Brunon : « Vir ducatu pariter et episcopatu dignissimus (2). »

En fait ce Prélat, chef d'armée, était le maître d'une véritable seigneurie féodale, composée de Cologne et de la Lorraine, où il gouvernait, jugeait et commandait avec une énorme indépendance.

En présence de cette puissance excessive de Brunon, les droits des archevêques de Trèves étaient bien minimes. D'abord, la concession faite par le carolingien Louis l'Enfant, en 902, n'avait plus qu'une valeur peu importante, en présence de l'avènement d'une nouvelle dynastie franconienne, qui ne reconnaissait que ses actes. Cela est si vrai, que, comme nous le verrons plus loin, les archevêques de Trèves se firent implicitement renouveler, en 974, par Othon II, comme nouvel Empereur germanique, la concession monétaire qui leur avait été accordée antérieurement, en profitant de cette nouvelle charte pour en faire

(1) *Fondation de l'Empire germanique*, par Zeller, pp. 320 et 321.

(2) Pertz, *Monumenta Germaniæ historica. Scriptores*, t. Ier, p. 628. *Continuator Reginonis.*

étendre l'application. En outre, Clouet, dans son histoire ecclésiastique de la province de Trèves (1), dit avoir relevé dans les écrits d'Amalaire un passage dont il résulte qu'au xe siècle « *les droits métropolitains de Trèves ont souffert quelqu'éclipse* ». La cause en aurait été : soit les fréquentes absences des pontifes du siège archiépiscopal, soit la concession à des cités voisines de sièges archiépiscopaux investis d'une puissance identique. Henri, qui fut archevêque de Trèves de 956 à 965, c'est-à-dire pendant que Brunon fut archevêque de Cologne, duc de Lorraine, a été un prélat préoccupé surtout de fondations pieuses et de vie monacale (2).

Brunon, qui avait été élevé dans l'un des monastères carolingiens de Trèves (3), avait pu apprécier l'importance de cette cité. Comme duc de Lorraine, il devait songer à diminuer les droits de l'archevêque de Trèves et à affirmer son pouvoir sur cette ville.

Ce prélat important, qui était attaché par les liens du sang au roi de Germanie, commença par faire frapper les deniers de Trèves avec le nom de son frère OTTO REX au type des deniers des rois précédents Louis l'Enfant et Charles le Simple.

Puis il fut porté à imiter les seigneurs ecclésiastiques de cette époque, qui mettaient leurs initiales

(1) T. II, p. 216.

(2) *Gallia christiana*, t. XIII, p. 398.

(3) Zeller, *Fondation de l'empire germanique*, pp. 300 et 353.

sur les deniers impériaux. Nous citons pour mémoire les archevêques Odbert, Godfried, Richwin, Eberhardt, qui ont agi ainsi à Strasbourg, et, plus tard, l'archevêque Piligrin, qui s'est conduit de même à Cologne.

Ce mode de procéder ne fait pas de doute pour Cologne.

L'archevêque Brunon fit apposer sur les deniers frappés à Cologne, au nom du roi Othon I, ses initiales : B — A — Bruno Archiepiscopus, au-dessus et au-dessous de COLONIA. La frappe de pièces de cette nature fut effectuée de 953 à 962.

Denier.

28

✠ OTTOREX autour d'une croix cantonnée de quatre points.

Rev. B — COLONIA — A ⸙ en trois lignes.

Dannenberg, pl. XIV, nº 331*b*.

La petite crosse, qui figure à côté de l'A, indique que l'A a le sens de la dignité religieuse archiépiscopale, comme cela se rencontre sur d'autres monnaies de cette époque. Le B ne peut être ici que l'initiale de Brunon, qui était archevêque de Cologne sous le roi Othon I, dans les conditions de souveraine puissance que nous avons spécifiées plus haut.

Plus tard, quand Othon I eût été proclamé empereur en 962, Brunon fit graver, de 962 à 965, sur les deniers de Cologne, la qualification impériale à côté du nom d'Othon. Puis il inscrivit au revers, soit son nom en deux lignes BRVNO — ÆRCHEPS (Dannenberg, pl. XVI, n° 377), soit son nom en légende circulaire BRVNO ARCHIE (Dannenberg, n° 376). Il alla même jusqu'à frapper, probablement pendant la première période de 953 à 962, des deniers avec son nom seul BRVVNVO sans aucune mention du nom du roi ou de l'empereur. (Dannenberg, n° 378.)

Quand de pareils faits historiques et numismatiques sont acquis, il n'est certainement pas étrange que Brunon ait apposé ces mêmes initiales B — A sur les espèces de Trèves, ville qui dépendait de son duché, où il était quasi-souverain.

Brunon fit donc marquer la monnaie de Trèves de ces lettres, pour affirmer le pouvoir qu'il exerçait sur la ville. Le B est barré d'une façon sensiblement identique à celle usitée à Cologne, ce qui prouve qu'une même pensée ou un même ordre a déterminé l'apposition du B au revers des deniers de Cologne et de Trèves.

Cette interprétation s'impose d'abord, si on veut bien tenir compte de la diminution de puissance des archevêques de Trèves, dans les conditions que nous avons établies plus haut. Elle se justifie également, quand on remarque qu'il n'a existé sous les trois Othon, rois de Germanie, aucun

évêque de Trèves, dont le nom commence par un B ou un A. Les archevêques de cette époque se sont appelés : Robert, Henri, Théodoric, Egbert et Ludolph. Les initiales d'aucun ne correspondent donc avec les lettres B A existant sur nos deniers.

Il est absolument conforme aux habitudes monétaires de ce commencement du moyen âge, que le seigneur ecclésiastique et féodal, maître de la Lorraine, surtout quand il occupe une situation aussi prépondérante que Brunon, mette ses initiales : Bruno Archiepiscopus, sur les monnaies de Trèves, cité qui avait été placée sous sa suzeraineté par le roi de Germanie.

Cette attribution est tout aussi probable que celle des autres pièces de la fin de la période carolingienne, qui portent également des initiales. Or, tous les numismates reconnaissent maintenant que les autres deniers, auxquels nous faisons allusion, appartiennent à des seigneurs ecclésiastiques ou laïques.

En présence de ces faits historiques si caractéristiques, est-il nécessaire de discuter maintenant l'interprétation donnée jusqu'à ce jour aux lettres B A?

M. Charles Robert, en 1866 (1), et, à sa suite, M. Dannenberg, en 1876 (2), ont proposé de tra-

(1) *Revue numismatique française*, 1866, p. 167.

(2) Dannenberg, *Die deutschen Münzen*, p. 186.

duire les deux lettres B A, soit par BonA, soit par BEAta, en prenant verticalement les trois lettres du centre de la pièce pour constituer les trois premières lettres du mot. M. Dannenberg a cherché à identifier l'épithète BEAta avec l'adjectif Sancta, qui se trouve notamment sur les deniers de Cologne de cette époque. Il soutient que l'épithète de Sancta a parfois été donnée à Trèves sur des inscriptions lapidaires ou sur des ivoires du moyen âge d'une époque postérieure.

La qualification de SANCTA a été effectivement donnée à différentes villes, et se comprend à cette époque de ferveur religieuse. Seulement, le sens de sancta ne peut être identifié avec celui de beata. L'adjectif beata, appliqué à une ville, n'implique plus une pensée de zèle religieux, mais une idée de bonheur acquis, de béatitude bien différente. On ne trouverait, au moyen âge, aucun autre exemple de l'emploi en numismatique de cette épithète : beata. Il est, en outre, bien difficile d'admettre, que l'on ait appelé : bienheureuse, la ville, qui, soixante-dix ans auparavant, avait été brûlée et ravagée par les Northmans à plusieurs reprises, et qui ne se relevait que lentement de ses ruines.

L'épithète BONA a pu être employée à une époque sensiblement postérieure sur les monnaies de Thiel, en Hollande, mais le mot y a toujours été écrit en entier.

Enfin, si l'interprétation bona ou beata était admise pour Trèves, il faudrait également l'ap-

pliquer aux deniers de Cologne, sur lesquels figurent les mêmes lettres B A. Ce résultat est inadmissible : car nous avons établi qu'à Cologne, l'interprétation : — Bruno Archiepiscopus — était certaine.

Remarquons de plus que sur les deux deniers, dont les dessins sont ci-dessus, les trois lettres B E A ne sont pas superposées dans le sens vertical d'une façon assez régulière, pour que l'on puisse penser que le graveur ait voulu figurer les trois premières lettres de BEATA.

L'interprétation BEATA ou BONA, n'est donc soutenable ni au point de vue de l'épigraphie, ni surtout en présence de la situation historique réelle de la Lorraine à cette époque.

M. Dannenberg ajoute que ce denier est probablement de Othon III, parce qu'il a figuré dans des trouvailles où existaient des monnaies de ce prince.

Cet argument, tiré de la date d'enfouissement, n'a plus de valeur, quand on remarque qu'Othon III a régné de 983 à 996, et que nous soutenons seulement que ce denier est de vingt ans environ antérieur. Une trouvaille contient facilement des monnaies antérieures de vingt ans à celles qui y figurent en majorité.

(*A continuer.*) P. Bordeaux.

ÉTUDE

DE

NUMISMATIQUE LUXEMBOURGEOISE

Nous avons entrepris ce travail pour nous rendre à l'avis de M. Picqué, le savant conservateur du Cabinet de numismatique de la Bibliothèque royale. Il nous engageait, depuis quelque temps, à étudier la série sigillographique du Luxembourg, si belle et si curieuse, dans ses rapports avec la monnaie. Nous avons fait ainsi certaines constatations dont il pourra être tiré parti le jour où un de nos confrères s'imposera la tâche d'écrire l'histoire monétaire luxembourgeoise.

Intervertissant l'ordre de classement suivi jusqu'ici, pour le rétablir selon nos vues, nous nous sommes occupé d'abord des petits deniers attribués à Henri III, de Namur (V, de Luxembourg) par M. Piot (1), à Walram de Limbourg, par Lafontaine et le comte de Robiano (2), à

(1) *Notice sur un dépôt de monnaies*, etc. *Mém. couronn. de l'Acad. de Belg.*, t. XXI, 1846, p. 40 *Revue belge de numismatique*, 1848, p. 27.

(2) *Revue belge de numismatique*, 1849, pp. 8 et 52.

Grote, dans les *Blätter für Münzkunde*, t. IV, p. 94, attribuait ces deniers aux Henri (V et VI).

Walram et Ermesinde par les auteurs des *Publications de la Société historique du Luxembourg*.

C'est, on le sait, la fameuse trouvaille de Grand-Halleux, en 1846, qui fit s'ouvrir la controverse relative à l'attribution de ces pièces. Depuis, la question n'a guère fait de chemin, et, bien que l'opinion de feu Lafontaine n'eût pas semblé pouvoir sérieusement résister devant les raisons apportées dans le débat par M. Piot (1), on s'en tient aujourd'hui à une attribution se rapprochant de celle que proposait l'ancien gouverneur du Luxembourg. La discussion reste donc ouverte sur le point de savoir, au juste, par qui ces deniers furent frappés. Sans avoir, le moins du monde, la prétention de venir résoudre le problème, nous nous sommes demandé pourquoi l'on ne pourrait pas, pour ces pièces, songer à la fin du règne de Henri l'Aveugle, plutôt que de donner à ce prince les mailles au cavalier dont nous parlerons plus loin. (*V.* p. 475, fig. 4.)

Nous allons nous expliquer assez longuement à ce propos.

1.

Les petits deniers conformes au dessin ci-des-

(1) Voy. *Rev. belge*, 1848, pp. 27, 28, note.

sus (1) présentent, comme on peut le voir, d'un côté, un type architectural qui eut une certaine vogue sur la monnaie et sur les sceaux, au XIIe et au XIIIe siècles. La tour, munie des créneaux qui surplombent son corps de construction, était l'emblème adopté par les villes fortes. C'était ou bien la porte d'entrée isolée ou munie d'un accessoire de fortification ou bien le donjon, autre principale construction de défense. En tant que donjon, elle figure sur les sceaux d'Anvers, de Cassel, de Dordrecht, de Douai, de Mons, de Namur, de Tournai, de Termonde, de Luxembourg, de Larochette, de Biedebourg, etc., sur des monnaies flamandes, brabançonnes, namuroises, liégeoises et spinaliennes. A Luxembourg et sur nos deniers, elle a plus qu'ailleurs sa raison d'être. Le donjon, ou plutôt le petit château-fort ne se dit-il pas en bas latin *burgus* et *burgum* (2), en allemand et en flamand *burg*, et ce burg ne fait-il pas ici allusion à la composition du nom primitif de Luxembourg, *Lützelburg*, dont l'étymologie selon Croonendael (3) et Wil-

(1) Que nous avons jugé utile de reproduire encore une fois à cause de certaines inexactitudes que nous avons cru remarquer dans la délinéation qu'en donnent Lafontaine et les autres auteurs.

(2) Castellum parvum, quod burgum vocant. (VEGETIUS, *De re militari*, lib. IV.)

(3) « Au surplus, je noteray icy que anciennement l'on escripvoit *Lutseleborch*, que aucuns interprètent *petit bourg*, ou *Lucseleborch*, au lieu que l'on a escript depuis *Lucembourg* et présentement *Luxembourg* : ainsi se changent les noms par interposition, mutation ou

theim (1) est *lützel* petit, et *burg* château, fort, donjon? Les Luxembourgeois n'ont donc pas à envier aux Grecs des temps classiques leurs monnaies à armes parlantes; ils ont eu aussi les leurs.

Construits d'abord, soit en bois, soit en maçonnerie, les donjons et les tours ne commencèrent à devenir nombreux en Belgique qu'à partir des invasions des Normands. A dater de l'introduction du système féodal, au xe siècle, leur nombre s'accrut d'une manière prodigieuse. Le moindre village, le plus mince fief, nous dit Schayes (2), posséda, à défaut d'un château complet avec donjon (3) et enceinte murale, comme on peut le voir sur les deniers que nous restituerons plus loin à Henri le Blondel, une tour (4) couronnée de mâchicoulis et de créneaux (à peu près telle que nous la montrent les deniers que nous avons sous les yeux), presque toujours assise sur une éminence, souvent entourée de remparts de terre, d'une simple haie ou d'une haie palissadée suivant la description que donnent des châteaux féodaux primitifs de notre pays, Jean de Colmieu, dans la *Vie de l'évêque*

abstraction de quelque lettre. » (*Cronicque du pays et comté de Namur*, publiée par le comte de Limminghe, p. 180.)

(1) *Luxemb. roman.*, p. 161.

(2) *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. I, p. 184.

(3) Un simple donjon, presque toujours placé sur une éminence, formait la forteresse féodale antérieure au XIIe siècle. (D. Ramée, *Dict. des termes d'archit.*, *sub voce :* Donjon.)

(4) *V.* De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. V, p. 71.

Jean de Térouanne (1), et Jacques de Guise, dans son *Histoire du Hainaut* (2).

Ces remparts de terre, ces haies qui rendaient plus difficile l'envahissement du château par l'ennemi, les monnaies et les sceaux du moyen âge ne les reproduisent guère, probablement parce qu'ils n'étaient pas considérés comme faisant corps avec la construction principale, à la manière de la muraille bâtie en pierre que la suite des temps leur substitua (3). Et cependant, nous serions assez disposé à croire que la base de la tour, dans notre denier (fig. 1), présente à dessein des extrémités anguleuses relevées pour figurer l'ouvrage de circonvallation par lequel celle-ci était défendue.

Quoi qu'il en soit, d'après cette constatation qui

(1) *Vita B. Johannis Morinorum episcopi, apud* Bouquet, t. XIV, p. 338 et *Acta Sanctorum Bollandiana, die* 27 *januarii*, t. II.

Un auteur du IXe siècle, Ernold le Noir, nous atteste aussi que de son temps les forteresses les plus importantes de Bretagne n'étaient guère entourées que de palissades et de fossés. Dans le récit qu'il fait d'une expédition entreprise contre les Bretons, par Louis le Débonnaire, on voit que Marman, leur roi, habitait dans un lieu écarté, entre une rivière et un bois épais et que sa maison était défendue en dehors par des haies, des fossés et des eaux.

Le même système avait été adopté par toute la France et dans les pays voisins. (De Caumont, *op. cit.*, t. V, p. 140.)

(2) Édition du marquis de Fortia, t. XIV, p. 81.

(3) Certains endroits n'adoptèrent que très tard de vraies murailles. Ainsi Ypres, au XIVe siècle, était encore entourée d'une haie palissadée, comme l'établissent les recherches du baron de Reiffenberg et de l'auteur de la *Flandria illustrata*. (*V.* t. II, p. 258.)

relève de l'histoire de l'architecture, le type de la tour simple, du donjon encore isolé a dû précéder le type de la tour dans l'enceinte murale, bien entendu dans un endroit déterminé où les deux types se rencontrent, comme c'est ici le cas. Donc, les deniers à la tour simple sont vraisemblablement antérieurs aux deniers sur lesquels la même tour est accompagnée d'accessoires de fortification, tels qu'une enceinte, des tours flanquantes, etc. Et par suite du même raisonnement, les deniers du type de la figure 1 doivent être antérieurs à ceux que l'on avait coutume d'attribuer à Henri l'Aveugle (fig. 4).

Comme cet argument peut ne pas suffire à démontrer que l'on doive rendre à Henri de Namur les deniers de Walram et Ermesinde, nous lui en adjoindrons un autre tiré de l'imitation dont a été l'objet sur la monnaie le sceau communal de Luxembourg, fait constaté en 1848 (1) par M. Piot. Mais, va-t-on nous objecter, il est difficile d'admettre que le sceau (2), auquel M. Piot fait allusion, soit du XIIe siècle. On peut avec plus de raison le dater du commencement du treizième, et il a été, du reste, en usage de 1244 à 1443. Or, il est arrivé que, depuis la publication du travail dans lequel M. Piot a consigné son intéressante

(1) V. *Revue belge de numismatique*, t. IV, p. 27 et pl. VII, fig. 43.

(2) Qui repose aux archives communales de Luxembourg et est reproduit dans les publications de la Société d'histoire du Grand-Duché, t. II, pl. V, fig. 17.

remarque, un second sceau (1), au même type que le premier, mais d'un dessin plus archaïque et bien mieux en rapport avec celui de nos monnaies, a vu le jour. C'est bien, cette fois, le plus ancien sceau municipal de Luxembourg que l'on connaisse. Il était appendu à un acte daté de 1237 (2) et il remonte certainement à la fin du XIIe siècle, à en juger par son aspect général et les caractères paléographiques de sa légende composée de capitales romaines mêlées d'onciales.

La contemporanéité possible de la monnaie et du sceau étant ainsi établie, il nous faut examiner le type du droit de nos deniers. Ce type offre, à nos yeux, un petit lion couronné, tourné à gauche, dont la queue présente une terminaison caractéristique — elle finit en un flochet, qui affecte la forme d'un curieux trilobe, parfaitement visible sur les exemplaires qui ont échappé au frai. Ce même lion agrandi se retrouve, avec sa couronne, la même terminaison caudale et exactement le même mouvement, enclavé dans un écu triangulaire sur le premier sceau (3) dont Henri le

(1) Reproduit par la gravure dans les publications de la même Société, t. VII, pl. XV, fig. 2. Ce sceau unique repose aux archives Grand-Ducales.

(2) Par lequel Égide, chevalier de Bassendorph, confirme la donation faite par Théodoric et Albert fils du dapifer de Luxembourg, du droit de patronage de l'Eglise de Bekyrche au monastère de Marienthal.

(3) Reproduit dans les publications de la Société d'histoire du Grand-Duché, t. III, pl. I, fig. 2.

Blondel a fait usage. On s'est perdu en conjectures relativement à la détermination des armoiries de ce sceau. On n'a pas pu y voir les armes que Henri le Blondel eût dû porter, les armes de Limbourg qui ont un lion à queue fourchue et passée en sautoir, encore moins celles du Luxembourg, qui sont les mêmes avec des burelles en plus. Ce sceau est appliqué à un acte par lequel Henri de Luxembourg approuve la cession faite par Herbrand, chevalier de Larochette, du droit de patronagè de l'église de Steinsel au monastère de Marienthal. Dans l'acte daté du dimanche après la dominicale où l'on chante *Misericordia Domini* (1), de l'an 1236, Henri le Blondel se dénomme simplement seigneur Henri de Luscelbor, tandis que sur le sceau il prend le titre de comte, qu'à la rigueur, il ne pouvait pas encore porter. Mais, ne voyons-nous pas son frère Henri de Limbourg se faire appeler duc déjà en 1226 (2). Comme celui-ci devait porter les armes de son père, c'est-à-dire de la maison de Limbourg, son frère ne pouvait officiellement s'en servir en même temps que lui; il ne pouvait non plus faire usage des armes du Luxembourg qui n'existaient pas encore. Il a donc pris, selon nous, les armes de sa mère Ermesinde, les armes de Namur, dans lesquelles le bâton péri en bande, brisure de puîné ou marque servant à distinguer l'écu de Namur de celui de Flandre,

(1) Troisième dimanche après Pâques.

(2) *V.* Ernst, *Hist. du Limbourg*, t. IV, p. 60.

n'a pas toujours figuré comme le constatent Borgnet (1) et Chalon (2).

Les petits deniers au type de la figure n° 1 ne peuvent alors avoir au droit que le lion namurois des armes que devait porter Henri l'Aveugle (et que porta probablement sa fille Ermesinde). Nous disons *devait,* parce que le seul sceau qui subsiste (3) et que nous connaissions de ce comte, n'est pas armorié ; et cependant, nous sommes au temps où les premier sblasons font, un peu partout dans nos provinces, leur apparition sur les sceaux. Ainsi en Flandre, on rencontre le lion pour la première fois dans le type de Philippe d'Alsace en 1170. Le sceau de 1164 du même prince n'en fait pas mention et on le chercherait en vain sur les sceaux de ses prédécesseurs (4). Dans le Hainaut, le chevronné de six pièces se voit en 1195 sur un sceau de Baudouin le Courageux, tandis que le type du même personnage à la date de 1182 en est dépourvu (5). Conséquemment, il nous est permis d'espérer que l'on découvrira un jour un autre sceau de Henri l'Aveugle avec ses armoi-

(1) *Messager des sciences historiques de Gand,* année 1843, p. 419.

(2) *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur,* pp. 93 et suiv.

(3) Ce sceau au cavalier repose au Musée de la Société archéologique de Namur. Croonendael l'a connu et le reproduit plus ou moins fidèlement dans sa *Cronicque du pays de Namur.*

(4) Demay, *le Blason d'après les sceaux du moyen âge,* p. 4.

(5) Ibid., p. 5.

ries. Mais cette découverte n'est pas le seul argument qui servira à établir notre proposition. Nous avons d'autres considérations à faire valoir qui sont : la fabrique de nos deniers, leur légende et leur poids.

Pour ce qui est de la fabrique, on ne peut raisonnablement prétendre que ces petites pièces, d'un faire encore grossier et dans lesquelles l'interprétation du type est bien en harmonie avec le goût et les aptitudes des monnayeurs de la fin du XIIe siècle, soient postérieures en âge aux deniers au cavalier, d'une exécution relativement remarquable et dans tous les cas d'une réelle finesse, que l'on a jusqu'aujourd'hui attribués à Henri de Namur. Elles présentent, sous le rapport de la frappe, de l'affinité avec les deniers épiscopaux sortis des ateliers de Trèves et de Metz (1), surtout de l'atelier messin. (*V.* ceux des évêques Frédéric de Pluvoise et Bertram (1171-1211).) Et il semble aussi que les singulières piécettes à la double aigle, au damier, etc., que M. Piot a proposé d'attribuer à Godefroid de Namur (2), se rapprochent de leur fabrique. Ce qui nous présenterait

(1) *Les trois évêques de Lorraine, ceux de Metz, de Toul et de Verdun furent suffragants de l'archevêque de Trèves. Ils étaient indépendants entre eux et ils ne dépendaient point de leur métropolitain.... cependant, il me semble très raisonnable de chercher l'origine de l'harmonie qui se manifeste dans le type de la monnaie, dans les relations spirituelles.* (LELEWEL, *Numismatique du moyen âge*, t. III, p. 212.)

(2) *Annales de la Soc. arch. de Namur*, t. X, p. 175.

toute une région de notre pays sur laquelle se serait alors exercée l'influence messine.

Le côté paléographique n'a rien non plus qui doive nous arrêter : 1° la légende du sceau dont nous avons parlé plus haut et celle des monnaies au donjon appartiennent à la même écriture ; 2° l'*e* oncial fermé que nous avons dans *Lucebor* ou *Lucenbor*, s'introduit dans la capitale des légendes monétaires précisément à la fin du XIIe siècle. Mais l'absence du nom du comte qui se remarque ici de même que sur le numéraire namurois de Henri l'Aveugle (1), est encore une analogie qui nous induit à penser comme précédemment. Enfin, nos deniers (fig. 1) donnent à la pesée une moyenne de 0.720 gr.; les deniers de Frédéric de Pluvoise : 0.710 ; ceux de Bertram : 0.707 ; les deniers au damier namurois : 0.725 ; les deniers à l'*Agnus Dei* du même comté : 0.703. Ces poids, concordant parfaitement entre eux, ne sont-ils pas une preuve évidente de la simultanéité du cours ?

Pour revenir au type de la tour, d'accord avec Wytsman (2), qui voit dans l'édifice (château, tour ou donjon), figurant sur les sceaux des villes, l'imitation grossière sans doute, mais au moins d'une fidélité intentionnelle du bâtiment le plus

(1) Un seul denier namurois porte le nom du comte. (*V.* CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, p. 37, n° 23.)

(2) *Sceaux communaux et administratifs de la ville de Termonde*, p. 14.

apparent de la localité, le plus souvent le château même du seigneur, nous dirons qu'à notre avis la tour à créneaux des deniers représente le château, le manoir des comtes de Luxembourg sous sa forme primitive, tel à peu près qu'il a dû être construit par Sigefroi sur le rocher du Bouc et, dans tous les cas, sous la forme qu'il avait avant sa transformation en château complet avec enceinte murale, transformation que nous voyons opérée sur les deniers que nous restituerons à Henri le Blondel (fig. 4) et qui subsiste sur les deniers de Henri VI.

2. 3.

Presque toutes les monnaies au type du comte debout, dont nous donnons ci-dessus le dessin revu et corrigé d'après les pièces originales (1) de la collection de l'État, sont plus ou moins tré-

(1) Nous avons pesé quatre de ces deniers et une obole (fig. 3) L'obole, de très bonne conservation, a accusé 0.367 milligr. Pour les deniers, la balance de précision nous a donné : 0.728, 0.705, 0.695 et 0.689 milligr. On remarquera que ces poids s'écartent sensiblement de celui que renseigne M. von Werveke dans son *Catalogue des monn. luxemb. conservées au musée de l'institut royal grand-ducal de Luxembourg* (0.52 centigr.), et que, placés à la suite de ceux que nous avons donnés pour Henri de Namur (*voy*. page précédente), ils sont conformes à la théorie suivant laquelle le poids du denier va s'affaiblissant jusqu'à l'apparition de la grosse monnaie.

flées. Le tréflage, qui se produisait pour peu que le petit flan d'argent *se rengrénât* mal entre la pile et le trousseau, en accusant trop fortement le menton de la figure que l'on voit au droit des pièces, a donné à cette figure l'apparence d'un homme barbu. On en a conclu que le comte de Luxembourg s'y était fait représenter en robe longue, robe d'apparat sans doute, et l'on ne s'est pas aperçu que l'on versait dans une grossière erreur. Il est facile à un archéologue possédant tant soit peu l'histoire du costume, et cela a été le cas avant nous, nous aimons à le reconnaître, pour M. Gomand, modeste commis à la faïencerie Boch de Septfontaines, mort depuis 1857, de voir qu'il ne s'agit pas ici d'un homme mais d'une femme. La figure que Berthollet (1) et tous ceux qui l'ont suivi ont prise pour celle du comte debout n'est autre que la comtesse Ermesinde, veuve de Walram de Limbourg. Il suffit de comparer le denier (fig. 2) avec le sceau à l'aide duquel cette princesse scella la charte (2) d'affranchissement

(1) *Histoire du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, t. VI, pl. XVI, fig. 75.

(2) Cette charte est donnée *in extenso* dans les *Publications de la Société d'histoire du Grand-Duché de Luxembourg*, t. VII, p. 197.

Il y est question de *Denarii luxemburgenses* ejus ponderis juxta quod Marca valeat xxvi solidos et octo denarios. — Nous croyons reconnaître dans le *denarius luxemburgensis* le denier de notre figure 2.

Le marc d'argent avait donc, en 1244, remarque M. de La Fontaine, une valeur de 26 sols et 8 deniers de compte, ou fr. 133-42. Le sol monnayé représentait par conséquent, non compris frais de brassage

des Luxembourgeois en 1244, pour s'en convaincre.

Sur ce sceau de forme ovoïde comme l'étaient communément ceux des dames représentées debout et qui rappelle par sa gravure les sceaux de la comtesse de Flandre et Hainaut, Marguerite de Constantinople (1), de Philippine, duchesse de Bar (2), de Béatrice, comtesse de La Roche (3), etc., Ermesinde est vêtue à la mode de son temps, c'est-à-dire d'un long bliaud, à manches étroites, serré à la taille par une ceinture. Ce bliaud, dont l'encolure découpée laisse apercevoir le bord d'un chainse qu'une broderie décore, lui couvre les pieds, produisant derrière elle une queue traînante (4). Par dessus tout, elle porte un ample manteau (5), retenu sur les épaules au moyen d'agrafes d'orfévrerie.

Elle est couronnée et coiffée de la même manière que Mahaut, comtesse de Boulogne, dont la figure se voit sur un vitrail de la cathédrale de Chartres, exécuté vers 1240 (6), comme l'est encore en 1260

et du droit de seigneuriage, fr. 13-342 et le denier fr. 1-112? (*Publ. de la Soc. de Luxemb.*, t. VII, p. 202.)

(1) *Voy.* Vredius, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 36.

(2) Croonendael, *Cronicque du pays de Namur*, etc , p. 237.

(3) Ibid., p. 225.

(4) *Voy.* Quicherat, *Histoire du costume en France*, p. 163.

(5) *Voy.* Hymans (H.), *Costumes*, dans la *Patria Belgica*, pp. 760, 761.

(6) Willemin, t. I.

la comtesse de Gleichen, châtelaine allemande (1), et aussi comme les dames que nous représentent les miniatures de certains manuscrits du XIIIe siècle (2). Les femmes portaient alors la chevelure séparée en deux et tournée derrière la tête pour y former un volumineux chignon qu'emprisonnait un filet ou crépine, fait de gros fil ou cordonnet de soie, de petits galons, voire de fil d'or. Un bandeau ou un tressoir était attaché autour de leur crâne sur lequel venait se placer un mortier ou chaperon dont la vogue se maintint jusqu'aux premières années du XIVe siècle (3). Ici, c'est bien un bandeau qui enserre la tête de la comtesse.

Elle pose, en outre, la main gauche sur la poitrine et tient, de la droite, non un sceptre fleurdelisé, mais une fleur de lis à longue tige qui n'a rien d'héraldique. C'est un fleuron que l'on met dans la main des femmes, sur les sceaux, à l'imitation des anciens types de la Vierge. Les femmes, mariées ou non, avaient adopté l'attribut de la reine du ciel, le lis que la symbolique chrétienne avait consacré dès les premiers siècles comme un emblème de virginité (4).

Le sceau et la monnaie (fig. 2) représentant

(1) D'après une pierre tombale de l'abbaye d'Erfurt, dans JACQUEMAIN, *Iconographie du costume*, pl. 189.

(2) *Voy.* DE VIGNE, *Recueil de costumes du moyen âge*, t. II, pl. 21, 4, et certains manuscrits de la Bibliothèque royale.

(3) Comtesse M. DE VILLERMONT, *Hist. de la coiffure féminine*, p. 142.

(4) DEMAY, *le Blason d'après les sceaux*, p. 11.

notre comtesse, dans la même attitude, avec le même costume et les mêmes accessoires de toilette, il n'y a pas à douter le moins du monde que ce ne soit Ermesinde qu'il faille y voir.

Au revers du denier se lit le nom de Henri, entourant un écu au lion où les burelles ne sont pas toujours indiquées. Du fait de l'absence ou de la présence de ces burelles, on pourrait inférer que la monnaie a été frappée avant ou après 1236, puisque l'on fixe à cette époque la mise en usage des armes de la maison de Luxembourg (1).

En effet, l'apparition du blason luxembourgeois complet, tel à peu près que nous le possédons, a lieu sur un sceau de Henri V, appendu à la charte de donation de la moitié de la maison et ferme de Villers, faite par Jean de Villers à son épouse (novembre 1235).

Or, les héraldistes sont d'accord pour prétendre que Henri V adopta pour armoiries du Luxembourg, comme nous l'avons dit plus haut, les armes du Limbourg dont il chargea le champ de cinq fasces d'azur, lesquelles, divisant ce champ en dix pièces, prennent aussi le nom de burelles et forment une brisure. Mais nous ne voyons pas qu'il ait pris dès le début, pour pièce principale de ces armoiries, le lion limbourgeois, si à l'inverse de ce que fait M. Munchen, lequel récuse la valeur et le témoignage iconographiques des

(1) *Voy. Public. de la Soc. d'hist. du Luxembourg*, t. V.

sceaux et des monnaies (1), nous reconnaissons avec Demay que de tous les monuments qui pourraient nous éclairer sur l'origine du blason, il ne reste ou du moins l'on ne connaît que ceux-là. Considérant comme documents absolument officiels ces précieux vestiges d'un autre âge nous nous en servirons pour constater que le lion de la figure 1, c'est-à-dire le lion namurois, entre dans la composition du premier écu aux burelles de Luxembourg avant le lion limbourgeois à queue fourchue, ce que l'on reconnaîtra en comparant le revers de la monnaie, fig. 2, avec le contre-scel du sceau de Henri V, de 1246, dans les *Publ. de la Soc. du Luxemb.*, t. II, pl. IV, 13.

Quant au nom de Henri, inscrit au revers des deniers sur lesquels ont voit en pied le portrait d'Ermesinde, il nous atteste que Henri le Blondel avait été admis à prendre part au gouvernement du comté de Luxembourg du vivant de sa mère. Plusieurs chartes nous avaient déjà révélé ce fait historique (2) que les monnaies achèvent aujourd'hui de mettre en lumière.

4.

(1) *Publ. de la Section histor. de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg*, année 1876, p. 316.

(2) *Voy.* Ernst, *Hist. du Limbourg*, t. IV, p. 70

Les deniers (fig. 4) précédemment attribués à Henri l'Aveugle devront, pensons-nous, être désormais restitués à Henri V, le Blondel.

Ces pièces, dont il suffira de bien examiner la gravure pour reconnaître qu'elle constitue une anomalie au temps de Henri de Namur, appartiennent à un art relativement avancé. Ce n'est pas le cavalier des primitifs sceaux de type équestre qu'il faut voir en elles, mais déjà une copie réduite des beaux sceaux du XIIIe siècle sur lesquels les feudataires, grands et petits, ivres de guerres et de tournois, se font représenter sur leurs chevaux de bataille, courant à toute vitesse, en fouettant l'air de leurs panaches et en brandissant leur épée. Le cavalier y est si finement dessiné qu'on aperçoit jusqu'au petit lion qui blasonne son écu et même le panache de son cheval, imité à l'aide d'un poinçon figurant une fleur de lis.

Un argument, qui n'est pas sans valeur pour démontrer le bien fondé de notre restitution, réside aussi, si l'on veut bien se rappeler ce que nous avons dit plus haut, dans le type du revers où l'on voit le château complet avec enceinte murale.

Enfin, une constatation probante levera tous les doutes. Chautard nous dit, dans ses *Imitations de types monétaires* (1), que le signe du cavalier armé, brandissant son épée, paraît être d'inven-

(1) P. 121.

tion lorraine. Voyons qui régnait en Lorraine au temps de Henri le Blondel. Nous trouvons : Mathieu II (1220-1251) et son fils Ferri III (1251-1303). Les revers des deniers de ces deux ducs nous montrent l'épée de marchis posée en pal, quelquefois accostée, et, pour la première fois, d'un lis et d'une croisette (1), le lis à gauche, la croisette à droite. Or, les deniers (fig. 4) que l'on supposait être de Henri l'Aveugle reproduisent fidèlement ces accessoires en les plaçant au-dessus des créneaux extrêmes de l'enceinte murale de leur château.

L'imitation est, par conséquent, évidente; le nom de Henri est, de plus, écrit comme celui de Ferri, sous les pieds du cheval, et notre denier (fig. 4), devenu contemporain des deniers de Ferri III, appartient bien à Henri V, le Blondel.

* * *

Nous serions encore tenté de réclamer, comme appartenant au règne de Henri le Blondel, bien que nous ne connaissions pas le poids de la pièce, le denier au lion du type suivant, que Lafontaine donne sous le n° 279 de son atlas, et sur lequel Luxembourg est orthographié de la même manière

(1) De Saulcy, *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, pl. II, fig. 27 et 30, et pl. XXXV, fig. 13 et 21.

que sur nos deniers fig. 2 et 4, c'est-à-dire *Lusenbor,* avec *s* au lieu de *c* dans le corps du mot.

5.

Il nous faut encore dire quelques mots de la tête humaine que l'on aperçoit en haut du donjon, et dont on n'a pas jusqu'ici déterminé la fonction dans le type de la monnaie dont nous venons de parler (fig. 4).

Cette tête, issant de la tour, ou plutôt une tête du même genre, apparaît déjà à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle au revers d'un denier que fit frapper, à Duisbourg sur le Rhin, l'empereur d'Allemagne Henri IV (1). Mader, dont M. Dannenberg rapporte l'opinion, a vu en elle la tête de l'avoué de la ville, un comte de Berg. Nous, qui ne sommes pas de son avis, nous préférons retrouver dans le type de la monnaie de Duisbourg, la petite figure de notre denier.

Cela étant, nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher aussi cette petite tête du petit personnage, appelé sonneur de trompe par M. le baron de Chestret, et dont on voit le buste dans une sorte d'enceinte crénelée sur des deniers frappés à Huy

(1) Dannenberg, *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit,* p. 146 et pl. XIV, 318.

par l'évêque de Liége Simon de Limbourg (1); d'un petit sonneur de buccine qui émerge d'une des tours du château de Rochester City, dans le type d'un magnifique sceau du XIIIe siècle, du musée britannique (2), sur lequel M. Picqué a bien voulu attirer notre attention; de l'homme, porteur d'une lanterne, qui se montre au faîte de la tour principale du château de Winchelsea (Sussex), sur un sceau (3) du même musée et de la même époque; du personnage en chaperon, sonnant de l'oliphant, qu'on aperçoit au haut du beffroi de Middelbourg; sur un sceau (4) de cette commune flamande, également du XIIIe siècle; et, surtout, du sonneur de trompe que l'on voit sortant à mi-corps d'une tour à trois créneaux sur les sceaux des ducs de la Grande Pologne, Przémislas Ier et Przémislas II (5). Sur ces sceaux, le type de la tour crénelée offre une analogie singulière avec celui de nos deniers (fig. 4). Est-ce le fait du hasard; ou bien, le monnayeur luxembourgeois, ayant eu entre les mains un des scels polonais, s'en est-il inspiré,

(1) Bon J. DE CHESTRET, *Numismatique de la principauté de Liége*, pl. VII, 138-140.

(2) *Catal. of a series of photographs from the collect. of the British Museum*, part. VII, pl. VI, 7, 8.

(3) *Cat. of seals in the Brit. Mus.*, t. II, pl. II, 5502.

(4) *Trésor de numism. et de glyptique, sceaux des communes*, t. VII, 10, et DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 4033.

(5) *Voy.* VOSSBERG, *Siegel des Mittelalters von Polen, Lithauen*, etc., pl. IV et V.

tout en imitant pour le reste la monnaie lorraine ? Nous ne saurions le dire.

Dans tous les cas, les rapprochements que nous venons d'opérer entre sceaux et monnaies nous ont fait acquérir la certitude qu'en général tous les petits personnages placés individuellement dans des tours, qu'ils soient porteurs ou non d'une trompe, répondent à la même idée et remplissent les mêmes fonctions sur les monuments numismatiques et sigillographiques du moyen âge. Or, dans le type d'un sceau, l'homme que l'on voit au sommet d'une tour, presque toujours à mi-corps, c'est l'homme de guet (1), dans la langue des XIIe et XIIIe siècles, le *gaite* ou le *waite,* en anglais, *watchman,* et en allemand *thurmwächter,* dont le rôle consistait à découvrir l'ennemi ou l'incendie et à donner l'alarme au moyen d'un cor, d'une cloche ou même d'un porte-voix, comme le fait encore de nos jours le veilleur de nuit dans certaines contrées de la France et, particulièrement, dans le Nord. Nous considérerons donc, et tout le monde pensera comme nous, la petite tête que l'on voit au revers de notre denier, comme étant le chef du guetteur de la forteresse luxembourgeoise, à son poste de veille, sur la plate-forme la plus élevée du château. Vêtu d'un haubert, dont les mailles figurées au moyen de petits globules par le monnayeur lui protègent la nuque et une

(1) Les seigneurs féodaux exigeaient que leurs vassaux vinssent à tour de rôle faire le guet au château.

partie de la tête, il regarde vers la droite, dans le lointain, en se cachant derrière les créneaux de son donjon.

* * *

Pour terminer et en même temps pour résumer les conclusions que nous croyons pouvoir tirer de ce qui précède, nous nous permettrons de proposer à nos confrères le classement suivant pour les premières monnaies luxembourgeoises :

Deniers fig. 1. — Fin du règne de Henri l'Aveugle. Continuation de leur frappe sous Ermesinde (à qui Walram abandonna le gouvernement du Luxembourg (1)), jusqu'en 1226.

Il y a évidemment eu un certain nombre de frappes successives des deniers au lion et au donjon, et cela pendant un laps de temps assez long. La constatation du fait ressort clairement de l'examen auquel nous avons soumis une série de ces pièces, dont le type, surtout au revers, s'amoindrit insensiblement, et dont la légende écrite primitivement LVCEBOR devient LUCEMBOR, puis LUCENBOR, forme se rapprochant de LVSENBOR, cette dernière usitée sous Ermesinde et Henri.

Deniers et oboles fig. 2 et 3. — Ermesinde tutrice de son fils Henri, de 1226 à 1246.

Deniers fig. 4 et 5. — Henri V, le Blondel, seul comte, de 1246 à 1281.

FRÉD. ALVIN.

(1) *Voy.* NAMÈCHE, *Histoire nationale*, t. III, p. 361.

DEUX STUBERS (1)

D'ERNEST D'ASPREMONT-LYNDEN

COMTE DE RECKHEIM (1603-1636).

1. *Droit.* Écu parti de deux traits et coupé d'un ; au 1 : d'azur à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or, qui est *Aspremont ancien* (*Este*) (2) ; au 2 : d'or au lion de gueules lampassé d'azur, qui est *Reckheim;* au 3 : de gueules semé de billettes d'or (3), au lion de même, armé et lampassé d'azur, brochant sur le tout, qui est *Halmal;* au 4 :

(1) Stüber est le nom allemand du stuyver ou sol.

(2) Les de Lynden se disaient issus de la maison d'Este par les d'Aspremont. Le diplôme impérial du 31 mars 1623 reconnaît implicitement cette descendance en autorisant le comte Ernest de Reckheim à charger ses armoiries de celles de cette maison.

(3) Les billettes du champ, vu l'exiguité des quartiers de l'écusson, ne sont pas visibles sur notre pièce.

de gueules à la croix d'or, qui est *Lynden* (1); au 5 : de sable à trois chevrons d'argent, qui est *van de Werve;* au 6 : de vair à la fasce haussée (2) d'or, qui est *Elderen* (*Odeur*).

L'écu est sommé d'une couronne présentant trois fleurons (?) alternant avec deux groupes de trois perles disposées en triangle. Cette couronne va jusqu'au bord de la pièce et sépare le commencement de la légende de la fin. A gauche et à hauteur du milieu de l'écu, le chiffre I, à droite et à la même hauteur, la lettre S, pour indiquer la valeur de la pièce : un stüber ou sol.

Légende. ·C·····PREMON··· RE qui doit se lire : Comes Aspremontis (3) Recheimensis.

Revers. Grande croix, ornée et pattée, à quatre nervures, coupant la légende. Le centre forme un losange curviligne à deux traits dans lequel sont inscrites deux figures elliptiques perpendiculaires l'une à l'autre avec un point au milieu. Les cantons de la croix sont occupés par deux tréfeuilles superposés.

Légende. Peu lisible. DEVS se devine, les lettres PRO sont seules visibles. Doit se lire : Deus Protector noster.

Cuivre ayant été blanchi. Notre collection.

(1) Ou peut-être : de gueules à la croix d'argent, qui est *Aspremont.*

(2) Il est difficile de voir sur notre monnaie si la fasce est haussée, ou non.

(3) On lit *Asprimontis* sur la grande pierre armoriée destinée à conserver le souvenir des grands travaux faits, par le comte Ernest, aux digues de la Meuse.

2. *Droit*. Semblable à celui de la pièce précédente.

Légende..... SPREM..... EC·. Les légendes des deux pièces se confirment l'une l'autre.

Revers. A peu près semblable à celui du n° 1. Le centre du losange curviligne est occupé par une rosace. Un entourage lobé de quatre arcs de cercle à deux traits sépare la légende du champ. Les points de rencontre des arcs de cercle extérieurs sont ornés chacun d'un point, ceux des arcs intérieurs, d'une figure trifoliée.

Légende. DEVS — PROT — ECTO — NOST.

DEVS et ECTO sont bien lisibles. Les lettres ST de NOST se voient également.

Cuivre ayant été blanchi. Notre collection

Ernest *d'Aspremont-Lynden,* comte de *Reckheim,* était fils d'Herman d'Aspremont-Lynden et de Marie *de Halmal de Langdris,* dont la mère était Catherine *van de Werve*. Herman de Lynden était le plus jeune fils de Thierry, vicomte de Dormael et de Marie *d'Elderen*.

La filiation qui précède explique parfaitement la présence, sur nos pièces d'un stüber, des six quartiers que nous avons blasonnés.

Cette présence se comprend encore bien mieux

en comparant le stüber qui nous occupe à celui frappé, sans nom de prince, de 1609 à 1624, par Jean-Sigismond, électeur de Brandebourg, et Wolfgang-Guillaume de Bavière, duc de Neubourg. Ces deux princes étaient les plus proches parents de Jean-Guillaume, dit le Bon, duc de Gueldre, de Clèves, de Berg, de Juliers, comte de la Marck et de Ravensberg, décédé, sans enfants, en 1609. Ils convinrent de s'en rapporter à des arbitres pour le partage des possessions du prince défunt et de gouverner, en attendant, ses États en commun, sauf les droits des autres prétendants. Le partage définitif n'eut lieu qu'en 1666.

Le stüber, émis de 1609 à 1624, de même que le numéraire de Clèves de cette époque, ne porte pas de nom de prince. Nous en donnons le dessin ci-dessous, jugeant inutile de le faire suivre de la description complète de la pièce (1).

Voici les armoiries figurées au droit :

Écu parti de deux traits et coupé d'un ; au 1 :

(1) Le sol d'Emmerich figure déjà dans l'*Ordonnance et Placcart des Archiducqz*, etc., imprimé à Anvers, en 1614. Il y est placé sous la rubrique : « Patars nouvellement forgez aux pays de Clève et d'Oostfrise, tenus et réputez pour billon de ij deniers xi à xij greyns d'argent fin en alloy. » Depuis, il reparaît dans les autres ordonnances.

de gueules au rais d'escarboucle de huit pièces d'or, à un petit écusson d'argent en abîme sur le tout, qui est *Clèves;* au 2 : d'or au lion de sable, qui est *Juliers;* au 3 : d'argent au lion de gueules à la queue fourchue, couronné d'azur, qui est *Berg;* au 4 : d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de trois tires, qui est *la Marck;* au 5 : d'or à trois chevrons de gueules, qui est *Ravensberg;* au 6 : d'or à la fasce de sable, qui est *Meurs*.

On remarquera, en comparant les armoiries figurées sur nos stübers à celles de la pièce de Clèves, la forme toute spéciale donnée à l'aigle d'Aspremont (1) pour la faire ressembler au rais d'escarboucle de Clèves. Les lions de Reckheim et de Halmal remplacent ceux de Juliers et de Berg. La croix de Lynden a la branche verticale réduite à un simple trait de sorte que la branche horizontale simule la fasce de la Marck, les chevrons des van de Werve remplacent ceux de Ravensberg et, enfin, la fasce haussée d'Elderen remplace celle de Meurs.

Si nous avons cru devoir entrer dans d'aussi grands détails à propos du stüber d'Ernest d'Aspremont-Lynden (2), c'est que la comparaison avec la pièce que le comte de Reckheim a voulu imiter montre quel soin minutieux les petits seigneurs

(1) Cette forme se remarque surtout sur la pièce n° 1.

(2) Les stübers anonymes de Reckheim, que nous venons de décrire, appartiennent très vraisemblablement au comte Ernest, le stüber prototype n'ayant été frappé que de 1609 à 1624.

du XVIIe siècle apportaient à copier le numéraire de leurs puissants voisins afin de faciliter le cours de leurs monnaies frauduleuses en dehors de leurs principautés. Cette circulation illégale rapportait des profits considérables aux princes qui avaient forgé les espèces contrefaites, tant à cause des différences d'aloi et de poids, souvent très grandes entre ces pièces et les monnaies prototypes, que du nombre considérable des pièces émises. Cette dernière hypothèse semble être confirmée, dans le cas qui nous occupe, par l'existence de nos deux sous d'Ernest d'Aspremont-Lynden. Ils sont de coins très variés, ce qui permet de supposer qu'il y en eut de fortes émissions.

Vte BAUDOUIN DE JONGHE.

L'OEUVRE

DU

MÉDAILLEUR NICOLAS BRIOT

EN CE QUI CONCERNE LES JETONS.

(*Suite.*) (1)

PLANCHES IX, X ET XI.

Les jetons qui suivent, jusqu'au n° 65, se rapportent aux premières années du règne de Louis XIII, sans dépasser 1616.

29. LVDO · XIII · D · G · FRANC · ET · NAVA · REX · CHRISTIANISSIMVS. Buste du jeune roi, vers l'âge de neuf ans, tourné à droite, la tête ornée de la couronne royale de France; le cou est entouré d'une large fraise tuyautée; épaules couvertes du manteau royal, sur lequel brille le double collier des ordres de Saint Michel et du Saint Esprit.

Rev. FRANCIS · DATA · MVNERA · CŒLI · XVII · OCT · 1610. Une main sortant des nues et tenant la Sainte-Ampoule. Au-dessous, une représentation de la ville de Reims. A l'exergue : RHEMIS. La signature de Nicolas Briot, com-

(1) *Voir* la *Revue belge de numismatique*, année 1893, p. 175.

posée des lettres N B, en monogramme, est à la suite de la légende.

Argent. Module de 30 millimètres, soit deux millimètres de plus que notre module n° 1.

Pl. IX, fig. 14.

Pièce du sacre de Louis XIII, de même que le numéro suivant :

30. LVDO · XIII · D · G · FR · ET · NAV . REX · CHRISTIANISS. Buste de Louis XIII, la tête nue; le reste comme au numéro précédent.

Rev. FRANCIS · DATA ·, *etc.* Même légende et même type qu'au numéro précédent.

Argent. M. 2. Pl. IX, fig. 15.

Les pièces n°s 29 et 30 font partie de celles qui furent exécutées à l'occasion du sacre du jeune roi; ce ne sont pas des jetons, à proprement parler, mais elles en ont tellement l'apparence, que nous croyons être autorisé à ne pas les omettre ici. On ne saurait, d'ailleurs, mieux ouvrir que par les n°s 29 et 30 la série des jetons de Briot à l'effigie du nouveau roi, série des plus remarquables, qui se continuera, pour ne mentionner que les spécimens les plus saillants, par les n°s 33, 38, 40, 41, 42, 46 et 51. Nous ne parlerons ici que des pièces du sacre, nous réservant de reprendre bientôt la question de l'examen de l'effigie royale, pour ce qui concerne véritablement les jetons, quand nous en serons à ces derniers.

Les pièces du sacre de Louis XIII, soit que leurs

amples proportions en fassent des médailles d'assez grand module, soit que leurs dimensions exiguës induisent les numismates à les confondre avec les jetons proprement dits, peuvent être divisées en deux catégories bien tranchées, résultant de ce fait que, sur un certain nombre des pièces, le roi porte sur la poitrine la croix de l'ordre du Saint Esprit suspendue à un ruban, tandis que, sur les autres, le jeune monarque a le buste orné du double collier des ordres, comme on vient de le voir dans la description des n°s 29 et 30.

Quatre médailles de modules différents représentent le roi avec le double collier des ordres, à savoir les deux pseudo-jetons ci-dessus et deux autres pièces beaucoup plus grandes, puisque leur diamètre ne mesure pas moins de 45 et de 47 millimètres (1). Toutes les quatre, elles sont signées de Nicolas Briot, ainsi qu'on le peut voir dans la savante notice que M. J.-Adrien Blanchet a consacrée à la numismatique du sacre des rois de France (2).

Par contre, sur cinq autres pièces du sacre de Louis XIII que M. Blanchet a signalées également, et sommairement décrites sous les n°s 1 à 4, modules de 47, 41, 28, 25 et 24 millimètres (3), le

(1) J.-Adrien Blanchet, *Etudes de numismatique*, 1892, p. 210, n° 5. L'exemplaire, d'une rare beauté, appartenant au Cabinet des médailles, à Paris, et publié par Dauban dans la *Rev. num. fr.*, 1859, pl. II, fig. 4, est du module de 47 millimètres.

(2) Ibid., pp. 210 et 211.

(3) Ibid., p. 210.

buste du roi est simplement orné de la croix de l'ordre du Saint Esprit, suspendue, avons-nous dit, à un ruban. Aucune de ces cinq pièces n'est signée, mais elles sont aussi d'une facture très fine et très remarquable, notamment les pièces des modules de 28 et 24 millimètres, comprises par M. Blanchet sous une seule et même cote, n° 4.

Il est impossible de ne pas reconnaître, pour ce qui est des pièces non signées, que le mérite du travail en est, généralement, bien au-dessus aussi du niveau ordinaire (1). La preuve en est dans ce fait que d'habiles connaisseurs, certains qu'elles doivent le jour à un maître éminent, ont été jusqu'à en attribuer la gravure à Dupré (2). Quoi qu'il en soit de la question de paternité, il n'en est pas moins hors de doute que Briot y est absolument étranger, tant la physionomie de Louis XIII, sur les pièces anonymes, disons-nous, diffère, nonobstant un incontestable talent d'exécution, du caractère si naturel et si vrai que Briot a su, dès le principe, imprimer à l'effigie du jeune monarque, et même lui conserver constamment depuis, tout en la modifiant à mesure de la croissance du

(1) On peut, notamment, se rendre compte du degré de perfection qu'avait obtenu l'auteur anonyme dans la façon du pseudo-jeton au diamètre de 28 millimètres, par la phototypie qu'en a donnée M. Blanchet, *loc. cit.*, pl. IV, fig. 7. Le pseudo-jeton en 24 millimètres n'est pas d'une exécution moins parfaite.

(2) A. Dauban, dans la *Rev. num. fr.*, 1857, pp. 19 et 20. — *Cf.* Blanchet, *Études de numism.*, p. 220, à la note 3.

modèle, durant toute la jeunesse de celui-ci.

Une question, ici, se pose nécessairement : c'est de savoir si les différentes pièces du sacre de Louis XIII, dont on connaît, pour le moins, neuf espèces ou variétés, ont toutes eu, lors de leur mise au jour, un caractère également officiel. Notre opinion personnelle est qu'il est permis d'en douter; et, de plus, c'est sur celles qui sont signées de Briot qu'il nous paraît y avoir lieu de faire porter plus particulièrement le doute, par suite de certaines inexactitudes que l'on remarque dans le costume du roi. Nous ne serions pas surpris qu'elles fussent postérieures de plusieurs mois à l'événement qu'elles rappellent.

On lit dans le Père Anselme (1) que Louis XIII, ayant été sacré et couronné à Reims, le 17 octobre 1610, par le cardinal de Joyeuse, reçut, le lendemain, 18, le collier de l'ordre du Saint Esprit de la main du même prélat, « après avoir prêté le serment de Chef et Souverain Grand-Maître de l'Ordre ». Les pièces du sacre, telles que Briot les a produites, ont donc quelque chose d'apocryphe quant au port qui y est attribué au roi du double collier des ordres dès le jour même de ce sacre, 17 octobre. L'anachronisme n'existe pas sur les pièces non signées, et c'est ce qui nous porte à penser que le caractère officiel se trouve plutôt de leur côté.

(1) *Hist. généalogique*, etc., t. IX, p. 131.

Nous ne nous dissimulons pas qu'il y aurait encore plus d'un point à élucider sur le sujet qui nous occupe, avant de nous en écarter définitivement. Nous devons, néanmoins, passer outre, dans la crainte de nous laisser attarder à l'examen de questions qui pourraient être considérées comme un peu trop secondaires (1).

(1) Nous n'ajouterons plus que quelques indications qui nous paraissent utiles, et ce sera au moyen de la présente note :

Pour les enfants mâles des rois de France, le port de la croix de l'ordre du Saint Esprit, au moyen, simplement, d'un large ruban bleu, n'a pas toujours impliqué, de toute nécessité, leur admission d'ores et déjà dans l'ordre. Il arrivait même parfois que ce bijou leur était donné par leur père peu de jours après leur naissance. Nous ne saurions affirmer que les choses se pratiquassent ainsi dès le temps de Henri IV, mais on sait que Louis XIII l'a fait pour ses deux fils.

Suivant Favin, *Hist. de Navarre,* cité par M. Blanchet (*Op. laud.*, p. 211), « les treize pièces d'or présentées par le Roy à l'offrande et celles d'or et d'argent qui furent jettées au peuple par les hérault .. avoient, d'un revers, l'image du Roy couronné,... et de l'autre une nue d'où sortoit une main à longs doigts en fuseaux, tenans une ampoulle, sous laquelle estoit la représentation d'une ville, comme si c'eust esté celle de Reims, avec la datte de la millesime, dix-septième octobre mil six cent dix, et pour légende : FRANCIS · DATA · MVNERA · COELI... »

Là, Favin ne s'occupe pas du double collier des ordres; mais, par la description qu'il donne du revers des pièces dont il parle, on doit admettre qu'il s'exprimait comme il l'a fait en ayant sous les yeux quelqu'une des médailles de la façon de Briot. Il resterait à savoir jusqu'à quel point Favin aurait pu garantir qu'il s'agissait bien d'une médaille frappée avant l'événement qu'elle constate, au lieu de l'avoir été après.

Si l'on passe au règne de Louis XIV, on remarque cette anomalie que, sur toutes les médailles du sacre, en 1654, avec la fausse date

31. LVDOVICVS · XIII · D · G · FRAN — CORVM · ET · NAV · REX. L'écu de France et celui de Navarre, accolés, surmontés de la couronne royale de France et entourés des colliers des deux ordres du roi. A la pointe résultant de la conjonction des deux écus, un monogramme couronné et orné de laurier. Le monogramme est formé d'un H enfermant deux *lambdas* enlacés, dont l'un est renversé.

Rev. OMNIA COELITVS. Le même coin, au

du 31 mai, ou la date vraie du 7 juin, le jeune monarque porte sur le manteau royal le double collier des ordres du Saint Esprit et de Saint Michel, bien que Louis XIV n'ait été reconnu grand-maître de l'ordre du Saint Esprit que le 8 juin, et n'ait reçu le collier que ce même jour, des mains de l'évêque de Soissons, qui l'avait sacré la veille. Mais l'anomalie, en numismatique, avait du moins ses précédents. Le pli, peut-on dire, était pris.

Nous ne descendrons pas plus bas, chronologiquement, pour chercher des explications aux pièces du sacre de Louis XIII; nous ne pourrions que rencontrer des traditions beaucoup trop singulièrement modifiées, et comme perdues, au milieu de nouveautés injustifiables. C'est ainsi, par exemple, que Louis XV, ayant été sacré à Reims, par l'archevêque du lieu, le 25 octobre 1722, son investiture, deux jours après, comme grand-maître de l'ordre du Saint Esprit, ne fut pas même accomplie au moyen du collier de l'ordre. Le roi, qui s'était de nouveau rendu dans l'église métropolitaine, se mit à genoux sur un carreau apporté à cet effet, et Sa Majesté « reçut des mains de l'Archevêque de Reims la Croix de l'Ordre du Saint Esprit *attachée à un cordon bleu*, que ce Prélat lui passa au col ». Le même prélat avait préalablement demandé au roi « s'il vouloit signer le serment de l'Ordre du Saint Esprit qu'il avoit fait à son Sacre, ce que le Roi avoit agréé... » (Hermant, *Histoire des Ordres de Chevalerie*, Rouen, 1726, t. II, p. 389.)

type du palais des Pharaons, ainsi que du camp et des tentes des Hébreux, à leur sortie de la mer Rouge, utilisé déjà pour la frappe du jeton n° 25 ci-dessus, compris dans ceux du règne de Henri IV. A l'exergue : 1611.

M. 1.

Aucun des nombreux jetons de la façon de Nicolas Briot connus de nous pour avoir été mis au jour dans la période du règne de Louis XIII, comprenant les années 1611 à 1616, ne porte la signature de leur auteur; mais ils ne sont pas moins aisément reconnaissables par les poinçons de lettres et les poinçons d'ornements que le maître a employés pour faire ses coins, poinçons identiquement semblables à ceux dont il avait usé sous le règne de Henri IV, à la seule différence du monogramme composé d'un H et de deux *lambdas*, qu'il a adopté pour le temps de la minorité et de la jeunesse de Louis XIII, en remplacement de ceux qu'il avait précédemment appropriés au règne de Henri IV, et qui ne pouvaient plus désormais convenir à la nouvelle situation. Briot comprit vite, d'ailleurs, le parti qu'il y avait lieu de tirer de la lettre H considérée comme l'initiale d'un nom vénéré, celui du père du roi régnant, en la conservant dans le monogramme qu'il voulait reconstituer, et en l'y donnant comme une sorte d'appui et d'encadrement au chiffre même de Louis XIII, consistant dans les deux *lambdas* enlacés, que

nous venons de voir. Les jetons de la jeunesse de Louis XIII, exécutés par Briot, sont les seuls sur lesquels se rencontre l'hommage délicat ainsi rendu à la mémoire du grand roi que la France venait de perdre. Ils portent, en outre, avec eux, généralement, dans le monogramme dont il s'agit, un élément de contrôle d'origine qu'il convient de ne pas négliger.

32. LVDOVICVS · XIII · D · G ·, *etc.* Même légende et même type des deux écus, qu'au n° 31.

Rev. VIVERE · CREDIT · AMOR. Une vigne dans toute sa vigueur, continuant à marier ses rameaux aux branches desséchées d'un gros arbre que la mort a frappé.

M. 1.

La devise du revers, tirée des *Emblèmes d'Alciat,* est ici une allusion au culte pieux de Louis XIII envers son père, dont le poignard d'un assassin l'avait misérablement privé. Dans l'édition que nous avons sous les yeux, du recueil d'Alciat, l'emblème dont il s'agit est ainsi qualifié : *Amicitia etiam post mortem durans* (1).

Notre n° 32 ne porte pas de date; mais on a, semble-t-il, toute raison pour le classer à 1611, comme le jeton daté qui suit :

33. LVD · XIII · FR · ET · NAV · R · HEN ·

(1) *Emblèmes d'Alciat en latin et en françois;* Paris, 1561, pet. in-8°, p. 172.

MAG · FIL. (*Ludovicus XIII, Francorum et Navarræ Rex, Henrici Magni filius.*) Buste, tourné à droite, nu-tête et légèrement drapé, de Louis XIII, représenté vers l'âge de dix ans. A l'exergue, sous un trait : 1611.

Rev. VIVERE · CREDIT · AMOR. Vigne enlaçant un arbre mort. Même type qu'au numéro précédent.

M. 1. Pl. IX, fig. 16.

Les coins qui ont servi pour faire le revers des jetons 32 et 33 paraissent bien avoir été obtenus au moyen des mêmes poinçons; mais il n'existe pas entre ces coins une identité absolue, ce que l'on constate par l'emplacement des lettres et par d'autres menus détails.

Des jetons proprement dits, notre n° 33 est le premier qui nous offre ici l'effigie de Louis XIII (1); mais nous la rencontrerons fort souvent encore, et ce sera, chaque fois, comme une occasion de constater, dans l'œuvre de Briot, quelque nouveau succès pour le maître. C'est que, des différents points par lesquels Briot a particulièrement excellé dans son art, le moindre n'était pas la souplesse de talent qu'il apportait à rendre les effigies de ses modèles, effigies aussi variées les unes des autres qu'on le peut imaginer (2). A cet égard,

(1) Il ne faut pas, en effet, confondre les jetons avec les pièces du sacre, qui ne sont pas, nous l'avons dit, de véritables jetons, même quand elles en ont à peu près le module.

(2) Ainsi pouvons-nous citer, pour ne parler que des monnaies et

nous ne voyons personne dont il ait eu plus souvent que pour Louis XIII à reproduire l'image, en tenant compte de la grande mobilité d'expression que la période de jeunesse où se trouvait le roi ne pouvait manquer d'imprimer à sa physionomie. Que l'on jette les yeux sur nos planches, en les arrêtant quelque peu sur les divers jetons où les traits du jeune roi sont reproduits, il ne faudra pas longtemps pour se convaincre que, partout, dans son travail, Briot apportait presque le même soin, qu'il s'agît de simples jetons destinés à la vente la plus ordinaire et la plus commune, ou bien, au contraire, de pièces de plaisir comme celles qui ont tout particulièrement contribué à grandir sa réputation, ces monnaies d'essai, si recherchées aujourd'hui, en même temps qu'admirées, dont quelques-unes portent la date de 1616, et que leurs légendes présentent comme étant nées de l' « *espreuve faicte par l'exprès commandement du roy Louis XIII* » (1).

34. LVDOVICVS · XIII · D · G · F — RANC ·

des jetons : Henri IV; Louis XIII; le duc de Nevers; Charles Ier, de Gonzague; Henri II, duc de Lorraine, et, enfin, le roi d'Angleterre Charles Ier.

Nous ajoutons à cette liste, mais sans preuve absolue jusqu'ici, les évêques de Verdun Erric et Charles de Lorraine, pour celles de leurs monnaies signées d'un B, pièces dont le travail n'est pas indigne du maître dont nous étudions l'œuvre.

(1) *Revue numismatique française*, 1857, pl. I, fig. 5. — H. Hoffmann, *Monnaies royales de France depuis Hugues Capet*, pl. LXXXVI, fig. 51 et 65.

ET · NAVA · REX. Les deux écus de France et de Navarre, sous la couronne royale de France et entourés du seul collier de l'ordre du Saint Esprit, modifié dans les chaînons ainsi que nous l'avons vu au n° 31. Comme au même n° 31, le monogramme, à la pointe des deux écus, est entouré de laurier et non couronné. Ces diverses indications sont autant de rapprochements à établir, en ce qui concerne les jetons de petit module fabriqués par Briot, entre ceux du règne de Henri IV et ceux du règne de Louis XIII.

Rev. SPIRITVS · INTVS · ALIT. Le Saint Esprit, sous la forme d'une colombe, les ailes étendues au-dessus du globe de la terre. Ce globe est surmonté d'une couronne consistant en un cercle ou diadème, orné d'un simple rang de fleurs de lis. Sur cette couronne, et posé horizontalement, le sceptre de la France, terminé par une fleur de lis. A l'exergue : 1613.

M. 3. Pl. IX, fig. 17.

35. LVD · XIII · D · G · FR · ET · NAV · R · HEN · MAG · FIL. (La légende commence en bas et à gauche.) Buste, tourné à droite, du jeune roi, âgé de deux ans de plus qu'au n° 33. Nous le retrouverons tout semblable sous le n° 38, correspondant à la fig. 18 de nos planches. La tête est nue ; le cou est enfermé dans une fraise à large tuyaux ; les épaules sont couvertes du manteau royal, semé de fleurs de lis. A l'exergue, sous un trait, la date : 1613.

Rev. LVD · XIII · D · G ·, *etc.* Les deux écus, etc. Légende et types décrits au n° 31.

M. 1.

36. LVD · XIII · D · G · FR · ET · NAV . R · HEN · MAG · FIL · Buste de Louis XIII, comme au n° 35. La date, à l'exergue, est également la même : 1613. Nos jetons n°s 35 et 36 sont toutefois sortis de coins différents, pour le droit; mais il est aisé de juger, à première vue et sans hésitation, que ces coins, pour ce qui concerne le buste, ont été obtenus au moyen du même poinçon.

Rev. QVÆSITA · ARTIBVS · VTRAQVE · NOSTRIS · Deux couronnes passées l'une dans l'autre, et traversées par une main de justice et une épée, mises en sautoir et liées d'un double entrelacs.

M. 1.

Briot avait eu, en 1612, et sur commande, à faire un jeton à la devise ci-dessus, pour le service du duc de Lorraine Henri II, dont on avait voulu symboliser ainsi l'équité et la valeur. Ce n'est assurément pas ce que notre artiste a fait de plus louable que de s'être ensuite emparé de cette devise pour la fabrication de jetons banaux, tant à l'effigie de Louis XIII, comme nous l'avons vu, qu'aux insignes du même prince, comme nous l'allons voir.

Nous donnerons plus loin la description du

jeton lorrain dont il vient d'être fait mention.

37. LVDOVICVS · XIII · D · G ·, *etc.* Les deux écus, *etc.* Légende et type du n° 31.

Rev. QVÆSITA · ARTIBVS ·, *etc.* La légende et le type sont les mêmes qu'au n° 36.

M. 1.

38. LVDOVICVS · XIII · D · G · FR · ET · NAV · R · HEN · MAG · FIL. (La légende commence par le haut, et fait entièrement le tour de la pièce.) Buste de Louis XIII jeune, comme au n° 35.

Rev. LVDOVICVS · XIII · D · G ·, *etc.* Même légende et même type des deux écus qu'au n° 31.

M. 1. Pl. IX, fig. 18.

Le jeton n'est pas daté ; mais, par le buste qu'on y remarque, il ne peut convenir qu'à 1613.

39. LVD · XIII · D · G · FR · ET · NAV · R · HEN · MAG · FIL · Buste du jeune roi, comme au n° 35. A l'exergue, sous un trait : 1613.

Rev. HOC · ME · SIBI · TEMPERAT · ASTRVM · Un pied de rosier dont l'unique fleur s'épanouit sous les rayons lumineux du Tétragrammaton divin, transformé en astre. On remarque, au commencement de la légende, l'ornement consistant en une petite rose montée sur tige feuillée, ornement dont l'emploi n'est pas rare sur les jetons de la composition de Briot. *Voir* ci-

dessus, parmi les jetons du règne de Henri IV, aux nos 6, 15 et 26.

M. 1.

Ici encore, comme pour les nos 36 et 37, Briot s'est servi, pour le revers de jetons banaux du règne de Louis XIII, d'une devise qu'il avait eu à graver pour un jeton exécuté sur commande. Cette dernière pièce, datée de 1611, a déjà été publiée par M. P.-Charles Robert (1). Nous la retrouverons plus loin, en nous occupant des jetons de la façon de Briot, frappés au nom de Charles de Rémoncourt, ou de Lorraine, abbé de Gorze.

40. LVDO · XIII · D · G · FR · — ET · NAVA · REX · (La légende commence en haut.) Buste du jeune roi, à droite, dans le costume caractérisant l'ordre du Saint Esprit, dont il avait été, ainsi que nous l'avons dit, reçu Grand-Maître, le 18 octobre 1610 (2). Le double collier des ordres de Saint Michel et du Saint Esprit reluit sur le mantelet. La coiffure est une toque avec aigrette surmontant l'oreille droite. La fraise de dentelle qui encadre le cou est en point d'Angleterre et d'un très gracieux effet.

Rev. LVDOVICVS · XIII · D · G ·, *etc.* Lé-

(1) *Monnaie de Gorze sous Charles de Rémoncourt ;* Paris, 1870, in-4°, pl. II, fig. 12.

(2) *Voir* ci-dessus nos remarques à propos des pièces du sacre, nos 29 et 30.

gende et type des deux écus, comme au n° 31.

M. 1. Pl. X, fig. 22.

Le jeton n'est pas daté, et, à ce point de vue, ce n'est qu'approximativement qu'un rang peut lui être assigné. Mais il est un point sur lequel nous pensons que tout le monde sera d'accord : c'est celui du mérite et de la finesse de l'œuvre.

41. CARA · DEO · SOBOLES. Buste armé de Louis XIII, la tête ceinte d'une couronne de laurier. A l'exergue, sous l'épaule, la date 1613.

Rev. LVDOVICVS · XIII · D · G ·, *etc.* Légende et type des deux écus, comme au n° 31.

M. 1. Pl. X, fig. 20.

Pour la légende du droit, les lettres sont sensiblement plus grandes que celles que Briot employait ordinairement à cet usage, mais elles ont d'ailleurs les caractères distinctifs que nous avons déjà signalés. En outre, les mots de la légende sont séparés par des fleurons, ce qui est assez rare sur les jetons dus au maître que nous étudions.

42. LVD · D · GR · FRANCORVM · ET · NAVA · REX. Buste armé de Louis XIII, comme au n° 41. Sous le buste, un double rameau fleuronné.

Rev. DEVS · DAT · LILIA · GALLIS · Le champ est, en entier, semé de fleurs de lis, régulièrement alignées. Dans le haut, le Tétragram-

maton divin, au milieu des nues. A l'exergue : 1613.

M. 1.

Le revers de ce jeton était imité à Sedan, dès 1613 (1).

43. Variété du jeton précédent. Le revers est le même. Au droit, il y a similitude également pour le buste. La différence est dans la légende, précédée, sous le buste, d'un petit fleuron cruciforme, et ainsi conçue : LVD · XIII · D · GR · FRANCORVM · ET · NA · REX.

M. 1. Pl. X, fig. 19.

44. LVDOVICVS · XIII · D · G ·, *etc.* Les deux écus de France et de Navarre entourés du seul collier de l'ordre du Saint Esprit. Ce côté du jeton est exactement le même que l'avers du n° 34, dont la description a été donnée d'une manière plus complète.

Rev. A · DNO · REGN · VENIT · IMP · POTES · (*A Domino regnum venit, imperandi potestas.*) Entre deux branches de laurier recourbées l'une vers l'autre en forme de couronne, le globe du monde, que domine une petite croix. Au-dessus, le chiffre grec de Louis XIII composé de deux *lambdas* enlacés, et enrichi d'une couronne en diadème fleurdelisé. A l'exergue : 1614.

M. 3.

1) Voy. *Rev. num. fr.*, année 1887, pl. XII, fig. 1.

45. LVDOVICVS · XIII · D · G ·, *etc.* Légende du n° 31, et même type des deux écus.

Rev. DIRIGIT · ATQVE · TVETVR. Un phare dont les feux aident un vaisseau à se diriger. A l'exergue : 1614 (1).

M. 1. Pl. XI, fig. 25.

Nous produirons plus loin, à son ordre, le jeton lorrain, de même date, fait par Briot sur commande, et dont il s'est autorisé à emprunter la devise pour la composition du jeton banal que nous donnons ici, sous le n° 45.

46. CARA · DEO · SOBOLES. Buste armé du jeune roi couronné de laurier et tourné à droite, semblable à celui du n° 41. Sous l'épaule, l'élégant fleuron consistant en une rose montée sur tige feuillée, dont nous avons déjà souvent signalé la présence sur des œuvres de Briot. La même rose, mais sans tige, sépare en deux endroits les mots de la légende.

Rev. LVDOVICVS · XIII · D · GR · — FRANC · ET · NAVA · REX. Type des deux écus, comme au n° 31.

M. 1. Pl. X, fig. 21.

L'absence de date sur ce jeton est d'autant plus à regretter qu'il est de ceux que Briot a le plus heureusement réussis. Un simple rapprochement avec les autres produits du maître permet d'ail-

(1) Collection Feuardent.

leurs d'établir qu'il appartient à la période de 1613 à 1616.

47. CARA · DEO · SOBOLES. Buste armé de Louis XIII, dans de moindres dimensions qu'au n° 46. Au bas, sous l'épaule, la date : 1614

Rev. LVDOVICVS · XIII · D · G :, *etc.* Les deux écus, avec le seul collier de l'ordre du Saint Esprit. *Voy.* au n° 34.

M. 3.

48. LVDOVICVS · XIII · D · GR ·, *etc.* Légende du revers du n° 46, avec le même type des deux écus.

Rev. ETIAM · POST · MORTEM · AMPLECTITVR. Vigne enlaçant de ses rameaux vigoureux le corps et les branches d'un arbre mort. A l'exergue : 1614.

M. 2.

Le type du revers est celui de notre jeton n° 33, de 1611, sur lequel il était, peut-on penser, mieux à sa place qu'il ne l'est ici. Quant au *mot* ETIAM POST MORTEM AMPLECTITVR, il se rapproche plus que la première fois (n°s 32 et 33), de l'intitulé de celui des emblèmes d'Alciat imité sur les jetons, intitulé qui, avons-nous vu, est celui-ci : *Amicitia etiam post mortem durans.*

49. LVDOVICUS · XIII · D · GR · FR — ANCORVM · ET · NAVA · REX. Même type des deux écus de France et de Navarre, qu'au n° 31,

avec les mêmes insignes et ornements, mais le tout en de moindres dimensions.

Rev. POSSVM · IVVENIS · SO — LEM · CON-SP(*icere*). Un aiglon, qui fournit la preuve de sa valeur en regardant fixement le soleil. A l'exergue : 1614.

M. 2. Pl. X, fig. 23.

La figure ou le *corps* de la devise du revers, où Louis XIII est comparé à l'aiglon, avait déjà paru sur le jeton de la Prévôté des Marchands de Paris frappé pour 1613, mais avec une légende différente : PATRIOS SEQVITVR AVSVS (1). On saisit aisément le rapport qui existe entre les idées exprimées, et l'on peut dire, sans manquer d'impartialité, que la devise mise par Briot sur le jeton n° 49 est encore une imitation.

50. LVDOVICVS · XIII · D · G ·, *etc.* Les deux écus, etc. Le droit est identiquement le même que celui du n° 34.

Rev. · IAM · FELICI — TER · OMNIA · Sous la couronne royale de France, le soleil et la lune dans leur splendeur, faisant allusion au jeune roi, ainsi qu'à la reine-mère, Marie de Médicis. Plus bas, touchant au sol, le monogramme couronné, formé d'un H et de deux *lambdas*, dont nous avons fait connaître la portée dans les explications que

(1) A. d'Affry de la Monnoye, *Les jetons de l'Échevinage parisien*, p. 64, n° 111.

nous avons données à propos du jeton n° 31. La légende est précédée d'un rameau et terminée de même. A l'exergue : 1614.

M. 3. Pl. X, fig. 24.

La devise que l'on vient de voir semble pouvoir se rapporter à la situation, censée de grande prospérité, dans laquelle la reine-mère avait paru remettre toutes choses au roi, lorsqu'il fut déclaré majeur dans le lit de justice tenu au parlement de Paris, le 2 octobre 1614.

51. LVD · XIII · D · GR · FRANC · ET · NAVAR · REX · Buste armé du roi, couronné de laurier, semblable à celui du n° 41, mais de moindres dimensions.

Rev. IAM · FELICI — TER · OMNIA · Même type qu'au n° 50, avec ces différences, toutefois, qu'il n'y a pas de rameau au commencement ni à la suite de la légende, et que le chiffre de Louis XIII, formé de deux *lambdas* enlacés, n'est pas accompagné d'une petite couronne, non plus que la lettre H dans laquelle nous le voyions encadré. A l'exergue : 1615.

M. 2. Pl. XI, fig. 28.

52. LVDOVICVS · XIII · D · GR ·, *etc.* Les deux écus. Légende et type du n° 49.

Rev. IAM · FELIC — ITER ·, *etc.* Le même qu'au n° 51.

M. 2. Pl. XI, fig. 29.

53. LVDOVICVS · XIII · D · GR · FRANC ·

ET · NAVA · REX. Buste armé du roi, comme aux n°s 41, 46, etc. Sous l'épaule, la date 1615.

Rev. LVDOVICVS · XIII · D · GR · — FRANC · ET · NAVAR · REX. Type des deux écus, comme au n° 31.

M. 1.

54. Exemplaire ne présentant de différences avec le précédent que dans les légendes. On lit autour du buste : CARA · DEO · SOBOLES, avec une rose après le premier mot, et une autre après le second. Date exprimée sous l'épaule : 1615. La légende autour des deux écus se termine par NAVA · REX.

M. 1.

54bis. CARA : DEO · SOBOLES. Même buste de Louis XIII qu'au n° 47. Au bas, sous l'épaule, la date 1615.

Rev. LVD · XIII · D · GR · FRAN — CORVM · ET · NA · REX. Type des deux écus, avec un seul collier d'ordre, qui est celui du Saint Esprit.

M. 3.

55. LVD · XIII · D · GR · FRANC · ET · NAV · REX. Même buste qu'au n° 51. A l'exergue, sous un trait : 1615.

Rev. LVDOVICVS · XIII ·, *etc.* Type des deux écus, comme au n° 49; mais la légende se termine par NAV · REX.

M. 2.

56. LVD · XIII · D · GR · FRANC · ET ·

NAVA · REX. Le même buste, d'exécution particulièrement remarquable, qu'on a déjà pu voir sur le jeton n° 46, avec le même gracieux fleuron semblablement posé sous l'épaule, tel qu'on le pourrait prendre pour une marque de l'auteur, ce qui, à vrai dire, ne serait pas hors de toute raison.

Rev. ETIAM · POST · MORTEM ·, *etc.* Vigne et arbre mort. Ce revers est le même qu'au n° 48, avec la seule différence de la date exprimée à l'exergue : 1615.

M. 1.

56bis. Exemplaire semblable au n° 56 pour le revers, ETIAM · POST · MORTEM, *etc.*, 1615 ; mais différent pour le côté opposé, qui est, ici, au type des deux écus, avec la légende LVDOVICVS · XIII · D · GR — FRANC · ET · NAVA · REX.

M. 1.

57. LVDOVICVS · XIII · D · GR · — FRANC ET · NAVAR · REX. Les deux écus, sans changement sur les descriptions antérieures.

Rev. FLAVESCET. Un pied de froment, dont les épis, au nombre de trois, croissent avec vigueur. Au commencement de la légende, un de ces ornements, en forme de rose, qu'affectionnait Briot, et un autre à la fin. A l'exergue : 1615.

M. 1. Pl. XI, fig. 27.

Nous lisons dans les *Devises héroïques,* de Claude

Paradin (1), à propos de la représentation de gerbes de blé liées ensemble et accompagnées du mot FLAVESCENT : « Le feu *Signeur Horace Farnese, Duc de Camerin, avoit pour sa devise quatre gerbes verdes, en signe (selon mon avis) que la jeunesse d'un Prince doit parvenir à quelque bonne et parfaite maturité.* »

Pour avoir été, sur notre jeton, modifiée et démarquée comme on le voit, la devise n'en est pas moins demeurée reconnaissable, et il est aisé d'en faire encore l'application à Louis XIII, dont l'âge ne pouvait guère dépasser quatorze ans quand le jeton a paru.

58. LVD · XIII · D · GR · FRANC — ORVM · ET · NAVAR · REX. Les deux écus, etc.

Rev. PACEM · DVELLO · MISCVIT. Aigle éployé, tenant dans le bec un rameau d'olivier, et entouré de quatre foudres. A l'exergue : 1615.

M. 1.

Briot nous paraît s'être inspiré pour la mise au jour de ce jeton, de la *Déclaration du Roy sur les édits de pacification et sur les duels, combats et rencontres,* « donnée à Paris le premier octobre 1614, et publiée en Cour de Parlement, ledit Seigneur Roy y séant en son Lit de Justice, le 2 du même mois » (2). Quant à l'aigle entouré de quatre fou-

(1) *Voir,* dans l'édition d'Anvers, 1563, pet. in-8°, au feuillet 119 v°.

(2) *Recueil des Édits, Déclarations, etc., concernant les duels et rencontres,* Paris, 1689, in-12, p. 59.

dres, c'est le type d'une médaille de Sigismond, roi de Pologne, que Luckius rapporte à 1564 dans son *Sylloge numismatum elegantiorum*, édité à Strasbourg en 1620.

59. LVDOVICVS · XIII · D · G · FR — ANCORVM · ET · NAV · REX. Les deux écus, etc.

Rev. MANET · VLTIMA · COELO. Un grand L, sommé d'une couronne fermée, fleuronnée, environnée de rayons et d'étoiles. Plus bas, et sur un même plan, deux autres couronnes semblables à la première. Une palme, une branche de laurier et des nœuds entrelacés complètent ce type, marqué en outre, dans la partie inférieure, de la date 1615.

M. 1. Pl. XI, fig. 26.

Nous ne savons ce qui a pu porter Briot à modifier, comme il l'a fait ici, la devise de Henri III, pour l'appliquer à Louis XIII.

60. LVDOVICVS · XIII ·, *etc.* Même légende et même type des deux écus qu'au n° 31.

Rev. CÆSA · RESVRGO · Un cep de vigne que taille un vigneron. Au commencement et à la fin de la légende, l'ornement, en forme de rose élégante, que Briot affectionnait, répété une troisième fois entre les deux mots dont la même légende est composée. A l'exergue : 1615.

M. 1.

61. LVD · XIII · D · GR · FRAN — CORVM ·

ET · NA · REX · Type des deux écus, comme au n° 34.

Rev. HESPER · PHOEBVS · SEQVITVR (*Hesperum Phœbus sequitur*) · Le soleil se dirigeant vers l'étoile *Hesper*. Au-dessus de ces astres, la couronne royale de France. A l'exergue : 1615.

M. 3.

La devise du jeton est une allusion au mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, fille du roi d'Espagne Philippe III.

On sait que les jeunes époux reçurent la bénédiction nuptiale dans la cathédrale de Bordeaux, le 24 novembre 1615. Le mariage avait eu lieu par procuration, à Burgos, dès le 18 octobre précédent (1).

62. CARA · DEO · SOBOLES. Même buste de Louis XIII qu'au n° 47. Sous l'épaule, la date 1616.

Rev. LVD · XIII · D · GR · FRAN — CORUM · ET · NAV · REX. Type des deux écus de France et de Navarre, ornés du seul collier de l'ordre du Saint Esprit, comme au n° 34, mais avec cette différence que le monogramme placé à la pointe des deux écus est couronné.

M. 3.

Nous avons publié ce jeton dans la *Revue belge de numismatique*, 1884, pl. V, fig. 8.

(1) Nous avons publié et expliqué notre jeton n° 61 dans la *Revue belge de numismatique*, année 1884, pl. V, fig. 7, et pp. 29 et 30.

63. DILECTVS · OLIMPO · Même buste de Louis XIII qu'au numéro précédent, avec la même date de 1616, sous l'épaule.

Rev. LVD · XIII · D · GR · FRAN · — ET · NAVARE · REX. Même type des deux écus qu'au n° 34.

M. 3.

64. LVDOVICVS · XIII · D · GR · FR — ANCORVM · ET · NAVA · REX. Type des deux écus, etc., comme au n° 31.

Rev. ETIAM · POST · MORTEM ·, *etc.* Vigne et arbre mort. Légende et type du n° 48. A l'exergue : 1616.

M. 2.

65. LVD · XIII · D · FRANC — ORVM · ET · NAVAR · REX. Type des deux écus comme au n° 31.

Rev. NEC · QVIS — QVAM · — IN · TANT · SPE · TOL · AV (1). Louis XIII représenté à cheval et dans un somptueux costume. Il tient les rênes de la main gauche, et son sceptre royal de la main droite. A l'exergue, entre deux branches de laurier, le monogramme formé de la lettre H encadrant deux *lambdas* enlacés.

M. 1. Pl. XI, fig. 30.

Cette pièce n'est pas datée; mais rien ne donne

(1) *Æneid.* lib. VI, v. 875, 876 :

Nec puer Iliacâ quisquam de gente Latinos
In tantum spe tollet avos,..

à supposer qu'elle soit postérieure à 1616, non plus qu'aucune de celles que nous avons examinées.

Les jetons de Briot que nous avons décrits jusqu'ici, tant du règne de Henri IV que de celui de Louis XIII, sont, à bien peu d'exception près, des jetons banaux, faits pour être écoulés par la voie du commerce. Ainsi que nous l'avons dit, notre artiste n'avait pas dans sa clientèle la façon des coins ou d'une partie des coins au moyen desquels devaient être frappés les jetons des administrations royales, ce qui rentrait, au moins pour le choix du graveur, dans les attributions du maître dirigeant de la Monnaie au Moulin, qui était alors Pierre Régnier, connu lui-même pour avoir été un des bons graveurs de l'époque. Quant aux jetons personnels, Briot pouvait être appelé à en exécuter les coins, comme les autres artistes, avec l'assentiment de la Cour des Monnaies. Nous ne saurions dire s'il en existe beaucoup de lui. Le hasard ne nous a permis encore d'en rencontrer qu'un. Nous ne pouvons mieux faire que d'en placer ici la description :

66. DANIEL · FILLEAV · SECRET · D · MONSEIG · L · PRI. Les armoiries, placées dans un écusson en cartouche, du personnage que désigne la légende.

Rev. ΑΝΤΕΡΩΣ (*Amour réciproque*). Deux torches à l'antique, mises en sautoir et liées de lacs

d'amour disposés de manière à former une croix. La légende est précédée d'une rosé et se termine de même. A l'exergue : 1611.

M. 1. Pl. XI, fig. 31.

Monseigneur le Prince, dont Filleau, sur son jeton, se déclare secrétaire, n'est autre que le prince de Condé, rentré en France en 1610, à la nouvelle de de la mort d'Henri IV, et dont le rôle qu'il voulut alors jouer à la Cour est bien connu.

Nous n'avons pas à rechercher si le jeton de Daniel Filleau rappelait pour lui, dans la devise, une question de mariage. Nous devons nous borner à constater que ce jeton est d'un style large, et, en somme, de fort bonne exécution.

(*A continuer.*) J. Rouyer.

POIDS DE MARCHANDISES

DES

ANCIENNES PROVINCES BELGIQUES.

DEUXIÈME ARTICLE.
PLANCHE XII.

Nous avons déjà fait connaître, dans la *Revue belge de numismatique,* t. XLVI, pp. 517-521, un quarteron de Binche de la seconde moitié du XIVe siècle. Grâce à l'obligeance de MM. le vte B. de Jonghe et Maurice Hénault, et aussi à la suite de recherches personnelles, nous sommes en état d'y joindre aujourd'hui trois autres poids, très probablement inédits : Un quart de livre d'Anvers, une once et une double once de Valenciennes.

*
* *

I. — Main ouverte grossièrement modelée.
Rev. Un grand A gothique.

Pl. XII, n° 1.

Ce poids, en bronze, recouvert d'une belle patine verte, date, selon toutes les apparences, du commencement du XVIe siècle. Il est de forme ronde et fait actuellement partie des collections de la ville d'Anvers, déposées au Musée du Steen. Il a été sommairement décrit, sous le n° 791 du *Cata-*

logue de l'ancienne collection Terbruggen, Anvers, 1867. Sa pesée donne 116 grammes environ ; c'est donc un quart de livre puisque, d'après Dousther, *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes,* la livre de commerce d'Anvers correspondait à 470.2 de nos grammes.

On sait que la main ouverte est l'indice caractéristique des monnaies forgées à l'atelier d'Anvers. L'adoption de cette marque monétaire remonte à l'ordonnance du 27 octobre 1474, par laquelle le duc Charles le Téméraire décide que désormais les espèces émises dans les divers pays soumis à son autorité porteront « *une enseigne* » spéciale d'après le lieu où elles auront été fabriquées (1). La main fut conservée, comme marque distinctive, jusqu'à sa fermeture, par l'atelier anversois ; sauf de 1478 à 1480 où une petite tour prit sa place sur le numéraire.

La main ouverte, couronnée ou non couronnée, apparaît aussi sur les poids monétaires, l'argenterie, les bois sculptés, etc., etc. originaires d'Anvers.

Quant à l'A gothique, gravé à la pointe au revers de notre poids, il est évidemment l'initiale du nom de la ville : Antwerpen.

Anvers portait de gueules, au château d'argent maçonné de sable et surmonté de deux mains d'argent.

(1) Archives générales du royaume de Belgique. Chambre des comptes, registre n° 134.

On connaît la légende du géant Antigon, seigneur du burg d'Anvers, qui faisait trancher la main à tous les voyageurs hors d'état de lui payer un droit de passage. Vaincu par un certain Brabon, il eut le sort qu'il avait fait subir à ses nombreuses victimes. Son vainqueur lui coupa la main et la jeta dans l'Escaut.

Au XIXe siècle, l'affranchissement du fleuve flamand n'a pas été obtenu d'une façon aussi expéditive. Autre temps, autres mœurs.

*
* *

II. — Poids en cuivre jaune, de forme circulaire, aux arêtes biseautées. L'une des faces porte un poinçon au monogramme dit du Hainaut. Entre les traits verticaux formant les deux côtés latéraux de ce qu'on est convenu de regarder comme la lettre H, initiale de Hanonia, se trouvent trois croisettes superposées.

Poids : 58 grammes. — Collection du Vte B. de Jonghe.
Pl. XII, nº 2.

III. — Poids de dimensions moindres, en tout semblable au précédent moins la croisette, au centre du monogramme.

Poids : 29.10. — Musée municipal de Valenciennes.
Pl. XII, nº 3.

Ces deux poids portent la marque propre à l'atelier monétaire de Valenciennes. Cette marque,

on le sait, n'était pas réservée aux seules espèces monnayées; tous les objets mobiliers appartenant à la ville, rapporte d'Outtreman, tous les ustensiles de la cour Saint-Denis en portaient l'empreinte. La ville de Valenciennes conserve encore actuellement, dans une des salles de son musée, « une curieuse série de mesures qui en sont marquées (1) ». MM. Lelewel et Robert ont victorieusement établi que cette figure singulière a eu pour origine le temple des deniers carolingiens.

Certains auteurs veulent y voir l'initiale du Hainaut, d'autres, s'appuyant sur le fait que le comté de Valenciennes était, à l'origine, distinct du comté de Hainaut ou de Mons et que, par conséquent, il ne peut être question de la première lettre du mot Hanonia, considèrent cette figure comme la marque employée de tout temps à l'étape ou marché de Valenciennes, sans vouloir y chercher d'autre signification.

« Lorsqu'en 1352 on déplaça, dans l'église » Saint-Donat, à Bruges, le tombeau de la com- » tesse Marguerite d'Alsace, épouse de Baudouin » VIII le Courageux, on y retrouva, à l'extérieur, » une plaque encore conservée de nos jours et » portant une inscription qui présente la particu- » larité épigraphique que tous les H, non initiales,

(1) Cellier, *Catalogue du médaillier de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, t. XXIII, p. 7.

» de cette légende de 1194 ont la forme du mono-
» gramme du Hainaut des monnaies (1). »

Quoi que l'on puisse conclure de tout cela, il n'en est pas moins vrai qu'il existe, au point de vue graphique, une relation intime entre le poinçon imprimé par la ville de Valenciennes sur ses poids et mesures et l'empreinte que l'on relève sur les espèces sorties de l'atelier monétaire de cette ville. Or, les croisettes se retrouvent surtout comme ornements accessoires, sur le numéraire de Marguerite II, d'Avesnes, et de Guillaume III, qui gouvernèrent le Hainaut pendant la seconde moitié du XIVe siècle. C'est donc à cette époque que, très probablement, remontent les poids que nous venons de décrire.

S'il faut en croire Dousther (2), la livre en usage à Valenciennes était l'ancienne livre de 16 onces valant 466.2 grammes. L'once correspondait ainsi à 29.1375 grammes. Nous nous trouvons donc en présence d'une once et de son multiple la double once.

*
* *

M. Maurice Hénault a eu la gracieuseté de nous communiquer, en nous autorisant à le publier dans la *Revue*, le dessin d'un curieux plateau de trébuchet ou petite balance à monnaies, trouvé à

(1) C.-A. Serrure, *Les sciences auxiliaires de l'histoire de Belgique*, p. 42.

(2) *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes.*

Valenciennes, nous écrit le savant archiviste de cette ville : « dans le déblaiement de la face » gauche de l'ancien bastion Cardon, près de la » porte du Quesnoy, à une profondeur de 5 à » 6 mètres, mais dans des terres rapportées » lorsque Vauban, vers 1678-1679, agrandit le » bastion en englobant celui qui, bâti par Charles- » Quint, existait déjà en cet endroit ».

Ce plateau, reproduit sous le n° 4 de la pl. XII, a 35 millimètres de diamètre. Recouvert d'une patine verte, il est en laiton, de forme ronde et légèrement concave. Au centre se voit un poinçon, au type du châtel tournois, entouré de la légende ✠ L E ✤ D E (ner) A L, en caractères du XIVe siècle.

Les poids « appelez dénéraux », nous dit Boizard, dans son *Traité des monnoyes, de leurs circonstances et dépendances,* imprimé à Paris, en 1692, « sont ceux dont les ouvriers monnoyers et les » tailleresses sont obligez de se servir, pour » ajuster les flans du poids juste des espèces à » fabriquer, et dont les juges-gardes sont aussi » obligez de se servir pour peser les espèces nou- » vellement monnoyées, avant que d'en faire la » délivrance au maître. Chaque dénéral doit être » étalonné sur le fort de l'espèce, en sorte que le » trébuchant y soit compris. »

On sait aujourd'hui que ces poids n'étaient pas seulement en usage dans les ateliers monétaires ; ils étaient aussi fort répandus dans le public

parmi les agents du fisc, les changeurs ou lombards, les orfèvres, les commerçants, etc. Ils étaients même tellement répandus que par une charte du mois de janvier 1299, Gui de Dampierre défend à qui que ce soit d'avoir en sa maison, balance ou poids pour peser l'or et l'argent; cette opération devant toujours se faire « *en la cambre fondaire* » ou à la monnaie du comte (1).

En France, comme en Belgique, les dénéraux sont le plus souvent de forme ronde ou carrée, parfois aussi hexagonale. Ils portent sur une de leurs faces le type principal de la monnaie à laquelle ils correspondent. L'*ordonnantie provisionael ons Heeren des Conincx opt stuck ende tolerantie van den prys ende loop vande gouden ende silvere munte, etc.*, imprimée à Anvers, chez Christophe Plantin, anno 1576, en fait connaître un grand nombre, qu'elle reproduit par la gravure.

On a relevé parmi les légendes de ces poids monétaires quelques noms d'homme, qui peuvent désigner tantôt les personnes qui en faisaient usage, tantôt les balanciers qui les fabriquaient.

Quant aux trébuchets, c'étaient de petites balances à deux plateaux servant, dans les ateliers, à ajuster « les quarreaux » ou flans et à vérifier les poids des monnaies fabriquées. Ils étaient aussi employés, pour ce dernier usage, par les commerçants et les particuliers.

(1) Archives de Lille.

Dans une excellente étude — à laquelle nous avons emprunté la plupart des détails qui précèdent, — étude intitulée : *Dénéraux et autres poids monétaires de France et des Pays-Bas,* publiée dans la *Revue française de numismatique,* année 1886, M. Rouyer a reproduit et décrit un plateau de balance du XIVe siècle, de 33 millimètres de diamètre « marqué, vers le centre, d'un poinçon au » type de la couronne royale de France, ouverte » comme on la faisait alors et entourée de la » légende : ✠ LE × DENERAL. Nul doute, par » conséquent, ajoute le savant écrivain, ne peut » s'élever sur la destination qu'avait ce plateau-» là : c'était celui sur lequel on déposait le déné-» ral, pour la vérification pondérale de la monnaie » placée sur le plateau opposé. »

Il en est de même pour le plateau marqué au type tournois que nous venons de faire connaître et qui se trouve conservé, aujourd'hui, au musée municipal de Valenciennes.

ALPHONSE DE WITTE.

NÉCROLOGIE.

Aloïs HEISS.

La Société royale de numismatique de Belgique vient d'être cruellement frappée en la personne d'un de ses membres les plus connus du monde des arts et de la médaille : M. Aloïs Heiss, né à Paris, le 8 janvier 1820, s'est éteint, le 21 mai dernier, à Aulnay, près Sceaux, dans la soixante-quatorzième année de son âge.

L'œuvre numismatique du défunt est importante. Nous nous bornerons à rappeler ses trois ouvrages sur les monnaies frappées en Espagne à l'époque antique, au temps des Wisigoths et sous les rois chrétiens de la Péninsule, puis encore les neuf luxueux volumes consacrés par lui à l'œuvre des médailleurs italiens de la Renaissance.

Ces travaux valurent à M. Heiss l'honneur d'être couronné deux fois par l'Institut de France et bon nombre d'autres distinctions.

Ancien vice-président de la Société française de numismatique, membre honoraire de la Real Academia de la historia, à Madrid, et de la Société de numismatique de Londres, Aloïs Heiss fut élu, le 2 juillet 1882, membre honoraire de la Société royale de numismatique de Belgique dont il faisait

partie, en qualité d'associé étranger, depuis le 19 avril 1867.

Au moment où la mort est venu l'atteindre, notre confrère travaillait à un ouvrage consacré à Charles-Quint et à son temps, dans lequel la numismatique tenait une large place. Un dernier fascicule concernant les médailles italiennes restait aussi à paraître.

A. DE WITTE.

L'ABBÉ HABETS.

Le 22 juin 1893, le duché de Limbourg a perdu, à Maestricht, un de ses plus nobles enfants, le plus populaire de ses historiens. Depuis près de vingt-sept ans, en effet, que l'abbé Habets présidait la Société archéologique de sa province, c'était autour de lui que se ralliait cette phalange d'hommes laborieux dont le but était de réunir en un faisceau solide les éléments si hétérogènes de l'histoire de leur pays.

Né le 27 novembre 1829, à Oirsbeek, près de Sittard, Jean-Joseph Habets parvint, sans maître, par une rare aptitude au travail et malgré les devoirs du sacerdoce, à acquérir des connaissances très variées qui le firent bientôt rechercher par tout ce que la société comptait d'hommes distingués ou ayant quelque prétention au savoir. Pendant dix-sept ans, l'humble maison du vicaire de Berg fut comme un lieu de pélerinage où se

rendaient les savants de la Néerlande, de la Belgique et des contrées du Rhin. Aussi bien on était sûr d'y rencontrer, avec un cordial accueil, cette pleine liberté dans laquelle se meut toute science véritable.

Cependant, les publications de Habets se succédaient sans interruption : âges préhistoriques, domination romaine, époque franque, temps féodaux et temps modernes, rien ne restait étranger à sa plume infatigable. Tant de labeurs lui valurent enfin la seule récompense qu'il eût jamais ambitionnée : il était curé à Wilre (Vroenhoven), lorsque le Gouvernement créa pour lui, en 1881, la charge de conservateur des archives de l'État dans la province de Limbourg. Après avoir organisé cet important dépôt, il se remit à écrire avec une nouvelle ardeur. Deux de ses principaux ouvrages restent malheureusement inachevés, du moins le quatrième et dernier volume de son *Histoire du diocèse de Ruremonde,* et le tome II des *Archives du chapitre de Thorn* n'ont pas encore paru.

Parmi les sociétés savantes qui s'honoraient de compter l'abbé Habets au nombre de leurs membres, nous ne citerons que l'Académie royale des Pays-Bas et la Société belge de numismatique. Admis comme associé étranger de cette dernière compagnie, le 14 mai 1877, notre excellent confrère aimait à assister à nos réunions extraordinaires, lorsqu'elles se tenaient dans le voisinage de sa résidence; non pas qu'il se fût spécialement

occupé de numismatique, mais parce que son esprit ouvert était propre à toute culture. Il avait autrefois secondé Van der Chijs dans ses notices sur les seigneuries du Limbourg, et aujourd'hui, plus que jamais, il serait impossible de traiter à fond l'histoire monétaire de cette province sans recourir à ses travaux.

B^on^ DE CHESTRET DE HANEFFE.

ABRAHAM-ARNOLDUS LOOIJEN.

La mort, qui est sans pitié, vient encore de nous enlever un de nos confrères, M. A.-A. Looijen, membre étranger de notre Société depuis 1890, et qui avait su acquérir les sympathies de tous.

Né à Nimègue, en 1828, Looijen fit ses études théologiques à l'Université d'Utrecht et fut nommé successivement ministre protestant à Grypskerke, à Wissekerke et à Oud-Loosdrecht. Il fut élu, en 1873, directeur et secrétaire de la Société des Émissaires, à Utrecht. Nous le voyons, dès la même année, rédacteur en chef des publications de cette Société.

Les heures de loisir que lui laissaient ses fonctions furent vouées à la science numismatique, science qu'il aimait depuis sa jeunesse. Aussi, lorsque des raisons de santé forcèrent M. J.-F.-G. Meyer à demander sa démission de directeur du Cabinet royal de numismatique à La Haye,

M. Looijen fut-il bien heureux d'être appelé à le remplacer.

Il entra en fonction le 1er juillet 1889. Tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre doivent constater qu'il remplissait ses nouvelles fonctions avec le zèle du véritable savant.

Nous n'avons que peu de publications numismatiques dues à sa plume, car le temps lui a d'abord fait défaut. Plus tard, son zèle ne lui permettait d'écrire que pendant ses loisirs. Il avait cependant l'intention de nous faire profiter de ses lumières, mais la mort est venue trop tôt l'enlever à sa famille qu'il aimait de tout son cœur, à ses amis qui le regretteront toujours et à la science qui perd en lui un de ses disciples les plus fervents.

TH. M. ROEST.

Leyde, août 1893.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Raymond Dupriez, expert en médailles, décédé à Bruxelles, le 3 août dernier, à l'âge de quarante ans, après de pénibles et cruelles souffrances endurées, pendant plusieurs années, avec autant de résignation que d'énergie. La parfaite honorabilité du défunt lui avait acquis l'estime de tous, et sa mort laissera certainement un vide dans le monde numismatique bruxellois.

M. Dupriez était l'auteur de quelques études archéologiques publiées en Lorraine.

Vte B. DE J.

MÉLANGES.

NICOLO PAPADOPOLI. *Le Monete di Venezia, descritte ed illustrate coi disegni di C. Kunz.* Volume primo. — *Dalle Origini a Cristoforo Moro.* — Venezia, Ferdinando Ongania, editore, 1893, in-4°, X-424 pages, con 16 Tavole.

J'accepte avec plaisir et comme un grand honneur l'invitation, qu'on vient de me faire, de donner, pour la *Revue belge de numismatique,* un compte rendu du volume récemment publié par le comte Papadopoli. Les occasions de parler d'un ouvrage numismatique aussi important ne sont pas fréquentes, et j'espère qu'on ne voudra pas attribuer le bien que je vais en dire à l'ancienne amitié qui me lie à l'auteur, mais seulement à la valeur intrinsèque de l'ouvrage.

Beaucoup de numismates italiens et étrangers se sont déjà occupés, à différentes époques, des monnaies de Venise; mais plusieurs points restaient encore à éclaircir, et, tout en reconnaissant la valeur des publications faites sur ce sujet, on attendait toujours un travail complet d'ensemble sur Venise, l'un des ateliers monétaires les plus importants et les plus glorieux de l'Italie.

M. le comte Papadopoli a bien voulu se charger de cette tâche, pas facile à vrai dire, et il y travaillait depuis plusieurs années. Le premier volume, qui vient de paraître, embrassant l'époque la plus reculée et la plus hérissée de difficultés, nous donne l'assurance que les deux qui suivront en seront vraiment le couronnement.

Le premier volume, que nous avons sous les yeux, comprend la période de Louis le Débonnaire (814-840) à Cristoforo Moro (1462-1471).

La savante préface, qui, sans en avoir l'air, est un véritable aperçu historique sur l'atelier vénitien, est si importante pour les questions qui y sont traitées avec une remarquable lucidité de jugement et une grande perspicacité critique, qu'elle mérite bien que nous en donnions un résumé.

La première question qui se pose naturellement, et qui est une des plus difficiles à résoudre, est certainement celle des origines de l'atelier monétaire de Venise. A quelle époque Venise a-t-elle commencé à frapper monnaie ? Voilà un problème que beaucoup de numismates de tous pays se sont appliqués depuis longtemps à résoudre, sans être arrivés jusqu'à présent à une solution tout à fait indiscutable. Il faut avouer que les origines de l'atelier monétaire sont liées à beaucoup de questions politiques concernant l'histoire des premiers temps de Venise, et maintes fois la passion tend à prendre le dessus sur la critique historique.

Les historiens vénitiens affirmaient, en général, l'indépendance absolue de leur république dès ses origines; les non vénitiens, au contraire, admettaient sa dépendance plus ou moins directe, plus ou moins avouée de l'empire grec, d'abord, de l'empire d'Occident, ensuite.

Ce n'est pas ici que nous pourrions répéter tous les arguments pour ou contre ces hypothèses, arguments qui sont si bien et si clairement développés dans la préface de l'auteur, ni même donner la liste des nombreux historiens et numismates qui se sont occupés de la question. Nous dirons seulement que, s'approchant beaucoup de ce que M. Promis avait avancé, le comte Papadopoli arrive à la

conclusion : que les premières monnaies de Venise, qui doivent être considérées comme mauvaises, sont les deniers de Louis le Débonnaire (814-840) avec la légende VENECIAS, ou, plus rarement, VENECIAS MONETA, qu'elles aient été frappées soit à Venise, soit à la résidence de Pavie, comme peut-être l'ont été toutes les autres monnaies de cette période, portant un nom de ville italienne, Milan, Lucca, Trévise, etc., question qui n'est pas encore définitivement résolue.

Celà démontre que la république de Venise devait reconnaître à cette époque une suzeraineté ou dépendance directe ou indirecte de l'empire, et qu'elle n'a que plus tard acquis son indépendance complète.

L'auteur trouve une autre preuve de ce fait, qui est du reste commun à tout nouvel état, dans la contrefaçon du denier de Louis II certainement frappé à Venise peu de temps après (entre 855 et 880). Le denier original porte, au droit, la légende : HLVDOVVICVS IMP; au revers, XPISTIANA RELIGIO; la pièce vénitienne, tout en conservant le type de la croix au droit et celui du temple carolingien au revers, change les légendes comme suit :

Droit : DS CVNSERVA ROMANO IMP.

Rev. : XPE SALVA VENECIAS.

Elle était donc évidemment frappée avec l'intention de tromper le public par la grande ressemblance du type; et si l'on a été obligé de recourir à ce stratagème, c'est que Venise n'avait pas encore le droit de frapper monnaie ni la force de se l'attribuer, comme elle put le faire plus tard.

Ceux qui soutiennent que le droit de monnayage chez les Vénitiens est presque contemporain des origines de la République, s'appuient principalement sur un fameux document attribué à Lothaire I (840); mais l'auteur

démontre victorieusement que le document en question doit être attribué à Lothaire II (an. 947), ce qui le rend postérieur de plus d'un siècle.

Une fois le terrain débarrassé et ces premières difficultés vaincues, l'histoire monétaire de Venise se développe régulièrement. Après le denier avec XPE SALVA VENECIAS, nous avons les monnaies avec les noms des empereurs, puis celles des doges, dont les noms différencient seuls les monnaies de cette très longue série, série très glorieuse au point de vue historique, mais dont la monotonie des types forme la plus frappante caractéristique.

La préface est suivie de la description des monnaies. L'auteur y donne tous les éclaircissements nécessaires relativement aux événements politiques et économiques, et à l'influence qu'ils peuvent avoir eue sur l'histoire monétaire. Les monnaies sont disposées suivant le métal et la valeur. A chaque description sont ajoutés la dénomination de la pièce, la valeur, le métal, le titre et le poids. Je me permettrai à ce point de vue une petite observation. Le poids est toujours donné en grains vénitiens, avec la réduction en grammes, chaque fois que la dénomination change. On a de cette manière, si je puis m'exprimer ainsi, conservé la couleur locale, mais j'ose croire que la plupart de ceux qui consulteront le livre auraient préféré les poids en grammes, ce qui est plus conforme à l'habitude. Mon expérience personnelle me porte à parler ainsi, car j'éprouve toujours une certaine contrariété lorsque, consultant par exemple les catalogues du Musée Britannique avec les poids anglais, je me vois obligé de recourir aux tables de réduction.

La description des pièces de chaque prince est enrichie d'une très complète bibliographie des ouvrages qui y ont

trait, avec toute les indications nécessaires, pour ceux qui peuvent désirer les consulter.

L'ouvrage est complété par trois suppléments et une très jolie suite de planches.

Le premier supplément est consacré à la valeur de la monnaie vénitienne aux différentes époques. L'auteur a eu la chance de trouver dans les très riches archives de Venise une grande quantité de documents contemporains (de 1200 à 1476) pour donner des aperçus très complets et très exacts à ce sujet. Chance que n'ont pas eue ou que n'auront pas ceux qui ont traité ou qui traiteront d'autres ateliers monétaires de l'Italie.

Le second supplément est consacré aux maîtres de la monnaie (Massari della Zecca), et même ici les documents conservés ont permis à l'auteur de donner une liste longue et complète depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'à 1471.

Le troisième supplément, enfin, donne le degré de rareté et la valeur commerciale des pièces décrites. Cette dernière question a longtemps préoccupé l'auteur. Donner les prix de chaque pièce lui semblait enlever quelque chose à la hauteur et à la majesté de la science, ne pas les donner du tout aurait certainement provoqué les plaintes de beaucoup d'amateurs, qui tiennent aussi à ce détail, et aurait rendu l'ouvrage moins pratique. L'auteur a résolu la question en mettant les prix dans un chapitre à part, qui, du reste, pourra être très utile soit pour les achats, soit pour les échanges, car enfin, pour étudier les monnaies, il faut commencer par les acheter, et, pour les acheter, il faut bien avoir un guide. Et, sous ce rapport, personne certainement ne pouvait être plus compétent que le comte Papadopoli, amateur depuis de longues années et possesseur de la plus complète collection particulière connue de monnaies vénitiennes.

Le volume se termine par la magnifique série des planches dessinées par feu M. C. Kunz, et ce nom suffit pour en faire le meilleur éloge. M. Kunz avait le rare privilège de réunir les deux qualités qui sont indispensables à ce genre de travail : il était à la fois très bon dessinateur et un numismate très distingué.

Saint Moritz-Bad, août 1893.

FRANCESCO GNECCHI.

Die goldene Rudolf Virchow-Medaille überreicht am 13 October 1891. — *Rechenschafts-Bericht des Geschäftsführenden Ausschusses.* Berlin, 1893.

Le 19 mars 1890, une assemblée de savants, tenue dans l'auditoire de l'Institut anatomique de Berlin, décida d'offrir une grande médaille d'or à Rodolphe Virchow, en l'honneur du 70e anniversaire de sa naissance (13 octobre 1891). Un comité fut nommé pour réaliser cette décision. Il s'adressa au célèbre médailleur autrichien, Antoine Scharff, qui termina son œuvre dès le commencement d'octobre 1891. Le médaillon qu'il modela et qu'il fit couler en or, en argent et en bronze, est vraiment admirable. — La tête du grand professeur est rendue d'une façon toute magistrale et modelée dans la perfection : c'est un portrait vivant. La légende qui entoure le profil de l'illustre anatomiste se lit : RUDOLPHUS VIRCHOW POMERANUS CIVIS BEROLINENSIS ; à droite et à gauche de la tête : AETAT : — LXX. Au revers, une femme assise, tenant un livre sur ses genoux et soulevant de la main droite un crâne, représente la Science ; à sa

droite, se tient debout un jeune homme brandissant un flambeau (le Génie de la Recherche), qui soulève le voile d'une Isis, image de la nature. — A la gauche de la femme, sur une table, est posé un microscope : au-dessus, une étagère porte des crânes, pour rappeler les études anthropologiques du grand professeur. Le crâne que la femme tient dans la main montre l'apophyse frontale de l'écaille du temporal, dont Virchow a établi la signification. D'autres emblèmes se rapportent aux études du savant berlinois : une trousse d'anatomiste, la célèbre balance en bronze de Görlitz, une momie égyptienne et quelques livres. Sur un bocal, on lit : « Embolia », qui mentionne une des principales découvertes de Virchow. — A gauche, un tableau montre la façade de l'Institut pathologique de Berlin, où Virchow enseigna le premier la pathologie. Une couronne de laurier est posée sur un des angles de ce tableau et le serpent d'Esculape se glisse par-dessus.

En exergue, la célèbre parole du maître : « OMNIS CELLULA A CELLULA », résumé de l'occupation de toute sa vie : « La pathologie cellulaire. »

Un exemplaire, en argent, de cette médaille fut remis à Mme Virchow, et ses enfants reçurent chacun un exemplaire en bronze.

On coula, en tout, soixante-dix exemplaires de cette médaille, dont un en or offert à Virchow, un en argent donné à Mme Virchow, six en bronze remis à la famille et soixante-deux exemplaires en bronze, distribués comme cadeaux d'honneur aux universités, académies, sociétés, etc. Cette belle médaille a un diamètre de 180 millimètres, et pèse, en or, 2, 3 kilogrammes; elle tiendra une des premières places parmi les médailles modernes et fait le plus grand honneur à M. Scharff. Nous aurons tout dit en signalant

la magnifique héliogravure qui reproduit parfaitement, en grandeur naturelle, la médaille de Virchow, et en ajoutant que la brochure, dont nous avons rendu compte, renferme les noms des membres du comité organisateur, dont notre honorable confrère, M. Adolphe Meyer, était le trésorier, la liste des souscripteurs et le discours que le professeur Waldeyer prononça lors de la remise de la médaille à Virchow, le 13 octobre 1891, dans la grande salle de l'hôtel de l'Empereur, à Berlin.

G. CUMONT.

Sol d'or inédit, frappé par un peuple barbare, et trouvé en Frise.

Au commencement de l'année 1893 j'eus l'avantage d'obtenir le sol d'or représenté ci-dessus que je crois unique et inédit. Il a été trouvé au nord de la province néerlandaise, la Frise.

Comme, en ce moment, je n'ai pas le loisir de faire une étude approfondie de cette curieuse monnaie, et que, d'autre part, je crois mon sol d'or trop intéressant pour le cacher davantage dans mes tiroirs, je préfère le présenter dès maintenant aux numismates, en les priant de bien vouloir me communiquer leur opinion sur cette précieuse monnaie.

MARIE DE MAN.

Middelbourg, juin 1893.

A propos d'un compte rendu bibliographique.

Je viens de lire dans la première livraison, année 1892, de la *Revue belge de numismatique* (p. 159-160), un article par lequel M. Alph. de Witte rend, d'une façon fantaisiste, compte de ma notice intitulée : *Jacques le Roy, baron de Broeckem et du Saint-Empire, historien branbançon, et sa famille.*

Cette notice a eu le malheur de redresser quelques-unes des erreurs commises par le savant bibliothécaire de la *Société Royale de numismatique de Belgique,* dans son remarquable mémoire : *Recherches numismatiques..... Une médaille d'Adrien Waterloos, à revers inédit.....*

Je dis : *quelques-unes* des erreurs commises par M. de Witte, car je ne les avais pas relevées toutes !

N'étant pas abonné à la *Revue* précitée, il ne m'avait pas été donné de prendre connaissance des rectifications qu'il y avait insérées, après la publication de son étude, que je n'avait lue qu'en tiré à part. *(Extrait de la Revue belge de numismatique, année* 1890.*)*

J'ai été doublement coupable, paraît-il.

Aussi M. de Witte m'en punit-il cruellement, en cherchant à ridiculiser et l'auteur — assez téméraire pour ne pas trouver impeccables ses doctes travaux, — et l'œuvre qui contient les malencontreuses observations à son adresse.

M. de Witte est un critique qui se croit spirituel.

Mais, malgré l'esprit dépensé par lui dans le but de m'anéantir, il laisse trop percer le dépit qu'il a éprouvé à la lecture de mon travail.

Or, qui se fâche a tort !

Je ne suivrai pas l'exemple de M. de Witte.

Les personnalités sont les arguments de ceux qui n'en ont pas, et elles ne sont pas du tout de mon goût.

Je me borne donc à sourire des plaisanteries très ingénieuses de M. de Witte.

Si ma notice n'a pas eu l'heur de lui plaire, je m'en consolerai aisément par les appréciations émises par d'autres sur cette publication.

Je n'énumérerai pas les différentes *Revues* qui en ont parlé, dans des termes trop flatteurs, sans doute. Il me suffira de constater que *le Messager des sciences historiques*, qui n'est pas précisément la moins importante de ces *Revues*, a jugé mon étude digne d'une analyse prenant vingt pages de sa livraison n° IV de l'année 1892 (p. 431 à 450).

Ne recherchant ni la réclame ni les honneurs, et ne me livrant aux travaux historiques — combien modestes! — que par amour de la chose, il m'en coûte de tant parler d'un de mes écrits. Si je le fais quand même, c'est pour ne pas laisser sans réponse l'article, aussi aimable que spirituel, de l'éminent bibliothécaire.

J.-Th. de Raadt.

Je ne répondrai pas à la note de M. de Raadt, généalogiste, — 205, rue Gaucheret.

Ce serait vraiment abuser de la patience des lecteurs de la *Revue*, M. de Raadt, avec le tact qu'on lui connaît, ayant placé la discussion sur un terrain purement et absolument personnel qui n'a plus aucun caractère scientifique, car la science n'est pas

Alphonse de Witte.

Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie, par M. B. REBER, bibliothécaire-archiviste de la Société suisse de numismatique. Genève, imp. Dubois, 1890, in-8°, 87 pages avec figures dans le texte et 30 belles planches. Prix : 15 francs.

Ces fragments numismatiques ayant été imprimés, en plusieurs fois, dans le *Bulletin* et dans la *Revue* de la Société suisse de numismatique (*Bull.* 1890, pp. 140 et 186; *Rev.* 1891, pp. 1 et 267; 1892, p. 329), nous jugeons superflu de donner ici un compte rendu détaillé de cet intéressant travail que la plupart de nos confrères auront certainement remarqué.

Nous nous bornerons, par conséquent, à mentionner, avec éloge, l'édition spéciale de cette savante monographie que M. Reber vient de publier, avec beaucoup de luxe, sur papier à la main et avec titre en deux couleurs.

Ajoutons que c'est la première monographie numismatique d'un canton suisse qui ait été faite aussi complète et qui contienne autant de pièces inédites. Cependant, malgré toutes les recherches, il arrive toujours que certaines pièces échappent. Aussi, l'auteur se propose-t-il de faire paraître, l'an prochain, un supplément à son ouvrage, et nous a-t-il chargé de prier les collectionneurs de vouloir bien lui signaler les pièces inédites d'Argovie qu'ils pourraient posséder. — Prière d'adresser ces renseignements à M. B. Reber, boulevard James Fazy, n° 7, à Genève.

G. CUMONT.

HERMANN DANNENBERG. — *Histoire monétaire de Poméranie au moyen âge*. Berlin, Adolphe Weyl, 1893 ; un volume in-8°, 150 pages, et un volume de 47 planches.

Une première étude de la monnaie poméranienne parut, il y aura bientôt trente ans, dans les *Berliner Blätter für Münzkunde*. Depuis lors, M. Dannenberg a consigné le résultat de ses observations nouvelles dans la *Zeitschrift für Numismatik*, aux tomes IV—VIII, XII, XVI et XVII. L'ensemble qu'il nous donne aujourd'hui est ainsi distribué : un examen minutieux des trouvailles en trente-neuf articles. C'est là, pour parler comme M. Dannenberg, le fil d'Ariane qui doit guider dans l'ardue détermination de monnaies fréquemment anépigraphes. Nous avons ensuite les deniers frappés entre 1170 et l'an 1200 ; le temps de la frappe des bractéates de module moyen, 1200 à 1250, et les soixante-quinze années de monnayage des petites bractéates et des deniers, 1250 à 1325. La quatrième division de l'ouvrage comprend les monnaies des villes, de l'évêché de Cammin, des ducs, 1325-1524, et, pour finir, nous avons les monnaies indéterminées de fabrique poméranienne.

C'est avec une certaine satisfaction que nous avons rencontré dans les croquis, toujours bien sentis de l'auteur, le grand sceau de Stralsund représentant une nef qui a des rais (*Strahlen*) dans son pavillon. Une très belle empreinte ancienne de cette œuvre caractéristique fut donnée récemment au Cabinet de numismatique par M. C. Engel, de Dusseldorf. Le sceau de Greifswald offre beaucoup d'analogie avec une grande plaquette de bronze, primitivement argentée, et du module de 115mm, dont un jour nous fîmes l'acquisition à cause de la fière allure héraldique du griffon (*Greif*) rampant sur champ feuillé.

CAM. P.

Financiers italiens, fermiers d'ateliers monétaires belges au XIVe *siècle, et les études de M. Piton sur les Lombards en France.*

Sous ce titre: *Les Lombards en France et à Paris* (1), M. C. Piton a publié, en 1892, un premier et excellent volume dans lequel il s'efforce de jeter quelque jour sur les agissements « d'une catégorie parfaitement caractérisée de » personnages, italiens d'origine et financiers de profession, » auxquels l'histoire a donné le nom générique de Lom- » bards. »

Ces Lombards, qu'il faut se garder de confondre avec les juifs, et parmi lesquels on compte des personnalités telles que les frères Biche et Mouche, banquiers de Philippe-le-Bel, jouèrent aux XIIIe et XIVe siècles un grand rôle, en France, en Angleterre et ailleurs, non seulement dans le commerce et la finance, mais encore dans l'administration même de la monnaie, au sein de laquelle ils occupèrent souvent de hautes situations.

M. Piton borne ses recherches à la France : qu'il nous soit permis de rappeler que l'influence des Lombards ne fut pas moins grande dans les anciennes provinces belgiques.

En Flandre, de 1330 à 1400, les ateliers monétaires de Bruges, de Gand et de Malines furent exploités par des Italiens: Percheval du Porche, de Lucques, et son frère Jehan dit Ops; Robert du Porche; Barthélémy et Jehan Thomas, de Florence; Bardet de Malpellis; Alderic et Jehan des Interminelli de Lucques, etc.

Lors de l'occupation d'Anvers, par Louis de Male, en 1356, Bardet de Malpellis et André du Porche furent

(1) Champion, éditeur, 9, Quai Voltaire, Paris.

placés à la tête de la Monnaie du comte, installée en cette ville.

Le plus ancien maître de la Monnaie de Brabant, dont l'histoire nous ait gardé le souvenir, est Falco de Lampage, de Pistoïe, grand bienfaiteur des pauvres, qui donna son nom « *Falcon Schilde* » aux chaises d'or fabriquées sous sa direction.

En 1283, Gui de Dampierre donne octroi à Ubiert Alion, citoyen d'Asti, et à ses compagnons pour forger monnaie à Namur.

A Cambrai, l'évêque Pierre de Mirepoix, cède au Lombard « Frankine de Pistoire », déjà maître de la Monnaie de Valenciennes, la direction de son atelier épiscopal.

Dans le Hainaut, Jean II, au mois de décembre 1303, accorde à « Bonsignour, fils de monseigneur Ourlant Bonsignour, chevalier de Siene », la ferme de ses monnaies d'or et d'argent.

Le 7 novembre 1305, Guillaume Ier place à la tête de la fabrication monétaire faite au donjon de Walcourt, le Lombard Jehan Lyonin, qu'il remplace l'année suivante par Bernard Rogiers, de Florence.

Enfin, le 2 mai 1312, le comte de Hainaut signe un accord avec les monnayeurs de Valenciennes : « Bonsegneur, de Sene; Conrat Berignon, de Sene (Sienne), maistre Willaume de Montmor, Banket Malclaniel, Binchin Monald, Faince et Lappe Aringi. »

L'histoire des Lombards — financiers, changeurs, maîtres des monnaies — est donc intimement liée à celle des institutions monétaires et de leurs rouages. Aussi, ne sera-t-on pas surpris de voir le deuxième volume des *Lombards en France et à Paris*, — qui vient de paraître, — consacré uniquement à la numismatique. Il traite, en

effet, des marques de marchandises, des poids-monnaie, et des sceaux des Lombards ainsi que des jetons frappés à l'usage de ces financiers aux XIVe et XVe siècles.

Ce dernier chapitre, bien qu'il soit à revoir avec soin, est surtout intéressant, car il ouvre peut-être une voie nouvelle aux investigations des numismates.

Parmi les sceaux reproduits par M. Piton, nous citerons ceux de Pierre Thomas, d'Alderic des Interminelli et de Barthélémy Thomas, maîtres de la Monnaie de Flandre et, surtout, le superbe sceau des Lombards florentins établis à Bruges, et dont l'original repose au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, à Paris.

A. DE WITTE.

Monnaie de 'S Heerenberg. — Feu M. W.-J. de Voogt zélé collaborateur de cette *Revue*, a donné dans ses *Bijdragen tot de Numismatiek van Gelderland*, II, nº 16 de la première planche, une dute de 'S Heerenberg. N'ayant jamais vu l'original, il a copié la figure des placards des États-Généraux de 1627 et de 1630. Depuis quelque temps, je possède cette monnaie, qui n'est pas sans rareté. Elle diffère du dessin de M. de Voogt par la date, qui est très distinctement 1620 au lieu de 1625, et par la lettre T du mot · FRI·STA ·, qui est surmontée d'un petit trait comme signe d'abréviation.

Sur une empreinte d'une monnaie semblable, que M. le Président de notre Société a bien voulu m'envoyer, j'aperçois, au lieu du trait, deux points, ce qui prouve qu'il en existe divers coins.

J.-E. TER GOUW.

Studien zur Bracteatenkunde Süddeutschlands, von R. VON HÖFKEN. — Wien, 1893.

Sous ce titre, M. Rudolf von Höfken von Hattingsheim a réuni, en un volume de 169 pages, illustré de 16 vignettes et accompagné de 6 planches, la plupart des articles publiés par lui dans les *Archiv für Bracteatenkunde*. Ces notices, qui ont surtout pour objet l'analyse de trouvailles monétaires, font le plus grand honneur à l'érudition de leur auteur, et constituent une importante contribution à l'étude, si difficile, des bractéates allemandes.

A. DE W.

La trouvaille de Valleyres, par MAURICE BARBEY. — Orbe, imp. Bollat, 1893, in-8°, 6 pages et 1 planche.

Ce trésor, découvert à Valleyres, se compose de cinquante deniers de l'évêché de Lausanne et d'un denier de Saint-Maurice d'Agaune, en Chablais.

Les pièces mises au jour à Valleyres sont semblables à quelques-unes de celles que la trouvaille de Ferreyres avait déjà fait connaître.

Ce sont des monnaies du douzième siècle, au type carlovingien du temple à quatre colonnes, au centre desquelles se trouve une croix latine.

Ces monnaies sont fort bien décrites par l'auteur, et la planche, qui accompagne son travail, en donne une très satisfaisante reproduction.

G. C.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Numismatic Chronicle, 1893, Part I. — WARWICH WROTH. Greek coins acquired by the British Museum in 1892. — BRAYNE BAKER. Some rare or unpublished Greek coins. — MONTAGU. On a find of coins at Fischenich, near Cologne, with observations on Flemish imitations of English Nobles. — EVANS. Find of coins at Nesbö, Norway. — LAWRENCE. Coinage of Æthelbald. — LE MÊME. Silver coins of Edward III. — WEBER. A portrait medal of Paracelsus on his death in 1541.

Part II. — CANON W. GREENWELL. Rare Greek coins. — CUNNINGHAM. Later Indo-Scythians. — PACKE, The coinage of the Norman kings. — BARCLAY V. HEAD. Notices of recent numismatic publications.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1893, 2e livraison. — BORDEAUX. Melun et Dieppe, ateliers monétaires de Henri IV. — R. SERRURE. Essai de numismatique luxembourgeoise. — DE BELFORT. Numismatique de Vetulonia.

3e livraison. — DE MARCHÉVILLE. Restitution aux évêques d'Utrecht du gros tournois à la légende Sanctus Martinus. — VALLENTIN. L'atelier temporaire de Sisteron. — Vte DE ROUGÉ. Catalogue of the coins of Alexandria and the nomes, par R. Stuart Poole. — DE CASTELLANE. Un gros tournois de Charles de Luxembourg, empereur.

Revue suisse de numismatique, 1893, 1re livraison. — VON LIEBENAU. Aus der Luzernerischen Münzgeschichte. — VALLENTIN. De l'ancienneté de l'usage du marc en Dauphiné. — HAAS. Nachtrag zu den biographischen Notizen über J.-B. Frener. — A. C. Une page de l'histoire monétaire fribourgeoise au XVIIIe siècle.

Rivista italiana di numismatica, 1893, 2e fascicule. — GNECCHI (F.). Appunti di numismatica Romana. — GNECCHI (F. et E.). Monete di Milano inedite. — PAPADOPOLI. Monete italiane inedite della Raccolta Papadopoli. — RUGGERO. Annotazioni numismatische Genovesi. — MARIANI. Un impériale inedito della zecca de Pavia. — MOTTA. Documenti visconteo-sforzeschi per la storia di Milano. — LUPPI. Vincenzo Lazari.

Revue numismatique, 1893, 2e livraison. — REINACH. De la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent dans l'antiquité grecque. — DROUIN. Monnaie de la reine sassanide Boran. — CASANOVA. Note de numismatique himyarite. — PROU. Tiers de sou de Dunoderu. — RICHARD. Observations sur les mines d'argent et l'atelier monétaire de Melle sous les Carolingiens. — BORDEAUX. Monnaies inédites de Charles X, roi de la Ligue, etc. — BLANCHET. Médaillon de Jean Héroard, par G. Dupré. — DE LA TOUR. Giovanni Paolo.

Tijdschrift van het Nederlansch Genootschap, t. I, 3e livraison. — SNOECK. Beschrijving van de enkele en dubbele vroedschaps of stadhuispenningen der stad 'S Hertogenbosch van 1764 tot 1793. — FEITH. Rijder- en leeuwengrooten van Koevorden en Selwerd. — Mlle M. DE MAN. Médaille mortuaire de Thierry van Cloon, gouverneur général des Indes néerlandaises.

Bulletin de numismatique, t. II, no 3. — VALLENTIN. Signification de la légende bilinéaire de quelques doubles deniers pontificaux frappés à Avignon. — R. SERRURE. Numismatique romaine. Variétés inédites. — LE MÊME. Le médailleur Michel Mercator, de Venloo.

No 4. — DROUIN. Numismatique sassanide. Une mé-

daille d'or de Kobad. — R. SERRURE. Numismatique ardennaise. Atelier d'Ivoix sous Wenceslas I, duc de Luxembourg.

American Journal of numismatics, t. XXVII, nº 4. — APPLETON. Carthage or New-Jersey? — CUNNINGHAM. Postal and fractionnal currency. — STORER. The medals; jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — WALTER. Medallic memorials of the great Comets. — The exhibition of the American numismatic and archeological Society. — MARVIN. Masonic medals.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 18 juin 1893.

... A la demande de M. Corbelijn-Battaerd et sur la proposition de MM. Vanden Broeck et le vicomte B. de Jonghe, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. W. K. F. Zwierzina, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Groenloo (Gueldre), membre de la Société néerlandaise de numismatique.

Le Secrétaire, G. Cumont. — *Le Président,* Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 20 juin 1893.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et G. Cumont, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Maurice Barbey, à Valleyres, canton de Vaud (Suisse).

Le Secrétaire, G. Cumont. — *Le Président,* Vte B. de Jonghe.

Assemblée générale ordinaire du 2 juillet 1893.

La séance est ouverte à midi un quart.

Sont présents : MM. le vicomte B. de Jonghe, *président ;* le comte Thierry de Limburg-Stirum, *vice-président ;* G. Cumont, *secrétaire ;* Éd. Vanden Broeck, *trésorier ;* A. de Witte, *bibliothécaire ;* Am. de Roissart, *contrôleur ;* MM. Pety de Thozée, le général Cocheteux, Cam. Picqué, le comte de Nédonchel, le baron J. de Chestret de Haneffe, Vander Auwera, Alf. Bequet, C. Bamps, Edmond Peny, De Munter, Léon Naveau, l'abbé Polydore Daniëls, Georges de Schodt, le chevalier Mayer van den Bergh et le chevalier Gustave de Stuers, *membres effectifs ;* MM. Seeldrayers, Alb. Visart de Bocarmé, Wallaert, Victor Lemaire, le capitaine commandant Tinne, Jos. Willems et Ballion, *membres correspondants régnicoles.*

Assistent à la séance : MM. le comte Maurin de Nahuys et Théod. Roest, *membres honoraires ;* MM. le chevalier Snoeck, le chevalier de Grez et Aug. De Meunynck, *associés étrangers.*

Se sont excusés : Mgr le chanoine baron F. Bethune, *président d'honneur ;* MM. le baron Liedts, le baron Jean Bethune ; Ch. van Schoor, le baron Surmont de Volsberghe, le major chevalier van Eersel, Paul Cogels, Jean Moens et Fernand Dubois, *membres effectifs ;* MM. Frédéric Alvin, Van der Beken, Ernest Urban, L. de Jaer, le comte de Ghellinck d'Elseghem, Ernest

Vanden Broeck et Gautier de Rasse, *membres correspondants régnicoles;* MM. Dumoulin et Van Dijk van Matenesse, *membres honoraires;* MM. le comte de Marsy, Quarré-Reybourbon, Adrien Bom, Joh. W. Stephanik, J.-B. Ruys de Perez et Willie Ruys de Perez, *associés étrangers.*

Un jeton de présence, en bronze, à l'effigie de feu Mgr le Prince Baudouin, est distribué aux membres de l'assemblée.

M. le Président remercie, au nom du bureau, les membres étrangers et belges qui ont bien voulu se déplacer pour assister à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

M. le Trésorier fait connaître la situation financière de la Société pour l'année 1892. Cette situation est excellente. En outre, le Congrès international de numismatique tenu à Bruxelles en 1891 a laissé un boni.

M. le Président adresse de vifs remerciements à M. le Trésorier et le félicite de ces brillants résultats. (*Applaudissements.*)

Le compte des recettes et dépenses est arrêté et approuvé.

M. le Secrétaire lit ensuite son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1892 :

Messieurs et chers confrères,

La numismatique belge occupe, comme les années précédentes, une place importante dans notre *Revue.*

M. Jules Rouyer a publié la fin de son deuxième article sur *divers points de l'histoire métallique des Pays-Bas*. — Il a terminé sa curieuse *description des jetons intéressant les Pays-Bas dont les coins sont conservés à l'Hôtel des Monnaies, à Paris*. — Il a étudié, avec sa compétence si universellement appréciée, les jetons de la fin du règne de Louis XIV, ceux du règne de Louis XV, ceux du règne de Louis XVI et, enfin, les jetons mentionnés dans la *quatrième partie de l'inventaire de* 1830. — Nous avons puisé dans la lecture de cette savante monographie bien des détails inédits sur plusieurs jetons relatifs à l'histoire de nos provinces.

M. Frédéric Alvin a consciencieusement retracé la carrière féconde et brillante de notre regretté collègue *Léopold Wiener*, le *graveur en médailles*, dont la réputation a fait le tour du monde. — Une liste de *ses œuvres*, qui sera complétée dans la *Revue* de l'année courante, donne une juste idée des ressources et de l'activité de son burin.

La magistrale monographie de M. le baron de Chestret sur la *numismatique de la principauté de Stavelot et de Malmédy* a été accueillie avec d'unanimes éloges et avec une reconnaissance bien méritée. — Toute cette histoire numismatique était, en effet, à refaire ; notre savant confrère, qui, suivant sa louable habitude, n'a pas ménagé ses recherches et a puisé aux sources les plus pures, est parvenu à reconstituer d'une manière précise, presque définitive même, cette série monétaire qui a tant de liens avec les espèces liégeoises. — Il a encore eu le bonheur de trouver et de signaler deux ateliers monétaires nouveaux : « Horion et Poulseur », en activité sous le règne de Christophe de Manderscheidt (1546-1576).

M. A. de Witte nous a fait connaître la *trouvaille de*

Beveren, composée de *six mille deniers flamands et allemands du XIIe siècle*. Plusieurs de ces deniers sont nouveaux, d'autres ont reçu de nouvelles attributions : les deniers au lion d'Ypres sont décidément de Philippe d'Alsace; les classements chronologiques des monnaies yproises doivent être changés; l'attribution des deniers de Termonde est remise en question; les deniers que M. R. Serrure croyait être de Ghistelles sont en réalité de Lens; un denier que le même numismate avait restitué à Eecloo pourrait bien être d'Audenarde; enfin, quelques deniers de Saint-Omer appartiennent vraisemblablement à la série comtale.

Avec une grande sagacité, M. de Witte a tiré ces intéressantes et importantes conclusions du trésor de Beveren et a établi, d'une manière indiscutable, l'abondance du numéraire sous Philippe d'Alsace, dont les monnaies étaient aussi variées de types que de modules.

Notre savant président, M. le vicomte B. de Jonghe, nous a parlé *des monnaies de Philippe de Saint-Pol, comte de Ligny et de Saint-Pol, comme ruwaard et comme duc de Brabant, à propos de quelques pièces frappées à Louvain par ce prince*. — Ces pièces sont : le *double labaye*, au type du drielander de Jean IV, le demi et le quart de *peter d'argent* et enfin le *peter d'argent*, qui n'a été frappé, par ordre de Philippe-le-Bon, qu'après la mort de Philippe de Saint-Pol. — Les cinq pièces décrites sont des joyaux de la superbe collection de M. le vicomte de Jonghe. — Depuis l'apparition du volume de van der Chijs sur les monnaies des ducs de Brabant, la numismatique du règne de Philippe de Saint-Pol a plus que doublé, grâce à d'heureuses découvertes.

Notre zélé correspondant M. N. van Werveke a décrit

deux monnaies luxembourgeoises de Henri VII et de Jean l'Aveugle récemment acquises par le musée de la section historique de l'Institut de Luxembourg. — La première est un double tiers de gros à l'aigle, du type des pièces de Marguerite de Constantinople, frappé probablement à Luxembourg; nous ne croyons cependant pas que l'aigle ait quelque rapport avec l'élection de Henri VII comme roi des Romains; ce type a été, en effet, imité par de nombreux seigneurs qui n'ont jamais revêtu la dignité impériale; la seconde est une plaque de Jean l'Aveugle, d'un type nouveau pour le Luxembourg.

Nous remercions vivement M. van Werveke d'avoir bien voulu nous faire connaître ces deux intéressantes monnaies inédites.

Enfin, *un jeton d'or inédit de Pierre d'Enghien, seigneur de Kestergat* vous a été présenté par votre secrétaire, qui a eu le bonheur d'arriver à expliquer, d'une manière précise, les initiales et la figure énigmatique du revers de ce rarissime jeton, aujourd'hui une des perles de la magnifique collection de notre sympathique confrère M. Van Dijk van Matenesse.

M. A. de Witte a bien voulu s'occuper de la description de quelques *médailles modernes* : la médaille frappée à l'occasion du 50e anniversaire de notre société, le jeton de présence du Congrès international de numismatique tenu à Bruxelles le 5 juillet 1891, la médaille de la société scientifique de Bruxelles, enfin, la médaille offerte au savant chimiste Jean Stas, à l'occasion du 50e anniversaire de son élection comme membre titulaire de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

La numismatique étrangère n'est pas moins bien représentée dans notre *Revue*.

M. Th. M. Roest a continué, avec le même succès, son *essai de classification des monnaies du comté, puis duché de Gueldre.* (*Voyez* notre rapport de l'année dernière.)

Une *étude sur les procédés de fabrication des monnaies anciennes*, par notre médailleur bien connu M. Victor Lemaire, a été très remarquée. Notre sympathique confrère a aussi parfaitement déterminé quels étaient *les procédés de fabrication des monnaies et médailles depuis la Renaissance.* Avec toute l'expérience d'un homme du métier, l'auteur nous a dévoilé des méthodes de monnayage qu'on ne soupçonnait guère jusqu'à maintenant. — Ces recherches sont des plus intéressantes et ne pouvaient être faites avec fruit que par un artiste pour qui la gravure des médailles n'a plus de secrets.

La *numismatique africaine* a fait l'objet d'une courte notice de notre zélé associé étranger M. Louis Charrier, de Constantine. — Il nous a donné la description d'une monnaie de *Telepte* et d'une pièce de *Micipsa.* — Nous espérons que notre érudit confrère nous communiquera encore d'autres trouvailles aussi curieuses.

Nous avons lu avec intérêt le travail de notre dévoué confrère M. Roger Vallentin sur les *marques de la confrérie du Saint-Esprit de l'aumône de la rue de l'épicerie et de l'aumône générale d'Avignon.* — Le méreau qu'il a fait dessiner est inédit, et les renseignements sur cette confrérie et sur l'aumône générale sont des plus précis. — De toute façon, M. Vallentin continue à bien mériter de la numismatique de la région qu'il habite.

M. E. Babelon a bien voulu nous envoyer un magistral et savant traité de la *numismatique d'Édesse en Mésopotamie.*—Tout est parfait dans cette œuvre ; aussi émettons-nous le vœu que M. Babelon nous favorise souvent de

communications semblables, qui font autant d'honneur à à notre *Revue* qu'à l'auteur même.

Notre nouveau confrère M. Aug. Delbeke a fait imprimer quelques réflexions ingénieuses sur *les monnaies grecques et les médailles modernes.*

Un triens signé par un monétaire mérovingien inconnu jusqu'à ce jour et frappé dans un atelier nouveau a été examiné d'une manière sagace par notre cher Président, qui ne manque pas une occasion de nous signaler les acquisitions rares ou curieuses de sa riche collection.

Enfin, à propos d'un *thaler commémoratif frappé à Emden en* 1571 *et se rapportant aux troubles des Pays-Bas,* notre très dévoué collaborateur M. le comte Maurin de Nahuys a établi que cette pièce porte la marque monétaire de Thierry Ider dit Krautkrämer, d'abord maître de la Monnaie de Jever et ensuite d'Emden. La feuille à quatre lobes serait la marque spéciale de ce monétaire, tandis que la pioche qui accompagne ce signe serait la marque du graveur des coins, jusqu'ici inconnu.

Les *mélanges* ont été non moins variés ni moins étendus que les années précédentes.

Notre Société a perdu, pendant l'année 1892, plusieurs de ses membres les plus distingués : d'abord le chevalier van Havre, grand collectionneur de pièces anversoises, notre correspondant régnicole depuis le 6 juillet 1873, bientôt après, Alphonse De Schodt, successivement secrétaire et bibliothécaire, vice-président et président de notre Société, à laquelle il montra toujours le plus grand dévouement et dont il enrichit la *Revue* de nombreux et importants travaux.

Au mois de mars, disparaissait Camille Brambilla, qui brillait au premier rang des numismates italiens et que

nous avions l'honneur de compter parmi nos membres honoraires depuis le 1er juillet 1888.

Notre zélé confrère Gustave Vallier a été enlevé à la science numismatique, le 23 juin 1892. Il a rendu sans relâche de grands services à notre *Revue*.

Moins de deux mois plus tard, la mort nous ravissait un de nos plus anciens confrères, Casimir Penon, conservateur du musée d'archéologie de Marseille. La numismatique byzantine était devenue son étude de prédilection.

Nous avons appris, avec regret, la mort d'Antoine Henseler, auteur d'une bonne monographie des œuvres du célèbre médailleur Bovy et d'un essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg.

Notre ancien vice-président M. le docteur Dugniolle est également décédé. Depuis 1889, il avait donné sa démission. — Son ouvrage sur le jeton historique des dix-sept provinces des Pays-Bas est universellement connu.

Un de nos confrères qui a le plus étudié les antiquités de l'Aquitaine et qui s'est fait remarquer par ses *recherches sur la numismatique de la Novempopulanie*, M. Émile Taillebois, est décédé à Bagnères-de-Bigorre, le 23 août 1892.

Nous avons encore eu le malheur de perdre notre sympathique et vénéré collègue M. Louis Dancoisne, membre associé depuis le 3 novembre 1856 et membre honoraire dès 1878. — Sa collaboration à notre *Revue* fut des plus importantes.

Presque en même temps que Dancoisne, nous quittait Charles Maus, notre ancien vice-président et, depuis 1886, l'un des trois directeurs de notre *Revue*, fonctions qu'il remplit avec parfaite distinction.

Enfin, nous avons appris, avec un très profond regret, la mort de M. Jacob Dirks, le vétéran des membres hono-

raires de notre Société. M. Dirks était non seulement un grand numismate, mais encore un archéologue des plus distingués. Son *Penningkundig Repertorium* était universellement connu, et ses trouvailles dans les *tumuli* ou tertres de la Frise n'eurent pas moins de retentissement. Au Congrès international de numismatique, tenu, il y a deux ans, à Bruxelles, vous avez tous admiré ce robuste vieillard qui semblait devoir, encore longtemps, braver la mort et que vous aviez honoré de la vice-présidence.

Nous avons écouté, alors, avec le plus grand plaisir son intéressante communication sur les Pompéi frisons et leur importance au point de vue numismatique.

M. le Président remercie le Secrétaire pour le soin avec lequel il a rédigé son rapport.

M. le Bibliothécaire communique à l'assemblée les renseignements suivants sur les accroissements des collections et de la bibliothèque :

MESSIEURS,

Pour la septième fois déjà, je viens, en vertu des statuts, vous rendre compte des accroissements de vos collections bibliographiques et numismatiques.

Durant l'exercice écoulé, 180 volumes sont parvenus à la Société.

Les plus importants de ces ouvrages ont pour auteurs MM. Heiss, Blanchet, Schlumberger, Quadras y Ramon, le baron Saurma Jeltsch, Iversen, von Schlosser, etc.

Le service des périodiques s'est fait régulièrement. Au point de vue numismatique, il a acquis une réelle importance, car plusieurs échanges nouveaux ont été conclus : d'abord avec M. von Höfken, Archiv für Bracteatenkunde ; ensuite

avec les sociétés de numismatique de Bavière, de Néerlande, de Moscou, et le Club der Münz- und Medaillenfreunde de Vienne ; enfin, dans un autre ordre d'idées, avec la Société belge de librairie. A la demande de M. Vanden Broeck, MM. Spink, de Londres, adressent gracieusement à la bibliothèque leur intéressant *Monthly Numismatic circular*.

L'échange de la *Revue* contre l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* a pris fin avec la démission de M. Brichaut.

Grâce à l'obligeante intervention de M. von Ernst, il m'a été donné de compléter, par l'adjonction de 14 volumes, la collection de la *numismatische Zeitschrift*. La Société suisse de numismatique a bien voulu m'envoyer aussi 6 volumes de son ancien Bulletin.

Dix-neuf membres ont fait don de leurs photographies.

Quant aux séries numismatiques, elles se sont accrues de 120 monnaies, 17 jetons, 16 méreaux, 9 médailles et 3 plâtres.

J'ai commencé, cette année, à mettre un peu d'ordre dans le médaillier, qui comprend plusieurs milliers de pièces. Quatre cents environ d'entre elles sont définitivement classées et étiquetées. Ce sera au bibliothécaire que vous allez élire à terminer cette besogne fastidieuse pour laquelle le temps m'a, jusqu'ici, malheureusement fait défaut.

M. de Jonghe remercie M. de Witte du zèle infatigable qu'il met à enrichir les collections de monnaies, de livres et de photographies appartenant à la Société. Ces collections ont plus que doublé depuis que M. de Witte s'en occupe. (*Applaudissements.*)

M. Aug. De Meunynck, un des membres associés

étrangers les plus assidus à nos séances, offre à la Société la première partie de sa magnifique *Histoire des canonniers de Lille*.

M. le Président lui adresse de chaleureuses félicitations et de vifs remerciements

M. Cumont présente, de la part de M. Adolphe Meyer, de Berlin, une brochure relative à la médaille d'or qui fut offerte, le 13 octobre 1891, à M. Rodolphe Virchow, en l'honneur du 70e anniversaire de sa naissance. Une superbe héliogravure reproduit très exactement cette médaille, œuvre admirable du célèbre médailleur autrichien A. Scharff. (*Remerciements.*)

M. le Président fait connaître que M. Paul Strœhlin édite une médaille en l'honneur de feu Morel-Fatio, ancien membre honoraire de la Société.

M. V. Lemaire fait cadeau à la Société de trois médailles en bronze qu'il a gravées dans le courant de l'année. M. le Président remercie beaucoup M. Lemaire de sa gracieuseté.

M. le Président adresse un tribut de justes regrets à la mémoire des membres que la Société a perdus depuis janvier dernier : MM. Heiss, van Ballaer, de Roever et l'abbé Habets.

L'assemblée procède ensuite aux élections aux diverses places vacantes.

MM. Seeldrayers, Visart de Bocarmé, Wallaert et Lemaire sont nommés *membres effectifs*, en remplacement de MM. Maus et van Ballaer, décédés,

et de MM. Le Catte et Brichaut, démissionnaires.

MM. Lemaire et Seeldrayers remercient l'assemblée de leur nomination. Le dernier offre à la Société un bel exemplaire, format oblong, de l'ordonnance et instruction pour les changeurs, imprimée, à Anvers, chez Jérôme Verdussen, en 1633. (*Remerciements.*)

MM. Paul Joseph, professeur à Francfort s/M, et Francesco Gnecchi, directeur de la *Revue italienne de numismatique,* à Milan, membres associés de notre Société, sont élus *membres honoraires* en remplacement de MM. Dirks et Dancoisne.

Sont nommés membres *correspondants régnicoles :*

MM. Constant Vervloet, notaire à Roulers, van der Stappen, statuaire à Bruxelles, Franz Jooris, sous-lieutenant au 1er régiment de Guides, à Bruxelles, et l'écuyer Arthur Merghelynck, archiviste des villes d'Ypres et de Furnes, à Ypres.

L'assemblée passe ensuite au vote pour le renouvellement du bureau, qui, d'après les statuts, doit être élu pour une période de trois ans prenant cours le 1er janvier 1894.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Président :	MM. le vicomte B. de Jonghe;
Vice-Président :	le comte Th. de Limburg-Stirum;
Secrétaire :	G. Cumont;
Trésorier :	Éd. vanden Broeck;
Bibliothécaire :	A. de Witte;
Contrôleur :	Am. de Roissart.

M. le Président, au nom des membres du bureau, remercie vivement l'assemblée de cette nouvelle marque de confiance et de sympathie.

Il est procédé ensuite à l'élection annuelle des membres de la commission directrice de la *Revue*.

Le président fait partie de droit de cette Commission (art. 17 des Statuts). Sont élus, par acclamation, directeurs pour l'année 1894 :MM. G. Cumont et A. de Witte.

En conséquence, la direction de la *Revue* sera confiée l'année prochaine à :

MM. le vicomte B. de Jonghe ;
G. Cumont ;
A. de Witte.

M. A. de Witte remercie l'assemblée de son élection.

L'assemblée décide que l'effigie à placer sur le jeton de présence pour 1894-1896 sera celle de P. O. van der Chijs. M. Lemaire veut bien se charger de l'exécution de ce jeton.

COMMUNICATIONS.

M. le Président fait passer sous les yeux de l'assemblée un exemplaire en bronze de la belle médaille gravée par M. Fernand Dubois et offerte, par la ville de Bruxelles, à M. Ernest Solvay à l'occasion de la fondation de l'Institut Solvay, destiné aux sciences biologiques et annexé à l'Université de Bruxelles. Cette médaille est un don de la ville de Bruxelles à la suite de la

démarche faite, à la demande de la Société, par M. Éd. Vanden Broeck.

M. Léon Naveau exhibe un florin d'or d'Everard de la Marck, protecteur de Liége.

Cette précieuse monnaie, acquise par notre confrère à la vente Kosloff et Tambosi, à Francfort, en mai dernier, était jusqu'à présent complétement inconnue : les anciens tarifs même n'en font pas mention.

Au droit, quatre écussons placés en sautoir, la pointe vers le centre, deux aux armes de la Marck et deux aux armes d'Arenberg.

Au revers, saint Hubert mitré, portant sur la main droite le dix cors avec la croix entre la ramure et tenant de la main gauche la crosse épiscopale.

Le 13 mars 1488, le parti des la Marck se rendit maître de Liége et força l'évêque Jean de Horn à quitter sa capitale. Aussitôt Everard de la Marck se décerna le titre de : *Protecteur des églises, cité et pays de Liége.*

On sait qu'il resta maître de la ville jusqu'en 1489.

Toutes les monnaies d'Everard, connues jusqu'à ce jour, portent, avec le titre de protecteur de Liége, l'une ou l'autre de ces dates.

Il est donc vraisemblable que la frappe de son florin remonte à la même époque.

La présence de Saint-Hubert au revers de la pièce a fait croire à M. Naveau qu'elle pourrait

bien avoir été forgée au château de Mirwart : ce domaine, voisin de la ville de Saint-Hubert, comptait parmi les seigneuries féodales de Liége et était possédé alors par Everard de La Marck.

D'autre part, ajoute notre confrère, en mettant sur sa monnaie l'effigie du second patron de Liége, Everard n'a peut-être fait que copier servilement le *postulat de Messire Guillaume,* émis jadis par son frère, le *Sanglier,* ou celui de Jean de La Marck, dit le Postulé, pièces qui ne nous sont, hélas! connues l'une et l'autre que par la mention qu'en fait le « Cri de 1486 ».

La découverte de l'une ou l'autre de ces pièces viendrait à propos pour dissiper nos doutes à cet égard.

M. Picqué communique à ses confrères :

1° Une monnaie inédite de Jean de Horn, évêque de Liége, 1484-1505, qui continua de suivre le système monétaire brabançon. Cette fois, c'est la *plaque* ou *vierlander* qu'il imite. Au droit, armes remplissant tout le champ; au revers, croix cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis, et portant au centre un cor. Légende : *Si Deus nobiscum, quis contra nos.* 1485.

2° Médaille inédite de Geneviève d'Urfé, fille de Jacques, comte d'Urfé, et nièce de l'auteur de l'*Astrée.* Elle était dame d'honneur de la reine Marie de Médicis, quand le duc de Croy demanda sa main (1617). Charles-Alexandre, duc de Croy, marquis d'Havré, né en 1574, fut tué d'un coup de

carabine, le 9 novembre 1624, dans son hôtel de la rue du Prévôt, à Bruxelles.

Le revers de la médaille représente une chausse-trape, semée dans un champ, et que les vents cardinaux ne peuvent ébranler : *Concutior undique frustra.* Le médailleur a signé : P. Goret.

Il n'est pas question de Geneviève d'Urfé, seconde femme du duc, dans l'épitaphe du beau monument funéraire de l'église de la Chapelle. Nous n'y lisons que ceci : ..... *Étant encore jeune et doué de belles qualités, le duc épousa Yolande, fille du prince de Ligne.....*

Geneviève d'Urfé a son historiette dans Tallemant des Réaux.

M. Cumont montre à l'assemblée l'empreinte d'un sol d'or inédit, barbare, trouvé en Frise et appartenant à Mlle de Man, de Middelbourg (*V.* les *Mélanges*). M. Cumont croit que cette pièce a été frappée en Frise et qu'elle n'est qu'une imitation barbare d'un sol impérial du IVe ou du Ve siècle.

M. de Witte fait voir à ses collègues une agrafe de manteau à l'effigie de Charles-Quint. Cette effigie est la même que celle qui est représentée sur les derniers écus frappés par ce prince.

M. de Jonghe fait passer sous les yeux des membres de l'assemblée :

1° Le florin d'or au type de Florence, attribué jusqu'ici, par erreur, à Renaud I, seigneur de Fauquemont (Perreau).

Cette pièce rarissime a été restituée, d'une ma-

nière incontestable, par le baron de Chestret de Haneffe, à Renard de Schönau, sire de Schoonvorst, qui posséda Fauquemont du 4 avril 1354 au mois d'août 1356. (Voy. *Renard de Schönau, sire de Schoonvorst. — Un financier gentilhomme du* XIVe *siècle*, par le B^on^ DE CHESTRET DE HANEFFE. Bruxelles, 1892, chez Hayez, p. 66.)

Cette pièce et la suivante proviennent de la collection Farina, vendue à Cologne, le 1er mai 1893 et jours suivants.

2° Le gros d'argent au seigneur debout (type allemand) de Guillaume I, de Juliers (1356-1362), frappé à Fauquemont.

Renard de Schönau vendit, en 1356, Fauquemont et Montjoie au margrave Guillaume de Juliers. L'empereur Charles IV accorda à ce dernier, à la diète de Metz tenue vers la fin de 1356, l'investiture de Fauquemont qui fut élevé au rang de comté. Guillaume de Juliers fut créé duc par l'empereur à la même époque. Il dut disputer Fauquement à Walram de Born et de Sittard, seigneur de Ravestein et de Herpen, fils de Jean de Fauquemont, seigneur de Born et de Sittard. Ce dernier était l'oncle de Jean, sire de Fauquemont et de Montjoie, mort sans laisser d'héritier mâle, circonstance qui avait permis à Renard de Schönau de se mettre en possession de Fauquemont. Cette querelle ne cessa qu'en 1362. L'empereur déclara alors que Fauquemont devait appartenir à Walram qui vendit, peu après, cette terre au duc de Brabant.

3° Un demi-écu inédit de 1558, de Robert de Berghes, prince-évêque de Liége. Le thaler, au même type, est connu. (Voy. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances*, par le baron de Chestret de Haneffe, n° 504 et p. 265.) Le savant auteur dit (*voy.* p. 266), en parlant de l'écu, que cette pièce pourrait bien avoir été frappée à Hasselt.

Cette précieuse monnaie provient de la vente des collections Kosloff et Tambosi, etc., qui a eu lieu, à Francfort, le 29 mai 1893 et jours suivants.

M. le Président annonce qu'il a été trouvé à Waterloo, le 20 mai 1893, une centaine de pièces de Louis de Bourbon et de Jean de Horn, évêques de Liége, de Jean IV, duc de Brabant, de Philippe le Bon, de Charles le Téméraire, de Marie de Bourgogne, de la minorité de Philippe le Beau, pour le Brabant, la Flandre, la Hollande et le Hainaut, des pièces usées de Clèves. Il y avait, dit-on, six pièces d'or. — Les pièces les plus nombreuses du dépôt sont de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne. Ce sont des vierlanders et demi-vierlanders, des doubles briquets.

La seule pièce rare de la trouvaille est la monnaie de Jean de Horn que M. Picqué vient de communiquer. L'enfouissement de ce trésor a dû avoir lieu tout au commencement de la minorité de Philippe le Beau.

M. le Président lit, au nom du bureau, le rapport suivant sur les moyens à employer pour vulgariser la science numismatique.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Vous avez pu lire, dans la troisième livraison de la *Revue belge de numismatique*, année 1893, le remarquable travail dont notre zélé bibliothécaire, M. Alphonse de Witte, a donné lecture à la séance extraordinaire de notre Société, tenue à Ypres, le 14 mai dernier.

Cette belle étude, qui donne un compte rendu exact et complet de l'état actuel de la numismatique dans le monde entier, a été faite par son auteur pour faciliter, au bureau de votre Société, la tâche laborieuse et ingrate que le Congrès international de numismatique lui a confiée en 1891. Cette honorable mission, comme vous le savez tous, consiste à élaborer un projet pratique de diffusion des connaissances numismatiques.

Votre bureau, après avoir fait appel au dévouement et à la science des nombreux adeptes de notre science favorite, estime que l'heure est venue de donner un corps à tous les renseignements qu'il a pu recueillir, et de vous communiquer enfin le projet dont la bienveillance du Congrès a bien voulu lui confier la rédaction.

Pour inculquer le goût de la science monétaire à la jeunesse, il faut la prendre dès son entrée à l'école primaire.

Nous ne croyons pas que les écoles primaires doivent donner aux enfants des notions de numismatique générale. La numismatique nationale offre un cadre suffisamment vaste.

Chaque école aurait, dans ce but, une collection monétaire élémentaire. Cette suite se composerait de monnaies nationales, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, classées chronologiquement. Elle comprendrait un nombre fort restreint de pièces choisies parmi les monnaies

communes à types bien caractérisés, chacune d'elles étant accompagnée d'une notice historique concise.

La numismatique pourrait ainsi être enseignée comme corollaire de l'histoire.

Il serait également désirable que l'on mît sous les yeux de la jeunesse les monnaies ayant cours dans les différents pays, soit en nature, soit sous forme de tableau. La partie contemporaine de la numismatique étant la plus facile, attirerait davantage l'attention des enfants.

Si l'acquisition de semblables collections élémentaires était trouvée trop onéreuse, l'on pourrait, à la rigueur, confier à la galvanoplastie, à la phototypie, ou même à l'imagerie en couleurs le soin d'établir des tableaux qui remplaceraient aussi bien que possible les suites monétaires elles-mêmes.

Il serait aussi utile d'éditer des histoires nationales illustrées de reproductions bien faites de monnaies,

Les instituteurs et institutrices suivraient, dans les écoles normales, des cours condensés de numismatique générale, et la connaissance de cette branche serait exigée pour l'obtention du diplôme d'enseignement.

Nous croyons également qu'il serait de la plus haute utilité, au point de vue des sciences historiques, d'établir des chaires de numismatique dans les universités. Les cours en seraient facultatifs.

Le Gouvernement pourrait mettre au concours un manuel de numismatique nationale très concis et soigneusement illustré. Il en existe déjà de semblables dans plusieurs pays.

Le Gouvernement, lors des frappes successives de monnaies, commanderait à de jeunes artistes, qu'il encouragerait ainsi, des revers variés, rappelant à la mémoire les événements récents les plus importants. Il est évident

qu'une grande variété et de têtes et de revers, pour les espèces ayant cours, serait un stimulant puissant pour former de nouveaux collectionneurs, dont quelques-uns deviendraient des numismates sérieux.

Le Gouvernement faciliterait encore aux numismates compétents l'étude des musées étrangers.

La Presse, de son côté, devrait s'attacher à signaler au public les moindres découvertes de monnaies. Elle pourrait encore, de temps à autre, consacrer, dans les suppléments littéraires devenus si à la mode, quelques lignes à un article de vulgarisation numismatique.

Il serait à désirer qu'il se créât des feuilles spéciales, à très bon compte, tenant le public au courant des faits divers de la numismatique.

Les Académies mettraient plus souvent une question numismatique au concours, ce qui encouragerait les personnes se livrant à ce genre d'études.

Des conférencçs, avec exhibitions de pièces curieuses et projections lumineuses même, pourraient être données de temps en temps et réunir ainsi tous ceux qui s'intéressent à la science monétaire.

Il serait encore à souhaiter que l'on créât un musée monétaire permanent, annexé à l'un des musées, et ouvert tous les jours au public. Les monnaies y seraient exposées aux yeux des curieux dans des vitrines. Ces musées monétaires contemporains devraient toujours recevoir toutes les nouveautés numismatiques au fur et à mesure de leur apparition.

Nous voudrions également voir les cabinets de médailles publics installés dans de vastes locaux bien éclairés, de sorte qu'il serait facile d'y faire des expositions permanentes, où le visiteur pourrait, en peu de temps, se faire

une idée exacte de l'immense variété des séries métalliques diverses.

Voilà, Messieurs, en peu de mots, les mesures que votre bureau estime qu'il y aurait lieu de prendre pour répandre le goût de la numismatique.

Il nous reste, avant de terminer, à remercier vivement, tous ceux qui, par leurs bienveillantes communications, nous ont mis à même de mener à bien la tâche qui nous a été confiée par le Congrès international de numismatique de 1891.

Sur la proposition de M. de Roissart, des exemplaires de ce rapport et du travail de M. de Witte, sur l'état actuel de la numismatique, seront envoyés au Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. le comte M. de Nahuys dit qu'il serait facile d'organiser une conférence avec projections lumineuses : M. l'ingénieur Raemaekers, qui possède un excellent appareil pour faire des projections à la lumière oxyhydrique, se mettrait entièrement à la disposition de la Société, et M. Picqué a bien voulu lui permettre de prendre des photographies de nos plus intéressantes monnaies et médailles.

M. de Jonghe remercie M. le comte de Nahuys de sa communication et s'entendra avec lui pour mettre ce projet à exécution.

M. Cumont signale à l'assemblée un moyen ingénieux employé par les Japonais pour vulgariser leurs monnaies et leurs timbres-poste. Il fait circuler une assiette en porcelaine de Japon sur

laquelle figurent, très exactement reproduites, des monnaies japonaises anciennes et modernes entremêlées de timbres-poste. Il existe aussi des tasses à thé et des soucoupes ornées de la même manière. On peut ainsi se nourrir de numismatique en attendant son repas.

M. Cumont communique en même temps quelques pièces japonaises de sa collection identiques à celles qui sont représentées sur cette assiette.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire, G. Cumont.

Le Président, Vte B. de Jonghe.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1893.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Mittheilungen der Bayerischen numismatischen Gesellschaft*, t. XI. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 188-189, pl. 113-114. — *Berliner Münzblätter*, no 151. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, no 72. — *Numismatisch-Sphragistischer Anzeiger*, nos 5 et 6.

Amérique. — *Smithsonian Report*, 1890, Part. II. — *American journal of numismatics*, t. XXVII, 4e liv.

Angleterre. — *Numismatic Chronicle*, 1893, Part. I et II. — *Monthly numismatic Circular*, nos 7-9.

Autriche-Hongrie. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 36-38.

Belgique. — *Messager des sciences historiques*, 1893, 4e liv. — *Bulletin de l'Académie royale des sciences*, 1893, nos 4-6. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. VIII, 1re liv. — *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1892, liv. 9 et 10. — *Revue bibliographique belge*, 1893, nos 5-6. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VII, 3e liv. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XX, 2e liv. — *Rapport de la même Société*, année 1892.

France. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXVII, liv. 5 et 6; t. LXVIII, liv. 1; partie technique, t. LXIX, liv. 5 à 7. — *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. XIII. — *Bulletin de la Société de Tarn-et-Garonne*, t. XX. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1893, liv. 2 et 3. — Académie d'Hippone : *Comptes rendus*, pp. XLI à LI. — *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XXIII. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. XLII. — *Revue numismatique*, 1893, 2e trimestre. — *Bulletin de la Société de Borda*, t. XVIII, 2e liv.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica,* 1893, fasc. II.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde,* t. Ier, liv. 1-3.

Suisse. — *Revue suisse de numismatique,* t. III, 1re liv. — *Société de la Suisse romande; Mémoires et documents,* t. VI; série in-4°; *l'Église abbatiale de Payern.*

Ouvrages non périodiques.

Barbey. — *La trouvaille de Valleyres.* Orbe, 1893, in-8°, 6 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Besier. — *Muntkabinet van 's Rijksmunt, te Utrecht.* Utrecht, 1893. (*Hommage de l'auteur.*)

Bethune (Bon J.). — *Documents concernant Olivier de Wree.* Bruges, 1893, in-8°, 41 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Bordeaux. — *Monnaies inédites de Charles X, roi de la Ligue.* Paris, 1893, in-8°, 26 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Dannenberg. — *Münzgeschichte Pommerns im Mittelalter.* Berlin, 1893, in-4°, 154 pages et un atlas de XXVIII planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Daremberg et Saglio. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* liv. n° 18. (*Hommage des auteurs.*)

de Man (Mlle). — *Médaille mortuaire de Thierry van Cloon.* Amsterdam, 1893, in-8°, 17 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

de Renesse (Cte T.). — *Dictionnaire des figures héraldiques,* 4e liv. (*Hommage de l'auteur.*)

de Witte. — *État actuel de la science numismatique.* Bruxelles, 1893, in-8°, 19 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Fromont et De Meunynck. — *Histoire des canonniers de Lille,* t. Ier. Lille, 1892, in-8°, avec 5 chromo-lithographies et 68 gravures dont 3 plans. (*Hommage des auteurs.*)

Meyer (Ad.). — *Die goldene Rudolf Virchow Medaille.* Berlin, 1893, in-4°, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Papadopoli (Cte N.). *Le monete di Venezia dalle origini a Cristoforo Moro.* Venezia, 1893, in-4°, 425 pages, 16 planches et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Reber. — *Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie.* Genève, 1890, in-8°, 87 pages, 30 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Roest. — *Essai de classification des monnaies du comté puis duché de Gueldre.* Bruxelles, 1893, in-8°, 248 pages, 4 planches et vigg. (*Hommage de l'auteur.*)

SERRURE (C.-A.). — *Eene vondst van goudstukken te Turnhout.* Bruxelles, 1893, in-8°, 16 pages. (*Don du bibliothécaire.*)

SNOECK (Chev.). — *Beschrijving van de Enkele en Dubbele vroedschaps- of stadhuispenningen der stad 's Hertogenbosch van* 1764 *tot* 1793. Amsterdam, 1893, in-8°, 49 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

VON HÖFKEN (Chev.) — *Studien zur Bracteatenkunde Süddeutschlands*, 1e Band. Wien, 1893, in-8°, 169 pages, 6 planches, 16 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Ordonnancie ende instructie voor de wisselaers. Anvers, Verdussen, 1633, format Peperkoek. (*Don de M. Seeldrayers.*) — *Ordonnance monétaire d'Albert et Isabelle.* Anvers, 1610. (*Don du bibliothécaire.*) — *Rapport sur le cabinet d'Athènes*, 1891-1892. (*Don de M. Svoronos.*) — *Collection Lefèvre et Monnaies impériales romaines à prix marqués.* (*Envois de M. R. Serrure.*) — A. WEYL, *Auktions-Katalog*, n° 127, et *Numismatiche Correspondenz*, nos 113-115. — E. RAPPAPORT, *Numismatisches Offerten-Blatt*, nos 1 et 2. — THIEME, *Numismatischer Verkehr*, 1893, nos 5-6. — *Catalogue de livres numismatiques à prix marqués.* (*Envoi de MM. Rollin et Feuardent.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. De Munter.

Trente monnaies russes dont deux en argent.

Don de M. le Chev. Snoeck.

Pièces d'argent d'un florin, de cinquante cents et de dix cents de la reine des Pays-Bas Wilhelmine.

Don de M. Seeldrayers.

Évêché de Liége : Louis de Bourbon, deux billons noirs. — Jean de Horn, un billon noir. — Ernest de Bavière, une pièce d'argent et deux pièces de cuivre. — Jean Théodore de Bavière, une pièce d'argent. — Brabant, demi botdrager, pour Louvain, d'Antoine de Bourgogne.

Don de M. A. de Witte.

Namur, denier d'Albert II, frappé à Dinant. — Brabant, sol de Philippe le Beau; demi sol de Charles Quint, mineur; pièce de trois

mites de Philippe II ; liard de Maestricht (1614). — Obsidionale de Tournai, cuivre.

Don de M. Lemaire.

Exposition internationale de boissons fermentées. Bruxelles, 1893. — Internationale tentoonstelling van brood, etc. Gent, 1893. — Société royale d'agriculture de Gand. Trois médailles de bronze, gravées par le donateur.

Don de M. R. Dupriez.

Liége, blanc de Louis de Bourbon. — Flandre, Philippe le Bon, double patard. Charles le Téméraire, patard. — Brabant, Philippe le Bon, double patard à l'écu. Charles le Téméraire, double briquet, vierlander et demi vierlander. Marie de Bourgogne, double briquet. Philippe le Beau, mineur, pièce de quatre gros. — Hollande, Philippe le Beau, mineur, double patard. (Trouvaille de Waterloo.)

Don de M. McLachlan.

Jeton commémoratif de Montréal, métal blanc.

Don de M. Vanden Broeck.

Pièce de neuf mites de Philippe le Bon, pour le Hainaut.

Don de la Société des forges et laminoirs de Biache-Saint-Vaast.

Quatorze jetons-méreaux. — Café Germain. — Café de la Porte Montmartre. — Café des Variétés. — Henri Bourgeois, Concarneau, pêche à la sardine. — Filature de Sin (Douai). — Brésil, San-Luis.

Acquisition.

Jeton de présence à l'assemblée générale de la *Société royale belge de numismatique*. 2 juillet 1893.

En tout : soixante monnaies, trois médailles et seize jetons.

Bruxelles, le 14 août 1893.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1893.

MEMBRES D'HONNEUR.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Philippe DE SAXE-COBOURG ET GOTHA**, DUC DE SAXE.	7 juillet 1878.
S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOUVERAIN **DE MONACO, ALBERT Ier** . . .	24 novembre 1889.
S. A. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Pierre DE SAXE-COBOURG ET BRAGANCE.**	26 novembre 1891.
S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE **DE NAPLES**	22 avril 1892.

MEMBRES HONORAIRES (1).

MM.	
CASTELLANOS (DON **Basilio-Sebastian**), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid.	6 juillet 1851.
DE NAHUYS (LE COMTE **Maurin**), archéologue, rue de la Source, 63, à Saint-Gilles (Bruxelles). .	2 juillet 1865.

(1) Le nombre des membres honoraires est limité à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Teixeira de Aragaõ, directeur du cabinet des médailles de S. M. le Roi de Portugal, à Lisbonne	2 juillet 1871.
Karabacek (le docteur **Josef**), professor ordinarius und Mitglied der kaiserl. Akademie der Wissenschaften, Seidlgasse, 41, à Vienne, III.	7 juillet 1872.
Schlumberger (**Gustave**), membre de l'Institut, faubourg Saint-Honoré, 140, à Paris.	7 juillet 1878.
Van Hende (**Édouard**), officier de l'instruction publique, rue Masséna, 50, à Lille	6 juillet 1879.
de Barthélemy (**Anatole**), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris . . .	3 juillet 1881.
Dumoulin (**F.-L.-J.**), notaire, rue des Capucins, 114, à Maestricht.	2 juillet 1882.
Rouyer (**Jules**), directeur honoraire des postes, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle)	1 juillet 1883.
Van Dijk van Matenesse (**P.-J.**), bourgmestre, à Schiedam	4 juillet 1886.
Meyer (**Adolphe**), Steglitzerstrasse, 48, III, à Berlin, W.	3 juillet 1887.
Caron (**Émile**), avoué honoraire, vice-président de la Société française de numismatique, à Paris, rue du Havre, 2*bis*	1 juillet 1888.
Dannenberg (**Herman**), Landgerichtsrath, président de la Société de numismatique de Berlin, Lessingstrasse, 11, Berlin, N. W. . .	— —
Babelon (**Ernest**), conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Paris, 23, rue de Verneuil. . . .	— —
Maxe-Werly (**Léon**), officier de l'instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris	7 juillet 1889.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Evans (John), président de la Société des antiquaires et de la Société anglaise de numismatique, correspondant de l'Institut de France, Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre. .	24 novembre 1889.
Chautard (J.), doyen honoraire de la faculté libre des sciences, de Lille, château de la Chapelle, par Croissanville (Calvados) France.	6 juillet 1890.
Roest (Théod.-M.), directeur du Musée de la Teyler Genootschap, président de la Société néerlandaise de numismatique, Rapenburg, 31, Leyde	5 juillet 1891.
Hildebrand (Hans), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Suède, directeur des musées d'antiquités de l'État, Storgatan, 24, à Stockholm.	— —
Luschin von Ebengreuth (Dr et prof., chevalier **Arnold**), membre de l'Académie impériale et royale des sciences à Vienne, ancien doyen de l'université de Graz, l'hiver : Merangasse, 15 ; l'été : Quellengasse, 4, à Graz (Autriche) . .	3 juillet 1892.
Papadopoli (le comte **Nicolas**), sénateur, président de la Société italienne de numismatique, palais Papadopoli, Grand Canal, San-Silvestro, Venise.	— —
Laugier (Joseph), conservateur du cabinet des médailles, rue Barthélemy, 22, à Marseille . .	— —
Joseph (Paul), professeur, Schweizerstrasse, 70, Sachsenhausen (Francfort-sur-Mein).	2 juillet 1893.
Gnecchi (Francesco), directeur de la *Revue italienne de numismatique*, via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie)	— —

MEMBRES EFFECTIFS (1).

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION
MM.	
Bethune (monseigneur le baron **F.**), chanoine et prélat de Sa Sainteté, rue d'Argent, à Bruges.	Fondateur.
Pety de Thozée (**J.**), agent diplomatique et consul général de Belgique, à Sophia	4 juillet 1852.
Cocheteux (le général **C.**), chaussée de Charleroi, 192, à Saint-Gilles-Bruxelles	5 juillet 1857.
Picqué (**Camille**), conservateur du cabinet de numismatique à la Bibliothèque royale, rue Dupont, 70, à Schaerbeek	8 juillet 1860.
de Nédonchel (le comte **Georges**), président de la Société historique de Tournai, rue Becquerelle, 3, à Tournai	5 juillet 1863.
Vanden Broeck (**Édouard**), rue du Commerce, 50, à Bruxelles.	3 juillet 1864.
de Limburg-Stirum (le comte **Thierry**), rue Haute-Porte, 56, à Gand	7 juillet 1867.
Geelhand (le baron **Louis**), homme de lettres et archéologue, chaussée de Louvain, 1, à Vilvorde.	5 juillet 1868.
de Jonghe (le vicomte **Baudouin**), rue du Trône, 60, à Ixelles.	— —
Liedts (le baron **Amédée**), archéologue, rue de la Loi, 88, à Bruxelles.	3 juillet 1870.
de Chestret de Haneffe (le baron **J.-R.-M.-Jules**), membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 31, à Liége .	2 juillet 1871.
de Roissart (**Amédée**), conseiller à la cour d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles.	7 juillet 1878.

(1) Le nombre des membres effectifs est limité à trente-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Cumont (**Georges**), avocat à la Cour d'appel, rue de l'Aqueduc, 19, à Saint-Gilles-Bruxelles (quartier Louise)	2 juillet 1882.
Bequet (**Alfred**), archéologue, rue Grandgagnage, 8, à Namur	6 juillet 1884.
Bethune (le baron **Jean-Baptiste**), membre de la députation permanente, à Oostroosebeke.	5 juillet 1885.
Van Schoor (**Charles**), procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles, avenue Louise, 93, à Bruxelles.	— —
Bamps (**Constant**), docteur en médecine, échevin, rue Vieille, 23, à Hasselt	— —
de Witte (**Alphonse**), ingénieur, rue du Trône, 49, à Ixelles.	4 juillet 1886.
Peny (**Edmond-Ph.-A.**), ingénieur, à Morlanwelz	3 juillet 1887.
De Munter (**Victor**), agent de la Banque nationale, rue Haute, 30, à Audenarde	— —
Surmont de Volsberghe (le baron), sénateur, à Ypres	7 juillet 1889.
Van Eersel (le chevalier **Léopold-Charles-Marie**), major d'état-major, quai des Moines, 9, Gand.	24 novembre 1889.
Naveau (**Marcel-François-Léon**), au château de Bommershoven (par Tongres)	— —
Cogels (**Paul**), château de Boeckenberg, Deurne lez-Anvers.	6 juillet 1890.
Daniels (l'abbé **Polydore**), au château de Vogelsanck, par Zolder (Limbourg)	— —
de Schodt (**Georges**), avocat, rue de Londres, 15, à Ixelles.	5 juillet 1891.
Moens (**Jean**), avocat, à Lede, près d'Alost, Flandre orientale.	— —

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Mayer van den Bergh (chevalier **Fréd.**), rue de l'Hôpital, 21, à Anvers.	3 juillet 1892.
Dubois (**Fernand**), sculpteur et médailleur, rue des Drapiers, 65, à Ixelles	— —
de Stuers (chevalier **Gustave**), 62, avenue Louise, à Bruxelles.	— —
Seeldrayers (**Émile**), artiste-peintre, rue Potagère, 123, à Saint-Josse-ten-Noode	2 juillet 1893.
Visart de Bocarmé (**Albert**), rue des Aiguilles, 18, à Bruges.	— —
Wallaert (**Ém.**), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 71, à Bruxelles.	— —
Lemaire (**Victor**), médailleur, 10, rue de la Calandre, à Gand.	— —

CORRESPONDANTS RÉGNICOLES (1).

Van Even (**Edouard**), membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, archiviste, rue des Bouchons, 6, à Louvain	4 juillet 1869.
du Chastel (le comte **Albéric**), au château de la Havette, à Spa.	3 juillet 1881.
Alvin (**Frédéric**), attaché au cabinet des médailles de l'État, rue Élise, 72, à Ixelles	5 juillet 1885.
Van der Beken (**Charles-Auguste-Pierre**), contrôleur au change et au monnayage, etc., à l'Hôtel des Monnaies, rue de Moscou, 1, à Saint-Gilles (Bruxelles)	7 juillet 1889.
Urban (**Ernest**), 11, rue de Dublin, à Ixelles .	6 juillet 1890.
Sibenaler (**J.**), conservateur du musée de l'Institut archéologique d'Arlon, à Arlon	— —

(1) Le nombre des correspondants régnicoles est limité à vingt.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Tinne (O.), capitaine-commandant, 38, rue de Trèves, à Bruxelles	5 juillet 1891.
De Jaer (Léon), à Ayeneux près Fléron (province de Liége).	— —
Willems (Joseph), notaire, à Saint-Trond . . .	— —
de Ghellinck d'Elseghem (comte **Amaury**), 13, rue de l'Industrie, Bruxelles.	— —
Delbeke (A.), avocat, membre de la Chambre des Représentants, 15, rue Bourla, Anvers. .	— —
Vanden Broeck (Ernest), secrétaire de la Société de géologie de Bruxelles, place de l'Industrie, 39, à Bruxelles	3 juillet 1892.
Ballion-Versavel, 9, place de la Calandre, à Gand	— —
Gautier de Rasse (Léopold), avocat à la Cour d'appel, 15, rue du Prince Royal, à Ixelles.	— —
de Loë (baron **Alfred**), secrétaire de la Société d'archéologie de Bruxelles, 11, rue de Londres, à Ixelles	— —
Van Raemdonck, avocat et bourgmestre, à Beveren-Waes (Flandre orientale)	— —
Vervloet (Constant), notaire, place Saint-Alphonse, à Roulers (Flandre occidentale). .	2 juillet 1893.
Vander Stappen (Charles), statuaire, avenue de la Joyeuse-Entrée, 21, à Bruxelles	— —
Jooris (Frantz), sous-lieutenant au 1er régiment de Guides, boulevard de Waterloo, n° 51, à Bruxelles	— —
Merghelynck (Écuyer **Arthur**), archiviste des villes d'Ypres et de Furnes, rue d'Elverdinghe, n° 1, à Ypres	— —

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Nijhoff (Martinus), libraire, à la Haye	14 octobre 1856.
Morin-Pons (Henri), banquier, rue de la République, 2, à Lyon.	3 novembre 1856.
Madden (Fréderic-W.), esq., membre de la Société numismatique de Londres, 13, Grand Parade, à Brighton	14 janvier 1865.
Caucich (A.-R.), place du Dôme, 15, à Florence .	18 janvier 1867.
Quadras y Ramon (Vidal), numismate, place Isabelle II, à Barcelone	24 mai 1868.
Clay (Charles), M. D., à Poulton-le-Fylde, Lancashire.	5 janvier 1870.
de Marsy (comte Arthur), directeur de la Société française d'archéologie, 26, rue Saint-Jacques, à Compiègne.	14 mai 1871.
Trachsel (le docteur Charles-François), numismate, Petit-riant Site, descente Montbenon, à Lausanne	— —
Smits van Nieuwerkerk (J.-A.), conseiller provincial, lieutenant-colonel, commissaire de milice, à Dordrecht	29 novembre 1873.
Snoeck (le chevalier Matthieu-Adrien), chambellan de S. M. le roi des Pays-Bas, à Hintham, près Bois-le-Duc	3 novembre 1874.
Sudre (L.), vice-trésorier de la Société française de numismatique, chef de bureau à l'hôtel des Monnaies, quai Conti, 11, à Paris	25 janvier 1876.
Dela Haut (Charles), propriétaire, à Charleville.	25 avril 1877.

(1) Le nombre des associés étrangers est limité à cent cinquante.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Muller (le docteur **S.**), archiviste de la ville, à Utrecht	10 juin 1877.
Lehmann (baron **von**), lieutenant général, Adolfs allée, 7, à Wiesbaden	4 décembre 1877.
Du Lac (**Jules**), archéologue, 10, rue des Minimes, à Compiègne	10 avril 1878.
Engel (**Arthur**), rue Marignan, 29, à Paris	11 mai 1878.
Rigaux (**Henri**), archiviste de la ville. — Mairie de Lille (Nord)	23 mai 1878.
Schols (**L.-P.-H.**), docteur en médecine, à Maestricht	10 août 1878.
Vernier (**Achille**), banquier, rue de Thionville, 34, à Lille	23 octobre 1878.
de Grez (le chevalier **Jean-Marie-Henri-Joseph**), numismate, à Bois-le-Duc	4 février 1879.
Dissard (**Paul**), conservateur des musées de la ville de Lyon	5 juillet 1879.
Phillips Jr (**Henry**), Care of the American Philosophial Society, 1811, Walnut Street, Philadelphia	10 juin 1880.
Boutry (**Julien**), juge, secrétaire de la Commission du Musée, place des États, à Arras	3 juillet 1880.
Enschedé (**A.-J.**), membre de la Société Teyler, à Harlem	2 août 1880.
Perrin (**André**), libraire, rue des Portiques, 6, à Chambéry (Savoie)	20 août 1880.
Bahrfeldt (le capitaine-commandant **Max**), Herrenstrasse, 42, Rastatt	21 février 1881.
José do Amaral B. de Toro, numismate, E. Real, nº 8, à Vizeu (Portugal)	17 mars 1881.
Ehrensvard (le comte **Augustin**), lieutenant au régiment des hussards de Scanie, à Liatorp	— —

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION
MM.	
Maindron (Ernest), rue Jean de Beauvais, 8, à Paris	24 juin 1881.
Weyl (Adolphe), directeur des *Berliner Münzblätter*, Adlerstrasse, 5, à Berlin, C.	19 janvier 1882.
De Meunynck (Auguste), membre de la direction du Musée numismatique, à Lille, rue des Chats-Bossus, 6	9 mars 1882.
Quarré-Reybourbon (L.), archéologue, à Lille, boulevard de la Liberté, 70	2 mai 1882.
Terme (Georges), quai des Tanneurs, 6, à Liége.	6 mai 1882.
Ghesquière-Diericxx (Désiré), directeur des usines monétaires de Biache-Saint-Vaast, rue Saint-Paul, 28, à Paris	— —
Gouverneur (Arthur), à Saint-Denis (département de la Seine)	28 juin 1882.
André (Ernest), notaire, à Gray (Haute-Saône).	2 octobre 1882.
Cavalli (Gustave), pharmacien, à Sköfde (Suède).	9 août 1882.
Wedberg (J.-O.), conseiller de justice, Storgatan, 29, à Stockholm	9 août 1883.
Fewster (Charles-Edward), counsellor, Elboek House, Prince's Avenue, Hull (Angleterre).	6 juillet 1884.
Bom (Adrien), numismate, Spuistraat, 135, à Amsterdam	20 janvier 1885.
Jolivot (Pierre-Charles), secrétaire du gouverneur général et du conseil d'État de la principauté de Monaco	27 avril 1885.
de Man (Mlle **Marie**), rue Saint-Pierre, à Middelbourg (Zélande)	30 mai 1885.
Besier (Louis-Guillaume-Alexandre), référendaire près la commission des monnaies des Pays-Bas, Maliesingel, 20, à Utrecht	2 octobre 1885.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Von Ernst (chevalier **Charles**), conseiller supérieur des mines de l'État, Ungargasse, 3, à Vienne (Autriche)	16 novembre 1885.
Myer (**Isaac**), membre de la Société numismatique de Philadelphie, 21 East, 60th street, à New-York.	30 novembre 1885.
Bukowski (**H.**), membre de la Société suédoise de numismatique, Arsenalsgatan, 29, à Stockholm	7 janvier 1886.
Germain (**Léon**), bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy.	14 avril 1886.
Cahn (**Adolphe-E.**), membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, Niedenau, 55, à Francfort-sur-Mein.	4 juillet 1886.
Helbing (**Otto**), membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse, Von der Tannstrasse, 4, à Munich	— —
Santoni (le chanoine **Milciade**), professeur à l'université de Camerino (Italie)	7 novembre 1886.
Demole (**Eugène**), conservateur du cabinet des médailles de la ville de Genève, 41, chemin de Champel	17 février 1887.
Charrier (**Louis**), commis principal de préfecture, officier d'Académie, à Constantine (Algérie)	4 mars 1887.
Hermerel (**Jules**), rue Oberkampf, 13, à Paris.	28 avril 1887.
Corbelijn-Battaerd (**C.-N.-F.-A.**), conservateur du Musée archéologique et numismatique de la Société frisonne d'histoire, à Groenloo (province de Gueldre)	— —
Schulman (**J.**), à Amersfoort (Pays-Bas)	— —
Gnecchi (**Ercole**), directeur de la *Revue italienne de numismatique,* via Gesù, 8, à Milan (Italie).	4 juin 1887

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Storer (**R.-Horace**), président de la Société médicale de Newport, Washington street, 58, à Newport, Rhode-Island (États-Unis). . . .	28 juin 1887.
Mc Lachlan (**R.-W.**), Sainte-Monique street, 55, Montréal (Canada)	30 juillet 1887.
Mazerolle (**Fernand**), attaché à l'Hôtel des Monnaies, rue du Rocher, 45, à Paris . . .	1 décembre 1887.
Kenner (le docteur **Frédéric**), membre de l'Académie impériale et royale des sciences de Vienne, directeur du Musée impérial des médailles et d'antiquités, Augustiner Gang, à Vienne (Autriche).	13 janvier 1888.
Stephanik (**John-W.**), secrétaire de la Société numismatique néerlandaise, Heerengracht, 231, à Amsterdam	26 août 1888.
Blanchet (**J.-Adrien**), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la bibliothèque nationale, 3, rue Turgot, à Paris	23 novembre 1888.
Barozzi (**Nicolas**), ancien conservateur du Musée Correr et directeur actuel des Galeries royales de Venise, Palais ducal, à Venise.	23 décembre 1888.
de Ponton d'Amécourt (le baron **R.**), rue Saint-Nicolas, 2, à Saint-Calais (Sarthe), France . .	6 février 1889.
Vallentin (**Roger**), officier d'Académie, receveur des Domaines, à Saint-Péray (Ardèche), France.	28 septembre 1889.
Sattler (**Ad.**), 7, Blumenrain, à Bâle (Suisse).	12 octobre 1889.
Soutzo (**Michel-C.**), Strada romania, 4, Bucharest (Roumanie)	— —
Van Werveke (**Nicolas**), secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg	15 février 1890.
Kuipers (**H.**), conseiller communal, à Leeuwarden (Pays-Bas).	15 mars 1890.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Nentwich (Joseph), rédacteur en chef des *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, Buchfeldgasse, 16, Vienne, VIII (Autriche)	15 mars 1890.
Stroehlin (Paul), président de la Société suisse de numismatique, rue de la Cité, 20, à Genève	7 juin 1890.
Hercolani (prince), 79, rue du Commerce, à Bruxelles	— —
Meili (Julius), ancien consul de la Confédération helvétique, à Zurich	4 novembre 1890.
de Palézieux Du Pan (Maurice), rue Bellot, 4, à Genève	20 janvier 1891.
Mayor (Jacques), secrétaire de la Société suisse de numismatique, Chemin de Saint-Jean, à Genève	— —
Hess (Adolphe), Westendstrasse, 7, à Francfort-sur-Mein.	3 février 1891.
Hollebeke (Paul), à Bailleul (Nord), France . .	27 février 1891.
Béthune (Ct. G.), 25, rue Saint-Jacques, à Lille, France.	7 mars 1891.
Tolstoï (comte Jean), Académie des Beaux-Arts, à Saint-Pétersbourg	— —
Butor, président de la Société des Antiquaires de la Morinie, ancien magistrat, 4, rue de Wissoq, à Saint-Omer (France).	— —
Coliez, docteur en médecine et officier d'Académie, à Longwy (France).	15 mars 1891.
Ruijs de Perez (Pierre-Jean-Baptiste), rue Joseph II, 26, à Bruxelles	31 mars 1891.
Bierman (A.-E.), 18, Oudekerksplein, à Amsterdam (Pays-Bas).	11 avril 1891.
Lankelma (P.), 3, Choorstraat, à Utrecht (Pays-Bas).	— —

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
DE GYSELAAR (LE CHEVALIER **Nicolas-Charles**), docteur en droit, 42, Reguliersbroederstraat, à Amsterdam (Pays-Bas)	20 mai 1891.
ROËLL (LE CHEVALIER **Antoine**), docteur en droit et sciences politiques, Steenstraat, à Arnhem (Pays-Bas)	3 juin 1891.
CALAND (LE DOCTEUR **W.**), co-recteur du Gymnase, à Bréda (Pays-Bas)	28 juin 1891.
VAN DER DOES DE WILLEBOIS (LE CHEVALIER), bourgmestre de la ville de Bois-le-Duc	1er juillet 1891.
VAN MEEUWEN (LE CHEVALIER), vice-président de la Cour d'appel, à Bois-le-Duc	— —
DE MARCHÉVILLE (**Marcel**), ancien maître des requêtes au conseil d'État, président de la Société française de numismatique, 138, boulevard Haussmann, à Paris	9 juillet 1891.
AMBROSOLI (**Solon**), conservateur du cabinet royal des médailles de Brera, à Milan	— —
RIGGAUER (**Hans**), conservateur du cabinet royal de numismatique, Neuhaüserstrasse, 5, à Munich	— —
BLANCARD (**Louis**), correspondant de l'Institut de France, archiviste du département des Bouches du Rhône, rue Silvabelle, 2, à Marseille	24 juillet 1891.
GENTILI DI ROVELLONE (COMTE **Tarquinio**), à San-Severino (Marche), Italie	30 octobre 1891.
CHAIX (**Eugène**), quai des Grands Augustins, 45, à Paris	26 novembre 1891.
HAUBERG (**P.**), conservateur du cabinet royal de numismatique de Copenhague, Danemark	— —
HÉNAULT (**Maurice**), archiviste de la ville, place d'Armes, 13, à Valenciennes	7 janvier 1892.
PRESL (**Jean**), Gumpendorferstrasse, 59, Vienne, VI, Autriche	2 mars 1892.
GERADTS (**J.**), au château de Terwinkel, à Posterholt, lez-Ruremonde (Pays-Bas)	24 avril 1892.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Castellani (**Giuseppe**), directeur de la Banque populaire, à Fano (province de Pesaro et d'Urbino), Italie.	14 mai 1892.
Heldring (**O. G. H.**), capitaine d'infanterie, à Amersfoort (Pays-Bas).	21 mai 1892.
Vitalini (le chevalier **Ortensio**), via Vittoria, 81, à Rome	2 juin 1892.
de Castellane (le comte), rue d'Aguesseau, 11, à Paris	7 juin 1892.
Quintard (**Léopold**), rue St-Michel, 30, à Nancy.	28 juin 1892.
Sagnier (**Alphonse**), docteur en droit, rue Petite Saunerie, 17, Avignon (Vaucluse), France . .	11 juillet 1892.
Maignien (**Edmond**), conservateur de la bibliothèque de Grenoble, à Grenoble (Isère), France.	— —
Ruijs de Perez (**Willie**), rue Joseph II, 17, Bruxelles.	22 août 1892.
Ruggero (**Giuseppe**), colonel commandant le 9e régiment Bersaglieri, à Florence (Italie) . .	14 septembre 1892.
Iversen (**Jules**), conseiller d'État, conservateur en chef du cabinet des médailles au Musée impérial de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.	25 octobre 1892.
Farcinet (**Charles**), ancien chef du personnel au Ministère de l'Intérieur, rue de la Néva, 3, faubourg Saint-Honoré, à Paris	16 novembre 1892.
Svoronos (**Jean-N.**), directeur du Musée national de numismatique, à Athènes	25 novembre 1892.
Rappaport (**Edmond**), banquier, Hallesche strasse, 18, à Berlin.	28 novembre 1892.
Troutowski (**W.**), secrétaire général de la Société impériale d'archéologie et président de la Société de numismatique de Moscou (Bersénewka), à Moscou.	12 décembre 1892.
Stenersen (le Dr **L.-B.**), directeur du cabinet des médailles de l'Université, à Christiania (Norwège)	— —

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Hoffmann (**Henri**), rue du Bac, n° 1, à Paris . .	15 décembre 1892.
Marvin (**W.-T.-R.**), directeur de *The American journal of numismatics*, Federal street, 73, à Boston, U. S. (Massachusetts)	26 janvier 1893.
Düning (Prof. Dr **Ad.**), à Quedlinburg	— —
Stenzel (le Pasteur **Théodore**), à Lausigk, près de Cöthen (Anhalt), directeur du cabinet ducal des médailles, à Dessau	— —
Bordeaux (**Paul**), avocat, rue Charles Laffitte, 97, à Neuilly s/Seine, France	21 février 1893.
von Hofken von Hattingsheim (le chevalier **R.**), directeur de *l'Archiv für Bracteatenkunde*, Feldgasse, 35, à Vienne (Autriche).	22 février 1893.
Ter Gouw (**J.-E.**), à Hilversum (Frise), Pays-Bas.	25 février 1893.
Zwierzina (**W.-K.-F.**), receveur de l'enregistrement et des domaines, à Groenloo (Gueldre).	18 juin 1893.
Barbey (**Maurice**), à Valleyres (par Orbe), canton de Vaud (Suisse)	20 juin 1893.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1894 :

Président d'honneur à vie : Mgr le chanoine baron **Félix Bethune.**
Président : . . . . . M. le vicomte **B. de Jonghe.**
Vice-Président : . . . . M. le comte **Th. de Limburg-Stirum.**
Secrétaire : . . . . . M. **G. Cumont.**
Bibliothécaire : . . . . . M. **Alph. de Witte.**
Trésorier : . . . . . M. **Éd. Vanden Broeck.**
Contrôleur : . . . . . M. **Am. de Roissart.**

COMMISSION DE LA REVUE PENDANT L'ANNÉE 1894 :

MM. le vicomte **B. de Jonghe.**
G. Cumont.
A. de Witte.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Numismatique d'Édesse en Mésopotamie (*troisième article*), par M. E. Babelon 5
Une monnaie belge de convention du commencement du XIe siècle, par M. A. de Witte 38
Essai de classification des monnaies du comté, puis duché de Gueldre (*sixième article*), par M. Th. M. Roest. 41
Philibert II, duc de Savoie (1497-1504). Liste monographique de ses monnaies et de ses médailles, par M. C. F. Trachsel . . 61
La Maille audenardaise, par M. Edmond Vander Straeten . . 76
Léopold Wiener, graveur en médailles et son œuvre (*quatrième article*), par M. Fréd. Alvin 83
Encore un mot sur le mémoire d'Isaac Newton, du 21 septembre 1771, concernant la monnaie, par M. le Cte Maurin de Nahuys. 97
Un demi-gros à l'aigle, frappé par Henri V, comte de Salm inférieur ou Salm en Ardenne, 1297-1306, par M. le Vte B. de Jonghe. 125
Essai de classification des monnaies du comté, puis duché de Gueldre (*septième article*), par M. Th. M. Roest 134
Notes sur les pinatelles de Philippe-Guillaume, prince d'Orange, par M. Roger Vallentin 168
L'œuvre du médailleur Nicolas Briot en ce qui concerne les jetons (*premier article*), par M. J. Rouyer 175
La médaille de Jean Césaire gravée par Frédéric Hagenauer, par M. Victor De Munter. 215
Curiosités orientales de mon cabinet numismatique (*deuxième article*), par S. A. R Monseigneur le Prince Philippe de Saxe Cobourg et Gotha 263
Les monnaies de Trèves pendant la période carolingienne, par M. P. Bordeaux. 279
Des fausses monnaies au XVIIe siècle, par M. J. E. Ter Gouw . 344
De l'utilité de rechercher la contenance en argent des monnaies du moyen âge, par M. le Général Ch. Cocheteux. 350
Étude comparative sur la livre toulousaine et ses subdivisions aux XIIIe et XVe siècles d'après une série de poids monétiformes de la collection de l'auteur, par M. C. F. Trachsel 364

Monnaies découvertes dans les cimetières francs du Courbois près Rochefort et Sur-le-Mont, à Éprave (province de Namur), par M. G. Cumont 423
Les monnaies de Trèves pendant la période carolingienne (*deuxième article*), par M. P. Bordeaux 431
Étude de numismatique luxembourgeoise, par M. Fréd. Alvin. 459
Deux stûbers d'Ernest d'Aspremont Lynden, comte de Reckheim (1603-1636), par M. le Vte Baudouin de Jonghe. 482
L'œuvre du médailleur Nicolas Briot en ce qui concerne les jetons (*suite*), par M. J. Rouyer. 488
Poids de marchandises des anciennes Provinces Belgiques (*deuxième article*), par M. Alphonse de Witte 517

NÉCROLOGIE.

Emile Taillebois, par M. le Cte de Marsy 100
Louis-François-Joseph Dancoisne, par M. E. Van Hende . . . 101
Charles-Michel Maus, par M. G. Cumont 105
Annonce du décès de M. Jacob Dirks . . . , ... 106
Jacob Dirks 222
Nicolas de Roever, par M. le Vte B. de Jonghe. 374
Édouard Van Ballaer, par M. A. de Witte. . . . . *ib.*
Aloïs Heiss, par M. A. de Witte 525
L'abbé Habets, par M. le Bon de Chestret. 526
A. A. Looijen, par M. Th.-M. Roest. 528
Raymond Dupriez, par M. le Vte B. de Jonghe 529

MÉLANGES.

Dictionnaire des figures héraldiques, par M. le Cte Théodore de Renesse ; annonce de cet ouvrage par M. le Cte M. de Nahuys. — Tome II de la Description générale des monnaies mérovingiennes, par M. de Belfort ; compte rendu par M. A. de Witte. — Het Schild en de daarmede in verband staande pondenstelsels, etc., par M. A. Hollestelle ; compte rendu par M. le Cte M. de Nahuys. — Inauguration de la statue d'Alphonse Vandenpeereboom, à Ypres, le 25 septembre 1892. — Première partie du catalogue descriptif des monnaies frappées dans les provinces des Pays-Bas, avant la pacification de Gand, faisant partie du Cabinet numismatique de l'hôtel des Monnaies du royaume des Pays-Bas à Utrecht, par M. Besier ; compte rendu par M. le Cte M. de Nahuys. — Un atelier monétaire à Courthézon (1270), par M. Roger Vallentin ; compte rendu par M. G. Cumont. — Die Saurmasche Münzsammlung deutscher, schweizerischer und polnischer Gepräge, par M. le Bon Hugo de Saurma-Jeltsch ; compte rendu par M. le Cte M. de Nahuys. — Monnaies mérovingiennes attribuées à la Vendée, et padouanes découvertes à Saint-Denis-du-Payré, par M. Ch. Farcinet ; compte rendu par M. A. de Witte. — Médaille commémorative de la visite faite à Gro-

ningue, par LL. MM. la jeune Reine Wilhelmine des Pays-Bas et Sa mère la Reine Emma; compte rendu par M. le Cte M. de Nahuys. — Le monete battute nel pontificato di Pio IX e nell' interregno della republica Romana, par M. O. Vitalini, compte rendu par M. A. de Witte. — Loi du 28 février 1892, autorisant le Conseil fédéral (Allemagne) à démonétiser les thalers conventionnels frappés en Autriche avant 1867. — Sommaire des publications numismatiques périodiques . . 107

Cabinet national des médailles de Paris. Annonce du décès de M. Lavoix et du mouvement dans le personnel qui en a été la suite, par M. le Vte B. de Jonghe. — Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale, par M. Maurice Prou; compte rendu par M. Maxe-Werly. — Une monnaie inédite de Reckheim, par M. J.-E. ter Gouw. — Coins and medals, their place in history and art by the authors of the British museum official catalogues, edited by Stanley Lane Poole; compte rendu par M. A. de Witte. — Numismatique montoise. Méreau de la fondation de Henri de Monsenaire, époux de Jeanne Cantineau, par M. Armand de Behault; compte rendu par M. le Cte M. de Nahuys. — Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. Les Perses Achéménides, les satrapes et les dynastes tributaires de leur empire, Cypre et Phénicie, par M. Ernest Babelon; compte rendu par M. A. de Witte. — Note sur le monnayage du nord de la Gaule (Belgique), par M. A. de Barthélemy; compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — Retraite de M. Reginald Stuart Poole du British Museum. — Une nouvelle localité monétaire (Hannut) du Brabant, par M. Cam. Picqué; résumé par M. A. de Witte. — Der Denarfund von Klein-Auheim, par M. Paul-Joseph; compte rendu par M. le Cte M. de Nahuys. — Catalogue des monnaies grecques de l'Ionie faisant partie des collections du British Museum, par M. Barclay V. Head; compte rendu par M. A. de Witte. — Porträtköpfe auf Römische Münzen der Republik und Kaiserzeit, par M. Imhoof-Blümer; compte rendu par M. Seeldrayers. — Trouvaille de deniers romains faite à Tilff; compte rendu par M. le Dr Simonis. — Renard de Schönau, sire de Schoonvorst, par M. le Bon J. de Chestret; compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — Numismatique du Béarn, par M. J.-A. Blanchet et G. Schlumberger; compte rendu par M. A. de Witte. — Observations sur le monnayage des evêques de Gap, par M. Roger Vallentin; compte rendu par M. G. Cumont. — Beschreibung der altgriechischen Münzen, par M. Julius von Schlosser; compte rendu par M. A. de Witte. — Du prétendu monnayage des barons de Mévouillon, par M. Roger Vallentin; compte rendu par M. G. Cumont. — Les grands médailleurs français, par M. Mazerolle; compte rendu par M. A. de Witte. — Nouvelles sociétés de numismatique à Moscou et à Copenhague. — Note de la *Revue scientifique* au sujet des monnaies du Luang-Prabang et de Siam. — Monnaie de papier créée par le capitaine Jacques, bloqué dans Albertville (Congo) par les Wangwanas. — Accroissements du Cabinet numismatique de la Société d'histoire, à Leeuwarden, et accroissements du Cabinet royal de La Haye. — Monthly numismatic circular, publié par MM. Spink et fils. — Prix Allier de Hauteroche décerné à M. Ernest Babelon pour son *Catalogue des monnaies*

grecques de la Bibliothèque nationale, t. II. — Quatre-vingt-dixième anniversaire de M. le Dr Herman Grote, de Hanovre. — Sommaire des publications numismatiques périodiques. . 227

M. le baron J. de Chestret de Haneffe nommé membre effectif de la classe des lettres de l'Académie de Belgique. — Collection de feu M. le comte de Robiano acquise, en partie, par le Cabinet de numismatique de la Bibliothèque royale, à Bruxelles. — Deuxième partie du catalogue des espèces d'or, d'argent et de cuivre frappées dans les provinces néerlandaises avant la pacification de Gand, faisant partie du Cabinet numismatique de l'hôtel des Monnaies du royaume des Pays-Bas, à Utrecht, par M. Besier; compte rendu par M. le comte M. de Nahuys. — Tome III de la description générale des monnaies mérovingiennes, par M. de Belfort; compte rendu par M. A. de Witte. — Conférence monétaire internationale tenue à Bruges, en 1469, par M. Alphonse de Witte; compte rendu par M. Cam. Picqué. — Les sciences auxiliaires de l'histoire de Belgique, par M. C. A. Serrure; compte rendu par M. A. de Witte. — Une page de la biographie de Nicolas Briot, par M. L. Jouve; compte rendu par M. Jules Rouyer. — Les poinçons d'un jeton du temps de Charles X, à la devise satirique du Diable d'argent, par M. Jules Rouyer. — Catalogues publiés par MM. P. Stroehlin et Cie, à Genève. — Glanures numismatiques, par M. Th. de Raadt; compte rendu par M. G. Cumont. — Médaillon à l'effigie de M. Ad. Meyer, par M. Antoine Scharff; note par M. Fréd. Alvin. — Médaille commémorative du mariage du prince Ferdinand de Roumanie avec la princesse Marie d'Edimbourg, par M. Antoine Scharff; description par M. Fréd. Alvin. — Appareil propre à mesurer les monnaies et les médailles, par M. John W. Stephanik. — Annals of the Nova Scotia currency, par M. Mc Lachlan; compte rendu par M. Fréd. Alvin. — Sommaire des publications numismatiques périodiques 377

Le Monete di Venezia, par M. le Cte Nicolo Papadopoli; compte rendu par M. Fr. Gnecchi. — Die Goldene Rudolf Virchow-Medaille überreicht am 13 October 1891; compte rendu par M. G. Cumont. — Sol d'or inédit, frappé par un peuple barbare et trouvé en Frise, par Mlle Marie de Man. — A propos d'un compte rendu bibliographique; note de M. J.-Th. de Raadt. — Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie, par M. B. Reber; compte rendu par M. G. Cumont. — Histoire monétaire de Poméranie au moyen âge, par Hermann Dannenberg; compte rendu par M. Cam. Picqué. — Financiers italiens, fermiers d'ateliers monétaires belges au xive siècle, et les études de M. Piton sur les Lombards en France; note par M. A. de Witte. — Une monnaie de 's Heerenberg, par M. J.-E. ter Gouw. — Studien zur Bracteatenkunde Suddeutschlands, par M. R. von Höfken; compte rendu par M. A. de Witte. — La trouvaille de Valleyres, par M. Maurice Barbey; compte rendu par M. G. Cumont. — Sommaire des publications numismatiques périodiques . . . 530

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

Extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 14 septembre 1892 119

Réunion du bureau du 25 octobre 1892 119
Réunion du bureau du 16 novembre 1892 120
Réunion du bureau du 25 novembre 1892 . . . . . *ib.*
Réunion du bureau du 28 novembre 1892 . . . . . *ib.*
Réunion du bureau du 12 décembre 1892 255
Réunion du bureau du 15 décembre 1892 . . . . . *ib.*
Réunion du bureau du 16 décembre 1892 256
Réunion du bureau du 26 janvier 1893 . . . . . *ib.*
Réunion du bureau du 21 février 1893 257
Réunion du bureau du 22 février 1893 . . . . . *ib.*
Réunion du bureau du 25 février 1893 258
Assemblée extraordinaire tenue à Ypres, le 14 mai 1893 . . . 398
Réunion du bureau du 18 juin 1893 549
Réunion du bureau du 20 juin 1893 . . . . . *ib.*
Assemblée générale ordinaire du 2 juillet 1893. 550
Ouvrages reçus 121, 259, 419, 573
Cabinet numismatique. 124, 262, 422, 575
Liste des membres au 1er octobre 1893 577
Bureau de la Société pendant l'année 1894 592
Commission de la *Revue* pendant l'année 1894 . . . . . *ib.*
Table des matières. 593
Table des planches. 598

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
Planche I.	
1 et 2..	7
3.....	9
4 et 5..	10
6.....	11
7, 8 et 9.	12
10, 11 et 12.....	13
Planche II.	
1 et 2..	16
3.....	18
4 et 5..	19
6, 7 et 8.	20
9.....	21
10.....	22
Planche III.	
1.....	25
2.....	26
3.....	27
4 et 5..	29
6.....	30
7 et 8..	31
9 et 10..	34
Planche IV.	
1.....	170
2, 3, 4, 5 et 6..	171
Planche V.	
1.....	186
2.....	193
3 et 4..	198
5.....	199
6.....	200
7.....	201
Planche VI.	
8.....	202
9.....	204
10.....	205
11.....	207
12.....	206
13.....	213
Planche VII.	
1.....	217
Planche VIII.	
1.....	338
Planche IX.	
14 et 15.	489
16.....	497
17.....	499
18.....	501
Planche X.	
19.....	504
20.....	503
21.....	505
22.....	503
23.....	507
24.....	508
Planche XI.	
25.....	505
26.....	512
27.....	510
28 et 29.	508
30.....	514
31.....	516
Planche XII.	
1.....	517
2 et 3..	519
4.....	522

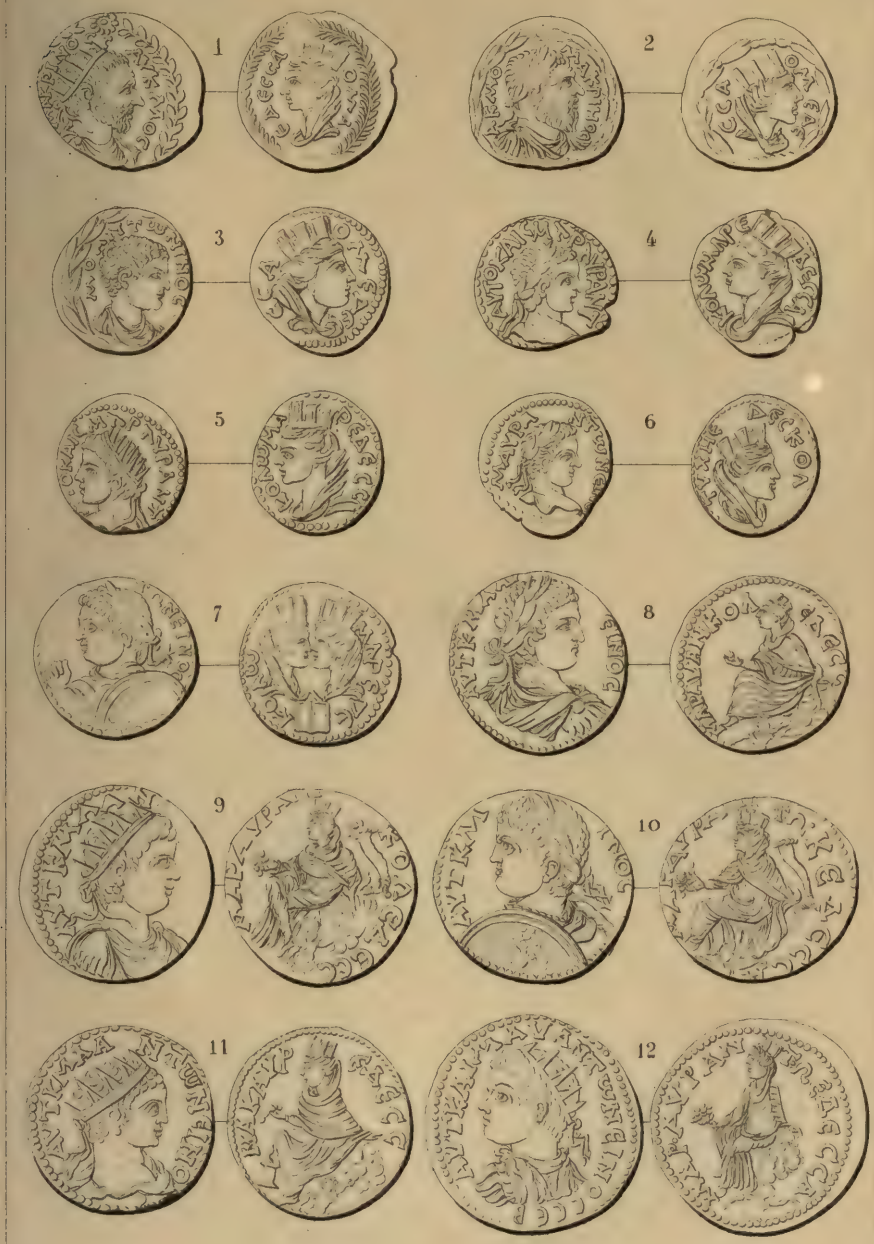
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

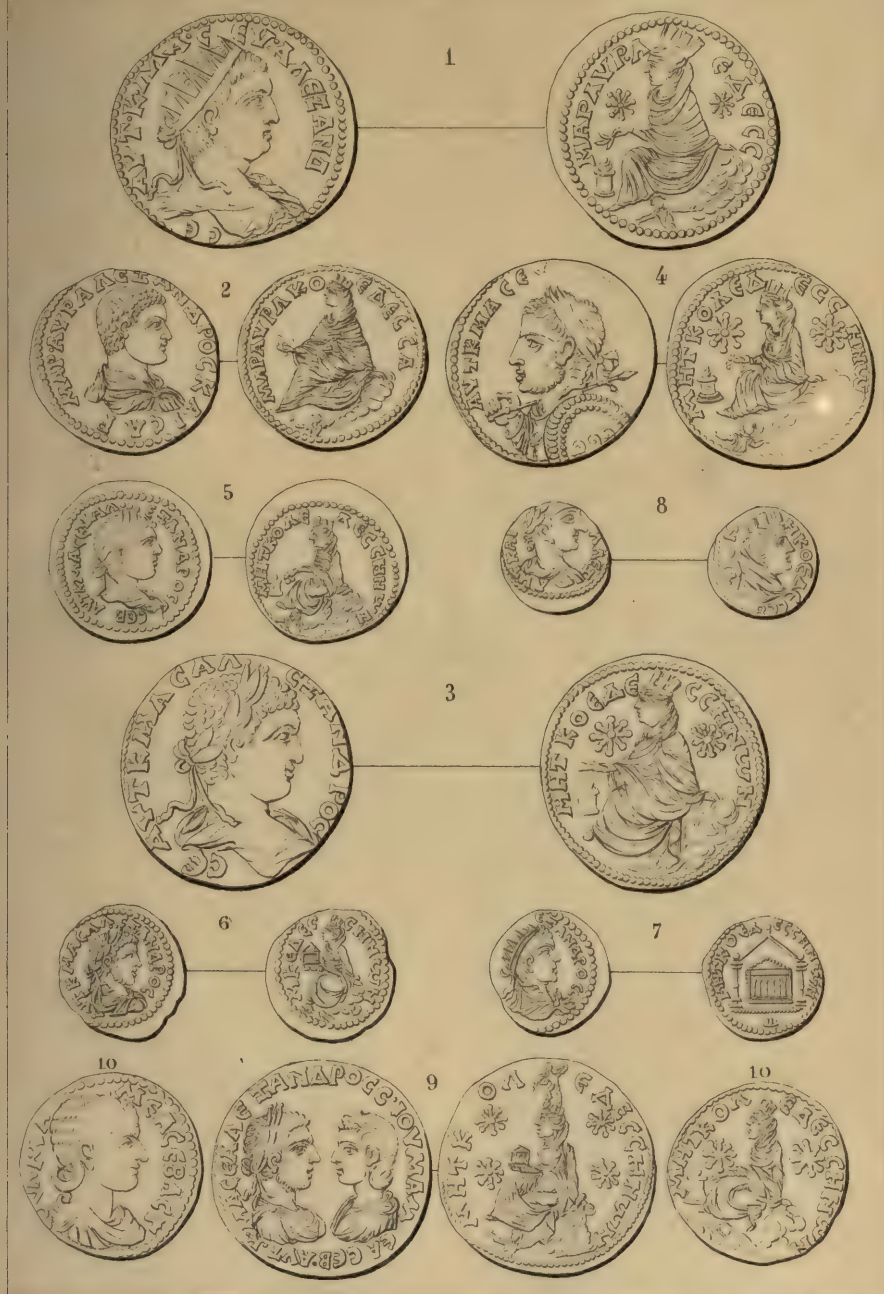

G. Lavalette del. & sculp.

G. Lavalette del. & sculp.

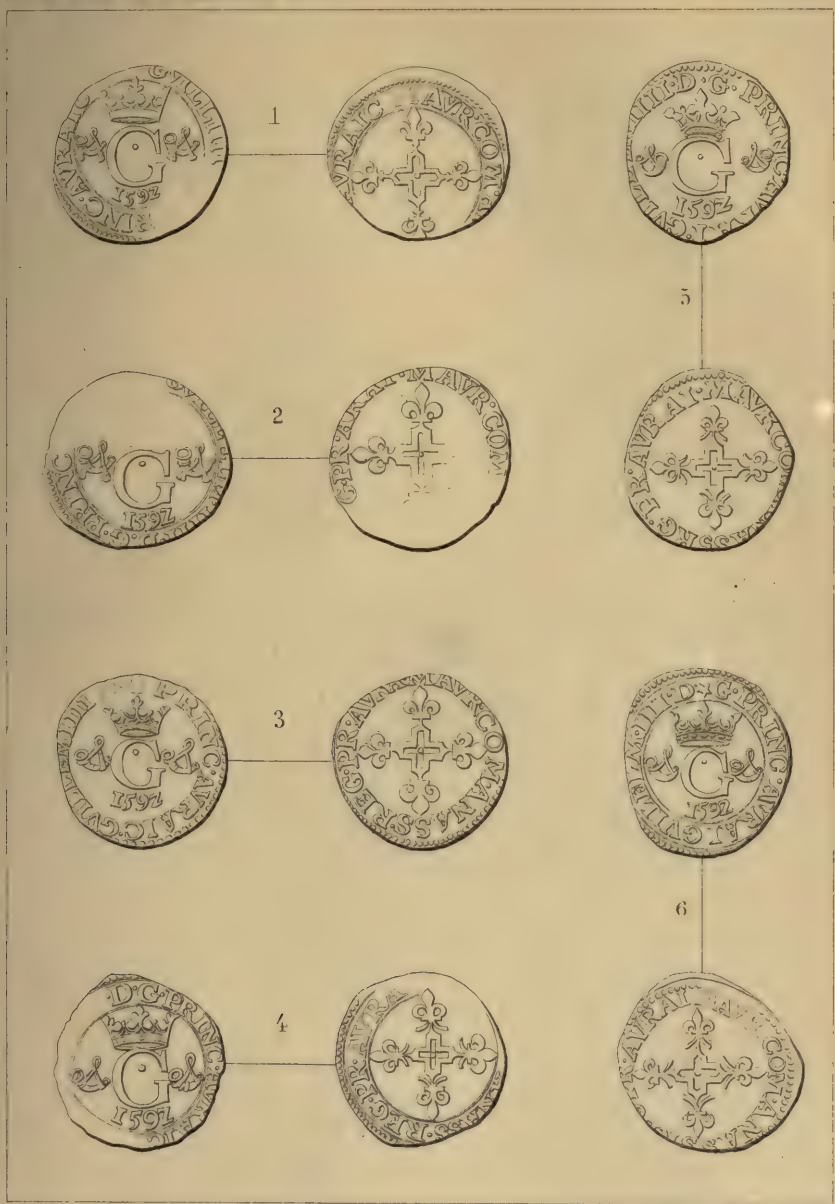
1
2
3
4
5
6
1597

G. Kieyslette delin. sc.

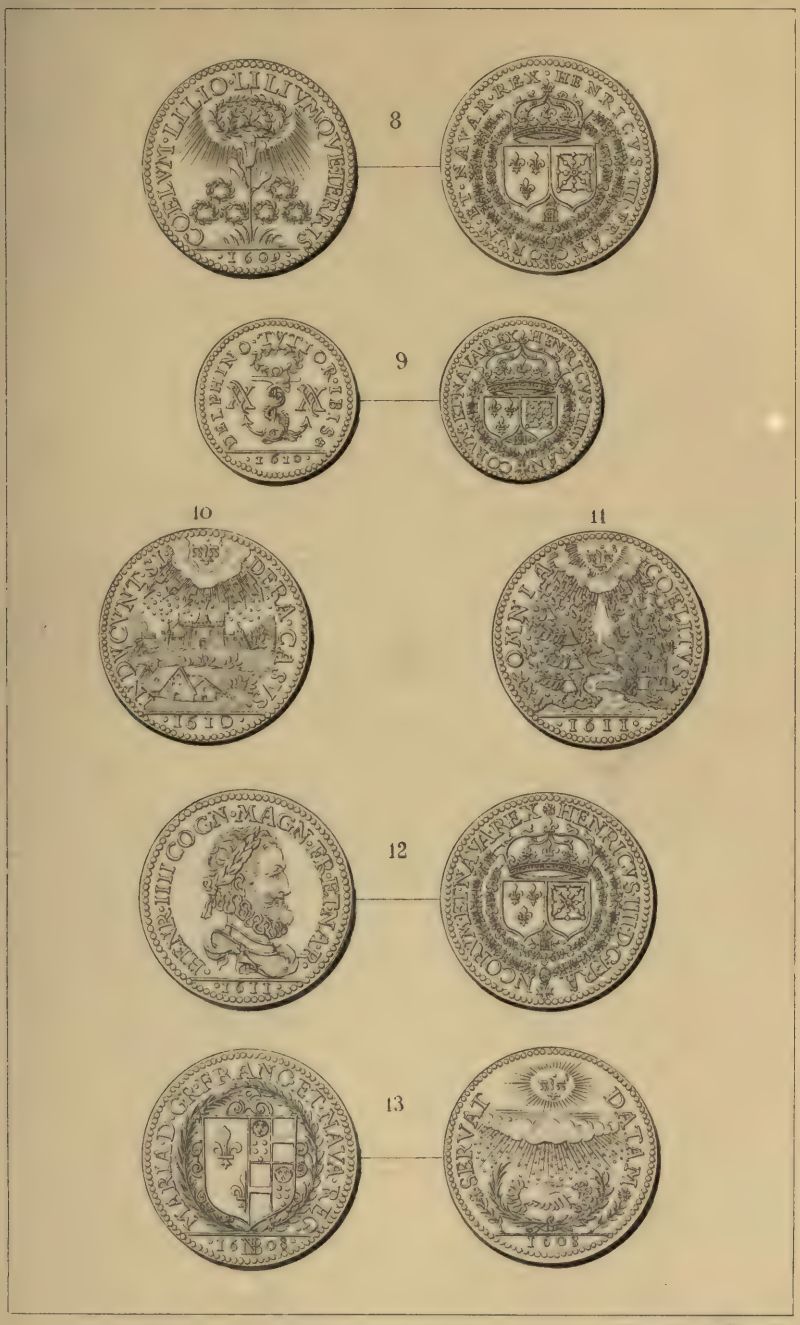

(F. Lavalette, del.t & sc.t)

J. Goemaere, imp.

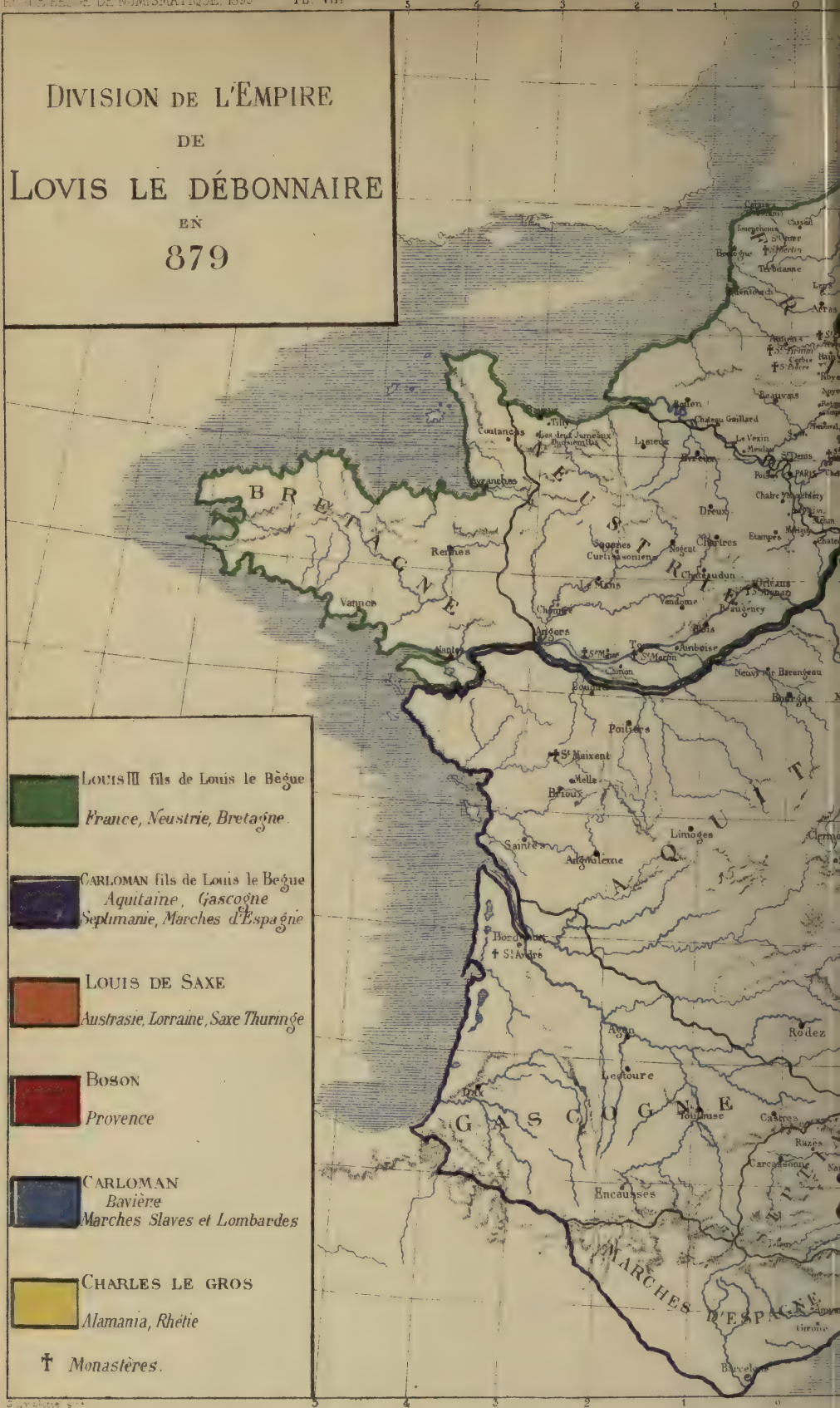
DIVISION DE L'EMPIRE
DE
LOVIS LE DÉBONNAIRE
EN
879
LOUIS III fils de Louis le Bègue
France, Neustrie, Bretagne.
CARLOMAN fils de Louis le Bègue
Aquitaine, Gascogne
Septimanie, Marches d'Espagne
LOUIS DE SAXE
Austrasie, Lorraine, Saxe Thuringe
BOSON
Provence
CARLOMAN
Bavière
Marches Slaves et Lombardes
CHARLES LE GROS
Alamania, Rhétie
† Monastères.
BRETAGNE
NEUSTRIE
AQUITAINE
GASCOGNE
MARCHES D'ESPAGNE
Rennes
Vannes
Angers
Le Mans
Chartres
Dreux
Etampes
Chateaudun
Orléans
Vendôme
Blois
Amboise
Tours
St Martin
Chinon
Poitiers
St Maixent
Melle
Brioux
Saintes
Angoulême
Limoges
Bordeaux
St André
Agen
Rodez
Toulouse
Castres
Carcassonne
Encausses
Coutances
Avranches
Lisieux
Beauvais
Chateau Gaillard
Le Vexin
Meulan
St Denis
PARIS
Chabre
Melun
Nogent
Soissons
Curtissonienses
Neuvy le Barangeon
Bourges
Rouen
Tilly
Les deux Jumeaux
Dieppe
Amiens
St Riquier
St Pierre
Laon
Cambrai
Tournai
Gand
Tournehem
Thérouanne
Boulogne
Tréguier
Lectoure
Girone
Barcelone

Deventer
Utrecht
Dortmund
Paderborn
Neuss
Cologne
Bonn
Limbourg
Namur
Trèves
Mayence
Worms
Spire
Metz
Verdun
Toul
Dieuze
Marsal
Salins
Steinbourg
Weidieres
Strasbourg
Alenheim
Alabotes
Raim
Ratisbonne
Vieux Brisach
Rurach
Zurich
Troyes
Bar sur Aube
Langres
Dijon
Autun
Bourgogne
Besançon
Lons le Saulnier
Orbes
St Maurice
Genève
Mâcon
Lyon
Vienne
Grenoble
Aoste
Milan
Verone
Treyise
Parme
Ravenne
Lucques
Pise
Florence
Vaison
Avignon
Riez
Aix
Marseille
Bénévent
Rome
SAXE
THURINGE
AUSTRASIE
ALLEMANIE
RHETIE
BAVIERE
MARCHES SLAVES
LOMBARDES
MARCHES
PROVENCE
FRANCE
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
52
51
50
49
48
47
46
45
44
43
42

14

15

16

17

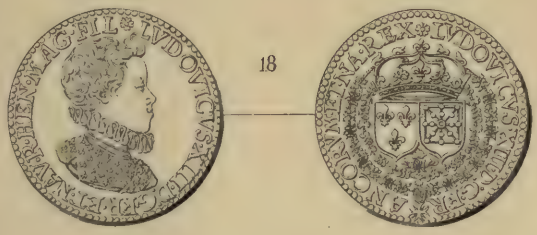

18

G. Lavalette, delt. & sculpt.

19

20

21

22

23

24

G. Lavalette Del. et sculp.

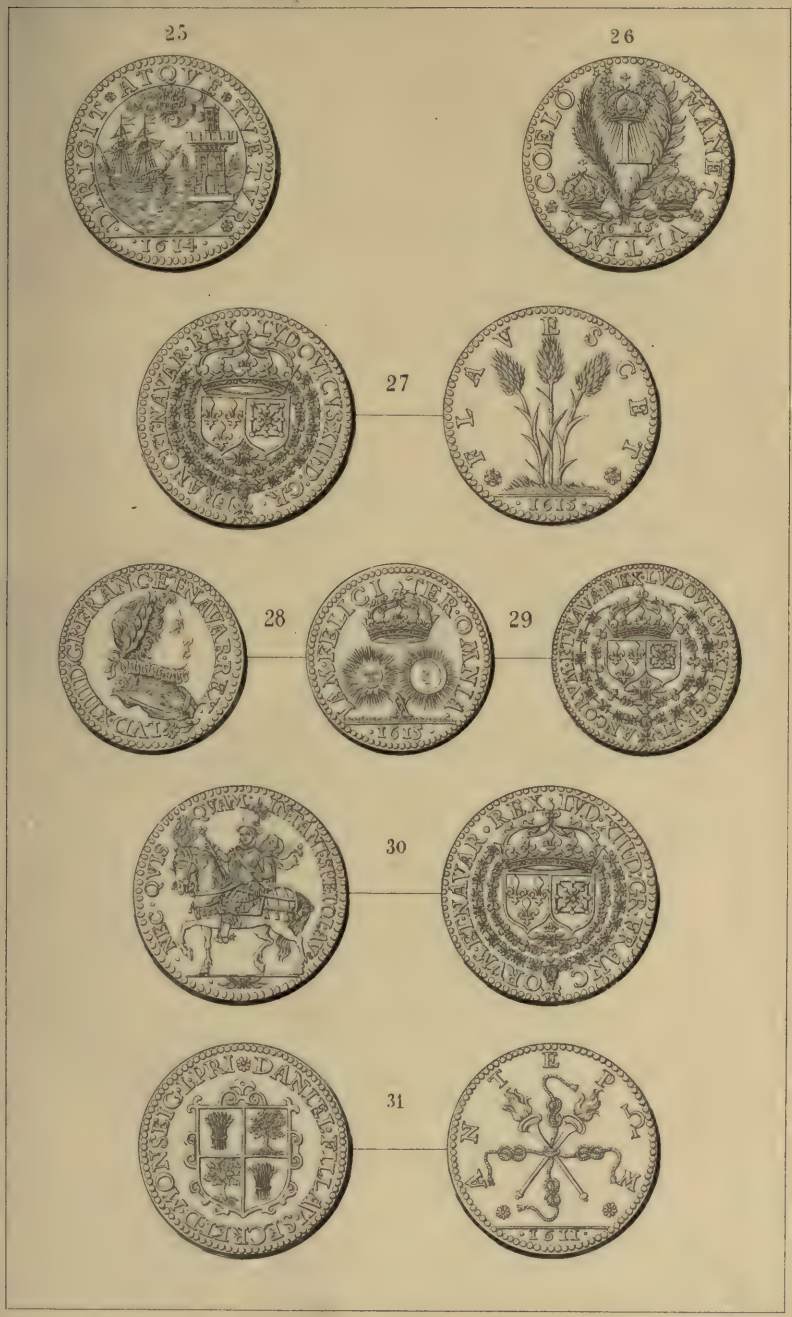

G. Lavalette del.t & sculp.t

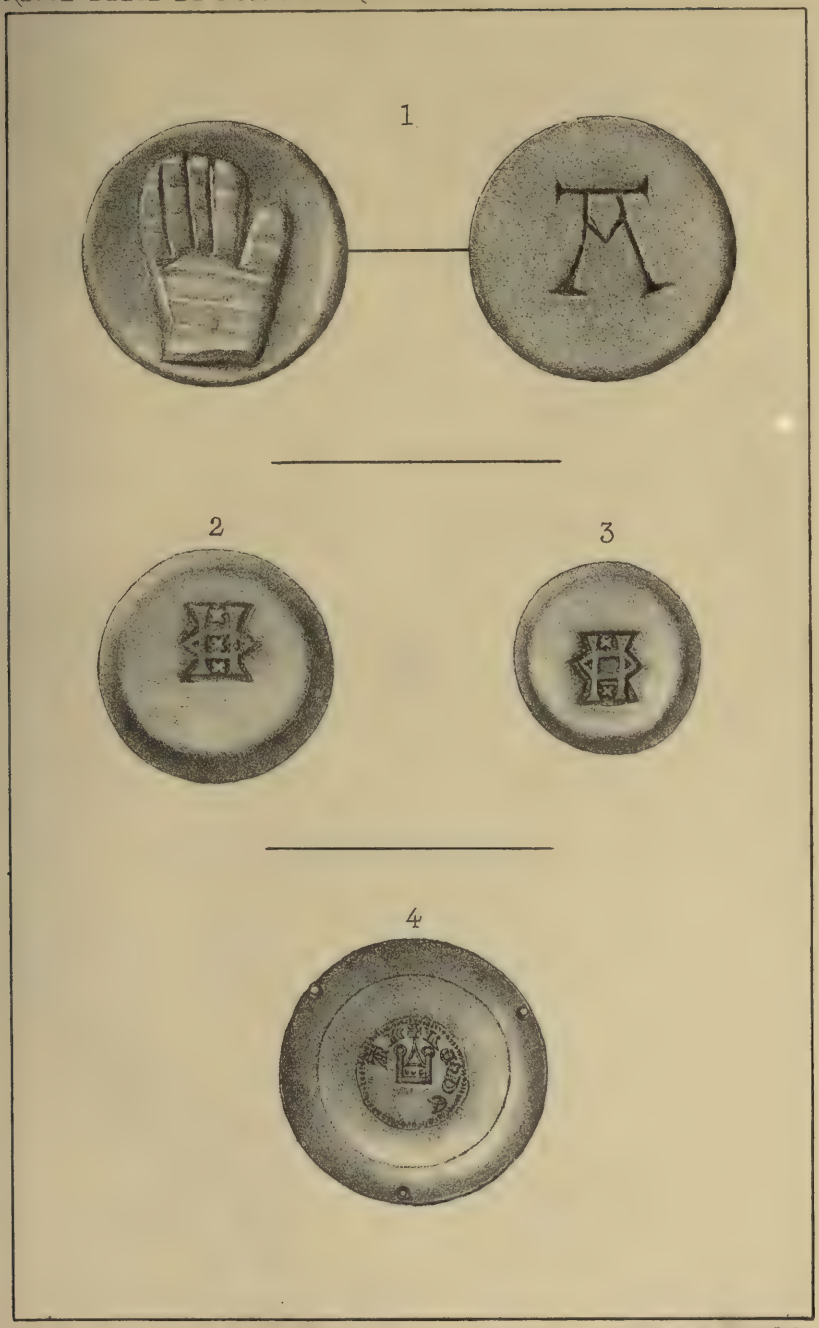

G. Lavalette, del.t & lith.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

DOUZE VOLUMES COMPOSANT LES TROISIÈME ET QUATRIÈME SÉRIES

DE LA

REVUE NUMISMATIQUE

(1857-1868)

PAR ALEXANDRE PINCHART

CHEF DE SECTION AUX ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE BELGE, ETC.

BRUXELLES, 1872

Pour recevoir la table, il suffit d'adresser un bon de poste de 5 francs à M. Ed. Vanden Broeck, trésorier de la Société royale de numismatique, rue du Commerce, 50, à Bruxelles.

CJ
3
R4
t.49

Revue belge de numismatiqu
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY